REVUE AFRICAINE

VOLUME 13 ANNÉE 1869

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1869

Cet ouvrage fait partie de la bibliothèque de :
Monsieur Hassen KHEZNADJI

Il a été scanné à Alger par :
Monsieur Mustapha BACHETARZI
fmbachetarzi@yahoo.fr

Il sera mis en page à Aurillac en mode texte par :
Alain SPENATTO
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale.» (*Extrait des* STATUTS)

TREIZIÈME ANNÉE

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE	CHALLAMEL AINÉ. EDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1869.



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

EN 1869

MM. BERBRUGGER, (C. ✳), *Président.*
BRESNIER, (✳), 1er *Vice-Président.*
CHERBONNEAU, (✳), 2e *Idem.*
WATBLED, *Secrétaire.*
SUDRÉ, (✳), *Secrétaire-Adjoint.*
DEVOULX, *Trésorier.*

13e Année. N° 73. JANVIER 1869.

Revue africaine

AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX (*a*).

PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite, V. le n° 72)

Il ne faut pourtant point passer sous silence une restriction qui ne s'applique, d'ailleurs, qu'à une localité. Le voyageur anglais Shaw, qui a parcouru les Etats Barbaresques dans les premières années du dix-huitième siècle, déclare qu'il a constaté, à sa grande surprise, que le Byzacium, si longtemps renommé pour sa fécondité, est devenu complètement stérile (XIII). Sainte-Croix, dans son ouvrage sur les colonies anciennes, a été frappé, comme nous, de ce fait étrange (1). En recourant aux preuves historiques, nous avons pu nous assurer qu'on en trouvait des traces à une époque bien ancienne. En effet, une loi de l'empereur Honorius, datée du 20 février 422, montre que la Byzacène contenait déjà une grande superficie de terres stériles. Cette loi a pour objet de déterminer, dans la province proconsulaire (territoire de Carthage proprement dit), et dans le Byzacium, les terres à

(a) D'après les observations qui nous ont été faites, et dont nous avons reconnu la justesse, nous renonçons à rien changer à la distribution des notes adoptées par M. Frédéric Lacroix. Il n'y aura donc désormais, dans le texte des articles, que celles qu'il a jugé à propos d'y placer lui-même. — *N. de la R.*

(1) De l'état et du sort des colonies des anciens peuples. Philadelphie, 1779, in-8°, p. 35-36.

produits, qui doivent rester soumises à l'impôt, et les terres improductives, qui doivent en être exemptes. Elle fait ainsi la part des deux provinces :

Terres fertiles.

Proconsulaire :	9,002	centuries	— — —	141 jugera
Byzacène :	7,460	—	— — —	180 —

Terres improductives.

Proconsulaire :	5,700	centuries	— —	144 1/2 jug. (1).
Byzacène :	7,615	—	— —	3 1/2 — (XIV).

La Proconsulaire offrait donc, au commencement du cinquième siècle de notre ère, une superficie d'un peu plus de 455,176 hectares de terrains fertiles, et environ 288,225 hectares de terrains arides; la Byzacène, approximativement, 377,222 hectares de bonnes terres, et 426,441 hectares stériles. Ainsi, dans le Byzacium, la surface improductive dépassait de près de 50,000 hectares la superficie cultivable, tandis que dans la province voisine, qui avait eu moins de réputation dans une antiquité plus reculée, l'étendue productive dépassait de 166,951 hectares l'ensemble des espaces arides. Déjà la stérilité prenait le dessus dans la Byzacène.

A cent vingt-huit ans de distance, nous voyons le littoral de la même province tout à fait improductif. Corippus nous montre l'armée romaine campée dans la Byzacium, et obligée de recevoir par mer tous ses approvisionnements en blé, vin, etc.

« At nos æquor alit, venalia, tempore certo,
« Cuncta ferens, Cereremque simul Bacchumque ministrat (LXIII). »

Cependant les Romains étaient près du rivage, dans la partie signalée autrefois comme féconde :

« Littora Romanus densis exercitus armis occupat (LXIV). »

De leur côté, les Indigènes révoltés, campés non loin de là, étaient réduits, faute de grains, à se nourrir exclusivement de leurs bestiaux :

(1) Le jugerum valait 25 ares 28 centiares, la centurie 200 jugera ou 50 hectares 56 ares 79 centiares. Dureau de la Malle, *Economie politique des Romains*, t. 1, p. 440.

« ..... Sed dura fames jam cœperat omne
Marmaridum turbare genus. Pecuaria tantum
Sunt epulis; nam nulla Ceres (LXV). »

Et plus loin :

«...... Et sæva fames jam comprimit omnes (LXVI). »
« Nam pecudum spes sola epulis, et lymphiger amnis
Sustentat suprema viros (LXVII)..... »

Voilà déjà l'assertion de Shaw amplement confirmée. Léon l'Africain et Marmol ne sont pas moins positifs. Parlant d'El-Hamma, le premier de ces écrivains dit : « Les habitants sont pauvres et larrons, le territoire âpre et aride, ne produisant autre chose que palmes, jetant un fruit peu savoureux (LXVIII). » Il s'agit ici d'une localité du Byzacium antérieurement fertile, puisqu'il y avait existé une ville romaine assez importante. Marmol s'exprime de même (LXIX).

Mais Jean Léon, avec sa diligence habituelle, a cherché à s'expliquer ce phénoméne d'appauvrissemont, et il en déduit trèsnettement les causes : c'est, selon lui, la mer qui a envahi les terres fertiles de ces contrées et a frappé de mort tous les lieux environnants : « .... La mer Méditerranée se jette sur le midy, tellement que les lieux qui devraient estre gras et fertiles, sont tous baignez en eau ; et disent les habitans de ce pays qu'anciennement il y avait une grande étendue de terres qui s'avançoyent bien fort envers la Tramontane, mais que par le laps de temps et cours d'années, elles furent couvertes par le heurt des flots continuels, lesquels minoyent toujours, comme il se void aux plages de Monestier, Mahdia, Affaces, Capes, l'île de Gerbo, et d'autres citez qui sont devers Levant (LXX). »

On attribue à l'atmosphère saline le poids et la qualité des grains produits dans le Sahel.

Les vents de mer sur nos côtes font peu de mal, sauf le vent d'est qui, plus chargé de particules salines, brûle les feuilles des arbres et les végétaux herbacés tendres, mais son action ne s'étend pas à plus de quelques centaines de mètres du rivage; le moindre abri neutralise ses effets. Il ne fait rien au blé ni à l'orge dont les tiges plus coriaces résistent parfaitement; témoins les riches moissons des Mahonnais du Fort-de-l'Eau, d'Aïn-Thaya,

dont les terres sont exposées à tous les vents de mer. Au Fort-de-l'Eau, on cultive, depuis six années sans interruption, du blé dans les mêmes terres ; le rendement, l'an dernier, a été de quinze à dix-huit fois la semence, c'est un sol sablonneux, calcaire, très-léger.

Je pense que l'explication de Jean Léon ne peut être acceptée comme cause de stérilisation de cette contrée ; il est reconnu maintenant que la mer, sauf de bien rares exceptions, avance très-peu dans les terres et met des siècles pour amener un effet sensible, témoin les ruines de Tipasa ; en quinze siècles environ, la mer s'est avancée de quelques mètres : il est plus rationnel d'admettre que les sables du désert ont cheminé vers le nord, sous l'action des vents du sud, qui sont ici très-violents ; de même que les sables de l'océan, poussés par les vents d'ouest, envahissent l'intérieur des terres dans les landes de Gascogne.

On voit, à propos du Byzacium, cet effet (la stérilisation) se manifester à la longue ; ainsi les auteurs les plus anciens ne mentionnent aucune partie stérile. Il faut arriver jusqu'au cinquième siècle, pour trouver ce fait constaté par les lois de l'empereur Honorius ; et enfin, après une longue suite de siècles, le voyageur Shaw est tout étonné de trouver que ce pays, si renommé pour sa fertilité, est devenu complètement stérile. La cause ne peut être l'envahissement de la mer, parce que la contrée serait alors entièrement sous l'eau.

Nul doute que l'explication du scrupuleux voyageur ne doive être acceptée. Il faut cependant tenir compte de l'action éminemment stérilisante des vents de mer, qui a dû se joindre à celle de la mer elle-même. Cette double influence fut sans doute neutralisée tant que le littoral de l'Afrique fut occupé par un peuple laborieux comme les Carthaginois ou civilisé comme les Romains, car une culture intelligente défend le sol contre ces deux causes d'appauvrissement (1).

(1) Témoins, entre mille preuves, les magnifiques jardins du Hamma et d'Hussein-Dey, près d'Alger, conquis par la patiente industrie des maraîchers mahonnais, et protégés depuis contre la pernicieuse influence du voisinage de la mer : témoin aussi la pépinière du gouvernement, où, malgré le souffle mortel des vents maritimes, la végétation, grâce à des soins vigilants, se maintient toujours puissante. Les colons du Fort-de-l'Eau, village créé par l'auteur de cet ouvrage en 1849, sur un point de la baie d'Alger, ne craignent non plus ni le sable, ni les vents de la Méditerranée.

Une autorité irrécusable prouve aussi que la fécondité du littoral de la Mauritanie césarienne était soumise à des variations [illegible] mettaient bien au-dessous de celle de la Numidie. Une [illegible]tion trouvée par M Berbrugger, bibliothécaire de la ville d'Al[illegible], dans les ruines de la grande cité romaine qui a existé au cap Matifou, inscription déchiffrée par le savant M. Hase, fait connaître que la disette régnait quelquefois dans cette région (LXXI). C'est une contradiction à l'adresse de Strabon, qui fait du pays des Massœsyliens une terre promise. Mais l'inscription est d'accord avec les faits constatés depuis la conquête française : on sait, en effet, aujourd'hui que les provinces d'Alger et d'Oran manquent quelquefois de froment, et qu'elles sont obligées d'en tirer de la province de Constantine.

Nous avons fait la part de l'exception. Cette réserve faite, il reste un assez beau lot à l'Afrique, et l'énumération des éloges prodigués à la richesse de son territoire nous paraît assez éloquente.

Il ne faut, du reste, point s'étonner de ce concert de bénédictions adressé à l'Afrique par toutes les plumes romaines dont les œuvres sont parvenues jusqu'à nous. Ce pays eut le privilége d'alimenter ses maîtres jusque dans leur métropole et dans leurs possessions européennes. L'Afrique eut donc, pour les Romains, la valeur d'un grenier d'abondance toujours rempli et toujours ouvert. Ce ne fut pas seulement une province opulente ; ce fut encore la mère nourricière, l'ancre de salut de l'Italie.

Mais, pour expliquer comment l'Italie fut obligée d'avoir recours à ses provinces africaines, il faut jeter un coup d'œil sur la situation des territoires qui formaient les domaines immédiats de Rome.

La nature avait été prodigue envers l'Italie, et la conquête mit à ses pieds les dépouilles du monde. Riche par elle-même et par ses rapines, il semblait que cette terre privilégiée fût destinée à devenir le pays le plus opulent de l'univers. Elle fut pourtant l'un des plus pauvres, et l'on peut dire que, de tous les territoi-

res conquis et ravagés par les Romains, aucun ne fut plus cruellement dévasté et appauvri par eux-mêmes que celui de leur propre patrie.

Primitivement composée d'un grand nombre d'États, tous indépendants, populeux, et adonnés à l'agriculture, l'Italie offrait le spectacle d'une extrême division. L'unité se fit par les Romains, mais à quel prix! La postérité de Romulus s'appliqua, pendant plus de cinq siècles, à vaincre, ou plutôt à détruire, la plus grande partie de ces peuples vaillants et libres. La seule nation des Sammites donna lieu à trente-cinq triomphes, et tout au moins à autant de batailles sanglantes. A peine Rome, à force de sang et de destruction, eut-elle assuré sa domination sur les États voisins, que survint Annibal. Quatre cents villes et places fortes renversées, trois cent mille hommes, la fleur de la jeunesse italienne, immolés sur les champs de bataille, ou sacrifiés à la vengeance des Carthaginois, tels furent les résultats du passage du héros africain (LXXII). La guerre sociale fut, au dire des historiens, encore plus meurtrière que la deuxième punique. Celle des esclaves amena également d'irréparables désastres. Rappellerons-nous les proscriptions, les luttes fratricides, les dévastations qui accompagnèrent les guerres civiles? Le dépeuplement des campagnes, la ruine de l'agriculture furent les tristes fruits de ces longues agitations (LXXIII).

Le désordre et la misère augmentèrent par les distributions de terres faites par Sylla, César et Octave à leurs légions victorieuses. Toute l'Italie fut livrée en pâture à d'avides soldats, qui s'établirent dans les lieux les plus fertiles, et occupèrent les biens et les maisons des propriétaires spoliés (LXXIV). Il faut lire le tableau de ces bouleversements et de leurs conséquences dans Appien, l'histoire des guerres civiles. Virgile en a fait le sujet de sa première églogue, et la plainte poétique de son berger, obligé d'abandonner ses champs, exprime éloquemment les misères des agriculteurs (LXXV). Tacite flétrit avec son énergie habituelle les brutalités des vétérans envers les propriétaires. « L'objet de leur haine la plus violente étaient les vétérans, dont une colonie, récemment conduite à Camelodunum, chassait les habitants de leurs maisons, les dépossédait de leurs terres, en les traitant de

captifs et d'esclaves, tandis que les gens de guerre, par une sympathie d'état, et l'espoir de la même licence, protégeaient cet abus de la force (1) (LXXVI). » Les malheureux agriculteurs se répandirent sur les chemins et affluèrent à Rome, où on les vit, hommes et femmes, enfants et vieillards, mendier leur pain, et implorer vainement la pitié des grands et des riches (LXXVII); se plaignant hautement de ce qu'on les expulsait de leurs foyers, comme des vaincus, eux qui portaient le nom italien! Horace nous montre ces infortunés, chassés de leurs demeures, emportant dans leur sein les dieux paternels, et traînant après eux un lamentable cortège de femmes et d'enfants couverts de haillons (LXXVIII).

Et pourquoi ces déplacements? A quoi bon ces spoliations? Les nouveaux colons n'en profitaient guère, car l'existence à laquelle on voulait les astreindre ne convenait ni à leurs habitudes, ni à leurs goûts. Le dur labeur de la glèbe, la sobriété, la vie obscure des champs, les soins patients du père de famille, étaient en contradiction avec les antécédents de ces hommes, et ne valaient pas, à leurs yeux, le plaisir de suivre le char des triomphateurs, d'applaudir aux jeux du cirque, et de goûter les autres distractions d'une grande capitale. Ils montrèrent donc une égale répugnance pour l'agriculture et pour la famille. Ils abandonnèrent leurs maisons et leurs terres, qui restèrent improductives. « Ils se dispersèrent presque tous, dit Tacite, et chacun regagna la province où il avait achevé son service. Etrangers, d'ailleurs, à l'usage de se marier et d'élever des enfants, ils ne laissaient dans leurs maisons désertes aucune postérité; car ce n'étaient plus ces légions que jadis on établissait tout entières, tribuns, centurions, soldats de mêmes manipules, et qui, unies d'esprit et de cœur, ne tardaient pas à former une cité; c'étaient des hommes inconnus les uns aux autres, tirés de différents corps, sans chefs, sans affection mutuelle, qui tous venaient comme d'un autre monde, et dont le soudain assemblage formait une multitude plutôt qu'une colonie (LXXIX).

(1) Nous citons ici la belle traduction de M. Burnouf. En présence d'une telle œuvre, il serait puéril de traduire nous-même.

Le vide se fit rapidement dans les provinces italiennes. Tite-Live, cherchant à s'expliquer comment les Volsques, les Eques, et d'autres nations purent pendant si longtemps entretenir et renouveler les armées qui les défendaient contre les Romains, dit : « C'est qu'il y avait une population immense d'hommes libres dans ces mêmes lieux où, aujourd'hui, sans la poignée de soldats qu'on y a laissée, et quelques esclaves, il n'y aurait qu'un désert (LXXX). »

Mais la blessure faite à l'agriculture italienne par ces désordres et ce dépeuplement eût pu se cicatriser, les causes du mal venant à disparaître, si, d'ailleurs, d'autres principes de destruction, non moins efficaces et plus persistants, n'eussent aidé à la ruine du pays. Au premier rang de ces éléments dissolvants, il faut placer la concentration des terres dans un petit nombre de mains.

C'était une coutume des Romains, quand ils subjugaient une nation, de donner une partie de ses terres aux citoyens. Les Patriciens trouvaient toujours moyen de s'en faire adjuger la plus grosse et la meilleure part. Ils profitaient, en outre, de toutes les occasions, pour se rendre adjudicataires des fractions du domaine public qu'on mettait en vente. Ils s'emparaient peu à peu de tout ce que, dans la fondation des colonies, on avait laissé en dehors du partage, et achetaient ensuite, de gré ou de force, presque toujours à vil prix, les petites propriétés des colons pauvres. La ruse, la violence, l'usure, l'influence, si souvent irrésistible, du rang, du pouvoir et de la richesse, mirent en la possession des grands les biens de leurs voisins (LXXXI). Il s'ensuivit une énorme accumulation de terres et de richesses entre les mains de quelques privilégiés. Ce fut pour porter remède à une situation qui finit par faire murmurer le peuple, que l'on eut l'idée des lois agraires. La défense de posséder plus de 500 jugera, de 100 têtes de gros bétail, et de 500 têtes de petit, et l'obligation d'employer aux travaux de l'agriculture un certain nombre d'hommes libres, aurait pu rendre quelques terres aux pauvres et diminuer les *latifundia* des patriciens. Mais la loi fut éludée; les uns cédaient fictivement une partie de leurs propriétés à des amis complaisants; les autres violaient la loi ouvertement. Sempronius Gracchus la fit confirmer, avec de légères modifications, mais le but ne fut pas mieux atteint (LXXXII).

La concentration de la propriété foncière dans la classe la moins nombreuse, voilà le fait capital (1), la cause la plus puissante de la ruine de l'agriculture. Nous n'avons pas besoin de répéter ici des vérités qui, en matière d'économie politique, ont aujourd'hui valeur d'axiômes; rappelons seulement que, si, dans les temps modernes, la grande propriété a rendu d'importants services à la science agricole, en consacrant à des perfectionnements pratiques des capitaux dont la petite propriété ne dispose pas, elle ne pouvait être que funeste à une époque où elle avait pour auxiliaire l'esclavage, et où, d'ailleurs, la petite propriété, si active et si vivace, ne contrebalançait pas la pernicieuse influence des *latifundia*.

Dès que les privilégiés virent leurs patrimoines prendre des dimensions exagérées, ils cherchèrent à y appliquer le mode de travail le moins dispendieux, sans s'inquiéter s'il serait le plus productif. Ils jugèrent que la production du bétail était, surtout dans les environs des grands centres de population, l'emploi du sol le plus profitable, et celui qui exigeait le moins de main-d'œuvre. La culture des céréales fut abandonnée, et les champs que fécondait autrefois la charrue, furent remplacés par d'immenses pâturages où d'innombrables animaux paissaient sous la garde de quelques esclaves paresseux (LXXXIII) (2).

Les distributions gratuites de blé à Rome, dont nous parlerons tout-à-l'heure, dûrent aussi contribuer à l'abandon de la culture des grains. Le pauvre étant certain de trouver sa subsistance sans travailler, jugea plus commode d'aller prendre part aux largesses des Empereurs, que de gagner son pain à la

(1) M. de Sismondi, dans son *Histoire de la chûte de l'Empire romain*, t. I, p. 50, place sous les Antonins la formation des *latifundia*. Ils purent s'augmenter durant cette période de paix et de tranquillité; mais ils existaient à dater des guerres civiles, époque où la fondation de nombreuses colonies et l'abandon des campagnes favorisèrent les usurpations des riches.

(2) M. Dureau de la Malle, dans son *Economie politique des Romains*, t. II, page 54 à 59, expose fort bien quelques-uns des motifs qui firent remplacer les céréales par des prairies.

sueur de son front. Un grand nombre de bras furent ainsi enlevés à l'agriculture. Suétone est positif à ce sujet : les distributions de blé, dit-il, firent cesser la culture des champs (LXXXIV).

En même temps que les grands propriétaires renonçaient au travail agricole, ils transformaient une partie de leurs domaines en terres d'agrément. De magnifiques villas s'élevaient de toutes parts, entourées de jardins délicieux, où une armée de serviteurs était préposée à l'entretien de tout ce que le luxe le plus extravagant avait fait placer dans ces somptueuses retraites (LXXXV). On avait embelli le désert, mais c'était toujours le désert stérile et frappé de mort. Des bras chargés de chaînes, des malheureux étiolés par l'air empesté des prisons, donnaient ce qui leur restait de forces à ces terres transformées en riantes Thébaïdes (LXXXVI).

Cette situation nous semble fidèlement retracée dans ces quelques mots de Quintilien : « Les champs qui nourrissaient des familles, forment aujourd'hui le jardin d'un seul individu. Le domaine du riche, sans respect pour les bornes qui le limitaient, s'est répandu au loin comme un fleuve qui déborde ; les fermes ont été rasées, le sanctuaire de la famille renversé, les cultivateurs ont fui avec leurs femmes et leurs jeunes enfants, jetant un regard en arrière sur les lares paternels ; les propriétés, en devenant compactes, sont aussi devenues d'immenses solitudes (LXXXVII). »

L'emploi des esclaves offrait un seul avantage : l'esclave n'était pas soumis au service militaire (LXXXVIII). On adjoignit à ces tristes ouvriers agricoles des gens à gages, mais ceux-ci, anciens esclaves eux-mêmes, nourris dans la mollesse et le luxe des palais, après avoir été, dans leur jeunesse, les ministres des plaisirs de leurs maîtres et les vils instruments de leurs débauches, ne pouvaient compter que comme nombre.

« *Coli rura ab ergastulis pessimum est*, *et quidquid agitur a desperantibus*, la plus mauvaise culture, comme tout travail exécuté par des hommes désespérés, est celle qui se fait par des esclaves enchaînés. » C'est Pline qui parle ainsi (LXXXIX), et l'expérience des siècles a prouvé que ce jugement de l'illustre naturaliste sur le travail esclave était parfaitement fondé.

Dans certaines circonstances, la multiplicité des esclaves sur les grandes propriétés, eut des conséquences funestes même pour la tranquillité publique. « Les Italiens, dit Diodore de Sicile (XC), après s'être démesurément enrichis, avaient acheté une multitude d'esclaves. On les faisait sortir par groupes de l'endroit où ils prenaient leur nourriture, pour les marquer d'un fer chaud, afin de les reconnaître. Les plus jeunes étaient employés à la garde des troupeaux, les autres à tel service exigé par les circonstances. Mais on se montrait dur et impitoyable envers eux, et on ne les jugeait dignes d'aucuns soins, ni pour ce qui est des vêtements, ni pour l'alimentation. Le plus grand nombre était obligé de se procurer par le vol les choses nécessaires à l'existence ; tout le pays était désolé par le meurtre et le pillage, absolument comme s'il eût été occupé par une armée de brigands. Les administrateurs des provinces s'efforçaient de faire cesser ces désordres ; mais, comme ils n'osaient infliger des châtiments, à cause de la fortune et de l'influence des maîtres de ces esclaves, ils étaient, en définive, obligés de devenir les complices de la dévastation du pays. » Montesquieu, qui rappelle ce passage de Diodore (1), ajoute : « Ce fut pourtant une des causes de la guerre des esclaves (XCI). »

Pour se faire une idée de l'énormité de certaines fortunes romaines, il faut lire ce qu'en disent les écrivains de l'antiquité. Déjà, du temps de Cicéron, on citait des phénomènes en ce genre. Crassus disait qu'un homme n'était pas riche, si son revenu annuel ne suffisait pas à l'entretien et à la nourriture d'une armée (XCII). Il déclarait posséder 7,100 talents, ou, en monnaie française, 37,038,286 francs (XCIII). Pline nomme des esclaves affranchis encore mieux partagés ; il désigne un certain Claudius Isidorus qui déclara dans son testament que, malgré ses pertes énormes dans les guerres civiles, il laissait 4,116 esclaves, 3,600 paires de bœufs, plus de 257,000 têtes de bétail, et 60 millions de sesterces en argent monnayé (XCIV). « Jusqu'où, s'écrie Sé-

---

(1) Et qui le cite si inexactement, qu'il est difficile de reconnaître le texte de l'historien grec dans l'interprétation de l'auteur de *l'Esprit des lois*.

nèque, jusqu'où étendrez-vous les limites de vos domaines? Un territoire qui a contenu tout un peuple, est devenu trop étroit pour un seul propriétaire! Jusqu'où pousserez-vous votre charrue, vous à qui une province tout entière ne suffit pas? Des rivières célèbres baignent, dans tout leur cours, des propriétés particulières, de grands fleuves, qui ont servi de bornes à de vastes Etats, vous appartiennent depuis leur source jusqu'à leur embouchure. Tout cela est trop peu pour vous, si des mers ne ceignent pas vos domaines, si votre fermier ne commande pas au-delà du golfe Adriatique et de la mer Ionienne, si vous ne comptez pas au nombre de vos plus insignifiantes propriétés, des îles qui furent la résidence des princes les plus puissants (XCV). »

Athénée parle de certains personnages qui possédaient dix mille esclaves, et même davantage, presque tous meubles de luxe, et non instruments de travail (XCVI). Suivant Olympiodore, un grand nombre de familles romaines tiraient de leurs propriétés un revenu annuel qui allait jusqu'à quarante mille *aurei*, sans compter le blé, le vin, et les autres denrées dont la vente aurait produit le tiers de cette somme (1). Les habitations urbaines de ces familles comprenaient tout ce que peut contenir une ville de médiocre étendue, un hippodrome, des marchés, des temples, des fontaines, des bains de toute espèce, etc. (XCVII).

Saint Cyprien (XCVIII) fulmine contre « ces riches qui, joignant domaine à domaine, se font, aux dépens des pauvres, des parcs sans bornes et des montagnes d'or et d'argent. » D'après Pline, sous le règne de Néron, la moitié de l'Afrique proprement dite (la province proconsulaire), était possédée par six propriétaires (XCIX) (2).

On comprend qu'en consignant de semblables faits, Pline s'écrie : « *Latifundia perdidere Italiam, jam vero et provincias* », les grandes propriétés ont perdu l'Italie, et elles commencent

(1) 40,000 *aurei*, valent, en monnaie française, environ un million. En y ajoutant un tiers pour les autres produits, on a un total de 1,333,000 fr., pour le revenu d'une famille romaine.

(2) Pour les grandes fortunes de quelques Romains, nous recommandons la lecture du chapitre XV, livre II, de Juste-Lipse, de *magnitudine romana*.

déjà à perdre les provinces (C). » D'incommensurables espaces consacrés à l'agrément et au pacage, peuplés par des milliers d'esclaves à peu près oisifs; autour de ces monstrueuses possessions, pas un petit propriétaire, pas un ouvrier agricole sérieux, pas un champ ensemencé, voilà le résumé de cette situation. Et elle datait de loin, car déjà le docte Varron écrivait, à l'époque des luttes de César contre ses rivaux : « Il n'est guère de chefs de famille qui n'aient abandonné la faux et la charrue pour venir se fixer à Rome, et qui n'aiment mieux consacrer leurs mains à applaudir au théâtre ou au cirque, qu'à moissonner ou à vendanger (CI). » Quelques années après, Columelle se plaignait aussi de l'abandon de l'agriculture : « Il ne faut pas, dit-il, accuser de nos maux l'inclémence du ciel, mais bien plutôt notre propre sottise, car nous avons abandonné la culture de nos champs au dernier de nos esclaves, qui les traite en vrai bourreau; et cependant les plus éminents de nos ancêtres en faisaient leur principale occupation (CII). » Tacite fait dire par Tibère : « Par où commencer la réforme, et que faut-il réduire d'abord à l'antique simplicité? sera-ce l'étendue sans limite de nos maisons de campagne? cette multitude, ou plutôt ces nations d'esclaves? ces masses d'or et d'argent?... Personne ne se lève pour nous dire que l'Italie attend sa subsistance de l'étranger, que chaque jour la vie du peuple romain flotte à la merci des vagues et des tempêtes, que si l'abondance des provinces ne venait au secours et des maîtres et des esclaves, et de ces champs qui ne produisent plus, ce ne seraient sans doute pas nos parcs et nos maisons de plaisance qui fourniraient à nos besoins (CIII). »

Cet état de choses, déjà si triste sous le successeur d'Auguste, ne fit qu'empirer, les causes du mal restant les mêmes par l'insouciance des empereurs, qui auraient pu les faire disparaître. Un chiffre que nous trouvons dans les lois romaines nous donne la mesure de la dévastation de l'Italie à la fin du quatrième siècle : il fut constaté qu'il existait dans la Campanie, province italienne autrefois renommée entre toutes pour sa fertilité, une superficie de 528,042 *jugera* (plus de 132,000 hectares) inculte et déserte. En conséquence, Honorius exempta d'impôts la Campanie, dans la proportion des terres devenues improductives. Les

lois qui décrètent ces exemptions sont des années 395, 413 et 418 (CIV). Et l'on ne peut pas dire que cette désolation de l'Italie fût le fait des Barbares; car, en 395, les Goths n'étaient pas encore entrés dans cette partie de l'empire romain. En 400 seulement, Alaric s'avança jusqu'à Ravenne, et sa défaite par Stilichon n'eut lieu qu'en 403.

Dévastée, ruinée, affamée, l'Italie était contrainte d'avoir recours à ses provinces les plus lointaines pour subvenir à sa subsistance. Et ce fut principalement à l'Afrique que fut réservé ce rôle de Providence. Bien que les *Latifundia* y existassent, comme on l'a vu plus haut, on peut penser, d'après l'assertion de Pline, qu'ils se concentrèrent dans la Proconsulaire. La grande propriété eut, d'ailleurs, en Afrique, un caractère et des allures tout autres qu'en Italie : au lieu de coïncider avec le dépeuplement, elle produisit, au contraire, une augmentation considérable de population. On y trouvait, suivant Aggenus Urbicus, des domaines privés plus vastes que ceux de l'État, mais ils étaient occupés par un grand nombre de cultivateurs; la maison du maître était entourée de villages, qui lui faisaient comme une ceinture de fortifications (CV). L'Afrique était trop loin pour que les riches patriciens y allassent mener l'existence oisive et luxueuse, qu'ils trouvaient si attrayante en Italie, et surtout aux environs de Rome. Cette possession du peuple-roi ne fut donc pas détournée de sa voie laborieuse. Couverte de colonies et de municipes, dont la population était principalement adonnée à l'agriculture, elle poursuivit son pénible labeur, que favorisaient, d'ailleurs, les demandes incessantes de la métropole et du commerce. Il faut aussi tenir compte du travail indigène, qui continua à produire abondamment. Le chapitre de cet ouvrage, où il est spécialement traité de l'*assimilation*, montre suffisamment que la race autochtone resta dans l'isolement, et conserva ses habitudes primitives, au nombre desquelles les travaux agricoles tenaient la première place (CVI).

La Sicile avait eu d'abord le privilége de nourrir la population de Rome et d'une partie de l'Italie. Caton l'ancien l'appelait le *grenier de la république*, la *nourrice du peuple romain*. Cicéron a qualifié de *trésor de nos ancêtres* (CVII), et n'hésite pas à dire

que Rome doit la vie à cette province (CVIII) (1). Mais quand la Sicile fut ruinée par la guerre et les dilapidations (CIX), quand l'incomparable fertilité de l'Afrique fut connue, ce fut à cette nouvelle colonie que Rome demanda son pain de chaque jour.

« Nous payons, dit Varron, pour qu'on nous apporte d'Afrique et de Sardaigne le blé qui nous doit nourrir (CX). » Columelle, sans nommer l'Afrique, la désigne suffisamment : « Dans ce Latium, cette terre de Saturne, où les dieux avaient enseigné la culture à leurs enfants (CXI), nous sommes obligés, pour ne pas mourir de faim, de tirer notre blé des provinces situées au-delà des mers (CXII). » Ces provinces lointaines étaient l'Afrique et l'Égypte, car cette dernière eut sa part du fardeau, ou, si l'on veut, de l'honneur de faire subsister les maîtres du monde. Déjà sous Auguste, l'Égypte fournissait à Rome vingt millions de mesures de blé par an (1,600,000 hectolitres) (CXIII). A cette époque, l'Italie, mais surtout Rome et sa banlieue, dépendaient si rigoureusement des possessions africaines pour leurs approvisionnements, qu'un jour Auguste, ayant vu, dans les greniers de Rome, du blé pour trois jours seulement, résolut de se tuer si, dans cet intervalle, les bâtiments qu'on attendait ne revenaient pas. Ils arrivèrent, et le peuple mit cette heureuse circonstance sur le compte de la bonne étoile de son empereur (CXIV). Le passage de Tacite que nous avons cité à la page ci-dessus donne la mesure de la situation précaire de l'Italie en matière de subsistances; et, quand le grave historien dit que la vie du peuple romain « est à la merci des vagues et des tempêtes, » c'est l'Afrique et l'Égypte qu'il désigne. Il en est de même quand il fait dire par Tibère qu'il a tiré des provinces à blé des approvisionnements plus considérables que ceux réunis par Auguste (CXV). L'an 804 de Rome, 51 de Jésus-Christ, une famine se déclare dans la capitale de l'empire; mais la mer reste calme pendant l'hiver, et les navires chargés de grains arrivent à temps. « Étrange vicissitude, s'écrie Tacite, jadis l'Italie envoyait ses productions dans les provinces les plus éloignées; la terre n'est pas plus sté-

(1) Cependant le rendement du blé dans cette île n'était pas bien riche. Cicéron nous apprend qu'il était de huit pour un, et de dix au maximum CVIII bis).

rile aujourd'hui, mais nous cultivons de préférence l'Afrique et l'Égypte, et la vie du peuple romain est abandonnée aux hasards de la mer (CXVI). Cette famine, dont nous venons de parler (1), fut pour l'empereur Claude l'occasion d'aviser aux moyens d'assurer les approvisionnements de la capitale, même en hiver. Il offrit aux négociants des bénéfices certains, et mit à la charge du trésor public les dommages qu'éprouveraient les navires de transport. Il combla de faveurs et d'immunités les citoyens qui construisaient des bâtiments affectés au commerce des grains (CXVII). Du temps de Néron, le peuple, ayant vu arriver d'Alexandrie un vaisseau chargé de sable pour les lutteurs de la cour, alors qu'il attendait du froment, fit subir à l'empereur les plus sanglants outrages (CXVIII).

(A suivre) FRÉDÉRIC LACROIX.

Note de la Rédaction. — On aura remarqué à la page 6 que l'indication des renvois à l'Appendice passe brusquement du n° (XIV) au n° (LXIII). Les n°s intermédiaires correspondent aux notes introduites dans le texte du précédent article et se trouvent, par conséquent, supprimés. Voir à ce sujet la note *(a)* de la page 5.

(1) Selon Josèphe, XXII, 2, 5, il y eut deux famines à Rome sous le règne de Claude.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les N°s 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56, 59 à 61, 63 à 66, 68, 69 et 70.)

SECTION IVe. SUD.

1° — QUARTIER BAB-AZOUN INTÉRIEUR.

CHAPITRE LXII.

MOSQUÉE EL-MA'DJAZIN, RUE BAB-AZOUN.

Cette petite mosquée était appelée indifféremment *djama Souk el-Kebir*, du nom du quartier, *djama Ben-Turkia*, du nom de l'oukil, et *djama el-Madjazin*. Quant à cette dernière dénomination, quelques indigènes l'expliquent en disant que dans la mosquée dont il s'agit, on faisait la prière d'ed-Dehour (1 heure de relevée) beaucoup plus tard que dans toutes les autres, ce qui donnait aux retardataires la facilité d'y faire leurs dévotions, et que de là vient le nom de *djama el-Madjazin*, c'est-à-dire la mosquée des paresseux. Je ne présente cette version que sous réserve. Voici, d'ailleurs, les renseignements que j'ai glanés dans des documents authentiques.

I. Aloui sis à Souk el-Mellahin (الملاحين, des marchands de sel) et contigu à une mosquée qui se trouve là et qui est connue sous le nom de *djama el-Mechatin* (المشاطين) (Acte de 959, soit 1551-1552).

NOTA. Le même Aloui est ainsi désigné en 1089 (1678-1679) : sis à Souk el-Kebir et contigu à une mosquée dont est oukil Sid Redjeb.

II. Mosquée sise à Souk el-Khiatin (des tailleurs). (Acte de 1056, soit 1646-1647).

III. Mosquée des tailleurs (el-Khiatin) (Acte de 1070, soit 1659-1660).

IV. Maison sise à *el-Mellahin*, quartier qui est actuellement connu sous le nom de Souk el-Keball (marché des Kabyles), et contiguë à une mosquée qui est en face de la rue des Juifs, connue sous le

nom de Seba louiat (les sept coudes). Acte de 1124, soit 1712-1713) (1).

V. Mosquée (mesdjed) d'el-Fekharin (des potiers), vis-à-vis de Seba louiat (les sept coudes), dans la rue des tailleurs (Souk el-Khiatin) (Oukfia).

VI. Mosquée sise à Souk el-Kebir (la grande rue), vis-à-vis d'une rue qui est là, et dont est imam Mohammed el-Mesteranemi (de Mostaganem), dit Ben Yamena (Acte de 1140, soit 1727-1728).

VII. Mosquée sise à Souk el-Kebir, près de la boutique du peseur public (Acte de 1148, soit 1735-1736).

VIII. Mosquée sise à Souk Eddellala (la rue des encans), et dont est imam Ahmed El-Merrassi ben Yamena (Acte de 1152, soit 1739-1740).

IX. Mosquée sise à Souk el-Kebir, et dont est imam Mohammed ben Turkia (Acte de 1167, soit 1753-1754).

X. Mosquée située à Souk Eddellala et dont est imam Mohammed Echerif, dit Ben Turkia (Acte de 1182, soit 1768-1769).

XI. Mosquée sise à Souk el-Kebir, connue sous le nom de mesdjed el-Madjazin (المعجزين) et dont est imam Mohammed ben Turkia Acte de 1222, soit 1807-1808).

XII. Mosquée sise à Souk el-Kebir et vis-à-vis d'une rue, dont est imam Mohammed ben Turkia, également oukil de la chapelle de Sidi Abderrahman Ettalbi (Acte de 1228, soit 1813-1814).

Ces renseignements, tout en présentant une certaine importance, au point de vue de la topographie de l'ancien Alger, ne font connaître ni la date de la construction, ni le nom du fondateur de la mosquée dont je m'occupe. Cet édifice, qui avait reçu le n° 175 de la rue Bab-Azoun, fut aliéné en 1836. Son emplacement se trouve partie dans la voie publique et partie dans la maison Duchassaing, à l'angle des rues Bosa et Bab-Azoun.

CHAPITRE LXIII.

§ 1er. — MOSQUÉE DE KHEDEUR PACHA, A L'ANGLE DES RUES SCIPION ET BAB-AZOUN.

La mosquée de Khedeur Pacha appartenait à l'ancien type arabe caractérisé à l'extérieur par une couverture en tuiles, et à l'intérieur par des travées étroites que formaient des piliers en maçonnerie.

(1) C'est aujourd'hui la rue Sainte. — *N. de la R.*

Elle fut construite en 1005 (1596-1597), sur l'emplacement d'une plus petite mosquée. Voici, du reste, les renseignements que j'ai recueillis sur cet édifice.

I... boutique sise dans le quartier appelé anciennement Houmet Essekadjin (السكاجين) et aujourd'hui Houmet el-Kherratin (des tourneurs) près de la mosquée du saint et vertueux *Abou Daoud*, Seliman el-Kebaïli (Acte de 975, soit 1567-1568).

II. boutique sise à Souk Essekkadjin, dans l'intérieur de la ville, près de la mosquée connue sous le nom de Sidi Seliman el-Kebaïli. Acte de 984, soit 1576-1577).

III. Traduction d'un acte portant l'empreinte du cachet du cadi hanéfite et de celui du Pacha Khedeur (1) :

Louange à Dieu, qui dans sa bonté nous dispense ses grâces, qui nous comble de bienfaits dont nul ne saurait se rendre digne, malgré la grandeur de ses efforts; qui donne et qui prend, sans que nul puisse détourner ses dons ni faire faillir ses promesses, « ce « que Dieu, dans sa miséricorde, ouvre aux hommes (de ses bien- « faits), nul ne saurait le renfermer et nul ne saurait leur envoyer « ce que Dieu tient. » (Coran. chap. XXXV, verset 2. *Note du Trad.*) Je le loue (qu'il soit glorifié!), je lui adresse des actions de grâces pour ses faveurs et je le vénère, tout en proclamant mon impuissance à le remercier et à le glorifier! J'implore de lui, du Dieu glorieux, l'abondance inépuisable de ses bienfaits, et la perpétuité de ses faveurs! J'atteste qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu, qu'il est unique et qu'il n'a point d'associé. Cette attestation, sincère dans ses expressions, repose sur des bases solides, puisse Dieu, grand et élevé, la purifier de toute controverse. J'atteste également que notre seigneur et maître Mohammed, son adorateur et son envoyé (que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut! est le plus noble de ceux qu'il a choisis pour être ses adorateurs et ses prophètes, et le plus grand de ceux qui ont guidé les créatures dans la vraie direction et vers la droiture. Que Dieu répande ses grâces et le salut sur lui, sur sa famille, sur ses nobles compagnons, sur ses partisans et sur son armée! Grâces que nous implorons, s'il plait à Dieu, pour être sauvés des angoisses et des anxiétés du jugement dernier, et par lesquelles nous

(1) Khedeur fut trois fois pacha d'Alger : 1° d'août 1589 au mois d'août 1592; 2° de 1595 à 1596; 3° de 1601 à 1603. La première et la troisième fois, il accomplit entièrement la période triennale de gouvernement assignée à ces représentants de la Porte ottomane. — *N. de la R.*

solliciterons une place favorisée de la sécurité, dans laquelle nous n'aurons aucun malheur à redouter. Après avoir adressé des louanges à Dieu le sublime et avoir appelé les bénédictions divines sur notre seigneur Mohammed, le noble prophète (nous constaterons que), lorsque le pacha grand, célèbre, considérable, très-fortuné, éminent, droit, orthodoxe, très-puissant, pieux, dont la puissance est l'apanage, Khedeur, eut conçu le désir de faire des actes pies et de se rapprocher du Maître par de bonnes œuvres, il constitua habous, au profit de ses enfants et de leurs enfants tant qu'ils se perpétueront et se ramifieront, et au profit de la mosquée dont il a élevé les constructions et édifié les bâtisses, laquelle est la mosquée d'assemblée (mesdjed el-djama), située au quartier des tourneurs (Souk el-Kherratin), dans l'intérieur d'Alger la protégée par le Dieu très-haut et dans le voisinage d'une caserne de l'armée victorieuse (savoir) :

» La moitié indivise d'une étuve connue sous son nom, située à Eddiassin et contiguë au jardin (riad) portant son nom et bien connu dans le quartier, etc. (Suit la désignation de divers immeubles).

« Sur les revenus de ces biens, il sera prélevé ce qui suit : pour le khetib de ladite mosquée, cinquante dinars par mois; deux dinars par mois pour la *mohammadiya* (prière pour le prophète), laquelle sera lue, tous les lundis et tous les jeudis, à perpétuité; pour celui qui lira *et-ta'rif* chaque vendredi, deux dinars par mois; pour trois mouedden hanefites, deux dinars, soit six dinars par mois; pour quatre personnes qui liront..... chaque vendredi, quatre dinars par mois, soit un dinar à chacune d'elles; à celui qui sortira les livres le vendredi et qui donnera la crosse au khetib, deux dinars par mois, pour neuf hezzabin qui liront chacun deux *hizb* tous les jours après la prière d'*el-Asr*, neuf dinars par mois, soit un dinar pour chacun; pour celui qui sera chargé de nettoyer les latrines, deux dinars par mois; pour le mouedden qui sera chargé de faire l'appel à la prière, d'allumer les lampes et de balayer, trois dinars par mois; pour les nattes, vingt dinars par an; pour l'huile, quatre-vingts dinars par an; au professeur malekite et au professeur qui lira (les ouvrages appelés) le Boukhari, Ibn abi-Hamza et *Erressa*, soixante dinars par an, soit trente dinars pour chacun d'eux; pour l'administrateur desdits habous, lequel est le caïd, l'honorable, le parfait, dont l'illustration est l'apanage, Soliman, affranchi du pacha susnommé, cinq dinars par mois; à un autre mouedden, deux dinars par mois, etc..... Ce habous est perpétuel,

stable et éternel. Il ne sera modifié en rien, aucune de ses dispositions ne sera altérée, etc.

Il (le pacha) a commis, pour jouir dudit habous, le surveiller et le gérer, son affranchi, le caïd Soliman sus-nommé, et, après lui, celui, d'entre ses vertueux affranchis qui en sera capable; il l'a autorisé à prendre possession du habous pour le compte de la mosquée, etc. Les dinars, dont il est question dans cet acte, sont des dinars algériens cinquantenaires. A la date de la fin de moharrem le sacré, ouverture de l'année mille cinq (soit du 14 au 23 septembre 1596) (1).

IV. La dame libre, vertueuse et noble, Kamir, fille de l'honorable sage, respecté, etc., Caïd Mohammed Bey, fonde un habous au profit de la mosquée qu'a fait construire son frère germain le pacha magnanime, considérable, sage, respectable, très-fortuné, vertueux, pieux et puissant Khedeur, que Dieu le rende heureux! sise dans le souk des tailleurs et près d'une caserne de l'armée victorieuse (Acte en date de la fin de safar 1006, soit du 5 au 11 octobre 1597).

V. Un acte, portant la date du commencement de rebi deuxième de l'année 1096 (du 7 au 16 mars 1685), constate qu'il existait une école établie par El-Hadj Mustapha Beloukbachi ben Mohammed Etturki pour être affectée à l'enseignement du Koran, et dont la porte était contiguë à la porte de la mosquée connue sous le nom de mosquée de défunt Khedeur, vis-à-vis d'une caserne de janissaires; et que cette école a été agrandie par le prince magnanime, etc., Ibrahim Khodja, dey (2).

Le nom de Khedeur Pacha resta attaché à sa fondation. En 1830, cet édifice reçut les numéros 3 de la rue Scipion et 222 de la rue Bab-Azoun. Après avoir été converti pendant six années en annexe

(1) Le deuxième gouvernement de Khedeur dura depuis octobre 1595 jusqu'au mois de septembre 1596. Une intrigue de sérail l'avait fait revenir ici; une autre intrigue de même genre le fit rappeler prématurément à Constantinople. — *N. de la R.*

(2) Dès l'année 1683, cet Ibrahim apparaît ici sur la scène politique comme créature du fameux raïs Mezzomorto (Hadj Hossaïn), qui s'en sert pour assassiner Baba Hassan, puis le nomme, en récompense, son khodja et ensuite bey du camp. D'après les chroniques indigènes et d'autres documents, Mezzomorto, institué pacha d'Alger par le Grand-Seigneur en 1686, fait nommer dey son complice Ibrahim. D'après le document cité par M. Devoulx, ce dernier l'était déjà depuis l'année précédente.

En 1688, Ibrahim, ayant échoué dans ses tentatives contre Oran et menacé par ses soldats, se sauve en Tunisie, à Soussa. — *N. de la R.*

de l'hôpital Kharratine, installé dans l'ancienne caserne des Kherratin, il fut démoli partiellement en 1836. Il se trouve actuellement compris, partie dans la maison n° 2 de la rue Scipion et partie dans la synagogue portant le n° 4 de la même rue.

§ 2. — LATRINES, RUE BAB-AZOUN.

Dans la rue Bab-Azoun, non loin de la mosquée de Khedeur Pacha, se trouvaient des latrines publiques, que l'oukfia des édifices religieux mentionne ainsi : « Lieu d'ablutions sis à Souk el-Berad'ya (la rue des fabricants de bâts), et anciennement dans une impasse. Sa dotation se compose d'une maison et d'une boutique. » Cet établissement porta, après 1830, le n° 290 de la rue Bab-Azoun et formait, en août 1836, une dépendance de la caserne du Parc. Son emplacement fut aliéné en 1839.

CHAPITRE LXIV.

ZAOUIAT TCHEKHTOUN, RUE DE L'AIGLE.

Un fait généralement ignoré aujourd'hui, c'est que l'établissement, connu en dernier lieu sous le nom de Zaouiat-Tchekhtoun, avait eu pour fondateur, — ou pour patron, car je ne puis donner la préférence à l'une des deux versions, faute de renseignements suffisants, — le marabout Sidi Abou'tteka, — ou Betka, d'après la prononciation usuelle, — dont la chapelle se trouvait en dehors de Bab-Azoun. Voici, d'ailleurs, les renseignements que j'ai recueillis dans les documents au sujet de cet édifice :

I. Maison sise dans le quartier de la porte d'Azzoun (Bab-Azoun), l'une des portes d'Alger, dans l'intérieur de ladite ville et dans le voisinage du saint et vertueux Sidi Abou'tteka, près du fondouk des fabricants de bâts (fondok el-Berad'ya) (acte de 1038, soit 1629).

II. Maison sise dans le fondouk au riz, près de la mosquée du cheikh (béni) Sidi Abou tteka, au-dessous du fondouk el-Azara, quartier de la porte d'Azzoun, dans l'intérieur de la ville d'Alger (acte de 1084, soit 1673-1674, relatif à une maison sise en dernier lieu, rue de l'Aigle, n° 8).

III. Maison sise près de la zaouiat du cheikh Sidi Abou'tteka (acte de 1118, soit 1706-1707).

IV. Mosquée du cheikh Sidi Abbou'tteka, sise à Ka'essour, du côté de la porte d'Azzoun (oukfia).

V. Petite maison sise dans le fondouk qui est proche de zaouiet-

Tsekhtoun (زاوية تخطون), au-dessous du fondouk el-Azara, vers la porte d'Azzoun (acte de 1178, soit 1764-1765).

VI. Maison sise à Ka Essour, au-dessous du fondouk el-Azara près de la zaouiat du saint et vertueux Sidi Abou'tteka, que Dieu nous soit en aide par les bénédictions dont il est l'objet (acte de 1184, soit 1770-1771).

Ce ne fut qu'à la fin du XII° siècle de l'hégire, que cet établissement cessa de porter le nom de Sidi Abou'tteka pour prendre celui de *Tsokhetoun*, et ce dernier a toujours prévalu depuis cette époque, mais avec une légère altération, puisque le vulgaire le prononce *Tchekhtoun*. Suivant les probabilités, — car j'en suis réduit aux conjectures, — ce Tchekhtoun, ou Tskhtoun, était un administrateur dont la célébrité a absorbé celle du saint, fait des plus communs dans l'histoire des petites mosquées.

Nous savons que sidi Betka était contemporain de l'expédition de Charles-Quint (1541), et je le rappelle dans le chapitre relatif à la chapelle de ce marabout. Mais aucun document n'établit à quelle époque et par qui la zaouiat a été bâtie. Tout ce que j'ai pu faire, c'est de constater que cet édifice existait déjà en 1629, c'est-à-dire environ 88 ans après le désastre éprouvé par l'illustre empereur (1).

Dès les premiers jours de la conquête, cette zaouiat, qui avait reçu le n° 29 de la rue de l'Aigle, fut réunie à la caserne turque d'el-Kherratin, — appelée par nous *Caratine*, — à laquelle elle était contigue, caserne affectée d'abord au casernement militaire et un peu plus tard convertie en hôpital militaire. Délaissée par le génie militaire le 1er octobre 1838, la zaouiat Tchekhtoun fut successivement annexée à l'hôpital civil et à l'hôtel du Trésor et des Postes. Les travaux exécutés par les entrepreneurs du boulevard, auxquels elle a été concédée, ont fait disparaître les derniers vestiges qui avaient survécu à plusieurs modifications successives de l'état des lieux.

CHAPITRE LXV.

MOSQUÉE ROKEROUK, OU EL-KONDAKDJIA, RUE DU CAFTAN.

D'après les renseignements que j'ai recueillis dans des documents

(1) Cette petite mosquée avait une existence plus ancienne, puisqu'elle est déjà citée sous le nom de *Butico* et *Butica*, dans la *Topographie d'Alger*, (p. 16 et 22) par Haedo, dont les renseignements ne dépassent point le XVI° siècle, comme on le voit par son histoire des pachas, qui s'arrête en 1596. Cet auteur, qui écrit d'après des informations fournies par des esclaves chrétiens rachetés, fait mourir Sidi Betka en 1540 (p. 22), c'est-à-dire un an avant l'expédition de Charles-Quint — *N. de la R.*

cette petite mosquée, pourvue d'un minaret et servant aussi d'école, avait pour patron, en 1589, le marabout Sidi Aïssa ben el-Abbas, qui y était vraisemblablement inhumé et dont la mémoire n'a pas traversé les siècles. Bientôt après, le nom d'un simple administrateur prévaut sur celui du saint et se conserve plus de deux cents ans. En dernier lieu, les Algériens oubliant à leur tour l'oukil jadis célèbre, ne désignaient plus cet édifice que sous le nom du quartier: *El-Kondakdjia* (les fabricants de crosses). Au surplus, voici ces indications, qui ne font connaître ni le nom du fondateur ni la date de la fondation.

I. Mosquée connue sous le nom du cheikh, du saint Sidi Aïssa ben el-Abbas (عيسى بن العباس) et sise près du quartier des forgerons (el-Haddadin) (Acte de 997, soit 1588-1589).

II. Mosquée dont est imam Er-Rokerouk (الركرك) (Acte de 1002, soit 1593-1594).

III. Boutique sise du côté de la porte d'Azzoun, vis-à-vis de la mosquée d'Er-Rokerouk (Acte de 1061, soit 1650-1651).

IV. Mosquée d'Er-Rokerouk, sise à el-Kondakdjia, du côté de la porte d'Azzoun (Acte de 1085, soit de 1674-1675).

V Mosquée du cheikh vertueux Sidi Aïssa, connue actuellement sous le nom de djama Er-Rokerouk, sise vers la porte d'Azzoun (Oukfia).

VI. Mosquée près de la porte d'Azzoun, laquelle est la mosquée d'Abou Mehdi Sidi Aïssa, connue sous le nom d'Er-Rokerouk (Acte de 1141, soit 1728-1729).

VII. Mosquée connue sous le nom de mesdjed Er-Rokerouk et située à Souk el-Kondakdjia, dont est imam Abderrahman ben el-Badaoui, descendant du saint Sidi Mohammed ben Abderrahman (Acte de 1229, soit 1813-1814).

Cette mosquée reçut le n° 17 de la rue du Caftan et conserva sa destination pendant les premières années de la conquête française. Condamnée à être démolie, suivant procès-verbal du 12 janvier 1839, comme menaçant la sûreté publique, elle fut aliénée le 9 juin de la même année. Son emplacement se trouve compris dans la maison sise à l'angle des rues Bab-Azoun et du Caftan, et portant le n° 2 de cette dernière.

CHAPITRE LXVI.

Mosquée Mizou-Mourtou (Mezzo-Morto), rue de Chartres.

Cette grande mosquée à minaret et à khotba, qui se distinguait par une grande coupole excessivement surbaissée, a été bâtie vers 1097 (1685-1686) par le pacha el-Hadj Hossaïn, renégat italien, surnommé Mezzo-Morto. Elle était construite sur des boutiques et une étuve et traversait au moyen d'une belle voûte la ruelle qui est devenue la rue de Chartres. Elle renfermait un établissement de latrines publiques avec fontaines et une salle de bains froids, c'est-à-dire une pièce où les pauvres venaient se laver des pieds à la tête avec de l'eau froide qu'on leur apportait dans des cruches en métal.

Cet édifice a été construit en partie sur l'emplacement d'un mesdjed, sur lequel je n'ai trouvé aucun renseignement de nature à faire connaître le nom de son fondateur, ni la date de sa construction.

Voici les documents et renseignements que je me suis procurés, soit sur ce mesdjed, soit sur la mosquée Mezzo-Morto ou *Mizou-Mourtou*, d'après la prononciation arabe.

I. Mosquée (mesdjed) sise en face de la halle aux grains (rahbet ezzera'), dont est imam Ahmed Aga ben Saber Allah, le Turc (Acte de 1075, soit 1664-1665).

II. Mosquée (mesdjed) située près de la porte d'Azzoun (Bab-Azoun) et en face de la halle aux grains, dont est imam Ahmed Khodja ben Abd-Allah (Acte de 1077, soit 1666-1667).

III. El-Hadj Hossaïn Pacha (ce pacha était susnommé Mizoumourtou, probablement de l'italien *mezzo-morto*, demi-mort) fait un habous au profit de la mosquée (djama) qu'il a fait construire dans la rue de la porte d'Azzoun (chara Bab-Azzoun), près de la halle aux grains (Acte du mois de rebi 2° 1098, soit du 14 février au 14 mars 1687).

IV. Mosquée (djama) neuve, qu'à fait construire l'honorable, agréable, pieux, brave, glorieux, orthodoxe, pur, victorieux et conquérant, notre maître le seigneur el-Hadj Hossaïn Pacha (que Dieu lui facilite les bienfaits qu'il projette !), dans la rue de la porte d'Azzoun, près de la halle aux grains. (Acte de 1099, soit 1687-1688).

V. *Traduction entière d'un acte en marge duquel se trouve le cachet du pacha el-Hadj Hossaïn.*

Louange à Dieu, qui dans sa bonté nous dispense ses grâces; qui nous comble de bienfaits que nul ne saurait mériter, quelle que soit la grandeur de ses efforts ; qui prend et donne sans que nul puisse

détourner ses dons ni faire faillir ses promesses. « Ce que Dieu, « dans sa miséricorde, ouvre aux hommes (de ses bienfaits), nul ne « saurait le renfermer et nul ne saurait leur envoyer ce que Dieu « tient. (Coran, ch. XXV, v. 2. *N. du Trad*). » Je le loue (qu'il soit glorifié), je lui adresse des actions de grâces pour cela, et je l'exalte, en avouant mon impuissance à le remercier et à le glorifier! J'implore de lui, du Dieu glorieux, l'abondance inépuisable de ses bienfaits et la perpétuité de ses faveurs! J'atteste qu'il n'y a de Dieu que Dieu, qu'il est unique et qu'il n'a point d'associé, et cette attestation, sincère dans son expression, repose sur des bases solides. J'atteste que notre seigneur et maître Mohammed, son adorateur et son envoyé (que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut!), est le plus noble de ceux qu'il a choisis pour être ses adorateurs et ses prophètes, et le plus grand de ceux qui ont guidé les créatures dans la vraie direction et vers la droiture. Que Dieu répande ses grâces et le salut sur lui, sur sa famille, sur ses nobles compagnons, sur ses partisans et sur son armée! Grâces que nous implorons, s'il plaît à Dieu, pour être sauvés des anxiétés et des horreurs du jugement dernier, et par lesquelles nous solliciterons de la bonté de notre noble maître, et de sa vaste miséricorde, qu'il nous accorde une place favorisée de la sécurité, dans laquelle nous serons à l'abri de tout malheur! Après avoir adressé des louanges au Dieu sublime, et avoir invoqué les bénédictions divines et le salut sur notre seigneur Mohammed, le noble prophète, (nous constaterons que) lorsque le Pacha grand, célèbre, considérable, très-fortuné, éminent, droit, orthodoxe, très-puissant et pieux, illustration de l'empire ottomon et prunelle de l'œil du royaume des *Khakan* (1), favorisé de l'assistance divine et glorieux champion de la guerre sainte, combattant pour l'amour du souverain, du miséricordieux, qui a les victoires pour apanage, notre maître el-Hadj Hossaïn Pacha, eut cédé aux inspirations de son caractère qui le portent à s'élever vers Dieu (qu'il soit glorifié et exalté!) par des actes de dévotion et à se rapprocher de lui (que sa grandeur soit proclamée!) par de bonnes œuvres, *il constitua habous*, au profit de la mosquée d'assemblée (el-mesdjed el-Djami'), dont il a renouvelé les bâtisses, assis les fondations et exhaussé les murs, sise près de la porte d'Azzoun (Bab-Azoun) et faisant face à la caserne des troupes victorieuses, qui est contiguë à la halle aux grains

(1) *Khakan* est la désignation nationale des souverains de Turquie; il figure sur leurs monnaies. — *N. de la R.*

(rahbet ezzera), dans l'intérieur de la (ville) bien-gardée d'Alger, que Dieu la préserve des maux de l'adversité! savoir :

La totalité de l'étuve qu'il a fait bâtir au-dessous de la dite mosquée.

La totalité du fondouk qui est au-dessous de la dite mosquée, à l'exception de la chambre qui est à son extrémité, à gauche en entrant, laquelle ne peut être comprise dans cette fondation, attendu qu'elle est déjà constituée habous au profit des propriétaires de la maison sous laquelle elle se trouve et de leur descendance, pour faire retour en dernier lieu aux pauvres des deux (villes) nobles et saintes, la Mecque et Médine (que Dieu accroisse leur noblesse!);

La totalité de l'aloui attenant à la dite mosquée du côté de l'ouest;

La totalité des quatre boutiques sises sous la dite mosquée : l'une est sous la porte occidentale de la mosquée et est actuellement occupée par un marchand de savon; une autre, contiguë à la porte du fourneau de l'étuve sus-désignée, est actuellement occupée par un droguiste; une autre, sise auprès de la précédente, est occupée par un barbier; la quatrième, contiguë à la porte méridionale de la mosquée, est occupée par un négociant;

Et la totalité de la moitié d'une étuve sise auprès de la porte du ruisseau (Bab-el-Oued),

Avec toutes leurs limites, contenances, appartenances et dépendances intérieures et extérieures.

Ce habous est perpétuel et complet, stable et éternel; il ne sera modifié ni altéré en aucune de ses stipulations et dispositions.

Le seigneur Pacha sus-nommé (que le Dieu très-haut l'assiste!) a autorisé les administrateurs des deux (villes) nobles et saintes, la Mecque et Médine (que Dieu accroisse leur noblesse et leurs honneurs!), lesquels sont : El-Hadj Mohammed Aga ben Ouali, le Turc; l'honorable el-Hadj Hossaïn aga ben Mostafa, le Turc; le pieux et pur El-Hadj Mohammed, le droguiste; ben Ibrahim, l'Andalou; et l'honorable El-Hadj Mohammed el-Harrar (tisserand en soie), ben Fadil, l'Andalou, à prendre possession de cela à son exclusion. En conséquence, ils ont procédé à cette prise de possession d'une manière entière et conforme au vœu de la loi. Les loyers de ces immeubles seront ajoutés aux loyers de ce qui a été fait habous au profit de la dite mosquée par d'autres que le seigneur Pacha, savoir : Un aloui à cheval sur l'entrée de la halle aux grains, la moitié d'une maison sise à *El-Kondakdjia* (quartier des armuriers) et connue sous le nom de son fondateur, le défunt El-Hadj Youcef, le menui-

sier, et un four affecté à la cuisson des pains des janissaires, sis près du Fondok El-'Azara, et connu sous le nom de son fondateur l'honorable Mohammed le Raïs, dit Kordor'li, parent par alliance du seigneur Pacha sus-nommé.

Les prélèvements suivants seront faits chaque mois sur le produit de tous ces immeubles : pour le khetib de ladite mosquée, soixante dinars ; pour l'imam, quarante dinars ; pour le professeur malékite et le *mouhaddit* (professeur de traditions), trente-cinq dinars ; pour celui qui lira la *mouhammadyat* (prière pour le prophète), après la prière d'*ed-dohour*, quatre dinars ; pour le *raoui* qui lira les traditions au professeur, huit dinars, pour quatre *moueddin* hanéfites, quatorze dinars, et pour un cinquième, vingt dinars ; à dix hezzabin qui se livreront à la lecture après la prière du matin et celle d'*el-asr*, et qui liront après le *zoual*, deux cents fois : « *Dis* : « *Dieu est un* » (verset 1 du chapitre CXII du Koran), trois dinars à chacun d'eux ; à l'allumeur des lampes, huit dinars ; aux deux personnes chargées de balayer ladite mosquée et de sortir les tapis le vendredi, trois dinars chacun, au porte-crosse du khetib, quatre dinars, à ceux qui liront le livre intitulé *Tenbih el-Anam* (1) chaque jour avant la prière d'*el-dohour* et après la prière d'*el-asr*, sept dinars à chacun d'eux ; au balayeur des latrines, sept dinars ; à l'administration des habous, trente-cinq dinars.

Le surplus des produits desdits immeubles sera affecté à l'entretien de la mosquée et de sa dotation et à des achats de nattes, d'huile, de lampes et autres objets. S'il y a un excédant, il appartiendra aux pauvres des deux villes nobles et saintes (que Dieu augmente leur noblesse et leurs honneurs !) ; il sera ajouté au produit de leurs propriétés et envoyé chaque année pour qu'il leur soit distribué, suivant l'usage qui a cours. Le Seigneur Pacha (que Dieu l'assiste !) a confié la gestion desdits biens, les prélèvements à effectuer sur leurs revenus et la perception de l'excédant pour le compte des ayant-droit aux administrateurs des deux villes nobles et saintes susnommées, ou leurs successeurs, lesquels ont accepté cette mission, et se sont engagés à la remplir avec zèle. Il a été témoigné, etc. Les dinars dont il est question dans cet acte, sont des dinars algériens, cinquantenaires, à la date des premiers jours de moharrem le sacré de l'année mil cent (1100) (du 26 octobre au 4 novembre 1688). (Suit la signature des deux assesseurs du cadi.)

(1) Livre de litanies dont la Bibliothèque d'Alger possède un exemplaire complet. — *N. de la R.*

VI. Mosquée (mesdjed) sise dans la rue de la porte d'Azzoun, qu'a construite l'honorable El-Hadj Hossaïn Pacha (Acte de 1104, soit 1692-1693.)

VII. Mosquée sise dans la rue de la porte d'Azzoun, en face de la caserne de janissaires (Acte de 1112, soit 1700-1701.)

VIII. Mosquée du défunt Hossaïn Pacha, sise à la porte d'Azzoun (Acte de 1115, soit 1703-1704).

IX. La mosquée neuve qu'a construite le Sid el-Hadj Hossaïn Mizou-Mertou (ميزو مرطوا) (1), près de la porte d'Azzoun (Acte de 1123, soit 1711-1712).

X. École sise dans la mosquée Mezmourtou (مزمرطوا), affectée à l'enseignement hanéfite, en face de la caserne de janissaires, en dedans de la porte d'Azzoun (Acte de 1162, soit 1749).

Il me paraît sans utilité de multiplier ces citations. Le surnom du renégat, survivant à son nom d'El-Hadj Hossaïn, resta définitivement attaché à cette fondation, et la dénomination de *Djama-Mizou-Mourtou* ne subit aucune modification. Je dois ajouter, cependant, que cet édifice était également appelé *Djama el-Arsa* (la mosquée du pilier), à cause d'un gros pilier qui soutenait la voûte jetée sur la rue de Chartres. Le minaret, de forme octogonale, était surmonté de deux boules en cuivre superposées, dont la plus basse, qui était la plus grosse, avait son centre à 47 m. 16 c. au-dessus du niveau de la mer.

J'ai dit, dans le chapitre XLIX, que je pensais devoir appliquer à la mosquée Mezzo-Morto l'inscription turque n° 1 du musée public d'Alger, que le catalogue de cet établissement attribue, mais en termes dubitatifs, à la mosquée dite *Djama-Essiida*. Un nouvel examen m'a donné, au contraire, la conviction que cette inscription, — dont l'origine est inconnue, — provient, non d'une mosquée quelconque, mais bien d'un fort. On pourra juger du mérite de cette opinion par la traduction ci-après, que j'ai faite sur une reproduction de turc en arabe dûe à M. Mohammed ben Otsman Khodja.

(1) El-Hadj Hossain Mezzo Morto a gouverné Alger de 1683 à 1689 comme pacha, puis comme pacha-dey. Il avait d'abord été corsaire et ne fut pas toujours heureux dans sa carrière maritime; car, selon Laugier de Tassy (*Histoire d'Alger*, p. 268), il avait reçu cinq cents coups de bâton dans une certaine circonstance pour n'avoir pas fait son devoir. L'état dans lequel il dût se trouver, après une pareille correction, a peut-être motivé son sobriquet de Mezzo Morto (demi-mort). Sous Moustafa, qui régna de 1695 à 1708, il fut grand amiral de Turquie. — *N. de la R.*

« Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! que la grandeur de Dieu soit proclamée ! (ce lieu) victorieux et solide sera . . pour les sectateurs de l'Islam une force par laquelle se réjouira la surface de la terre ;

» Et l'Islam, dans la stabilité, sera vainqueur des ennemis de la religion, .·. assisté par les Trois, les Sept et les Quarante (1), en personne.

Que le Créateur de l'univers exauce les vœux de son constructeur. .·. Il a été bâti par Hossaïn Pacha, que le conserve Dieu le digne de confiance !

» Dieu est au-dessus de toute supputation. La pluralité de son existence serait donc bien étrange ! (2) .·. sa date (est) : une assistence émanant de Dieu et une victoire prochaine ! (3). »

Ce style n'est nullement celui qu'on employait d'ordinaire pour les mosquées. Rien ne rappelle un lieu de prières et de dévotion, un édifice consacré à Dieu. Bien que la destination du local ne soit pas explicitement indiquée, il me semble qu'un lieu *solide et victorieux*, qui contribue à la puissance de l'islamisme, et qui doit servir à des victoires remportées sur les ennemis de la religion, ne saurait être autre chose qu'un fort. Les formules employées dans cette inscription ne doivent, ce me semble, laisser aucun doute sur son origine. Si j'ai pensé un moment que ce document épigraphique pouvait bien provenir de Djama-Mezzo-Morto, à cause des reparations que le Pacha Hossaïn aurait fait exécuter dans cette mosquée, d'après la notoriété, je n'hésite donc pas à abandonner cette opinion.

Les portes de cet édifice, donnant sur la rue Bab-Azoun, reçurent les numéros 414 et 406, et celles qui s'ouvraient sur la rue de Chartres, les numéros 2 et 4. Dès 1830, cette mosquée fut affectée à un hôpital militaire, et, en 1836, le génie militaire en fit la remise à l'administration civile. Sa démolition, commencée aussitôt après cette remise, dura dix-huit mois. La partie centrale de cet édifice est tombée dans la voie publique, et ses extrémités ont été englobées, d'une part, dans la maison dite bazar Vialar, dont l'entrée

(1) Il s'agit des êtres surnaturels du mysticisme musulman.

(2) Ceci est une attestation de l'unité de Dieu. Elle est à l'adresse des chrétiens, que les mahométans accusent de polythéisme.

(3) Indication d'un chronogramme. Il y a évidemment une erreur, car, en additionnant les lettres de cette phrase, je trouve 1302, ce qui est un résultat inadmissible.

est sur la place Napoléon ou du théâtre, et, d'autre part, dans la maison portant le n° 34 de la rue de Chartres (1).

Albert Devoulx.

(*A suivre*)

(1) Voyez dans l'*Algerie pittoresque, historique et monumentale*, de M. Berbrugger, t. Ier p. 58, la planche qui représente la mosquée de Mezzo-Morto. Cette construction était surtout remarquable, au point de vue architectural, par son minaret gracieux et original qui, d'une extrémité de l'édifice, à l'angle des rues Bab-Azoun et de Chartres, en face de l'ancien lycée, s'élançait au-dessus d'un entablement supporté par quatre colonnes, dont deux de chaque côté de la porte. La partie de cet entablement, qui régnait au-dessus de l'entrée, était un arceau trilobé d'un joli effet. Le minaret comprenait trois étages, en retraite l'un sur l'autre, séparés par des balustrades à jour et revêtus en carreaux de faïence. C'est assurément un des monuments arabes de cette ville dont la destruction est le plus regrettable. — N. de la R.

EXPLOITATION DES FORÊTS DE LA KARASTA DANS LA KABILIE ORIENTALE, SOUS LA DOMINATION TURQUE (1).

(Suite. Voir le n° 71)

II.

Avant de continuer à traduire et à commenter les manuscrits mis à notre disposition, il convient, je pense, de donner ici quelques détails sur les procédés employés par les Turcs pour l'exploitation des forêts qui couronnent les montagnes du golfe de Bougie. Ce rapide coup-d'œil rétrospectif fournira divers éclaircissements sur une importante question économique qui mérite d'être étudiée avec soin.

La teneur et la forme emphatique des deux diplômes qui précèdent indiquent suffisamment comment s'y prenaient les nouveaux dominateurs pour se créer des partisans parmi les personnages les plus influents de la contrée. Une telle alliance leur donnait une liberté d'action qu'ils n'auraient jamais pu acquérir s'ils étaient restés réduits à leurs propres ressources. Ajoutons aussi que les Oulad-Amokran n'étaient pas seuls en possession de privilèges; des faveurs analogues furent accordées également et au même titre à une nombreuse série d'autres marabouts de second ordre, résidant dans les montagnes du Babor, du Tababort

(1) Au commencement de ce travail de M. Louis Féraud, la Rédaction a signalé les anciens auteurs qui fournissent quelques notions sur le même sujet. Il convient d'ajouter à ces renseignements ceux que contient le Rapport d'inspection fait en 1633 par M. de Séguiran (v. *Correspondance de Sourdis*, t. 3e, p. 275, etc.) notamment la déposition de Jacques Vacou, marchand d'Ollioules, qui dénonce les chrétiens établis à Alger comme recéleurs des corsaires, dont ils achètent les marchandises volées aux autres chrétiens, et qui parle de la contrebande qu'ils font ici de « rames, mâts, *toute sorte de bois à bâtir vaisseaux*, cordes, toiles à faire voiles, poudre, plomb, etc » sans compter les autres maux que les *mauvais Français* font en Barbarie. — *N. de la R.*

et des contreforts environnants (1). Les Turcs affectaient d'accorder libéralement ce qu'ils ne possédaient point eux-mêmes, car il est certain que si les populations kabiles, se sentant lésées dans leurs intérêts, avaient fait la moindre opposition à ces actes de favoritisme, il eût été impossible, dès le début, de les y contraindre, par des moyens plus énergiques. Une colonne de troupes turques, quelque nombreuse qu'elle eût été, n'aurait jamais eu la hardiesse de pénétrer dans ces montagnes où l'influence religieuse, stimulée elle-même par la vénalité, pouvait seule amener un résultat satisfaisant. Du reste, le chevalier d'Arvieux, qui visita Bougie en 1670 (2), c'est-à-dire douze ans avant la délivrance du diplôme de Sidi Abd-el-Kader Amokran transcrit plus haut, — « trouva cette ville dans le plus pitoyable état; les maisons étaient en ruines; les Turcs n'osaient plus sortir de leur fort, les Kabiles du voisinage leur faisaient une guerre acharnée et se battaient contre eux dans toutes les rencontres. »

Mais à cette époque, comme aujourd'hui encore, les indigènes étaient avides d'honneurs et de gloriole : l'obtention d'un diplôme, revêtu du cachet du chef politique, devait être chose fort recherchée; cette marque de distinction flattait leur vanité puérile et devenait surtout une source de privilèges lucratifs. Donc, relevés dans la considération publique par ce double privilège, les marabouts avaient naturellement intérêt à faire observer et respecter strictement les prescriptions des diplômes dont ils étaient porteurs; ils devenaient aussi plus pressants et plus exigeants que les Turcs eux-mêmes.

Ainsi que nous l'avons dit, une sorte de pacte d'alliance existait entre les Turcs et la famille de Sidi Mohammed Amokran,

(1) Il y a ici erreur de date : le chevalier d'Arvieux arriva à Bougie le 6 septembre 1674, d'après ce qu'il raconte lui-même dans ses Mémoires, t. 5e, p. 80. A la page 236 et suivantes du même volume, il donne en six pages une description de Bougie, qu'il a parcouru librement pendant tout un jour. Mais M Féraud, n'ayant pas ces mémoires sous les yeux et citant d'après quelque intermédiaire, a été induit en erreur, comme nous l'avons été nous même, par la même cause, dans nos *Epoques militaires de la grande Kabilie*, où figure, pour la visite de d'Arvieux à Bougie, 1678 au lieu de 1674. — *N. de la R.*

(2) Les Oulad Sidi Aïça ben Sidi Moumen, les Oulad Sidi Ali ben Mohammed Cherif et autres.

nous voyons dans le titre délivré en 1702 par le Pacha Si Moustapha-Dey, que l'exploitation des forêts de la Karasta n'était pas la moindre des charges confiées à cette famille. Les bois de marine dont on avait besoin furent d'abord tirés des forêts des Beni-Mimoun et des Beni-'Amrous, tribus forestières les plus rapprochées du port de Bougie. Plus tard, vers 1750, d'autres bois d'une qualité supérieure, c'est-à-dire d'une texture plus ferme et résistant davantage à la rupture, en un mot le chêne *Afarès*, dit *Tachta*, ayant été découvert dans les forêts des Beni-Four'al, l'exploitation au profit de la marine algérienne se porta presque exclusivement sur ce nouveau point. Mais, comme l'influence des Oulad Amokran n'était pas suffisamment établie dans cette région, les Turcs déterminèrent Si el-Hadj Ahmed el-Mekki, fils du cheïkh Abd-el-Kader Amokran, à aller fixer sa résidence à Djidjelli, d'où il pourrait mieux servir leurs intérêts. Voici le texte et la traduction d'un diplôme rappelant cette circonstance.

الحمد لله وحده

ايعلم من يقف على هذا الامر الكريم والخطاب الواضع الجسيم من القواد والعمال والخاص والعام وجميع المتصرفين في الاحوال خصوصا قرية جيجل امـــا بـعـد فان حامله المعظم الاجل السيد الحاج احمد المكي نجل القطب سيدي محمد امقران نفعنا الله ببركاته امين انعمنا عليه وقدمناه مرابط بقرية جيجل... ولا يتعدى عليه احد من اهل النوبة ولا من يسكر عليه حرمه لا اغه النوبة ولا غيره من سكان قرية جيجل من العسكر هذا كله حرمة منا له ولوقوفه مع النوبة في اتيان الازاق ولوجه جده المذكور ولطعامه للفقراء والمساكين كتب عن اذن المعظم الارفع مولانا الدولاتلي السيد على باشة اوسط شوال عام ١١٦٨

TRADUCTION.

Louange à Dieu unique.

Faisons savoir à quiconque lira cet ordre généreux, cet écrit manifeste, resplendissant, d'entre les kaïds, notables et gens du peuple, les agents et tous ceux qui sont chargés de l'administration des populations, notamment dans la petite ville de Djidjelli, que nous avons laissé tomber nos faveurs sur le porteur du présent, le très-élevé, l'excellent Sid el-Hadj Ahmed el-Mekki, descendant du chef religieux Sidi Mohammed Amokran, que Dieu nous fasse participer aux grâces qu'il lui a accordées, amen. Nous l'avons nommé marabout de la petite ville de Djidjelli... Nul d'entre les gens de la garnison ne pourra l'inquiéter; ni l'agha de la Nouba, ni l'autre, soit habitant, soit soldat de la garnison de la petite ville de Djidjelli, ne portera atteinte à la considération dont il jouit. Tout cela nous le faisons pour rehausser son prestige, en raison des services qu'il rend à la garnison de cette ville, en assurant le transport de ses approvisionnemeuts; à cause aussi de la mémoire de son aïeul sus-désigné et des secours qu'il prodigue aux pauvres et aux malheureux. Ecrit par ordre du très-élevé, de l'illustre notre maître le doulatli Sid Ali Pacha. A la date du second tiers de choual, en 1168 (Juillet 1755) (1).

Ce qui précède explique les causes de la scission survenue entre les différents membres de la famille des Amokran de la vallée de Bougie. Le noyau principal resta à la Zaouïa d'Amadan, chez les Beni-bou-Mçaoud, où on le retrouve encore de nos jours (2). Quant à El-Hadj-el-Mekki, il devint la souche des Amokran de Djidjelli, représentés actuellement par Si Mohammed Amokran, kaïd de la tribu des Beni-Siar.

---

(1) Ali ben Mohammed, dont l'avènement est du 11 décembrs 1754, et qui mourut en 1766, s'appliqua, dès son accession au pouvoir, de ranimer la course maritime qu'on avait beaucoup trop négligée selon lui; et comme il fallait des ennemis à qui en faire l'application, il déclara de but en blanc la guerre à la Hollande et à l'Empire. Dans ces dispositions belliqueuses, il dût s'occuper des constructions navales avec un soin tout particulier. — *N. de la R.*

(2) C'est-à-dire les descendants de Si Mohammed Cherif ben Abd-el-Kader.

Malgré la richesse naturelle de leurs montagnes, les habitants des tribus des Beni-Mimoun, Beni-Amrous, Beni-Four'al et autres, ne pouvant livrer à la culture que des espaces très-limités, ont été exposés, à toute époque, à vivre dans un état voisin de la pauvreté ; mais ils sont travailleurs, et l'industrie forestière, ainsi que la fabrication de la résine, leur offre des ressources qui les mettent à même de prévenir la misère. Nous aurons l'occasion de dire plus loin combien leur situation devint précaire, lorsque notre conquête d'Alger anéantit la marine du pays et avec elle l'exploitation des forêts de la Kabilie.

Or donc, l'appât d'un gain facile, que dût leur faire entrevoir Si Amokran, contribua puissamment à aplanir les difficultés inhérentes aux débuts de toute entreprise ; on finit par s'entendre et à tomber d'accord. Dans chacune des tribus que nous avons indiquées furent nommés des agents investis du titre de cheïkh-el-Karasta, relevant directement du marabout. Ces fonctions ont été presque héréditaires jusqu'en 1830 dans la famille de Ferhat chez les Beni-Mimoun et dans celle des Habilès-ben-'Aouaz chez les Beni-Four'al (1).

A Bougie résidait un personnage turc qualifié de ouzir-el-Karasta, emploi correspondant à peu près à celui de nos ingénieurs des constructions navales. Il avait pour adjoint un khodja, ou commis aux écritures, chargé d'enregistrer les livraisons de bois faites par les Kabiles et de les payer ensuite.

L'ingénieur (nous lui conserverons ce titre) se rendait, quand il y avait nécessité, sur les trois points d'embarquement de la côte que nous allons indiquer :

1° A l'embouchure de l'Oued-Zitoun, chez les Beni-Amrous, un peu à l'ouest du cap Aoukaz ;

2° Au petit port de Ziama, l'ancienne Choba, près de l'îlot de Mançouria ;

3° Et enfin à Taza, crique bien abritée pour le petit cabotage,

(1) Notre ancien kaïd des Beni-Mimoun, Saïd ou Ahmed de la famille de Ferhat, est le dernier qui ait rempli ces fonctions sous les Turcs.
Les Habilès-ben-'Aouaz des Beni-Four'al sont les aïeux de Si Bel Kacem ben Habilès, kaïd actuel du Babor. Son frère est encore kaïd des Beni-Four'al.

située à l'embouchure de l'Oued-Taza, chez les Beni-Four'al (1).

Cet ingénieur faisait débarquer certaines pièces de charpente devant servir de modèle type ou d'étalon et s'entendait avec le cheïkh-el-Karasta de la localité pour la fourniture d'un nombre déterminé de pièces conformes au modèle apporté. Cette première opération terminée, l'ingénieur, toujours accompagné de son secrétaire, était conduit dans les forêts, choisissait lui-même les arbres qu'il convenait d'abattre et les martelait. Sa tournée achevée, il rentrait à Bougie attendant qu'on lui donnât avis que les charpentes commandées étaient prêtes à être livrées (2). Retournant alors sur les chantiers, c'est-à-dire en forêt, il examinait le travail et marquait de nouveau celles de ces pièces qu'il avait acceptées pour qu'on les transportât sur la plage où avait lieu l'embarquement.

Chacune de ces charpentes était nécessairement désignée par

(1) Sur la rive du petit port de Taza existent quelques ruines romaines auprès desquelles a été élevée jadis une petite chapelle dédiée à Sidi Mohammed Amokran.

(2) La coupe des arbres ne se fesait qu'à la fin de l'hiver lorsque la sève était en repos. Il y aurait lieu d'étudier au point de vue technique s'il n'y aurait pas avantage à imiter les procédés anciens, car on m'assure que les bois de Zan, exploités actuellement par nos compagnies, se fendillent et travaillent de la manière la plus fâcheuse au point de faire déprécier nos produits forestiers.

Voici un échantillon des ordres de convocation envoyés aux Kabiles pour leur faire commencer la coupe des bois.

يتعرف بذلك من يقف عليه جوابنا ويتصل اليه كتابنا الى
سى سعيد بن حبيلص واحمد بالخير وكافة بنى فغال تبتوا بوصول
امرنا عليكم تقدموا تقطعوا الكراستة امتاع البايلك واما الوكلا
الشيخ محمد والشيخ سعيد وسلم من الخوجة وكيل الكراستة

A Si Saïd ben Habilès et Ahmed ben Belkheïr et à la totalité des Beni Four'al, à la réception de notre ordre vous viendrez couper les bois de Karasta destinés au service de l'Etat.
Les deux délégués (pour percevoir le salaire) seront le cheïkh Mohammed et le cheïkh Saïd.
Salut de la part du secrétaire de l'Oukil de la Karasta.

un nom spécial en raison de sa forme et de sa destination ; elles étaient aussi l'objet de taxes proportionnées à leur nature et au plus ou moins de main-d'œuvre qu'elles avaient exigé.

1° La Krina, autrement dit la carène ou quille, longue pièce qui règne sous toute la longueur du navire, était payée à raison de 4 réaux bacetta la coudée (1).

2° El Maoudj, ou pièces courbes de l'étrave et de l'étambot, payées au même prix ;

3° La Rebiba, fausse quille, comprenant aussi la charpente des flancs de la coque jusqu'à la flottaison, 2 réaux bacetta la coudée ;

4° El Hazem, la ceinture ou bau, madriers jointifs longeant le navire d'un flanc à l'autre et servant à affermir les bordages, 2 réaux bacetta la coudée ;

5° El Koursia (2), les bordages au-dessus de la flottaison jusqu'aux rebords des bastingages, 1 réal bacetta la coudée ;

6° Es-sari, le mât ; ceux de la plus grande dimension payés 2 réaux bacetta la coudée ;

7° Les rondins, madriers, poutres et planches de moindre grandeur, destinés aussi bien à la confection des bâtiments qu'à la construction des maisons étaient achetés en bloc moyennant un prix débattu au moment de la livraison sur la plage.

Il convient d'ajouter ici que toutes ces pièces au lieu d'être débitées à la scie, ce qui eût évité une perte considérable de temps et un surcroit de labeur, étaient apprêtées à l'aide d'une erminette. Avec ce procédé primitif et défectueux, un tronc d'arbre ne fournissait guère qu'une planche ou un madrier.

Le paiement aux Kabiles s'effectuait ensuite de la manière suivante :

A la seconde tournée de l'ingénieur, lorsqu'il allait reconnaître et recevoir les charpentes commandées, il établissait, à l'aide de son khodja, une note détaillée de ces charpentes et de leurs différents prix : le total de la somme se divisait en trois : un pre-

(1) Le rial bacita est estimé 2 fr. 50 c. — *N. de la R.*

(2) C'est une altération de notre mot *coursie*, bien connu dans le langage maritime ancien, alors qu'on faisait encore usage de galères ou bâtiments à rames. — *N. de la R.*

mier tiers dit *arboun*, les arrhes, était remis séance tenante au cheïkh el-Karasta de la localité qui le répartissait à parties égales entre tous les propriétaires de la forêt exploitée. Ce premier compte réglé, les Kabiles procédaient au transport des bois ouvrés, en les faisant glisser sur les pentes, les portant à bras ou les trainant à l'aide de cordes fournies par la marine algérienne (1). Quand le tout était entassé sur la plage, l'ingénieur turc complétait le paiement des deux autres tiers, désignés par :

Hak el-Khedma, salaire du travail des charpentiers,

Et Hak-er-Refoud, prix de l'extraction de la forêt, du transport jusqu'à la plage et de l'embarquement.

Chez les Beni Four'al les deux premiers tiers, *arboun* et *hak el-khedma*, revenaient exclusivement à la fraction des Oulad Khaled, propriétaires des arbres abattus et exécutant en même temps eux-mêmes tous les travaux de charpenterie. Le prix du transport était le partage d'autres populations limitrophes telles que les Oulad Khezer, O. Kacem, O. Ouaret, Beni Màad et Beni Aïça.

Des felouques d'un très-faible tirant d'eau allaient, dans le courant de l'été, le long de la côte, recueillir les bois apprêtés et les rendaient au port de Bougie où des navires d'un plus fort tonnage emportaient ce qui était spécialement destiné à l'arsenal maritime d'Alger ou aux constructions des maisons de cette ville.

Vers 1820, l'ingénieur de la Karasta, résidant à Bougie, jugea à propos de suspendre l'exploitation forestière chez les Beni Four'al et de ne faire ses commandes qu'aux Beni Mimoun. Le chef de la marine d'Alger, ne voyant plus arriver les beaux bois *Afarès* qu'il avait l'habitude de recevoir, en demanda la cause. L'ingénieur lui répondit que les Beni Four'al avaient planté des vignes au pied de tous leurs arbres et qu'ils refusaient dès-lors de les couper. Mais, peu après, ces derniers allèrent directement à Alger réclamer contre la mesure arbitraire qui frappait leur industrie et dévoilèrent que l'ingénieur s'était laissé séduire par une somme d'argent qui lui avait été offerte.

(1) Nous devons ajouter que, pour éviter les trop grandes difficultés de transport, les bois étaient coupés le plus près possible de la plage et qu'on ne s'engageait guère trop avant dans la forêt.

Le Pacha ordonna une enquête à la suite de laquelle la culpabilité de l'ingénieur fut reconnue ; les vignes plantées étaient une invention absurde pour favoriser les Beni Mimoun au détriment de leurs rivaux. L'agent prévaricateur eut la tête tranchée.

L'exploitation de la Karasta était pour la marine algérienne d'une importance telle que les immunités et les faveurs les plus larges étaient accordées à ceux qui en étaient chargés. En pays kabile, les terres de cultures sont très-restreintes; aussi les Beni Four'al obtinrent des Beys et des Pachas le droit de jouissance sur de vastes étendues de terrain dans la province de Constantine, telles que : les Dehemcha, Talha, Hamouïa, Oulad Anan, dans le riche pays du Ferdjioua et même jusqu'aux environs de Guelma, où tout une contrée, qui porte le nom générique de Beni Four'al, est encore habitée de nos jours par des familles de laboureurs envoyées jadis par leurs frères du littoral, pour la coloniser à leur profit.

Voici entr'autres titres un renouvellement de diplôme établissant leur droit d'usufruit :

Cachet de Braham bey. الحمد لله

امرنا هذا السعيد بيد حامله الشيخ محمد بن عواز شيخ جبل
الكراستة واخوانه بني بغال على ان البلاد الدهمشة التى اعطاها
لهم سيدنا الباشة لهم وجددنا لهم عليها على حسب ما كانت
بيدهم سابقا بحيث لا يقربها احد من بني زونداي ولا
الريشية ولا غيرهم من الدايرة والاعراش والذي يقرب بلادهم
المذكورة تلزمه العقوبة الشديدة ودنوبه في رقبته ولا يتعدى
احد على بلادهم لان عليهم الحرمة التامة والاحترام وعلى هذا
العمل والسلام من المعظم السيد ابراهم باى اعزه الله امين

TRADUCTION.

Louange à Dieu.

Notre présent ordre fortuné remis entre les mains du porteur le cheïkh Mohammed ben 'Aouaz, cheïkh de la montagne de la

Karasta et de ses frères les Beni Four'al, constate que la terre des Dehemcha qui leur a été donnée par notre seigneur le Pacha est à eux. Nous renouvelons leurs droits sur la dite terre, tels qu'ils étaient établis précédemment. Et cela afin qu'aucun d'entre les Beni Zoundaï, des Richïa (1) ou autres des Deïra (tribus makhzen) ou des tribus ne s'en approche. Celui qui touchera à leur territoire sus-désigné méritera une sévère punition et sa faute retombera sur lui. Que personne n'empiète sur leur territoire, car ils jouissent de la considération la plus complète et du plus grand respect. — Il faut se conformer aux prescriptions du présent. Salut, de la part du très-élevé Brahâm Bey, que Dieu le fortifie (2).

Une dernière preuve des ménagements dont les gens de la Karasta étaient l'objet est celle-ci :

Le cheïkh Derradji de la famille féodale des Oulad 'Achour, qui commande au Ferdjioua depuis des siècles, tracassa les Beni-Four'al et leur tua quelques hommes qui s'étaient établis à Tadrart dans le Babor. On s'en plaignit au Pacha qui prescrivit aussitôt au Bey de Constantine d'arrêter Derradji et de le lui envoyer. Le cheikh du Ferdjioua, malgré sa haute position, fut, en effet, pendant un certain temps, retenu prisonnier à Alger.

Vers les dernières années de la Régence barbaresque, l'exploitation des forêts ainsi que le monopole du commerce qui se faisait à Bougie avec les Kabiles, furent cédés aux Bakri, maison juive d'Alger, qui s'engagea à payer au Pacha une redevance assez élevée. Les Bakri ne traitèrent jamais avec les Kabiles que par l'intermédiaire d'oukils ou représentants, qui, dans un intérêt personnel ou par inaptitude, causèrent un désordre déplorable dans toutes les affaires commerciales du pays. D'après des renseignements recueillis sur place, il résulte qu'un approvisionnement considérable de bois de marine, commandé pour le compte de l'Etat, resta près de trois ans sur la plage de Taza, les Kabiles

(1) Les tribus des Beni-Zoundaï et des Richïa, limitrophes des Dehemcha, sont situées à l'est des montagnes du Babor.

(2) Il y a eu deux Braham Bey à la tête de la province de Constantine. L'un en 1818 et l'autre en 1821. — La Rédaction fait observer ici que les chroniques indigènes en comptent quatre, mais les deux premiers sont d'une époque trop ancienne pour qu'on puisse leur attribuer ce diplôme.

refusant de le livrer parce qu'ils n'étaient pas payés comme d'habitude et au prix convenu, par l'oukil des Bakri. Le cheikh El-Karasta, Ahmed ben Habilès., et le cheikh El-Marsa de Taza, Embarck des Beni-Maâd, afin de calmer la juste impatience de leurs compatriotes, dûrent se rendre à Alger et exposer leur plainte au Pacha lui-même. Hussein Dey promit de leur donner satisfaction, mais à ce moment nos vaisseaux croisaient et surveillaient déjà les côtes d'Afrique. Les sandales algériennes, exposées à se faire enlever, ne se hasardaient que rarement à prendre la mer. Le cheïkh El-Karasta (1) et son compagnon, attendant toujours le départ des bateaux de transport qui devaient se rendre dans leur pays, se trouvaient encore à Alger au moment de sa reddition à l'armée française. Ayant perdu alors tout espoir, ils s'en retournèrent chez eux par terre. Les Kabiles, mécontents d'apprendre que la chute de la capitale de la régence ruinait leur industrie et les plongeait dans la misère, incendièrent une partie des bois amoncelés sur leurs plages. Néanmoins, en 1833 et 1834, ils s'entendirent avec les patrons de barque de Djidjelli et vinrent à Bougie, que nos troupes occupaient depuis peu, y vendre comme combustible ce qui restait encore de leur aprovisionnement de charpentes. Ce commerce était si peu lucratif, qu'il fut bientôt, de lui-même, réduit à sa plus simple expression.

L'état déplorable dans lequel étaient tombées les populations de ces montagnes, situation que leur insoumission et la force des choses même maintinrent malheureusement pendant une période assez longue, a cessé du jour où la Société forestière algérienne et autres compagnies industrielles ont pénétré dans le pays. La main-d'œuvre kabile, utilisée sur une vaste échelle, y a fait renaître l'aisance, et l'exploitation intelligente de ces riches forêts a pris en même temps tout son essor.

(A suivre) L. Charles FÉRAUD,

(1) Nous nous apercevons un peu tard que le mot *karasta,* qui donne son nom à l'article de M. Féraud et qui s'y reproduit à chaque instant, n'a pas été expliqué encore au lecteur. En somme, c'est le mot turc كراستة qui signifie des planches, des madriers et autres pièces de charpenterie ou menuiserie. — *N. de la R.*

CIMETIÈRE SUR CIMETIÈRE.

Les diverses découvertes archéologiques faites au jardin Marengo, pendant la construction du nouveau lycée, et celles qui ont eu lieu, plus récemment, dans l'arsenal de l'artillerie, ont permis de constater, près et en dehors du vieux rempart septentrional, la coexistence de deux champs de repos superposés, sur ces deux points : d'abord, un cimetière musulman de l'époque turque, ou même berbère, puis, au-dessous de celui-ci, la nécropole romaine.

Entre la première invasion arabe (fin du VII[e] siècle) et le milieu du X[e] siècle de notre ère, époque où Bologguin fonda Alger, tout porte à croire qu'Icosium, son ancêtre, était resté inhabité, au moins dans son ensemble et comme ville. C'est sans doute pendant cette période d'abandon que les terres, entraînées de la montagne par les pluies hivernales, ont enfoui les ruines de la cité romaine et sa nécropole sous les épaisses alluvions qui les recouvrent aujourd'hui.

Nous-mêmes, après 1830, pour établir l'esplanade Bab-el-Oued, nous avons enseveli profondément sous des terres et des décombres rapportés, l'ancien cimetière dit des pachas; celui qu'Haëdo appelle *corral de los reyes,* bien que de son temps les pachas n'étant pas encore souverains, mais seulement des gouverneurs nommés pour trois années, n'eussent point droit au titre de *rois* ou sultans.

Donc, sans le savoir, les musulmans ont placé leur cimetière sur la nécropole d'Icosium, et nous, en parfaite connaissance de de cause, nous avons à notre tour enterré en bloc le cimetière indigène.

Aujourd'hui, nous faisons plus, nous allons relancer les Romains dans leurs tombes, dont nous les chassons pour prendre leur place. En voici la preuve :

Le 21 janvier dernier, il nous arriva, de la part de M[me] Pinaud, gardienne du cimetière européen, un message annonçant que ce jour-là même, en creusant des fosses dans la partie nouvellement annexée qui touche au champ de repos des Israélites, on

venait de découvrir une sépulture romaine. Nous nous sommes empressé d'aller examiner l'endroit et les objets qu'on y avait recueillis.

D'après nos observations, cette sépulture antique, située précisément derrière les habitations romaines qui ont été mises au jour, naguère, en élargissant la route Malakoff, et dont on voit encore des restes de planchers en mosaïques dans l'escarpement, cette sépulture est à peu près semblable à celle de l'arsenal de l'artillerie, que nous avons décrite dans ce journal, lors de sa découverte.

Rien de nouveau sous le soleil! Nous imitions les Romains, sans le savoir, quand nous fondions St-Eugène, dont les citadins d'Icosium, qui nous ont précédés, il y a bien des siècles, sur l'emplacement d'Alger, avaient apprécié aussi l'agréable site et la précieuse salubrité.

Mais arrivons à la sépulture récemment découverte au cimetière européen et dont plusieurs analogues ont été rencontrées, dit-on, dans le cimetière des Juifs, lesquels n'ont pas jugé à propos d'en informer les amateurs d'archéologie.

Celle dont il s'agit ici se composait de quatre grandes tuiles placées latéralement en dos d'âne, et de deux autres plantées en avant et en arrière, dans le sens de la longueur, et qui terminaient le sarcophage au chevet et aux pieds du défunt. Les quatre tuiles latérales ont un peu plus de 0,62 c. en tous sens, avec une épaisseur de 0,06 c.; les deux autres, moins épaisses de moitié, ont 0,87 c. sur 0,44 c. Une maçonnerie grossière les recouvrait toutes extérieurement et bouchait les vides qui pouvaient se trouver entre elles. Le tout reposait sur le roc.

Comme ce sarcophage ne mesure pas plus de 1 m. 27 c. en longueur interne, il a servi sans doute à un enfant; ceux des adultes ayant ordinatrement 2 m. dans œuvre. Les fragments osseux qu'on y a recueillis n'appartiennent pas à l'espèce humaine, mais bien à quelque petit rongeur, qui s'était fait un repaire de cette cavité sépulcrale, genre d'intrusion dont il y a bon nombre d'exemples, et qui induit souvent en erreur les observateurs qui ne connaissent pas l'ostéologie comparée.

Les seuls objets réellement antiques recueillis dans cette sépul-

ture et dont il a été fait obligeamment remise au musée par M. l'aumônier du cimetière et par Mme Pinaud, sont les suivants :

1° Un grand clou en bronze;

2° Un fragment d'une des lampes dites *Lucernæ*, où se voient encore l'oreillette qui servait d'anse et le petit trou par lequel on remontait la mèche;

3° Quatre clous en fer, de ceux qu'on rencontre assez souvent dans les tombes romaines, et qui proviennent sans doute de quelque coffre dont le bois s'est décomposé.

Rien, d'ailleurs, qui indique avec certitude s'il y a eu incinération ou simplement inhumation.

En tenant compte de l'épaisseur de la couche alluvionnaire encore visible dans l'escarpement de la route au-dessus de la mosaïque indiquée plus haut, on est amené à penser que la sépulture que nous décrivons en ce moment — et qui est au pied d'une grande montagne — a été établie dans l'origine, presqu'au niveau du sol, bien qu'aujourd'hui elle soit recouverte de près de 2 m. de terre. Ce ne serait pas, du reste, le premier exemple de ce genre; et nous avons vu à Fouka, dans la concession Yozet, en plaine, des sépultures antiques qui étaient si bien à fleur du sol, que sans aucune fouille préalable, nous pouvions apercevoir, entre les dalles un peu espacées qui formaient le couvercle, le squelette gisant à l'intérieur.

Puisque nous avons été amené à parler de la nécropole romaine de Fouka, rappelons une circonstance touchante que nous y avons observée; ce sera terminer, d'une façon tout à fait convenable, un article sur des cimetières.

Nous étions descendu dans une sépulture dont l'ouverture n'avait pas donné beaucoup de peine, car elle était au niveau du sol, et il avait suffi d'arracher quelques broussailles et d'enlever les dalles supérieures, juxtaposées sans addition d'aucune maçonnerie, pour y pénétrer. Là, dans un petit caveau, était étendu sur le dos un squelette que les indications ostéologiques désignaient comme celui d'un *vieillard*. Sur ses jambes, était un grand plat en terre cuite, au milieu duquel il y avait un pot surmonté d'une lampe. En explorant cette cavité sépulcrale avec soin, nous aperçûmes, à la droite du défunt, une petite fenêtre

carrée donnant sur un autre caveau tout à fait semblable au premier et où l'on entrevoyait, dans la pénombre, un deuxième squelette. Après ouverture de cette autre sépulture et examen fait de son contenu, les caractères ostéologiques — forme du bassin et du crâne, état des sutures de celui-ci — autorisèrent à penser que ledit squelette était celui d'une *jeune femme*.

Mais était-il nécessaire d'appeler ici l'anatomie en témoignage et cette communication établie entre les deux caveaux funéraires par une fenêtre placée à la hauteur des deux têtes des défunts, n'est-elle pas une de ces pensées délicates qui ne germent que dans un cœur de femme?

Nous allons plus loin et nous ne craignons pas d'affirmer que ç'a dû être une fille qui a eu cette attention touchante : non contente de reposer auprès de son père, elle aura voulu rester en communication avec lui jusqu'après la mort.

Au risque de sortir de la gravité inhérente à un article sur des cimetières, la fidélité historique nous oblige à avouer que l'opinion que nous venons d'émettre rencontra les contradictions suivantes :

« Une fille, une fille, fit un des assistants à l'exhumation; et pourquoi pas une épouse, s'il vous plaît? »

Nous allions donner sérieusement nos motifs, lorsqu'un troisième interlocuteur fit tourner les choses au comique par cette exclamation :

« Une épouse, ce ne serait pas la mienne, assurément!

» Ni la mère S....., s'écria un autre colon; elle qui en est à son cinquième mari : à une fenêtre pour chacun, cela ferait un vrai crible de son tombeau; et elle a si peur des vents coulis, la pauvre chère femme! »

En écoutant ces dialogues assez peu convenables en face d'une double tombe, nous nous demandâmes pourquoi le respect des morts n'est pas un sentiment indestructible et comment il se fait que les mêmes hommes qui se découvrent avec respect devant un cercueil qui vient à passer auprès d'eux, ne se font aucun scrupule de plaisanter indécemment devant un squelette romain ou une momie égyptienne. Par combien d'années se prescrit donc le respect dû aux morts?

Et nous-même, qui proposons cette difficulté, que de fois n'avons-nous pas violé des sépultures antiques, sans que notre conscience nous ait jamais rien reproché à cet égard. Nous n'avions, il est vrai, que l'intérêt de la science en vue; mais si cela excuse le fait, cela ne l'explique nullement.

Mais ces profanations remontent très-haut, témoin ce passage de l'Histoire du Bas-Empire par Lebeau (t. 6, p. 155) :

« L'idolâtrie étant enfin abattue, les chrétiens, et surtout les ecclésiastiques, comme pour se venger du sang de tant de martyrs, s'acharnaient à détruire les idoles : sans aucun égard à la beauté des ouvrages, ils les rompaient en pièces et les ensevelissaient sous des fondements de murailles ou dans des fosses profondes, d'où la curiosité s'efforçe maintenant de les retirer pour l'avancement des arts et l'embellissement des palais. Les tombeaux éprouvaient aussi ce zèle destructeur; et l'avarice, encore plus que le zèle, allait chercher dans les cendres des morts ce qu'on pouvait avoir enterré de précieux avec eux. On enlevait les marbres des sépulcres et sous prétexte de religion on outrageait l'humanité. Valentinien défendit ces excès dans une loi du 13 mars 447; et par une sévérité qui n'était pas moins excessive, il condamna les ecclésiastiques qui seraient convaincus d'avoir détruit les tombeaux à la proscription et au bannissement; les personnes qualifiées à perdre la moitié de leurs biens et à être déclarées infâmes; et les autres à la mort. »

Il fallait que le mal fût bien grand et bien général, pour que la répression devînt aussi rigoureuse.

Et dire que ce sont les Vandales qui ont endossé la responsabilité de ces actes de barbarie des anciens chrétiens, et qui la subiront jusqu'à la fin des siècles, car l'erreur, une fois passée dans le langage vulgaire, devient indestructible!

Tout ce qui précède peut fournir une circonstance très-atténuante à ceux qui viennent d'exhumer sans façon le jeune Romain de l'annexe du cimetière.

A. Berbrugger.

BARTAS,

LE PLUS ANCIEN NOM D'ALGER.

(Suite, voir le n° 72, p. 426)

A M. le Président de la Société historique algérienne.

Je vous remercie, Monsieur, des remarques dont vous avez bien voulu accompagner ma notice sur *Bartas;* elles m'ont fait reconnaître que je n'avais pas suffisamment appuyé dans ma première lettre sur certains éléments du débat que je vous demande la permission de préciser plus nettement ici.

Mais je suis obligé avant tout de bien fixer le texte du périple de Skylax et pour cela j'en puiserai les termes non pas dans les corrections et dans la traduction de M. Charles Müller, lesquelles tranchent les difficultés sous prétexte de les élucider, mais dans le manuscrit princeps, lequel figure dans le *Codex Pithou*, coté 443 à la Bibliothèque impériale de Paris.

Ce manuscrit princeps s'exprime de la façon suivante : « ... *Iouliou akra polis kai limèn ebdomos polis kai limèn Akion nèsos polis kai limèn epesti psamathos nèsos polis kai limèn kai kolpos · en de tô kolpô Bartas nèsos kai limèn Khalka polis en tô potamô...* », ce qui se traduit à mon avis par : « Iouliou, cap, ville et un 7e port(1); — une ville et un port; — Akion, île(2), ville et port; vient ensuite un rivage sablonneux; — une île; — une ville et un port; puis un golfe et dans ce golfe Bartas île et port, Khalka, ville sur le fleuve (de ce nom)... »

On voit que ma traduction diffère de la traduction Müller, en ce que celle ci fait arbitrairement des mots *ebdomos* et *psamathos* deux noms propres de villes (1), au lieu que je les rends par leurs correlatifs naturels, l'adjectif ***septième*** et le nom commun ***rivage sablonneux***. Ce n'est pas le seul cas où M. Müller se soit permis de ces licences.

(1) Pourquoi ce nombre ordinal? On le coucevrait à sa place dans une énumération par 1er, 2e, etc.; mais là. arrivant seul, sans que l'on puisse comprendre pourquoi! c'est vraiment de la traduction arbitraire, pourrait dire avec raison M. Müller à M. Tauxier. — *N. de la R.*

(2) Je reconnais que *nèsos* peut se traduire par presqu'île; mais cela n'arrive pas souvent en *géographie* : et en tout cas Skylax ne peut guère être accusé d'avoir commis cette confusion, attendu qu'un peu plus haut, il emploie pour désigner une presqu'île le mot précis : *khersonèsos ou khersonnèsos*.

A première vue, on reconnaît qu'un texte si peu précis et si dédaigneux des règles grammaticales les plus nécessaires, ne permet guère de donner des preuves bien positives d'identification; mais faute de mieux, il est naturel de tenter sur ces bases incertaines un calcul de probabilité assez exact pour satisfaire l'esprit, tout en se gardant de l'arbitraire. Bien des identification de géographie comparée admises par les modernes n'ont pas d'autres preuves que des calculs semblables. Ici du reste ma tâche est en quelque sorte facile, les hypothèses qu'on peut opposer à la mienne étant en nombre très-restreint et faciles à réfuter.

Sans vous prononcer pour cette supposition, vous reconnaissez, monsieur, que la seule identification raisonnable qu'on puisse proposer pour Bartas, si l'on s'en tient au texte précis du périple, est l'île Colombi située entre Ténès et le Chélif. Voyons donc si l'île Colombi et les lieux environnants répondent bien aux descriptions de Skylax, si cette île est bien *dans un golfe*, si elle offre bien *un mouillage*, et si à l'est de ce mouillage, on rencontre bien d'ouest en est d'abord *une ville avec un port*, puis *une île*, enfin un *rivage sablonneux*.

Or, dans la description même de M. le commandant Bérard sur laquelle vous vous appuyez, il n'est pas question de mouillage à *Colombi* (2) et quant à la plage et aux petits ports qu'il signale, il les place à l'ouest et non à l'est de l'île. — Ce qui est plus net, c'est qu'on ne peut assimiler d'aucune façon à un

(1) En comparant ce passage dans M. Müller et dans les Extraits de Shaw (p. 10), deux ouvrages faits à un siècle de distance, on les trouve identiques en la forme et le sens. Si M. Müller a innové, ce n'est donc pas à cet endroit. De fait, le véritable novateur, c'est notre honorable correspondant, qui transpose des parties du texte, hasarde une traduction qui lui est propre et qui est fort contestable. — *N. de la R.*

(2) On lit dans le Manuel du pilote de la Méditerranée, p. 211 : « L'île « Palomas (ou des *Colombes*; c'est *Colombi*)... *forme un abri* pour les « petits bâtiments... *Ils y viennent charger du blé.* » N'est-ce pas là un mouillage, surtout pour les Anciens. — *N. de la R.*

golfe la *légère rentrée* où se trouve la plage, et par le fait nul auteur, nul portulan ancien ou moderne, n'a pensé à ma connaissance à lui appliquer ce nom. — Enfin je ne vois pas où l'on pourrait retrouver dans les falaises du Dahra *le rivage sablonneux* mentionné par Skylax. Bartas donc, pour toutes ces raisons, ne peut être assimilé à *Colombi*.

Si Colombi est la seule localité qu'on puisse raisonnablement proposer à l'ouest de Iouliou (Cherchel) comme représentant Bartas et si Colombi n'est pas Bartas, que devons-nous en conclure?

La réponse est facile : ou bien Skylax s'est trompé dans les termes de sa description, ou bien il a placé Bartas à une place qui n'était pas la sienne. Il n'y a pas de milieu possible entre ces deux propositions. Or l'étude de Skylax nous montre que les erreurs de cet auteur portent rarement sur les descriptions elles-mêmes, au lieu qu'elles portent principalement sur l'emplacement qu'il donne aux différentes localités mentionnées dans son périple.

Dans le désir d'écourter la discussion, j'ai omis d'établir ce dernier point dans ma notice primitive ; je prendrai cette fois un terme moyen pour éviter une longue et ennuyeuse dissertation à ce sujet ; et me contenterai de montrer ici par deux exemples que Skylax peut être accusé sans injustice d'avoir parfois *confondu ou transposé* des localités importantes. Ces exemples, je l'espère, suffiront à former votre conviction :

1° Dans sa description de la côte à l'est de Carthage, Skylax place la petite Syrte entre Thapsus et Neapolis, tandis que cette Syrte est représentée en réalité par le golfe de Cabès.

2° Après avoir mentionné Utique, Skylax ajoute qu'en allant de cette ville à Hippou-Acra, on rencontre Hippou-polis et le lac qui la baigne (1). Or cette Hippou-Acra dont l'auteur semble

(1) Il faut encore se méfier ici des corrections imposées par M. Müller, le texte porte en propres termes : *Apo Itukès eis Ippou akran Ippou polis kai limnè ep'autè.* — La *Rédaction* fait observer ici que M. Müller donne en note (p. 80) la leçon qu'on vient de lire, pour que le lecteur puisse comparer avec celle qu'il adopte, pratique consciencieuse qui aurait dû le mettre à l'abri des reproches de notre correspondant.

(2) Diodore, XX. 55 et XX. 57.

(3) Polybe, I. 82.

(4) Appien : Guerres puniques. c. 110.

faire un cap, est une ville et la même ville qu'Hippou-pôlis, ce qui est visible par la lecture de Diodore, constaté par Polybe qui la nomme la ville des Hippocrites, et confirmé par Appien qui l'appelle Hippagreta. Ce mot Acra ou, comme le dit beaucoup mieux Appien, ce mot *Agra* n'est pas ici le mot grec *Akra*, cap ; mais fort probablement le mot *hagra* qui signifiait en phénicien citadelle. Un Orientaliste, dont je ne puis retrouver le nom, traduisait en effet Hippou-Acra (يبّوا حقرة) par la *citadelle du golfe*.

Sans rechercher ici quelles furent les causes des confusion et transposition commises plus haut par Skylax, il nous suffit pour notre thèse de montrer que notre auteur est *sujet* à des erreurs de cette nature, et cela nous permettra de soupçonner, sans qu'il y ait là rien d'arbitraire, que s'il s'est trompé dans ces deux cas, il a très-bien pu se tromper encore dans d'autres cas moins faciles à découvrir pour les modernes. Nous avons donc le droit de tenir compte dans le débat actuel de cette *source possible* d'erreurs.

Certes, cette *possibilité* n'est pas par elle-même la *probabilité*, mais elle peut le devenir si le texte comparé à une carte moderne ne trouve pas à l'endroit indiqué de solution satisfaisante ; et elle peut devenir une *certitude* quand les circonstances indiquées ne se retrouvent en réalité que dans une localité différente. Prenons comme exemple la *Petite Syrte :* En suivant le texte de Skylax sur une carte, un commentateur s'étonnera que l'auteur ait fait mention de l'enfoncement de Thapsus sous le nom de Syrte, sans parler du golfe de Cabès ; il croira donc *possible* que Skylax ait transposé l'emplacement de la Syrte — il jugera ensuite que cette hypothèse est *probable*, en réfléchissant que cet enfoncement de Thapsus ne montre pas les bas-fonds et les courants qui ont rendu les Syrtes si célèbres, et il finira par la croire *certaine* en retrouvant ces bas-fonds et ces courants dans le golfe de Cabès.

Il en sera de même pour *Bartas :* nous trouverons d'abord *possible* que Skylax ait transposé la description de Bartas, puisqu'il a commis ailleurs des fautes analogues, nous le croirons ensuite *probable* en ne retrouvant à l'*Ouest* de Iouliou aucune localité répondant à Bartas, et nous finirons par le juger *certain*

en découvrant que la description de Bartas s'applique très-bien à l'ilot d'Alger.

C'est ici, Monsieur, que vous intervenez de nouveau pour m'objecter qu'en effet *Bartas* peut bien être Alger, mais que ce n'est pas sûr, attendu qu'un autre ilot, la Mansouria, remplit tout aussi bien les conditions du problème que l'ilot d'Alger.

Vous auriez raison, Monsieur, si l'on s'en tenait au membre de phrase qui concerne Bartas; mais ce membre de phrase n'est pas isolé dans le texte, et il y est accompagné de descriptions accessoires qui se rapportent au seul ilot d'Alger, sans pouvoir se rapporter à la Mansouria. Voici en effet ce que dit ici le périple :

« Vient ensuite un rivage sablonneux, — une île ; — une ville et un port ; — puis un golfe et dans ce golfe Bartas île et port ; — Chalca ville sur le fleuve (de ce nom)... »

Or, dans mon hypothèse, le rivage sablonneux se retrouve dans la grève de l'Isser, l'île dans Sandja, la ville et le port dans Matifou, Bartas île et port dans l'île et dans le port d'Alger. — Dans l'hypothèse *Mansouria* au contraire, on peut bien à la rigueur retrouver le rivage sablonneux autour de l'oued Djindjen, et l'*île* dans le rocher de Zert-el-Heila, mais où placera-t-on alors *la ville et le port* mentionnés par Skylax entre l'île et Bartas? Il faudra donc les supposer disparus depuis sans laisser de trace; il faudra donc en supposer autant des magasins phéniciens groupés dans la Mansouria? Ce serait là une supposition arbitraire et de plus fort peu vraisemblable : les Phéniciens ont été de tout temps célèbres par la sagacité de leur génie commercial, et d'ordinaire leurs comptoirs étaient choisis si habilement qu'ils survécurent à la ruine de Carthage. N'est-il pas plus naturel de reconnaître avec moi dans les ports en litige, les ports d'Icosium et de Rusgunium (1) devenus plus tard si importants que les Romains les élevèrent au rang de colonies (2)?

(1) Le vrai nom de cette colonie romaine est *Rusgunia*. — *N. de la R.*

(2) Bien que le port d'Alger ait été rendu plus sûr qu'il n'était par Barberousse, il avait déjà beaucoup d'importance auparavant, puisque la prise du Pégnon par les Espagnols, eût pour cause les pirateries des corsaires algériens.

Ce n'est pas tout : *Chalca ville sur le fleuve* deviendrait dans l'hypothèse Mansouria, soit Choba, soit Saldæ; mais Chalca qui était moins une ville, au dire de Polybe, qu'un groupe d'usines où l'on travaillait le cuivre *(Chalkourgeia)* ne peut guère s'identifier à l'une de ces deux places, puisqu'il n'y a dans leurs environs, si je me rappelle bien, aucune mine de cuivre importante. — Dans mon hypothèse, au contraire, *Chalca* s'identifie très-bien à Ténès, ville fameuse encore de nos jours par les minerais de cuivre du Dahra.

En résumé, Bartas ne pouvant se retrouver à l'ouest, et Skylax étant sujet à commettre des transpositions, on est amené tout naturellement, plutôt que d'altérer le texte, à supposer ici une transposition nouvelle. Présentée sous cette face, la question peut se résoudre par deux solutions toutes deux raisonnables, se rattachant l'une à Mansouria et l'autre à Alger; mais la première satisfaisant mal à certaines difficultés, quand la deuxième s'adapte parfaitement aux conditions du problème, j'en conclus que c'est la dernière qui est la bonne, et que c'est l'ilot d'Alger, par conséquent, qui représente aujourd'hui *Bartas*. Certes, il n'y a pas là évidence complète, et mes dilemnes, je dois l'avouer, n'ont pas toute la précision mathématique qu'on pourrait désirer; mais tels qu'ils sont, ils laissent, à mon avis, assez peu de chances à l'erreur, pour que ma conclusion ne puisse être regardée comme arbitraire et pour qu'on lui accorde le bénéfice d'une *grande probabilité*.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

H. Tauxier.
Sous-lieutenant au 74e de ligne, en garnison à Lyon.

Remarques de la Rédaction. Malgré l'argumentation habile et le déploiement d'érudition avec lesquels M. le lieutenant Tauxier défend son opinion, nous avouerons que la nôtre reste la même et que nous ne voyons aucun motif de quitter l'attitude dubitative que nous avons dû prendre dans le débat. Aussi, les remarques que l'on va lire, ne vont-elles point, en général, au fond des choses, mais ne portent que sur quelques questions incidentes.

D'abord, au début de ce deuxième article, notre honorable contradicteur dit ceci :

« Mais je suis obligé, avant tout, de bien fixer le texte du pé-
« riple de Skylax, et pour cela j'en puiserai les termes, non pas
« dans les corrections et dans les traductions de M. Charles
« Müller, lesquelles tranchent les difficultés sous prétexte de les
« élucider, mais dans le manuscrit princeps, lequel figure dans
« le *Codex Pithou*, coté 443, à la Bibliothèque impériale de Paris. »

M. Tauxier est ici sévère et même injuste envers M. Charles Müller qui, en définitive, a connu aussi bien que lui le manuscrit princeps sur lequel il s'appuie, plus *deux autres* que M. Tauxier n'a pas vus. Or, on sait qu'un manuscrit unique est presque nul pour l'étude, et que si l'on veut obtenir un texte correct, il faut comparer entre eux le plus grand nombre possible de ces documents, afin de corriger les copistes les uns par les autres. Ceux qui travaillent habituellement sur les manuscrits savent très-bien ceci. Demandez au savant M. de Slane, par exemple, s'il a eu trop de *six manuscrits* pour nous donner un texte épuré de la précieuse histoire des Berbers d'Ebn Khaldoun ? Ce n'est donc nullement un avantage d'avoir opéré sur un manuscrit unique, comme a fait M. Tauxier.

Appuyé sur ces considérations, qui sont conformes aux principes généralement acceptés dans la science, nous continuerons de donner la préférence au texte édité par M. Charles Müller, car ce savant, nous le répétons, a consulté *trois manuscrits*, qui sont les suivants :

« Le périple de Scylax qui se trouve dans le manuscrit parisien, n° 433, supplément, p. 62-107 [c'est le manuscrit princeps dont parle M. Tauxier]; celui du Palatin-Vatican, n° 142, fol. 216 r. — 236 r.; et enfin celui du Codex qu'il appelle *Hervortianus sive Monacensis*, etc. (V. Ses *Geographi græci minores*, t. Ier, p. 15). »

En presence de la latitude un peu trop grande que notre correspondant se donne dans son argumentation et dans ses traductions; par exemple devant cet ordinal *septième* qui y figure d'une façon si peu motivée, nous ne comprenons vraiment pas les reproches que M. Tauxier adresse à M. Müller sur ses inter-

prétations et ses corrections du texte. Mais M. Müller, on l'a vu, quand il adopte la leçon d'un de ses manuscrits, à l'exclusion des autres, a soin de faire connaître celles-ci en note, ce qui le rend irréprochable devant la science et la critique. Et puis ne se trouve-t-il pas, en définitive, que sur le passage de Bartas, le point essentiel de la discussion, M. Müller, accusé par son honorable antagoniste de changer arbitrairement le texte de Scylax, le donne exactement comme le Dr Shaw l'a édité, il y a plus d'un siècle ?

La gravité des accusations de M. Charles Tauxier à l'endroit de M. Charles Müller rendait indispensables ces explications que nous croyons suffisamment catégoriques.

Notre honorable correspondant veut bien nous accorder que *nèsos* puisse signifier quelquefois *presqu'île*, mais il y met certaines restrictions auxquelles nous opposons l'autorité formelle du *Trésor de la langve grecque* d'Henry Estienne qui lui accorde régulièrement ce sens. Il donne, entre autres, l'exemple remarquable et fort connu du nom du Péloponnèse, cette *presqu'île* de *Pelops*.

Ceci nous fournit l'occasion de faire remarquer qu'en général M. Tauxier ne tient pas assez compte du vague qui règne nécessairement dans le vocabulaire géographique maritime des anciens, ni de l'état rudimentaire de leur marine dont les besoins étaient d'une nature si restreinte, d'où il résulte qu'il affirme ou nie tel mouillage d'une façon assez arbitraire.

Nous ne pouvons pas accepter, par exemple, son assertion que le port d'Alger avait beaucoup d'importance avant les constructions de Kheir ed-din, jetée, etc.; car il n'existait même pas avant ces constructions, et presque toujours les plus anciens corsaires tiraient leurs chebecs sur la plage de Bab-el-Oued ou se réfugiaient à Matifou, etc., selon le vent.

En résumé, nous avouons que la discussion des questions de géographie comparée n'aurait plus d'intérêt pour nous, si le système des possibilités devenant des probabilités et celles-ci des quasi-certitudes, devait jamais prévaloir.

A. Berbrugger.

L'AFFAIRE BAKRI.

DOCUMENT INÉDIT COMMUNIQUÉ PAR M. LOUIS FÉRAUD.

On sait généralement que les discussions relatives à cette affaire, après avoir passé par les vicissitudes d'une rupture et d'un long blocus, ont abouti à la brillante conquête de 1830, et nous ont amenés à occuper et à coloniser l'Algérie. En nous adressant sur cet intéressant sujet le document inédit ci-dessous, que notre infatigable, érudit et intelligent collaborateur de Constantine a copié dans les archives du fort Ste-Marguerite (Iles de Lerins, Provence), M. L. Féraud nous fournit le moyen de rectifier une date, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure, et il ajoute un nouveau document à ceux qu'il faudra consulter, quand on voudra tracer l'historique complet de cette très-curieuse affaire Bakri, dont beaucoup d'éléments essentiels viennent de nous être livrés par la Correspondance de Napoléon Ier, mais dont les plus curieux peut-être demeurent encore inédits.

C'est pourtant un incident qui réclame son écrivain, car il est le point de départ des annales de notre colonisation algérienne. Voici, en attendant, la pièce annoncée plus haut :

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU VAR.

En rade de Matorque, à bord du bâtiment français le Lys.

1er *novembre* 1814.

Monsieur le Préfet,

Des démêlés d'une nature sérieuse se sont élevés entre l'agent du Roi et la régence d'Alger.

On a exigé de moi des sommes considérables que j'ai refusé d'acquitter sans ordre de Sa Majesté; j'ai été obligé de quitter Alger le 13 octobre. Des vents favorables m'avaient porté jusqu'à quarante lieues de Toulon; une tempête affreuse qui s'éleva le 24 m'a repoussé jusque sur les côtes de Catalogne et nous sommes parvenus à mouiller hier sur cette rade, après avoir échappé aux plus grands dangers.

Vous jugerez sans doute convenable, Monsieur, de donner connaissance de ces évènements aux autorités maritimes et au commerce de Marseille.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : DUBOIS-THAINVILLE,
Consul Général de France à Alger.

Pour expliquer au lecteur ce que la lettre ci-dessus peut avoir d'énigmatique, citons ce passage du *Récis analytique de l'histoire d'Alger sous l'occupation turque,* par M. le capitaine de corvette Rang :

« Dès que les Juifs d'Alger eurent connaissance du changement de gouvernement survenu en France [la première restauration en 1814], ils pensèrent à réclamer les millions qui leur étaient dûs pour fournitures [de grains] faites autrefois, et dont, à l'aide de quelques fraudes et de leurs prétentions à d'énormes intérêts, ils avaient singulièrement augmenté le chiffre. Ils mirent d'autant plus facilement le Dey dans leurs intérêts, qu'il s'y trouvait compris pour une assez forte part; aussi prit-il l'affaire à cœur. Il chargea l'oukil Hardji [ministre de la marine] de réclamer à M. Thainville le remboursement de cette créance. Le ministre n'épargna dans cette circonstance ni les injures ni les menaces, mais le consul répondit avec fermeté qu'il n'accèderait à rien sans l'ordre de son gouvernement. On lui répliqua que dans ce cas il n'avait qu'à s'embarquer pour la France. Le 19 octobre (1), il quitta Alger, après avoir abandonné le consulat aux soins de son chancelier » (V. *Livre bleu.* Situation de 1844-1845, p. 570).

Le Dey mentionné plus haut, est El Hadj Ali ben Khelil, qui régna du 4 mars 1809 au 22 mars 1815, époque où il fut étranglé comme l'avait été son prédécesseur. Le musée d'Alger possède, sous le numéro 7, sa stèle funéraire qui présente les deux particularités suivantes :

D'abord, elle est surmontée du turban à petits plis, celui des savants et légistes, au lieu de celui des Deys qui était à plis

(1) Le Consul, qui devait savoir mieux que personne la date de son départ d'Alger, la fixe au 13 octobre 1814.

larges et portait une aigrette. Cela tient à ce que ce souverain appartenait au corps des *Eulama* et que ses héritiers auront pensé que cette dernière qualité primait toutes les autres « *Cedant arma togae!* ».

Ensuite, le dernier chiffre de la date de son décès n'a pas été sculpté sur son marbre tumulaire, parce qu'on se sera aperçu, que celui qui le précédait était fautif. Il y a donc ١٢٢■, au lieu de ١٢٣٠ ou 1230.

Qui n'aurait cru à l'exactitude d'une épitaphe originale, et pourtant celle-ci est inexacte et incomplète. Ceci prouve qu'en fait de documents historiques on ne doit rien accepter de confiance et qu'il faut tout contrôler et tout critiquer.

Ce dey qui faisait cause commune avec les Juifs d'Alger dans leurs réclamations auprès du gouvernement français, les traitait fort rudement d'autre part et continuait la réaction sanglante commencée contre eux à la fin du règne de Moustafa Pacha (1805). Ainsi David Bakri, ben Tabet, ben Dran, notabilités israélites algériennes, furent successivement décapités par ses ordres. En ceci, la contradiction n'est qu'apparente : comme légiste et théologien, El Hadj Ali, de même que tous ses pareils, méprisait et détestait les enfants de Jacob, mais comme intéressé dans le commerce des grains, il se trouvait avoir des relations obligées avec eux. Il y avait donc en lui tout à la fois le négociant et le fanatique dont les aspirations et les appréciations diverses, parfois même opposées, dominaient tour à tour, ce qui peut expliquer les contradictions de sa conduite à leur égard. Car on ne peut pas supposer à ce pacha turc une perspicacité politique et sociale, un flair d'homme d'Etat qu'on ne rencontre même pas chez nous à notre époque, en pleine civilisation, ni supposer par conséquent qu'il eût l'intuition d'une invasion financière israélite possible et qu'il songeât à l'écraser dans son œuf. Impossible donc d'admettre qu'échappant aux préjugés de ses coreligionnaires, il ait mieux apprécié qu'eux la race juive d'Alger et qu'il ait su reconnaître au milieu du profond avilissement où il la voyait plongée tout ce qu'elle possède de puissance vitale et de ressort intellectuel, son extrême intelligence des affaires, son infatigable ténacité dans la manière de les conduire,

sa grande sobriété, ses aptitudes laborieuses, ses vertus de famille, toutes qualités qui combinées avec un grave défaut, — le penchant à la fraude et un merveilleux talent pour la pratiquer, — devaient, le jour où on délierait bras et jambes aux juifs algériens, les rendre bientôt maîtres des capitaux et avec les capitaux seigneurs de tout le reste.

Le juif d'Alger chez lequel on peut le mieux étudier ce véritable aspect de sa race, c'est Bou Djenah (que les Européens appellent *Bousnach*), l'audacieux favori de Moustafa Pacha, et qui était en si bon train de devenir son maire du palais, si le coup de pistolet d'un janissaire n'avait arrêté brutalement ce prétendant à la suprématie juive dans sa brillante carrière.

Certes, El Hadj Ali pacha n'eut pas de ces prévisions : ce ne fut au fond — nous le répétons — qu'un négociant superstitieux qui pratiquait les juifs par intérêt ou versait leur sang par fanatisme, selon l'inspiration des circonstances. Il n'a vu guère plus loin, sous ce rapport, que tant de braves gens de notre époque que le fantôme d'un royaume arabe obsède d'un cauchemar si persistant qu'ils ne voient pas l'autre royaume très-réel qui pousse tout doucement sous leurs pieds.

Mais ceci est un sujet qui exige un chapitre spécial dont nous avons réuni les principaux éléments, notamment ceux relatifs à la lutte des Juifs d'Alger et à leur victoire sur le commerce français représenté par la Compagnie royale d'Afrique, à la fin du dernier siècle. Quand nous serons en mesure de le publier, ce qui ne figure plus haut qu'à l'état d'assertion sera très-clairement démontré.

A. BERBRUGGER.

CHRONIQUE.

Le vieil Arzeu ou Saint-Leu *(Portus Magnus)* (1). — Notre collègue M. Cherbonneau nous communique la lettre suivante ainsi qu'une note qui l'accompagne :

Monsieur, j'ai reçu en son temps, votre obligeante lettre du 30 mars dernier, et je vais essayer d'y répondre, malgré quelques difficultés ; car Mostaganem ne possède pas de bibliothèque publique ; mais je veux, tout d'abord, vous assurer que la notice qui a fait l'objet de mon premier message, n'est qu'un document destiné à servir à la rédaction d'un article à votre manière.

Si nous voulons découvrir quelques documents géographiques sur Arsenaria, il faut que nous descendions jusqu'à Ptolémée et Pline. Ces doctes écrivains pouvant seuls nous éclairer et nous dire d'une manière assez exacte ce qu'était, avant l'âge chrétien, le vieil Arzew (Arsenaria).

Le premier de ces géographes nomme Arzew Théon-Limen (le port des Dieux) chez les latins Portus-Deorum. Pline, au contraire, donne à Arzew la dénomination de Portus-Magnus et à Mers-el-Kebir celle de Portus Deorum.

Ptolémée connaissait dans les Mauritanies, au bord de la mer, non loin de la rivière Malucha (Mocta) (gué) qui servait de point limitrophe à la Mauritanie de Bocchus et aux Messesyliens et du port d'Arzew (Théon-Limen), une ville importante du nom de Kouïza (Quiza) dont la position topographique s'applique à Arsenaria où les Romains établirent ce municipe qui devint l'un des plus florissants de la Mauritanie Césarienne et qui jouit de priviléges tout spéciaux, parce qu'il fut le séjour de quelques grands propriétaires des campagnes du Latium.

---

(1) Nous plaçons ici le vrai nom ancien de la cité romaine dont les ruines se voient au vieil Arzeu, ruines auxquelles l'auteur donne à tort le nom d'Arsenaria. — Voir pour les Ruines du vieil Arzeu la Notice insérée dans le 2e volume de cette *Revue* (1858), par M. Berbrugger, p. 177, 257 et 365. — *N. de la R.*

Quant à Pline, il me suffira de vous rapporter le passage suivant où il parle du vieil Arzew :

« Siga oppidum ex adverso Malachae in Hispania sitæ, Sypha-
« cis regia, alterius jam Mauritaniae. Namque diu regum nomina
« obtinuere : ut Bogudiana appellaretur extima ; itemque Bocchi,
« quae nunc Caesariensis. Ab eo, Portus Magnus, a spatio apel-
« latus, civium romanorum oppidum. Amnis Malucha Bocchi
« Massaesylorumque finis. Quiza Xenitana peregrinorum oppi-
« dum ; Arsennaria latinorum, tribus millibus passuum à mari :
« Cartenna, colonia Augusti, legio secunda. »

L'expression vieil Arzew, a été employée par les Européens pour désigner la ville antique, tant qu'un centre de population ne s'est pas formé sur ce point. Maintenant, on dit généralement Saint-Leu, nom du village français qui touche aux ruines du côté de l'ouest.

Botioua est le nom du peuple kabile qui habite les ruines d'Arzew. Cette tribu fut établie sur ce point sous l'administration du bey d'Oran Mohammed el-Kebir à la suite d'un échange avec les Bordjia, échange où les salines d'Arzew jouent un grand rôle.

Une fraction des Hamian, demi nomades, occupe également un emplacement sur les ruines. Elle habite une grande partie de l'année sous des maisons grossières formées des débris des anciennes constructions dont les terrassements, les voûtes et les chapitaux sont utilisés pêle-mêle avec des buissons et des figuiers de Barbarie.

Dans ces cases, dont la construction remonte à une époque reculée, entrent des matériaux de toute espèce : corniches, fûts de colonnes et pierres sculptées ou couvertes d'inscriptions.

La partie supérieure et moyenne du coteau est couverte de citernes, de forme cubique, en général solidement maçonnées en brique et ciment romain.

La partie inférieure du coteau est soutenue par des terrasses considérables encore debout. Vers le centre, on trouve une excavation dont l'entrée a été modifiée par trois arches élevées en maçonnerie ; vis-à-vis sont les vestiges d'une construction analogue. Sur la droite et un peu en avant, subsistent encore cinq

pans de muraille dont la partie supérieure était reliée par des voûtes. Une de ces voûtes avait pour clé une pierre dont le dessin obscène (un phallus sous un niveau) ne peut laisser aucun doute sur la destination de l'édifice (1). Au pied du coteau et encore plus à droite, des assises solides qui servaient de base à un monument considérable, selon toute probabilité, un bain, condition de première nécessité chez les Romains.

En dessous des ruines, du côté opposé à la route d'Oran à Mostaganem, se trouve la ruine de la maison romaine dont parle M. Piesse; celle découverte en 1862 par le service des bâtiments civils est située sur le plateau à 150 mètres sud-est de la première et à peu près à la même distance est du village arabe.

Voilà pour le passé et le présent. Quant aux probabilités fondées sur cette contrée, elles me paraissent toutes favorables et il vous suffira de vous transporter par la pensée au pied du Djebel-Kahar (montagne des lions), au milieu de ces ruines imposantes, d'étendre vos regards sur cette vaste et riche plaine de plusieurs milles de long qui est derrière pour apprécier la richesse de ce pays, juger de son avenir, si, comme on le dit, des améliorations sont apportées au port d'Arzew, et reconnaître que les Romains, colonisateurs aussi bien que conquérants, avaient été forcés de fixer le centre de leur colonie à dix kilomètres du point de débarquement à cause du manque d'eau potable qu'Arzew a aujourd'hui en quantité, grâce à l'active et intelligente administration de M. le général Deligny, commandant de la Province.

Ces quelques renseignements que j'ai le plaisir de vous adresser sont sans doute bien incomplets et ne pourront vous suffire, mais en consultant la *Revue africaine*, journal des travaux consciencieux et profonds de la société historique algérienne; *le Voyage de Shaw,* traduction de J. Mac-Carthy; la *Domination turque* par Walsin Esterhazy ; — la traduction de quelques sommaires de Morcelli par Mgr Dupuch; un manuscrit inédit du général du génie Tripier, manuscrit qui a servi à l'élucidation de beaucoup de points restés jusqu'alors très-obscurs, et enfin la *Topographia de Argel* du bénédictin Diego de Haëdo, reproduite par M. Berbrugger, vous réunirez aisément les matériaux nécessaires pour achever l'édifice.

(1) Tout phallus sculpté sur une construction n'est pas nécessairement l'enseigne d'un lupanar; ainsi, par exemple, nous en avons vu un avec le niveau sur une clef de voûte de l'aqueduc romain de Toudja, près de Bougie. Le phallus a souvent pour objet de neutraliser les effets du *mauvais œil.* — *N. de la R.*

Vous trouverez surtout dans le voyage de Shaw d'excellentes choses, mais défiez-vous quelque peu de ce docte insulaire, car il a pris pour de grands précipices des escarpements rocheux peu élevés qui soutiennent le plateau des ruines au Nord.

Je crois, d'après des indications sérieuses, que c'est à l'ensemble du littoral depuis la Macta jusqu'à la pointe d'Arzew et dans un rayonnement de dix kilomètres du port d'Arzew que s'appliquait la dénomination de Portus-Magnus (1).

A dix kilomètres est d'Arzew, près du village de Saint-Leu se trouvent les ruines d'une ville romaine connue sous le nom d'Arsenaria du Portus Deorum.

Sur l'emplacement même d'un village arabe appelé Botioua, au milieu de broussailles inextricables et de figuiers de Barbarie, apparaissent des débris sans nombre de constructions antiques dont les matériaux ont servi à la construction des cases indigènes.

Un nombre assez considérable de citernes voutées, construites en briques et ciment sont parfaitement conservées. Comme aujourd'hui, sans doute, ce pays devait manquer d'eau potable. Des traces de nombreux aqueducs indiquent d'une manière précise que ces réservoirs étaient destinés à recevoir les eaux pluviales.

Ces nombreux vestiges de la domination romaine ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence d'une cité florissante.

La situation sur un plateau élevé est des plus pittoresques. Elle offre un point de vue magnifique. A ses pieds, se déroule la magnifique rade d'Arzew; à l'est, on voit la vallée de la Macta; à l'ouest, s'élève le pic majestueux de la montagne des Lions; au

(1) L'auteur, qui vient de citer la *Revue Africaine*, aurait pu rappeler ici la notice insérée dans le 2e volume de ce recueil (1857-1858), pp. 177, 257 et 365, — notamment les pages 265, 266, où M. Berbrugger discute et affirme, avec preuves à l'appui, la synonymie des ruines du vieil Arzeu et de *Portus Magnus*. —*N. de la Rédaction.*

sud, paraissent les plaines monotones de Mefessour et de Saint-Cloud bornées à l'horizon par la montagne du Taffarani.

Deux maisons remarquables ont été mises au jour. L'une, en 1851, a été découverte par M. Renucci, capitaine du génie, en faisant des fouilles pour recherches d'eau. Cette maison située au pied de la colline a une superficie de six cents mètres.

Elle se compose d'une cour carrée avec galeries à colonnes desservant douze petites pièces toutes pavées de mosaïques assez bien conservées, représentant des arabesques variées et riches de couleur.

Dans cette maison, ont été déposés tous les débris qui pouvaient présenter quelqu'intérêt à l'histoire. Ce sont des fragments de colonnes, des corniches, des moulures et des pierres tumulaires avec inscriptions.

En 1862, quelques fouilles ont été faites par le service des bâtiments civils qui a eu la chance de rencontrer une nouvelle maison beaucoup plus importante que la première. La disposition de son plan rappelle exactement les maisons de Pompéi décrites par Mazois.

On y remarque la cour entourée d'une galerie ornée de vingt colonnes corinthiennes; sur trois faces entre les deux colonnes du milieu se trouvent trois bassins demi-circulaires. La galerie est flanquée de chambres de diverses grandeurs dont quelques-unes sont pavées en mosaïques. Cette partie du bâtiment devait former l'atrium des anciens.

On pénètre dans cette cour par un vestibule de 7,00 sur 6,00 que les Romains nommaient le Prothyrum. L'entrée est située à l'est dans l'axe de la cour. Au fond de l'atrium en face de la porte principale un corridor pavé en mosaïques de 10,00 sur 4,00 placé entre deux cours où l'on remarque également deux petits bassins demi-circulaires, conduit à une longue galerie de 30,00 sur 4,10 formant antichambre à la pièce principale destinée aux réceptions, qui était désignée par le nom de Tablinium. — Les mosaïques composées d'arabesques et de fleurons sont riches de couleur et d'une finesse d'exécution très-remarquable. Le luxe de cette galerie semble préparer au tableau splendide que présente la décoration du salon.

Le tablinium a accès dans la galerie par trois ouvertures dont une porte principale qui est indiquée par un seuil en mosaïques représentant des faunes et des chèvres. A droite et à gauche de cette entrée, deux petites portes sont accusées par des seuils en pierre dure et des tronçons de murs.

La mosaïque du salon est divisée par des filets en marbre noir en sept parties d'inégale grandeur représentant des sujets mythologiques.

Dans la partie supérieure, Hercule terrasse un minotaure; à gauche un groupe de trois femmes et à droite Neptune appuyé sur une urne; deux nymphes sont à ses côtés.

Le second panneau représente des groupes de syrènes et de monstres marins. On retrouve encore Hercule tuant un serpent et dans un autre coin ce même Dieu reparaît avec une femme sur les épaules, sans doute Alceste qu'il ravit des enfers.

Dans la troisième partie figure Apollon assistant au supplice du présomptueux Marsyas.

Enfin, une frise avec monstres montés par des femmes ailées et séparées par des figures terminées en volutes et plumes d'oiseaux encadrent le dernier tableau où figurent des pythonisses en face d'un trépied où brûlent des parfums.

Cette splendide peinture est entourée d'une triple frise non moins belle. Dans la première, on remarque neuf médaillons placés à égales distances; entre ces médaillons, des faunes et des génies dans des attitudes différentes. La seconde plus large est composée de fleurons d'oiseau d'un dessin très-riche et d'une coloration des plus brillantes. Enfin la dernière frise qui encadre le tout est simple tant par le dessin que par la sobriété de la couleur.

La superficie de ce salon est de cent mètres. Les proportions et la richesse de ces décorations dénotent la résidence sinon du proconsul (1) au moins d'un personnage opulent.

Trois grandes citernes faisant partie des dépendances de la maison et les nombreux conduits qui ont été découverts démontrent qu'au luxe les Romains joignaient le confortable et que la

(1) La résidence principale du Proconsul était Carthage; s'il en a eu quelques autres accidentellement, ce n'a jamais été dans cette partie reculée de la Mauritanie césarienne. — *N. de la R.*

question des eaux n'était pas la moindre de leurs préoccupations.

Bien des fouilles restent à faire pour compléter cette découverte et il est à croire qu'elles amèneraient les résultats les plus intéressants. C'est un riche champ à exploiter par les archéologues.

H. DE ROCHEMONTEIX.

Mostaganem, le 8 avril 1866.

Remarque de la Rédaction. — Le temps nous manque pour discuter comme elles le méritent les intéressantes communications qu'on vient de lire. Mais nous ne pouvons laisser échapper l'occasion de relever ici une nouvelle erreur du traducteur *anonyme* de Shaw en 1743. Nous y sommes obligé en conscience, car le reproche injuste que M. de Rochemonteix adresse à ce savant à propos des prétendus précipices d'Arzeu, nous le lui avions adressé nous-même en ces termes, au mois de février 1858 (*Rev. Afr.* t. 2, p. 181), à une époque où nous ne possédions pas encore le texte anglais de son ouvrage :

« J'ai vainement cherché à Botïoua (le vieil Arzeu ou St-Leu) « les *grands précipices* que Shaw y a vus du côté de la mer. On « pourrait pardonner cette exagération à un poète décrivant les « *escarpements rocheux* peu élevés qui soutiennent le plateau des « ruines au nord ; mais le docte insulaire qui écrivait en prose, « aurait dû se montrer moins hyperbolique. »

Le fait est que Shaw n'a pas dit ce que son traducteur lui fait dire

En réalité, il parle de... « some precipices, which in that di« rection (the north) must have been always a natural safeguard. »

Ce que son traducteur de 1743 rend ainsi : « du côté de la mer « il y a de *grands* précipices qui sont une fortification naturelle « pour la ville. »

On voit qu'il prend d'abord la licence extrême d'ajouter de son crû l'adjectif *grands*, qui renforce encore l'idée que nous nous faisons du mot *précipice*, idée qui, on le verra tout-à-l'heure, n'est pas la même en anglais, de sorte que chez nos voisins de la Grande-Bretagne, le mot identique quant à la forme à celui que nous employons, n'a pourtant pas toujours le même sens au fond.

Ainsi, en français, d'après l'Académie, un *précipice* est un

abîme, un lieu très-profond où l'on ne peut tomber sans péril de sa vie.

Tandis qu'en anglais, *precipice* est défini par le dictionnaire de Johnson :

« A hedlong steep ; a fall perpendicular without gradual de« clivity. »

Et quant au mot *steep*, donné comme équivalent, le même auteur dit que c'est un « ascent or descent approaching to perpendicularity », montée ou descente approchant de la perpendicularité.

D'où il résulte que le mot anglais *precipice* peut signifier tout simplement, à l'occasion, ce que nous appelons un *escarpement*. Or, ce sens, le docteur Shaw a eu raison de l'employer, et son translateur a eu le double tort de ne pas saisir cette nuance particulière et d'introduire dans sa version un mot qui n'est pas dans le texte et qui ajoutait encore à la force du contre-sens.

Mais ces mots identiques ou presque identiques de forme, dans deux langues différentes, sont l'écueil des traducteurs inattentifs, qui les croient facilement semblables de signification, parce qu'ils s'écrivent de la même manière ou à peu près.

Et cependant que d'exemples du contraire, à commencer par le mot anglais *inhabited*, que l'on serait tenté de traduire tout d'abord par notre participe *inhabité*, et qui a précisément une signification diamétralement opposée, puisqu'il veut dire *habité*.

Mais ne nous laissons pas entraîner plus loin par le désir de convaincre nos lecteurs d'une vérité même très-importante, et qui est que les traductions — surtout celles des derniers siècles — sont d'une incroyable infidélité, et qu'il faut toujours recourir aux originaux si l'on tient à faire des argumentations solides.

Notez que dans les temps anciens, l'escarpement nord du plateau de Botïoua a dû être plus prononcé qu'aujourd'hui. L'amoncellement, au pied de cet escarpement, des terres entraînées d'en haut par les pluies, en ayant diminué la perpendicularité.

A. BERBRUGGER.

TIPASA. — M. Trémeau nous écrit de Tipasa, à la date du 27 février :

Comme membre correspondant de votre société, je crois devoir

vous faire part d'une nouvelle découverte qui vient d'être faite à Tipasa.

M. Gentilhomme en opérant quelques fouilles pour relever le plan de l'église byzantine a découvert ce matin, au niveau du dallage, un fragment de mosaïque sur lequel j'ai lu à la hâte l'inscription suivante :

....
.........UR..
.....NOSSEL..
....IREDDAS...
....MANOS.....
...NATVM....
..NARECEPITPI..
..VITAFRATRESNECN..
..ICTOSSPERAMIFA..
..)SGMITATAPAREN..
...VNTIIIIK SERPV..
...APOSITVS EST
...TIVSN

Elle semble comme vous le voyez, tronquée de tous les côtés, et je ne la crois pas à sa place primitive. Si la copie que je vous envoie vous semble mériter une étude sérieuse, venez nous voir.

Agréez, etc.

J. B. Trémeau.

Note de la Rédaction. — L'intéressante communication de M. Trémeau nous parvient au moment où ce numéro est presque achevé d'imprimer et le temps nous manque pour en faire une étude sérieuse. Nous remettons d'ailleurs cet examen d'autant plus volontiers que nous espérons avoir avant peu l'occasion d'aller étudier sur place le monument épigraphique en question.

Il nous paraît très-probable qu'il appartient à l'église même où on l'a trouvé et s'il n'était pas à sa place primitive il ne devait pas en être bien loin. Nous croyons par conséquent que c'est un document chrétien. Si M. Gentilhomme, tout en exécutant sa mission spéciale, voulait bien déblayer un peu le sol de la ba-

silique où il opère, il est probable qu'il retrouvera des fragments, peut-être même des épigraphes entières, comme on en a déjà rencontré dans ce monument, depuis le fragment de couvercle de sarcophage en mosaïque où on lit

.....LANEN....
.....IESC......

Ce fragment, donné en 1855 à notre musée (n° 180) par M. Demonchy, concessionnaire de Tipasa, avait été trouvé dans l'abside de la basilique.

Découverte de Nécropoles. — Un officier d'état-major de l'armée d'Algérie [M. le capitaine de Vigneral], a trouvé deux grandes nécropoles souterraines, postérieures, selon toute probabilité à l'époque où les Romains s'établirent en Numidie.

Les tombeaux appartiennent aux indigènes de la contrée. Leur architecture ne manque ni d'élégance ni de grandeur; comme dans les lieux de sépulture des Romains *(columbaria)*, on y voit des urnes funéraires placées dans des niches *(loculi)*. Au pied des urnes, on a remarqué l'ouverture d'un trou circulaire, scellée soigneusement d'une pierre. La pierre enlevée, on a trouvé dans la cavité qu'elle recouvrait un crâne; plusieurs de ces cavités n'avaient jamais été couvertes [ouvertes ?] et depuis près de vingt siècles les dépouilles y reposaient à l'abri de tous les regards. Ceci tend à prouver que chez les Numides ce fut une très ancienne coutume de décapiter les morts et d'inhumer la tête séparée du tronc, tandis que l'on brûlait le reste du corps *(Journal officiel de l'Empire*, n° du 22 février 1869).

Erratum. — L'inscription AVSTINA donnée dans notre dernier numéro p. 481, a été touvée à quinze mètres de l'épigraphe IVLIA, etc.; et non à quinze cents mètres, comme il a été imprimé par erreur.

Breviario zunni, ou Breviaire de la Sonna. — M. l'interprète militaire Ballesteros possède, sous le titre qu'on vient de lire, un très-curieux manuscrit espagnol de la fin du 15e siècle (1462) et en grande partie de l'écriture de cette époque. Cet ouvrage est la traduction en langue castillane des prescriptions du Coran et de la Sonna ou tradition, par *Don Iza de Chabir* — lisez : Aïssa

ben Djaber, — mufti et faquih ou jurisconsulte de la mosquée des musulmans de la ville de Ségovie. C'est, en un mot, une espèce de catéchisme.

Dans l'introduction, qui se compose d'une quinzaine de lignes en arabe, il est dit que l'auteur, le cheikh, jurisconsulte, savant des savants, vivificateur de la religion, mufti des musulmans, Sidi Aïssa ben Djaber, l'andalou, le Ségovien, a écrit ce compendium en espagnol à l'usage des *musulmans andalous qui ne comprennent plus l'arabe !*

Dans le prologue, Aïssa ben Djaber, qui prend le titre de mufti de la mosquée de Ségovie, expose ainsi les motifs qui lui ont fait entreprendre la compilation et la rédaction en idiome castillan des prescriptions essentielles du Coran ou loi écrite et de la Sonna, ou loi traditionnelle.

Pour donner une idée du style espagnol de cet écrivain musulman, nous allons mettre en regard le texte original de ce passage et la traduction, en reproduisant scrupuleusement son orthographe qui est d'ailleurs celle de l'époque :

Compendiósas cáusas me mouiéron á interpretár la diuinal grácia del santo Alcorán de lengua arabiga en castellana.	Des raisons sommaires m'ont excité à traduire la grâce divine du saint Coran de langue arabe en espagnol.
Y fué sóbre que algunos Cardenáles me dixéron que lo teníamos escondido cómo cósa no osáda parecér...	Ce fut parce que quelques cardinaux me dirent que nous le tenions caché comme chose qu'on n'ose point produire...
Y cómo los Muzlimes de Españ̃a con gran sugecion y grándes tribútos y múchas fatigas y trabajos han descaecido de sus riquézas y se han perdido las escuélas del arábigo ; y sóbre su carecimiento, muchos amigos mios trauáron de mi, y especialmente los repartidores, con gran uehemáncia me rogáron que en románce quisiésse recopilár tan señaláda lectúra de lo que tódo muzlim ha de sabér y usár, sobre lo quál... comencé á dirigir á los venidéros y sucessóres esta recopilacion, etc. etc.	Et comme les musulmans d'Espagne, par suite de la grande sujétion où ils vivent, des grands tributs et des nombreuses fatigues et travaux qui pèsent sur eux, ont déchu de leur opulence et que les écoles d'arabe ont disparu, mes amis — spécialement les répartiteurs (d'impôts) — m'exhortèrent et m'ont instamment supplié, pour combler cette lacune, de compiler et de mettre en langue vulgaire un texte aussi célèbre de tout ce qu'un musulman doit savoir et pratiquer. En conséquence, j'ai commencé à adresser aux générations futures et à nos successeurs cette compilation, etc. etc.

Il résulte de ce qui précède qu'à la fin du 15e siècle, et avant même la prise de Grenade, un assez grand nombre de musulmans andalous avaient perdu l'usage de la langue arabe pour qu'un mufti ait jugé nécessaire de leur traduire la loi en espagnol. Ce fait provoque certaines réflexions, notamment celle-ci : Les musulmans n'étaient donc pas aussi réfractaires au progrès qu'on l'a prétendu, puisque beaucoup d'entre eux avaient adopté dès le 15e siècle la langue des chrétiens, concession la plus grande, la plus importante que le vaincu puisse faire au vainqueur, puisque celle-là mène à toutes les autres !

Dans le prochain numéro, nous donnerons une notice assez étendue sur l'intéressant manuscrit que nous venons de faire connaître sommairement et dont son propriétaire, M. Ballesteros, a bien voulu nous autoriser à publier quelques extraits.

Explicacion de la doctrina cristiana. — Voici la contre partie de l'ouvrage précédent : c'était tout à l'heure un mufti forcé de parler espagnol à ses coreligionnaires qui ne comprennent plus l'arabe ; maintenant ce sera un prêtre chrétien qui s'efforce de parler arabe à des musulmans nouveaux convertis qui ne comprennent pas encore l'espagnol.

C'est le manuscrit *autographe* sous les yeux que nous rédigeons cette deuxième notice.

Sur la première page de garde du manuscrit de cette « Explication de la doctrine chrétienne, » on lit en espagnol :

« Libro de lengua arabiga que ha todo haziendo el Beneficiado de la Yglesia del señor Santiago de la ciudad de Guadix, Explicacion de la doctrina christiana.

Puis arrive cette page écrite et signée par l'auteur :

« I H S

« Por mandado del muy Yllustre y Reverendissimo señor Don Martin de Ayala, obispo de Guadix, yo Bartolome Dorador, Clerigo beneficiado de la Yglesia de señor Santiago de Guadix, traduxe este libro de romance que està aqui cosido en lengua arabiga para que los nuebos christianos fuesen enseñados en nuestra santa fe catolica, la qual algarabia y tradupcion es esta que alfin de este libro està escripta. « BARTOLOME DORADOR. »

Ce qui signifie :

« Livre en langue arabe fait entièrement par le bénéficier de l'église du seigneur saint Jacques de la ville de Cadix, lequel livre est une explication de la doctrine chrétienne.

« I H S (Jésus hominum salvator).

« Par ordre du très illustre et Révérendissime seigneur Don Martin de Ayala, évêque de Cadix, moi Bartolome Dorador, ecclésiastique bénéficier de l'église du seigneur saint Jacques de Cadix, ai traduit ce livre, ici cousu, de langue espagnole en arabe pour l'enseignement des nouveaux chrétiens dans notre sainte foi catholique; lequel texte arabe ou traduction est celui qui est écrit à la fin de ce volume. « BARTOLOME DORADOR. »

En tête de la partie arabe, est un préambule qui a défié toute la science de nos plus forts orientalistes. Tout ce qu'on peut y comprendre c'est qu'il reproduit dans son sens général ce que nous venons de donner en espagnol.

Dès le début, il demeure évident que Bartolome Dorador ne connait l'arabe que d'une façon très imparfaite et le reste de son œuvre achève de mettre cette vérité en pleine évidence. En outre il l'écrit fort mal, graphiquement parlant, ce qui ajoute à la difficulté de le comprendre. Si les nouveaux convertis n'avaient pas d'autres moyens de s'instruire dans notre religion, il n'y a pas lieu de s'étonner s'ils y faisaient si peu de progrès.

D'après l'écriture, ce manuscrit doit être de la fin du 16e siècle ou du commencement du 17e ; sa rédaction se rattache sans doute aux tentatives de propagande faites un peu avant d'en venir à l'expulsion générale des maures d'Espagne qui eut lieu en 1610.

PARTIE OFFICIELLE.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 22 janvier 1869.

PRÉSIDENCE DE M. BERBRUGGER.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4.

L'ordre du jour appelle le président à exposer la situation matérielle et morale de la société pendant l'exercice 1868. Il constate que sous le premier aspect elle est fort bonne, puisque, pour la première fois depuis plusieurs années, le chiffre des recettes a dépassé celui des dépenses ; il laisse, d'ailleurs, à M. le trésorier le soin de développer l'ordre de faits qui sont de sa compétence, avec tout le détail qu'ils comportent. Seulement, il n'abandonnera pas le sujet sans constater que l'heureux résultat qu'il vient d'indiquer est entièrement dû au zèle, à l'intelligence, au dévouement déployé par M. Albert Devoulx, dans l'exercice de ses assujétissantes et parfois assez pénibles fonctions de trésorier de notre société.

M. le président ajoute que le bon état actuel de nos finances ne doit pas nous inspirer pour l'avenir une confiance trop aveugle ; et à ce sujet il examine successivement chaque source de revenu appuyant sur le caractère précaire de quelques-unes. Il en conclut qu'il faut que chacun travaille avec zèle au recrutement de la société, les cotisations des membres, surtout des membres résidants étant, après tout, la source de perception la plus assurée.

M. le président, en regard des motifs déjà exposés et qui indiquent la nécessité d'accroître les ressources financières, fait ressortir de quelle importance il serait de pouvoir manifester davantage au dehors l'action de la société par des séances ou des conférences publiques, ce que tous les membres désirent et ce

qui eût été déjà fait depuis longtemps, si l'on eût été en état d'en supporter la dépense.

Arrivé à l'état moral de la société, M. le président constate qu'il est satisfaisant à tous égards, soit que l'on considère l'union parfaite entre tous les membres et les hautes approbations accordées à leurs travaux en France et à l'Etranger, approbations dont il cite les principales.

Après cet exposé du président, M. le trésorier lit son rapport d'où il résulte, ainsi qu'il a été dit déjà, que les recettes ont excédé les dépenses.

Après audition de ce rapport détaillé qui fait comprendre combien M. Albert Devoulx a dû déployer d'efforts et d'intelligence pour amener à bien une situation financière qu'il a prise jadis en assez mauvais état, l'honorable trésorier reçoit les félicitations de tous les membres pour son zèle et son dévouement dans l'exercice de ses fonctions.

Le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le recteur de l'Académie d'Alger (voir le précédent n°, p. 478), relative à un prix de 1000 fr. à fonder dans chaque Académie par ordre de l'Empereur et par les soins du ministre de l'instruction publique, prix qui serait décerné à l'ouvrage jugé le meilleur sur quelque point d'archéologie, d'histoire ou de science intéressant les provinces comprises dans la circonscription académique d'Alger.

La discussion qui s'engage à propos de cette circulaire établissant que tous les membres ne la comprennent pas de la même façon, on décide que des éclaircissements supplémentaires seront demandés à M. le recteur.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau pour l'exercice 1869.

M. le président fait connaître que M. Bonnet, le secrétaire actuel, entièrement absorbé par ses travaux officiels à la mairie, décline sa candidature pour cette année et prie ses collègues de tenir compte de cette déclaration dans les élections qui vont se faire.

La société, après avoir exprimé ses regrets sur l'impossibilité

où se trouve M. Bonnet de continuer ses fonctions de secrétaire, procède aux élections qui donnent le résultat suivant :

Composition du bureau pour 1869.

MM. Berbrugger (C. ✻), président ;
Bresnier (✻), 1er vice-président ;
Cherbonneau (✻), 2e id. ;
Watbled, secrétaire ;
Sudré (✻), adjoint ;
Devoulx, trésorier.

La séance est levée à 10 h. du soir.

Séance du 5 *mars* 1869.

PRÉSIDENCE DE M. BERBRUGGER.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4 du soir.

La discussion s'engage de nouveau sur la circulaire relative au prix académique de 1,000 fr., dont il a été question dans la séance précédente ; deux lettres adressées depuis lors à la Société, par M. le Recteur, mettent à même de prendre une décision dont voici le libellé :

1° La Société est d'avis que les travaux historiques ou scientifiques déjà accomplis, même s'ils sont publiés, s'ils rentrent d'ailleurs dans les conditions du programme, doivent être admis au concours ; attendu que, par exemple, des œuvres importantes continuées pendant des années méritent encouragement et récompense tout aussi bien que n'importe quel mémoire inédit, quel que soit son mérite.

2° Quant au programme du concours, il devra embrasser l'étude des personnes, des faits, des monuments et du sol même de l'Afrique avec ses productions diverses, souterraines ou superficielles ; c'est-à-dire qu'il doit comprendre l'histoire, l'archéo-

logie, la géographie, les langues, les arts et les sciences dans leurs rapports avec cette contrée et aux époques

Préhistorique ;
Libyque, Phénicienne et Carthaginoise ;
Romaine ;
Vandale ;
Byzantine ;
Arabe, Berbère ;
Turque.

3° Elle est d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de sujet de concours imposé d'avance et qu'il vaut mieux laisser aux auteurs le choix de ceux qui leur conviendraient le mieux ;

4° Elle demande que pour juger les travaux envoyés au concours, il soit créé des jurys spéciaux, un pour l'histoire et deux autres pour l'archéologie et les sciences. Elle propose de faire entrer de droit dans ces jurys les présidents des sociétés savantes de la juridiction académique en leur adjoignant des membres desdites sociétés et des professeurs du lycée ou des collèges communaux ;

5° Enfin, elle désirerait — comme conséquence logique de la création des jurys spéciaux — que le prix fût scindé de façon que chaque section pût y avoir part.

Quant au projet considéré dans son ensemble et son but, la Société, en ce qui la concerne, exprime une vive reconnaissance pour l'initiative libérale de S. M. l'Empereur à qui on doit cette nouvelle mesure d'encouragement aux arts, aux lettres et aux sciences.

La séance est levée à 10 heures du soir.

Pour tous les articles non signés :
Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

13e Année. N° 74. MARS 1869.

Revue africaine

AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite, V. les nos 72 et 73)

L'Afrique était si indispensable à Rome, que cette situation de dépendance de la métropole à l'égard de sa colonie fut toujours une arme politique au service des ambitieux. On en peut citer des exemples éclatants :

Pendant sa lutte contre César, Pompée arrête les convois de grains ; aussitôt Rome est en proie à la famine. Le peu de blé que donnaient les campagnes de l'Italie était dévoré par les soldats, et il ne restait rien à la population civile (CXIX). Tout l'approvisionnement de Rome était réservé aux troupes ; le peuple, mourant de faim, entre dans les maisons particulières, en demandant à grands cris du pain (CXX). Quand on eut calculé ce qui restait de blé en magasin, on défendit d'en donner aux esclaves, et pour les empêcher de passer à l'ennemi, on les fit garder avec la dernière rigueur. Ces malheureux erraient par bandes, cherchant partout un peu de nourriture, dévorant avec avidité l'herbe des champs et les feuilles des arbres. Ceux qui mouraient étaient jetés dans de grandes fosses et recouverts de terre, dans la crainte que les cadavres n'engendrassent la peste ; on ne les brûlait pas, de peur que l'ennemi n'aperçût la flamme des bûchers (CXXI).

Ces détails peuvent paraître s'écarter de notre sujet : ils ne

sont pourtant pas un hors-d'œuvre, car ils montrent à quel excès de souffrance était exposée la population de Rome, l'agriculture étant ruinée en Italie, et le blé d'Afrique et d'Egypte n'arrivant pas.

Quelque temps après, nouvelle famine, toujours à cause des obstacles opposés par Pompée à l'arrivée des bâtiments chargés de grains. Le peuple, désespéré, presse César de terminer ses différends avec son rival (CXXII). Enfin, un arrangement intervient, et l'une des conditions de la paix entre César, Antoine et Pompée, c'est que ce dernier laissera passer les convois de blé destinés à Rome (CXXIII).

Clodius Macer, qui commandait les troupes en Afrique, s'étant révolté contre l'Empereur Galba, retint les navires chargés de grain, pour affamer le peuple romain (CXXIV).

Nous apprenons par Tacite que Vespasien, pendant qu'il disputait le trône à Vitellius, et qu'il se trouvait en Egypte, conçut le projet d'envahir l'Afrique par terre et par mer, « afin d'envoyer à son ennemi, en lui fermant tous ses greniers, la famine et la discorde (CXXV). » A la mort de Vitellius, la nouvelle que l'Afrique était soulevée et que les convois de grains allaient être retenus, jeta dans la population romaine les plus cruelles alarmes. Le bruit était sans fondement, mais l'anxiété n'en fut pas moins vive (CXXVI). Vespasien apprend la mort de son rival ; aussitôt, il charge de blé tous les navires à sa disposition et les dirige sur Rome, où il ne restait plus que pour dix jours de vivres au moment où arrivèrent les convois du nouvel Empereur (CXXVII).

Il va sans dire que, quand les pirates pouvaient impunément mettre la main sur les cargaisons de froment, ils ne se fesaient aucun scrupule de priver de pain les oisifs de la capitale. Dans le sommaire d'un des livres de Tite-Live qui ont été perdus (le 99me), on voit qu'une loi fut soumise au peuple pour donner à Pompée commission de poursuivre les pirates qui s'étaient emparés des convois de grains, et qu'en quarante jours les forbans eurent disparu.

Du reste, à moins de troubles graves en Afrique et de suspension des envois de grains, Rome n'avait pas à souffrir bien

longtemps de la disette, car d'après Pline, la durée de la traversée, par un vent modéré, n'était que de deux jours (CXXVIII). Le blé africain était donc, en quelque sorte, aux portes de l'Italie. Il était le plus estimé après celui de Béotie et celui de Sicile (CXXIX). Il pesait beaucoup plus que le froment de Sardaigne, de Sicile et d'Egypte (CXXX), et rendait, par *modius*, 50 pour cent de farine supérieure, plus 5 *sextarii*, ou 2 kilog. 30 grammes, de fleur de farine ; en farine de seconde qualité, il donnait 4 *sextarii*, ou 1 kilog. 624 grammes, et une égale quantité de son (CXXXI).

L'empereur Commode rendit un grand service à sa capitale et à l'Italie. Pour obvier aux graves inconvénients résultant des retards dans l'arrivée des convois de froment, il créa une flotte spécialement destinée à ces transports. Il sera tout-à-l'heure plus longuement question de ce fait, dont on ignore, d'ailleurs, la date exacte (CXXXII). La flotte de Commode, affublée du nom ridicule d'*Herculéenne* (*classis Commodiana Herculia*) (1), assura l'approvisionnement de Rome, qui, jusqu'à cette époque, avait été toujours précaire.

A partir de ce moment, la part de l'Afrique dans l'alimentation de la métropole peut être bien déterminée; et ce fut avec une rigoureuse exactitude que les inépuisables provinces arrachées aux Carthaginois et aux Numides fournirent à leurs maîtres du pain pour les deux tiers de l'année, tandis que l'Egypte était chargée des quatre autres mois (CXXXIV). Or, comme depuis le règne d'Auguste, la quantité de grains tirée d'Egypte était de 20 millions de *modii* (1,600,000 hectolitres) par an (CXXXV), le contingent africain fut de 40 millions de *modii*, ou 3,200,000 hectolitres. Encore, y a-t-il lieu de supposer que le chiffre des envois d'Afrique fut beaucoup plus élevé, ainsi que nous le verrons ci-dessous. Tacite ne nous apprend-il pas que Tibère avait réuni des approvisionnements beaucoup plus abondants que ceux accumulés par Auguste (CXXXVI) ? Les provinces de l'em-

(1) Il y eut la flotte d'Afrique et la flotte d'Alexandrie C'est sur un bâtiment de cette dernière que s'embarqua St Paul en quittant l'Ile de Malte. Ce navire s'appelait *Castor et Pollux* (CXXXIII).

pire romain n'étaient-elles pas soumises aux volontés des Empereurs et du Sénat, et le génie fiscal des maîtres du monde leur épargna-t-il les extorsions, les avanies de toute nature ?

Marc Aurèle s'était beaucoup préoccupé des approvisionnements de Rome (CXXXVII). Septime Sévère, à qui ses compatriotes de Tripoli fesaient un don gratuit et annuel de froment (CXXXVIII), renchérit encore sur cette prévoyance : il envoya des troupes en Afrique, tout exprès pour empêcher Niger, son rival, d'occuper ce pays, et d'affamer Rome (CXXXIX). A sa mort, il laissa la capitale pourvue pour sept années (CXL). La quantité accumulée par cet Empereur est fixée par Spartien à une masse pouvant donner 75,000 *modii* par jour pendant les sept ans (CXLI). Juste-Lipse (CXLII) croit qu'il y a erreur dans ce chiffre et qu'il faut lire 175,000. En effet, à 75,000 *modii* par jour, on n'obtient qu'un total de 27,375,000 mesures par an, ce qui est loin des 60 millions annuellement fournis par l'Afrique et l'Egypte; tandis qu'en admettant le nombre de 175,000 par jour on arrive aux 60 millions annuels, augmentés de 3,875,000, tirés de quelques autres provinces de l'Empire. La part de l'Afrique étant toujours de 40 millions de *modii* par an, ce pays aurait eu à fournir, pour les sept années, 280 millions de mesures, ou 24,276,000 hectolitres. Reste à savoir s'il est probable que Septime Sévère, qui aimait singulièrement l'Afrique, sa patrie, lui imposa, indépendamment de la redevance régulière et annuelle de 40,000,000 de *modii*, un surcroît de charges s'élevant, en totalité, à 280 millions de mesures. Mais ces 280 millions de mesures peuvent se répartir sur les 17 années et 8 mois du règne de cet Empereur, ce qui ne donnerait approximativement que 16,470,588 *modii* ou 1,427,999 hectolitres de surcroît annuel. C'eût été peu de chose pour l'Afrique. M Naudet conteste le chiffre de Juste-Lipse, en fesant remarquer que 175,000 mesures par jour, à 2 livres de pain par tête, auraient fourni 2,275,000 rations; or, il s'en fallait de beaucoup que Rome renfermât ce nombre de bouches. Mais il s'agit de savoir si les prévisions de Septime s'étaient exclusivement restreintes à la ville de Rome. Cela est peu vraisemblable. Les armées devaient nécessairement prendre part aux distributions de blé, comme

l'admet M. Naudet, et il faut tenir compte des villes d'Italie qui en étaient gratifiées, n'ayant pas plus de ressources alimentaires que la capitale. En sorte que le chiffre de Juste Lipse peut n'avoir rien d'exagéré (CXLIII).

Alexandre Sévère se montra aussi fort soucieux des approvisionnements en céréales. Il rendit, de ses propres deniers, aux greniers publics toute la réserve que Héliogabale, son prédécesseur, avait follement dissipée (CXLIV).

Maxence est plus brutal : il épuise l'Afrique de céréales avant de la saccager, et remplit les greniers de Rome (CXLV).

Sous Constantin, et après la fondation de Constantinople, le blé d'Egypte qui, jusque là, avait concouru avec le blé d'Afrique à l'approvisionnement de Rome, fut dirigé sur la nouvelle capitale, et l'Afrique resta seule chargée de l'alimentation de son ancienne métropole (CXLVI). Les deux flottes, qui avaient été créées pour le service spécial de Rome, reçurent chacune une destination particulière, l'une en Orient, l'autre en Occident.

Rome souffrit nécessairement de ce partage, et les inquiétudes y devinrent plus vives et plus fréquentes (CXLVII. Lors de la révolte de Gildon, par exemple, les insurgés ayant retenu les convois en Afrique, la population romaine fut en proie à la plus cruelle anxiété. Le poëte Claudien, qui a célébré cet événement, exprime si bien la situation dépendante de l'Italie à l'égard de l'Afrique, que nous donnerons ici la traduction de ce passage :

« En récompense de mes services (c'est Rome qui parle), on me donna la Libye et l'Egypte, pour que ces deux contrées envoyassent pendant l'été, sur deux flottes, l'abondance au peuple-roi et au Sénat, arbitre de la guerre, et que tour à tour les vents qui soufflent des deux rivages vinssent emplir mes greniers. Ma vie était assurée : si Memphis ne répondait pas à mon appel, je remplaçais ses produits par les moissons des Gétules. Je voyais les navires chargés de grains s'empresser vers moi, et les voiles de Carthage rivaliser de zèle avec celles du Nil. Tout à coup, s'élève une autre Rome, et l'Orient revêt une robe semblable à la mienne; les produits de l'Égypte deviennent son partage. La Libye me restait, ma seule espérance; à peine, et difficilement,

grâce au seul Notus, elle m'aidait à vivre, toujours incertaine du lendemain, toujours sollicitant la clémence des vents et des saisons. Cette ressource, Gildon me l'a enlevée, au moment où l'automne expirait. Mes regards tremblants mesurent l'étendue des mers, cherchant à l'horizon quelque vaisseau qui m'apporte ce que le puissant rebelle a daigné laisser échapper, ce que le bandit m'a abandonné. Je ne vis que grâce au Maure, fier de ne rien me donner à titre de tribut, mais à titre de bienfait ; il éprouve une joie insultante en m'offrant, comme à une esclave, mes aliments de chaque jour ; le barbare met orgueilleusement dans sa balance ma vie et ma faim ; il est fier des larmes de mon peuple, et retarde à son gré le moment de ma ruine. Il vend les moissons qui m'appartiennent, et possède le sol conquis au prix de mon sang » (CXLVIII).

Mais Gildon est vaincu ; l'Afrique, soumise, rend l'abondance à la mère-patrie, grand évènement, plus heureux que cent victoires. « Faire rentrer la Libye sous nos lois, s'écrie Claudien, vaut encore mieux que de l'avoir conquise » (CXLIX). Et il termine son dithyrambe en l'honneur de Stilichon en disant : « Rome, cette victoire fait reverdir les lauriers de tes héros, et Stilichon te rend tous tes triomphes » (CL).

Théodose ne voulut pas que Rome restât exclusivement à la discrétion de l'Afrique ; il avisa à ce que les blés de la Macédoine y arrivassent dans les moments critiques (CLI), et à ce que, d'ailleurs, les convois d'Afrique parvinssent plus rapidement, et même en hiver (CLII).

Un fait remarquable se produit sous le règne d'Honorius : Attale, proclamé Empereur par Alaric, vainqueur de Rome, songe tout d'abord à se rendre maître de l'Afrique, pour assurer du pain à ses nouveaux sujets. Héraclien, qui gouvernait l'Afrique pour le compte d'Honorius, se borne, pour défendre la couronne de son maître, à fermer les ports de la colonie, et à retenir tous les bâtiments chargés de blé. Rome affamée refuse son appui à l'usurpateur (CLIII).

Ainsi, l'Afrique était devenue l'arbitre des destinées de la métropole.

Ce même Héraclien, qui avait rendu un signalé service à

Honorius, se révolte quelque temps après. Que fait-il ? Son premier soin est d'arrêter les convois de grains, et aussitôt la famine est à Rome (CLIV).

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen historique (CLV). Aussi bien, nous voilà parvenus au cinquième siècle.

D'après ce qui précède, on peut dire que l'Afrique était de toutes les provinces romaines la plus précieuse à la métropole ; et que sa perte, en 439, fut, pour Rome, une véritable calamité, un désastre plus cruel que plusieurs invasions de Barbares. Non-seulement l'Afrique ne coûtait rien à ses maîtres, mais elle leur envoyait du pain, de l'argent et des soldats. Quand elle tomba aux mains des Vandales, la clôture de ce grenier inépuisable ne fit pas renaître la culture en Italie ; il n'en résulta qu'un surcroît de misères pour la mère-patrie, c'est-à-dire la famine, une diminution de population, et tout le cortége ordinaire des maux de cette nature.

A défaut des historiens et des poètes, la législation romaine suffirait pour attester l'extrême utilité de l'Afrique pour la métropole. Nous avons vu Claude encourager par des immunités toutes particulières les importations de blé à Rome. Son successeur, Néron, confirma ces privilèges et les augmenta : il ordonna que les navires affectés au transport des grains ne fussent ni soumis au cens imposé aux négociants, ni sujets à l'impôt (CLVI). Bien loin de tomber en désuétude, les avantages accordés aux *naviculaires* (on les appelait ainsi) furent grandement accrus par les successeurs de Commode, qui, nous l'avons dit, créa la *flotte d'Afrique*. Constantin s'appliqua particulièrement à contenter cette corporation. Il l'exempta de toutes fonctions publiques onéreuses, et de toutes charges quelconques, sans acception de condition ni de rang, car les naviculaires pouvaient appartenir à l'ordre des Décurions, ou être simplement du peuple. Peine de mort contre quiconque violerait cette loi (CLVII). Un peu plus tard, Gratien conféra aux membres de la corporation la dignité Equestre, qui, entre autres privilèges, mettait à l'abri de toute peine corporelle, et notamment de la torture (CLVII[I]). Liberté entière leur était donnée d'aller et de venir, de passer partout, et quiconque portait atteinte à leur liberté était frappé

d'une amende de 10 livres d'or (CLIX). Les naviculaires de la flotte d'Egypte, qui approvisionnaient Constantinople, étaient exempts des fonctions municipales, qui étaient devenues un fardeau très-lourd et menaient tout droit à la ruine. On leur allouait 1 *solidus* (1) par chaque millier de mesures qu'ils transportaient (CLX). Cette faveur n'existait pas pour les naviculaires d'Occident, du moins ce qui reste des lois romaines n'en dit rien. Honorius, après des événements désastreux, chercha, par un encouragement solennel, à combler les vides de la corporation, en y faisant entrer, soit les anciens membres, soit leurs héritiers (CLXI). Il donna quittance aux Naviculaires d'Afrique de tout ce qu'ils pouvaient redevoir au fisc depuis l'an 387 jusqu'à 407 (CLXII) (2).

Nul n'était exempt de la contribution en froment ou orge destinés à l'approvisionnement de Rome. Toutes lois contraires furent déclarées abrogées par Honorius (CLXII).

Les Naviculaires devaient jurer devant les Gouverneurs des provinces, ou autres magistrats délégués, qu'ils n'emportaient que des grains purs et parfaitement sains. Le magistrat qui recevait ce serment devait s'assurer par ses propres yeux que les grains déclarés de bonne qualité n'étaient en effet ni avariés ni d'une fraîcheur douteuse (CLXIV).

Défense expresse à tous fonctionnaires de détourner une partie quelconque des chargements de blé destinés à Rome, ou de leur donner une autre direction (CLXV). Amende du quadruple de la valeur pour les délits passés; exil pour les contraventions à venir (CLXVI). Peine de mort contre le Naviculaire qui a détourné,

(1) Le solidus de Constantin valait 15 fr 53 centimes (Dureau de la Malle, *Economie pol. des Rom.* t. I., p. 151).

(2) Cette loi, qui est de l'an 414, prouve que l'exemption d'impôts accordée aux Naviculaires par Constantin en 326, et confirmée par trois lois subséquentes, avait été retirée avant l'an 387, à moins qu'il ne faille voir dans ces mots : « *ab omnibus oneribus et muneribus vacuos et immunes esse præcipimus* » (*Cod. Theod.* tom. V, p. 61) qu'une simple exemption de fonctions onéreuses, ce qui est toutefois probable, car la loi ajoute : « *ut a conlationibus et omnibus oblationibus liberali, integris patrimoniis navicularium munus exerceant.* »

détruit ou volé les denrées qu'il était chargé de transporter (CLXVII).

Les navires de la flotte d'Afrique devaient avoir certaines dimensions : les plus grands ne devaient pas dépasser un tonnage de 2000 *modii*, ou 160 hectolitres (CLXVIII). La navigation n'était pas permise en toute saison ; elle était close en novembre et réouverte aux calendes d'avril. La réouverture était célébrée par des fêtes publiques (CLXIX). La flotille devait apporter le premier tiers du blé d'Afrique dans les premiers temps de la réouverture de la navigation (CLXX).

Toutes les fois qu'un des bâtiments faisait naufrage, on constatait l'événement dans les formes les plus solennelles. L'équipage était mis à la torture, pour qu'on pût découvrir la vérité sur les causes du sinistre. Uune autre loi veut qu'on ne mette à la torture que deux ou trois hommes de l'équipage, mais tout d'abord le capitaine (CLVXXI).

Il y avait en Afrique un *Préfet de l'annone* (1) chargé d'envoyer les grains, qu'un autre fonctionnaire du même nom recevait à son arrivée à Rome (CLXXII). Le préfet de l'annone d'Afrique avait sa résidence à Carthage (CLXXIII). Cette institution remonte évidemment aux premiers empereurs : M. Léon Rénier a découvert à Guelma une inscription qui nous fait connaître que, sous le règne de Trajan, un fonctionnaire, dont la résidence n'était pas indiquée, était chargé de l'achat des grains pour la métropole (CLXXIV). Dès le moment où l'Afrique envoya régulièrement des quantités considérables de céréales en Italie, le soin d'organiser les achats et les convois dut constituer une fonction publique.

On voit que l'approvisionnement de Rome par l'Afrique était une des préoccupations des empereurs. Il y a de longs titres dans les codes romains consacrés à cet important objet (CLXXV).

Disons un mot maintenant de l'usage qu'on fesait des grains transportés à Rome.

Le fait des distributions gratuites de blé, non-seulement à

(1) L'Annone était la redevance en blé à laquelle étaient soumis tous les domaines de l'empire romain.

Rome, mais encore dans d'autres villes de l'Italie est attesté par une foule d'écrivains (CLXXVI). La science économique romaine n'avait pas trouvé de meilleur moyen de soulager la misère des malheureux que la ruine de l'agriculture et l'invasion des terres par les esclaves avaient fait affluer dans la capitale. Les armées avaient sans doute leur part de ces distributions (CLXXVII).

Juste-Lipse fait observer avec raison que l'usage des approvisionnements et des ventes de blé à prix réduit devait être très-ancien à Rome. Le Sénat lui-même, dans les circonstances difficiles, et surtout quand la récolte avait manqué, venait en aide à la population en donnant le froment, non tout-à-fait à titre gratuit, mais avec une forte diminution de prix. Les tribuns s'emparèrent de ce moyen de popularité ; de là, les différentes lois frumentaires. Asconius nous apprend que le tribun Clodius fut le premier qui fit décréter que le grain, qui jusque-là était donné à moitié prix ou au tiers, serait délivré gratuitement. Telle fut l'origine des distributions entièrement gratuites, car s'il est incontestable que le Sénat, immédiatement après la conjuration de Catilina, donna du blé aux pauvres, il n'est pas certain que ce fût *gratis* (CLXXVIII).

Un passage de Dion Cassius corrobore l'assertion d'Asconius, car il affirme que les premières distributions entièrement gratuites eurent lieu sous le consulat de Gabinius et de Pison, l'an 696 de Rome, 58 avant J.-C. (CLXXIX). Cependant, il est certain que Crassus en fit faire avant le premier triumvirat, qui eut lieu l'an 60 avant J.-C.; et même il poussa la générosité jusqu'à donner à chaque citoyen romain indigent la quantité de blé nécessaire pour le faire vivre pendant trois mois (CLXXX). Par ce que nous avons dit plus haut de l'énorme fortune de Crassus, on s'explique ce don magnifique. Il est évident, et Plutarque ne laisse aucun doute à ce sujet, que ce fut de ses deniers que le compétiteur de César et de Pompée fit les frais de cet acte d'ambitieuse générosité, tandis que Clodius fit donner du blé aux dépens de l'Etat.

Pompée, pendant son consulat (52 ans avant J.-C.), ne négligea pas ce moyen de popularité (CLXXXI).

Dans les derniers temps de la République, le nombre des par-

ties prenantes s'élevait à 320,000. César le réduisit à 150,000 (CLXXXII). Il est certain qu'alors les distributions étaient gratuites, car Plutarque nous apprend (CLXXXIII) que César ayant conseillé au Sénat de faire donner du blé au peuple pour un mois, il en résulta une charge de 5,500,000 sesterces, ou 1,375,000 francs pour l'Etat.

Sous Auguste, l'Etat vendait du blé en même temps qu'il en donnait, comme l'atteste un passage de Dion (CLXXXIV). Plusieurs auteurs modernes disent, d'après Dion, que cet Empereur quadrupla le nombre des privilégiés qui prenaient part aux distributions gratuites. C'est une interprétation erronée du texte de l'historien, qui dit qu'Auguste quadrupla la quantité de grains qu'on donnait au peuple (CLXXXV), ce qui n'implique pas le moins du monde le chiffre des parties prenantes. Quand la prospérité fut revenue, nous voyons le même souverain vouloir abolir complètement ces distributions (CLXXXVI). Il ne mit pas son projet à exécution, et se contenta de réduire à 200 mille le nombre de mendiants qu'on nourrissait aux frais de l'Etat. Il paraît que, depuis la diminution de moitié opérée par Jules César, la foule des privilégiés s'était accrue au point de devenir presque innombrable (CLXXXVII).

Quelques empereurs se contentaient parfois de diminuer le prix du blé en faveur des pauvres. C'est ce que fit Néron après l'incendie de Rome (CLXXXVIII). Suivant Dion, cet Empereur, après ce désastre, supprima purement et simplement les distributions gratuites (CLXXXIX).

Sous le règne de Trajan, les jeunes filles et les jeunes garçons recevaient aussi du blé gratuitement, et Adrien en augmenta la quantité (CXC).

Nouvelles distributions aux frais de l'Etat sous Antonin-le-Pieux (CXCI), et sous Marc-Aurèle, qui prit sur les approvisionnements de Rome pour envoyer du grain aux villes d'Italie affamées par la disette (CXCII).

Constantin, pendant le Concile d'Alexandrie (an 339), fesait donner du blé aux jeunes filles, aux veuves et aux ecclésiastiques des provinces, et particulièrement en Afrique et en Egypte (CXCIII).

Si à ces distributions gratuites on ajoute la quantité de grain tenue en réserve pour la vente et celle que les particuliers achetaient directement dans les pays de production (CXCIV), on s'expliquera les exportations considérables de l'Afrique, de l'Egypte et des autres provinces.

Une partie de ces grains était donnée par les cultivateurs à titre d'impôt (1), une certaine quantité, mais plus minime, était achetée par l'Etat, du moins sous les premiers Césars, et notamment sous Claude et Néron. Il est évident que les armateurs des bâtiments de transport retiraient un gros bénéfice de leurs opérations, et qu'ils ne se contentaient pas des privilèges qu'on leur accordait pour les encourager (2). Mais il est également certain que l'Etat finit par se charger des transports, car l'organisation d'une flotte par l'empereur Commode, les règlements auxquels furent soumis les naviculaires, la torture qu'ils subissaient en cas de naufrage, en un mot toute la législation relative à cet important objet, prouvent que les individus affectés à ce service étaient sous les ordres directs du gouvernement, et n'agissaient que pour lui. Ceci d'ailleurs ne préjudiciait en rien au commerce privé, qui devait tirer également d'Afrique et d'Egypte des quantités considérables de grain.

Indépendamment du blé fourni par les Provinces à titre d'impôt et sous toutes les formes fiscales possibles, les pays de production étaient, dans certains cas, obligés d'en vendre à l'Etat, mais à un prix déterminé d'avance, et ce prix était souvent dérisoire (CXCIV *ter*).

---

(1) Voir le chapitre *Impôts*.

(2) Caton le Censeur, qui savait placer son argent à gros intérêt, prenait part à ces opérations. Il exigeait que ses associés à qui il prêtait des capitaux se formassent, au nombre de cinquante, en société commerciale, et qu'ils affrétassent un égal nombre de bâtiments. Un de ses affranchis le représentait à bord de cette flotte marchande. Il avait un intérêt sur chaque navire, de sorte qu'en cas de sinistre, il ne pouvait perdre qu'une petite partie de ses fonds, et, quand il y avait perte, elle était plus que compensée par l'énormité des bénéfices réalisés sur les autres vaisseaux arrivés sains et saufs. Plutarque, qui nous fait connaître cette particularité de la vie de Caton, n'hésite pas à qualifier sévèrement ce trafic; il l'appelle *l'usure maritime*, et dit qu'elle est la plus décriée (CXCIV *bis*).

En résumé, bien qu'il soit impossible d'apprécier, même approximativement, les quantités de céréales annuellement exportées d'Afrique, ou consommées dans le pays même, on peut affirmer qu'elles étaient énormes et révélaient une fécondité de terrain vraiment phénoménale.

L'immense consommation de blé qui se fesait dans l'Empire romain s'explique par l'usage immodéré du pain dans les armées et parmi les pauvres. Cet aliment entrait dans la subsistance publique pour une part beaucoup plus forte que chez les peuples modernes (CXCV).

L'Afrique, jusqu'à l'expiration de la domination romaine, satisfait largement aux exigences de ses maîtres. Elle se montra inépuisable. Cependant des causes multipliées de ruine auraient dû y arrêter, ou, du moins, y diminuer la production. Pillée et ravagée pendant la guerre des Mercenaires, du temps de la domination carthaginoise (CXCVI), pendant celle de César contre les restes du parti de Pompée; ruinée à l'envi par les hordes de Jugurtha et les légions de Métellus et de Marius; troublée durant sept années consécutives par la formidable révolte de Tacfarinas, sous le règne de Tibère (CXCVII); sans cesse en proie aux agitations les plus violentes, soit que les indigènes cherchassent à secouer le joug, soit que l'ambition des Proconsuls armât la population européenne elle-même contre la métropole, l'Afrique, après ces convulsions, se retrouva toujours féconde et généreuse. Sauf l'Italie, dont les luttes intestines et les invasions des Barbares firent un vaste champ de bataille, aucune province de l'Empire ne fut aussi constamment bouleversée que l'Afrique. Et c'est avec raison que Corippus, fesant allusion à sa spécialité belliqueuse, dit : « *Indomitas Martis cognovit arenas* (CXCVIII). Il faut dire aussi qu'aucune ne fut aussi turbulente. La révolte y était presque en permanence. Tacfarinas (CXCIX), Firmus (CC), Gildon (CCI), les Quinquégentiens (CCII), Gordien (CCIII), Macer (CCIV), Héraclien (CCV), Boniface (CCVI), et tant d'autres dont l'histoire a consacré les noms, jetèrent tour à tour, Indigènes ou Romains, le trouble et la désolation dans cette malheureuse contrée. Capellien, lieutenant de Maximin, la ravagea, sous prétexte de punir Gordien de son usurpation (CCVII). Maxence la sema de

ruines, et le passage de sa vengeance sur ce pays est resté comme une date lugubre dans les fastes romains (CCVIII). Une administration oppressive, tyrannique, insatiable, fut encore plus funeste à l'Afrique que les guerres et les insurrections, Salluste (CCIX), Marius Priscus (CCX), le comte Romain (CCXI), Maximin (CCXII), personnifient énergiquement cette administration pillarde et sans entrailles (1). Des impôts écrasants enlevaient aux cultivateurs ce que l'avidité des fonctionnaires, et les luttes armées, leur avaient laissé (2). La misère en vint à ce point, que les pères vendaient leurs enfants pour se procurer du pain (CCXIII). De courts moments de répit, les règnes d'Antonin-le-Pieux (CCXIV) (3), et de Septime Sévère, par exemple, n'empêchèrent pas l'épuisement progressif du pays. L'invasion vandale sembla avoir porté le dernier coup à la mère nourricière de Rome ; tout fut pillé, saccagé, détruit (CCXVI). Un siècle plus tard, nouveaux désastres pendant les campagnes de Bélisaire et de Salomon ; le règne de Justinien fut particulièrement fatal à l'Afrique (CCXVII).

Et cependant l'Afrique resta toujours le domaine privilégié de Cérès, le pays producteur par excellence. Quelques années, quelques mois de repos lui suffisaient pour fermer ses blessures et faire sortir de son sein des trésors qui semblaient à jamais épuisés. A peine la dynastie vandale fut-elle assise, après une période de véritables brigandages, que la prospérité reparut dans le pays, et telle fut cette prospérité, que les descendants de Genséric purent accumuler des richesses dont Bélisaire fut ébloui quand il les enleva d'entre les mains de Gélimer vaincu (CCXVIII). Même résurrection subite sous le gouvernement de Salomon, après les formidables luttes contre les Indigènes (CCXIX).

Pas un encouragement à la culture de la part du gouvernement : les Empereurs, qui ne voyaient dans les provinces que des fermes à exploiter sous forme d'impôts en argent et en

(1) Voir le chapitre *administration*.

(2) Voir le chap. *Impôts*.

(3) Cependant une révolte des Indigènes eut lieu sous cet Empereur (CCXV).

hommes, ne firent jamais rien cependant pour pousser à la production, qui, plus abondante, eût empli en proportion les caisses publiques. Constantin, un peu plus intelligent que ses successeurs, comprit qu'il fallait laisser aux cultivateurs les moyens d'engraisser les oisifs et de payer leurs dettes fiscales : il défendit, sous peine de mort, de saisir les bœufs, les esclaves, et les instruments servant aux travaux agricoles (CCXX) ; il dispensa de toutes corvées les gens employés aux semailles et à la moisson (CCXXI) ; il interdit de détourner, pour l'usage des postes, les animaux utiles à la culture (CCXXII) ; enfin il voulut que tous les objets indispensables à l'exploitation de la terre, ou à l'usage des travailleurs, fussent exempts de tous droits (CCXXIII). Certes, c'était peu. A cela cependant se borna la munificence des Empereurs.

Aux fléaux que nous avons énumérés s'ajoutaient ceux particuliers du pays : les sauterelles détruisaient quelquefois les récoltes et engendraient même des épidémies meurtrières (CCXXIV). Au dire de Pline, qui parle d'après Varron, elles contraignaient des tribus indigènes à quitter leur pays (CCXXV). Dans certaines parties de l'Ethiopie, elles étaient si nombreuses, que des peuplades entières en fesaient la base de leur alimentation (CCXXV *bis*). Des pluies torrentielles inondaient les campagnes et amenaient la disette avec son cortège de misères (CCXXVI). De longues sécheresses occasionnaient aussi de grandes calamités : lorsque l'empereur Adrien fit son voyage en Afrique, il n'y était pas tombé de pluie depuis cinq ans, et comme il commença à pleuvoir pendant le séjour du souverain, les populations lui attribuèrent ce bienfait du ciel (CCXXVII). Nous avons déjà vu, par une inscription trouvé au cap Matifou, que la sécheresse fesait quelquefois avorter la récolte dans la Mauritanie, et qu'alors la région occidentale du pays tirait du blé des parties orientales (voir plus haut page 9). Saint-Cyprien signale, vers la moitié du troisième siècle, des perturbations de climat qui durent aussi affecter la production agricole. Il ne tombait plus assez de pluie en hiver pour nourrir les semences, le soleil n'était plus assez chaud en été pour mûrir les moissons, le printemps n'était plus aussi agréable qu'autrefois, l'automne aussi

fécond (CCXXVIII). Au cinquième siècle, une sécheresse prolongée occasionna une famine horrible, qui amena une grande mortalité (CCXXVIII *bis*). Enfin, le siroco exerçait alors ses ravages comme aujourd'hui (CCXXIX).

Néanmoins, nous le répétons, l'Afrique resta la terre nourricière de la métropole, ne se lassant pas de produire pour des maîtres ingrats, et sortant de chaque désastre plus radieuse et plus prospère.

Dans tout ce qui précède, nous n'avons parlé que du froment. Cependant plusieurs des témoignages que nous avons invoqués s'appliquent à l'orge, dont il paraît que l'Afrique produisait également de grandes quantités.

Mais la production africaine souffrait certaines restrictions : ainsi une espèce d'épeautre, que Pline nomme *Zéa*, ne convenait pas au sol, ou au climat de ce pays. Elle y dégénérait rapidement ; les épis devenaient noirs, et la paille était courte (CCXXX).

Bien que les céréales lui constituassent une spécialité bien caractérisée, l'Afrique vit étendre sa réputation de fécondité à beaucoup d'autres produits. Le premier rang, après les grains, revient à l'olivier.

Sans nous arrêter à l'origine mythologique attribuée par Silius Italicus à l'olivier africain, nous prenons note seulement de la localité où ce poëte place la première naturalisation de cet arbre dans la Libye : c'est le pays baigné par le lac Triton, c'est-à-dire les rivages de la petite Syrte, ou le sud de la Byzacène (CCXXXI). Quant à l'époque de cette naturalisation, il est impossible de la déterminer. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que, dès les premiers temps de leur immigration en Afrique, les Phéniciens, qui sortaient d'un pays où l'olivier était cultivé depuis la plus haute antiquité, transportèrent cette culture dans leurs nouvelles possessions. Qu'ils aient tiré les premiers plants de Sicile, d'Italie ou d'Asie, il est certain que l'olivier existait dans la Cyrénaïque plus de trois siècles avant Jésus-Christ, car Théophraste, qui vécut de 323 à 288, en parle comme d'une culture très-répandue dans cette contrée (CCXXXII). Les *Géoponiques* sont tout aussi positives sur ce point (CCXXXIII). C'est

donc avec surprise que l'on voit Diodore affirmer qu'au moment de la guerre de Carthage contre Agathocle (commencée en 312 avant J.-C.) les habitants du territoire d'Agrigente exportaient une grande quantité d'huile à Carthage, car, dit cet historien, l'olivier n'existait pas encore en Afrique (CCXXXIV). Il est vrai que le même auteur, au livre XV, chapitre 8, se contredit formellement en disant que, lors de la descente d'Agathocle en Afrique (l'an 310 avant J.-C.), les Syracusains furent émerveillés de voir, dans le territoire de Carthage, une végétation luxuriante, au milieu de laquelle on remarquait des champs plantés les uns de vignes, *les autres d'oliviers* (CCXXXV). Il est évident que la première assertion de Diodore doit s'entendre en ce sens que, l'Afrique ne produisant pas alors assez d'huile pour sa consommation, la Sicile lui en fournissait le complément.

Quant à l'opinion de Gibbon, qui veut que l'olivier n'eût pas encore été naturalisé en Afrique deux siècles après la fondation de Rome (CCXXXV), c'est-à-dire en 553 avant J.-C., aucun document ne la contredit formellement ; mais elle n'est probablement pas fondée, les Liby-Phéniciens ayant dû, nous le répétons, importer cette culture de la Phénicie, d'où ils sortaient.

Sainte-Croix a purement et simplement accepté la première affirmation de Diodore, et déclare, en conséquence, qu'il n'y avait pas d'oliviers en Afrique avant la première guerre punique (CCXXXVII).

Un savant historien contemporain, M. Michelet, retarde jusqu'à l'époque d'Annibal la transplantation de l'olivier sur le sol africain. Du moins, c'est ce qui semble résulter des termes dont se sert le brillant écrivain (CCXXXVIII). C'est un texte d'Aurélius Victor qui a induit M. Michelet en erreur, mais ce texte ne dit pas qu'Annibal ait *naturalisé* l'olivier en Afrique ; il nous apprend seulement, et avec les expressions les moins équivoques, que le héros carthaginois, pour occuper les loisirs de ses soldats, leur fit *planter* en Afrique une grande quantité d'oliviers, ce qui ne touche en rien à la question de *naturalisation* (CCXXXIX).

L'huile était, d'ailleurs, un produit de première nécessité pour les Carthaginois. Indépendamment des autres usages aux-

quels ils l'employaient, ils avaient l'habitude de s'en frotter les membres au moment de combattre (CCXL).

La culture de l'olivier prit progressivement une grande extension en Afrique, particulièrement dans les parties orientales. La Tripolitaine paraît avoir produit de l'huile en abondance ; car la seule ville de Leptis fut condamnée par César à fournir annuellement 3 millions de livres d'huile (978,000 kilogrammes), et Hirtius a soin de dire que le tribut imposé à cette ville fut très-modique, parce que, quelque temps auparavant, elle avait été ravagée par le roi Juba, et que César crut, en conséquence, devoir la ménager (CCXLI). Plus tard, c'est-à-dire au commencement du troisième siècle, nous voyons les Tripolitains, en témoignage de leur attachement à leur compatriote l'empereur Septime Sévère, envoyer bénévolement à Rome une forte redevance en huile, redevance qui fût rendue obligatoire par les successeurs de ce Prince, et devint très-onéreuse, au dire d'Aurélius Victor (CCXLII).

Indépendamment du blé, l'Afrique était tenue à un tribut en huile, destiné à l'approvisionnement de Rome. Bien que Plutarque (CCXLIII) nous montre César déclarant, à son retour d'Afrique, que la république pourra tirer de ce pays deux millions de livres d'huile, ou 652,000 kilog., il n'est pas possible d'en inférer que ce fût là le chiffre de la provision nécessaire à la métropole. Ce serait une conséquence forcée. Quant aux distributions gratuites de ce produit, elles sont incontestables. Nous en trouvons, entr'autres, sous César, Néron et Antonin-le-Pieux (CCXLIV). Septime Sévère laissa, en mourant, un approvisionnement d'huile qui pouvait suffire pendant cinq ans, non-seulement à Rome, mais même à toute l'Italie, d'où la culture de l'olivier avait disparu avec celle des céréales (CCXLV). Diminués par Héliogabale, les dons gratuits furent reportés par Alexandre Sévère au chiffre adopté par Septime (CCXLVI), et l'usage des distributions se maintint sous les règnes suivants, comme nous l'apprend Vopiscus (CCXLVII). Constantin abolit la taxe sur les Tripolitains (CCXLVIII) ; mais les distributions furent maintenues, car nous trouvons dans le code Théodosien une loi d'Honorius, datée de l'an 397, relative aux approvisionnements

d'huile destinés à la population de Rome (CCXLIX), et Zosime, en racontant la révolte d'Héraclien en Afrique, dit que ce fonctionnaire retint les convois d'huile en même temps que ceux de blé (CCL) (1). Un siècle et demi plus tard, l'Afrique était encore couverte d'oliviers (CCLI). Enfin, vers la moitié du septième siècle, elle tirait encore de ses exportations d'huile des bénéfices considérables : lorsque Abd Allah Ibn Saad envahit la Byzacène, un habitant de ce pays lui montra une olive et lui dit : « C'est avec ceci que nous nous procurons de l'argent. — Comment ? demanda Abd Allah. — Les Grecs, répondit l'Indigène, n'ont pas d'olives chez eux et ils viennent chez nous acheter de l'huile avec de l'argent (2) ».

L'huile d'Afrique était, du reste, de qualité inférieure et point estimée à Rome. On l'employait dans les gymnases et les bains publics, et les raffinés du temps de Juvénal fuyaient sa mauvaise odeur (CCLII). Elle était sans doute mal fabriquée, car les oliviers d'Afrique étant greffés, au moins dans les localités bien cultivées (CCLII), l'huile qui en provenait aurait dû être bonne *(a)*.

(A suivre) FRÉDÉRIC LACROIX.

---

(1) Pour les distributions d'huile à Rome, voir entre autres, Juste-Lipse, *Commentarius ad annales Taciti*, p. 375 ; Burmann, *De vectigalibus populi romani*, c. III, p. 33, 34 ; Godefroi, dans ses commentaires sur la loi citée, *Code Théodosien*, t. v, p. 229, 230.

(2) Cette anecdote est rapportée par M. Hase dans une note sur une lettre de M. Pellissier, insérée dans la *Revue archéologique*, t. III, p. 495.

(a) L'observation de M Lacroix est fort juste et parfaitement confirmée par l'expérience, depuis qu'aux procédés grossiers usités par les Indigènes, nos fabricants en ont substitué de perfectionnés. — *N. de la R.*

ORAN SOUS LES ESPAGNOLS.

EXPÉDITIONS ET RAZIAS.

§ 1. — *Prise de Mers-el-Kebir.*

Depuis la publication du récit de cette expédition (1) qui livra aux Espagnols un point important du littoral algérien, qu'ils conservèrent pendant près de trois siècles, nous avons reçu de M. le Général de Sandoval deux documents *officiels contemporains* de l'évènement, ce qui en double la valeur. Ils offriront un précieux moyen de contrôle du récit de Suarez et de ceux des autres écrivains qui en ont parlé.

En voici la traduction :

Rapport adressé au cardinal Ximénès par le mestre-de-camp général Pedro de Madrid, campé devant Mers-el-Kebir, le 17 *septembre* 1505.

Pressé de rendre compte de cette expédition, en ce qui concerne ma charge, je n'ai pas le temps d'écrire à votre Éminence aussi longuement qu'il conviendrait le récit des évènements qui se sont passés ici. Mais, en somme, les faits de l'entreprise, à partir du moment où le seigneur capitaine général s'est embarqué à Malaga, sont ainsi qu'il suit :

Le samedi 27 août (1505), ledit seigneur capitaine-général s'embarqua, et, jusqu'au mardi suivant 2 septembre, l'armada ne put mettre à la voile, le temps étant dur. Le lendemain, mercredi, elle partit tout entière du cantal de Vermeliana (2), a deux lieues et demie de Malaga, et elle arriva le jeudi, dans la nuit, avec un grand vent d'ouest, aux rochers qui sont dans les

(1) Voyez ci-avant, de la p. 20 à la p. 31 du tirage à part, et n° de la *Revue*.

(2) En allant de Malaga à Velez Malaga, ou le vieux Malaga, on longe une côte élevée qui présente plusieurs tours de garde. C'est ce qu'on appelle *los Cantales*. — *N. de la R.*

plaines d'Alméria (1), à 38 lieues de Malaga et à 2 d'Alméria.

Le lendemain, vendredi, le vent tourna à l'est et l'armada attendant là un temps (plus favorable), fit un peu d'eau à la tour del Espech. Pendant son séjour à cet endroit, le vent d'est fraîchit et devint violent et dangereux. Par ce mauvais temps, la flotte, avec beaucoup de péril, se rendit à Alméria, dans son bon port oriental, où elle acheva de se rallier le samedi 7 septembre. La violence du vent se maintint jusqu'au lundi soir.

Pendant la relâche à Almeria, on se pourvut d'eau et des autres choses nécessaires; on donna des instructions à l'armée sur la manière d'effectuer le débarquement, comment on devait s'emparer de la montagne du port, opération principale; comment on devait marcher en bataille, ce qui était dans l'ordre exposé au mémoire ci-joint. J'ai été chargé de faire observer cet ordre et de donner à chaque capitaine des instructions conformes au susdit, afin qu'ils connussent quand ils devaient débarquer, qui devait être premier, second et ainsi de suite jusqu'au dernier. Chacun de ces officiers, avant de quitter le port d'Alméria, en reçut de semblables afin de savoir tous ce qu'ils avaient à faire.

On se pourvut aussi de fustes (2), esquifs (3) et bateaux pour opérer le débarquement avec ensemble et chacun sut ce qu'il devait faire et quelles gens il avait à débarquer de ses bateaux, afin qu'il n'y eût pas d'erreur possible.

On pourvut à banner, avec des sacs remplis de laine et d'herbes marines (4), deux gros navires de Sercano et un autre de Flores de Marquina, et on y chargea des fauconneaux (5), des rabado-

(1) Les *llanos*, bancs ou bas-fonds d'Alméria, s'étendent de l'est à l'ouest, entre la tour d'Aljamilla et le château de Guardias Viejas Las Roqueras sont peut-être les brisants de Guardias viejas. — *N. de la R.*

(2) Espèce de petite galère inférieure à la galiote. — *N. de la R.*

(3) L'esquif était un canot long et large, pointu des deux bouts et nagé par des rameurs au nombre de quatre à dix. — *N. de la R.*

(4) Cela paraît être une espèce de blindage grossier. — *N. de la R.*

(5) Petite pièce de canon depuis une livre jusqu'à un quart de livre de balle. — *N. de la R.*

quins (1), outre leurs lombardes (2), pour que celles-ci, en arrivant au port, s'attachassent à la forteresse de Mers-el-Kebir, qui s'avance dans la mer, et par ce côté la combattissent de leur tir afin que la flotte passât avec moins de dommage. On se pourvut aussi de beaucoup d'autres choses nécessaires au but qu'on se proposait de combattre et de prendre Mers-el-Kebir, et qu'il serait trop long d'énumérer et d'inscrire ici.

Ayant donc pourvu à tout et tout étant en ordre, dans la nuit du lundi, avant le point du jour, commença à s'élever le vent d'ouest dont nous avions besoin pour notre voyage, et la flotte mit aussitôt à la voile; de façon que le mardi 9 septembre, elle acheva de sortir du port d'Alméria. La brise fraîchit de telle sorte que nous fîmes route avec temps favorable jusqu'au mercredi où, au point du jour, on dût se réfugier derrière le cap Falcon, dans la baie d'Oran, à environ une lieue de Mers-el-Kebir, un (vent d') ouest forcé ne lui permettant pas de mouiller dans le port même de Mers-el-Kebir. Là donc se réfugia toute la flotte; puis, aussitôt, quand l'opération devint praticable, sans plus tarder, le seigneur capitaine-général fit entrer toute ladite flotte dans le port de Mers-el-Kebir; et les deux navires qui étaient destinés à amuser (3) la forteresse ne purent s'approcher suffisamment ainsi qu'on en était décidé; mais ils se placèrent pourtant dans un endroit d'où ils la bombardèrent, de sorte que, grâce à notre seigneur, la flotte passa sans péril, bien qu'avec des lombardes et autres pièces qu'ils avaient dans le château, ils envoyaient aux vaisseaux des boulets d'un bien fort calibre.

Sitôt que la flotte eut mouillé et que les voiles furent carguées, les navires et embarcations qui étaient désignés pour débarquer

(1) Ou ribaudequins. Petits canons encastrés dans du bois, destinés dans l'origine à la défense des camps contre les surprises de la cavalerie. — *N. de la R.*

(2) La lombarde, le premier canon qu'on ait employé, était une espèce de mortier ouvert aux deux extrémités en fer forgé; il se chargeait par la culasse que l'on fermait ensuite avec des coins en métal ou même en bois, que l'on enfonçait à coups de maillet. — *N. de la R.*

(3) Nous rendons ainsi le verbe *baorlar* qui n'est dans aucun des lexiques dont nous disposons et que nous supposons être une altération de *burlar*. — *N. de la R.*

la troupe, la mirent à terre avec beaucoup de diligence et selon l'ordre indiqué au mémorial, et non sans beaucoup de travail et de danger, tant de la mer que de la terre.

Il tonnait alors fortement sur mer et faisait de vifs éclairs, avec une pluie telle qu'il semblait que le ciel allait tomber sur la terre.

Comme dès le matin où la flotte fut en vue, les Mores eurent connaissance [de l'attaque qui les menaçait] et qu'il en vint beaucoup au port de débarquement, afin de nous empêcher de prendre terre, ce ne fut qu'avec beaucoup d'efforts que les corps y réussirent en observant l'ordre indiqué au mémorial. Les premiers arrivés se rangèrent en bataille et avec beaucoup d'entente et d'énergie attendirent l'attaque des Mores, dont quelques-uns moururent là. L'ennemi, voyant leur bonne ordonnance et qu'il ne pourrait pas les arrêter, se retira.

D'ailleurs, les galères et autres bâtiments pourvus d'artillerie les forçaient à s'éloigner de la côte et permirent le débarquement. Par le mauvais temps qu'on a dit de pluie abondante et de tempête, sur un terrain inconnu et de nuit, les corps désignés pour s'emparer de la montagne ne purent que prendre le premier mamelon qui était le plus près de la mer. Ils en expulsèrent la grande quantité de Mores qui s'y étaient concentrés; puis, partant de là et allant de mamelon en mamelon..., ils s'emparèrent de la montagne qui est très-grande et qui domine la forteresse de Mers-el-Kebir, jusqu'à ce qu'ils s'y logeassent et en fussent maîtres cette nuit même du mercredi.

Le seigneur capitaine-général débarqua auprès d'eux et rassembla tout son monde sur le rivage, épaulant ainsi le corps de la montagne. D'autres détachements désignés pour d'autres postes, tels que la porte de la forteresse, etc., prirent pendant cette nuit la position qui leur avait été assignée. On monta, cette nuit même, trois rabadoquins à la montagne et aux autres postes, le plus qu'on en put placer, et aussi quelques fauconneaux, n'ayant pu débarquer (sacar) les gros canons.

Chrétiens et Mores combattirent toute cette nuit sur la montagne, ainsi que le lendemain jeudi et aussi le vendredi où il vint une grande multitude d'indigènes pour prendre la montagne et

ceux qui l'occupaient, lesquels défendirent leur poste avec beaucoup d'intelligence et de courage. Il mourut là beaucoup de Mores et, grâce à Dieu, pas un chrétien! Comme chacun gardait bien son rang, on put, par les attaques du matin faites dans la montagne et dans la défense, causer des pertes aux Mores.

Entre temps, les gros navires s'approchèrent de la forteresse et la combattirent à grands coups d'artillerie, surtout le Flores de Marquina où je suis, parce que ce bâtiment a de bonnes pièces d'artillerie et de bons canonniers et d'autres de son même navire, et il plut à Dieu qu'ils passèrent sans beaucoup de dommages, malgré un grosse lombarde à boulets de pierre de quarante livres que les Mores ont là (1).

Le premier jour, nos bâtiments tuèrent avec leur canonnade l'alcayde (le caïd) de la forteresse; et on resta dans cette position jusqu'au jeudi soir que l'on amena quatre canons pour les mettre en batterie en deux attaques, l'une à la partie de la porte de mer, l'autre à la partie de la porte de la forteresse, vers la montagne. On commanda l'attaque (générale) pour le vendredi à huit heures... (2) franche pour l'attaque, tout le monde s'aperçut; et comme les canons, à cause des difficultés de terrain de la montagne, ne se purent pas achever de placer ainsi qu'il le fallait, on remit cette attaque à l'après-midi où tous les corps furent disposés en ordre de bataille. Du côté de la porte, nous nous appuyâmes au rempart avec les compagnies en ordre de combat. Au grand péril des hommes, on commença à piquer sur la muraille; et du côté de la porte on commença à mettre l'attaque en ordre, lorsque le soleil était déjà presque couché.

Entre temps, les Mores s'efforçaient au dehors de reprendre

(1) Voici le texte même de cette phrase qui est d'une rédaction un peu embarrassée : — Entre tanto que esto se fazia, las naos gruesas se llegaron a la fortaleza e la combatieron con muchos tiros de artilleria y, en especial, la Nao de Flores de Marquina donde yo vengo, porque esta tenia buenos tiros de artilleria e tiradores e otros de su mismo nao; con una lombarda gruesa que los Moros tienen de piedra de cuarenta libras, la pasaron y plugo a Dios que no le fizieron mucho daño.

(2) Lacune dans le texte. Toutes les fois que l'on rencontrera des points suspensifs, ils correspondront à un cas analogue. — *N. de la R.*

la montagne et les chrétiens de la défendre. Ceux de la forteresse commencèrent à parler partiellement de se rendre, car la mort de leur caïd avait fait naître des différends entre eux. Toute cette nuit, — celle du vendredi, — ils furent en conférence à ce sujet, jusqu'à ce que le samedi matin, à l'heure où l'on a coutume de dire, à un tel jour, la messe de Notre-Dame, il plut à son Bienheureux Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, que la place se livrât au seigneur alcaïde des pages, capitaine-général du Roi notre seigneur dans ces parties d'Afrique. Tous les mores qu'il y avait dans la forteresse en sortirent libres avec leurs biens, excepté l'artillerie et la poudre. Le seigneur alcaïde avec les capitaines et principaux de l'armée, fit son entrée dans la mosquée en procession, avec beaucoup de dévotion, mosquée qui fut dès-lors affectée au culte de notre sainte foi catholique et reçut le nom de Sainte-Marie de la Conception; à dix heures du matin, on y célébra l'office de la messe avec beaucoup de dévotion et l'on finit en rendant grâces et louanges à Dieu pour d'aussi grands bienfaits et une telle victoire. On plaça les armoiries royales sur les tours de la forteresse, disant : « Afrique, Afrique, pour le « Roi d'Espagne notre Seigneur, dont Dieu notre Seigneur le « rende roi et seigneur... de nouveau pour que notre sainte foi « catholique soit exaltée et ses ennemis abattus et subjugués. »

On s'occupa ensuite de ravitailler et de fortifier la place, de monde, de vivres et d'artillerie, et d'autres choses qui étaient nécessaires pour sa garde et sa défense. On répare tout ce que notre artillerie a démoli, ce qui est beaucoup, notamment les parapets et les merlons. Et comme les citernes contenaient peu d'eau, eu égard à la garnison qu'on doit laisser là, on s'occupe de l'en fournir, quoi qu'il soit pénible et très-périlleux de la monter à la forteresse en l'allant chercher au loin dans les navires.

Comme vous recevrez de plus amples informations du seigneur alcaïde et du chroniqueur Gonzalo de Ayora, qui, d'un très-grand courage, s'est toujours trouvé au plus fort du péril, je m'en remets à eux, n'ayant pas le temps d'écrire plus longuement, à cause du travail qui m'incombe.

L'armée de secours du roi de Tlemcen est actuellement arri-

vée; on prétend qu'elle compte jusqu'à ving deux mille fantassins et deux mille cavaliers.

Aujourd'hui lundi, il est venu un grand nombre de Mores qui ont pris position sur la montagne.

On travaille à ravitailler et fortifier la place, et, cela fait, Dieu notre Seigneur guidera notre armée vers le lieu qui conviendra davantage pour son service...

Daté du camp de Mers-el-Kebir, le 17 septembre 1505.

PEDRO DE MADRID (1).

État du personnel de terre et de mer que le roi notre seigneur fit réunir, pour la guerre contre les Mores d'Afrique, ennemis de notre sainte foi catholique, et qui partit de cette cité de Malaga avec l'alcaïde des pages, capitaine-général de son Altesse; ainsi que des navires qui figurèrent dans l'armada, tant en galères à rames, galiotes, fustes, brigantins..., navires, caravèles, chaloupes, barques et autres bâtiments, ce qui est tout contenu dans le présent état ci-dessous :

Équipages des galères des uns et des autres vaisseaux.

Vaisseaux. — Quatre galères dont est capitaine Don Ramon de Mendoza, avec 200 hommes de bonne vogue (buena bolla) (2),

(1) Il y a certaines divergences entre ce rapport officiel et le récit de Suarez, donné précédemment dans cette Revue; la plus grave porte sur la date de la prise de la place que le vieux soldat d'Oran place au lundi 13 juillet 1606 (v. p. 22), tandis que le rapport du général Pedro de Madrid la met au samedi, 15 septembre 1505.

Il est vrai que ce général ne donne aucun millésime dans le document dont il s'agit, mais le millésime est fixé par une autre pièce que nous allons donner tout-à-l'heure et contenant l'état du personnel et du matériel de l'expédition espagnole dirigée contre Mers-el-Kebir, pièce qui se termine ainsi : « Fecha en la cibdad de Malaga, à quatro dias del mes « de deciembre mil e quinientos e cinco años. » Daté de la cité de Malaga, le 4 décembre 1505.

C'est donc décidément Suarez qui se trompe, ce qui doit nous mettre en garde contre celles de ses évaluations chronologiques qui sont antérieures à son arrivée à Oran, et qu'il n'a connu parfois que par ouï-dire. — *N. de la R.*

(2) De *bona voglia*, ou bonne volonté, se disait des rameurs libres sur les galères, par opposition aux galériens proprement dits, la chiourme ou *gente de por fuerza,* personnel contraint, comme on les appelle ci-dessus. — *N. de la R.*

outre la chiourme (gente de por fuerza), avec la galère de Barcelone qui vint alors . . . . 200 h.

Deux galères de Villamarin, chacune montée de quarante-cinq hommes de bonne vogue, ci 90

Fustes qui accompagnaient Don Remon : La fuste d'Alonzo Cherino montée de cent hommes. 100

Une galère avec une fuste de... Ochoa de Arriaga, ayant 172 h. 172

Une fuste de Cristoval Lopez de Aniura, avec 108 h. 108

La fuste de Lorenzo de Zafra, 60 h 60

Celle de Fajardo, 60 h. 60

— Fustes nouvellement armées :

Deux fustes à Alonzo Lirre (?), une de 15 bancs et l'autre de 44 bancs, dont deux doubles, toutes deux montées par 115 h. 115

Brigantin dudit Alonzo Lirre, de deux bancs avec 24 h. 24

Fuste de Gonzalo Muñoz, 25 bancs avec 40 h. . . . 40

— de Cristoval Lopez de Amiera, 12 bancs, 50 h. . 50

Autre fuste du même, 12 bancs, 40 h. 40

Deux fustes à Pedro Benito, une de 22 bancs, l'autre de 16, avec 134 h 134

Deux autres fustes d'Alonso Cherino, chacune à 12 bancs, 80 h.. 80

Deux autres du même, de chacune 15 bancs simples, avec 60 h. 60

Fuste à Juan Gallego, 12 bancs doubles, 40 h. . . 40

— à Pedro Gallego, 12 bancs simples, 28 h. . . 28

— à Bautista, 12 bancs simples, 24 h. 24

— à Fernan Sanchez, 17 bancs doubles, 60 h.. . 60

Autre fuste au même, 18 bancs simples, 12 h. . . 12

Fuste à Alvaro de Almadana, 16 bancs simples, 32 h. 32

— à Nicolas Calafate, 15 bancs, 20 h. 20

— Fernan Benitez, 12 bancs, 28 h. 28

— à Pedro Benitez de Olmoso, 11 bancs, 24 h. 24

— à Pedro Benitez le vieux, 12 bancs, 24 h. . 24

Fuste à Antonio Pascual, 13 bancs, 28 h. . . . . . 28 h
— à Mendo Olavide, 15 bancs simples, 30 h. . 30
— à Fernan Franco, 11 bancs, 22 h. 22
— à Andres Pareja (laquelle s'appelle *Al Gallego*), habitant de Tarifa ; et à Manuel Cancino, habitant de Huelva, 13 bancs, 26 h. 26
Le brigantin de Diego de Madrid, 11 bancs, 22 h. . 22
Deux fustes qui ont été prises aux Mores, l'une de 16 bancs, l'autre de 15 simples, 80 h. qui sont à la charge de Giliberto de Tortosa. 80
Deux fustes de Carthagène dont le personnel ne se mentionne pas ici parce qu'il figure avec le contingent des villes. . . . .
Fuste de Juan del Campo, 14 bancs simples, 28 h. 28
Deux fustes de Tarifa, 70 h. 70

Bâtiments frêtés.

Une barque appelée Santiago (Saint-Jacques), à Pedro Gomez, portugais, laquelle est à la charge de Juan de Aymera ; et une autre barque de 12 bancs dudit Juan, lesquelles ont entre elles 30 h. et vont à la rame. 30
De Séville à Cristoval Lubero, habitant de Xérès, de 30 tonneaux, 5 h. 5
Du même endroit, à Pedro Vilero, habitant de Veger, 30 tonneaux, 5 h. 5
A Pablo Martin Peligro, 30 tonneaux, 7 h. . . . 7
Pablo Diaz, habitant d'Ayamonte, laquelle est appelée *Sancto Espiritus (sic)*, du port de 60 tonneaux au plus, 10 h. 10
De Francisco Ximenez, habitant de San Lucar, appelée *San Bartolome*, du port de 30 tonneaux, 5 h. 5
A Juan Cubelles, habitant de Moguer, 30 ton., 5 h. 5
A Francisco Martin, habitant de Moguer, 32 tonneaux, 4 h. 4
A Anselme Penate, 30 tonneaux, 5 h. 5

Embarcations pour charger et décharger.

Une barque à Juan Leon, de Malaga, 5 h. . . . . 5 h.
— à Francisco Ramos, 5 h. 5
— à Juan España, 5 h. 5
— à Gonzalo Fernand d'Ytremira (?), 5 h. 5
— à Diego Miens, 5 h. 5
— à Forcadell Grande, 6 h. 6

Bâtiments dits Naos.

Un navire appelé *La Trinidad*, 115 tonneaux, 21 h. 21
— à Pedro, de Tolede, de 200 ton., 45 h. . 45
— Le *Santa Ana*, à Martin de Olany, 75 tonneaux, 15 h. 15
— à Antonio de Bilbao, 210 ton., 15 h. . 15
— à Lescano, 350 ton., 100 h. 100
— à Martin Orpa, de Bacevan, 350 ton., 100 h. 100
— dite *Flores de Marquina*, 300 ton., 85 h. 85
— de Martin Ybañer, de Urquiza, 200 ton., 60 h. 60

Caravelles.

La caravelle à Juan de Era, de Huelva, 45 ton., 9 h. 9
— à Pedro Sanchez, de Moguer, habitant du port, 60 ton., 15 h. 15
— à Antonio Bueno, de Moguer, 60 ton., 12 h. 12
— à Martin de Zamadio, 80 ton., 35 h. . 85
— à Rodrigo de Arambaro, 60 ton., 30 h. 30
— au chevalier portugais appelé Gonzalo Banedo, armée de 50 h. . . . 50

Chalands ou bâtiments plats, dits Tafureas.

Quatre bateaux plats de Gibraltar, 35 h. *(sic)*. . . 36 *(sic)*
Autres bâtiments venus d'Andalousie.

Naos. — Caravelles.

La grande Nao, 110 tonneaux, 21 h. . . . . 21 h.
La Trinidad, 110 tonneaux, 21 h.. 21
La Niña, id. id. 21
La Nao San Antonio, 70 ton., 15 h. 15
La caravelle peinte, 50 ton., 11 h. 11
La caravelle Almidera, 40 ton., 11 h. 11
. . . . 30 ton., 10 h. 10

Moguer.

5 caravelles de Moguer, 45 h. 45

Gibraltar.

2 caravelles de ce lieu, 40 ton., 19 h. 19

Lepe.

4 caravelles de ce lieu, avec 53 personnes 53

Du Port.

2 caravelles du Port (Puerto), montées par 150 h. . 150

Cadix.

2 caravelles de cette cité, 100 h. 100

Rota.

Caravelle de cet endroit, 50 h. 50
Brigantin, 15 h. 15

Xeres.

12 caravelles de ce lieu, 111 h., outre les 200 h. qu'elles portent 111

Séville.

20 caravelles ayant, outre les gens de guerre qu'elles portent, un personnel de 190 h. 190

Malaga.

Il y a deux javegas (1) et 206 barques avec cordages, que l'on a approvisionnées de biscuit, parce qu'elles peuvent fournir continuellement l'armée de poisson, lesquelles sont de sept navires avec 35 h. (2) 55 h.

Ecuyers, hommes d'armes et Ginetes *(cavaliers armés d'une lance et d'un bouclier).*

Il y a, en comptant ceux qui sont gens du lieu et beaucoup d'autres que l'on a pris avec 52 hommes d'armes et mille soixante-neuf personnes, toutes honorables. 1.069

Capitaines de troupe extraordinaire par rapport à l'ordonnance, outre les contingents des centres de population qui sont répartis par capitaineries :

Juan de Ayora, 210 fantassins, ci. 210
H° de la 100 100
Juan de Angulo, 100 100
Martin de Orgaz, 100 100
Pedro de Borja, 107 107
Gutierre de Aviles, 126 126
Juan de Hurtado, 91 91
Lope de Salazar, 80. 80
Don Diego Pacheco, 100. 100
Ochoa de Aina, 50 50
Pedro de Morales, 30 30
Montalvo, 15. 15
Diego Osorio, 50 50

(1) Le mot propre serait *Javeque*, ou Chebec, navire de la Méditerranée allant à la rame et à la voile. — *N. de la R.*

(2) Ceci n'étant pas clair, nous donnons le texte : Van dos javegas e doscientos y seis barcos con cordeles a quien se ha dado viscocho porque estos se los pueden bastecer la hueste de pescado continuamente que son do siete navios con 35 hombres. — 35 h. — *N. de la R.*

Gonzalo de Ayora, 30	30 h.
Pero Alvarez, 35	35
Serrano, 10	10
Sedano, 10	10
Antonio Hurtado, 17	17
Gonzalo de Arevalo, 17	10
Gonzalo Vela, 10	10
Cristoval Rey, 20.	20
A l'alcaïde des pages, 150	150

Gens des campagnes, indépendamment de ceux de la frontière.

Rui Diaz Carroñ, 75	75
Lope Sanchez de Valenzuela, 75	75
Rui Diaz de Rojas, 50	50
Bedma, 20.	20

Cités et villes avec leurs contingents dont une grande partie a été placée avec les corps réguliers, tandis que l'autre reste détachée pour les fantassins.

Séville, disposée par capitaineries de l'ordonnance, 390 et 30 fantassins, répartis entre les capitaines suivants :

Don Luis de Guzman
Serrano Francisco de Alvarez
Sedano
Antonio Hurtado
Gonzalo de Arevalo
Gonzalo Vela } 390

Cordoue, par même ordre que Séville, 64 pers. . . . 64

Dont sont capitaines :

Le grand alguazil de Cordoue.
Gonzalo de Ayora.
Pero Alvarez.

Ecija, par cet ordre, 139 fantassins et.... est capitaine des espingardiers à d'ordonnance ; et des autres. 130

Jaen. 229 fantassins et est capitaine de cette partie par voie de l'ordonnance Pedro de Morales ; et de l'autre partie, gens des champs, Jimeno de Benio et 24 h. de ladite cité 229

Baeza. 142 fantassins.... avec 100 autres fantassins par la voie de l'ordonnance à Don Diego Pacheco, fils du comte de Santestevan. 142

Gouvernement (addantamiento) de Cazorla, 150 fantassins ; et parce que le capitaine tomba malade... à l'alguazil Mustalvo, par voie d'ordonnance 150

Magistère (Mahesazgo) de Lalahabe (?) 188 f... par voie de l'ordonnance avec d'autres gens qu'amena Ochoa de.... et un commandeur qui vint avec eux. 188

Renda. 46 personnes.... à Diego Osorio avec d'autres personnes qu'il amena par voie de l'ordonnance. 46

Royaume de Murcie. 192 fantassins à Pedro Vernal, par voie de l'ordonnance. 192

Autres gens rassemblés par les capitaines pour d'autres objets.

Xeres. 174 fantassins pavoisés avec Adorno, dont 24 de Xeres 174

Carmina. 93 personnes, avec Sotomayor. 93

Ubeda. 97 personnes avec un Regidor qui fut tué par les Mores 97

Allala. 46 h. avec Francisco Fernandez, habitant de Fernanda (?). On a donné Alvarez, alcaïde de Colomero 46

Loja. 47 h. avec Iñigo de Arroyo.. 47

Estepa. quarante-trois h., avec Iñigo de Arroyo (1) 47

Antequera. 94 h. avec Bartolome de Arroyo . . 94

Maçons, charpentiers et tailleurs de pierre.

Séville 30

(1) Il y a ici une erreur évidente dans le texte, le nombre en toutes lettres ne correspondant pas avec celui en chiffres. Cet article est peut être un double emploi, ainsi que semble l'indiquer la répétition du même nom propre.

Cordoue	20
Malaga et Velez (le vieux Malaga)	50
Outre les précédents, on a pris à Malaga 30 charp.	30

Pionniers (azadoneros).

Seigneuries de l'archevêque de Séville, 91 fant.	91
Villanueva, 40 personnes	40
Portazga de San Juan	80
Andujar, 100 pionniers	100

Personnel de l'artillerie.

Il y a avec l'artillerie, les ouvriers ordinaires et beaucoup d'autres gens que l'on ne détaille pas; comme qui dirait en tout	200

Autres personnes.

Il y a en fait de gens de la suite des chevaliers et autres gens de condition convoqués pour ce seigneur.	50
Alcaïdes, alguazils, chirurgiens, apothicaires et quelques personnes pour le service semainier de l'hôpital	30
Il y a en outre 200 aventuriers qu'amena Iñigo...	200
de Velasco pour 1,000 réaux d'argent et 100 quintaux de biscuit	200
Il y a encore marchant avec ladite armada, 276 fantassins	276

Les personnes qui allèrent servir votre Altesse dans cette dite armada, sont donc au nombre de 10,490 personnes, outre d'autres venues pour servir volontairement et non comprises celles qui sont par force sur les galères et les 140 navires. Et parce que ceci est la vérité et qu'en cela ni en aucune chose ni partie d'icelui, on n'a pas manqué au service de votre Altesse, et qu'il n'y a eu en ce qui touche au patrimoine de votre Altesse, ni fraude, ni tromperie, ni cautèle, par aucune voie, ni forme, ni adresse, Nous, inspecteurs (veedor) et caissiers de votre Altesse ici présents et qui avons eu et avons vu la justification (razon) et le compte de toutes choses, nous voyons que cela est et s'est passé

ainsi, ce que nous jurons devant Dieu et par ce signe de la croix † que nous touchons avec nos mains droites, qu'il n'est pas à notre connaissance que dans toute cette armée et flotte de votre Altesse, il y ait eu aucune fraude contre le patrimoine de V. A.

Daté de la cité de Malaga, le 4 décembre 1505.

JUAN DEL VALLE.

JUAN DE PENARANDA.
FERNANDO BECERRA.

LE KEF EL-AKHDAR ET SES RUINES.

M. Chabassière, géomètre, faisant fonctions de triangulateur du service de la topographie de l'Algérie, nous adresse de la Dachera el-Aggoun, camp des Oulad Soltan, la notice suivante avec des croquis qui en facilitent l'intelligence.

Nous nous empressons de publier ces documents relatifs à une localité — le Kef el-Akhdar — qui joue un assez grand rôle dans l'histoire de ce pays.

« Monsieur le Président,

« Avant de vous faire parvenir de Sour el-Djouab (l'ancienne Rapidi) les documents inédits que j'ai l'espoir d'y découvrir prochainement, veuillez me permettre de vous adresser aujourd'hui un croquis dont peut-être vous n'avez pas encore eu communication ; l'emplacement du camp qu'il représente, est situé par 0° 55' 00" longitude est d'Alger et par 35° 59' 00" latitude nord ; il n'est indiqué sur aucune des cartes que je possède et me paraît inexploré.

« El-Menza (1), tel est le nom que les indigènes des Oulad Alène (Aghalik des Douaïr) donnent aux ruines dont j'ai à vous entretenir. Elles sont à cheval presque, sur le sommet du Kef el-Akhdar à environ 1500 m. au sud de l'Oued el-Mezieb entre le Chabet bou Djemel et celui dit Hadjar Sebah à une altitude de 1300 m. environ ; pour arriver à ces vestiges, aucun chemin apparent n'existe plus dans les flancs rocheux et boisés du kef, un seul sentier à peine praticable y conduit en partant de la dechera El-Hadj Ouel Ness, petite fraction qui a ses gourbis entre l'ancienne route romaine d'Auzia à (Boghar) dont les traces sont encore parfaitement visibles sur plusieurs kilomètres de longueur.

« D'El-Menzah la vue s'étend sur les Douaïr, les Enfatah, les

(1) *Menza*, de même que *Rorfa*, sont des expressions arabes fréquemment appliquées aux ruines romaines : le premier de ces mots se dit ici des chambres qui sont sur la terrasse d'une maison, et l'autre de celles qui sont entre la terrasse et le rez-de-chaussée. — *N. de la R.*

Ouled Maref, les Abid, les Rebaïa, les Ouled Ahmed ben Youssef, tous les Beni Sliman, les Ouled Zenim, les Djouad, les Dira et enfin les Adaoura, c'est-à-dire à l'ouest, au nord et à l'est un horizon de plus de 25 lieues de pays (440 m. seulement séparent la pointe C du sommet du Kef qui lui-même domine tout le sud).

« La position est charmante et réellement exceptionnelle ; les précipices affreux, repaires de bandes nombreuses de sangliers et de hyènes donnent à ce site un cachet de pittoresque indescriptible ; l'âpreté et l'isolement des ruines doublent le prix de l'immense panorama qu'on a sous les yeux, et, qui vous sourit sans cesse, de quelque côté qu'on le regarde ; des rochers de dimensions colossales reliés entre eux à la partie supérieure par une maçonnerie de petit appareil forment l'enceinte naturelle de l'établissement militaire dont à grands traits je vais esquisser la forme et les détails, laissant à votre jugement, aidé des connaissances profondes que vous possédez, le soin d'élucider la véritable destination de ces ruines dans lesquelles, à mon grand regret, je n'ai malheureusement pu faire aucune recherche.

« Le seul endroit par où, en s'aidant des pieds et des mains, on peut pénétrer dans les ruines est le point S, ouverture qu'après la destruction du mur d'enceinte le temps a laissé libre en accumulant sur des débris de démolitions une masse compacte de terre sur laquelle croissent des broussailles. Je dois dire d'abord que la base de la construction au pied même des rochers qui la supportent renferme une grande quantité de débris de poterie, et, est littéralement labourée par les sangliers. Je note aussi que la seule trouvaille faite de pierres ayant quelque importance l'a été au point B du plan.

« C est la partie la plus au sud de la première enceinte apparente, il représente l'extrémité d'un bastion dans lequel des vestiges de murs transversaux percent le sol sur trois endroits parallèles ; ce bastion, complétement fermé en D par une masse rocheuse, taillée primitivement en escalier, était clos à l'est par l'immense mur R (de 1 m. 60 de largeur en tête, et d'environ 2 m. 30 à la base) détruit en partie comme nous l'avons dit précédemment.

« D extrémité sud du bastion de la deuxième enceinte, l'assise de maçonnerie cesse d'être visible et est remplacée sur le rocher par un évidement fait au ciseau sur une largeur pareille à celle des murs à leur sommet, 1,25 sur environ 12 mètres de longueur E.

« F construction mesurant 13 m. dans œuvre de l'est à l'ouest avec des annexes de chacune 3 m. 80 aussi dans œuvre, les murs ont 1 m. 15 d'épaisseur ; deux murs de refend et des portes indiquées au plan complètent la figure qu'une niche ou coupole de 3 m. de rayon ferme à l'est (soit que le temps les ait détruites, soit que les hommes en aient changé les dispositions, je n'ai trouvé aucune trace de portes donnant accès à l'extérieur).

« Une sorte de contre-enceinte H, formée à 5 m. en contrebas du niveau de l'édifice F, clot sur le sommet de l'arête rocheuse cette partie de la construction dont la forme sinueuse suit la même arête jusqu'à l'extrémité nord. Au point K, dont la destination me semble avoir été celle d'une citerne recevant les eaux et les neiges de la partie supérieure (deuxième enceinte) dont la surface n'est pas moindre de 2,300 m. carrés, le mur revient ensuite du côté est-sud, en L et M à un endroit, N, où, sous un chêne à trois troncs, les Arabes ont pratiqué une fouille qu'ils n'ont pu continuer, mais qui tendait à leur permettre de s'engager sous l'énorme bloc rocheux I (qui a dû servir de vigie et porte encore des traces de scellement), il me parait aussi à moi recouvrir un souterrain ou une autre citerne dont l'entrée complètement obstruée serait entre les deux murs encore debouts à l'angle nord-est du bâtiment F. Un mur parfaitement régulier O continuerait la ligne de défense jusqu'au petit redan P sur lequel un chêne rabougri étale son maigre tronc et ses branches rongées par les chèvres des douars voisins.

« Au point Q comme au point E de l'enceinte, le rocher ne porte pas de traces de construction, seulement il diffère ici en ce qu'on y a creusé huit marches de 1 m. 70 de longueur sur 0 m. 30 de largeur et 0 m. 15 de profondeur, sans doute pour permettre aux animaux de marcher sûrement sur ce roc glissant et nu.

« Je l'ai dit plus haut, la construction est faite en mortier et

moëllons de grès taillés, petit appareil 20 c. sur 20 en moyenne avec 40 à 60 de queue.

« Des fouilles seraient facilement praticables et donneraient sans doute la clef de l'énigme que j'ai cherché à deviner, car le sol ne laisse que très peu de traces de ces sortes de démolitions dont les petites dimensions s'entassant facilement sont très-vite recouvertes de terre et plus tard de broussailles.

Veuillez agréer, etc.,

CHABASSIÈRE.

Remarque de la Rédaction. — Le Kef el-Akhdar, que notre correspondant vient de décrire partiellement, est une localité remarquable à tous égards : situé à 92 kilomètres au S.-S.-E. d'Alger et presque sous son méridien, c'est le Djebel Titeri d'Ebn Khaldoun et le Titeri Tache des Turcs. Nous en avons fait jadis l'objet d'une note pour M. le baron de Slane qui l'a insérée aux pages 490-491 du deuxième volume de sa traduction d'Ebn Khaldoun. En la reproduisant ci-après, nous pensons être agréable au lecteur qui y trouvera un supplément, bon à consulter au besoin, aux renseignements que M. Chabassière a fournis plus haut sur cette montagne si digne d'attention au point de vue historique, géologique, etc.

NOTE SUR LA MONTAGNE DE TITERI, APPELÉE AUSSI EL-KEF-EL-AKHDAR (LE ROCHER VERT). — Le 1er et le 2 juillet 1850, je longeais le pied méridional de cette montagne rocheuse qui se présente à pic, au Sud, dans une direction Est-Ouest, entre Djebel-ben-Hedjeraïd et Djebel-Kerbouchia. Elle est presque partout impraticable sur cette face, sauf vers l'Est, à El-Bab, où des piétons peuvent passer, et aussi à Tenit-ben-Hedjeraïd. A cette exposition du Midi, le Kef apparaît comme une gigantesque muraille composée d'énormes assises de pierres taillées.

Ben-Yahya, chef de l'aghalik du Sud-Est, me raconta, à cette époque, qu'on trouvait sur le Kef-el-Akhdar une ville ruinée dont les restes sont appelés Menza-bent-es-Soltan ; et, en outre, sur la même montagne, une ruine isolée dans le col appelé *Fedj-el-Metkelma*.

Je ne doutai pas, dès cette époque, que ces vestiges fussent ceux de la ville d'Achir tant et si vainement cherchée ; mais, engagé alors dans l'accomplissement d'une mission spéciale qui ne me permettait pas d'entreprendre des recherches incidentes, je dus, à cause de la difficulté d'aborder ces ruines par le Sud, en remettre l'exploration à une autre fois.

Ce fut seulement au mois d'août 1852 que je pus réaliser mon projet. Je m'engageai alors dans l'Atlas par la gorge de l'Oued-el-Djemâa et je gagnai le *bordj* de Mahi-ed-Din ou *Zaouït-bou-Maali*, par la montagne des Beni-Zerman. De la porte de la maison des hôtes qui dépend de ce bordj, j'avais le *Kef-el-Akhdar* devant moi, au plein Sud, le Dira au Sud-Est, et le Ouan-Noura à l'Est-Sud-Est.

Le lendemain, 24 août, j'allai coucher chez le caïd des Oulad-Soltan, et le 25, dans la matinée, j'étais au pied du *Kef-el-Akhdar*.

Cet immense rocher à la forme d'un *lam* ل, qui serait couché en long de l'Est à l'Ouest, et dont le côté convexe regarderait l'Occident ; on pourrait encore le comparer à un hameçon ou crochet. L'espace compris entre la grande et la petite branche du *lam* est ce que les Arabes appellent *kheneg* ou *défilé*. Du fond de cet étranglement sort un ruisseau appelé *Oued-Khorza*, ou rivière du défilé, une des branches supérieures de l'Isser. On côtoie, pendant près d'une heure, sur des couches de grès, la rive gauche de cet *Oued*, avant d'atteindre le fond de l'impasse étroite et abrupte formée par la concavité du *lam*. Là, sur un rocher qui surplombe, sont les ruines d'une forteresse qui domine, à la fois, deux sentiers : celui de gauche, et le plus difficile, conduit aux ruines appelées *Menza-bent-es-Soltan* ; l'autre mène chez les Oulad-Sidi-Mohammed, qui sont établis sur le seul terrain cultivable qu'on rencontre dans cette montagne rocheuse, en dehors des rives de l'Oued-Khorza.

L'ascension est des plus pénibles pour arriver aux ruines de la citadelle d'Achir, car tout porte à croire que la célèbre ville de ce nom était, en effet, située à cet endroit, au moins dans le principe. Après plus d'une heure d'efforts, où les mains doivent plus d'une fois venir au secours des pieds, sur ces strates fort inclinées d'un grès assez glissant, on arrive à un petit plateau rocheux où sont les ruines arabes d'une vaste fortification en pierres, d'une espèce de Casba. Elles dominent à peu près à pic le plateau doucement incliné auquel conduit le deuxième sentier dont il a été question précédemment. Sur ce dernier plateau, on aperçoit des cultures, *deux sources* et des gourbis habités par des familles de marabout des Rebaïa, des Oulad-Sidi-Mohammed, dits *Ahl-el-Kef*, ou gens du Rocher.

Tout porte à croire que le plateau rocheux où se voient les ruines d'une Casba a été l'emplacement primitif d'Achir et que le deuxième plateau en plan incliné, qui s'étend au-dessous et au Nord, a été le siége du nouvel Achir dont parle Nouaïri, et qui fut fondé parce qu'il devenait impossible de recevoir dans le premier toute la population qui se présentait. L'étude des localités rend parfaitement compte de ces diverses circonstances.

Je ferai remarquer que le plateau d'Achir avait conservé sous le pouvoir turc son importance stratégique au point de vue de la révolte. Quand les Oulad-Alan voulaient se soustraire à la nécessité de payer l'impôt, ils se réfugiaient dans cette partie du Kef-el-Akhdar où l'on ne pouvait pas les forcer. La tactique employée par les Hossaïn, tribu turbulente dont Ibn-Khaldoun fait souvent mention, s'était conservée traditionnellement dans le pays.

Le Kef-el-Akhdar appartient, le côté occidental, aux Oulad-Alan, et le côté oriental, aux Beni-Sliman.

Le nom de *Titeri tach*, que cette montagne portait sous les Turcs, signifie *Rocher de Titeri*. Le nom de *montagne de Titeri* n'appartient, à proprement parler, qu'à la partie occidentale du Kef-el-Akhdar, celle qui est aux Oulad-Alan et aux Rebaïa. — Le mot *Achîr*, en berbère *Yechir*, signifie *griffe* et s'applique à de fortes positions militaires qui sont comme la *griffe* dont le vainqueur menace sans cesse le vaincu. C'est une appellation assez commune en Algérie. El-Idrici place, avec raison, l'Achîr de Ziri (*Achîr-Ziri*) à une journée à l'Est du pays des Beni-Modjeber, ou *Moudjebeur* مجبر, où l'on vient d'installer le zmala des spahis, entre Csar-Bokhari et le confluent du Chelif et du Oued-Hokeum. — (*Note communiquée par M. Berbrugger*).

L'INSCRIPTION DU TÉTRASTYLE DE POTITUS A CONSTANTINE.

On peut dire, sans exagération, que Lambèse et Constantine sont des mines inépuisables d'épigraphie romaine ; car, en dépit du temps d'arrêt que l'installation des colons européens imprime graduellement aux fouilles aussi bien qu'aux démolitions, il ne s'écoule pas un mois, pas une semaine, sans qu'on découvre, notamment dans la dernièred e ces villes, une pierre ou un objet, se rattachant, par quelque point, à l'histoire du passé. Cirta était la résidence de Syphax qui, au dire de Tite-Live, y possédait un palais somptueux. Massinissa et, après lui, Micipsa l'avaient orné de toute sorte d'édifices et d'établissements publics dont Strabon nous a transmis la mention. Ruinée en 311 de l'ère chrétienne, dans la guerre de Maxime contre Alexandre, paysan pannonien, qui s'était fait proclamer empereur en Afrique, Cirta, fut rétablie en 313, sous le règne de Flavius Valerius Constantin, et quitta son nom d'origine numidique pour prendre celui de Constantine, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Si cette place forte, grâce à sa position exceptionnelle, put résister au torrent dévastateur de l'invasion vandale, elle eut cependant beaucoup à souffrir des guerres suscitées dans son sein, par les querelles religieuses qui lui portèrent un coup plus terrible que l'islamisme. Lorsque les Français y entrèrent, au mois d'octobre 1837, on voyait encore debout, des ruines assez nombreuses pour se faire une idée de son antique splendeur : du côté de la brèche, plusieurs arcades du Tétrapyle, un temple privé seulement de sa toiture, et le grand tunnel en pierres de taille, où les grains, s'il faut en croire le géographe Edrisi, pouvaient se conserver pendant un siècle ; dans l'enceinte de la Casba des citernes colossales qui n'ont pas tardé à être utilisées, des restes de l'église chrétienne et du temple de Mercure, enfin quelques murs du Capitole, à côté desquels a été exhumée une Victoire en airain, qui occupe actuellement une place distinguée au musée de la Mairie.

Les autres monuments, tels que le *Spelaeum* bâti aux frais de P. Ceionius Caecina Albanus, l'arc de triomphe élevé par la munificence de Q. Fulvius Faustus, le portique de Gratien, l'édicule à quatre colonnes de M. Caecilius Vitalis, ainsi que le bain de Pacatus, avaient laissé un si grand nombre de vestiges, les uns, noyés dans les massifs de maçonnerie arabe, les autres, servant de soubassements à des mosquées, qu'il n'eût pas été impossible à un habile architecte d'en déterminer l'emplacement. Toutefois, la disposition de l'ancienne Cirta, avait cela de particulier, que les bâtiments militaires occupaient, comme du temps des Berbères, et sous l'administration française, le point culminant du rocher, tandis que les édifices civils, c'est-à-dire, les éléments de la vie active, de l'industrie et du commerce, se groupaient aux abords de la porte principale, que nous avons remplacée par la porte Valée. Combien de preuves garantissent cette assertion, sans compter la physionomie extérieure de la ville, évidemment plus accessible de ce seul côté !

Le percement de la rue Impériale ayant provoqué le dégagement de l'angle oriental de la place de Nemours, des découvertes d'un certain intérêt se sont produites successivement sur le terrain de M. Cordonnier, qui aboutit à un des pieds-droits du tétrapyle, plus connu généralement sous le nom d'El-Maukof. J'ai publié dans la *Revue africaine* (juillet 1868, p. 241 et suiv.), les inscriptions latines, si heureusement rendues à la lumière. Aujourd'hui, c'est une pierre épigraphique, que l'on extrait d'un mur arabe où elle avait été posée, la tête en bas. L'écriture est de l'époque des Antonins ; le bloc ne mesure pas moins d'un mètre en hauteur. Deux copies de ce monument, destiné à perpétuer le souvenir d'un tétrastyle que surmontait un dôme, m'ont été envoyées par MM. Féraud, le savant secrétaire de la Société archéologique de Constantine, et Antoine, adjoint au Maire.

En voici la reproduction exacte.

C.IVLIVS
Q.F.QUIR
POTITVS
TETRASTY
LVM. ET
THOLUM
D.E.D

Caius Iulius, Quinti filius, Quirina Potitus, tetrastylum et tholum dedit et dedicavit.

« Caius Julius, fils de Quintus, de la tribu Quirina, surnommé Potitus, a offert et dédié un tétrastyle et une coupole. »

Le personnage mentionné dans cette dédicace, devait être simplement un des notables de la ville, puisque son nom n'est accompagné d'aucun titre. En effet, l'usage voulait que les habitants parvenus à un certain degré d'opulence, posassent leur candidature aux honneurs municipaux, soit en fondant à leurs frais un établissement d'utilité publique, soit en contribuant à l'embellissement de la localité par l'érection d'un autel, d'une statue, etc. Quant à la désignation de membre de la tribu Quirina, qui figure si souvent dans les inscriptions relevées à Cirta et dans les colonies cirtéennes, elle est de nature à nous faire conjecturer que cette tribu n'était pas seulement destinée à recevoir dans son sein les habitants de Cirta, devenus citoyens romains, mais encore tous ceux de la Numidie, qui avaient obtenu le même honneur.

Je viens au tétrastyle en question. Ainsi que l'indique son nom, ce genre de construction se composait de quatre colonnes disposées en carré et supportant une toiture en forme de dôme ou de coupole « *tholus*. » On l'appelait aussi *aedicula tetrastyla*, et, la plupart du temps, on plaçait au milieu une statue de marbre ou d'airain. Mais, dans ce dernier cas, la dédicace en faisait mention, comme il appert du n° 1835 des inscriptions romaines de l'Algérie, publiées par M. Léon Renier.

A. CHERBONNEAU.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(18e article.)

CHAPITRE LXVII.

CHAPELLE DE SIDI MANSOUR, PORTE BAB-AZOUN.

Entre les deux portes Bab-Azoun s'adossait au rempart la chapelle d'un saint appelé Sidi Mansour et dont le nom complet serait Mansour ben Mohammed ben Selim, d'après un acte authentique de la fin de Chaban 1137 (du 5 au 13 mai 1724), qu'il me paraît intéressant de traduire sommairement.

« Louange à Dieu. Après que des contestations et des différends eurent eu lieu entre les deux honorables qui sont : le Sid Mohammed, administrateur du tombeau du Saint, du vertueux, de l'étoile brillante le Sid Mansour (que Dieu nous soit propice par ses mérites, amen !) situé entre les deux portes de la porte d'Azzoun (Bab-Azoun), l'une des portes de la (ville) bien gardée d'Alger, (lequel administrateur est) fils du Sid Ettayeb dit Ben El-Idam, et l'honorable El-Hadj Salem ben Ezzouaris ben Omar, au sujet de la surveillance et de l'oukilat de la chapelle du cheikh susdit ; le second prétendant à l'encontre du premier qu'il est de la descendance du Sid Mansour susdit, et que dès lors il est plus digne que lui d'être son agent et qu'il doit avoir la préférence sur lui pour la gestion de la coupole et de la dotation ; le premier lui opposait à ce sujet les dénégations les plus formelles, alléguant que lui et ses ancêtres avaient toujours été investis de cette gestion et de cette surveillance ; qu'il appartient à la famille du Saint Sidi Mansour susdit ; que personne n'a jamais troublé cette longue jouissance de ses ancêtres, qui s'est perpétuée pendant de longues années et jusqu'au moment où elle parvenue entre ses mains ; et, enfin, qu'il n'est nullement à sa connaissance qu'il existe le moindre lien de parenté entre lui et le dit demandeur. »

« Leur discussion se prolongea et ils la soumirent plusieurs fois à des assemblées de juges, jusqu'au moment où ils s'adressèrent d'un commun accord au Medjelès scientifique siégeant dans la grande Mosquée d'Alger, et où furent présents etc. (suit la mention des deux Muphtis et des deux cadis. »

« En leur présence (que Dieu les assiste !) chacun d'eux développa

ses prétentions conformes à l'exposé ci-dessus. Le Sid El-Hadj Salem, susnommé, exhiba un arbre généalogique de Chérif (descendant du prophète) mentionnant, après plusieurs générations, un nommé Mansour ben Idir ben Ibrahim et il prétendit que c'était là le personnage sur lequel roulait le procès. »

« Ensuite, son adversaire, le Sid Mohammed, oukil susnommé, produisit des rescrits délivrés à ses ancêtres, etc. Il fournit également la copie d'un acte du Medjelès en date des derniers jours de Chaban 1137 (du 5 au 13 mai 1724), établissant que des contestations ayant eu lieu entre un de ses ancêtres, lequel est le Sid Hamza ben Abd Ezzelam, alors oukil du tombeau du cheikh susdit, et le Sid Kassem ben El-Marabot, celui-ci ne put justifier ses prétentions, il résulte, en outre, de cet acte, que l'ancêtre sur lequel portait le litige s'appelait Mansour ben Mohammed ben Selim. »

« De ce rapprochement, il résulte que le nom du personnage est le même, mais que les noms du père et de l'aïeul diffèrent essentiellement et que dès lors, il s'agit de deux *Mansour* différents et non d'un seul, et que le premier n'est pas le même que le second. »

« Ils demandèrent alors (que Dieu très-haut les conserve !) au Hadj Salem susdit, s'il avait une preuve évidente ou un acte authentique établissant d'une manière certaine en sa faveur que Mansour ben Idir, mentionné dans la pièce qu'il produit, est bien le Sid Mansour dont il s'agit. »

« Il se trouva dans l'impossibilité absolue de donner aucune preuve à ce sujet. Ensuite, ils lui demandèrent si lui ou avant lui, un de ses ancêtres avait été l'administrateur de Sidi Mansour en question ; ou bien, si l'un des siens avait jamais participé, concurremment avec son adversaire à la jouissance des habous, etc. »

« Il confessa entre leurs mains qu'il n'avait jamais joui de l'usufruit ni de l'oukilat et qu'il ne savait si l'un de ses ancêtres, avait jamais eu cette jouissance ; il déclara qu'il ne convoitait ni ces revenus ni cet oukilat, que sa *djema'a* et les gens de son pays l'avaient poussé et excité à faire des investigations à ce sujet, et à réclamer, mais qu'il savait fort bien qu'il n'avait aucun droit à revendiquer, et qu'il était, d'ailleurs, assez riche pour se passer de ces biens. »

« En conséquence, le Medjelès, considérant le défaut de justifications et les aveux d'El-Hadj Salem, déboute celui-ci de sa demande et maintient le Sid Mohammed dans ses fonctions d'oukil du

tombeau de Sidi Mansour, etc. A la date du milieu de Kada 1208 (du 10 au 19 juin 1794). »

D'après un manuscrit arabe, Sidi Mansour serait mort en 1054 (1644-1645). Je ne devais pas négliger de donner ce renseignement, bien qu'il ne présente pas toutes les garanties désirables d'authenticité.

La chapelle dont il s'agit, qui avait reçu le n° 31 de la place Massinissa fut démolie en 1846, avec les remparts auxquels elle était contiguë, et je crois devoir, à ce sujet, emprunter au journal l'*Akhbar* du 30 décembre 1845 l'article suivant qui figure, sans signature dans les *Faits divers*.

« Les démolitions que l'on exécute en ce moment à la porte Bab-Azoun ont atteint la chapelle de Sidi Mansour, qui va disparaître. L'autorité a pris des mesures pour la translation des restes de ce marabout et de ceux des membres de sa famille qui étaient enterrés dans le même lieu ; et samedi dernier ils ont été transportés sous l'escorte d'un détachement de zouaves. Le convoi était précédé par les étendards du Saint et derrière suivaient une quarantaine d'indigènes. Il a traversé toute la ville et s'est rendu hors Bab el-Oued, au marabout de Sidi Abd Errahman Ettaalbi, au-dessus de la promenade d'Orléans. C'est là que Sidi Mansour a été provisoirement déposé..... Selon la tradition locale, Sidi Mansour était un pieux personnage qui habitait, il y a environ trois siècles, une petite boutique, la même où plus tard, il a été enterré. Une pauvre veuve, dont le fils était captif en Espagne, vint l'implorer un jour, afin que par son intercession, ce fils pût recouvrer la liberté. Sidi Mansour se tourna vers un petit chien qui ne le quittait pas et lui dit : tu as entendu ce que veut cette femme, pars à l'instant. Ce jour-là, le jeune captif dont il s'agit venait de se baigner dans la mer, sur le littoral d'Andalousie et regardait avec amertume le côté de l'horizon où se trouvait sa chère ville d'Alger. Il était absorbé dans cette contemplation, quand il vit avec surprise un petit chien arriver du large, sauter après lui d'un air caressant et chercher à l'attirer dans les flots. Il s'amusait des cabrioles de cet animal, lorsqu'il s'aperçut que le petit chien avait saisi sa chachia et l'emportait dans la mer. Il sauta à l'eau pour la rattraper, mais le chien l'entraîna au fond de l'abîme et lorsqu'il revint à lui, il se trouva sur la plage de Bab-Azoun. Telle est la légende passablement miraculeuse du Saint Roch algérien dont la translation vient d'avoir lieu. »

D'après une autre tradition, Mansour aurait été condamné à

mort et pendu, selon l'usage, sur les fortifications Bab-Azoun, de manière à ce que le corps se trouvât en dehors du rempart. Mais la suite des évènements prouva que cette sentence était inique puisque Dieu admis immédiatement le défunt au nombre de ses élus. En effet, le soir de l'exécution, le crieur public ayant averti, comme d'habitude, que la porte Bab-Azoun allait être fermée, le cadavre du supplicié prit la parole, au grand ébahissement des auditeurs, et s'écria d'un ton dolent : « Il ne restera dehors que Mansour, qui est pendu au rempart. » Le peuple ne pouvant douter du miracle, plaça Mansour au rang des Saints.

Ce marabout jouissait d'une assez grande célébrité et la dotation de sa chapelle avait une certaine importance.

CHAPITRE LXVIII.

§ 1er. — MOSQUÉE SOUIKET AMOUR, RUE DE CHARTRES.

Cette petite mosquée ne portait d'autre nom que celui du quartier où elle se trouvait située, *Souiket Amour* (la petite rue d'Amour), et le plus ancien renseignement que j'aie pu recueillir à son sujet ne remonte qu'à l'année 1031 (1621-1622). Elle reçut successivement les nos 150 et 116 de la rue de Chartres, et fut démolie pour cause de sûreté publique en 1869. Son emplacement est tombé dans la voie publique.

§ 2e. — MOSQUÉE EL-KEBABTIYA, RUE DE CHARTRES.

Cette mosquée a été appelée *Mesdjed El-Halfaouia* ou *El-Halfaouyin* (des ouvriers en sparte) antérieurement à la moitié du XIe siècle de l'hégire et Mesdjed du quartier des Kebabtiya (marchands de cabans, de vêtements à capuchon) postérieurement à cette époque. Ce dernier nom pourrait faire supposer que Haedo a entendu désigner l'édifice qui nous occupe, dans ce passage de son énumération des sept principales mosquées d'Alger : « la cinquième dans le Souk (Soco) des chrétiens qui vendent de l'herbage et qui font des manteaux derrière le bagne du roi (1). »

Toutefois, la synonymie ne me parait pas assez certaine pour que je la présente autrement que comme une simple hypothèse. Cette mosquée qui avait reçu le n° 207 de la rue de Chartres, fut

(1) La quinta en el-Soco de los herbageros, etc.

démolie en 1839. Son emplacement est compris, partie dans la voie publique, partie dans le temple protestant et partie dans la maison faisant l'angle de la place de Chartres et de la rue Palma, dont elle porte le n° 1.

§ 3e. — MOSQUÉE SOUK ESSEMEN RUE DE CHARTRES.

D'après l'oukfia des établissements religieux, cette petite mosquée était sise au quartier des *Reka'in* (الرقاعين raccommodeurs, rapiéceurs), au-dessus de Souk Essemen (la rue au beurre fondu). Les autres documents s'accordent à l'appeler la mosquée de Souk Essemen, nom que la notoriété employait concurremment avec celui de *Mesdjed Seba'louyat (des sept coudes)*, dénomination d'une ruelle tortueuse qui a été remplacée en partie par la rue Sainte. Elle reçut le n° 257 de la rue de la Chartres et fut démolie pour cause de sûreté publique en 1839. Son emplacement est tombé en grande partie dans la voie publique.

---

§ 2e. — QUARTIER BAB-AZOUN EXTÉRIEUR.

CHAPITRE LXIX.

CHAPELLE DE SIDI BETEKA.

De même qu'aujourd'hui, les principales communications d'Alger avec l'intérieur s'effectuaient, avant 1830, par la porte méridionale de la ville. Par suite de cette circonstance, commandée par les dispositions topographiques, le faubourg Bab-Azoun renfermait plus de fondouks et d'établissements divers et moins de cimetières et d'édifices religieux que le faubourg Bab el-Oued. Nous avons donc à faire ici une moins ample moisson que dans la partie septentrionale de la ville.

En sortant de la porte d'Azzoun, on trouvait à gauche sur le bord de la mer, la chapelle de Sidi Abou'tteka, saint dont le nom se prononce usuellement Sidi Beteka. Cet établissement se composait : 1° d'une mosquée sans minaret, 2° de la Kobba ou chapelle du marabout, 3° d'une zaouiat renfermant des chambres à l'usage des pauvres, des infirmiers et des malades ; cet hospice était dirigé par le Beit El-Mal, 4° des latrines avec fontaines, 5° des bains froids, 6° d'un cimetière.

Dans cet établissement était le poste des fossoyeurs chargés des inhumations au quartier de Bab-Azoun. Ils y séjournaient toute la journée munis de leurs outils. C'était là aussi, qu'on déposait les corps des membres de la milice turque qui avaient subi le supplice de la strangulation.

Les renseignements que j'ai pu recueillir ne font connaître ni le nom du fondateur ni la date de la construction de cet édifice, qui a pris le nom du Saint dont il renferme les restes mortels. J'ai déjà constaté, à propos de la Zaouiat Tchekhtoun, que ce marabout était contemporain de l'expédition entreprise contre Alger, par Charles-Quint, en 1541. Sidi Beteka a pris à la catastrophe éprouvée par l'illustre Empereur une part qui n'est pas connue de la génération algérienne d'aujourd'hui. D'anciens ouvrages disent qu'après la retraite des Espagnols, le peuple d'Alger attribuait hautement sa délivrance au nègre Youssef, et que les ulémas et marabouts d'alors humiliés de se voir associer un vil esclave noir, allèrent trouver Hassan aga, qui gouvernait Alger en l'absence de Kheïr-Eddin, et lui exposèrent qu'il était ridicule et scandaleux d'attribuer les succès des Musulmans à un homme qui faisait métier de sortilège; qu'ils savaient qu'on en avait l'obligation à Sidi Beteka, qui avait été en retraite, en prière et en jeûne depuis l'arrivée des chrétiens et qui avait excité l'orage en frappant la mer avec un bâton.

Le divan se rangea du côté de l'aristocratie des dévots et il fut déclaré officiellement que le vrai libérateur était Sidi Beteka. Malgré cette déclaration solennelle, les marabouts Sidi Ouali Dada et Bouguedour jouissent seuls aujourd'hui de l'honneur que les deux autres se sont jadis disputé, et eux seuls sont considérés par la génération actuelle comme les pieux vainqueurs des Espagnols.

C'est sans doute en mémoire des services rendus par Sidi Beteka, que tout navire algérien devait, en sortant du port, saluer sa kobba, qui dominait la rade du haut de la falaise. L'équipage, tourné vers cette chapelle, disait à haute voix : *Bismillah* (au nom de Dieu !), formule par laquelle débute le Koran et que tout musulman prononce au moment d'entreprendre un acte quelconque.

Dès les premiers jours de la conquête, cet établissement fut enlevé à sa destination et occupé alternativement par le génie militaire et par les Ponts-et-Chaussées. De 1843 à 1854, il fut successivement affecté au marché aux huiles et à la halle aux blés. Il est destiné à tomber en entier dans les constructions qui doivent

former l'angle de la place Napoléon et de la rue Constantine.

CHAPITRE LXX.

§ 1er. — MOSQUÉE SIDI ABD-EL-AZIZ.

A environ 100 mètres de la porte d'Azzoun s'élevait la chapelle du marabout Sidi Abd-el-Aziz, dont la légende est inconnue, et une petite mosquée en dépendant. L'oukfia désigne ainsi cet édifice : « Mosquée située hors la porte d'Azzoun, à el-Merkad (المركاض)(1) et « connue sous le nom de Sidi Abd-el-Aziz. » Cet établissement, qui reçut le n° 52 du faubourg Bab-Azoun, conserva son affectation pendant quelques années. Il fut ensuite aliéné, et son emplacement est aujourd'hui englobé dans la maison qui fait l'angle des rues de Constantine et Rovigo et portant le n° 2 de cette dernière.

§ 2e — SIDI BOU HAMMA.

Contre la façade de Dar Essaboun (la maison du savon), était adossée la tombe d'un saint anonyme qui avait pour spécialité de guérir les fièvres intermittentes et qu'on appelait, par cette raison, *Sidi Bou Hamma* (mon seigneur à la fièvre). On dit que les pigeons et les tourterelles constituaient l'offrande la plus agréable à ce marabout fébrifuge, ou plutôt à son oukil. Ce tombeau, compris dans la voie publique, se trouvait à l'angle des rues Rovigo et de Constantine, en avant de la maison portant le n° 12 de la rue du Hamma.

§ 3e. — SAINTE LALLA TS'ADITE.

Je dois aussi mentionner, mais sans aucun détail, le tombeau de la Sainte Lalla Ts'adite, dont l'emplacement est englobé dans la maison que je viens de mentionner à la fin du paragraphe précédent.

CHAPITRE LXXI.

§ 1er — SIDI ABD-EL-HAK.

L'oukfia mentionne ainsi cet établissement, qui se composait

(1) Marché aux chevaux et aux bestiaux.

d'une petite mosquée, d'une chapelle et d'un cimetière : « Tombe « du cheikh Sidi Abd-el-Hak (عبد الحق), hors la porte d'Azzoun. » Cet édifice, qui n'avait pas de dotation et qui est tombé dans la voie publique, se trouvait dans la portion de la rue de Constantine comprise entre la rue Rovigo et la rue de l'Abreuvoir.

§ 2e. — SIDI AISSA.

La plus ancienne mention de la chapelle de Sidi Aïssa est, à ma connaissance, de 1093 (1682). Cet édifice est situé près d'un fondouk mentionné pour la première fois dans un acte de 1113 (1701-1702) sous le nom de fondok Eddeheb, appelé plus tard fondok el medebah (de l'abbatoir), et connu après la conquête, sous la dénomination de caserne Didon Il existe encore et est occupé militairement.

§ 3e. — SIDI ALI EZZOUAWI

Le seul renseignement écrit que j'aie pu trouver au sujet de ce marabout, est l'article suivant de l'oukfla : « Mosquée du cheikh « Sidi Ali Ezzouawi, sise hors la porte d'Azzoun, du côté du mar- « ché aux moutons. » Cet établissement administré en dernier lieu par la famille Bou Khedmi, se composait de la chapelle du Saint, d'une petite mosquée et d'un cimetière. Il renfermait une source abondante dont les eaux jouissaient, à en croire la superstition musulmane, de vertus particulières fort appréciables, telles que la guérison de la fièvre périodique, la conservation de la fidélité conjugale, la fécondité des femmes stériles, en sorte qu'elles étaient beaucoup employées par les crédules, non sans grands bénéfice pour l'oukil. L'administration française a démoli l'édifice et aménagé les eaux, en attendant la réalisation de son projet de construire en cette endroit une fontaine, et un réservoir. Mais la renommée de cette source miraculeuse a survécu aux entreprises profanes des chrétiens et tous les lundis des sacrifices et autres pratiques superstitieuses sont effectués devant la fontaine. Cet établissement était situé entre les maisons portant actuellement le n° 1 de la rue d'Isly et le n° 20 de la rue Rovigo.

CHAPITRE LXXII.

§ 1er. — SIDI ABD-EL-KADER.

Sidi Abd-el-Kader el Djilani, descendant du prophète et saint illustre, naquit à Djilan, ou Guilan en Perse, en 471 (1078 de J.-C.) et mourut en 561, à l'âge de 91 ans, à Bagdad, où il fut inhumé. La mémoire de ce saint célèbre a traversé les siècles, entourée de vénération et de respect, et ses descendants jouissent dans les pays musulmans d'une grande considération. Les mendiants invoquent son nom dans leurs lamentables sollicitations. Dans tous les pays de l'Islam, des chapelles sont élevées à sa mémoire, et Alger ne faisait pas exception.

L'édifice consacré à Sidi Abd-el-Kader s'élevait à environ 800 mètres de la porte Bab-Azoun, adossé à la côte et s'appuyant sur une petite plage, non loin d'un palmier célèbre, qui a été renversé par un coup de vent en 1865, après avoir donné son nom à cette partie du faubourg Bab-Azoun. Il a été démoli vers la fin de 1866, pour les travaux de raccordement du Boulevard, à l'excessive affliction des femmes musulmanes, qui l'avaient en grande dévotion et le fréquentaient assidument. Bien que Sidi Abd-el-Kader ne fut pas inhumé dans la chapelle, — puisqu'il est enterré à Bagdad, — cet édifice renfermait un cénotaphe surmonté d'une châsse et de drapeaux de toutes couleurs, autour duquel les fidèles venaient s'agenouiller et faire leurs dévotions. Un puits, créé par le Saint luimême, dit-on, lors du voyage qu'il aurait effectué à Alger, fournissait une eau miraculeuse qui avait le don de guérir les maladies, de chasser le mauvais esprit, de rendre les femmes fécondes et d'opérer bien d'autres merveilles sur lesquelles il serait trop long de nous étendre.

On ignore à quelle époque fut construit cet établissement, qu'Ahmed Pacha restaura en 1223 (1808), comme nous l'apprend une inscription arabe qui était placé sur l'édifice et dont voici le texte :

1re *ligne.* قد امر ببناء تحف الروضة * المشيدة والخلوة
2e *ligne.* الباهية ضريح * سيدى عبد القادر
3e *ligne.* قصد بذلك لوجه الله * عبده احمد باشا
4e *ligne.* والى الجزاير بالله * المحمية اواخر صفر ١٢٢٣

« A ordonné la construction des embellissements de la sépulture

élevée et de la belle retraite, du tombeau de Sidi Abd-el-Kader ; dans l'intention d'être agréable à Dieu, son adorateur Ahmed Pacha, gouverneur d'Alger, gardée par Dieu. Derniers jours de Safar 1223. » (Du 17 au 26 avril 1808).

§ 2°.— SIDI EMBAREK EL-BAHRI.

Sur les rochers de la côte, entre l'abattoir actuel et la chapelle de Sidi Abd-el-Kader, se trouvait le tombeau de Sidi Embarek el-Bahri, que ne fréquentaient que de rares visiteurs et qui n'avait ni dotation ni oukil.

2° PARTIE. — QUARTIERS MOYENS.

SECTION 1re. — NORD.

CHAPITRE LXXIII.

§ 1er. — MOSQUÉE FOUK ALI BITCHNIN, RUE DE LA CASBAH.

Cette petite mosquée tirait son nom de sa situation. On l'appelait simplement *Djama fouk Ali Bitchnin*, la mosquée qui est au-dessus d'Ali Bitchnin, c'est-à-dire au-dessus de la mosquée de ce nom. Cette dernière, sise à l'angle des rues de la Casbah et Bab-el-Oued n'est autre, on se le rappelle, que l'église actuelle de N.-D.-des-Victoires. Quelques titres de propriétés, antérieurs au XIIe siècle de l'hégire, indiquent la petite mosquée dont il s'agit comme étant sise à *el-Djebila*, la petite colline.

Cet édifice conserva son affectation pendant les premières années de la conquête et reçut le n° 69 de la rue de la Casbah. Son emplacement est compris dans la maison qui porte actuellement le n° 7 de cette rue.

§ 2°. — MOSQUÉE EL-AKHDEUR, RUE DU LOCDOR.

Le nom d'El-Akhedeur (الأخضر) porté par cette petite mosquée, avait été, probablement, celui d'un oukil, mais ni la tradition ni les documents n'offrent de renseignements précis sur ce sujet. Je dois

ajouter que l'édifice dont je m'occupe n'est point consigné sur l oukfia des établissements religieux et que je ne l'ai vu mentionné que dans un seul titre de propriété portant la date de 1231 (1815-1816).

Cet édifice reçut le n° 25 de la rue du Locdor, — à laquelle il a donné son nom, — et fut démoli en 1844, son emplacement est compris dans la maison ayant une entrée rue du Chat n° 1 et une autre porte rue du Locdor, n° 12, à l'un des angles de laquelle est établie une fontaine.

CHAPITRE LXXIV.

MOSQUÉE AKHERMIMOUN, RUE AKERMIMOUT.

Voici les renseignements que j'ai pu glaner au sujet de cette petite mosquée, qui portait simplement le nom de son quartier.

I. Mosquée (mesdjed) située au-dessus du four de Ben Zeurman, à *'okbet echerchali* (la montée du Cherchallien). (Oukfia).

II. Mosquée situé à *'okbet echerchali*, près des ruines de Ben Mimoun (Akherab ben Mimoun), au-dessous de la vieille Casbah, et dont est imam Mustapha ben — , dit Ben Kroumba (acte de 1171, soit 1757-1758).

III. Mosquée sise à *'okbet echerchali* et dont est imam le sid Mohammed fils du défunt Sid Mustapha connu sous le nom de Ben Kroumba (acte de 1216, soit 1801-1802).

Il résulte d'un acte de 1169. (1755-1756), qu'à cette époque le nommé Mohammed fils d'Abd-Allah fils de Mimoun, était propriétaire d'immeubles en ruines sis à *'okbet echerchali* (la montée du cherchellien), au-dessus du four du fils Zeurman et au-dessous de la vieille Casbah. Cette circonstance fit changer le nom du quartier et l'habitude de le désigner en rappelant l'existence des ruines appartenant au fils de Mimoun a prévalu et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Seulement, la domination un peu longue de *Akherab Ibn Mimoun* s'est contractée dans la bouche des indigènes en *Akhermimoun* mot que nous avons rendu encore plus incompréhensible en le transformant en *Akermimout*.

Cet édifice reçut le n° 4 de la rue Akermimout et le n° 14 de la rue du Chat. Abandonné par les musulmans, il fut aliéné en 1840, et son emplacement est compris dans la maison portant le n° 9 de la rue Akermimout.

ALBERT DEVOULX

(*A suivre*)

RAPPORT DE M. E. J. B. BATHERY

Membre du Comité impérial des travaux historiques

SUR LA REVUE AFRICAINE, 8e, 9e ET 10e ANNÉES, 1865, 1866 ET 1867. ALGER, 3 VOL. IN-8o.

Nous ne dirons qu'un mot du long travail de M. Bache *sur les dignités romaines en Algérie*, dont le no 60 de la *Revue africaine* contient le vingt-septième et dernier article, bien que, par l'étendue, ce soit peut-être le plus considérable de tous les mémoires soumis à notre examen. S'il nous fallait le juger en détail, nous aurions, comme la direction de la *Revue* elle-même, un grand nombre de réserves à faire. Nous aimons mieux nous référer à ce que nous avons déjà dit de l'auteur, de sa mort prématurée et de ce que ses efforts avaient de méritoire. D'ailleurs, l'élément archéologique y domine, ainsi que dans un grand nombre d'autres articles que la même raison nous a fait omettre dans ce compte rendu.

M. Berbrugger, qui, dans ses nombreuses et intéressantes communications, semble s'être attaché de préférence à élucider l'histoire de l'Algérie avant la domination française, a traduit de l'espagnol divers documents d'autant meilleurs à recueillir que, suivant sa remarque, les principaux faits militaires des Espagnols en Afrique ont été en général très imparfaitement signalés par les écrivains étrangers ou même nationaux. Il y a joint des notes qui en augmentent encore la valeur. Le premier de ces documents est une *Relation de la reprise d'Oran par les Espagnols en* 1732, écrite, l'année même qui suivit l'événement, par don Antonio Clariana, attaché à l'expédition. Cette place d'Oran, située à 17 lieues de la péninsule, et que celle-ci possédait depuis deux siècles lorsqu'elle se l'était laissé reprendre en 1708, était entre les mains des barbares africains, ainsi que le disait le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, dans son manifeste daté de Séville le 6 juin 1732, « comme une porte fermée à la propaga- « tion de la religion catholique et une porte ouverte à l'esclavage « des habitants de la côte d'Espagne. » Des forces considérables

de terre et de mer furent réunies sous le commandement du comte de Montemar, qui comptait parmi ses principaux officiers le lieutenant général comte de Marcillac, et l'expédition, conduite avec autant d'habileté que de succès, rendit à la couronne d'Espagne, qui conserva le tout pendant soixante ans, l'importante place d'Oran avec la vaste baie de Mers-el-Kebir et le château qui lui emprunte son nom.

Les efforts de cette puissance furent moins heureux dans la seconde entreprise, bien autrement importante, dont l'avenir réservait l'accomplissement aux armes de la France : il ne s'agissait de rien moins que d'attaquer la piraterie dans son centre, c'est-à-dire à Alger même, et de substituer le drapeau de la civilisation chrétienne à l'étendard de l'islamisme sur la rive africaine. Cette tentative, l'une des plus sérieuses qui aient été dirigées contre les barbaresques depuis Charles-Quint, a donné lieu, de la part de M. Berbrugger, à une série de communications dont l'une a été signalée par nous dans un compte rendu antérieur, et dont les autres figurent successivement dans les volumes dont nous nous occupons, sous les titres suivants :

1o Expédition du comte O'Reilly contre Alger.

2o Traduction du rapport espagnol, par le général O'Reilly lui-même.

3o Journal manuscrit de l'amiral Mazzaredo, tiré d'un recueil de M. Frédéric Lacroix.

4o Instruction secrète donnée par le commandant en chef aux généraux et chefs de corps à Carthagène, extrait et traduit du tome VI de la *Revue militaire de Madrid*.

5o Suite des documents officiels sur l'expédition du comte O'Reilly.

6o Relation de l'attaque des ennemis de Dieu, les Espagnols, contre Alger la bien gardée, récit indigène de la même expédition, traduit par M. L. Féraud, interprète de l'armée à Constantine, suivi d'une légende recueillie par le même et relative au même événement.

M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes des domaines, éditeur des *Archives du consulat général de France à Alger*, et auteur d'une communication manuscrite dont nous

aurons à vous entretenir, ne pouvait manquer de payer son contingent à la Revue de la Société dont il est un des membres fondateurs. En effet, nous y trouvons de lui, outre une série d'articles *sur les édifices religieux de l'ancien Alger*, dont la section d'archéologie a dû s'occuper, une *Notice sur El-Hadj Pacha*, commandant provisoire de la régence d'Alger en 1545, dont le gouvernement de huit mois et demi fut marqué par la révolte et la défaite du chef de tribu arabe Bou-Trek. Cette notice, complétée par les observations de M. Berbrugger, rectifie plusieurs assertions de l'historien espagnol Haedo et de l'*Histoire d'Alger*, par M. de Rotalier.

Le *siége d'Aïn-Hâdi*, soutenu en 1838 contre Abd-el-Kader par le marabout Tedjini, chef d'une des plus importantes associations religieuses de l'Afrique septentrionale, a fourni l'occasion à M. Arnaud, interprète militaire, d'exposer les moyens qu'employait l'ambitieux émir pour fonder une dynastie arabe et une suprématie religieuse à l'encontre de la domination française et les obstacles qu'il rencontra dans le sein même des populations indigènes.

En attendant qu'on nous donne une histoire complète de l'esclavage chrétien en Barbarie, il appartient à la *Revue africaine* d'en préparer les matériaux à l'aide des archives arabes et des extraits de relations particulières. Celles que nous ont laissées Cervantes et Regnard sont connues de tout le monde, mais il en est d'autres, émanées de personnages obscurs, qui n'en constituent pas moins des témoignages précieux à recueillir. Veut-on savoir, par exemple, où en étaient la piraterie et l'esclavage au XVIIe siècle? M. Berbrugger va nous en donner une idée par plusieurs citations curieuses et par un épisode piquant qu'il intitule : *Captif et patonne à Alger en* 1640.

Il ressort de l'inspection de nos côtes de la Méditerranée, faite quelques années auparavant par Henri de Séguran, seigneur de Bouc, que les places fortes de littoral étaient sans garnisons, et que *presque chaque jour* les barbaresques débarquaient en Provence, où ils enlevaient hommes, femmes et navires. On était si bien résigné à cet état de choses que le cardinal de Richelieu lui-même, informé de quelques déprédations de ce genre, se contentait d'écrire à l'amiral d'Escoubleau de Sourdis, le 28 mai 1637 : « Si, en revenant (de la croisière contre les Salétins), vous « pouvez faire quelque chose pour ravoir nos esclaves de Tunis « et d'Alger, vous le pouvez faire ; et j'estime, ainsi que vous « l'avez écrit plusieurs fois, que le meilleur moyen pour cela est « d'essayer de leur faire peur et de prendre autant de leurs vais- « seaux qu'on pourra; après quoi on viendra à restitution de « part et d'autre. »

A cette époque, la situation des captifs s'était un peu modifiée ; elle était devenue moins dure, surtout pour ceux qui n'étaient pas appelés à ramer sur les galères ou à pendre part aux travaux publics. Quant aux chrétiens en négociation de rachat ou d'échange, et c'était le cas pour les quatre Flamands qui figurent dans la narration de la *Revue africaine*, ils jouissaient d'une dose de liberté plus ou moins grande, suivant le caractère du patron que leur attribuait le sort ; mais l'influence démoralisante de l'esclavage n'en ressort pas moins, en traits saisissants, de la narration empruntée par M. Berbruggrr au récit authentique d'Emmanuel d'Aranda, l'un des des principaux acteurs de cet épisode.

Une suite naturelle au récit d'Aranda, ainsi que le fait remarquer M. Berbrugger, se trouve dans les extraits assez étendus qu'il reproduit d'un livre imprimé à la Flèche, mais devenu très rare : l'*Odyssée ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique*, par le sieur du Chastelet des Boys. Tout est singulier dans cet ouvrage : le style, l'orthographe, le plan. L'auteur, fils de famille, soldat, étudiant à l'Université d'Orléans, aventurier, a divisé son *Odyssée* en quatre parties, qui se subdivisent elles-mêmes en *rencontres*. Voici le sommaire, dressé par lui, des deux premières parties, qui renferment l'histoire complète de sa captivité en Afrique.

« La première partie contient le retour du siége d'Arras ; le « séjour d'Orléans et reprise d'études ; entrée de l'auteur dans la « maison paternelle, sortie du pays ; embarquement et prise par « les corsaires de Barbarie.

« La seconde partie, débarquement à Alger ; détention dans le « palais du Bassa ; venditions diverses de sa personne. Ses courses

« sur mer et voyages par terre; son rachat, embarquement et re-
« tour en France. »

Le style, rempli de réminicences universitaires et de périphrases prétentieuses, rappelle à la fois *l'Écolier limousin* et *les Précieuses ridicules;* et pourtant, à travers ce jargon, on sent l'intérêt et l'émotion d'une impression personnelle. Ainsi la première vue d'Alger, cette *Poneropolis*, ou ville de méchants, comme il l'appelle, lui inspire une description dont on peut encore aujourd'hui vérifier l'exactitude. Lorsqu'il raconte la chasse donnée par la caravelle turque au navire qui le portait, la démoralisation de l'équipage, la préoccupation de chacun pour cacher ses objets les plus précieux, les terreurs et les violences de l'abordage, tous ces détails d'une scène qui se renouvelait alors si fréquemment pour les voyageurs de la Méditerranée, sont peints à la fois d'une manière bizarre et saisissante : « Quelques-uns, dit-il, avalèrent
« des pistoles, écus d'or, et autres pièces de monnoies qui plus
« facilement se plient et se bossellent. Enfin la chrysophagie fut
« si commune, que, nonobstant l'abondance confuse d'un cha-
« grin désespéré qui assiégeoit toutes les facultés de mon âme,
« et principalement ma mémoire, il me souvint, pour me con-
« soler, de l'hémistiche : *Auri sacra fames*, etc. »

Et plus loin : « Je jettay bien vite une partie de nos hardes et
« toutes mes lettres par les sabords, aimant mieux faire l'Océan
« héritier *ab intestat* que d'en instituer les corsaires par don
« entre-vifs. »

Enfin le moment critique est arrivé. « Ces écumeurs montent
« à notre bord, crient, errent, cherchent çà et là sur le tillac,
« entre deux fonds et à fond de cale : les coffres se rompent à
« coups de hache, et l'on prend les mieux minés à la gorge...
« Une partie des malheureux provides s'étoit retirée entre les
« deux ponts, espérant par la retraite ménager mieux ce qu'ils
« croyoient leur rester de vie et penser à celle dont la durée n'a
« pour borne que l'éternité; mais la promptitude des affamés de
« butin en attrapa plusieurs dans l'intervalle du latitement con-
« fus. A mon égard, apercevant un grand Maure, le bras re-
« troussé jusqu'au coude, tenant le sabre en main large de quatre
« doigts, s'approcher, je restai sans parole, et la laideur de ce

« charbon allumé de deux pillules d'ivoire, hideusement se
« mouvant, avec la lueur pirouettante d'un court, large et bril-
« lant fer, m'effraya bien davantage que ne le fut le premier des
« humains à l'aspect de l'épée flamboyante du portier du Paradis
« terrestre. »

L'article de M. Devoulx, *Un exploit des Algériens en* 1802, nous montre où en était au commencement du XIXe siècle, cette puissance que nous venons de voir imprimer la terreur au siècle de Richelieu et de Louis XIV. La marine algérienne se composait alors d'une trentaine de navires, dont trois frégates de 44 canons, et quelques corvettes et gros bricks. Elle comptait plusieurs capitaines hardis et heureux, parmi lesquels il fut citer en première ligne le raïs Hamidou, que ses succès firent parvenir au grade de koptan ou amiral de la flotte. L'exploit dont il s'agit, et qui jeta un dernier éclat sur la marine algérienne, fut la prise, après un court combat, par la frégate du raïs Hamidou, d'une frégate portugaise d'égale force. Indépendamment de ceux qui succombèrent dans la lutte, 282 prisonniers restèrent entre les mains des forbans, et les vainqueurs se partagèrent une somme de 103,590 francs. Cet événement eu lieu le 8 mai 1802 et fit grande sensation à Alger. La frégate prise par le raïs Hamidou, dit M. Devoulx, fit honorablement et avantageusement partie de la flotte d'Alger, sous le nom d'*El Portekisa* (la Portugaise), et fut incendiée en 1816 par l'expédition anglaise placée sous le commandement de lord Exmouth.

Le jour de la justice approchait : à ce premier châtiment infligé par l'Angleterre devait bientôt succéder le dernier coup porté par la France aux corsaires d'Alger, que les nations civilisées avaient tolérés trop longtemps. C'est à cette période que se rattache l'épisode raconté par M. Berbrugger sous ce titre : *Les consuls d'Alger pendant la conquête de* 1830. On y voit l'attitude prise par les représentants des divers états en présence du triomphe imminent des armes françaises, et l'on remarque l'abstention du consul général d'Angleterre lors de la délibération prise par eux en cette circonstance, et dont le texte officiel, rédigé en français, se trouve ici reproduit.

Les actes des martyrs chrétiens en Afrique. Marcellus. Cas-

sianus et Maximilien nous reportent bien loin en arrière, à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Traduits par M. Berbrugger des *Acta primorum martyrum* de dom Ruinart, ils lui servent à expliquer la *Situation religieuse et politique de la Mauritanie* lors de la révolte berbère de 298. La légende du centurion Marcellus nous montre un romain gradé qui, après de longues années de service, répudie publiquement et avec éclat les insignes et l'exercice de sa profession, parce qu'il s'y mêlait des actes d'idolâtrie envers l'empereur, qui répugnaient à sa conscience de chrétien. Dans l'acte du martyr de Théveste, Maximilien, nous voyons encore un jeune chrétien qui ne veut pas même se laisser incorporer. En vain le proconsul adjure le père, qui avait accompagné son fils au forum, de lui donner de sages conseils. — « Il sait ce qu'il a à faire, » répond stoïquement celui-ci ; et le jeune enthousiaste se tournant vers lui : « Donne à ce « garde, lui dit-il, l'habit neuf que tu m'avais préparé pour la « milice ; » et riant, il marche au supplice. De pareils dévouements, dont il serait aisé de multiplier les exemples, quelque part que l'on veuille faire à l'imagination des hagiographes, paraissent à M. Berbrugger ne laisser aucun doute sur la nature et la gravité des éléments de dissolution que le christianisme introduisait dans l'Empire, en agissant non-seulement sur la population romaine, mais aussi et surtout sur les indigènes, comme le constatent les noms des premières victimes inscrites au martyrologe africain, et en créant ainsi l'une des principales causes de désaffection qui amenèrent la grande révolte de l'an 298.

M. O. Mac-Carthy nous fait remonter plus haut encore par son *Etude critique sur la géographie comparée et la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César*. C'est le début d'un grand travail intitulé *Commentaire général de la guerre d'Afrique*, et dans lequel le récit du grand capitaine ou de ses lieutenants est critiqué et commenté à l'aide de tout ce qu'en ont dit les écrivains postérieurs à Hirtius. Au moment où les *Commentaires sur la guerre des Gaules* devenaient chez nous l'objet d'une enquête si approfondie, il était naturel que la guerre d'Afrique provoquât, de l'autre côté de la Méditerranée, de la part de nos officiers et de nos savants, une étude analogue.

M. Mac-Carthy, dans les extraits qui sont sous nos yeux, s'est attaché surtout à déterminer la valeur des synonymies géographiques que les écrivains militaires et les voyageurs ont proposées. Du reste, l'ensemble de son travail, présenté à l'empereur Napoléon III, lors de son dernier voyage en Algérie, a valu à M. Mac-Carthy une distinction d'autant plus flatteuse qu'elle n'émanait pas seulement de la haute faveur du souverain, mais de l'approbation éclairée d'un juge compétent.

Les explorations de la Société algérienne se sont étendues dans l'espace comme dans le temps, et ses travaux éclairent l'histoire et la géographie non-seulement des diverses provinces, villes et localités de l'Algérie, mais encore de la totalité des États barbaresques. C'est ainsi que M. Tauxier, dont le nom reviendra plus tard dans ce compte rendu, a tenté de reconstruire l'*Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet*. MM. Federmann et Aucapitaine, dans leurs *Notices sur l'histoire et l'administration du beylick de Titeri*, ont donné la liste chronologique des beys qui gouvernèrent le Titeri et le Sebaou pendant une période de 227 ans. Elle est close par Moustapha Bou-Mezrag qui prit part avec son contingent au combat de Staoueli, et qui plus tard fit sa soumission au maréchal Clauzel. Enfin l'infatigable M. Berbrugger, bien qu'occupé avec M. Mac-Carthy d'une mission importante qui l'a retenu pendant sept mois loin d'Alger pour le déblai et le sondage du monument si connu sous le nom de *Tombeau de la Chrétienne*, a trouvé le temps de tracer, d'après Diégo Suarez Montanes, une relation des événements dont Mers-el-Kebir a été le théâtre à la fin du XVe siècle et dans la première décade du XVIe. Le même auteur espagnol lui a fourni, dans un fragment malheureusement incomplet, mais auquel il a suppléé en puisant à d'autres sources, un récit de la *Conquête d'Oran par les Espagnols en* 1509, qui suivit de près celle de Mers el-Kebir.

L'étude des races, si importante au point de vue historique et politique, est représentée, dans les volumes qui nous occupent, par une notice de M. Arnaud, interprète militaire, *Sur les Saharis, les Oulad ben Alya, les Oulad Naïle, et sur l'origine des Tribus Cheurfa*. Un écrivain appartenant également à l'utile

classe des interprètes. M. Féraud, rapprochant d'un passage de l'*Histoire de Barbarie* par le P. Dan le fragment d'un manuscrit indigène inédit, en a tiré l'éclaircissement d'un point d'histoire locale assez obscur : l'*Époque de l'établissement des Turcs dans la province de Constantine*, dont il fixe la date jusqu'ici controversée. M. Berbrugger y a ajouté des *Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri*, le grand chef saharien, événement qui nous intéresse à un double titre, « car, dit l'annotateur, en même temps qu'il signale une importante solution de continuité dans la domination ottomane à l'est de l'Algérie, il révèle des liens inattendus, créés par un long commerce, entre les indigènes de « la province orientale et nos compatriotes du Bastion « de France. » On appelait de ce nom un fort bâti en 1560 par deux négociants de Marseille entre Bône et la Calle, pour servir de magasin et de retraite aux pêcheurs de corail.

M. Ch. Tissot, consul à Jassy, poursuivant, malgré la distance, des études commencées alors qu'il était élève-consul à Tunis, envoie à la *Revue africaine* un mémoire *sur la géographie comparée du golfe de Carthage*. Il y discute avec sagacité des textes grecs que malheureusement la *Revue* est obligée d'imprimer en lettres ordinaires, Alger ne possédant pas de caractères typographiques grecs. N'est-il pas fâcheux que notre colonie, qui s'honore d'avoir suscité tant de travaux épigraphiques et archéologiques, en soit réduite à répéter, avec une variante il est vrai, ce qu'on disait dans les siècles d'ignorance : *Græcum est, typis non mandatur !*

M. Berbrugger, dont le nom est comme l'*alpha* et l'*omega* de ce compte-rendu, grâce à la variété de ses aptitudes et à l'activité de sa collaboration, a donné sous ce titre, *Une lettre inédite de l'empereur du Maroc*, non-seulement le texte d'un document important qu'on ne connaissait que par des extraits, mais encore des détails intéressants sur l'expédition des Portugais en 1578 et sur la fameuse journée d'El-Kassar qui vit combattre et mourir trois rois : Moula Mohammed, Abd-el-Malek et don Sébastien.

DE L'HOSPITALITÉ CHEZ LES ARABES.

Un correspondant nous demande notre opinion sur l'hospitalité arabe, vertu qui lui semble un peu en baisse chez les Indigènes. Le sujet a de l'importance en lui-même ; et, de plus, il emprunte un intérêt particulier aux circonstances actuelles ; nous répondrons très-volontiers à l'appel de notre honorable confrère.

Disons, d'abord, qu'après le triple fléau des sauterelles, de l'épidémie et de la sècheresse, il n'est pas étonnant que les Arabes soient moins hospitaliers que d'habitude. Mais loin de leur en faire un reproche, nous voudrions qu'ils le fussent moins encore : tout le monde y gagnerait, nous aussi bien qu'eux.

Comme notre assertion a l'inconvénient de ressembler à un paradoxe assez téméraire, nous prions le lecteur de suspendre son jugement jusqu'à ce que la cause soit plaidée à fond ; il verra alors que nous avons de puissantes raisons pour nous exprimer comme nous venons de le faire.

Nous admettons pourtant, en principe, que l'hospitalité soit une vertu en général et une vertu nationale chez les Arabes, puis nous ajouterons que c'est peut-être la seule qu'on ne leur ait pas contestée, eux à qui il est de mode en ce moment de contester toute espèce de bonne qualité. Quant à nous, nous n'avons jamais vu sans être touché, un pauvre ou un voyageur recevoir chez les Indigènes le gîte et la nourriture sur ce simple appel : *Dif Allah !* hôte de Dieu ! Ce tribut payé au sentiment, raisonnons un peu.

Certes, étant donnée l'organisation arabe telle que nous l'avons trouvée en arrivant ici, l'hospitalité était une nécessité sociale non moins qu'une vertu. Sans elle, les voyages de quelque durée devenaient impossibles dans le pays arabe dont les différentes parties demeuraient presque sans communications possibles entre-elles, au moins à de grandes distances. Dès-lors, comment auraient circulé les colporteurs qui apportent dans les tribus tant d'objets indispensables et les trafiquants de toute espèce ? Com-

ment la plupart des dévots auraient-ils pu accomplir le pèlerinage, ayant à traverser des contrées sans auberges, sans boulangers, ni bouchers, etc. ?

D'ailleurs, chacun semble avoir eu intérêt parmi les Indigènes à créer et à maintenir les habitudes hospitalières, car celui qui les exerçait aujourd'hui, pouvait être appelé à en profiter demain.

Cependant à côté d'avantages incontestables, il y avait de graves inconvénients : en fait, l'hospitalité faisait naître et entretenait une masse de vagabonds où se recrutait amplement la redoutable armée des malfaiteurs de toute espèce.

Ce danger, sur lequel nous reviendrons bientôt avec plus de détail, n'avait pas échappé à l'administration française, qui n'a jamais cessé de se préoccuper des intérêts du pays et notamment du progrès social des Indigènes. Mais croyant devoir commencer la réforme par une mesure qui dût moins répugner aux mœurs et aux habitudes séculaires des Arabes, elle engagea d'abord les chefs, par une circulaire, à ne pas recevoir les Européens, dont bon nombre, il est vrai, abusaient un peu de l'hospitalité indigène, et imposaient à son budget un surcroît assez lourd de dépenses tout à fait imprévues.

Mais les meilleures choses ont leurs inconvénients ; en voici un échantillon de ceux de cette mesure : nous les empruntons aux aventures d'un voyageur, qu'une mission officielle avait amené, il y a une douzaine d'années, chez les Si Ahmed ben Youssef, entre Berrouaguia et Aumale, et qui ignorait la circulaire dont il s'agit, dont il n'eut connaissance que par le refus formel d'hospitalité de la part du chef du campement où il avait dû s'arrêter, d'après son itinéraire. Ce refus était d'autant plus embarrassant pour lui qu'il était fort probable que les chefs voisins l'imiteraient, et que notre voyageur, qui ne l'avait pas prévu, se trouvait sans aucunes provisions de bouche. Le dialogue suivant s'établit alors entre lui et le cheikh du douar.

Le Voyageur. — Je trouve très-juste qu'on ait exonéré les Arabes de la coûteuse obligation de nourrir les Européens de passage. Je me bornerai donc à te prier de m'indiquer une auberge où je puisse aller loger et prendre mes repas.

Le Cheikh. — Il n'y a pas de ces établissements chez nous.

Le Voyageur. — Alors tu voudras bien me faire donner, moyennant mon argent, bien entendu, de la nourriture et un abri.

Le Cheikh, rouge d'indignation. — Est-ce que tu me prends pour un gargotier ?

Le Voyageur. — Non, et je suppose que les autres chefs échelonnés sur ma route ne le sont pas plus que toi ; d'où il résulte — votre pays n'ayant pas d'auberges — que je dois mourir d'inanition sur le grand chemin. Cependant, quoique la chose soit très-conforme à la logique, elle ne me plaît pas du tout ; et je tiens, faute de mieux, à en faire supporter la responsabilité morale, sinon matérielle, au premier Arabe qui m'aura refusé l'hospitalité, c'est-à-dire à toi. Je reste donc sous ta tente jusqu'à ce que mort s'en suive.

Et en conformité avec cette déclaration catégorique, le voyageur s'étendit tranquillement sur le tapis, prenant la position d'un homme qui va s'abandonner au sommeil, afin d'essayer, sans doute, si le proverbe *qui dort dîne* n'est pas une mauvaise plaisanterie.

Mais le cheikh avait compris la leçon ; et il le prouva bien en faisant servir au voyageur affamé un excellent couscoussou, en dépit de la circulaire.

Et cependant la circulaire était juste et bonne au fond ; seulement, il lui manquait un complément essentiel, l'*auberge*. Et il lui manquait encore cet autre complément bien autrement essentiel que nous formulons dans l'article suivant :

« Ne seront pas admis au bénéfice de l'hospitalité les mendiants valides et les vagabonds musulmans reconnus. »

En effet, les gens qui n'aiment pas le travail, — et ils sont nombreux partout, — peuvent en pays arabe se livrer tout à leur aise au culte de la paresse, moyennant le système d'hospitalité exagéré et peu intelligent qui règne parmi les Indigènes. Depuis l'Océan atlantique jusqu'en Syrie et même au-delà, un fainéant est sûr de rencontrer partout sur sa route, et chaque jour, l'abri et la nourriture gratuitement. Comment résister à

une pareille séduction quand on appartient à une race dont les besoins sont si peu nombreux ?

Nos ancêtres en ont su quelque chose, eux qui ont eu au moyen-âge des bandes de vagabonds analogues à ceux des Arabes de nos jours et qu'on appelait *coquillards* à cause des coquilles qui ornaient leurs habits. Ces soi-disant pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, qu'ils n'avaient jamais visité, avaient aussi résolu le problème de vivre sans travailler ; et il fallut que l'autorité s'en mêlât pour faire cesser la honteuse et onéreuse exploitation qui se pratiquaient sous le masque de la religion, ne se contentant pas toujours de mendier et prenant assez souvent le bien d'autrui au lieu de le demander.

Il est si doux, partout et toujours, de pouvoir chanter, comme aux ateliers nationaux :

Nourri par la patrie, etc.

Les chefs indigènes avec qui nous avons eu occasion de parler des dangereux abus de l'hospitalité arabe, en convenaient eux-mêmes ; mais ils objectaient que leurs pères l'avaient ainsi exercée et qu'ils ne pouvaient faire autrement qu'eux.

Or, on est aujourd'hui en mesure d'opposer des arguments bien graves à cette objection, peu sérieuse d'ailleurs.

En effet, à la suite des divers fléaux qui ont sévi sur l'Algérie depuis quelques années, la famine surtout, les Indigènes ont bien été forcés de se départir de leur système beaucoup trop large d'hospitalité, et c'est naturellement aux dépens des vagabonds reconnus que les restrictions ont commencé. Ceux-ci, repoussés partout de la tente, se sont rués sur nos villes et nos villages ; et quand on leur a offert du travail — à eux qui n'ont jamais fait œuvre de leurs mains — ils ont naturellement refusé. Il n'en pouvait être autrement de la part de gens pour qui le travail est chose tout à fait inconnue et qui sont tout disposés à répondre comme ce mendiant espagnol, jeune et vigoureux, à qui l'on faisait observer qu'étant valide il devrait travailler : « Je vous demande de l'argent et non des conseils. »

D'où les gens toujours pressés de conclure du particulier au général et la plupart du temps sans connaissance de cause, ont

conclu que tous les Arabes sont des paresseux invétérés qui aiment mieux mourir de faim que de travailler.

Il suffisait pourtant d'aller sur les grandes routes et sur les marchés et d'y voir la multitude de ces Arabes venant vendre les produits de leur travail, pour comprendre la fausseté et l'injustice de cette accusation. Mais on a jugé de toute une race par la caste honteuse qui la ronge elle-même !

On pourra dire *à quelque chose malheur est bon*, si le déchaînement hostile contre les Arabes suscité par de fâcheuses apparences, et qui a été bien loin dans une occasion toute récente, leur fait enfin comprendre les vérités que voici :

D'abord, que l'hospitalité accordée au premier venu, sans discernement ni mesure, a créé parmi eux une classe considérable de mendiants vagabonds qui n'éprouvant pas le besoin de gagner leur vie par eux-mêmes, sont un fardeau très lourd pour leurs coreligionnaires et autant d'individus perdus pour le travail national ;

Que ces vagabonds, assez dénués de sens moral pour rechercher cette manière de vivre aux dépens du prochain, ce qui est un véritable vol au fond, deviennent promptement capables de toute espèce de méfaits ;

Que les Européens, avec lesquels ils sont désormais appelés à vivre et dont ils ont tant d'intérêt à gagner les sympathies, les jugent précisément d'après ces vagabonds qui refusent le travail, d'où l'opinion erronée, dans sa forme trop générale, que nous citions tout à l'heure.

En somme, les Arabes sont triplement lésés dans cette circonstance :

1° Car ils corrompent sans le vouloir une partie considérable de leur propre population en lui fournissant par une pratique trop large de l'hospitalité, les moyens de vivre indéfiniment sans rien faire ;

2° Ils s'imposent le fardeau d'une très-lourde taxe des pauvres ;

3° Ils s'exposent enfin à devenir solidaires devant la population européenne des méfaits de ces bandes de vagabonds qu'ils ont laissé naître et qu'ils entretiennent.

En somme, l'homme est un être naturellement ennemi du travail, partout et toujours.

Demandez à l'Angleterre, aujourd'hui si riche et si puissante par l'industrie et par le négoce, quels efforts son gouvernement a dû déployer dans le seizième siècle pour y implanter l'amour du travail et l'activité commerciale.

Sans remonter le cours des siècles et sans sortir de chez nous, demandez au département de la Corse, par exemple, d'où viennent les bras qui, chaque année y labourent, sèment et moissonnent, et l'on vous répondra : ils viennent de Lucques, c'est l'Italie qui les fournit.

Soyons donc indulgents pour les races moins avancées que nous en civilisation ; et ne nous scandalisons pas outre mesure parce qu'elles ne se convertissent aussi vite et aussi complétement que nous le voudrions au culte du travail, encore si nouveau chez nous-mêmes.

Ce qui n'empêche pas que nous devons déployer les plus grands efforts pour leur faire modifier les coutumes qui, comme l'hospitalité arabe actuelle, ont l'inconvénient d'organiser et de perpétuer le vagabondage, sur une grande échelle, avec tous les maux qu'il entraîne à sa suite.

On comprend sans doute maintenant pourquoi nous avons dit tout d'abord que bien loin de reprocher aux Arabes de n'être pas aussi hospitaliers que dans le passé, nous voudrions qu'ils le fussent beaucoup moins encore.

A. Berbrugger.

EXPLOITATION DES FORÊTS DE LA KARASTA

DANS LA KABILIE ORIENTALE,

SOUS LA DOMINATION TURQUE.

(3e article)

III.

Les documents qui vont suivre traitent des questions multiples qu'il serait peut-être utile d'étudier séparément. Nous nous bornerons cependant à les transcrire par ordre chronologique, ne faisant exception que pour une seule lettre fort curieuse, rappelant l'insurrection du chérif Bel-Haïche, en 1804, à la suite de laquelle le raïs Hamidou bombarda Djidjelli pendant deux jours. Cette pièce a besoin d'être accompagnée de quelques explications auxquelles se joindront de nouveaux détails sur cet important évènement. Elle fera donc l'objet d'une notice spéciale.

« *Cachet :* Le serviteur de Dieu Hassen ben Husseïn, 1163 (1749). »

« Louange à Dieu seul.

« Notre présent ordre fortuné, béni, digne de louanges, délivré à notre fils Si Ahmed el-Mekki, marabout de Djidjelli, (constate) que nous lui avons fait la faveur de lui accorder le respect et la considération ; nous l'avons chargé spécialement de ce qui a trait aux peaux de panthères, afin que nul autre que lui ne s'en mêle et que personne autre que lui n'en achète. Nous le recommandons en outre à toutes les tribus telles que les Hamouïa, les populations de Ben 'Achour (1) et autres d'entre

(1) La famille féodale des Ben 'Achour gouverne depuis deux siècles environ le pays du Ferdjioua, au nord-ouest de Constantine. Son influence s'étendait dans une partie de la Kabilie orientale. Les Hamouïa dont il est fait mention ci-dessus, forment une tribu dépendant du commandement des Ben 'Achour.

les tribus de cette région, afin que nul ne l'arrête sur son chemin et que personne ne l'approche dans le but de lui nuire ou de le tromper. Quiconque lui causera quelque dommage n'aura à s'en prendre qu'à lui-même; il lui sera appliqué une sévère punition. Ainsi le prescrit notre présent ordre; on se conformera à ce qu'il renferme. Que l'on n'y contrevienne pas; c'est ce qu'il convient de faire.

« Salut de la part du très-fortuné Si Hassen Bey, que Dieu le fortifie.

« Ecrit à la date du premier tiers de djoumad tani de l'an 1165 (1751). »

Les dépouilles de panthère étaient un objet de luxe fort recherché par les gouvernants turcs qui en faisaient hommage aux Pachas ou au Sultan de Constantinople lui-même, pour s'attirer leurs bonnes grâces. Le monopole de la chasse accordé à Si Ahmed el-Mekki par le bey Hassen, qui administrait Constantine en 1750, devait avoir pour but de se procurer plus facilement les peaux de panthère dont il pouvait avoir besoin. Il y a loin de là à notre système de primes pour la destruction des animaux nuisibles.

« Nous avons accordé nos faveurs à Si Ahmed el-Mekki, fils du cheïkh Mohammed Amkran et nous l'avons replacé au poste qu'il occupait précédemment. Nous retirons la gestion des affaires des mains de son neveu Si el-Mahdi. Ce retrait est complet, afin que Si Ahmed el-Mekki sus-nommé, soit seul chargé de toutes nos affaires... et du transport de la solde que nous envoyons à notre garnison fortunée (de Djidjelli) et autres fonctions qui lui étaient confiées autrefois. Nous l'avons réinstallé selon le mode en usage précédemment. Salut.

« *De la part de Si Ahmed Bey*, commandant la province de Constantine, milieu du mois de châban de l'an 1170 (1756). »

L'intérêt offert par la pièce qui précède n'est pas de savoir que Si Ahmed el Mekki, obligé de se rendre à Bougie auprès de sa famille, fut [illegible] remplacé par son neveu qui lui céda

la place à son retour. Mais le passage où il est parlé du transport du *kcour* ou solde des troupes composant la garnison de Djidjelli peut attirer l'attention de ceux qui s'occupent de l'organisation intérieure et des rouages de l'ancien beylik de Constantine. En pays kabile les routes étaient peu sûres, et les Turcs n'y exerçaient guère d'influence; aussi ne faut-il pas s'étonner que le transport des fonds de l'Etat fût confié à un marabout dont la réputation de sainteté inspirait plus de respect qu'une escorte nombreuse et bien armée.

Les documents qui par ordre de date devraient figurer ici ne présentent aucun fait saillant, nous nous dispenserons de les reproduire. L'un d'eux relate seulement la mort de Si Ahmed el Mekki, qui eût lieu vers l'an 1800 de notre ère. Il fut remplacé par ses deux fils, Si Mohammed et Si Tahar, jeunes gens en bas âge auxquels le bey El-Hadj Mustapha donna un tuteur.

« Louange à Dieu unique.

« Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mahomet !

« Que Dieu très-haut conserve par sa grâce et sa générosité la personne de l'honorable, le très-glorieux, le vénéré, notre fils Si Mohammed Amokran, marabout de Djidjelli! que Dieu le protège! amen. Par ce qui suit je vous fait connaître la réception de votre lettre chérie; nous l'avons lue et compris son contenu, par lequel (vous nous dites) que les possesseurs de cire et de cuirs n'écoutent pas vos paroles et qu'ils ont l'intention de porter leurs marchandises à Bône. Nous vous prions, vous, notre fils, de les prévenir de nouveau et de leur lire notre lettre, afin qu'ils viennent à vous avec leurs marchandises et qu'aucun d'eux n'aille à Bône. Ceux qui vous écoutant, viendront à nous, auront accompli ce que nous désirons; mais celui qui vous désobéira, prenez son nom et envoyez-le nous. Donnez-leur avis également que nous avons désigné un bâtiment d'Alger pour aller croiser dans vos parages et dans ceux de la côte de Bône. Celui qui aura l'intention de se rendre vers nous aura l'aman (sauvegarde); mais celui qui sera trouvé entrant au port de Bône, sera capturé par le croiseur, ses marchandises confisquées au

profit de l'Etat, et le propriétaire des dites marchandises mourra à la *karrita* (travaux forcés). Que les délinquants ne s'en prennent qu'à eux-mêmes de ce qui leur adviendra. Combien de fois ne les avons-nous pas avertis? Ils continuent cependant à désobéir, aussi leur faute retombera sur leur cou.

« Prévenez-les encore des dispositions que nous avons prises; quant à eux, ils sauront ce qui les attend.

« Je vous prie, ô mon fils, d'inviter nos sujets les fabricants de charbon à apprêter beaucoup de charbon dans le courant de cette année. Invitez aussi les patrons de barque à leur acheter ce charbon. Nous avons réglé que le transport leur serait payé à raison de dix mouzouna (environ 1 fr. 25 c.) la couffe. Ils n'auront que du gain. Ce sera la couffe ancienne, c'est-à-dire celle que les patrons de barque employaient d'habitude pour le transport. S'ils en ont besoin, je leur ferai l'avance des fonds; prévenez-moi, je vous les enverrai. Nous n'avons rien autre à vous dire, si ce n'est de vous souhaiter la prospérité, le bien-être et la paix.

« Ecrit par ordre du généreux, de l'éminent Sidi Ibrahim, oukil hardj de Bab el-Djihad (1). Que Dieu le protège et lui accorde ses faveurs. Amen.

« Sur le cachet : celui qui met sa confiance dans le généreux Ibrahim, oukil hardj de Bab el-Djihad, 1237 (1821). »

Je n'ai pu avoir aucune explication plausible sur les causes qui motivaient les mesures sévères prises contre les marchands allant vendre leurs marchandises à Bône. C'était, m'a-t-on répondu, parce que le Pacha tenait à ce que tous les produits de la côte arrivassent sur le marché d'Alger. Cela nous ferait supposer que le monopole du commerce ayant été vendu à quelque négociant de cette ville, comme cela eût lieu par exemple en faveur de la maison juive des Bakri, le gouvernement avait intérêt à le favoriser, même par des moyens de pression, afin

(1) Oukil hardj de Bab el Djihad, c'est-à-dire l'Intendant ou chef de la marine, à Alger. Voir la note à la page 296 de la *Chrestomathie* de M. Bresnier, relative à ce personnage turc.

d'avoir le droit d'en exiger, à son tour, des redevances plus larges.

Peut-être encore faudrait-il en rechercher les causes dans les relations politiques existant alors entre Alger et Tunis. Il y aurait eu utilité, dans ce cas, à ne pas laisser écouler les produits du pays vers un port voisin d'une régence rivale. La pièce suivante pourrait venir à l'appui de cette opinion, bien que le nom de l'oukil el-hardj ne soit pas le même que dans la lettre précédente :

« A notre fils Si Mohammed, marabout de Djidjelli...

« Nous vous informons que nous vous avions déjà écrit précédemment pour vous parler du charbon. Nous vous adressons cette nouvelle lettre pour confirmer la première. Il faut, ô notre fils, que vous hâtiez l'exécution de ce qu'elle prescrit et que vous n'y mettiez aucune négligence. Envoyez-nous la totalité des sandales, qu'aucune d'elles n'aille à Tunis; car si nous apprenons qu'un (des patrons) de sandale s'est rendu à Tunis, il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même de ce qui lui adviendra.

« C'est tout ce que nous avons à vous dire.

« Ecrit par ordre de Si Mohammed, oukil el-Hardj. »

Le cachet apposé au dos de cette lettre est malheureusement illisible ; nous ne pouvons donc savoir à quelle époque elle a été écrite.

« Sur le dos, cachet d'Ibrahim (1821).

« Louange à Dieu

« Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur et maître Mohammed, salut.

« Que Dieu très-haut conserve par sa bonté et sa générosité la personne de l'illustre, de l'excellent, notre fils Si Mohammed, marabout de Djidjelli, que Dieu le protège par sa bonté et sa générosité. — Que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde de Dieu très-haut, sa bénédiction et ses grâces.

« Nous vous annonçons pour le bien, ô notre excellent (fils) qu'il faut que vous hâtiez pour nous la fabrication du charbon,

afin d'en charger, ainsi que nous l'avons écrit, une vingtaine de sandales environ. Expédiez-nous en deux ou trois sandales au commencement du printemps, car notre approvisionnement de charbon est épuisé. Il faut que vous pressiez l'envoi des deux ou trois sandales dans les premiers jours du printemps, sans faute et sans y manquer. Saluez de notre part nos enfants les patrons de barque. Qu'ils se dépêchent de charger au plus vite pour nous parvenir à l'entrée du printemps. C'est ce que nous demandons, tant à vous qu'à tous les Raïs nos enfants. Rien autre chose à vous dire, si ce n'est de vous souhaiter le bien et la prospérité.

« Écrit par ordre de Sidi Ibrahim,

OUKIL HARDJ (1821 sur le cachet). »

Le charbon destiné à l'approvisionnement d'Alger était fabriqué dans la tribu des Beni Kaïd à quelques lieues à l'ouest de Djidjelli. La petite crique où les patrons de barque allaient prendre leur chargement a conservé le nom de *Marsa el-Fehem*, le port au charbon.

« Louange à Dieu unique.

« A notre fils Si Mohammed, marabout de Djidjelli... Aussitôt la réception de notre lettre, vous aurez à prescrire à tous les (patrons de) sandales de se rendre auprès de nous. Ceux qui auront du charbon viendront ici en faire du commerce pendant quelques jours, après quoi ils rentreront chez eux.

« Comment les choses se passent-elles donc cette année ? L'été s'est écoulé et les sandales ne sont pas encore arrivées. Nous avons appris que c'est vous qui les auriez retenues en les empêchant de venir ici ; — c'est ce que nous avons ouï dire.

« Il faut que vous les pressiez d'arriver, vite, vite ; c'est ce que nous désirons que vous fassiez.

« Salut de la part d'Ibrahim Oukil el-Hardj. »

« *P. S. en marge :* Je vous préviens que nous avons versé entre les mains de l'amîn de la corporation des Djidjelliens une certaine somme d'argent, afin que cette année dix sandales de charbon nous soient envoyées. Cinq sont rendues en ce moment

et les cinq autres le seront le mois prochain ; nous vous informons de cela afin que vous ne l'ignoriez point. Il faut que vous les pressiez, salut. »

« Louange à Dieu unique.

« A notre fils Si Mohammed Amokran, marabout de Djidjelli.

« Nous vous informons par ce qui suit, ô notre excellent fils, qu'il faut que vous nous envoyiez les sandales le plus tôt possible. Celle qui ne sera pas calfatée, ordonnez qu'elle le soit et qu'elle se mette en route.

« Que ceux qui ont de la cire et des peaux les apportent sans crainte aucune et avec la sécurité la plus complète. Le prix de la cire sera de *cinq teman* boudjou la livre. Pressez également la préparation du charbon. Vous et vos frères les Raïs, secondez-nous. N'ayez aucune contestation avec eux. Quant à vous personnellement, dépêchez-vous de vous rendre auprès de nous, sans retard et sans faute, car nous avons une affaire importante dont nous désirons vous charger, ainsi que des recommandations à vous adresser au sujet de quelque chose qu'il faut que vous fassiez pour nous. En résumé, il est urgent que vous vous hâtiez d'accourir bien vite et bientôt. Accordez toute votre sollicitude aux familles des Raïs qui sont à notre service, car ils ont de l'inquiétude pour leurs familles et leurs maisons. Recommandez à l'agha de la Nouba de veiller avec soin sur ces maisons et ces familles. Salut.

« De la part d'Ibrahim Oukil el-Hardj, l'an 1238 (1322). »

« *P. S.* Nous avons appris que vous aviez mal agi à l'égard de l'ancien agha de la Nouba. Il avait emprisonné un homme coupable de vol. Ayant reçu de l'argent de ce dernier vous lui avez ensuite rendu la liberté. Vous ne devez point vous mêler des affaires qui sont du ressort de l'agha parce qu'il est le représentant de notre Seigneur, que Dieu rende victorieux. Chacun de vous doit jouir des égards qui lui sont dus. Il doit être l'objet du respect de même que vous devez être respecté. Il doit vous venir en aide et, de votre côté, votre devoir est de le seconder.

L'amitié et la fraternité sont nécessaires entre vous ; alors Dieu très haut nous viendra en aide ainsi qu'à vous. il nous affermira tous dans la bonne voie à cause des mérites du prophète qui intercède en faveur de ses créatures.

« Au sujet de ce que vous nous avez écrit touchant ben 'Aouaz et ses frères, relativement à la Karasta je vous réponds qu'il convient que vous les ameniez quand vous viendrez vous même; je leur parlerai, je leur adresserai des recommandations et m'entendrai avec eux sur ce qu'il y a à faire. »

Dans la pièce transcrite plus haut, nous avons vu que le marabout Amokran était chargé spécialement du transport de Constantine à Djidjelli des fonds destinés à la solde de la garnison. Voici un document encore plus caractéristique démontrant que cette garnison était elle-même placée en quelque sorte sous la protection du marabout.

« A Si Mohammed Amokran, marabout de Djidjelli.

« Par ce qui suit, ô notre excellent fils, nous vous prévenons que nous vous envoyons la Nouba victorieuse, les fidèles soldats (de la garnison). Veillez sur eux avec sollicitude et soyez unis avec eux en toutes circonstances, ainsi que l'habitude en est contractée.

« Salut de la part de Si Ibrahim Oukil el-Hardj, 1238 (1822). »

« Cachet sur le dos.

« Louange à Dieu.

« Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur et maître Mohammed et sur sa famille. Salut.

« Que Dieu très-haut conserve par sa bonté, recouvre de sa bonne protection et de sa bienveillance, la personne de l'excellent, du respectable, de l'homme de bien, très-intelligent, protégé de Dieu, le marabout accompli, notre fils sidi......., marabout de Djidjelli, fils de l'ouali, du pieux sidi Mohammed Amokran, que Dieu nous fasse participer aux grâces qu'il lui a accordées. Amen. O notre cher fils, voici ce que nous desirons de vous et de votre extrême bonté : lorsque arrivera, s'il plaît à

Dieu, la saison du printemps, la totalité des barques existant dans votre ville chargeront, si vous en avez, des bois de charpente dits *ceintures des flancs* (baux de bâtiment) que vous nous enverrez. Si vous n'avez pas de bois de cette forme, expédiez vos barques à Bougie quand notre fils et serviteur Ahmed ben Ferhat, marabout de la Karasta vous les fera demander. Vos barques prendront alors à Bougie leur chargement de karasta. Vous et Ahmed ben Ferhat avez de l'attachement pour le service du gouvernement fortuné. Entendez-vous avec lui pour atteindre un même but et soyez dans un même ordre d'idées. Dieu sera à votre aide et vous conservera dans le bien-être vous et vos enfants. Que sur vous soit le salut du commencement jusqu'à la fin.

« Ecrit par ordre de l'honorable, du vénérable Sidi Ibrahim Oukil Hardj de Bab el-Djihad, que Dieu le protége. Amen.

« A la date de fin Djoumad el-Ouwel 1244 (commencement de décembre 1828). »

Dans la lettre qui précède, l'oukil el-Hardj a besoin de faire appel au zèle et au dévouement de ses correspondants pour obtenir l'envoi des bois destinés à la marine. Les Kabyles, ainsi que nous l'avons raconté déjà, avaient à se plaindre des Oukils de Bakri qui ne payaient pas leurs fournitures. C'est après la réception de cette lettre que les beni Four'al envoyèrent leurs cheïkhs à Alger pour exposer les motifs qui leur fesaient refuser de livrer leurs bois.

Nous terminerons cette nomenclature déjà bien longue en transcrivant quelques lignes extraites d'un renouvellement de diplôme délivré par el-Hadj Ahmed dernier bey de Constantine. Cette pièce nous fait connaître le marabout dont le nom, par la négligence d'un secrétaire, resta en blanc dans la lettre que nous venons de lire. Elle démontre aussi que pendant les dernières années de la domination turque l'influence des Oulad Amokran s'étendait encore dans le pays de Djidjelli et de Bougie.

... informés : les aghas, khalifas, kaïds et tous ceux qui

sont chargés d'administrer les populations, notamment dans la ville de Bougie et ses dépendances, telles que la petite ville de Djidjelli et autres..., que nous avons accordé nos faveurs à Si Ahmed el-Mekki (1) fils du marabout Si Mohammed Amokran...

« Par ordre de l'honorable Si el-Hadj Ahmed, bey de Constantine. l'an 1243 (1837). »

L. Charles Féraud,
Interprète de l'armée.

CHRONIQUE.

Intérim. — M. Berbrugger ayant reçu de M. le Gouverneur général une mission historique qui le retiendra en France pendant quelques mois, M. le Vice-président Cherbonneau prend la direction de la *Revue Africaine* pendant son absence.

Pour toute communication relative à l'administration ou à la rédaction, s'adresser provisoirement à M. Cherbonneau, Directeur du Collége impérial arabe, place d'Isly.

Constantine. — La reconstruction du minaret de la Grande-Mosquée a rendu à la lumière la face postérieure d'une pierre sur laquelle on lisait l'inscription dédiée par un questeur de Cirta, nommé Iulius Barbarus, à la concorde des colonies cirtéennes (voir les *Inscriptions romaines de l'Algérie*, par Léon Renier, n° 1868). Le derrière de la pierre vient heureusement fixer la date du monument par une courte inscription qui sera expliquée dans la prochaine livraison de la Revue.

Pour tous les articles non signés:
L'un des Vice-Présidents,
A. Cherbonneau.

(1) Celui-ci portait le nom de son aïeul qui vint le premier s'établir à Djidjelli.

Alger. — Typ. Bastide.

13e Année. N° 75. MAI 1869

Revue africaine

AFRIQUE ANCIENNE

par M. Frédéric Lacroix.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite, V. les n° 72, 73 et 74)

Après tous ces témoignages, qui constatent la richesse de l'Afrique en produits oléagineux, on est étonné de voir Pline refuser l'olivier à ce pays : « *Vicina bonitas provinctis*, dit-il, *excepto Africæ frugifero solo. Cereri tantum id natura concessit : oleum ac vinum non invidit tantum, satisque gloria in messibus fuit.* » (CCLIV), ce qui signifie : « Les autres provinces de l'Empire produisent aussi des oliviers, à l'exception de l'Afrique, qui ne produit que du froment. L'huile et le vin lui ont été refusés ; les riches moissons suffisent à sa renommée. » L'erreur de Pline est manifeste, et nous l'avons d'avance réfutée. Du reste, le même écrivain a soin de se donner en quelque sorte à lui-même un démenti quelques lignes plus loin, car il affirme que l'Afrique produit une certaine espèce d'olives extrêmement douces, et qui ne viennent que dans cette contrée et dans deux autres qu'il désigne (CCLV). Ailleurs, il déclare, sur la foi du carthaginois Magon, qu'il existe en Afrique beaucoup d'oliviers qui produisent jusqu'à 1,000 livres d'huile par an, et qu'on nomme, en conséquence, *miliaires* : « *In Africa vero milliarias vocari multas narrant a pondere olei, quod ferant annuo proventu* (CCLVI). » Il est vrai que Pline n'accepte pas la responsabilité de cette assertion ; mais ce n'est pas l'existence des oliviers qui est l'objet de son doute, c'est simplement ce rendement extraordinaire.

L'erreur de Pline porte également sur le vin. En voici la réfutation par de simples faits :

Un premier démenti est donné au naturaliste par son propre copiste, par Solin, qui dit qu'on trouve dans l'Atlas des traces de culture de la vigne, qui remontent à une époque reculée (CCLVII).

Les *Géoponiques* décrivent minutieusement la manière dont on cultive la vigne en Afrique (CCLVIII).

Nous avons vu Diodore de Sicile affirmer que, lors de la descente d'Agathocle en Afrique, les Syracusains trouvèrent le territoire de Carthage planté moitié d'oliviers, moitié de vignes (CCLIX). Le même auteur parle aussi des vignes qu'on admirait dans le territoire limitrophe de la Cyrénaïque (CCLIX *bis*).

Carthage, au dire de Strabon, exportait du vin (CCLX). La Maurusie, partie occidentale de l'Afrique, produisait une espèce de vigne dont, disait-on, deux hommes avaient peine à embrasser le tronc, et qui donnait des grappes longues d'une coudée (1) (CCLXI).

Pour ces temps reculés, nous avons une autorité encore plus respectable et plus positive : c'est Magon, l'agronome carthaginois, dont il est parlé longuement au chapitre *Procédés agricoles*. L'écrivain punique donnait de longs préceptes sur la culture de la vigne en Afrique, et Columelle nous les a transmis (CCXII).

Le raisin de Numidie, d'après ce dernier agronome était renommé pour son rendement considérable en vin (CCLXIII).

Virgile nous montre les Africains faisant aux Dieux des libations avec du vin (CCLXIV).

Appien parle du vin de Numidie (CCLXV).

Saint Cyprien désigne l'époque des vendanges en Afrique (CCLXVI).

Palladius rappelle la manière dont les Africains fesaient une espèce de vin doux qu'on appelait *passum* (CCLXVII).

(1) Le commentateur de Strabon met en note : « C'est probablement eu égard à la fertilité de la Maurusie en vigne qu'on trouve une grappe de raisin sur les médailles de Julia Traducta à l'effigie de C. César Auguste. »

Bien que les provinces italiennes fussent chargées de fournir la majeure partie du vin qui se consommait à Rome, l'Afrique avait sa part de cette charge. Ce vin était distribué à la maison impériale, aux officiers du palais, aux ministres. On le donnait, avec d'autres denrées, à titre de traitement. On en gratifiait aussi les troupes, et plus rarement le peuple (CCLXVIII).

Pline lui-même ne se borne pas à dire que les raisins d'Afrique, séchés à la fumée des forges, sont en vogue à Rome (CCLXIX) ; il donne, en outre, des conseils pour la culture de la vigne *en Afrique* : ainsi, il fait observer que, dans ce pays, la vigne étant courte et forte, peut se passer d'appui (CCLXX) ; il veut que les plants soient situés plutôt au nord qu'au midi (CCLXXI) ; il signale le vin cuit d'Afrique comme très-recherché en Italie, etc... (CCLXXII). Il parle des doubles vendanges annuelles de Tacape, dans la petite Syrte (CCLXXII *bis*). Enfin il compte le vin de Tripoli au nombre des qualités estimées CCLXXII *ter*). Ce sont là autant de preuves que Pline croyait à la vigne africaine, et que, quand il l'a niée, il a commis un *lapsus*.

La culture de la vigne dut cesser en Afrique à l'époque où elle disparut des autres provinces de l'Empire. Domitien, croyant que la préférence donnée aux vignes fesait négliger l'agriculture, en fit arracher la moitié dans les Provinces, et défendit d'en planter de nouvelles (CCLXXIII) (an 92 de J.-C.). Bien que Suétone ajoute que cette loi resta sans effet, il paraît cependant qu'elle fut rigoureusement exécutée, car les historiens ont félicité Probus d'avoir levé l'interdiction, et d'être ainsi devenu le restaurateur de la vigne dans l'empire romain (CCLXXIV). Il n'y eut d'exception qu'en faveur de l'Asie, grâce à l'éloquence du député que les propriétaires des Provinces asiatiques envoyèrent à Rome, pour plaider la cause de la vigne (CCLXXV). L'Afrique n'étant pas expressément mise en dehors de la loi de proscription, on doit en conclure qu'elle y fut comprise, car elle produisait du vin. L'Espagne fut également frappée, et la prohibition dura environ deux cents ans.

Dès que Probus eut abrogé l'édit de Domitien, la culture de la vigne fut reprise en Afrique, comme dans les Gaules et dans

d'autres provinces. Au sixième siècle, elle était florissante (CCLXXVI), et elle s'est maintenue sous la domination arabe (CCLXXVII).

Nous passons aux autres produits utiles de l'Afrique mentionnés par les écrivains de l'antiquité.

Le lin de ce pays servait à faire des tissus qui s'exportaient en Italie (CCLXXVIII).

Il est peu probable que le cotonnier ait existé en Afrique pendant la domination romaine. Pline parle d'une mauve arborescente qui croissait en Mauritanie près de l'Océan atlantique, qui atteignait à la hauteur de vingt pieds, et dont le tronc était assez gros pour qu'un homme ne pût en embrasser la circonférence CCLXXIX). Mais cette description peut-elle s'appliquer au cotonnier? Le *gossypium arboreum* s'élève à la hauteur de 15 à 20 pieds (CCLXXX). Le tronc n'en est pas habituellement très-gros, mais Pline, qui ne se pique pas d'une grande exactitude, peut avoir exagéré sur ce point. Ce cotonnier arborescent se trouve non seulement dans l'Inde, mais aussi en Arabie *et en Egypte*, le sol de l'Afrique ne lui est donc pas défavorable, et il aurait pu se rencontrer, au moins par individus isolés, dans les plaines de la Mauritanie. Mais, s'il se fût agi du gossypium, Pline, à coup sûr, l'eût formellement exprimé, comme il n'a pas manqué de le faire toutes les fois qu'il a voulu désigner le cotonnier, qu'il connaissait parfaitement (CCLXXXI). Il eût surtout mentionné le produit de l'arbre, c'est-à-dire le duvet. La seule omission de cette particularité, qu'il a soigneusement consignée quand il a entendu désigner le cotonnier, est pour nous la preuve qu'ici le naturaliste latin indique simplement une malvacée, dont il est impossible de retrouver l'analogue, à cause des dimensions qu'il lui assigne, à moins d'admettre l'exagération dans les expressions de l'auteur.

Le cotonnier est mieux caractérisé, quant au produit, dans le livre V, chapitre I du même écrivain. Mais les autres détails de la description ne peuvent s'appliquer au gossypium : « Le pied de l'Atlas est rempli de forêts épaisses et profondes, formées par une espèce d'arbres inconnus et remarquables par leur hauteur. Le tronc est sans nœuds et brillant. Par le feuillage et par l'odeur, qui est très-forte, ils ressemblent au cyprès; leurs rameaux sont couverts d'un léger duvet, avec lequel on pourrait, par le travail de l'art, fabriquer des étoffes comme avec la soie (CCLXXXII). »

S'il ne s'agissait que des dimensions et du produit, on trouverait dans les cotonniers l'analogue de l'arbre décrit par Pline. On pourrait, par exemple, l'assimiler à cette espèce qui croît à Java et dans l'Inde, et qui atteint parfois une hauteur de plus de 80 pieds, avec un tronc monstrueux (CLXXXIII). Ce géant des *Bombax* porte un coton fin et abondant. Si l'on préférait voir dans l'arbre de Pline une espèce sétifère, on pourrait, à ce point de vue, le retrouver dans le précieux végétal que Marsden a vu dans l'île de Sumatra, et qui donne un duvet soyeux, d'une finesse et d'une souplesse remarquables (CLXXXIV). Du reste, Pline lui-même plaçait des arbres semblables en Chine (CCLXXXV), les confondant sans doute avec les espèces sur lesquelles vit, dans le Bengale et les provinces voisines, le ver à soie sauvage nommé par le docteur Boxburgh *Phalœna Paphia* (CCLXXXVI).

Mais ces hypothèses ne seraient admissibles qu'en supprimant une partie du texte de Pline. Or, il est impossible de ne pas tenir compte des détails relatifs à l'odeur et au feuillage, et qui constituent la ressemblance de l'arbre inconnu avec le cyprès. Ces deux traits distinctifs suffisent pour éloigner toute idée d'analogie avec les espèces dont nous venons de parler.

L'hypothèse la plus plausible, en ce qu'elle donne lieu à une application exacte du texte complet de Pline, est celle qui fait de l'arbre mystérieux un *pinus atlantica*. En effet, le pin dont il s'agit forme d'épaisses forêts en Algérie; il atteint à des dimensions considérables; son feuillage peut, surtout à distance, être confondu avec celui du cyprès; l'odeur pénétrante qu'il exhale a beaucoup d'analogie avec celle de ce dernier. Enfin on trouve dans ses rameaux une grande quantité d'un duvet analogue à la soie. Ce duvet n'est pas un produit de l'arbre, il provient d'une chenille connue en histoire naturelle sous le nom de *Processionnaire du Pin* ou *Pityocampa*. (CCLXXXVII).

Bien que Victor de Cartenne, d'après une citation de M. Ma-

cus dans son *Histoire des Vandales* p. 213, affirme que le duvet de cet arbre était employé à confectionner des étoffes d'une grande finesse, nous reléguerons le fait dans le domaine des énigmes (1). Fût-il exact, d'ailleurs, l'assertion de Victor Cartennensis ne changerait rien à la nature des arbres ; elle prouverait seulement qu'on avait su tirer parti de la soie produite par la chenille *processionnaire*.

Il faut donc, en résumé, laisser de côté le cotonnier, dont il ne peut être ici question.

Bien plus tard, c'est-à-dire pendant l'occupation musulmane, on voit paraître le coton en Afrique, et cette fois, avec toute certitude, car les chroniqueurs arabes sont unanimes sur ce point, et désignent les localités où cette culture est particulièrement active (CCLXXXVIII). Mais de ce que ce produit était une des sources de la richesse de l'Afrique durant les premiers siècles de la période musulmane, s'ensuit-il qu'il existât à l'époque romaine ? Ce serait abuser de la logique que de tirer une telle conséquence. Remarquons que le premier écrivain arabe

(1) M. Marcus cite souvent Victor de Cartenne, et pour des faits quelquefois importants. Suivant notre invariable habitude, nous avons voulu recourir à la source originale. Nous avons cherché l'œuvre de Victor Cartennensis indiquée par l'auteur de l'*Histoire des Vandales*, et voici le résultat de nos longues et minutieuses investigations :

L'ouvrage de l'Evêque de Ténez, n'existe dans aucune bibliothèque de Paris. Nous ne l'avons vu signalé par les bibliographes qu'à titre d'œuvre *perdue*. Il n'est pas en Angleterre, où M. Fournel l'a cherché, pas davantage en Allemagne, où l'auteur d'une excellente histoire des Vandales, M. Papencordt, l'a vainement demandé ; pas davantage en Italie, où nous l'avons cherché nous-même.

M. Marcus cite Victor Cartennensis *apud Mientras, schediasmata antiqua*, Madrid 1653, in-4°. Or, à Madrid, la collection de Mientras est inconnue. En outre, nous ne la trouvons dans aucun recueil bibliographique.

Nous ne savons par quel heureux privilège M. Marcus a pu se procurer un opuscule qu'on s'accorde à déclarer perdu. Mais dans l'incertitude où nous jettent nos inutiles investigations, nous croyons devoir nous abstenir de citer l'Evêque de Ténez, la garantie de M. Marcus ne nous paraissant pas suffisante pour nous dispenser du texte même de l'auteur.

Citer d'après un autre, quelque respectable que soit l'autorité intermédiaire, est toujours dangereux. Nous avons soigneusement évité cet écueil dans le cours du présent travail, dont le seul mérite est de présenter des faits appuyés sur des témoignages positifs.

qui parle du coton, Ebn Haukal, est du dixième siècle ; or la conquête ayant eu lieu au septième siècle, c'est-à-dire de 647 à 697, les nouveaux maîtres du pays avaient eu le temps de naturaliser ce végétal sur le sol barbaresque de façon à ce qu'il donnât lieu à des exportations au moment où Ebn Haukal composa sa *Description de l'Afrique*. Il en est de même de la canne à sucre : de ce que le géographe dont nous venons d'écrire deux fois le nom, dit qu'elle était cultivée sur une grande échelle à Touzzer (CCLXXXIX), faut-il forcément en conclure qu'elle existât en Afrique pendant la domination romaine ? Evidemment non. Prenons donc les faits comme les témoignages écrits nous les donnent, sans nous jeter dans des hypothèses que rien ne justifierait.

Nous ne nions pas absolument que le cotonnier n'ait été du nombre des espèces végétales qui ornaient le sol africain à l'époque romaine (1) ; mais rien ne le prouve, et s'il a existé durant cette période, on ne tira aucun parti de ses produits, car nous trouverions assurément des traces de l'industrie cotonnière africaine dans les nombreux auteurs dont les œuvres sont venues jusqu'à nous.

Parmi les végétaux qui donnaient lieu à des exportations dans l'antiquité, il faut citer le *Silphium*. Cette plante croissait en grande abondance dans la Cyrénaïque ; aussi les Grecs habitants de cette contrée la firent-ils graver sur leurs monnaies, comme emblème distinctif. On tirait du silphium un suc qu'on appelait *cyrénaïque* ou *laser*, et qui servait à différents usages, particulièrement en pharmacie. Du temps de Pline, il se vendait au poids de l'argent, et avait déjà disparu de la Cyrénaïque. Au commencement de la guerre civile, César tira du trésor public, outre l'or et l'argent, 1500 livres de *laserpitium* (CCXC). Cette plante, qui est la *Thapsia silphium* de Linné, n'existe plus dans les localités dont elle symbolisait en quelque sorte l'aridité, telle que la partie déserte de l'ancienne Cyrénaïque (CCXCI).

(1) On doit être d'autant plus réservé sur cette question, que le cotonnier, au dire de Pline, liv. XIX, ch. II (I), 6, existait et était exploité en Egypte, et qu'en outre, suivant Desfontaines (*Flora atlantica*, t. II, p. 122), le cotonnier herbacé (*gossypium herbaceum*) croît *spontanément* aux environs de Touzzer, dans la régence de Tunis.

Nous ne citerons que pour mémoire le Lotus, qui croissait dans l'île de Meninc (Gerba), au sud-est de la petite Syrte, et sur le continent dans les environs du lac Tritonide. Cet arbrisseau, qui différait du lotos d'Egypte, produisait un fruit dont les habitants fesaient leur principale nourriture, et qu'ils convertissaient aussi en liqueur. Le bonheur des Lotophages, qui pouvaient se rassasier de ce fruit délicieux, était envié des peuples à qui les écrivains primitifs avaient vanté cette merveille. L'Algérie française a consacré le souvenir du Lotus en donnant son nom à une rue de la ville d'Alger (1). Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que le savant Desfontaines a prouvé, dans une remarquable dissertation, que le lotus n'était autre chose qu'un jujubier sauvage, qui croît encore dans la régence de Tunis, et qui diffère du jujubier cultivé autant par son fruit, qui est rond et plus agréable au goût, que par sa taille, qui ne s'élève pas au dessus de celle d'un buisson. Le jujubier sauvage décrit par Desfontaines est le *Rhamnus lotus* de Linné (CCXCII).

Au nombre des végétaux qui servaient à la nourriture des anciens habitants de l'Afrique, Strabon place une plante, qu'il appelle *arum* et *dracontium*, et qui est le gouet colocase, ou *arum arisarum* (CCXCIII). D'après Desfontaines, les pauvres mangent encore la racine de ce végétal, après lui avoir fait perdre son âcreté en l'exposant au soleil ou à la vapeur de l'eau bouillante (CCXCIV). Strabon attribue des dimensions gigantesques à la tige du *Staphylinus*, de l'*Hippomarathus* et du *Scolymus* (CCXCV). On croit que le staphylinus n'est autre chose que le panais, et l'hippomaratus, le fenouil. Quant au scolymus, il est connu : cette plante est commune en Barbarie, dans les sols incultes et stériles, particulièrement aux environs de La Calle (CCXCVI) et partout.

Suivant Pline, l'artichaut *(carduus)* donnait un rendement considérable (CCXCVII).

Les Romains fesaient grand cas du concombre d'Afrique qui était très-productif (CCXCVIII).

Le cumin d'Afrique était très-estimé en Europe (CCXCIX).

(1) La rue des Lotophages.

L'oignon d'Afrique était, au contraire, placé parmi les espèces secondaires (CCC).

La Thapsie *(Thapsia garganica* de Desfontaines), plante dont les propriétés énergiques sont connues, avait été mise en vogue à Rome par l'empereur Néron, qui l'employait à guérir rapidement les meurtrissures qu'il recevait dans ses orgies nocturnes (CCCI). Suivant Desfontaines, les Indigènes croient qu'elle guérit les dartres. M. le docteur Guyon, qui pense que la thapsie n'est autre que le silphium, dit que les Arabes l'emploient comme purgatif (CCCII).

Les truffes d'Afrique étaient en grande réputation à Rome. Le *Misy* de la Cyrénaïque était particulièrement estimé (CCCIII).

Il y avait dans la Mauritanie grande abondance de fèves sauvages ; mais elles étaient trop dures pour être mangées (CCCIV).

On fesait cas de la scille, qui est aujourd'hui un des fléaux de l'agriculture algérienne ; il est probable que c'était pour certaines vertus médicinales, que les anciens reconnaissaient à cette bulbe. Dans la Chersonnèse Taurique, la scille était mangée crue (CCCV). En Italie, on s'en servait pour exciter les juments qui refusaient l'étalon (CCCVI). On en mettait également dans le vin pour lui donner des propriétés thérapeutiques ; enfin, on en fesait une espèce de vinaigre (CCCVII).

Le spart d'Afrique était trop petit pour être employé. Cependant Pline nous apprend que l'usage de ce végétal date de l'époque où les Carthaginois l'apportèrent en Espagne. D'où le tiraient donc les Carthaginois (CCCVIII) ?

Le jonc servait à faire des voiles pour les bateaux pêcheurs africains. Les Indigènes en fesaient aussi des tissus épais, à l'aide desquels ils couvraient leurs *mapalia*, ou gourbis. En outre, le jonc était employé en Afrique au même usage que le papyrus en Egypte (CCCIX).

Quant au roseau de certaines localités d'Afrique, il était fort recherché des pêcheurs à la ligne (CCCX).

Les fruits étaient abondants et variés. Nous savons par Diodore et Appien que le territoire de Carthage était couvert d'arbres à fruits (CCCXI), par Procope, que l'Aurès en possédait aussi une immense quantité (CCCXII).

Le dattier existait dès les temps primitifs, même dans l'Atlas marocain (CCCXIII). Les dattes d'Afrique étaient trouvées très-bonnes et très-douces, mais on croyait qu'elles perdaient promptement leur saveur ; aussi Pline donne-t-il la préférence aux dattes d'Orient (CCCXIV).

La grenade était abondante, surtout aux environs de la ville de Carthage, dont elle avait pris le nom (1). Elle figurait à Rome sur les tables les plus délicates (CCCXV).

L'amandier était cultivé avec soin, et donnait sans doute, comme aujourd'hui, des produits abondants (CCCXVI).

Le figuier d'Afrique était en grande estime en Italie (CCCXVII). Toutefois les avis sur ce point étaient partagés, au dire de Pline (CCCXVIII), et s'il faut en croire aussi Martial, qui semble en faire fi (CCCXIX). Il est vrai que le poëte épigrammatique parle des figues sèches d'Afrique, qui, en effet, ne sont pas très-bonnes, à cause de l'épaisseur de la peau, et ne peuvent être comparées aux petites figues de Marseille.

Les figues d'Afrique rappellent la célèbre anecdote dont Caton est le héros : On sait que l'intraitable ennemi de la puissance carthaginoise terminait tous ses discours par ces mots : « *Delenda Carthago* ! » Un jour, il exhiba, en plein sénat, une figue d'Afrique, et demanda depuis quand on la croyait cueillie. — « Mais elle est toute fraîche », cria-t-on de tous côtés. — « Eh bien, reprit l'implacable vieillard, sachez que ce fruit a été cueilli à Carthage il y a trois jours à peine, tant est minime la distance qui nous sépare de l'ennemi. » Il n'en fallut pas davantage pour décider Rome à s'acharner contre un adversaire dont elle se croyait incessamment menacée. La troisième guerre punique fut aussitôt déclarée (CCCXX). « Pour moi, ajoute Pline, ce qui me frappe le plus, c'est qu'une ville qui, pendant 120 ans, disputa à Rome le sceptre du monde, ait dû sa ruine à une figue. La Trébie, Trazimène, Cannes, le nom romain avili, les Carthaginois à trois milles de Rome, Annibal à la porte Colline, n'émeu-

(1) On l'appelait *pomme de Carthage*, ou *pomme punique*, *punicum malum*.

vent pas les Romains : une figue fait voir Carthage aux portes de Rome (CCCXXI). »

Les baies du myrte servaient à faire une espèce de vin recommandée comme un tonique très-efficace (CCCXXII) ; celles du Lentisque à conserver les olives, et aussi à fabriquer une espèce d'huile (CCCXXIII).

Nous terminerons cette éumération des végétaux utiles de l'ancienne Afrique, par l'examen d'une question d'un grand intérêt pour la colonisation française : celle de savoir si l'Afrique était autrefois boisée.

Mais avant de nous occuper des forêts, nous devons dire quelques mots d'une essence dont il est question dans plusieurs écrivains de l'antiquité romaine.

Il s'agit du *citre*, qui fut si recherché à Rome. C'est, dit Pline, un arbre semblable, par le feuillage, l'odeur et le tronc, au cyprès femelle. Ce n'est donc pas le citronnier. On a pensé que ce pouvait être le *thuya articulata*. En effet, la description du naturaliste latin s'applique exactement à cet arbre, qu'on trouve encore en assez grande abondance dans nos possessions algériennes. En outre, le bois du *thuya articulata* est sillonné de veines et marqué de taches, qui lui donnent, quand il est convenablement employé, un aspect de richesse et d'élégance comparable, si ce n'est supérieur, à celui de l'acajou. Nous avons vu à Alger tout un mobilier de *thuya articulata* qui pouvait rivaliser avec les bois étrangers les plus recherchés par l'ébénisterie moderne. Quoiqu'il en soit, le citre fut, au dire de Pline, bientôt épuisé par le luxe romain. On en fesait des tables qui se vendaient à des prix fabuleux. Ces meubles furent l'objet d'une véritable passion, qu'on peut comparer à celle des Hollandais pour les tulipes. Quand les maris reprochaient à leurs femmes leurs extravagances pour les perles, elles ripostaient en les raillant sur leur manie des tables de citre. Cicéron, qui pourtant ne jouissait que d'une fortune modique, paya un de ces meubles un million de sexterces (200,000 fr.) Pline cite un autre personnage qui alla jusqu'à 1,100 mille sesterces. Dans la succession du roi maure Juba, une table de ce bois précieux fut adjugée au prix de 1200 mille sesterces (216,000 fr.). La famille des Céthégus en possé-

dait une qui avait coûté 1400 mille sesterces, ou 252,000 fr. On recherchait surtout la racine de l'arbre, qui fournissait des pièces ronceuses et offrant les accidents les plus variés (CCCXXIV).

On n'employait pas le bois à l'état massif, mais en feuilles de placage (CCCXXV). Cependant on le sculptait pour en faire des objets d'ornements : dans la vente du mobilier de l'empereur Commode, on remarqua des vases de citre et des coupes du même bois, représentant des sujets obscènes (CCCXXVI).

On a souvent, pour prouver que le sol de l'Afrique était peu favorable à la végétation arborescente, rappelé ces mots de Salluste : « Ager frugum fertilis, bonus pecori, *arbori infecundus.* » (CCCXXVII). Il est évident que ces expressions ne s'appliquent qu'à la région orientale. Salluste, bien qu'il eût fait la guerre dans le pays avec César, ne connaissait que cette zône. Les incidents de la lutte contre Scipion ne l'avaient pas conduit dans la partie occidentale, qui, au dire de tous les auteurs, et, comme on le verra tout à l'heure, était la plus boisée. Il a donc naturellement reporté ses souvenirs sur les localités où le manque absolu de bois l'avait frappé. Il nous paraît constant qu'une grande partie de la Numidie fut, de tout temps, dépourvue de forêts. Au témoignage de Salluste on doit joindre celui de Saint-Augustin, qui s'applique spécialement à la Numidie : « Voyez, dit-il, toutes ces campagnes sont nues, fertiles il est vrai, et produisant du blé en abondance, mais point couvertes d'oliviers, ni ombragées de grands bois (CCCXXVIII). Si donc on attribue à la description de Salluste un caractère *local*, elle est exacte ; elle cesse de l'être si on l'étend aux Mauritanies, et surtout à la contrée occidentale où les anciens plaçaient l'Atlas. Du reste, Salluste ne parle que du caractère général des provinces qu'il connaissait, car lorsqu'il en vient aux détails, il est le premier à mentionner les surfaces boisées : ainsi il raconte que Jugurtha conduisit son armée « *per saltuosa loca* (CCCXXIX). » Il proclame donc lui-même l'exception à côté du fait général qui l'avait frappé dans la partie est de l'Afrique. Nous savons, d'ailleurs, par Pline, que les forêts de cèdres de la Numidie étaient exploitées pendant la période carthaginoise. A l'époque où écrivait le naturaliste, on voyait encore dans le temple d'Apollon, à

Utique, des poutres de ce bois, qui dataient de la construction de cet édifice, et qui, après 1178 ans, étaient encore en parfait état de conservation (CCCXXIX *bis*).

Mais nous avons des témoignages qui n'admettent point de restriction, comme celui que nous venons d'apprécier.

Hérodote d'abord. D'après lui, les parties occidentales sont beaucoup plus boisées que la zône orientale qui s'étend jusqu'au fleuve Triton, ce qui est parfaitement exact. Les forêts de cette région de l'ouest sont peuplées de bêtes fauves (CCCXXX).

Strabon dit, la Maurusie, c'est-à dire cette même région occidentale dont parle Hérodote, couverte d'arbres de très-grandes dimensions (CCCXXXI), et qu'il en était de même du mont Abyla (cap de Ceuta) (CCCXXXII).

Pline mentionne les grandes forêts de la Mauritanie (CCCXXXIII), Solin également (CCCXXXIV).

Silius Italicus couvre l'Atlas d'épaisses forêts de pins (CCCXXXV).

Claudien, par une image poëtique, transporte son héros dans les grands bois de l'Afrique (CCCXXXVI).

Corippus parle si souvent des forêts de l'Afrique, qu'on ne peut douter qu'elles ne fussent encore nombreuses et vastes au sixième siècle (CCCXXXVII).

Au temps de Jean Léon, l'Atlas était toujours très-boisé (CCCXXXVIII).

La meilleure preuve qu'il existait en Afrique de très-grandes forêts, c'est que, pendant plusieurs siècles, les éléphants y ont vécu en grand nombre.

La flotte liby-phénicienne qui, environ 500 ans avant Jésus-Christ, alla fonder des colonies à l'ouest de l'Afrique et sur l'Océan, vit des éléphants sur la côte occidentale du Maroc (CCCXXXIX).

Ces animaux se trouvaient en grand nombre dans la Mauritanie, au dire de Strabon, de Pline, de Polybe, de Solin, d'Isidore (CCCXL). L'Afrique exportait de l'ivoire en Italie (CCCXLI).

Polybe dit que, pendant la campagne de Régulus contre Carthage (première guerre punique), la principale ressource des Carthaginois était la cavalerie et les éléphants (CCCXLII).

L'armée carthaginoise battue en Sicile par Métellus (251 ans avant J.-C.) comptait dans ses rangs cent trente de ces animaux (CCCXLIII).

Appien parle de chasse aux éléphants en Afrique (CCCXLIV).

Pompée se trouvant en Numidie, y chassa aussi l'éléphant (CCCXLV).

Elien raconte que les populations de l'Afrique étaient dans l'usage de faire de pompeuses funérailles à ceux de leurs compatriotes qui, en chassant les éléphants, étaient tués par ces animaux (CCCXLV *bis*).

Lucullus, qui fesait la guerre en Espagne, envoya Scipion en Afrique pour demander des éléphants à Massinissa (CCCXLVI). Dès que Scipion les eut obtenus, il retourna en Espagne (CCCXLVII).

Fabius Maximus Œmilianus écrivit d'Italie à Micipsa, roi des Numides, en le priant de lui envoyer des éléphants le plus promptement possible (CCCXLVIII).

Dans l'armée romaine qui, en l'an 610 de Rome (142 avant J.-C.), combattit, en Espagne, contre Viriathe, il y avait dix éléphants envoyés d'Afrique par le roi Micipsa (CCCXLIX).

Lorsqu'Annibal porta la guerre en Italie, il y avait beaucoup d'éléphants dans les rangs de son armée, et Polybe raconte le stratagême inventé par lui pour obliger ces animaux à traverser le Rhône (CCCL). Il en est également question dans le récit de la bataille de la Trébie (CCCLI). Déjà ils avaient rendu de grands services au chef carthaginois dans son passage des Alpes, en dispersant par la terreur les ennemis qui s'opposaient à sa marche (CCCLII). Peu s'en fallut qu'il ne les vit, bientôt après, mourir de faim (CCCLIII). Mais la neige et le froid les firent périr dans la Gaule cisalpine (CCCLIV). Un seul survécut, et ce fut sur son dos qu'Annibal traversa les marais de l'Etrurie (CCCLV).

Parlant ailleurs des éléphants africains, Polybe dit qu'ils avaient peur de ceux de l'Inde (CCCLVI).

A la bataille de Zama, les éléphants étaient en si grand nombre, dans l'armée carthaginoise, que Scipion dut combiner en conséquence son ordre de combat (CCCLVII).

Au nombre des conditions imposées à Carthage à la fin de la

seconde guerre punique, figurait l'interdiction d'entretenir à l'avenir des éléphants dans les armées puniques (CCCLVIII).

Pendant la guerre de Rome contre Persée, Massinissa envoya des éléphants en présent aux Romains (CCCLIX).

Le roi indigène Syphax avait un grand nombre de ces animaux dans son armée (CCCLX).

Dans l'armée romaine qui combattit Antiochus en Syrie, il y avait des éléphants d'Afrique (CCCLXI).

Lorsque Jugurtha achète la paix du consul Calpurnius et de son lieutenant Scaurus, nous le voyons, entr'autres choses, livrer trente éléphants (CCCLXII). Métellus, vainqueur du chef numide, lui tue quarante éléphants et lui en prend quatre (CCCLXIII).

Dans la campagne de César en Afrique, Scipion, son adversaire n'avait pas moins de 70 éléphants à son service, et Appien, aussi bien que Dion, nous apprennent que ces animaux répandirent la terreur parmi les troupes de César (CCCLXIV). Ce dernier, dans un combat sanglant, en prit cinquante-quatre (CCCLXV). A la bataille de Thapsus, les éléphants de Juba, nouvellement tirés des forêts d'Afrique, et encore étrangers aux combats (*bellorum rudes et nuper a sylva*), s'effarouchèrent au bruit du clairon, et prirent la fuite, en même temps que l'armée auxiliaire de Scipion (CCCLXVI).

Rappelons encore, comme faits caractéristiques, que, dans un des cinq triomphes qui furent décernés à César, après la chute définitive du parti de Pompée, les trophées de l'Afrique se composèrent de dents d'éléphants ; or, les trophées représentaient toujours la principale production du pays (CCCLXVII).

Le symbole de l'Afrique était une femme coiffée tantôt d'une trompe, tantôt de dents d'éléphant (CCCLXVIII).

Nous venons de prouver surabondamment l'existence des éléphants (CCCLXIX), et, par une conséquence logique, l'existence des grandes forêts dans l'Afrique ancienne. La multiplicité des bêtes féroces, dont nous parlerons en détail au chapitre *race animale*, pourrait servir de preuve complémentaire, s'il en était encore besoin après la démonstration qu'on vient de lire.

Mais un fait qui, à lui seul, résume tout ce que nous venons

de dire sur la question du boisement, un argument qui les vaut tous, et qui aurait pu nous dispenser d'en invoquer d'autres, c'est celui-ci : soixante vaisseaux, pris parmi les *naviculaires*, étaient chargés de transporter du bois d'Afrique à Rome. Les armateurs et capitaines de ces bâtiments jouissaient de grands privilèges (CCCLXX). Ce bois était employé dans les thermes (CCCLXXI), mais rien ne dit, dans les textes de lois que nous rappelons, qu'il ne s'y trouvât pas de bois de construction, car l'expression *idonea publicis dispositionibus ac necessitatibus* comprend tous les besoins d'une grande ville, les constructions inclusivement.

Ainsi l'Afrique était assez boisée, non-seulement pour suffire à sa propre consommation, mais encore pour envoyer des approvisionnements considérables en Europe.

Comment, et à quelle époque se fit le déboisement ?

Mentionnons d'abord, mais sans y attacher d'importance, un renseignement que nous fournit Pline : il paraît que le luxe des Romains avait fait une telle consommation d'ivoire, que cent ans seulement après Auguste, on n'en trouvait plus que dans l'Inde. Cela est si vrai que, sous le règne de Vespasien, on chercha à remplacer l'ivoire par les os de l'éléphant (CCCLXXII). Il est donc certain que, dès cette époque reculée, les éléphants étaient devenus peu nombreux en Afrique. Le général Armandi, dans une savante dissertation, place leur complète disparition entre le troisième et le septième siècles (CCCLXXIII). Il est toujours certain, d'après un texte d'Isidore, qu'il n'en existait plus au commencement du septième (CCCLXXIV).

Mais l'espèce animale dont nous parlons a pu s'éteindre en Afrique, sans que ce fait ait coïncidé avec le déboisement. Et, en effet, la loi de Valentinien Ier, citée plus haut, est datée de l'année 364. Donc, à cette époque, l'Afrique était encore riche en bois. Mais au moment de l'apparition de Genséric sur les rivages de la Mauritanie (en 427), les Indigènes, déjà depuis quelque temps habitués à une certaine indépendance, par suite de l'affaiblissement du pouvoir romain, ravagèrent tout le pays, de concert avec les hordes barbares que l'Espagne venait de vomir sur le littoral de l'Afrique. Ces populations, si longtemps

courbées sous l'obéissance, se vengèrent de cette soumission séculaire par d'horribles dévastations (CCCLXXV). Les grands bois souffrirent indubitablement, comme l'agriculture elle-même, de ces fureurs, qui s'attaquaient à tout. Cependant l'avénement de la dynastie vandale ramena la tranquillité, et l'Afrique répara ses désastres. Les textes de Corippe prouvent que la végétation arborescente était encore florissante vers la moitié du sixième siècle. Mais le même poëte nous apprend que les Indigènes avaient l'habitude de mettre le feu partout dans leurs révoltes (CCCLXXVI). Tant que ces peuples turbulents furent maintenus par une autorité énergique et vigilante, ils ne purent user, bien largement du moins, de ce moyen de destruction. Mais quand la défaite et l'expulsion des Vandales ramenèrent sur la terre d'Afrique les Romains, trop faibles désormais pour maintenir le pays, quand de formidables insurrections, à grand' peine comprimées par Salomon et Jean Troglyta, eurent livré les provinces africaines aux fureurs des Indigènes, quand ces derniers restèrent les maîtres des Mauritanies (CCCLXXVII), les habitudes dévastatrices de ces peuples, redevenus à peu près indépendants, durent nécessairement porter peu à peu le ravage dans toutes les parties boisées. Dès ce moment, d'ailleurs, l'entretien intelligent des bois ne fut plus possible, et lorsque, au septième siècle, les Arabes envahirent ces provinces, les richesses forestières devaient être singulièrement diminuées. Cependant, si l'on en croit les chroniqueurs arabes, le pays, depuis Tanger jusqu'à Tripoli, était alors encore boisé (CCCLXXVIII). Même en faisant la part de l'exagération, familière à ces écrivains, il restera toujours certain qu'au moment de l'invasion musulmane, la Barbarie possédait une végétation arborescente assez remarquable pour que les annalistes qui ont écrit sur cette période en aient fait une mention spéciale. Les destructions systématiques ordonnées par Kahéna, l'héroïne berbère, pour chasser les premiers conquérants musulmans, et dégoûter leurs successeurs, dûrent multiplier les vides dans les forêts (CCCLXXIX). Les Arabes une fois installés, les habitudes d'un peuple pasteur firent le reste. On sait que, de nos jours encore, les Arabes de nos possessions algériennes mettent le feu aux bois, pour que les

rejetons qui se montrent au printemps suivant puissent servir de nourriture à leurs troupeaux.

Nous croyons donc devoir faire remonter le commencement du déboisement de l'Afrique septentrionale à l'époque des grands bouleversements qui suivirent l'expulsion des Vandales, c'est-à-dire à la période postérieure à l'année 534, date de la victoire définitive de Bélisaire.

Nous avons passé successivement en revue les principaux produits végétaux qui constituaient la richesse de l'Afrique sous la domination romaine, et antérieurement. Le froment et l'huile eussent suffi, à eux seuls, pour faire de ce pays l'annexe la plus précieuse de l'empire des Césars. Il eût été curieux de savoir comment cet empire, — en le supposant préservé des invasions des barbares, et maintenu dans ses anciennes limites, — eût fait subsister sa population italienne, et notamment celle de Rome, après avoir perdu l'Afrique. Evidemment cette séparation eût produit une immense perturbation sur le continent européen, et il eût fallu pourvoir à l'alimentation de tant de bouches affamées par un retour à l'agriculture et la création d'un régime économique plus rationnel.

FRÉDÉRIC LACROIX.

CODE RABBINIQUE.

M. Sautayra, vice-président du tribunal civil d'Alger, et M. Charleville, grand rabbin de la province d'Oran, ont publié, l'année dernière, la traduction des deux premiers traités dont se compose l'Eben Haezer de Karo (Le mariage). Cette traduction est précédée d'une introduction qui jette une vive lumière sur la tradition juive. Les auteurs nous la montrent commençant à Moïse et aux Anciens, se développant sous les Prophètes, sous la grande assemblée et sous les Hachamims, se maintenant par la haute autorité du Sanhédrin, et fournissant à Rabbi Jéhuda les éléments de la Mischna, ce premier recueil des lois juives, à R. Jochanam et aux RR. Achi et José le texte des discussions ou annotations qui constituent le Talmud de Jérusalem et celui de Babylone. La Tradition se réfugie, après la dispersion, dans les écoles de Perse, à l'académie de Sora, dont le directeur prend le titre de Gaon (prince de la captivité); puis elle franchit la Méditerranée, elle passe en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, elle s'affirme par les ouvrages de Siméon Caïra et de Guerson et par le Synode de Worms, elle se répand dans tout le monde israélite, grâce à Raschi, le commentateur par excellence, fondateur de l'école française de Tossepohth, à Maïmonides, l'aigle de la synagogue, à El Faci, à Ben Odereth, aux deux célèbres rabbins d'Alger, Ben Schechatt, aussi appelé Ribach, et Ben Tsemach Duran ou Taschbetz, à Nachmanide, à Moïse de Coucy, à D. Vidal, à Ascher et autres. Trois écoles principales se forment sous l'influence de ces casuistes, et des travaux de ces écoles sort le Schulchan Aruch, qui, dès son apparition (16e siècle), est accepté comme le code rabbinique, et régit depuis les communautés israélites. Ce code ne s'impose cependant pas aux Juifs, comme le code Napoléon, par exemple, aux Français. Les communautés ont le droit d'y apporter des modifications, d'adopter les coutumes particulières que paraissent commander les circonstances et les temps ; et c'est par suite de cette faculté et de l'usage qui en a été fait, que nous voyons la législation rab-

binique se plier aux exigences des civilisations diverses, et se tenir au courant des progrès accomplis.

Le Schulchan Aruch se compose de quatre parties, dont deux seulement ont trait au droit civil : c'est l'une de ces parties, Eben Haezer (Base de la famille), que MM. Sautayra et Charleville ont entrepris de nous faire connaître. Ils en ont donné la traduction par extraits, puis ils ont indiqué, dans des notes précieuses et qui forment les deux tiers de leur ouvrage, la source de chaque article de loi, les opinions des docteurs juifs et les principes généraux admis sur les mêmes matières par la Loi musulmane, par le Droit romain et par le Droit français. C'est un ouvrage entièrement nouveau, sans précédent en France ni en Allemagne, et qui est appelé à rendre de grands services, non seulement aux magistrats de l'Algérie chargés, depuis 1841, d'appliquer la loi de Moïse, mais encore aux jurisconsultes qui se livrent aux études si fructueuses des législations comparées, et à tous ceux qui veulent connaître l'Orient et se rendre compte de l'influence qu'il a exercée sur nos civilisations modernes.

Le deuxième volume de cet important travail, comprenant les trois derniers traités d'Eben Haezer, c'est-à-dire la dot, le divorce et le lévirat, paraît devoir être plus étendu que le premier ; il est sous presse et sera mis en vente au premier jour. MM. Sautayra et Charleville ont bien voulu, sur notre demande, nous communiquer une partie du chapitre 118, contenant l'indication des exceptions faites par un certain nombre de communautés au principe que le mari hérite seul de sa femme, et la traduction des coutumes et des lois de Castille, applicables en Algérie. C'est la première fois que ces coutumes sont publiées en français ; elles sont d'une application fréquente dans la Colonie, et nous nous empressons de les faire connaître à nos lecteurs. Ils verront, par cet extrait, quel est le degré d'utilité que MM. Sautayra et Charleville ont su donner à leur code rabbinique annoté.

EBEN HAEZER.

CHAPITRE CXVIII.

Art. 6. — *Les coutumes particulières adoptées par les com-*

munautés doivent être appliquées de préférence à la loi générale ; mais lorsqu'il se présente des cas que la coutume n'a pas prévus, il faut se reporter à la loi générale.

1. Karo reproduit dans la suite de ce chapitre la coutume de Tolède alors en usage, mais qui n'existe plus depuis longues années. Nous ne croyons donc pas devoir en donner la traduction ; nous dirons seulement qu'aux termes de l'art. 19 de cette coutume, il était permis de déroger au principe posé dans Eben Haezer, chap. XC, que le mari hérite seul de sa femme.

2. Cette faculté de dérogation existait du reste dans un grand nombre de communautés, depuis que Rabenou Tam, chef de l'école française des Tossephoth (1130-1171) avait soutenu, en s'appuyant sur le Talmud (traité Ketouboth, f° 47), que, « si la femme mourait la première année de son mariage, sans laisser d'enfants, le mari devait restituer la moitié de la nédounia (ce que la femme avait apporté en dot) et les bijoux qu'il avait donnés avant le mariage, » depuis surtout que cette opinion, approuvée par deux assemblées de Rabbins tenues, l'une à Troyes, et l'autre à Narbonne, était devenue la règle suivie en France.

3. C'est ainsi que les communautés allemandes de Spier, Worms et Mayence avaient établi, par leur coutume dite de Swm, que le mari rendrait la moitié de la nédounia, lorsque la femme décéderait dans les deux ans de la célébration du mariage ;

Que la communauté de Salonique avait exigé qu'on insérât dans la Ketouba (contrat de mariage) la clause suivante : « Le mari s'engage à restituer aux héritiers de la femme, si elle meurt sans enfants, la moitié de la nédounia » ;

Qu'à Constantinople, la règle admise à Salonique était suivie, sans qu'il fût besoin d'insérer une clause spéciale dans la Ketouba (Ri ben Loew, 3e partie, n° 19) ;

Que la même règle avait été acceptée par les communautés de Jérusalem et de Damas (Haut Hamcheulch, n° 23) ;

Qu'à Alexandrie, le mari était tenu de restituer non seulement la moitié de la nédounia, mais encore, comme en France,

les cadeaux qu'il avait faits avant le mariage. (Guimath Veredine.)

4. L'Afrique occidentale (Tunis, l'Algérie et le Maroc) avait plusieurs coutumes particulières; celles d'Alger, d'Oran, de Tlemcen et la loi dite de Castille, sont encore en vigueur aujourd'hui. Nous en donnons la traduction en indiquant les localités où chacune d'elles est applicable.

COUTUME D'ALGER

5. La coutume d'Alger, limitée d'abord à la communauté de cette ville, s'est successivement étendue à Blida, à Miliana, à Médéa et dans toute la province d'Alger; elle est suivie également par les communautés de la province de Constantine, ainsi que cela résulte de l'attestation du grand Rabbin de cette province. Elle fait aussi loi à Tunis. (Siméon B. Tsemach, 3e partie, nº 303.)

6. Isaac ben Schechath ou Ribach indique (Rés. 107) l'origine et les motifs de cette coutume: « Quand nous sommes venus dans ce pays, dit-il, il n'y existait aucune coutume particulière. Les membres de la communauté ne se conformaient même pas, pour les questions civiles, à la loi rabbinique; ils suivaient les prescriptions de la loi musulmane. Les nouveaux venus, d'origine mayorquaise et qui formaient la majorité, conservaient les usages de leurs pays, usages semblables à ceux qui existent dans les pays chrétiens. Quant à nous, ne trouvant aucune coutume établie concordant avec nos lois, nous nous conformions à celle des habitants de la Gallilée (chap. XCIII, art. 3); mais les fortunes de la communauté diminuant, et les orphelins pouvant éprouver un préjudice sérieux et même une ruine complète, si les veuves continuaient à être entretenues indéfiniment sur les biens de leurs maris, on arrêta un réglement. »

7. Voici ce règlement tel qu'il est inséré dans les œuvres de Siméon ben Tsemach (2e partie, nº 293). Il est accompagné de la note suivante:

« Comme il ne reste plus personne des anciens qui ont travaillé à cette coutume, que moi, le plus jeune d'entre eux, qui

avais été chargé de la rédaction, j'ai voulu la transcrire avec les interprétations dont nous étions convenus, afin de dissiper toute incertitude sur son véritable sens. Alger, mois d'Your, année 5181 (1421 de l'ère chrétienne). »

ART. 1er. — « Si la femme est vierge, le mari lui assurera un augment de dot égal à la moitié de l'apport de la femme; en sorte que si la nédounia de la femme est de *cent*, le mari l'augmentera de *cinquante*.

« Mais si la femme est veuve ou divorcée après mariage, le mari n'est pas tenu de lui constituer un augment. »

« Quand même le mariage n'aurait pas été consommé. Si, cependant, le mari garantit un augment à la veuve ou à la femme divorcée, cet augment sera dû comme s'il était prescrit par la coutume. La femme conserve, comme lui appartenant, les cadeaux de noce qu'elle reçoit de ses parents. »

ART. 2. — Si le mari divorce sa femme malgré elle, il lui paiera tout ce qui est mentionné dans le contrat; s'il la divorce de son consentement, il ne lui devra pas l'augment. »

« Le mari ne doit pas l'augment non plus si le divorce est justifié par l'adultère de la femme. Les vêtements de la femme, même ceux des jours fériés, ne viendront pas en déduction de la dot, comme cela a lieu pour le remboursement de la nédounia. Si la femme divorcée allaite un enfant, le mari lui paiera les mois de nourrice. La femme a le droit de reprendre les objets qu'elle a apportés de la maison paternelle; si ces objets sont dans leur état primitif, la femme les reprendra suivant l'estimation portée au contrat; s'ils sont usés, ils seront comptés pour la valeur qu'ils auront à la dissolution du mariage. »

ART. 3. — « Si la femme meurt laissant son mari et un descendant (fils ou fille) de plus de trente jours, ce descendant, héritier légitime, a droit à la moitié de la nédounia de sa mère. Cette partie de la nédounia est inaliénable, et toute disposition entre vifs ou testamentaire qui porterait atteinte à cette inaliénabilité, serait nulle de fait.

« L'autre moitié de la nédounia, la dot légale et l'augment, appartiennent au mari. »

« Si la femme a laissé un fils et que le mari, ayant des enfants

d'un autre lit, meure, ce fils prélèvera sur les biens de son père l'autre moitié de la nédounia de sa mère. Mais si la femme a laissé deux fils, et qu'un de ces fils décède, le père héritera de lui, et la part que ce fils avait prise dans la nédounia de sa mère, ne pourra pas être prélevée plus tard sur la succession du père. La femme peut attribuer, par testament, toute sa nédounia à son mari, car ce dernier est son héritier par la loi rabbinique, tandis que les enfants n'héritent qu'en vertu de la coutume. Le mari est seul héritier des biens Melog de sa femme, la coutume n'appelant les enfants à partager que la succession des Tson Barzel'. Le mari a la faculté de conserver les biens de sa femme en payant, en argent, ce qui revient aux héritiers. »

Art. 4. — « Si la femme meurt sans laisser d'enfants, ses plus proches parents hériteront du tiers de sa nédounia ; si, par exemple, cette nédounia est de 150, ils auront droit à 50. La femme peut disposer, par testament, de ce tiers de sa nédounia. Les deux autres tiers, la dot légale et l'augment appartiennent au mari. »

« Si le contrat porte que la nédounia a été constituée par d'autres que les parents, les constituants ou leurs héritiers auront droit à ce tiers. »

Art. 5. — « La veuve ne peut prétendre qu'à la dot légale et à sa nédounia ; elle n'a pas droit à l'augment. »

« Quoiqu'il en soit autrement d'après le Talmud, parce qu'il s'agit ici d'une question d'intérêts, d'une condition imposée par la coutume, et que la femme sait, en se mariant, que l'augment n'est acquis qu'à la suite du divorce. »

Art. 6. — « L'usage d'inscrire dans le contrat que le mari donne tant à sa femme, à titre de *don simple*, n'a point d'effet. La femme ne peut prétendre à ce don, ni après son divorce, ni après la mort de son mari. »

« Dans les localités non régies par la coutume, la femme a droit à une libéralité faite de la sorte. Et si la libéralité consiste en un immeuble, ou si elle est stipulée faite en paiement d'une dette, la femme pourra, partout, en réclamer le bénéfice. Dans plusieurs localités on a l'habitude d'inscrire dans le contrat des sommes doubles de celles qu'elle reçoit ; c'est pourquoi on est convenu que toute somme

accordée à titre d'hommage, ne serait due ni à la veuve ni à la femme divorcée. »

Art. 7. — « La veuve a le droit d'être nourrie et entretenue sur les biens de son mari, pendant les trois premiers mois de son veuvage. Si dans cet intervalle, la veuve réclame sa dot, elle perd son droit d'entretien à compter du jour de sa demande.

« Les trois mois écoulés, les héritiers et les tuteurs peuvent obliger la veuve à recevoir le montant de ses reprises, afin d'être dispensés de pourvoir à sa nourriture et à son entretien. Ce droit, pour les héritiers et pour les tuteurs, n'existera pas lorsque le défunt aura ordonné que sa veuve serait entretenue sur ses biens après l'expiration des trois mois. »

« L'entretien de la veuve a donné lieu à une controverse dans le Talmud. Les habitants de la Galilée nourrissaient la veuve jusqu'à ce qu'elle contractât un nouveau mariage. Ceux de Juda stipulaient dans leurs Ketouba, que la veuve serait entretenue pendant le temps que les héritiers voudraient. On suit généralement l'usage de la Galilée. La coutume est faite dans le sens des usages pratiqués en Juda. La nourriture comprend les vêtements et le logement. Le travail de la veuve appartient aux héritiers du mari pendant tout le temps qu'elle est nourrie par la succession. Les trois mois comprennent 90 jours pleins. On ne compte ni le jour du décès ni le jour où cesse le droit. »

Art. 8. — « Les contractants s'engagent d'avance à soumettre les difficultés qui pourraient survenir, au tribunal rabbinique et à accepter sa décision. »

« Afin que les époux ne cherchent pas une juridiction étrangère pour élever des prétentions insolites. »

Art. 9. — « Tant qu'elles ne seront pas modifiées, ces coutumes auront force de loi pour tous ceux qui font, ou qui dans l'avenir feront partie de la communauté. Aucune modification ne pourra y être apportée pendant vingt ans »

« En disant que le contrat est dressé suivant la coutume d'Alger, on n'a pas besoin d'indiquer de quelle coutume il s'agit, puisque le présent réglement est le seul qui existe dans la communauté. »

Art. 10. « Les époux ont le droit de faire des conventions autres que celles portées dans les articles qui précèdent ; mais

ces conventions ne seront valables qu'autant qu'elles auront été consenties avant la remise du Symbole. A défaut de conventions spéciales remontant à l'époque désignée, tout mariage sera censé contracté sous l'empire de la présente coutume, à moins de preuves contraires.

« S'il y a doute sur l'interprétation d'un des articles de la coutume, on se conformera à la règle du Talmud; car la coutume n'a été instituée que pour faire exception à la loi Talmudique. »

ART. 11. — « Les époux mariés avant la publication de cette coutume, seront régis par la loi suivie dans le lieu où ils ont contracté mariage.

« Cet article indique que la loi des époux est celle de la localité où le mariage a été contracté, et que c'est d'après cette loi que le tribunal rabbinique doit décider. »

ART. 12. — « Les coutumes ci-dessus détaillées serviront de règle à tout membre de notre communauté : toute infraction entraînera l'anathême.

« Nous avons rédigé ces articles avec le consentement des chefs de la communauté et d'après le conseil des Rabbins, et nous les avons fait publier dans la synagogue un jour de sabbat, avant la sortie du rouleau de la loi, afin que nul n'en ignore.

« Et avons signé, dans la ville d'Alger, le 2 du mois d'Elloul 5154 de la création du monde (1394 de l'ère chrétienne). »

8. En dehors de ces coutumes, divers usages se sont établis dans la communauté d'Alger; deux d'entr'eux ont une importance au point de vue successoral; nous les rapportons, d'après Siméon ben Tsemach. Ce rabbin déclare dans une de ses consultations (1re partie, n° 265, § 5) « que les cadeaux faits par le père de la femme devront lui être rendus, si elle meurt sans laisser d'enfants, quoique la coutume se taise sur ce point et que par conséquent la loi générale, en vertu de laquelle le mari hérite de tous les biens de sa femme, soit applicable »

9. Et ailleurs (1re partie, n° 66) : « Il est d'usage de faire prendre au fiancé l'engagement de restituer la nédounia si sa femme meurt dans les deux premières années du mariage, sans laisser d'enfants; mais c'est là une simple convention qui, pour

être valable, doit être prise entre la remise du Symbole et la célébration du mariage. »

10. Rabbi Jehuda Aiach parle aussi de ce dernier usage dans Beth Jehuda. Suivant lui (f° 113), le délai fixé par l'usage est de trois années; mais ce délai n'est pas obligatoire, il peut être plus ou moins long, suivant la convention des parties, convention qui ne peut avoir d'effet, que si la femme meurt sans laisser d'enfant viable. Le même auteur ajoute (f° 144) : « Le fiancé renonce par le kinian à la succession de sa femme. Le kinian doit avoir lieu avant la lecture de la Ketouba et après la remise du Symbole; par conséquent pendant l'existence des fiançailles. — C'est ce que nous faisons. »

11. Cet usage ne constitue donc pas une coutume ou loi particulière, s'imposant à tous les membres de la communauté; il est essentiellement facultatif et ne peut être opposé qu'aux maris qui s'y sont soumis par une convention expresse. Cet usage est du reste encore pratiqué à Alger, ainsi que le constatent deux avis émanés du grand Rabbin de la province, en date des 10 septembre 1867 et 13 mars 1868.

PROVINCE D'ORAN.

12. La coutume d'Alger n'a jamais été introduite dans les communautés de la province d'Oran. Ces communautés sont soumises à la loi générale, sous les modifications suivantes :

13. La communauté d'Oran a adopté en 1832 une disposition ainsi conçue : « Trois mois après la mort du mari, la dot sera payée à la veuve, que cette dot soit élevée ou non; car nous voyons des veuves s'emparer des biens de la succession, les anéantir, et laisser les orphelins dans la misère. Il ne pouvait entrer dans la pensée du défunt que ses enfants seraient privés de sa succession pour la faire passer dans des mains étrangères. C'est pourquoi nous avons arrêté la mesure ci-dessus avec l'assentiment des membres et des notables de la communauté, afin qu'elle soit immuable dans l'intérêt général. »

Mais cette mesure, quoique régulièrement prise, n'a jamais été appliquée. Il n'en est pas de même d'une autre mesure, plus

ancienne et constamment suivie, celle en vertu de laquelle le tiers en sus de la nédounia (voir chap. LXVI, art. 7) n'est accordé qu'à la femme divorcée, et non à la veuve.

14. La communauté de Tlemcen est soumise depuis l'époque de la dynastie des Beni Zian à une coutume aux termes de laquelle : 1° la dot de la femme comprenant la dot légale et la nédounia est de mille dinars ziani (476 fr. 65 c.); 2° la constitution d'un augment est facultative pour le mari ; 3° les biens qui arrivent à la femme pendant le mariage restent sa propriété et le mari n'en a que la jouissance ; 4° la veuve est nourrie et entretenue par la succession du mari, tant qu'elle ne convole pas à de nouvelles noces ou qu'elle ne demande pas la restitution de sa dot; et lorsqu'elle cesse d'être ainsi entretenue, les héritiers doivent lui payer, non pas sa dot entière, mais les 2/3 seulement.

LOIS DE CASTILLE.

15. Ces lois établissent la communausé de biens entre époux. Elles sont en usage au Maroc et dans quelques familles israélites de la province d'Oran ; elles ne constituent néanmoins qu'une exception à la loi générale, aussi ne sont-elles appliquées que lorsqu'il a été formellement stipulé, dans la ketouba, qu'elles régiraient l'association conjugale.

16. La convention ou coutume primitive nous est donnée par Ben Odereth (3e partie, n° 432).

« Voici le texte de l'acte ou convention adopté dans les communautés de Castille, afin d'y perpétuer la paix :

« A la suite du décès des époux, les droits des fils étaient méconnus ; ils ne recevaient pas plus de la succession de leur père que de celle de leur mère : c'est pourquoi la convention suivante est intervenue et devra être religieusement observée par tous pendant cinquante ans »

Art. 1er. — « Si la femme meurt laissant son mari et des enfants, tous les biens meubles ou immeubles appartenant à l'un ou l'autre des époux seront partagés en deux parties égales : l'une sera dévolue au mari, et l'autre aux enfants. »

Art. 2. — « Il en sera de même si le mari meurt laissant une

femme et des enfants. Tous les biens que possédaient les époux au moment du décès formeront une masse qui sera divisée en deux parties égales. L'une sera attribuée à la veuve, et l'autre aux enfants. La veuve, dans ce cas, n'aura à réclamer la ni dot légale, ni l'augment ni la nédounia. »

Art. 3. — « Si le père et la mère laissent à leur décès des fils et des filles, et que celles-ci n'aient jamais été mariées, les fils donneront aux filles ce qui leur appartient. »

Art. 4. — « Si le mari meurt laissant une veuve, mais pas d'enfants, la veuve reprendra tous les biens qu'elle avait apportés et qui composaient sa nédounia, et le surplus des biens laissés par le mari sera divisé en quatre parts ; une de ces parts sera attribuée à la veuve et les trois autres aux héritiers du mari. »

Art. 5. — « Si la femme meurt à la survivance de son mari, mais ne laissant pas d'enfant issu de son union, ses héritiers prélèveront la moitié de la nédounia, et le surplus restera au mari.

17. Cette convention était en vigueur en Espagne vers 1270 de l'ère chrétienne. Adoptée d'abord pour une durée de cinquante années elle fut plus tard renouvelée. Elle fut introduite au Maroc vers le 15e siècle par les communautés espagnoles persécutées, et complétée dans ses dispositions par les Rabbins Jacob Danan, Auziel, Tsarfati et Jacob Tsar, réunis à Fez en 1545. La nouvelle coutume fut appelée, à cause de son origine, Loi de Castille, mais elle est plus connue au Maroc sous le nom de coutume des expulsés. Elle n'a jamais été imprimée ; nous avons pu nous en procurer un exemplaire manuscrit : c'est la réponse adressée, vers 1590, par le Beth Din de Fez à la communauté de Maaroukinez.

« Vous me demandez le texte des coutumes que nous tenons des Hachamims, nos prédécesseurs, concernant l'usage de Castille. Voici les principaux articles qui ont trait au contrat de mariage :

Art. 1er. — « Si la femme meurt (et que son contrat ait été rédigé suivant nos coutumes) laissant son mari et des enfants, le

mari gardera la moitié de tous les biens qui appartiennent, soit à lui, soit à sa femme, même des Melog de cette dernière, et les enfants auront l'autre moitié.

« Si la femme ne laisse pas d'enfant issu de son union, le mari prélèvera les vêtements qu'il porte les jours autres que les jours fériés, et il partagera le surplus des biens existants par moitié avec les héritiers de sa femme.

« Si ces héritiers ne sont pas les enfants que la femme pourrait avoir eus d'un précédent mariage, ou son père, ou ses frère et sœur, le mari prendra les deux tiers des biens, et l'autre tiers sera attribué aux parents les plus proches de la femme, mais du côté paternel seulement.

« De même, si le mari meurt laissant une veuve mais pas d'enfants, ni père, ni frère, ni sœur, la veuve prélèvera ses vêtements des jours non fériés, et dans le partage des biens restants, elle aura les deux tiers et les héritiers du mari l'autre tiers.

ART. 2. « Si le mari laisse, après sa mort, des fils et des filles, les filles non mariées partageront la succession avec les fils et par portions égales. L'aîné, si c'est un garçon, aura droit à une double part, suivant le précepte biblique. Le partage se fera sur les biens qui resteront après paiement des dettes.

ART. 3. — « La part qui revient aux enfants mineurs dans la succession de leur mère restera entre les mains du père qui est le meilleur tuteur de ses enfants Cependant si le père dissipe les biens de ses enfants et qu'il y ait à craindre qu'à leur majorité ces derniers ne retrouvent plus rien dans la succession de leur mère, le tribunal nommera un tuteur spécial chargé d'administrer les biens des mineurs.

ART. 4. — « Le partage se fera d'après l'estimation des biens au moment du décès. Le bénéfice ou la plus-value que le mari pourra réaliser entre l'époque du décès et celle du partage, lui appartiendra exclusivement.

ART. 5. — « Vous me demandez combien de temps la veuve doit être nourrie sur les biens du mari ; nous disons qu'immédiatement après le deuil (c'est-à-dire les sept jours) on fera le partage, et la veuve n'aura aucun droit d'entretien sur les biens de son mari, à moins que son contrat ne soit fait suivant la loi rabbinique ordinaire, dont une des conditions porte que la veuve sera entretenue sur les biens du mari, jusqu'au jour où elle demandera le paiement de sa dot.

ART. 6. — « Le créancier du mari peut-il se faire payer sur les biens *Tson Barzel* de la femme ? — Non, et bien moins encore sur les biens *Melog*, à moins que la femme n'en ait fait donation à son mari pour payer ses dettes.

ART. 7. — « Tous les actes faits par le mari pour frustrer ses créanciers, tels par exemple qu'une donation à sa femme ou un divorce alors qu'il n'a pas d'enfants, sont entachés de tromperie, et comme tels, ils sont nuls de fait.

ART. 8. — « Si le mari meurt ne laissant que des filles, elles auront toutes un droit égal à sa succession, sans distinction entre celles qui sont mariées et celles qui ne le sont pas.

« Mais si le mari laisse des fils et des filles, les filles non mariées auront seules droit à se présenter avec leurs frères à la succession paternelle.

ART. 9. — « La fille mineure ne peut pas renoncer en faveur de son père à la part qui lui revient dans la succession de sa mère, sans l'autorisation du tribunal.

ART. 10. — « L'abandon fait par la femme à son mari des droits que lui assure son contrat de mariage est nul, s'il a lieu au détriment de ses héritiers. Il en serait autrement si la femme était veuve à l'époque du mariage, parce que, dans ce cas, elle était propriétaire des biens qu'elle a apportés à son mari, et qu'elle pouvait en disposer à son gré. Si la femme n'a pas été mariée précédemment, sa nédounia lui aura été fournie par sa mère ou ses parents, et la donation qu'elle en fera à son mari sera nulle si elle n'est pas autorisée par ses héritiers, par le tribunal ou par ceux qui ont fourni la nédounia.

ART. 11. — « La veuve qui allaite son enfant a droit au paiement de la moitié des mois de nourrice. La durée de l'allaitement est de 24 mois pour un garçon et de 18 mois pour une fille, à dater du jour de la naissance. Ce paiement, pour les mois de

nourrice, n'aura lieu que si le contrat est fait suivant la loi de Castille ; car si le contrat est rédigé selon la loi rabbinique ordinaire, la veuve ne recevra pas de salaire, tant qu'elle sera nourrie aux frais de la succession.

ART. 12. — « La femme divorcée parce qu'elle s'est révoltée contre son mari, et qui accouche ou qui allaite, lorsqu'elle quitte le domicile conjugal, a droit à la moitié des mois de nourrice.

ART. 13. — « Si la femme meurt pendant qu'elle nourrit son enfant, le tribunal obligera le mari à prendre une nourrice pour le temps légal de l'allaitement.

ART. 14. — « Un créancier ne peut pas saisir une succession pour se faire payer une dette émanée du père d'un des héritiers, à moins qu'il ne s'agisse de la succession du père.

ART. 15. — « Après le divorce, les fils mangent avec le père, et les filles avec la mère ; mais le père est tenu d'envoyer aux filles leur nourriture. Si la femme allaite un enfant, le père est tenu de lui payer la moitié des mois de nourrice.

ART. 16. — « Le tribunal invitera celui des époux chargé de faire le partage après décès de l'autre époux, à opérer après les jours de deuil. L'état ou inventaire de la succession sera déposé au tribunal.

ART. 17. — « Si le mari meurt laissant deux veuves, sa succession se partagera de la manière suivante :

« Chacune des veuves partagera avec les héritiers du mari les biens qu'elle possède en propre. Et tous les biens laissés par le mari seront divisés en deux parts égales ; l'une appartiendra à la femme qu'il a épousée la première, l'autre se subdivisera par moitié entre la seconde femme et les héritiers,

Signé : SAUL SAROR. — SAADIA B. DANAN. — AMSAEL SAROR.

18. Par un acte postérieur, les Rabbins ont changé les dispositions de cet art. 17. Ils ont décidé que lorsque le mari laisserait deux veuves, sa succession se diviserait en dix parts égales, dont quatre seraient attribuées à la première femme, trois à la seconde et trois aux héritiers.

19. Une autre disposition est signalée dans le Zechath aboth, f° 41, en ces termes :

« Les filles n'héritent qu'une fois. Si le père meurt, les filles non mariées hériteront à l'égal des fils, et si la mère meurt ensuite, les filles n'auront rien à prétendre dans sa succession. Cependant si la mère décède la première, les filles auront sur ses biens des droits égaux à ceux des fils, et elles recevront de plus, à la mort du père, le dixième de sa succession.

20. Enfin l'article 1er de la coutume a été modifié par le règlement des Rabbins de Marokas, portant :

« Lorsque la femme mourra sans enfants, quelle qu'ait été « d'ailleurs la durée de son mariage, celui qui aura fourni la « nédounia en reprendra le tiers. Ce droit de reprise ne s'exer- « cera que sur la nédounia proprement dite, et non sur les « biens Melog de la femme ni sur les cadeaux qu'elle aurait re- « çus (Breth aboth, folio 79). »

E. SAUTAYRA ET CHARLEVILLE,

ÉPITAPHE DE SIDI MAKHLOUF

A CONSTANTINE.

بسم الله الرحمن الرحيم صلّى الله
على سيّدنا محمّد وءاله وسلّم تسليمًا
توفي الشيخ ابو الحسن علي بن مخلوف
يوم الاربع يوم تسعة وعشرين في شهر
ذي الحجّة الحرام عام ستة وثمانين
وخمسمائة رحمه الله

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu soit propice (1) à notre seigneur Mahomet, ainsi qu'à sa famille. Puisse-t-il leur accorder le salut! Est décédé le cheikh Abou'l-Hassan Ali ben Maklouf, un mercredi, 29 du mois sacré (2) de dou'l-hidja, l'an 586 (1190). Dieu veuille le recevoir dans sa miséricorde. »

Cette épitaphe qui orne la tombe d'un des marabouts les plus vénérés de Constantine, est gravée en caractères coufiques, sur une pierre carrée dans sa partie inférieure et surmontée d'une couronne à cercles concentriques. L'invocation remplit le cercle extérieur.

Abou'l Hassan Ali ben Maklouf mena une existence très-pieuse à Constantine, où il mourut sans laisser de postérité. Ce fut son frère qui perpétua le nom de la famille que l'on trouve encore dans les premières années du IXe siècle de l'hégire. Voici un passage de la *Farésiade ou Commencement de la dynastie Hafsite*, qui prouve la confiance que les gens du pays plaçaient dans son caractère pieux, et ce qu'ils attendaient de l'efficacité

(1) Quand le verbe *salla*, f. *isalli*, a pour objet, Dieu, il signifie *être propice, accorder la bénédiction*, et se construit avec la préposition *àla*. Le nom d'action est *salât*.

(2) Plusieurs mois de l'année musulmane sont accompagnés d'une épithète caractéristique. Ce sont par exemple *Moharrem el harâm*, Moharrem le sacré ; — *Safar el khaïr*, Safar du bien ; — *Rebi' en nebouï*, Rebi' du prophète, Rebi' 1er, au 12e jour duquel on célèbre la nativité du Prophète ; — *Redjeb el-ferd*, Redjeb l'unique.

de son intercession : « En l'année 583 (1187) El-Mansour marcha contre Ali ben Ishak ben R'ânia, le majorcain, qui depuis trois ans s'était emparé de l'Ifrikia et fesait peser sur elle tous les maux de la guerre. Il lui reprit Bougie, Constantine, Kâbess et toute la contrée du Djerid. S'il faut en croire quelques historiens, Ibn R'ânia n'aurait point réussi à se rendre maître de Constantine. Il lui aurait seulement coupé l'eau وقيل لم يهلك قسنطينة وانما اشرف على اخذها بقطع الماء C'est alors que les habitants de la ville, réduits à la dernière extrémité par la privation d'un élément si nécessaire à la vie, se jetèrent aux pieds du marabout, en implorant son assistance. Celui-ci s'humilia devant l'Eternel et obtint par ses prières une pluie abondante qui grossit le Roumel et enleva le barrage construit par les assiégeants فسال الله المطر وكانت حملة عظيمة وجي الوادي اخرفت سد البيرفي

Une mosquée fut bâtie dans le quartier de Tâbia (aujourd'hui la batterie basse), sous l'invocation de ce saint homme. Les Juifs qui exerçaient à cette époque le métier de maçons, en furent les architectes. En 1861, les travaux d'alignement de la rue Leblanc en ont enlevé une grande partie. Pendant plus de dix ans, la salle des prières a été convertie en écurie pour le service des spahis réguliers. A son origine, la Société archéologique de la province de Constantine tenait ses séances dans une des salles de la Medraça qui dépendait de la Mosquée. Mais, aujourd'hui il ne reste plus aucune trace de ce vieil édifice, au grand regret de la population musulmane.

En terminant cette courte notice, je ferai remarquer que toutes les épitaphes arabes commencent invariablement par la formule *Bism-illah errahman errahim*, dont les dix-neuf lettres sont destinées, suivant les docteurs, à former autant de cuirasses impénétrables contre les dix-neuf démons de l'enfer. Le prophète disait hautement que ces paroles peuvent à elles seules faire le salut du genre humain. Il enviait même le bonheur des maîtres d'école et de ceux qui, par leur position, sont appelés à les faire répéter aux autres.

A. CHERBONNEAU.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(19e article.)

SECTION 2e — CENTRE.

CHAPITRE LXXV.

§ 1er. — SIDI SAHAB ETTERIK.

Sous la voûte de la maison occupée par l'Intendance militaire, et contre la maison actuellement affectée au tribunal de 1re instance, — rue de l'Etat-major, n° 9, — existait un tombeau voûté renfermant les restes d'un marabout anonyme, connu sous la désignation de *Sidi Sahab etterik*, ce qui équivaut à : *monseigneur qui est dans le chemin*. J'ai retrouvé dans plusieurs actes de propriété, dont le plus ancien est de 1101 (1689-1690), la mention de ce saint sans domicile, qui a donné son nom au quartier, et dont la tombe a été enlevée dès les premiers jours de la conquête française.

§ 2. — MOSQUÉE MUSTAPHA-PACHA, RUE DE L'INTENDANCE.

L'oukfla des établissements religieux désigne ainsi cette mosquée : « Mosquée du cheikh sidi Ahmed ben Abd-Allah, sise au-« dessous de la Fontaine rouge (el-aïn el-hamra), et connue sous « le nom d'Ibn Mo'rnine (ابن مغنين). » Plus tard, cet édifice a été successivement appelé la mosquée de Bab-Essouk, du nom du quartier, la mosquée de Mustapha-Pacha, du nom de son restaurateur, et la mosquée d'el-Manguelati, ou plus habituellement de Belguellati, du nom de son imam. Il porta le n° 1 de la rue de l'Intendance et fut démoli en août 1837. La partie de son emplacement respectée par l'alignement fut aliénée en juin 1838 et comprise dans la construction de la salle de spectacle, aujourd'hui occupée par l'école communale que dirigent les frères de la doctrine chrétienne.

§ 3. — MOSQUÉE CHEIKH DAOUD, RUE DE L'ÉTAT-MAJOR.

La mosquée du cheikh sidi Daoud figure sous ce nom dans

l'oukfla des établissements religieux. Elle reçut le n° 25 de la rue de l'État-Major, et fut démolie en 1833 pour l'agrandissement de la place du Soudan.

CHAPITRE LXXVI.

ZAOUIAT SIDI AHMED BEN ABD ALLAH, RUE SOGGEMAH.

Cette zaouiat est mentionnée dans plusieurs titres de propriété, dont le plus ancien est de 1030 (1620-1621) et dans l'oukfia des établissement religieux. Le saint célèbre, sidi Ahmed ben Abd Allah, — dont elle renfermait les restes mortels est, en général, qualifié d'*el Djeziri*, l'algérien ; cependant, d'après l'oukfia il serait *zouawi*. Cette divergence de renseignements relativement à l'origine du personnage reste inexpliquée.

Cet établissement, que la notoriété appelait en dernier lieu, d'après sa situation, la zaouiat de Souk el-Djema'at, se composait d'une mosquée, de logements à l'usage des savants et d'un cimetière. Il reçut le n° 24 de la rue Socgemah, et est affecté, en grande partie, à l'école d'enseignement mutuel.

D'après un manuscrit arabe, sidi Ahmed ben Abdallah mourut en 874 (1469-1470), soit environ 46 ans avant le commencement de la domination turque. Sa chapelle renfermait entr'autres tombes remarquables, celles de trois des premiers muphtis d'Alger, dont l'un était le célèbre sidi Saïd bou Gueddoura, qui a été mis au nombre des saints. C'est ce qui résulte des passages ci-après d'un manuscrit arabe rédigé vers 1153 (1740-1741) par le fils du muphti hanéfite Hossaïn ben Redjeb et dont j'ai donné des extraits dans le chapitre de la Grande mosquée et dans celui de Djama el-Djedid.

« On trouve le tombeau du muphti sidi Mohammed ben Belkassem ben Ismaïl el-Matmati au sud du saint et vertueuxx sidi Ahmed ben Abdallab, auteur de (l'ouvrage intitulé) la Djezaïriya..... Sidi Ahmed Zerrouk ben Ammar alternait avec sidi Saïd dans la charge de muphti... Cela se passa ainsi jusqu'à ce que mourut sidi Ahmed ; son tombeau n'est connu que de quelques personnes ; je sais d'une manière certaine qu'il se trouve près de la tombe du saint et vertueux sidi Ahmed ben Abdallah l'algérien, au milieu des marches, proche de Sidi Ali Echotbi et auprès de la tombe du saint et vertueux fils de sidi Abderrahman Ettalbi, que Dieu nous soit propice par leurs mérites !.... Sidi Saïd mourut en 1066 (1655-1656), que Dieu lui fasse miséricorde et nous soit propice par ses

mérites ! Il fut inhumé dans la chapelle du saint et vertueux sidi Ahmed ben Abdallah el-Djeziri (l'algérien), aux pieds de son professeur sidi Mohammed ben Ismaël el-Matmati, que Dieu soit satisfait d'eux ! »

§ 2. — Mosquée rue Socgémah.

L'article suivant de l'oukfia des établissements religieux, est le seul renseignement écrit que j'aie trouvé sur cette petite mosquée, qui n'avait pas de nom particulier et que la notoriété appelait simplement : *le mesdjed de Souk el-djema'at*. « Mosquée sise à Okbet « (la montée de) Ben Chakour. » Cet édifice, qui avait reçu le n° 82 de la rue Socgémah et qui était abandonné par les musulmans depuis la conquête, fut aliéné en 1841. La maison portant le n° 23 de la même rue, renferme son emplacement.

§ 3. — Mosquée de Kouchet Boulabah.

On lit dans l'oukfia des établissements religieux, la désignation suivante de cet édifice :

« Mosquée (mesdjed) du cheikh sidi Seliman le cherif, sise au-dessus de la fontaine rouge (el-aïn el-hamra), près de Kouchet (le four de) Boula'ba. »

Le nom du marabout indiqué par l'oukfia est aujourd'hui complètement oublié et cette mosquée était simplement désignée, en dernier lieu, sous la dénomination de *Mesdjed Kouchet Boula'ba*.

Cet édifice reçut les n°s 12 de la rue Boulabah et 20 de la rue du Croissant. Condamné à être démoli, pour cause de vétusté, il fut aliéné le 21 juin 1841. Son emplacement est compris dans la maison sise à l'angle des rues Boulabah et du Croissant et portant le n° 10 de cette dernière.

§ 4. — Ecole de Kouchet Boula'ba.

La boutique sise rue Boulabah, n° 14, et dépendant de la maison rue du Croissant, n° 18, était autrefois une école désignée par le nom de ce quartier. Elle a été aliénée le 30 août 1841, avec la maison dont elle formait une dépendance.

CHAPITRE LXXVII.

§ 1er. — Mosquée de Feurn ben Chekour, rue de Toulon.

L'oukfia désigne comme il suit cette mosquée que la notoriété appelait *Mesdjed feurn ben Chekour*, de sa situation au-dessus du moulin ainsi dénommé :

« Mosquée (Mesdjed) du cheikh sidi Ahmed ben Abd-Allah, sise près de la montée d'Ibn Chekour (عقبة ابن شكور), et de la fontaine rouge. »

Cet édifice reçut le n° 14 de la rue de Toulon et fut longtemps affecté au casernement de la gendarmerie. Il dépend actuellement de l'immeuble affecté à l'école des jeunes filles musulmanes.

§ 2. — Chapelle de sidi Essid.

Au-dessus de la mosquée qui fait l'objet du paragraphe précédent, un long et étroit passage donne accès dans une cour intérieure servant de cimetière et renfermant une chapelle. D'après la tradition, cette chapelle serait la sépulture de sidi Essid, mais je n'ai trouvé aucune trace de ce marabout dans les documents.

Cet édifice, qui avait reçu le n° 16 de la rue de Toulon, a subi le même sort que la mosquée de feurn ben Chekour. Ces deux établissements portent le n° 7 de la série de 1854.

§ 3. — Mosquée de sidi bou Chakour, ou de Ben Echahed.

L'oukfia désigne ainsi cette mosquée, que la notoriété appelait mesdjed de bou Chakour (ابو شقور) du nom d'un marabout voisin dont je m'occupe au paragraphe suivant, ou mesdjed de Ben Echahed, du nom d'un administrateur :

« Mosquée (mesdjed connue sous le nom d'Essoubri (السوبري), attenant à la maison du cheikh sidi Ahmed ben Abdallah, près de Bab-Essouk. »

Cet édifice, qui reçut le n° 52 de la rue de l'État-Major, était construit sur une voûte, à cheval sur la rue. Il a été démoli dans les premières années de la conquête et est tombé en entier dans la voie publique.

§ 4. — Chapelle de sidi bou Chakour rue de l'État-Major.

L'oukfia ne fait pas mention de cette chapelle, que quelques ti-

tres de propriété, dont le plus ancien ne remonte qu'au commencement du XIII• siècle de l'hégire, désignent ainsi : « Tombeau du ssint et vertueux sidi Bou Chakour (سيدى بو شقور), que Dieu nous soit propice par ses mérites, amen ! »

Cette chapelle, des plus exiguës et des plus pauvres, comprenait une partie du rez-de-chaussée de la maison portant le n° 59 de la rue de l'État-Major, qui fut aliénée le 14 décembre 1844, et qui a reçu le n° 14 de la même rue en 1854. Elle forme l'un des magasins de cet immeuble et a été conservée dans son état primitif, quant à la disposition des lieux seulement, car la châsse, le tombeau et les drapeaux du saint ont disparu depuis longtemps.

CHAPITRE LXXVIII.

§ 1er. — Mosquée el-Mechdeli, rue Salluste.

Cette petite mosquée, appelée en dernier lieu Mesdjed el-Mechdeli, — du nom d'un de ses oukils, — avait été bâtie par le pacha Ramdan. Ce fait ignoré de la génération actuelle, nous est révélé par l'oukfia, dont voici la mention :

« Mosquée (djama) du défunt Ramdan Pacha, sise au-dessous d'el-Djama el-Mallok et dont est imam actuellement le Sid Ahmed el-Mesdali (المسدالى). »

Cet édifice, qui avait reçu le n° 13 de la rue Salluste, fut aliéné en 1844, pour cause de vétusté. Son emplacement est compris dans la maison portant le même numéro de la même rue.

§ 2. — Mosquée Ben Farès, rue Caton.

Il résulte des recherches que j'ai effectuées dans des titres de propriété : 1° Que cette mosquée, que la génération de 1830 ne connaissait que sous la désignation de *djama Ben Farès*, était autrefois appelée mosquée de Sidi el-Harbi (الحربى), du nom d'un marabout assez célèbre qui y était inhumé ; 2° que le nom de Ben Farès (ابن فارس) appartenait en réalité au quartier et non à la mosquée, 3° que ce nom commença à être employé vers 1089 (1678-1679), par suite de cette circonstance qu'un andalou appelé el-Hadj Ali Ben Farès devint propriétaire d'une maison sise dans cette partie de la ville alors désignée sous la dénomination de *quartier sis au-dessus de Ben Gaour Ali*, nom sur lequel je reviendrai dans le chapitre LXXX

Cette mosquée, qui avait reçu le n° 18 de la rue Caton, fut aliénée pour cause de vétusté et d'abandon, le 30 décembre 1842. La maison à la française qui avait absorbé une partie de son emplacement, a été démolie elle-même pour la construction de la synagogue et l'établissement de la place Randon.

CHAPITRE LXXIX.

§ 1er. — Mosquée dite Djama el-Ma'llok, rue Bleue.

Les renseignements écrits que j'ai recueillis sur cette petite mosquée constatent seulement qu'elle existait déjà en 1036 (1626-1627), et ne font connaître ni le nom de son fondateur ni la date de sa fondation. Ces renseignements sont uniformes : pendant 210 ans, la mosquée est invariablement désignée de la même manière. C'est par suite d'une contraction dont les exemples sont fréquents, que les Indigènes prononcent et même écrivent quelquefois, *djama' el-ma'llok* (la mosquée du pendu) pour *el-djama' el-ma'llok* (la mosquée pendue, suspendue). La tradition explique ce nom en disant que par suite de la disposition topographique de ce quartier, l'édifice ainsi appelé, semblait suspendu au-dessus d'une partie de la ville.

Cette mosquée reçut le n° 1 de la rue Bleue et fut aliénée en 1844. Elle se trouve comprise dans la maison portant le même numéro de la même rue.

§ 2. — Mosquée de Houanet Sidi Abd-Allah, rue Abd-Allah.

Voici l'article de l'oukfia des établissements religieux relatif à cette petite mosquée, que la génération actuelle ne connait que sous le nom du quartier : *Houanet Sidi Abd-Allah*, les boutiques de monseigneur Abd-Allah :

« Mosquée (mesdjed) sise aux boutiques (houanet) du Sid Abd-Allah, et connue anciennement sous le nom du cheikh Sidi Cha'ib (شعيب). »

En parlant d'un marabout on emploie toujours l'expression de *Sidi*, monseigneur. Puisque l'oukfia n'accorde à cet Abd-Allah qui a laissé son nom au quartier, que l'épithète de *Sid* (seigneur, sieur), je suis porté à croire qu'il n'était qu'un simple propriétaire et non un saint, comme le rapporte la tradition, qui serait encore une fois en défaut. Le vrai patron de cette mosquée serait donc

Sidi Chaïb, marabout dont on ne connait plus, aujourd'hui, que la *Kheloua* (retraite, ermitage), sise rue Tombouctou.

Cet édifice est encore affecté au culte musulman Il a reçu successivement les nos 32 et 17 de la rue Abd-Allah.

§ 3e. — Mosquée d'Aïn el-Atoch rue Abd-Allah.

En dernier lieu, la notoriété appelait cette petite mosquée *mesdjed Aïn el-Atoch*, la mosquée de la fontaine de la soif. Ce nom, conservé par la tradition, n'est pas entièrement conforme aux indications fournies par les titres de propriété, car d'après ces derniers renseignements, la qualification d'*el Atoch* (de la soif) s'appliquerait non à la fontaine, mais bien au quartier. Le véritable nom de l'édifice qui nous occupe aurait donc dû être : *mesdjed Zenket el Atoch* (de la rue de la soif). Voici, d'ailleurs, les renseignements écrits que j'ai pu recueillir :

I. Mosquée (mesdjed) située au-dessus du quartier de Ben Gaour Ali, près d'un moulin (oukfia).

II. Maison sise dans la rue de la soif (Zenket el-atoch), au-dessus du quartier de Ben Gaour Ali. (Acte de 1105, soit septembre 1693).

III. Maison sise dans le quartier de la soif (houmet el-atoch) et contiguë à une mosquée qui est là. (Acte de 1114, soit 1702).

IV. Maison sise à Zenket el-atoch et contiguë à une fontaine. (Acte de 1138, soit 1725-1726).

V. Maison sise à Zenket el-atoch, près d'une mosquée. (Acte de 1215, soit 1800-1801).

Cette mosquée, qui avait reçu le n° 3 de la rue Abd-Allah, fut aliénée, pour cause de vétusté, en février 1853.

CHAPITRE LXXX.

§ 1er. — Mosquée de Ben Gaour Ali, rue Staouéli.

L'oukfia mentionne ainsi cette petite mosquée :

« Mosquée sise près de la maison de Ben Gaour Ali (ابن جاور على), et connue sous le nom d'El-Hadj Abd el-Aziz (الحاج عبد العزيز). »

Cette dernière désignation était inconnue de la génération de 1830, qui employait exclusivement la dénomination de *mesdjed Ben Gaour Ali*, tirée simplement de la situation de l'édifice. Au sujet du nom de ce quartier, il m'a paru utile dans l'intérêt de la topogra-

phie de l'ancien Alger, de donner place ici à un renseignement intéressant que j'ai recueilli dans un document authentique.

L'origine du nom de *Houmet Ben Gaour Ali*, — le quartier du fils du mécréant Ali, — excitait ma curiosité. On ne comprendrait guère, en effet, que l'épithète de mécréant fut infligée à un chrétien converti à l'islamisme. Jamais on ne procédait de la sorte, et la simple politesse, les égards dûs à un nouveau frère, auraient suffi, à défaut de considérations politiques, pour empêcher une pareille inconvenance. S'agissait-il donc d'un musulman ayant abjuré la foi de ses pères ? Etait-ce le souvenir néfaste d'une apostasie que la tradition flétrissait, ainsi et poursuivait impitoyablement à travers les siècles ? Mais le fait était-il certain ? Cet Ali avait-il réellement commis le crime qu'on lui reprochait ? Quelles étaient, d'ailleurs, les circonstances de cette abjuration clouée à un quartier de la ville comme à un poteau d'infamie ? C'est en vain que j'ai plusieurs fois consulté la notoriété : nul indigène n'a pu me renseigner sur le sujet de mes investigations.

Le papier, fort heureusement, conserve mieux que la mémoire humaine la trace des évènements. Un rouleau de titres, fort convenablement rongé par le temps et par les vers, et dans lequel je cherchais toute autre chose, est venu me donner la solution de l'énigme qui me préoccupait. Ce document offre toutes les garanties désirables d'authenticité et de véracité. Il se compose d'une série d'actes de propriété collés à la suite les uns des autres et dressés à différentes époques, par les cadis d'Alger. Ces divers actes s'appliquent bien tous à un seul et même immeuble; tout le prouve, la filiation des propriétaires, la nature des mutations et transactions, et les énonciations des textes. Le moindre doute ne saurait s'élever sur ce point capital. Or, le premier acte de ce rouleau de titres, passé devant le cadi hanéfite dans les premiers jour du mois de safar 1099, — soit du 7 au 16 décembre 1687, — désigne ainsi l'immeuble auquel il s'applique :

« .....La maison sise au-dessus de la maison du défunt auquel Dieu fasse miséricorde, Sid Ali Raïs, surnommé *Kour Ali* (كور على). »

Le second acte du rouleau, portant la date de fin chaban 1114, — soit du 10 au 18 janvier 1703, — indique comme il suit le même immeuble :

« .....La maison sise à Zenket el-atoch (la fontaine de la soif) au dessus de Ben Gaour Ali (ابن جاور على). »

L'altération est patente, évidente, prise sur le fait ; quinze années

avaient suffi pour qu'un mot turc, mal compris et mal prononcé par les indigènes, se corrompît et fût confondu avec un autre mot turc qui a un tout autre sens. Le mot *Kur* ou *Kour*, signifie, en effet, borgne, tandis que l'expression de *gaïir*, ou *gaour*, d'après la prononciation arabe, — désigne un mécréant, un infidèle.

Je puis donc, aujourd'hui, affirmer, pièces en mains, que la tradition est dans l'erreur et que le prétendu mécréant (gaour) n'est autre que le raïs (capitaine de navire) Kour (le borgne) Ali. La corruption qui s'est opérée de 1687 à 1703, comme l'établissent péremptoirement les deux simples extraits que je viens de donner, a eu pour effet de dénaturer, dans le court espace de quinze ans, un nom encore célèbre à la première de ces deux dates et de créer une dénomination de quartier fort obscure et complètement inexacte.

J'ai trouvé des traces de ce corsaire borgne dans des matériaux recueillis par moi et restés inédits. Des mentions de prises maritimes consignées sur les registres du beylik, dans le courant des années hégiriennes 1085, 1086 et 1087 (de 1674 à 1677), citent fréquemment notre personnage, auquel elles donnent quelquefois tous ses titres, noms et surnoms, à savoir : « le raïs Kour Ali, surnommé Boffoun (le bouffon) »; mais qu'elles désignent souvent d'une manière moins complète : « Kour Ali raïs », ou « raïs Boffoun », ou, enfin « Ali raïs Boffoun. »

D'après mes calculs, les prises effectuées pendant les trois années précitées, par ce corsaire, à la fois borgne et bouffon, que l'ingrate postérité devait transformer en mécréant, forment un total de 26. Les restes mortels de notre raïs étaient inhumés dans un cimetière particulier, sis tout près de la porte Bab-el-Oued, vis-à-vis le sentier qui conduisait à la chapelle du marabout Sidi Abderrahman Ett'albi et que les travaux du nouveau lycée ont fait disparaître. Ce fait ressort d'un acte passé devant le cadi en 1102 (1689), et dans lequel on lit le passage suivant :

« .....La boutique sise à *El-Haddjarin* (quartier des ouvriers en
« pierres), contiguë au cimetière connu sous le nom d'Ali raïs sur-
« nommé el-Boffoun, près du tombeau du saint, vertueux et béni
« Sidi Abderrahman ben Salem, hors la porte du Ruisseau, l'une
« des portes d'Alger la protégée. »

La mosquée de Ben Gaour Ali, reçut, en 1830, le n° 1 de la rue Staouéli, et fut démolie en 1848 Son emplacement est tombé dans la place Randon.

§ 2. — Mosquée de Sidi Mosbah, impasse des Gétules.

Plusieurs titres de propriété, dont le plus ancien est de 973 (1565-1566), désignent invariablement cette petite mosquée comme portant le nom du saint Sidi Mosbah (مصباح), qui y était inhumé.

Cet édifice, qui avait reçu les n°s 1 et 3 de l'impasse des Gétules, fut aliéné en 1841, pour cause de vétusté. Son emplacement a été englobé dans la maison portant le n° 10 de la rue appelée actuellement rue de Saint-Vincent de Paul et précédemment rue du Vinaigre.

(*A suivre*.)

Albert Devoulx.

CEUTA.

—

Nous empruntons à la *Revue britannique* (nº 3, mars 1868, p. 71), la citation suivante, page inconnue et curieuse de l'histoire contemporaine d'Afrique :

« L'Espagne avait un démêlé avec les Maures de Ceuta [en 1844]. On sait que cette forteresse espagnole est située en face de la forteresse anglaise plus célèbre de Gibraltar, qui tire son approvisionnement de la côte d'Afrique. Il n'est pas douteux que si cette côte tombait entre des mains hostiles, Gibraltar ne pourrait rester longtemps en la possession de l'Angleterre. Aussi, le gouvernement anglais n'avait rien épargné pour régler le différend entre les Maures et les Espagnols. Il avait, dans ce but, envoyé à Fez son consul général de Tanger ; mais tous ses efforts avaient échoué et l'armée espagnole était réunie à Algesiras, prête à s'embarquer. Bien mieux encore, les Français, qui avaient aussi querelle avec les Marocains, étaient sur le point de joindre leurs forces à celles de la reine Isabelle. M. Bresson [l'ambassadeur de France à Madrid] se réjouissait d'avance de voir le drapeau de la France et celui de l'Espagne associés dans une union de famille pour marcher à des conquêtes projetées.

» Heureusement [c'est un Anglais qui parle], la reine et la cour étant alors à Valence, le ministre anglais alla voir le général Narvaez, président du cabinet espagnol, pour lui exposer les inconvénients et les dangers probables d'une expédition franco-espagnole, qui pourrait aboutir à donner à l'Espagne un voisin bien plus redoutable que l'empereur du Maroc ; il le fit avec des couleurs si vives que le général qui, quels que fussent ses défauts, était patriote à sa manière, en fut frappé.

» La conversation qui suivit, telle qu'elle nous a été rapportée (fidèlement, croyons-nous), est si curieuse que nous jugeons utile de la reproduire :

« Tout ce que vous dites est vrai, répondit Narvaez au ministre de la reine d'Angleterre ; mais l'Espagne ne peut sacrifier son honneur Si vous voulez vous rendre sans délai à Tanger

» et que vous engagiez le gouverneur, qui, je le sais, a plein pouvoir de traiter, à acquiescer à des conditions qu'en gentilhomme anglais vous considériez en pareil cas, comme honorables pour votre pays, je vous donne ma parole d'honneur de gentilhomme espagnol que j'accepterai les conditions que vous stipulerez.

» Je suis extrêmement flatté de votre confiance, général, dit sir Henry Bulwer à Narvaez, mais je n'ai pas d'instructions ; le temps me manque pour me les procurer. Voulez-vous me donner trois lignes pour m'autoriser à quitter mon poste et à tenter l'aventure ?

» Pas une ligne. *J'ai confiance en vous, vous devez avoir confiance en moi ;* et si vous y allez, il faut que vous partiez tout de suite, car notre armée est prête à s'embarquer. »

» Sir Henry se mit en route, le gouverneur de Tanger accéda aux propositions qu'il fit, le gouvernement espagnol les accepta, l'envoyé anglais reconduisit le consul général d'Espagne à son poste, le différend espagnol fut réglé ; et deux ou trois jours après, coïncidence étrange, le différend français le fut aussi. Mais M. Guizot ne fait pas une seule fois allusion au rôle que l'Angleterre joua dans cette affaire de Ceuta, car ses *mémoires* commettent trop fréquemment le péché d'omission à l'égard de quiconque à ses yeux est un antagoniste et quand il s'agit de faits où ne prédomine pas sa propre main ou celle de son agent..... »

O. S. *(Quarterly Review.)*

Remarques de la Rédaction. — La morale de ce qu'on vient de lire découle naturellement de cet aveu assez explicite de M. O. S. :

« Gibraltar ne pourrait rester longtemps une possession anglaise, si la partie de la côte d'Afrique qui lui fait face tombait entre les mains de toute autre puissance européenne que l'Angletere, dans celles de la France, surtout. »

L'aveu parfaitement clair, que la force des choses arrache ici à la réserve diplomatique, réduit l'affaire, on le voit, à un pur intérêt britannique.

Quant à l'intérêt général de la civilisation chrétienne, il n'en est pas et n'en saurait être question : peu importe qu'à notre époque de progrès dans les relations internationales, cet intérêt supérieur condamne, en pratique comme en principe, tout état organisé à la barbaresque, tel que le Maroc ; il faut des bœufs, des moutons à la garnison anglaise de Gibraltar et la côte africaine les lui fournissant le plus vite et au meilleur marché. Aucune puissance européenne ne doit venir, en s'y établissant, troubler un ordre de choses si commode et si économique ; d'autant plus que cela gênerait fort le rôle de concierge du Détroit que John Bull a usurpé depuis cent soixante-quatre ans, et qu'il entend conserver toujours.

That is the question !

Les personnes versées dans l'histoire des anciennes relations de l'Afrique septentrionale avec les puissances chrétiennes qui lui font face, reconnaîtront sans peine, dans cette conduite, une fâcheuse épave de la politique jalouse, étroite, égoïste, que l'on avait cru décidément naufragée en 1830 et qui a fait supporter pendant trop longtemps à l'Europe les honteuses avanies systématiques d'une poignée de forbans et les lui imposerait encore, si la France n'y avait mis bon ordre pour l'Algérie directement et de la seule façon efficace ; c'est-à-dire en prenant pour elle tout le pays des corsaires afin de l'organiser sur le modèle des Etats civilisés, quant aux autres États de cette région, elle n'a pu agir que par influence de voisinage, mais cette influence en ce qui concerne le Maroc n'a pas eu tous les effets désirables, puisque en définitif, le Maroc demeure ce qu'il a toujours été, un défi, une insulte permanente à notre civilisation chrétienne. Le coup que lui a porté vivement la glorieuse expédition espagnole n'a été malheureusement qu'un coup d'épée dans l'eau, puisque, sauf une stupeur passagère et une assez rude saignée pécuniaire faite au fisc marocain, l'ancien état de choses subsiste avec les inconvénients essentiels, de sorte qu'il n'est guère plus sûr, par exemple, aujourd'hui que jadis, d'échouer ou d'être pris par un calme sur la côte du Rif, la chance la plus favorable en pareil cas étant de payer rançon sous une forme plus ou moins adroitement déguisée.

Mais enfin, étant donnée la politique spéciale imposée depuis 1704 à l'Angleterre vis-à-vis du Maroc, par l'usurpation de Gibraltar, il faut avouer que sir Henry Bulwer s'est fort bien acquitté de son rôle de diplomate et a agi en bon Anglais dans la circonstance qu'on vient d'exposer.

On n'en saurait dire autant du général Narvaez qui, comme bon patriote espagnol, devait désirer que son pays reprît enfin Gibraltar et fut délivré de l'excroissance anglaise qui est pour le sol castillan une honte, un dommage et un danger permanents. Or, une expédition sérieuse contre le Maroc faite par les forces réunies de l'Espagne et de la France pouvait amener là-bas une solution définitive comme nous l'avons obtenue ici.

Dans cette occasion si belle d'en finir avec la Barbarie africaine, l'union des Espagnols et des Français assurait la réussite, et les premiers, par leur établissement déjà ancien sur la côte du Maroc, par leur position en face et à très petite distance de ce littoral, par la répugnance que notre gouvernement et nos chambres éprouvaient alors d'ajouter aux charges déjà si lourdes imposées par l'Algérie, avaient le plus de chances de bénéficier, territorialement parlant, des résultats positifs de la conquête.

Or, non-seulement Narvaez n'a pas vu cela, ou l'a dédaigné à tort ; mais il n'a pas même compris que là était la vraie solution de la question de Gibraltar qui, avec juste raison, préoccupe tant ses compatriotes ; il s'est laissé effrayer de conquêtes françaises au Maroc qui, eussent-elles dû se réaliser, auraient eu au moins pour compensation très sérieuse de faire revenir, tôt ou tard, Gibraltar aux mains de l'Espagne.

Si la noble monarchie castillane persiste dans cette diplomatie, l'historien du siège de Gibraltar, John Drinkwater, aura eu raison d'écrire, à la page 9 de son in-4°, à propos de l'usurpation de 1704:

... Gibraltar was wrested (most probably for *ever*) from the dominion of Spain by the English (1)... — Gibraltar fut enlevé par les Anglais (très probablement pour toujours), à la domination espagnole.

(1) C'est le 24 juillet 1704, qu'un corps de 1,800 Anglais ou Hollandais, alliés du parti espagnol qui défendait la cause de l'archiduc contre Philippe V, prit Gibraltar que cent cinquante espagnols seulement défendaient.

Un journal moins grave disait que *probablement* est ici pour PEUT-ÊTRE, adverbe qui, selon un dicton vulgaire, empêche les devins de mentir ; ou bien remarquait que l'auteur se nommant *Drink Water*, c'est-à-dire *Buvez de l'eau*, il ne pourrait devant cette singulière coïncidence, s'empêcher de rappeler l'autre locution également populaire : Croyez cela et *buvez de l'eau* !

Mais, forcés de rester dans le sérieux de notre sujet, nous poserons les questions suivantes ou, pour mieux dire, nous les laisserons se poser d'elles-mêmes :

Jusques à quand, dans l'intérêt d'une usurpation particulière, laissera-t-on la Barbarie africaine braver la civilisation de l'Europe.

Et, si l'on entreprend y mettre fin, continuera-t-on d'y procéder par voie diplomatique ?

Dans cette dernière hypothèse, n'essaiera-t-on pas de faire sortir le gouvernement marocain du cercle vicieux où il renferme sa politique extérieure, répondant à ceux qui se plaignent des violences et des insultes de ses sujets : je n'y puis rien faire, ce sont des insoumis qui n'obéissent pas à nos ordres, etc., etc.

Sans multiplier davantage les questions qui naissent ici en foule les unes des autres, nous irons droit au fait, et nous dirons :

Le régime barbaresque du Maroc est un anachronisme honteux à notre époque : si cet État ne possède pas en lui-même les moyens de se transformer et de se mettre à l'unisson de l'Europe au point de vue politique, ou, si les ayant, il ne veut pas en faire usage, il faut qu'il les reçoive du dehors, c'est un devoir impérieux pour les nations civilisées de le mettre en demeure à cet égard et de lui demander :

La répression sérieuse de la piraterie sur ses côtes et la suppression du droit d'aubaine ;

La sécurité garantie, sur tous les points de son territoire, aux étrangers et à leurs biens ;

L'observation légale et efficace des traités.

A. BERBRUGGER.

LES CHÉRIFS KABYLES DE 1804 ET 1809

DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Parmi les vieux papiers de famille du kaïd Amokran, du cercle de Djidjelli, qui m'ont servi à écrire la notice sur la *Karasta* ou exploitation des bois de construction pour la marine algérienne, se trouvait une lettre fort curieuse dont j'ai annoncé la prochaine publication. Cette pièce inédite est relative à l'apparition, en 1809, d'un individu se disant le neveu du chérif Bou Dali ben el-Harche, le chef de la révolte de 1804. Je vais tout d'abord en transcrire le texte et donner la traduction :

محمد واله وصحبه وسلم
الحمد لله وحده   وصلى الله تعلى على سيدنا ومولانا

حفظ الله تعلى بمنه وكرمه مقام المكرمين اولادنا كبرا جيجل
ومشايخهم والمرابطين خصوصا السيد محمد امقران المرابط سدده الله
السلام عليكم ورحمة الله تعلى وبعد فقد ورد علينا مكتوبكم وما
ذكرتم لنا فيه على شان عارو (?) خوجة انه هرب الى دارك
ودخل تحت حرمتكم وطلبتم منا ان نعفوا عنه ونومنه لوجهكم
فهمناه واعلم حيث هرب الى دارك واحترم بحرمتك فعليه
الامان ولا يخاف فلا نضره بشى فلوكان مرادى في اذايته
لفعلت ولاكن هو في دارك وفي امانك يبقى هناك عندك
الى ان يعمل الله سبحنه وتعلى تاويلا ولا يمكنه ان يرجع الى
الجزاير بل يبقى هناك هذا ولنا عندكم حاجة تقضوها لنا ان
كنتم منا والينا وهى ان ذالك الرجل الذى هو بوادي الزهر
من جهة ابن الاحرش الذى كان هناك سابقا يدعي انه

حبيره وهو مشتغل بالكذب والبهتان يغرالناس بالكذاب
ويغرويهم بالبهتان ويقودهم الى البساد والضلال ويوصلهم الى
الهلاك دنيا واخرى فهو من المبسدين في الارض الضالين
المضلين فان امكنكم ان تتحيلوا عليه بما يظهرلكم حتى تضبروا
به فلكم عندنا جميع ما تشتهونه ولكم منا الحرمة الكاملة والمبرة
الشاملة وتكونون عندنا في المرتبة العلية فاجتهدوا واحرصوا
على الضفر به فان ضفرتم به فابعثوه الينا ونكافيكم
بما يرضيكم والسلام * كتب عن اذن المعظم
الارفع مولانا الدولاتلي السيد
على باشا ايده الله بمنه

الحاصل اننا سمعنا يدور في تلك النواحي على الضلال
والبساد ولا يعرتكم ما تسمعوا منه فانه كله كذب وبهتان والسلام

Cachet au dos :

المتوكل على المولى الجليل عبده الحاج على بن خليل ١٢٢٤

TRADUCTION.

« Louange à Dieu unique.

Que Dieu très haut répande ses bénédictions sur notre seigneur et maître Mohammed, sur sa famille et ses compagnons et qu'il leur accorde le salut.

Que Dieu très haut conserve, par sa grâce et ses bienfaits, la personne de nos enfants les notables de Djidjelli, les cheikhs et les marabouts de cette ville et particulièrement le marabout Sidi Mohammed Amokran, que Dieu le dirige. Le salut et la miséricorde de Dieu soit sur vous.

Nous avons reçu votre lettre et compris ce que vous nous dites

au sujet de Arou (1) Khodja qui, ayant fui dans votre maison, s'est placé sous votre protection. Vous nous priez de lui faire grâce et de le laisser jouir de la sécurité par égard pour vous. Sachez donc que, puisqu'il s'est réfugié dans votre habitation, il s'est rendu inviolable en se mettant sous votre sauvegarde, je lui accorde l'*aman* ; il n'aura rien à craindre, je ne lui ferai aucun mal, car si mon intention avait été de lui nuire, je l'eusse fait. Mais il a cherché un asile dans votre maison, il est sous votre protection, qu'il reste donc chez vous jusqu'à ce que Dieu, exalté et très haut, arrange les affaires ; il ne pourra pas venir à Alger, c'est-à-dire qu'il restera où il est.

De votre côté, il est une chose qu'il faut que vous accomplissiez pour nous être agréable, si vous êtes réellement des nôtres et si vous nous êtes dévoués. Voici de quoi il s'agit : L'individu qui se trouve actuellement dans l'Oued Zhour, partisan de Ben el-Harche qui parut jadis dans cette contrée et dont il se prétend le neveu, professe le mensonge et propage les erreurs. — Il trouble l'esprit des populations en les trompant à l'aide de ses faussetés et il les conduit au désordre et à l'égarement. — Il les fera aboutir à leur perte dans ce monde et dans l'autre.

C'est un des hommes qui, par leurs intrigues, jettent la perturbation et les calamités sur terre. Tâchez de parvenir à trouver une ruse, à votre choix, afin de vous saisir de sa personne. De votre côté, en faisant cela, vous trouverez auprès de nous tout ce que vous pourrez souhaiter. Nous vous accorderons des honneurs, insignes et les faveurs les plus étendues. Vous occuperez aussi dans notre estime le rang le plus élevé.

Déployez donc tous vos efforts et hâtez-vous de vous emparer de cet homme. Si vous le prenez, envoyez-le nous, nous vous récompenserons en vous octroyant ce qui vous sera agréable.

Salut. Écrit par ordre du très honorable, très élevé, notre souverain maître le Sid Ali Pacha. Que Dieu le fortifie.

Post-scriptum : En résumé, nous avons ouï dire que cet homme circule dans cette contrée pour y provoquer des troubles. Ne

(1) Ce nom n'est pas autrement écrit.

vous préoccupez pas de ce que vous lui entendrez dire, ce ne sont que mensonges et faussetés, salut.

Sur le cachet, au dos de la lettre :

« Celui qui met sa confiance dans le souverain sublime, son serviteur El Hadj Ali ben Khelil (1224-1809). »

La lettre qui précède démontre clairement les tendances d'une politique qui, cherchant à tourner les difficultés plutôt qu'à les franchir, ne reculait pas devant le choix des moyens.

Tous ceux qui connaissent le style épistolaire des orientaux apprécieront la forme mielleuse, humble presque qui a présidé à sa rédaction. Le nom du pacha et le cachet lui-même, au lieu d'être placés en tête, selon l'usage, figurent au bas ou sur le dos de la page, comme si ce dernier avait écrit à un personnage d'un rang plus élevé que le sien.

Ce premier point exposé, il est aisé de comprendre le sentiment de curiosité qui m'a poussé à faire des recherches sur les suites données à cette lettre. Toujours par les Amokran de Djidjelli, j'ai obtenu sur l'individu dont il est question ci-dessus, ainsi que sur le chérif El-Bou Dali ben el-Harche, de nouveaux renseignements qui, je l'espère, ne seront pas jugés sans utilité pour les annales du pays, en ce qu'ils fixent définitivement certains points encore indécis.

Le rôle important des Oulad Amokran dans toutes les affaires a été suffisamment démontré dans le travail sur la Karasta, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir et il explique assez, par lui-même, le degré de confiance que nous accordons aux informations qu'ils nous ont fournies.

Les chérifs qui habitent le Maroc avaient jadis l'habitude de désigner l'un d'entr'eux pour conduire en Orient le *Rekab* ou caravane de pélerins moghrebins se rendant à la Mecque. Ce chérif prenait le nom de Bou Dali, c'est à-dire celui qui *à son tour* était investi du commandemont de la caravane. Vers le commencement de ce siècle. le Bou Dali el-Hadj Mohammed ben Abd Allah ben el-Harche, suivi de ses compagnons, traversait l'Egypte où Bonaparte avait planté le drapeau de la France. A cette époque, Kléber et ensuite Menou, réduits à leurs propres

ressources, par un étroit blocus qui les privait même de nouvelles de la patrie, avaient à résister contre des ennemis de toute sorte : Arabes, Turcs et Anglais, ligués entre eux.

Une caravane composée de gens aussi fanatiques que le sont généralement les marocains, arrivant dans un moment semblable, devait être d'un grand poids dans la lutte. Il est probable que les nouveaux venus, trouvant l'occasion de faire la guerre sainte, ce qui, aux yeux des musulmans, est considéré comme un acte méritoire, ne se firent pas prier pour y prendre part. Ils se signalèrent en effet dans tous les combats livrés à nos soldats et ne posèrent les armes que lorsque l'Egypte en fut entièrement débarrassée. En récompense de l'ardeur qu'ils avaient montrée, les Anglais ramenèrent une partie des pélerins marocains sur leurs vaisseaux. Le Bou Dali reçut en outre d'un général anglais, un fusil assez curieux qui lui servit plus tard impressionner l'imagination naïve des Kabyles. Cet arme faisait entendre trois détonations successives, sans que son maître rechargeât, pendant la carrière fournie par un cheval lancé au galop.

Sur la foi des premières informations, plusieurs écrivains, et moi-même, dans cette *Rèvue*, nous avions dit que l'insurrection de 1804 contre la domination turque, tenait à des causes purement locales et non pas aux influences d'une politique extérieure comme l'avait avancé le capitaine Sander Rang. Nous devons rectifier notre erreur. Après les fait que révèlent les nouveaux renseignements et certaines coïncidences historiques que nous allons relater, il devient admissible que dans sa révolte, le Bou Dali pouvait, en effet, être poussé par les Anglais.

Le 7 nivose an X de la République (17 décembre 1801), Dubois Thainville, au nom du Premier Consul Bonaparte signait un traité d'amitié avec le Dey d'Alger Mustapha Pacha. L'Angleterre alors si acharnée contre nous, ne vit pas sans déplaisir cette alliance, ce respect réciproque que se promettaient les deux Etats. Qu'elle ait cherché à susciter des embarras à nos nouveaux alliés algériens, en leur mettant une révolution intérieure sur les bras, cela n'a rien qui puisse surprendre. (1)

(1) Du reste les senseignements recueillis alors à Alger par nos agents

Au moment où le traité de paix venait d'être conclu, le Bou Dali ben el Harche, allait quitter l'Egypte et rentrer dans ses foyers ; pendant la guerre sainte, il avait fait preuve d'un brillant courage, d'un fanatisme ardent, c'était bien l'homme d'action, l'agent qui convenait le mieux au rôle que la politique anglaise voulait obtenir. Grâce à l'anarchie d'une société désorganisée par le pouvoir oppresseur des Turcs, le Bou Dali réussit dans son entreprise ; il fut surtout secondé par de farouches partisans et des ambitieux déçus, tels que Zebouchi, ben Bar'rich, et Moula Chokfa, marabouts dont nous avons raconté l'histoire (1).

La masse des indigènes ne vit et ne comprit que ce qui s'appelle le côté matériel de la révolte, naturellement nous avons d'abord partagé son opinion, parce qu'elle était la plus répandue ; mais les causes réelles, le mystère qui présida au mouvement insurrectionnel devaient enfin nous être révélés par des gens mieux informés. C'est ce qui a lieu aujourd'hui.

Les pèlerins marocains furent donc embarqués en Egypte sur des navires anglais qui les rapatrièrent. Quant au Bou Dali, avec quelques-uns de ces compagnons, il prit terre à Tunis ou à Bône ; le point de débarquement n'est pas autrement précisé ; de là il vint à Constantine.

A partir de ce moment les faits et gestes du cherif sont parfaitement connus, nous allons suivre ses traces pas à pas.

Après avoir séjourné quelque temps à Constantine, il traversa le pays kabyle, s'arrêta un instant aux Beni Ahmed et se présenta enfin comme l'hôte de Dieu (Dif Rebbi), qui demande un abri, dans la mosquée de Sidi Zitouni, située à proximité du mur d'enceinte de l'ancienne ville de Djidjelli. Ceux qui virent alors le cherif disent qu'il était âgé d'environ quarante-cinq ans ; sa taille était haute, sa figure colorée et sa barbe rougeâtre.

consulaires disent également que Bel Harche était poussé à la révolte par les Anglais. Voir un *Cherif kabyle* en 1804, par M. Berbrugger. *Revue africaine*, tome 3, p. 209.

(1) Voir ma notice sur Zebouchi, *Revue africaine*, 4e vol., p. 120.

Ses discours attirèrent autour de lui des visiteurs, de jour en jour plus nombreux ; il les charmait adroitement en leur racontant les phases de la guerre sainte d'Egypte.

Quand l'agha de la garnison turque de Djidjelli s'aperçut du mouvement inaccoutumé qui régnait aux portes de la ville il était déjà trop tard pour l'arrêter. Un seul homme, par l'influence qu'il exerçait sur les Kabyles, aurait pu prévenir les graves évènements qui allaient se produire, c'était le chef de la famille religieuse des Oulad Amokran, fidèle allié des Turcs et leur plus ferme appui dans cette contrée. Mais ce chef, si Ahmed el Mekki, était mort depuis peu et ses deux fils, auxquels le Bey de Constantine venait d'être obligé de donner un tuteur, étaient encore trop jeunes, sans expérience et par conséquent trop faibles pour agir d'une manière efficace.

Le Bou Dali, assuré du concours des Kabyles qu'il avait enthousiasmés, dévoila ses projets ambitieux et conseilla de se débarrasser des Turcs oppresseurs, comme les Egyptiens s'étaient débarrassés des Français, en leur faisant une guerre acharnée. La faible garnison de Djidjelli, effrayée de l'audace et du succès de ce fanatique, jugea prudent de ne pas résister ; elle s'embarqua et s'éloigna sans bruit. Celle de Collo ne tarda pas à imiter son exemple et il parait même que celle de Bône se réfugia à Constantine sur la seule nouvelle d'une prochaine attaque.

Dès lors, le cherif s'érigeant en souverain, organisa son petit royaume et perçut les impôts. Il s'était donné pour lieutenant avec le titre d'agha gouverneur de Djidjelli, un homme influent de la tribu des beni Kaï, nommé Hamza ben Hamadouch. Le petit fortin qui commandait la ville (1) reçut une garnison placée sous les ordres de deux de ses plus fidèles partisans. En prévision des combats qu'il aurait à soutenir il poussa la précaution jusqu'à former une ambulance à laquelle étaient attachés deux hommes ayant quelques connaissances dans l'art de guérir.

(1). C'était une tour à peu près carrée construite par les Génois ou les Espagnols sur l'isthme qui relie la presqu'île de Djidjelli à la terre ferme. Elle servit à Aroudj et à Khaïr ed-Din Barberousse quand ils en firent le point central de leurs opérations sur la côte d'Afrique. Elle s'est écroulée presque entière lors du tremblement de terre qui ravagea Djidjelli en 1856.

Un habitant de la ville, le Koulougli Ahmed ben Dernali, devint le chef de l'artillerie de la place. Ce même individu, qui faisait précisément le cabotage sur la côte, lui vendit, au prix de mille réaux, un petit bâtiment qui fut pourvu de matelots, armés et organisés militairement.

C'est alors que pour impressionner davantage ses nouveaux sujets, le Bou Dali s'embarqua lui-même, annonçant qu'il allait faire la course contre les chrétiens. Heureusement que ses actes de brigandage se bornèrent à surprendre, dans les eaux de l'île de Tabarque, quatre bateaux de corailleurs italiens dont il ramena en esclavage les malheureux équipages, au nombre d'une cinquantaine d'hommes environ. Telle est la provenance des prétendus Français que l'on disait figurer dans les rangs de rebelles et on voit qu'il y a loin de quelques pauvres pêcheurs de corail prisonniers à une troupe de volontaires français favorisant les tentatives d'un agitateur (1).

L'ambition personnelle du cherif et la mission qu'il avait à remplir, lui imposaient l'obligation d'entreprendre des conquêtes plus sérieuses. Comme le nombre de ses adhérents augmentait de jour en jour, il abandonna la surveillance de Djidjelli à son agha et se mit aussitôt à parcourir les tribus kabyles. Sa première station eut lieu à Djerah, dans la vallée de l'Oued Zhour, où il ordonna de construire plusieurs maisons qui formèrent bientôt un village dont les murailles en ruines se voient encore de nos jours.

L'amour que venait de lui inspirer une jeune fille d'une ravissante beauté, nommée Yamina bent bou Haouta, fut cause qu'il s'oublia à Djerah et qu'il négligea pendant plusieurs mois ses projets belliqueux. Il s'épuisait vainement en démarches auprès des parents de la jeune fille pour l'obtenir en mariage, lorsqu'enfin perdant patience, il l'enleva de force et se la donna pour femme, au nom des droits du sultan qu'il s'arrogeait. La fortune naissante de Bou Dali faillit s'écrouler tout-à-coup à la

(1) Le bruit absurde avait couru que la révolte de Bel Harche était soudoyé par la France et que même un des frères de l'Empereur Napoléon était à la tête des rebelles.

suite de cet acte de despotisme. Un kadi du pays, Si Mohammed el-Guechi qui avait déjà montré peu de sympathie au nouveau réformateur, profita de cette occasion pour fulminer encore et ameuter les esprits contre lui. Ben el-Harche, heureusement, parvint à s'emparer de son malencontreux adversaire et lui fit trancher la tête.

Malgré cet incident, le village de Djerah continuait à être le rendez-vous de tous les hommes remuants qui, par curiosité ou amour du changement, accouraient pour voir et entendre le cherif. Il en arrivait ainsi de Constantine, de Bône, du pays de Sétif et de Bougie. C'est probablement à cette époque qu'il entra en relations avec les marabouts Zebouchi, Ben Bar'rich et Moula Chokfa, car c'est de sa demeure de Djerah que Ben el-Harche annonça pour la première fois son intention d'attaquer Constantine. Les esprits bien préparés à la lutte et les chefs religieux de la contrée lui prêtant le concours de leur influence, il n'avait plus à hésiter. Avant de se mettre en marche, il eut plusieurs conférences avec les Kabyles des montagnes des Beni Fergan, puis chez les Beni Amran Sefelia au marché du mardi, et il passa enfin une sorte de revue de son armée dans la plaine dite Mordj-Souker. C'est là que se produisit le prétendu miracle dont a déjà parlé M. Berbrugger (1): « Une voix sortie de dessous terre prononça lentement ces paroles :

Le moment est venu ! Dieu va vous livrer les oppresseurs du pays. Mohammed bel Harche sera votre libérateur; il est le maître de l'époque (Sahab el-Ouokt). Levez-vous tous, car le Seigneur vous livrera Bône, Constantine et même Alger ! Cette voix était celle d'un compère du cherif, caché dans un tombeau.

Au milieu de cette foule bourdonnante, le Bou Dali qui était du reste un brillant cavalier, exécute une fantasia frénétique sur sa jument dite el-Fassia, tirant son fameux fusil anglais à trois coups. Ces détonations causaient l'admiration des Kabyles, gens naïfs, recourant au merveilleux pour tous les faits qu'ils ne peuvent s'expliquer.

(1) Voir *Un Cherif kabyle en* 1804, par M. Berbrugger, *Revue africaine*, tome 3, p. 209.

Les contingents rebelles dont le nombre grossissant d'étape en étape, se rendirent d'abord à Bou R'ioul chez les Oulad bel Afou, de là au Beni Meslem, — aux Oulad Aïdoun, — à Sefisfa des Mouïa, — à Sidi Mahammed el-R'orab (jardin de Salah Bey, sur le Roumel). Le lendemain ils attaquaient et pillaient déjà les faubourgs de Constantine, lorsqu'une fausse alerte répandit la panique parmi les Kabyles. On avait fait courir le bruit que le bey Osman, alors absent de Constantine avec ses troupes, allait arriver d'un moment à l'autre. Le Bou Dali suivit le mouvement de retraite jusqu'à Ouldjet el-Kadi, sur la route de Mila, où il réussit enfin à se faire écouter et à arrêter les fuyards.

« Malheureux, leur criait-il, pourquoi fuyez-vous donc, vous êtes cause que ma mission divine manque son effet. Vous n'avez cependant aucun ennemi à redouter. — Dieu vous a rendus lâches, parce qu'au lieu de vous emparer de la ville vous n'avez songé qu'au pillage. — Revenez avec moi, je vous promets de vous faire coucher ce soir dans Constantine. Mais si vous voulez que ma promesse se réalise, il faut renoncer, dès à présent, à ce butin que vous emportez. »

Tous les objets enlevés dans les faubourgs ayant été réunis en un monceau, le cherif y mit le feu de sa propre main.

Les contingents revinrent sur leurs pas et alors commença réellement le siège de la ville. Ben el-Harche s'avança résolument vers la porte de Bab el-Oued, la fit entamer à coups de hache par les chrétiens prisonniers qu'il avait amenés avec lui ; mais pendant cette opération, un coup de feu tiré d'une embrasure voisine le blessa à la jambe. Il n'était pas aussi invulnérable qu'il l'avait affirmé solennellement, et pour expliquer sa blessure il fit répandre le bruit que la balle qui l'avait atteint était d'argent et non de plomb. Les esclaves chrétiens emportèrent leur maître dans les montagnes. Quant aux kabyles assiégeants, ils ne tardèrent point à se débander et à s'éloigner aussi, mais pas assez tôt pour échapper aux coups d'Osman bey qui, cette fois, était en effet à leurs trousses.

Nous n'aurons pas à répéter ici ce qui a déjà été raconté en détail sur la catastrophe occasionnée ensuite par cette insurrection (1). On sait que Osman bey et une partie de ses troupes, s'étant engagés imprudemment dans un pays difficile, montagneux, boisé et coupé par de nombreux cours d'eau, succombèrent de la manière la plus déplorable. La tête de l'infortuné Osman bey fut portée au cherif, chez les Beni Fergan où il s'était retiré.

Pendant que tous ces évènements se passaient dans l'intérieur du pays, l'agha de Djidjelli, s'ennuyant, sans doute, de son rôle passif, envoya en course le bâtiment qui lui avait été laissé. Aucun navire chrétien ne fut rencontré en mer, mais comme il ne convenait pas de rentrer au port les mains vides, on dévalisa les sandales mauresques de Bône et de Bougie qui voyageaient sur la côte.

Malgré l'humiliation subie par la garnison turque de Djidjelli, forcée d'abandonner la place aux rebelles, le pacha d'Alger n'avait pris encore aucune mesure énergique de répression, se bornant à ordonner au bey de Constantine de s'emparer du cherif. Mais les brigandages commis par le bâtiment corsaire de Djidjelli et, probablement aussi, la nouvelle du désastre d'Osman, le décidèrent à agir. Le Raïs Hamidou reçut l'ordre de faire voile vers Djidjelli avec une petite escadrille composée de quatre navires de guerre. Arrivé devant la ville, il somma les habitants de lui livrer le cherif, ainsi que le coulougli Dernali (2), considéré comme un traître, parce qu'il avait été jadis canonnier dans les troupes régulières. A cette sommation, les Kabyles qui gardaient le fortin au nom de Bou Dali, répondirent par une vive fusillade.

Le Raïs Hamidou fit aussitôt commencer la cannonade qui se prolongea le lendemain encore, mais elle ne produisit qu'un effet insignifiant. Les boulets passaient presque tous au-dessus des maisons de la presqu'île, peu élevées au-dessus du niveau de la mer, et allaient tomber au loin sans causer de dommages.

Néanmoins, avant de s'éloigner, Hamidou eut la satisfaction d'incendier dans le port le bâtiment du coulougli Dernali.

(1) Voir ma notice sur Zebouchi, *Revue africaine*, 4e vol. p. 120.

(2) Dernali craignant d'être livré prit la fuite et ne sortit plus des montagnes.

A cette époque l'enthousiasme des Kabyles pour l'homme qui les avait passionnés commençait à diminuer. Ben el-Harche, guéri de sa blessure à la jambe (1), s'en aperçut et jugea prudent de s'éloigner sans bruit. Il partit emmenant sa femme Yamina, quelques-uns de ses anciens compagnons marocains et les esclaves chrétiens qui lui restaient; les autres étaient morts par suite de mauvais traitements ou avaient été tués à l'attaque de Constantine et dans le combat où périt Osman bey.

Avant de dire ce qui se passa encore à Djidjelli à la suite du bombardement du Raïs Hamidou, il convient d'en finir avec le Bou Dali et de suivre ses menées jusqu'au dernier moment.

En quittant le village de Djerah avec ses compagnons, il se rendit dans la vallée de l'Oued Sahel, où il vécut ignoré pendant plusieurs mois. On n'entendait plus parler de lui, lorsque au mois de février 1806, il reparut dans les montagnes de Bougie et assiégea cette place qu'il ne prit pas plus que Constantine. Dans le courant de la même année, il parcourut la tribu des Amer de Sétif et alla enfin établir son quartier général au pied du Magris.

Entrant en relations avec ben Barkat, marabout fanatique des Oulad Derradj, il parvint à soulever les Mâdid, les Aïad, Oulad Khelouf, Oulad Brahim, Oulad Tebban qui lui envoyèrent des contingents. Un soulèvement général paraissait imminent. Les Oulad Mokran, seigneurs de la Medjana et les autres grands feudataires de cette région, reçurent l'ordre de prendre les armes et d'appuyer le mouvement des troupes turques envoyées de Constantine contre les rebelles. Le cherif ben el-Harche battu une première fois entre le Magris et Sétif, se réfugia chez les Oulad Khelouf et rassembla d'autres contingents à Rabta. Attaqué une seconde fois à Rabta par les Turcs et leurs auxiliaires, Ben el-Harche perdit la vie et dès lors ses partisans se dispersèrent. Les chroniques indigènes annoncent ainsi la fin de cette révolte : en 1222 de l'hégire (1807) le jour de l'avénement d'Ali Pacha, Mohammed ben el-Harche est tué.

(1) Un médecin venu de Djidjelli aux beni Fergar procéda à l'extraction de la balle qui s'était logée dans une jambe.

Revenons maintenant à Djidjelli. L'état d'insoumission de cette ville ne pouvait durer longtemps. Par le fait, ses habitants n'étaient pas très coupables puisque, abandonnés par une garnison pusillanime, ils s'étaient trouvés dans la nécessité de se soumettre au cherif, afin de sauver leurs personnes et leurs biens. Malgré le départ du Bou Dali, les Kabyles des environs n'en continuaient pas moins à être arrogants et à traiter Djidjelli en pays conquis. Plusieurs notables, en tête desquels figurait le jeune marabout Si Mohammed Amokran se rendirent en députation à Alger; ils firent appel à la clémence du Pacha et lui demandèrent sa protection. Le souverain algérien les accueillit favorablement et quelques jours après le Raïs Hamidou les ramenait dans leurs foyers, leur laissant une nouvelle garnison de quarante janissaires pour veiller à leur sûreté.

Les affaires du pays reprirent leur cours habituel; la tranquillité régnait dans les tribus kabyles depuis cinq ans environ, lorsque tout-à-coup on répandit la nouvelle qu'un nouveau fanatique, se disant le neveu du Bou Dali ben el-Harche venait de se montrer chez les Beni Amran.

Les Kabyles, que les mésaventures de l'oncle n'avaient pas corrigés de leur trop de confiance, accoururent pour voir le neveu. Ils l'escortèrent dans une visite qu'il fit au marabout moula Chokfa des Beni Ider. A la suite de cette entrevue il fut encore question de s'emparer de Djidjelli, mais le nouveau cherif s'y refusa, prétextant que le moment d'entreprendre de grandes choses n'était pas venu. Cette hésitation lui nuisit dans l'esprit de ceux qui l'entouraient, et les Oulad Bel Afou, doutant de sa mission divine, proposèrent de le livrer à la garnison turque de Djidjelli. Afin de se soustraire à leurs poursuites, il se réfugia chez les Beni Aïcha, où il se tint caché dans une caverne dans laquelle on ne pouvait pénétrer qu'à l'aide d'une échelle. — Reparaissant au bout de quelque temps, il parcourut encore les tribus, prêchant la guerre sainte. C'est alors que le Pacha d'Alger, Ali ben Khelil, écrivit au marabout si Mohammed Amokran et aux notables de Djidjelli la lettre dont nous avons donné copie au commencement de cet article.

Si Mohammed Amokran donna mission à deux de ses famil-

liers, Yahia el-Balâouan et Taïeb bou Djada, de se mettre aux trousses de l'agitateur. Après l'avoir guetté quelques jours ils finirent par le surprendre dans un sentier pendant qu'il se rendait isolément d'une tribu à l'autre, et ils le tuèrent ainsi que son domestique. Les deux émissaires rentrèrent aussitôt à Djidjelli rapportant la tête du cherif ainsi que son cheval. Si Amokran garda le cheval pour lui et expédia la tête à Alger. Le pacha reconnaissant fit donner 500 francs de gratification à chacun des deux hommes ; quant au marabout Amokran il recut de son côté de riches cadeaux et de nouveaux témoignages d'affection du gouvernement turc.

L. Charles-Féraud,
Interprète de l'armée.

RELATION DE LA PRISE DE TEBESSA

PAR L'ARMÉE ARABE, EN L'AN 45 DE L'HÉGIRE,

Traduite du *Fotoh Ifrikia*, légende islamique (1).

Lorsque l'émir Okba dirigea son armée sur Tébessa, cette ville, capitale d'une vaste contrée, obéissait à un prince très-puissant. Ses forces s'élevaient à 180,000 combattants, et aucun des chefs du pays n'osait lui tenir tête. Il était très-considéré à la cour du grand roi (Malek el-Akbar), Tiraf, fils de Setnâne, qui régnait alors à Mallaka, et il allait le visiter au commencement de chaque année. Son père et celui de Tiraf étaient frères. Cette parenté explique les excellentes relations qui existaient entre eux.

Okba dit à Abd-Allah ben Djafar : « J'enverrai à ce prince une députation pour lui annoncer la capitulation du pays de Kastala. »

Abd-Allah répondit : « Ce prince, à mon avis, est l'ennemi le plus redoutable que vous ayez encore eu à combattre. Nul dans toute l'Ifrikia ne l'égale en courage et en succès. Avant de l'attaquer, implorez contre lui l'assistance divine. »

Aussitôt que le général en chef de l'armée eut donné le signal du départ, l'air retentit de cris de joie. Les princes alliés s'avancèrent, tenant en main leurs bannières déployées. Dans cette journée, brillaient au premier rang les Beni-Hachem et les Beni-Makzoum.

Les ennemis de Dieu ayant appris que les musulmans arrivaient, mirent sur pied les guerriers des villes et des campagnes. Le prince de Tébessa leur demanda ce qu'ils pensaient du traité conclu entre les gens de Kastala et les Arabes. Ils répondirent : « Kastala a ouvert ses murs aux sectateurs de Mohammed ; elle a subi la loi du Koran, elle a laissé abattre la croix du Messie par les hordes sauvages de l'Arabie. Serions-nous assez lâches pour suivre son exemple ? Courberons-nous la tête devant le livre de l'imposture ? Laisserons-nous souiller le seuil de nos églises par ces conducteurs de chameaux ?

Le prince échauffa leur ardeur par un discours énergique : « Les plus minces projets, dit-il, sont trop grands pour les âmes

(1) Bibliothèque d'Alger, Ms. arabe, n° 127, D.

faibles et pusillanimes; les entreprises les plus difficiles sont petites aux yeux de l'homme courageux. L'orage de la destruction nous menace, mais vos poitrines serviront de remparts aux murs de Tébessa. Si l'ennemi parvenait à forcer cet obstacle, nous l'écraserions entre les battants de nos portes comme la Mort écrase les humains entre ses cils. La capitale de mes Etats, purifiée par la grâce du Christ, servira de digue aux flots de l'invasion. Aux armes, mes vaillants sujets! Aux armes, fervents adorateurs du Messie! Mon fils commandera vos légions; n'oubliez pas que vos glaives sont la terreur de l'Ifrikia. »

A peine le prince avait achevé ces paroles, que les guerriers vinrent en foule se rassembler sous les drapeaux de leurs chefs.

L'armée sortit de l'enceinte de Tébessa, et grossie par les contingents des villes voisines, déploya dans les campagnes 100,000 combattants sous les ordres du jeune prince.

Les musulmans étaient campés dans leurs retranchements. Abd-Allah, Fodaïl, Refa et Solimân, qui commandaient les troupes de l'avant-garde, aperçurent flottant au loin les bannières de l'ennemi de Dieu. « Par le Seigneur de la Ka'bah, s'écrièrent-ils, ce jour est le jour des forts! Le nuage de poussière qui s'épaississait à l'horizon vient de s'ouvrir. Voici venir les enfants maudits du Messie! Ils arrivent tout bardés de fer. On dirait que leurs chevaux n'ont point de jambes. L'éclat que jette leur armure ne permet point de distinguer le guerrier de son casque, de sa cuirasse et de la lame de son sabre. Le mouvement de leurs innombrables escadrons a ébranlé la terre au levant et au couchant. Un péril inévitable menace nos jours. A cheval, enfants d'Abd el-Menâf! Que celui qui désire l'honneur d'un triomphe éclatant, sache que ce n'est qu'avec le tranchant du sabre qu'on ouvre les portes de la victoire! En avant, en avant! Que ces superbes mécréants servent de pâture, cette nuit, aux chacals de la plaine! »

Cependant l'impétuosité des Tébessiens et l'élan donné à la cavalerie avaient effacé la distance. Déjà les héros de Hachem et de Makzoum avaient été ébranlés comme les rochers d'un torrent, par le choc d'une première rencontre. Portée par le fils du prince, la croix avait pénétré dans les escadrons de l'Islam. Les chevaux disputaient le terrain aux chevaux. Le cliquetis des

armes, dominé par les cris des combattants, faisait pâlir les plus braves. Des ruisseaux de sang glissaient entre les herbes de la prairie. La victoire désigne enfin ses élus. Après avoir broyé 5,000 cavaliers africains, comme la meule fait le grain, les vrais croyants restèrent maîtres du champ de bataille. Le jeune et bouillant Fodaïl se lève sur ses étriers, et brandissant le tronçon de son épée, crie à ses compagnons: « Allah akbar (Dieu est grand)! Mohammed nous regarde! » C'est en vain que l'ennemi se dérobe au carnage, c'est en vain qu'il cherche son salut derrière les remparts de la ville. Les Arabes s'élancent à sa poursuite, portés dans les airs par ces coursiers agiles auxquels il ne faut d'autre nourriture que le vent du désert, et qui se contentent, pour étancher leur soif, de la vapeur des oasis. La bannière du Messie tombe à terre, le jeune prince qui la soutenait expire sous la pointe des lances.

Lorsque le Gouverneur de Tébessa vit rentrer les débris de ses légions il dit aux officiers: « Honte à vous! que le Messie vous maudisse! Qu'avez-vous fait des soldats confiés à votre honneur? Qu'est devenu mon fils, l'espoir de ma race? Avez-vous eu la lâcheté d'abandonner l'emblème sacrosaint de la foi? »

« Seigneur, répondirent-ils, nous avons vu planer la mort sur nos têtes. Nos ennemis préféraient la mort à la vie. Leur ardente jeunesse a terrassé les vieux champions de ton royaume. »

Le désespoir et la fureur comprimaient le cœur du prince. Il dit: « Si j'avais pu craindre une défaite, j'aurais marché contre eux en personne. Aucun d'eux n'aurait échappé à mes coups. »

Les chefs de l'armée étendirent vers lui, en signe de paix, leurs bras cicatrisés, et dirent: « Héros du christianisme, venez donc nous conduire au combat! »

Le souverain de Tébessa avait une fille jeune et belle; le gouverneur Kastala l'avait demandée en mariage. Il avait offert pour sa dot mille chevaux de race renommée, mille onces de musc, mille négresses et mille pages des familles les plus illustres.

Vainement on eût cherché dans toute l'Ifrikia une personne qui pût l'égaler en beauté: Sa taille était plus déliée que l'haleine des zéphirs. Ses mains blanches et fines ressemblaient au lys qui se balance sur sa tige. Ses sourcils, gracieusement cour-

bès, surpassaient en élégance le portique d'une mosquée. Telle la rose s'épanouit à la brise printannière, telle s'entrouvrait sa bouche lorsqu'elle murmurait ses prières. Quand elle se promenait dans les parterres du roi, on eût dit que ses pieds ne posaient que sur la pointe des herbes. Sa chevelure qui descendait jusqu'à sa ceinture, enveloppait son visage comme les nuages jaloux de l'éclat de la lune. Elle se revêtait de robes en drap d'or sur lesquelles ruisselaient des tuniques plus transparentes que l'eau. Son père dit aux chefs de l'armée : « Celui qui tuera Abd Allah ben Djafar, je lui donnerai ma fille en mariage. » Et il jura, la main étendue sur l'Evangile.

Au même instant, les clairons retentirent sur la place publique, et les soldats défilèrent par troupes innombrables devant le souverain, que la jeune princesse accompagnait, entourée de ses dames d'honneur. Ils étaient encore en vue de Tébessa lorsque les musulmans s'avancèrent en rang de bataille. Le prince se tourna vers l'élite de ses guerriers et dit d'une voix ferme : « Qui d'entre vous proposera un combat singulier au général arabe ? » Son neveu, jeune encore, sortit des rangs. La fille du roi l'aperçut et lui dit : « Si tu veux devenir mon époux, montre nous ta force et ton courage ! »

Animé par ces paroles, le chevalier, couvert d'une cotte de mailles rayonnante, s'élança dans l'espace qui séparait les deux armées. « Où est Abd Allah, fils de Djafar ? » s'écria-t-il.

Plus prompt que l'éclair, Abd Allah se présenta monté sur un cheval blanc, qui jetait au vent sa crinière tressée avec des bandelettes de soie verte et un chelil à franges d'or. Dès qu'ils furent face à face, ils se provoquèrent en ces termes :

— Est-ce toi qu'on appelle Abd Allah ben Djafar, descendant du Prophète ?

— C'est moi qui suis Abd Allah.

— Eh bien ! apprends que je suis venu pour te tuer et mériter par ta mort la main de la fille de notre prince.

— Son père te l'a-t-il promise ?

— Il me l'a promise, et ta mort est la condition.

— Chrétien, tu as mal agi ; permets-moi de te donner un conseil.

— Ce conseil, quel est-il ?

— Retourne auprès de ta cousine et prie-là de venir assister au combat. Tu as rougi sans doute de lui laisser voir ta faiblesse, et tu te seras vanté d'être plus vaillant que moi.

Avant d'entendre d'autres provocations, le prince s'éloigna et revint accompagné de sa cousine. Abd Allah regarde la jeune fille et dit avec ironie : « Nous accordera-t-on la faveur de contempler ce beau visage ? » A ces mots la princesse écarta son voile et laissa le héros musulman ébloui par ses charmes. Tandis qu'Abd Allah, les yeux au ciel, murmurait : « Dieu garde la plus belle fille d'Adam, » la fiancée cria à son cousin : « Chargez-le ! »

Au même instant le prince fondit sur son ennemi et balança au-dessus de sa tête une massue en fer qui pesait soixante livres. Abd Allah esquiva le coup avec adresse, et l'arme retomba lourdement sans l'avoir atteint. Puis, revenant à la charge, il abattit la main du prince d'un coup de sabre, comme les Beni Hachem savent si bien les asséner, et lui plongea en même temps la lame dans la poitrine. Le corps chancela, s'affaissa et roula sous les pieds des chevaux.

Pendant que les serviteurs d'Abd Allah ramassaient les dépouilles du vaincu, évaluées à soixante mille dinars d'or, les femmes de Tébessa, rangées sur le haut des murailles, faisaient retentir les airs de leurs lamentations lugubres. Cent guerriers voulurent venger sa mort ; tous mordirent la poussière. Le fils de Djafar saisit aussitôt par la bride le cheval de la princesse et dit : « Tel est le sort que je réservais à ton fiancé téméraire. C'est moi qui serai ton époux. » Le roi le vit et l'entendit. « Chargez de front ! » cria-t-il à ses soldats. Les rangs s'ébranlèrent de part et d'autre ; puis, chrétiens et musulmans, chefs et soldats se précipitèrent en avant. Le choc fut terrible et la mêlée impénétrable. L'acharnement des deux armées prolongea l'action jusqu'au coucher du soleil. Alors l'arrière-garde des Arabes, lancée à fond de train sur le champ de bataille, culbuta et poursuivit l'ennemi jusque dans l'enceinte de la ville, dont les lourdes portes se refermèrent. Les chrétiens laissaient cinq mille morts. Du côté d'Abd Allah on n'eut à relever que deux cents martyrs de la foi.

La nuit fut employée à fortifier le camp et l'on fit les préparatifs du siége. Le lendemain Okba, général en chef de l'armée musulmane, réunit les principaux guerriers de chaque tribu pour combiner avec eux le plan d'attaque. Mais les vieux remparts de Tébessa, construits en pierres de taille colossales et défendus par une population nombreuse, devaient opposer une longue résistance. Le siége avait déjà duré vingt jours, lorsqu'on vit arriver un cavalier coiffé d'un turban vert. On se porta à sa rencontre. C'était Aouisse qui venait du Hedjaz, chargé d'une lettre au sceau du Kalife.

En entrant dans la tente d'Okba, Aouisse lui dit : « A toi le plus précieux des amis, cette lettre d'Osman, fils d'Affân ! » Le général prononça la formule : Bismillah el-rahmân el-rahim (au nom de Dieu clément et miséricordieux), prit la missive et la lut avec attendrissement. Son émotion se communiqua aux assistants, dont l'imagination se portait vers la terre natale. Aouisse présenta encore une lettre à Okba. Elle venait d'Ali, fils d'Abou-Taleb. Il célébrait en termes pompeux les exploits d'Abd Allah, le comblait d'éloges au nom des compagnons de Mohammed, et lui prodiguait les titres glorieux d'Epée de l'Islam et de Père des cavaliers.

Quand la lecture fut achevée, le fils de Djâfar, se leva et dit avec le ton d'un homme inspiré : « En exterminant les ennemis de Dieu et du Prophète par excellence, nous n'avons fait qu'exécuter les décrets de l'Eternel, qui n'a point d'égal, qui n'a point enfanté et qui n'a point été enfanté. Ceux qui associent d'autres divinités à Dieu, sont immondes. Le livre de la révélation nous prescrit nos devoirs dans la sourate du repentir :

« Tuez les idolâtres partout où vous les trouverez ; faites-les prisonniers, assiégez-les et guettez-les à toute embuscade ; mais, s'ils se convertissent, s'ils observent la prière, s'ils font l'aumône, alors laissez-les tranquille : car Dieu est indulgent et miséricordieux. »

Edifiée par la modestie du héros, l'assemblée se dispersa en silence. Abd Allah, rentré dans sa tente, fit la prière de l'âcha ; et après avoir pris le repas du soir, accomplit rigoureusement ses ablutions. Puis il se prosterna, la face contre terre, en invoquant le nom du Seigneur des mondes. Sa femme était auprès de lui. Le voyant ceindre son épée de combat, elle lui demanda avec inquiétude, où il voulait aller par une nuit impénétrable comme un buisson. La pluie tombait à torrents, et les chrétiens faisaient le tour des remparts en poussant des cris terribles. Abd Allah sortit sans répondre ; à la faveur de l'obscurité, il se glissa dans un groupe d'hommes qui réunissaient leurs efforts pour rentrer dans la ville un énorme madrier. Couvert d'une étoffe grossière qui lui cachait en partie le visage, il passa sans être remarqué, devant les gardes de la porte, s'enfonça dans les rues désertes et réussit à trouver un abri sous le portique d'une maison. On entendait au fond de cette demeure des chants funèbres interrompus par des gémissements. Des gens entraient et sortaient. Abd Allah pénétra jusque dans la cour et attendit que la foule se fût dispersée. Quand il fut à peu près seul, il s'avisa de questionner une vieille négresse qui était assise auprès de lui.

— Quel malheur, lui dit-il, a pu plonger cette famille dans l'affliction ?

— Ils pleurent la perte de plusieurs guerriers que les Arabes ont faits prisonniers. Le comble de leurs vœux serait d'entrer en pourparler avec Abd Allah, fils de Djâfar. Ils espèrent qu'il acceptera leur rançon.

— Qui habite cette maison ?

— C'est un vieillard courbé sous le poids des ans et qui, dans des temps meilleurs occupa une place à la cour.

— Introduis-moi auprès de lui, pour l'amour de Dieu.

— Qui donc es-tu ?

— Ne conçois aucune crainte à mon égard ; conduis-moi à son appartement.

La servante se leva. A peine eut-elle informé le vieillard du désir exprimé par l'étranger, qu'il accourut au-devant d'Abd Allah, fils de Djâfar. Celui-ci l'aborda en ces termes :

— Adorateur du Christ, je prends une part bien vive à ta douleur.

— Et toi, qui donc es-tu ? car ton extérieur révèle un étranger.

— La terre des Arabes est ma patrie. Errant autour de la ville,

j'y suis entré, cette nuit, par hasard et m'y suis mis à l'abri. Malheureusement, la première maison où se portent mes pas retentit de lamentations.

— As-tu aperçu dans le camp des Arabes de jeunes captifs ?

— Je les ai vus.

— Ce sont mes fils ! Que dois-je faire pour leur rendre la liberté ? Parle.... conseille-moi.... Veux-tu aller toi-même auprès d'Abd Allah, fils de Djâfar ?..... Il est aussi clément que brave. Tu lui offriras tous mes biens pour la rançon de mes fils !

Abd Allah s'inclina respectueusement, et dit, la main appuyée sur le cœur : à toi mon amitié, à toi mon dévouement.

Le vieillard s'éloigna et revint presque aussitôt, accompagné de sa femme, dont le visage flétri par le chagrin avait repris une vive teinte d'espérance. En présence de l'étranger, la pauvre femme tomba à genoux ; ses mains étreignirent celles d'Abd Allah.

— Mon Dieu ! dit-elle avec une voix déchirante, si j'étais sûre que le général arabe consentît à me rendre mes enfants !...

— Réjouissez-vous d'avance, reprit l'étranger avec une émotion mal comprimée. Bientôt vous embrasserez vos enfants : car je veux que vous voyiez Abd Allah ben Djâfar cette nuit même.

— Seigneur des mondes, s'écrièrent les deux vieillards, aurons-nous la force de supporter tant de joie !...

— Eh bien ! sachez qu'Abd Allah ben Djâfar est devant vous !

— Est-ce vrai ?

— Je suis Abd Allah.

La mère des captifs se releva précipitamment et frappa trois fois ses mains l'une contre l'autre.

Une négresse parut un flambeau à la main. « Approche-toi, lui dit-elle, approche la lumière. »

« Je saurai le reconnaître, car je l'ai vu, plus terrible qu'un lion terrasser nos héros sur le champ de bataille... Lui !... c'est lui !... »

Ces derniers mots furent un cri. Ému jusqu'au fond de l'âme les yeux fixés sur la jeune figure du guerrier musulman, le vieillard parla d'un ton solennel : « Sectateur du Prophète, ta générosité m'a fait ton esclave. Une religion qui transforme les vainqueurs en anges de bonté est la meilleure des religions. Je

déclare qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, l'unique, l'incomparable, et que Mohammed est l'envoyé de Dieu. »

Abd Allah crut triompher une seconde fois : mais la victoire qu'il remportait à ce moment, sans éclat, sans témoins, lui paraissait d'autant plus belle qu'elle n'avait pas coûté une goutte de sang.

— Tranquillisez-vous, dit-il à ses nouveaux prosélytes ; demain vous verrez vos enfants libres. Mais avant que je retourne au camp, avez-vous encore une grâce à me demander ?

— La faveur que nous implorons, reprit le vieillard, intéresse la vie d'un seigneur qui fut le père du peuple. Desservi par de lâches courtisans, le hâdjeb (chambellan) a perdu l'amitié du roi, et demain sa tête doit tomber sous la hache du bourreau.

— Peut-on m'introduire auprès de lui, interrompit Abd Allah ?

— Cette nuit même j'irai le voir, et je lui demanderai un moment d'entretien.

— Hâte-toi donc et reviens ?

Le père des captifs sortit ; à la faveur de l'obscurité, il parvint jusqu'à la demeure du hâdjeb. Plusieurs jeunes pages veillaient debout sous le portique. Un d'eux entra et dit au hâdjeb : « Seigneur, il y a ici un vieillard qui demande à vous parler. »

« Qu'on l'amène, dit le hâdjeb, avec une émotion visible.

Un instant après, celui-ci était dans la salle. Il aperçut des secrétaires qui écrivaient à côté de leur maître : mais le papier disparut presque au même moment.

C'était une lettre à l'adresse d'Abd Allah ben Djâfar.

« Que désires-tu, dit le hâdjeb d'une voix altérée. »

— Une affaire de la plus haute importance m'amène en ces lieux.

Un signe du maître invita les secrétaires à se retitierr.

Lorsque l'épais rideau qui servait de portière se fut replié sur les pas du dernier, le vieillard s'approcha respectueusement et dit d'une voix mystérieuse : « Seigneur, Abd Allah ben Djâfar désire avoir une entrevue avec vous. Votre position l'intéresse. Il vous sauvera.

— De grâce, ne m'abuse pas, reprit le hâdjeb tressaillant de joie. Où est-il ? où le trouverai-je ?

— Au sein d'une famille qui est devenue la sienne, fit le vieillard avec un air attendri.

La tête du hâdjeb retomba sur sa poitrine : il eut la douleur de penser que ses démarches étaient épiées par des satellites du prince, et que, sorti de chez lui à cette heure, c'était hâter l'instant de sa mort...

« Un des hommes que tu as vus auprès de moi rédigeait une lettre pour le général arabe... Nous l'avons cachée, parce que nous étions loin de supposer que tu travaillais avec tant de zèle à mon salut. »

Et le hâdjeb baisa avec reconnaissance les cheveux blancs de son interlocuteur.

Puis il continua en ces termes :

« Mais je ne puis sortir sans éveiller les soupçons du tyran. Le temps presse... Comment faire?... Abd Allah consentira-t-il à venir dans ma demeure ?

— Il y consentira, interrompit le vieillard. Son cœur est magnanime. Il vole au-devant des malheureux.

Cependant en entendait résonner dans la rue les pas lents et mesurés de la garde qui veillait à la sécurité de la ville. La conversation fut arrêtée et les deux hommes se regardèrent. Le bruit s'éloigna peu à peu, et la figure du hâdjeb prit une expression passagère de soulagement.

« Seigneur, je vais aller prier votre libérateur de se rendre ici, dit le vieillard. Vous le verrez tout à l'heure, s'il plait à Dieu. »

Il serait difficile de décrire les sentiments qui agitaient intérieurement le cœur du hâdjeb. Sur le point de toucher à la réalisation de ses espérances, tantôt il doutait, tantôt il espérait : mais le doute l'emportait. Il comptait les minutes ; il eût voulu arrêter la marche du temps. A la fin, ne pouvant modérer son impatience, il sortit jusque sous le portique de sa maison. Ses yeux inquiets semblaient percer l'ombre. La pluie n'avait pas cessé.

En ce moment deux passants s'arrêtèrent. C'étaient Abd Allah et son compagnon. Saisir Abd Allah par la main, lui souhaiter la bienvenue, l'attirer dans la salle de réception et lui arracher son vêtement tout humide, fut pour le hâdjeb la durée d'un clin d'œil.

Pendant ce temps, les serviteurs qui avaient compris l'importance du personnage aux prévenances que leur maître lui prodiguait, apportèrent une robe de soie, et la lui jetèrent sur les épaules ; d'autres serviteurs apportèrent des plateaux chargés de mets.

Le nouveau venu prononça gravement les mots Bismillah (au nom de Dieu), et prit un peu de nourriture, moins par appétit que pour se conformer à l'usage des Arabes, qui regardent comme une insulte de refuser le repas de l'hospitalité. Quand il eut fini, il fit ses ablutions et adressa des louanges au créateur.

« C'est moi interrompit le hâdjeb, qui achèverai la prière : Je confesse qu'il n'y a de Dieu que Dieu, que Mohammed est son serviteur et son envoyé, et qu'aucun prophète ne l'égale en mérite. »

La joie d'Abd Allah était à son comble. Il obtenait d'avance la récompense de sa bonne action. L'objet de son dévouement était un nouveau prosélyte conquis à la foi de l'Islam.

— Héros du peuple arabe, dit le hâdjeb, daignez écrire de votre main une lettre au général en chef de votre armée. Priez-le de nous envoyer, à la pointe du jour, mille cavaliers d'élite. Mes affidés leur ouvriront la porte de la ville. Je vous réponds du succès.

— A toi mon amitié et ma foi, répondit le fils de Djâfar.

Il prit un kalam et du papier, et écrivit la lettre suivante :

« Au nom de Dieu, clément et miséricordieux. Il est l'unique et n'a point d'associé dans son royaume. De la part d'Abd Allah, fils de Djâfar, au général en chef, à nos amis El-Fodaîl, Refâ, fils de Harets, et à toute l'armée musulmane, salut !

« Après avoir rendu gloire à Dieu le maître des mondes, et avoir imploré l'intercession de Mohammed (que Dieu le comble de grâce et lui accorde le salut !) je vous déclare que les décrets de l'Eternel m'ont ouvert les portes de la ville ennemie. J'y ai eu une entrevue avec le second personnage de la principauté. Si vous voulez une victoire sans effusion de sang, dirigez vers la porte orientale de Tébessa mille cavaliers d'élite. Nous les recevrons, et dans la matinée le gouverneur de la contrée sera conduit vers vos tentes. Salut. »

Après avoir expliqué au hâdjeb le sens de cette missive, il la ferma et y apposa le sceau de l'envoyé de Dieu. Un serviteur fidèle reçut l'ordre de se rendre au camp et de la remettre à Fodaïl, fils d'Abbas. Guidé par les feux du bivouac, le courrier arriva jusqu'aux sentinelles avancées de l'armée musulmane. Dès qu'il eut expliqué l'objet de sa mission et montré la lettre dont il était porteur, on le conduisit à la tente de Fodaïl. Celui-ci prit la lettre et s'écria, en reconnaissant l'écriture de son ami : « Dieu seul peut récompenser ce noble guerrier, dont l'absence nous a tant inquiété ! »

Après avoir achevé la lecture, il ajouta : « Dieu est grand ! » puis il se leva et entra dans la tente d'Okba.

— Sait-on enfin ce qu'est devenu Abd Allah ? dit le général en chef ?

— Voici une lettre de sa main, répondit Fodaïl avec vivacité. Impatient du danger, il a pénétré comme l'eau dans le sol ennemi. Lis et admire.

Okba parcourut ces lignes tracées par l'émule de sa gloire. « Tout ce que nos bras et nos lances n'ont pu abattre a été vaincu par son génie et ses artifices, dit-il. Descendant de héros, héros lui-même, il a été touché par le doigt du Très-Haut. Gloire au Prophète ! » Après avoir prononcé ces paroles inspirées par l'enthousiasme, le général en chef fit appeler Refa et lui ordonna de prendre les cavaliers des Makzoum et des Hachem, et de se diriger vers Tébessa. Refa fit monter à cheval mille soldats choisis parmi les plus braves et se mit à leur tête, tenant en main l'étendard de son oncle Kâled, fils d'Oulid.

Le fidèle courrier partit et annonça leur arrivée au fils de Djâfar ainsi qu'au hâdjeb. Ce dernier, malgré sa disgrâce, avait un parti puissant dans la ville ; ce qui fit que la nouvelle d'un secours inespéré s'y répandit avec la rapidité de l'éclair.

Plus de six mille hommes, tant de la ville que de l'armée, prirent les armes et coururent au-devant des cohortes musulmanes. La porte orientale fut ouverte sans résistance, car les gardiens étaient du complot.

Alors le silence de la nuit fut troublé. Aux cris mille fois répétés de : La ilâha illallah, Mohammed raçoul Allah (il n'y a de Dieu que Dieu, Mohammed est l'envoyé de Dieu), les Arabes parcoururent les rues, enfoncèrent les maisons et les casernes, passèrent au fil de l'épée tout ce qui se défendait, et parvinrent à la porte du palais.

Déjà les courtisans avaient prévenu le Gouverneur de la trahison du hâdjeb. Déjà le hâdjeb, sûr de la vengeance, avait renversé la porte de la Kasbah, et pénétrait dans la salle du trône. Mais elle était déserte : le prince avait disparu.

Le lendemain, au lever du soleil, Okba entra triomphalement dans la ville. Il planta le drapeau de l'Islam sur le rempart de la Kasbah et prit possession du gouvernement. Abandonné par les siens, n'ayant plus d'espoir que dans la clémence du vainqueur, le prince se décida à quitter sa retraite et vint se prosterner aux pieds du général en chef.

— Est-ce toi qui régnais sur ce pays ? lui dit Okba, en regardant tour à tour le suppliant et le hâdjeb, pour s'assurer de la vérité

— Hier encore ce pays m'obéissait ; mais le souverain de l'Univers m'a renversé de mon trône, répondit le prince.

— Où donc étais-tu, lorsque nous sommes entrés ?

— Dans l'endroit où me retenait la volonté de Dieu le Tout-Puissant. Je confesse qu'il n'y a de Dieu que Dieu et que Mohammed est son envoyé.

Un geste bienveillant du vainqueur invita le nouveau sectateur du Prophète à s'asseoir sur le tapis étendu à ses pieds. Cette conversion venait en quelque sorte cimenter et sanctifier la victoire. La journée se passa en prières et en lectures sacrées. Dans la soirée, le général en chef convoqua le conseil de l'armée dont les membres étaient des chefs de tribus importantes, des officiers aguerris et des vieillards habiles dans l'interprétation du livre révélé (le Koran). Il s'agissait de délibérer sur le point de l'Ifrikia, où seraient dirigées les troupes, après avoir été ravitaillées. Les uns voulaient qu'on marchât immédiatement sur Malfeka, qui était la résidence du Malek el-Akbar, afin de s'emparer de la clef du pays ; d'autres regardaient comme plus sage une manœuvre tendant à paralyser la puissance du Patrice par la conquête successive de toutes les places qui lui obéissaient.

Quelques-uns étaient d'avis que, sans quitter la position de Tébessa, on envoyât des émissaires au Légat qui commandait Constantine.

Ils discutaient ainsi, lorsque les soldats amenèrent devant le conseil un prisonnier qu'ils venaient d'arrêter à une lieue de la ville. Okba l'interrogea. C'était un habitant du Zâb. Il avait rencontré la garnison de Constantine campée dans les plaines voisines. Pressé de questions il fit en peu de mots la description de cette ville : le nid d'un aigle, dit-il, est moins accessible. Les habitants l'ont surnommée la cité aérienne. Les nuages groupés à l'orifice de ses citernes viennent y verser leurs eaux. Assise sur un immense bloc de rocher que la baguette d'un magicien semble avoir détaché des masses environnantes, elle se contente d'opposer aux assaillants le tumulte torrentiel du fleuve qui lèche ses fondements, en s'engouffrant dans un abîme profond de mille coudées. L'archer le plus robuste ne saurait atteindre le rempart avec ses flèches. Elle obéit à un chef riche, puissant et courageux.

Abd Allah, fils de Djâfar (que Dieu le reçoive dans sa sainte miséricorde) saisit cette occasion pour faire prévaloir son avis, et les musulmans marchèrent sur Constantine.

A. Cherbonneau.

CHRONIQUE.

Nécropoles de Tiklat (*Tubusuptus*). Lettre au Président de la Société.

« Lisant rarement le Journal officiel, je n'ai appris que par la *Revue africaine* (no 73) la découverte, à moi attribuée, de Nécropoles souterraines appartenant aux indigènes, d'une architecture soignée, etc., etc.

« Dans les vingt lignes de cet article il y a à peu près autant d'erreurs que de mots, car je suppose que l'auteur veut parler des Nécropoles de Tiklat, que je n'ai pas, d'abord, la prétention d'avoir découvertes, mais seulement explorées plus complètement qu'elles ne l'avaient été jusqu'ici. De plus, quoique très curieuses, elles ne sont ni souterraines, ni indigènes, mais bien romaines et simplement enterrées sous les alluvions.

« J'ai l'honneur, du reste, de vous envoyer mon travail sur la Kabylie, et vous y trouverez, pages 123 et suivantes, les pièces fort dénaturées du procès : je vous serai très obligé, soit par une analyse, soit par l'insertion des quelques lignes qui éclaircissent la question, de rétablir la vérité ; car on écrit l'histoire d'une singulière façon dans les feuilles quotidiennes.

Veuillez agréer, etc., Ch. de Vigneral,
Capitaine d'état-major.

Cherchel (Caesarea). *Envoi d'une inscription latine à M. Berbrugger*.

J'ai l'avantage de vous adresser ci-joint l'estampage de l'épitaphe latine ci-après, d'un affranchi du roi Ptolémée, fils de Juba II. Cette épigraphe est gravée, sur marbre blanc, au-dessous d'un fronton triangulaire, timbré d'un croissant en relief :

PHILOCALVS·PYLADIS (sic).
REGIS.PTOLEEMAEI (sic) LL.
VIXI (sic)·ANN·V·MINVS·DIEBVS.
XV·H·S· EST.

Les deux dernières lettres du mot DIEBVS sont placées en dehors de l'inscription.

Des petits points séparatifs, d'une forme irrégulière, se voient à la suite de presque tous les mots et sigles de cette épitaphe.

Lecture :

Philocalus Pyladis, regis Ptolemaei libertus,
vixi (vixit) annis quinque minus diebus
quindecim. Hic situs est.

Traduction :

Philocalus fils de Pylades, affranchi du roi
Ptolémée. Il a vécu cinq ans moins quinze jours.

Au-dessous de l'épigraphe, qui est parfaitement conservée, existe, dans un tableau en forme d'édicule, un bas-relief représentant un enfant debout et de face, orné d'une belle chevelure bouclée et vêtu d'une ample tunique. De la main droite pendante il tient une grappe de raisin, et sa main gauche placée à hauteur de la poitrine, porte un fruit de forme arrondie.

Malheureusement, ce petit monument funéraire a été, dans l'antiquité, brisé à mi-corps de la figure y représentée, c'est-à-dire, vers la moitié de sa hauteur.

Dimensions :	Hauteur actuelle.....	0m22
	Largeur	0m21
	Epaisseur	0m04
	Hauteur des caractères	0m015

Ce précieux débris de l'antiquité a été trouvé dans un tombeau en ruines par M. Fichot, dont la propriété est sise près de l'Oued-el-Kantara, à environ un kilomètre Sud-Ouest de Cherchel. Sur la demande du conservateur, il en a été fait don au Musée de la ville.

P. de Lhotellerie

Inscription arabe de la grande mosquée de Cherchel. — Cette inscription dont nous devons l'interprétation à notre savant vice-président, M. Bresnier, est gravée sur un des côtés de la chaire ou *menbar* de la nouvelle grande mosquée de Cherchel. Les lettres appartiennent au type andaloux. On lit au-dessous de la dernière ligne : « Ouvrage terminé en l'année 981 (de J.-C. 1573). » Copie de cette invocation empruntée en partie au Koran, a été offerte à notre Société par M. le commandant Dupotet, actuellement maire de Cherchel. En voici le texte et la traduction :

بِسْمِ اللهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ فِي بُيُوتٍ أَذِنَ اللهُ أَنْ تُرْفَعَ وَيُذْكَرَ
فِيهَا اسْمُهُ يُسَبِّحُ لَهُ فِيهَا بِالْغُدُوِّ وَالْآصَالِ * رِجَالٌ لَا تُلْهِيهِمْ
تِجَارَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَنْ ذِكْرِ اللهِ وَإِقَامِ الصَّلَاةِ وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ يَخَافُونَ
يَوْمًا تَتَقَلَّبُ فِيهِ الْقُلُوبُ وَالْأَبْصَارُ * سُبْحَانَ اللهِ وَبِحَمْدِهِ
سُبْحَانَ اللهِ الْعَظِيمِ اللَّهُمَّ ثَبِّتْ عِلْمَهَا وَاغْفِرْ لِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ

Au nom du Dieu clément et miséricordieux,

En des édifices dont Dieu a permis la construction, et où il a voulu que son nom fût proclamé, célèbrent ses louanges, le matin et le soir, des hommes que les préoccupations des affaires commerciales ne détournent point de la mention de Dieu, de l'accomplissement de la prière, ni du don de l'aumône, et qui redoutent le jour où les cœurs et les yeux seront l'objet des plus scrupuleuses investigations. (Koran, ✝, 36 et 37 du chapitre 24.)

Que la louange de Dieu soit proclamée ! Que le Dieu très-grand soit loué dans sa gloire ! O mon Dieu ! affermissez la science (des préceptes du Koran) et accordez votre pardon aux croyants et aux croyantes ! . .

Pour tous les articles non signés :

L'un des Vice-Présidents,

A. Cherbonneau.

Alger. — Typ. Bastide.

13e Année. N° 76. JUILLET 1869.

Revue africaine

AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX.

NOTES DU CHAPITRE.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite. V. les nos 72, 73 74 et 75)

I. « Videtur mihi autem bonitate soli neutiquam præstare Libya, ut cum Asia aut cum Europa possit conferri, excepta sola Cinype ; nam idem regioni nomen est atque fluvio. Hæc vero regio fructuum cerealium proventu par est optimæ terrarum omnium, et reliquæ Libyæ prorsus dissimilis. Habet enim nigrum solum ; frequentibus rigatur fontibus, et nec siccitatem timet, nec a nimiis imbribus inundata læditur ; pluit enim in hac Libyæ parte. Proventuum frumenti eadem ratio et mensura est atque in Babylonica terra. Est vero etiam bona terra quam Evesperitæ colunt ; nam, quando ubertate præstat messis, fert terra horum centuplum ; sed Cinyps trecentuplum. « Hérodote, lib. IV, 198 rec. de Dindorf, 1844.

II. Cette tradition est intéressante parce qu'elle constate d'une manière éclatante, la réputation dont jouissait, dans la période antérieure à l'ère chrétienne, la fécondité du sol de l'Afrique. Polémon le Périégète vivait, suivant M. Preller *(Polemonis Periegetæ fragmenta*, Leipsic 1838, p. 6 à 9), sous le règne de Pto-

lémée Evergète, c'est-à-dire de 246 à 221 avant J.-Christ. D'après son scholiaste, qui nous fait connaître quelques fragments de ses écrits, il aurait affirmé que les Argiens devaient le froment à l'Afrique, et avaient consacré un temple à la Cérès de Libye, dans un lieu appelé *Charadra* : « *Touto epi tôn Argeion, eisègagen, epeidè kai Argeious oide mega phronountas ôs en tè Argeia sparentos tou purôn spematos, ek Libuès Argou metapempsamenou : dio Kai Dèmètros Libussès ieron idrussen en tô Argei, en Karadra outô kaloumenô topô, os phèsi polemon.* » La localité qui avait reçu les premières semences de blé d'Afrique conserve le nom de *campus libycus*, et les Argiens donnèrent à Cérès le surnom de *Libyque*. On lit, en effet, dans Festus, au mot *Libycus* : « Libycus campus in agro argeo appellatur quod eo primum fruges ex Libya allatæ sunt ; quam ob causam etiam Ceres ab Argis *Libyssa* vocata est » (Voir le passage du Scholiaste dans l'édition des fragments de Polémon citée plus haut, p. 44.)

III. « Appellatur hic Pulchrum promontorium (*Kalon akroterion*), quod ipsi Carthagini præjacet et septentriones spectat ; ultra quod meridiem versus nolunt Carthaginienses Romanos navibus longis navigare, quoniam, ut opinor, cognosci ab illis nolebant neque loca circa Byzatium, neque cirqua parvam Syrtim, quæ vocant Emporia, propter soli ubertatem *(dia tèn aretèn tès chôras)*. POLYBE l. III, 23. — Le texte du traité, tel que le donne Polybe, est, en effet, positif : « Ne naviganto Romani Romanorumve socii ultra Pulchrum Promontorium, præter quam si tempestatis aut hostium vi fuerint compulsi. » *Ibid.* 23. Si un bâtiment romain était accidentellement poussé vers le rivage interdit, l'équipage n'avait le droit de rien acheter, ni de rien prendre à terre, à l'exception des objets nécessaires au ravitaillement du navire ou aux sacrifices ; il devait remettre à la voile dans un délai de cinq jours : « Si quis vi delatus fuerit, emendi aut sumendi quidquam, præter necessaria reficiendis navibus et sacris faciendis, jus ei ne esto. Intra diem quintum, qui navem applicuerint, abeunto. » *Ibid.*

IV. « L'Afrique était représentée en femme qui avait une trompe d'éléphant sur le front ; quelquefois la tête et les dents

de l'éléphant y paraissent, comme dans la figure tirée du cabinet de M. Foucault, où cette femme assise tient une corne d'abondance sur le cou et un serpent à la main droite.... Il y a deux revers de médailles d'Adrien, dans l'un desquels l'Afrique est représentée assise avec sa trompe à la tête, tenant la main gauche sur la tête d'un lion, appuyée du coude droit sur un panier où sont quelques fruits ; dans l'autre, elle tient de la gauche une corne d'abondance, et de la droite un scorpion... à ses pieds est un panier d'où sortent des épis. Un revers de l'empereur Sévère la représente tenant des épis dans son sein et ayant un lion à ses pieds. Dans une médaille de Scipion, la tête de l'Afrique se voit ayant un épi devant elle et une charrue dessous, de l'autre côté de la médaille est un Hercule. » MONTFAUCON, *l'Antiquité expliquée*, t. III, 184.

Dans les insignes du Proconsul d'Afrique, on voyait, entr'autres emblèmes, une femme tenant dans chaque main des épis et ayant sous ses pieds un des navires qui transportaient le blé d'Afrique en Italie. *Notitia dignitatum*, ed. de Bocking, in-8°, Bonn, 1840, dans les comment. fascicul. IV, p. 420.

« Tum spicis et dente comas illustris eburno,
Et calido rubicunda die, sic Africa fatur. »

CLAUDIEN, *éloge de Stilichon*, l. II.

En tête de la *description de l'Afrique*, par Jean Léon, édition d'Anvers 1556, on voit le dessin d'une médaille de l'empereur Adrien, représentant une femme soutenant de la main droite une corne d'abondance et ayant à ses pieds une corbeille d'où sortent des épis.

Voir aussi tous les recueils de numismatique ou d'antiquités romaines, qui contiennent des *fac simile* de médailles offrant la figure symbolique de l'Afrique.

V. « Item Thapsanis HS vicesies, conventui eorum HS tricesies, adrumetinis HS tricesies, conventui eorum HS quinquagies multæ nomine imposuit. » HIRTIUS, *Bellum africanum*, XCVII.

Dans un remarquable travail de M. Rudorff, sur la loi Thoria, travail publié dans la *Revue de jurisprudence historique*, t. 10, Berlin 1842, le mot de *conventus* est traduit (en allemand)

par *tribunal*. Il en résulterait que César aurait frappé le tribunal de Thapse d'une amende de trois millions de sesterces. Ce qui prouve qu'il s'agit du *territoire* de Thapse, et non de ses *juges*, c'est que l'amende fut, pour la ville, de 2 millions de sesterces, et, pour le *conventus*, de 3 millions. Un tribunal composé de quelques magistrats n'aurait pas été condamné à payer beaucoup plus qu'une ville tout entière.

« Coloni coloniæ concordiæ Ulpiæ Trajanæ Augustæ frugiferæ Hadrumetinæ. » Gruteri *inscript*. p. 362.

VI. « Est in Africa consuetudo incolarum, ut in agris et in omnibus fere villis sub terra specus condendi frumenti gratia clam habeant, atque id propter bella maxime hostiumque subitum adventum præparent, qua de re Cæsar certior per indicem factus, tertia vigilia legiones II cum equitatu mittit ab castris suis millia passuum X, atque inde magno numero frumenti onustos recipit in castra. » Hirtius, *bell. afric.* LXV. — C'est un usage des Indigènes de creuser, dans les champs, et dans presque tous les villages, des souterrains dans lesquels ils déposent leurs grains, pour les mettre à l'abri des irruptions soudaines de l'ennemi. Informé de ce fait, César, à la troisième veille, envoya deux légions et la cavalerie à dix milles de son camp ; elles revinrent chargées de blé. »

VII. « Excepto Africæ frugifero solo. Cereri tantum id natura concessit.... Satisque gloriæ in messibus fuit. » Pline. l. XV, c. III (II).

Pline attribue à certaines localités une fertilité phénoménale : ainsi, d'après lui, le sol, aux environs de Tacape (au fond de la petite Syrte), offrait, grâce à des irrigations régulières, de véritables phénomènes de végétation. On y voyait croître, sous un palmier très-élevé, un olivier, sous l'olivier un figuier, sous le figuier un grenadier, sous le grenadier une vigne ; sous la vigne on semait du blé, puis des légumes, puis des herbes potagères, tout cela dans la même année, tous ces végétaux croissant et prospérant à l'ombre les uns des autres. La vigne y donnait deux vendanges par an Sans que la fécondité du sol fût provoquée, on y récoltait toute l'année quelque chose, les produits se

succédant sans interruption. « Si l'on n'épuisait pas la générosité du terrain par une production exagérée, chaque récolte y périrait par exubérance. » Il n'est pas surprenant que les parcelles de cette terre merveilleuse se vendissent cher : quatre coudées « mesurées, non les doigts étendus, mais à poing fermé, valaient 4 deniers » (3 francs 28 centimes. (Pline, l. XVIII, c. LI (XXII).

VIII. « Contra in Byzacio Africæ illum centena quinquagena fruge fertilem campum, nullis, quum siccus est, arabilem tauris, post imbres vili asello et a parte altera jugi, anu vomerem trahente, vidimus scindi. » Pline, l. XVII, c. III, 12. — Dans le Byzacium, au contraire, j'ai vu des champs, assez fertiles pour rapporter 150 pour un, ne pouvoir, dans les sécheresses, être labourés par la charrue traînée par des bœufs, et se laisser facilement entamer, après la pluie, par un soc que traînaient d'un côté un pauvre âne, de l'autre une vieille femme. »

IX. « Tritico nihil est fertilius ; hoc ei natura tribuit; quoniam eo maxime alebat hominem : Utpote quum e modio, si sit aptum solum, quale in Byzacio Africæ campo, centeni quinquageni modii reddantur. Misit ex eo loco divo Augusto procurator ejus ex uno grano (vix credibile dictu) CCCC paucis minus germina, exstantque de ea re epistolæ. Misit et Neroni similiter CCCLX stipulas ex uno grano. » Pline, l. XVIII, C. XXI. — « Aucune espèce de grain n'est plus féconde que le *triticum* ; c'est une propriété que la nature lui a donnée, parce qu'il constitue le principal aliment de l'homme. Une mesure de ce grain jetée dans un sol dont l'aptitude est constatée, en rend cent cinquante. Un procurateur envoya de cette province au divin Auguste une touffe composée (chose à peine croyable), de près de 400 tiges, toutes sorties du même grain. Il existe encore de ce fait des témoignages écrits. Le Procurateur de Néron lui envoya un pied de 350 chaumes, également provenus d'un seul grain.

X. « Cœterum in castris illis pecuniœ vis tanta reperta est, quanta nullo unquam uno in loco. Siquidem Vandali jam inde olim crebris direpto incursionibus romano imperio, grandes auri acervos in Africam transvexerant. Præterquam quod cum

uberrima sit regio, frugibusque ad vitæ usus maxime necessariis abundet, proventum pecuniæ, quam inde conficiebant, nunquam alio annonæ causa distraxerant, sed ibi congesserant, prædiis fruiti per annos XCV, quandiu Vandali in Africa regnarunt. Itaque auctæ in immensum divitiæ, in manus Romanorum eo die redierunt. » PROCOPE, *De bello Vandalico*, l. II, 3, p. 423, in-8° Bonn. 1833-recens. de Dindorf.

. ... « Fecunda, redundans
frugibus, et fructus lumen fundentis olivæ
et latices læti turgens referebat Iacchi. »

FLAVII CRESCONII CORIPPI *Johannides* seu *de bellis libycis*, libri septem l. III, vers. 31, ed. Mazzuchelli, Bonn., 1836.

— « Gaudebat miseranda novis ornata coronis
Africa; nectebant flavis gestamen aristis
agricolæ. » *id. ibid.* vers. 69.

— « Tunc fecunda Ceres, tunc lætus pampinus uvis
pictaque gemmiferis arbor splendebat olivis. »
id. ibid. v 324.

XII. « Les Arabes habitant dans l'Afrique, c'est à savoir entre le mont Atlas et la mer Méditerranée, sont mieux et en plus grandes richesses que les autres... Ces Arabes font bien et diligemment cultiver leurs terres, tellement qu'ils en retirent des grains en grande abondance. » JEAN LÉON, *Descript. de l'Afrique*, trad. de Temporal, 1556, p. 27, recto. — On voit qu'il s'agit ici du Tell, comme dans Strabon.

XIII. « The several ports which . I have seen of this province fall vastly short in fertility of the character which hath been attributed to it by the ancients. For those that are adjacent to the sea coast are generally of a dry sandy nature, with no great deapth of soil in the very best portion of them. Neither is the in land country in a much better state et condition. » SHAW, *travels or observations relating to several parts of Barbary*. Oxford, 1738, in f°, chapter IV, p. 185.

Voici la traduction de ce passage :

« Les différentes parties de cette province que j'ai visitées sont bien déchues, au point de vue de la fertilité, du caractère que leur ont attribué les anciens; car celles qui touchent au littoral sont généralement sablonneuses et arides; dans les meilleures portions, le sol a une très-petite profondeur. L'intérieur

du pays n'est pas dans une situation beaucoup plus favorable. »

Ailleurs, le même voyageur est encore plus explicite :

« Though it is somewhat extraordinary that the province of Byzacium, which was formerly held in so much repute for its fertility, should be at present the most barren and un profitable part of theese Kingdoms, » c'est-à-dire : « quoiqu'il soit assez extraordinaire que la province de Byzacium, si renommée autrefois pour sa fertilité, soit aujourd'hui la partie la plus aride et la moins productive des royaumes barbaresques. » *Physical and miscellaneous observations, or an essay towards the natural history of the Kingdoms of Algiers and Tunis*, ch. I, p. 228, dans le volume cité ci-dessus.

XIV. « ..... Unde secundum fidem polypticorum, per provinciam Proconsularem novem, millia duas centurias, jugera centum quadraginta unum, in solvendo; et quinque millia septingentas centurias, jugera centum quadraginta quatuor semis, in removendis. Per provinciam vero Byzacenam, in præstanda functione, septem millia quadringentas sexaginta centurias, jugera centum octoginta; septem mille sexcentas quindecim vero centurias, jugera tria semis, in auferenda. » *Codex Theodosianus* lib. XI, titul. XXVIII, *de indulgentiis debitorum*, lex XIII, Honorius et Theodosius 422.

LXIII (1). CORIPPE, *la Johannide*, l. VII, vers. 30.

LXIV. *id. loc. cit.* v. 41.

LXV. *id. loc. cit.* v. 168.

LXVI *id. loc. cit.* v. 243.

LXVII. *id. loc. cit.* v. 246.

LXVIII. JEAN LÉON, trad. de Temporal, Anvers, 1556, p. 303, verso.

LXIX. « Las tierras son arenales y tan ligeras que no se coge enellas trigo si non cavada y essa es muy poca. » MARMOL, l. VI, c. 38.

LXX. LÉON L'AFR. p. 306, verso.

(1) La cause de la lacune qui existe entre XIV et LXIII a été expliquée à la page 5, n° 73.

LXXI. Voici cette inscription, telle que l'a rétablie M. Hase : « Lucio cadio, Lucii filio, Quirina, Rogato, decurioni, ædili, duumviro, duumviri quinquennales Rusgunienses et Rusguniis consistentes, ob merita, quod frumentum intulerit et annonam passus non sit increscere, ære collato. » — Lucius cadius, fils de Lucius, de la tribu Quirina, avait donc fait apporter du blé à Rusgunium, et avait ainsi prévenu la trop grande cherté de cette denrée. C'est pourquoi ses administrés reconnaissants lui avaient décerné ce monument. HASE, article inséré dans le *Journal des savants* n° de juillet 1837.

La Mauritanie Tingitane était aussi sujette à des sécheresses qui faisaient avorter la récolte : « si apud Getulos, Tinguitanos, hujus rei causa siccitatem satis ariditatemque miserunt, eo anno cur messes amplissimos Mauris Nomadibusque tribuerunt ? ARNOBE, *adversus gentes*, l. I, p. 10, edit. *Varior.*, in-4°, 1651.

LXXII. « Verbo tamen dicam quadringenta ab eo deleta nostra esse oppida, captivos nostros partim in fossas et fluvios conjectos. » APPIEN, *de rebus punicis*, 63, ed. Schweighœuser 1785, in-8°. t. I, p. 384.

— « Quo spatio Annibal quadringenta deleverat oppida, et solis in præliis occiderat trecenta virorum millia. *Id.*, *ibid.*, 134, p. 496.

LXXIII. « In Italia vero, propter continua bella, agricultura neglecta, et si quid agri ferrent, absumente id, milite. » *Id. de bellis civilibus*, l. V, 18, t. II, p. 736.

— « Italiam.... quæ fame simul et intestinis dissensionibus adflicta. » *Id.*, *ibid.*, l. V, 25, t. II, p. 744.

— « Post exhaustum ærarium, post spoliatas provincias, Italiamque ipsam exactionibus et bonorum confiscationibus oppressam. » *Id. ibid.*, l. V, 67, t. II, p. 800.

— « Agrorum vastationibus, agriculturæ cessatione, et super omnia fame, quæ diro maxime modo eos presserat. » *Id. ibid.*, l. V, 74, t. II, p. 810.

— « Veteres agrorum possessores, bonis suis exutos et suppliciter nunc ad optimatium fidem confugientes. » *Id. ibid.* 19, p. 736

— « Nec solum civitates, quarum agri militibus divisi fuerant, sed Italia ferme universa commota erat. » *Id. ibid.* 27, p. 747.

— Le recensement fait après la guerre civile qui amena l'élévation de César, constata que les 320,000 citoyens qui existaient à Rome avant la guerre, étaient réduits à 150 mille. PLUTARQUE, *Vie de J. César* LXXI.

LXXIV. « Italiam propemodum universam... adtribui veteranis. » APPIEN, *De Bell. civil.*, 22. éd. citée, t. II., p. 740.

LXXV.

« Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
nos patriam fugimus. »... *Eclog.* I, vers. 3.
« Impius hoc tam culta novalia miles habebit ?
Barbarus has sejetes ? En quo discordia cives.
Perduxit miseros ? En queis consevimus agros ? »
Ibid. vers. 71.
.... « Non ullus aratro
Dignus honos, squalent abductis arva colonis,
et curvæ rigidum falces conflantur in ensem. »
Georgica, l. II, vers. 506, 508.

LXXVI. « Acerrimo in Veteranos odio ; quippe in coloniam Camelodunum recens deducti, pellebant domibus, exturbabant agris, captivos, servos appellando ; faventibus impotentiam veteranorum militibus, similitudine vitæ et spe ejusdem licentiæ. » TACIT. *annal.* l. XIV, 31.

LXXVII. « Conveniebant que agminatim in urbem promiscue juvenes, pariter ac seniores, mulieresque cum parvulis, et per fora, templaque cœtus faciebant lamentabundi, conquerentes nullo suo peccato se, Italici nominis homines, pelli agris focisque, tanquam jure bello captos. » APPIEN, *de Bell. civil*, l. V. 12, t. II, p. 728.

LXXVIII.

« Quid quod usque proximos
Revellis agri terminos, et ultra
Limites clientium
Salis avarus ? Pellitur paternos
In sinu ferens deos
et uxor et vir sordidosque natos. »
HORACE, ode II.

LXXIX. « Dilapsis pluribus in provincias, in quibus stipendia

expleverant. Neque conjugiis suscipiendis, neque alendis liberis sueti, orbas sine posteris domos relinquebant. Non enim, ut olim, universe legiones deducebantur, cum tribunis et centurionibus et sui cujusque ordinis militibus, ut consensu et caritate rempublicam efficerent; sed ignoti inter se, diversis manipulis, sine rectore, sine affectibus mutuis, quasi ex alio genere mortalium. repente in unum collecti, numerus magis quam colonia. » TAC. *Annal.* l. XIV, 27.

LXXX. « Aut innumerabilem multitudinem liberorum capitum in eis fuisse locis, quæ nunc vix seminario exiguo militum relicto, servitia romana ab solitudine vindicant. » TITE-LIVE, l. VI, 12.

LXXXI. « Prædas bellicas imperatores cum paucis diripiebant; interea parentes aut parvi liberi militum, uti quisque potentiori confinis erat sedibus pellebantur. Ita cum potentia, avaritia sine modo modestiaque invadere, polluere et vastare omnia, nihil pensi neque sancti habere. » SALLUSTE, *Jugurth.* XLI.

— Cet accaparement des terres par les riches est parfaitement expliqué dans ce passage d'Appien : « Romani olim prout quemque Italiæ populum armis sibi subjecerunt, parte agri eum mulctabant, et oppida in illo condebant, aut in jam ante condita oppida novos colonos sui generis adscribebant, quibus coloniis loco prœsidiorum utebantur. Agri autem bello parti semper eam portionem quæ culta esset novis colonis statim vel gratis, dividebant, vel pretio vendebant, vel elocabant ; quod vero incultum eo tempore ex bello erat, cujus nimirum generis imprimis magna semper pars fuit, illud, quia jamnondum volebant sub sortem mittere, edicebant interim ut colerent quibuscunque libuisset, excepta sibi vectigalis nomine frugum parte decima, ex arbustorum vero proventu parte quinta. Præterea his quoque qui greges alerent, vectigal indictum erat, tam minorio quam majoris patientissimum est habitum, volebant prospicere, ut auxiliorum domesticorum copia semper ipsis præsto esset. Sed res in contrarium quam putarant eis cecidit ; nam divites agri illius non dispertiti majori parte occupata, lapsu temporis confisi neminem sibi eam erepturum, vicinis prædiis et aliis minoribus pauperum portionibus, partim pretio coemtis, partim vi occupatis, non jam rura, Sed ampla latifundia, colebant. Ad colendos autem agros pascendaque pecora coemtis utebantur servitiis ; ne ingenui si essent, militiæ causa avocarentur ab opere. » APPIEN, *de Bell. civil.* l. I, 7, t, II, p. 10.

L'accaparement des terres au détriment des pauvres n'est pas moins bien expliqué par PLUTARQUE, *Vie de Tiberius Gracchus*, X.

LXXXII. APPIEN, *Bell. civ.* l., I, 8, 9, 10, t. II; p. 12, 13, 14.

LXXXIII. « Itaque in qua terra culturam agri docuerunt pastores progeniem suam, qui condiderunt urbem ibi contra progenies eorum, propter avaritiam, contra leges, ex segetibus fecit prata, ignorantes non idem esse agriculturam et pastionem. » VARRON, *De re rustica*, l. II, *præf.* « (Ce même pays où des pâtres ont fondé une ville et enseigné à leur descendance à cultiver la terre, voit cette descendance transformer, par cupidité, et contrairement aux lois, les terres labourables en prairies, ignorant que l'éducation des bestiaux n'est pas l'agriculture.) »

LXXXIV. « Quod eorum fiducia cultura agrorum cessaret. » SUÉTONE, *Vit. Augusti*, XLII.

LXXXV. « Nunc contra villam urbanam quam maximam ac politissimam habeant dant operam, ac cum Metelli ac Luculli villis pessimo publico œdificatis certant. « VARRON, *De re rustica*, l. I, 13. » — Aujourd'hui on met tous ses soins à se créer une maison de campagne aussi spacieuse et élégante que possible, et qui rivalise avec celles que Metellus et Lucullus ont fait construire, au grand scandale du public. »

LXXXVI. « Terra frugum ferax et quodammodo suburbania provincia latifundiis civium romanorum tenebatur. Hic ad cultum agri frequentia ergastula catenatique cultores materiam bello præbuere. » FLORUS, III, 19.

LXXXVII. « Quod cives pascebat, nunc divitis unius hortus est, postquam proximos quosque revellendo terminos ager locupletis latius inundavit. Æquatæ solo villæ, et excisa patria sacra, et cum conjugibus parvisque liberis, respectantes patrium larem, migraverunt veteres coloni ; et latæ solitudinis indiscreta unitas facta est. » QUINTILIEN, *Declamatio* XIII, 2, dans les Classiques de Lemaire.

LXXXVIII. « Atque hæc ipsa quoque possessio multum eis lucri adferebat, crescente, ob numerosam prolem et immunitatem a militia, servorum multitudine. Qua factum est ut potentiores supra modum ditescerent et agri complerentur servitiis. » Appien, *Bell. civ.*, l. I, 7, t. II, p. 11.

Objiciebant insuper divitibus quod illi in suis agris fastidirent operam liberorum hominum et civium et pro patria militantium, mallentque mancipiis uti, genere hominum semper infido et infenso ac proinde ad militiam inutile. » *Id. ibid.* 10, p. 15.

LXXXIX. lib. XVIII, c. VII (VI.)

XC. lib. XXXIV et XXXV, c. II p. 531, 532, classiques grecs de Didot.

XCI. *Esprit des lois*, liv. XI, ch. XVIII.

XCII. Ciceron, *Paradoxa* VI, 1; *De officiis*, I, 8; Pline, l. XXXIII, c. XLVII (X); Plutarque, *vie de Crassus*, III, rapporte le même propos, mais au lieu du revenu annuel, il parle de la fortune entière.

XCIII. Plutarque, *loc. cit.* II. Pline l. XXXIII, c. XLVII (X), dit 200 millions de sesterces, ou 40 millions de francs en biens-fonds.

XCIV. Pline, l. XXXIII, c. XVII (X).

XCV. Sénèque, *epist.* 89.

XCVI. Athénée, l. VI, sect. 104.

XCVII. Olympiodore, dans la *Biblioth. de Photius* n° 80.

XCVIII. St-Cyprien, *epist.* I *ad Donatum*, p. 5, édit. de 1726 in-f°.

XCIX. « Sex Domini semissam Africæ possidebant quum interficit eos Nero Princeps. » Pline, l. XVIII, c. VII (VI).

C. *id.*, *ibid.*

CI. *De re rustic.*, l. II, *præf.*

CII. Columelle, *De re rust.*, l. I, *præf.*

CIII. *Annal.*, lib. III, 53, 54, trad. de Burnouf.

CIV. *Codex Theodosianus*, lib. XI, *de indulgentiis debitorum*, tit. XXVIII, leg. 2, 7, 11.

CV. « In Africa, ubi saltus non minores habent privati quam respublica territoria, quin imo in saltibus privati non exiguum populum plebeium et vicos circa villam in modum munitionum. » Aggenus Urbicus, apud *Gromaticos veteres*, ed. Lachmann, Berlin 1848, p. 84.

CVI. On voit dans Ammien Marcellin de grandes fermes cultivées par des Indigènes sous le règne de Valentinien 1er, c'est-à-dire à une époque très-avancée de la domination romaine (364 à 367). On voit même des villes de la Kabylie entièrement peuplées d'Indigènes. Lib. XXIX, c. V. Ces faits sont exposés en détail au chapitre *Assimilation*.

CVII. « Itaque ille Cato sapiens cellam penariam reipublicæ nostræ, nutricem plebis romanæ, Siciliam nominavit. Nos vero experti sumus, Italico maximo difficillimoque bello, Siciliam nobis non pro penaria cella, sed pro ærario illo majorum vetere ac referto fuisse. » Cic. *Verr.* II, 2.

Strabon appelle aussi la Sicile le *grenier de Rome*, l. VI, c. VI, t. II, p. 367, trad. de Delaporte du Theil.

CVIII. « Neminem vestrum præterit, Judices, omnem utilitatem opportunitatemque provinciæ Siciliæ, quæ ad commoda populi romani adjuncta sit, consistere in re frumentaria maxime; nam ceteris rebus adjuvamur ex illa provincia, hac vero alimur, hac sustinemur. » *Verr.* III, 5.

CVIII *bis.* « In jugere agri Leontini medimnum fere tritici seritur, perpetua atque œquabili satione. Ager efficit cum octavo, bene ut agatur; verum, ut omnes dii adjuvent, cum decumo. » *Ibid.* 47.

CIX. « Mox imperio per diversa terrarum occupato, quis crederet Siciliam multo cruentius servili quam punico bello esse vastatam? » Florus, III, 19.

CX. « Frumentum locamus, qui nobis advehat, qui saturi fiamus ex Africa et Sardinia. » *De re rust.*, l. II, *præf.*

CXI. Ces expressions de Columelle rappellent ces vers de Virgile :

« Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus. »

Georg. II, 173.

CXII. « Itaque in hoc Latio et Saturnia terra, ubi Dii cultus agrorum progeniem suam docuerunt, ibi nunc ad hastam loca mus, ut nobis ex transmarinis provinciis advehatur frumentum, ne fame laboremus. » *De re rust.*, lib. I, *præf.*

CXIII. « Hujus tempore et Ægypto urbi annua ducenties centena millia frumenti inferebantur. » AURELIUS VICTOR, *in Augusto.*

CXIV. *Id. ibid.*

CXV. « Addidit quibus e provinciis et quanto majorem quam Augustus in frumentariæ copiam advectaret. » *Annal.* l. VI, 13.

CXVI. « At Hercule olim ex Italiæ regionibus longinquas in provincias commeatus portabant ; nec nunc infecunditate laboratur, sed Africam potius et Ægyptum exercemus, navibusqne et casibus vita populi romani permissa est. » *Id. ibid.*, l. XII, 43.

CXVII. « Nihil non ex eo cogitavit ad invehendos etiam in tempore hiberno commeatus, nam et negociatoribus certa lucra proposuit, suscepto in se damno, si cui quid per tempestates accidisset, et naves mercaturæ causa fabricantibus magna commoda constituit pro conditione cujusque : civi, vacationem legis Popiæ Poppeæ, Latino jus Quiritium ; feminis jus quatuor liberorum, quæ constituta hodieque servantur. » SUÉTONE, *in Claud.* XIX.

CXVIII. *id. in Nerone*, XLV.

CXIX. « Roma interim fame laborabat, impeditis per Pompeium frumentationibus maritimis, in Italia vero, propter continua bella, agricultura neglecta, et, si quid agri ferrent, absumente id milite. » APPIEN, *De bell. civil.*, l. V, 18, t. II, p. 736.

CXX. « Per eosdem dies Romæ quum frumentum omne adversaretur in usum militum, plebs palam imprecationes jactans contra bellum et contra nuperam victoriam, discurrit per privatas ædes, frumentum quærens, et quidquid invenit, diripuit. » *Id. ibid.*, c, 34, p. 756.

CXXI. « Jamque subducta ratione quantum cibariorum esset reliquum, servis porro præberi victum vetuit ; ipsos autem custodivit, ne transfugiendo magis patefacerent hostibus mali gravitatem. Errabant igitur agminatim servi, passim humum sese projicientes, vel in urbe, vel in pomæriis, et herbam, sicubi invenirent, depascentes aut frondes virides. Exanimes autem Lucius in altis foveis defodiebat, ne rogos hostis animadverteret, neve ex cadaverum exhalatione pestis gigneretur. » *Id. ibid.* 35, p. 758.

CXXII. *Id. ibid.*, 67. p. 799.

CXXIII. *Id. ibid.*, 72, p. 807.

CXXIV. PLUTARQUE, *vie de Galba*, XV.

CXXV. « Clausis annonæ subsidiis, inopiam ac discordiam hosti facturus. » *Histor.*, l. IV, 48.

CXXVI. « Descivisse Africam, res novas moliente L. Pisone ; sed quia naves sævitia hiemis prohibebantur, vulgus alimenta in dies mercari solitum, cui una ex republica annona cura, clausum littus, retineri commeatus, dum timet, credebat. » *Id. ibid.* l. IV, 38.

CXXVII. *Id. ibid.*, 52.

CXXVIII. Lib. XIX, c. 1.

CXXIX. PLINE, l. XVIII, c. XII.

CXXX. Voici, d'après les évaluations de Pline, converties en valeurs françaises, le poids des blés les plus recherchés à Rome :

	Par modius.	
Blé des Gaules et de Chersonèse. .	6 kil.	520
Sardaigne.	6	683
Alexandrie et Sicile	6	628
Béotie.	6	846
Afrique.	7	090
Italie au-delà du Pô.	8	150
Clusium.	8	476

Le froment de certaines localités d'Italie était donc le plus lourd. Mais la production ayant cessé dans ce pays, le blé d'Afrique fut naturellement le plus recherché, car sa teneur surpassait celle de tous les autres.

Voici le texte de Pline, l. XVIII, c. 12 : « Nunc ex generibus quæ Romæ invehuntur, levissimum est gallicum atque e Chersoneso advectum ; quippe non excedunt in modium vicenas libras, si quis granum ipsum ponderet. Adjicit sardum selibras, Alexandrinum et trientes ; hoc et siculi pondus. Bœoticum totam libram addit ; Africum et dodrantes. In Transpadana Italia scio vicenas quinas libras farris modios pendere ; circa clusium et senas. »

Nous avons été curieux d'établir une comparaison entre les déterminations de Pline et le poids actuel des mêmes blés. Nous nous sommes servi, pour nos calculs, de renseignements fournis par le ministère de l'agriculture et du commerce, et puisés dans les états les plus récents. Nous avons tout ramené à l'hectolitre et au kilogramme. Pour les temps anciens, nous sommes parti de cette base que le *modius* égale 0 hectol. 0867. Voici les résultats :

PROVENANCE	POIDS DE L'HECTOLITRE. *dans l'antiquité.*	*aujourd'hui.*	
			moyenne
Gaule	75k.21	région du N.-O.	75k.61
—		du Nord	75 76
—		du N.-E.	75 67
—		de l'O.	74 44
—		du Centre	75 25
—		de l'E.	75 13
—		du S.-O.	77 26
—		du S.	76 16
—		du S.-E.	77 02
		moyen. gén. de toute la France	76 16
Chersonnèse (Crimée).	75k.217	moyen. générale	80 000
Sardaigne	77 081	—	78 125
Alexandrie.	76 449	—	75 000
Sicile	76 449	—	78 750
Béotie	78 962		

Afrique.	81 776	{	Tunis. . . .	78 750
			Bône	78 125
			Alger. . . .	76 125
			moyen. génér.	78 333

On voit qu'en général il y a peu de différences entre le poids des blés dans l'antiquité, tel que l'indique notre auteur, et celui des mêmes qualités à l'époque actuelle. Encore faut-il observer que les évaluations modernes sont, suivant l'habitude du ministère de l'agriculture, basées sur des blés de première qualité, ce qui peut expliquer les différences en plus en faveur de ces derniers.

Quant au blé d'Afrique, la différence est assez forte, car elle est de 3 kil. 443. Mais nous n'avons opéré que sur une moyenne de trois localités, et Pline a pu baser son appréciation sur des qualités qui n'arrivent plus en Europe.

C'est aujourd'hui la Crimée qui tient le premier rang pour le poids ; Tunis ne vient qu'en seconde ligne, tandis qu'autrefois le froment de la Chersonnèse était estimé le plus léger, avec celui des Gaules.

CXXXI. « Similago e tritico fit laudatissima. Ex Africo justum est e modiis redire semodios et pollinis sextarios quinque. Ita autem appellant in tritico quod florem in siligine... Præterea secundarii sextarios quatuor, furfurumque tantumdem. » PLINE, l. XVIII, c. XX (X).

Ainsi le blé d'Afrique donnait 80 p. 0/0 de farine et 20 p. 0/0 de son. Aujourd'hui, d'après les documents officiels du ministère de l'agriculture et du commerce, la moyenne de Tunis, Bône et Alger donnerait, en poids, 81 p. 0/0 de farine et 19 p. 0/0 de son. La proportion n'a donc varié que d'une quantité *insignifiante*.

CXXXII. « Classem africanam instituit, quæ subsidio esset, si forte alexandrina frumenta cessassent. » LAMPRIDE, *in Commodo*, XVII.

Quelques auteurs, se fondant sur une médaille, rapportent la création de la flotte de Commode à l'an 186 de J.-C. De ce nombre est PAGI, dans sa critique des *Annales* de BARONIUS (voir

Annales ecclesiastici cum critica Pagii, in-f°, t. II, p. 339, § III). — D'après MEDIOBARBUS BIRAGUS *(Numismata*, p. 251, Milan, 1863), la médaille dont il s'agit représente d'un côté un navire en mer, couvert de voiles, mais sans rames; sur l'autre face, après l'indication des Consuls, on lit : *Provid. Aug.* c'est-à-dire *Providentia Augusti*. D'après LE NAIN DE TILLEMONT, *Hist. des Empereurs*, t II, p. 449, la médaille pourrait être aussi bien de l'an 190 que de l'an 186.

CXXXIII. *Acta apostolorum*, c. XXVIII, 11.

CXXXIV. « Et præter fruges annuas quibus populus romanus octo mensibus vescitur, aliaque quoque omnia pendunt vectigalia. » (Chôris dè tôn etèsiôn karpon, oi mèsin okto to kata tèn Rômèn plèthos trephousi). FLAVIUS JOSEPHE, *de bello Judaïco*, l. II, c. XVI, § 4, édit. Didot, recens. de Dindorf.

« Cujus tamen nova gratia et naturalis fecunditas Romanis militat, un quatuor mensibus dominos alat. » HÉGÉSIPPE, *de bell. Judaïco et urbis Hierosolymitanæ excidio*, lib. II, c. IX, p. 242, in-12, Cologne, 1559.

CXXXV. « Hujus tempore ex Ægypto urbi annua ducenties centena millia frumenti inferebantur. » AURELIUS VICTOR, *in Aug.* I. — *Codex theodosianus*, lib. XIV, tit. XV, *de canone frumentario urbis Romæ*, lex. I, t. V, p. 226, ed. de 1665.

CXXXVI. « Addidit quibus e provinciis et quanto majorem quam Augustus rei frumentariæ copiam advectaret. » *Annal.*, lib. VI, 13.

CXXXVII. JUL. CAPITOLINUS, *in Marco Antonino*.

CXXXVIII. « Remotæ olei frumentique adventitiæ præbitiones, quibus Tripolis et Nicæa acerbius augebantur, quas res superiores, severi imperio gratantes, civi obtulerant. » AUREL. VICTOR, *in Cæs.* XLI.

CXXXIX. « Ad africam tamen legiones misit, ne per Lybiam et Œgyptum Niger africam occuparet ac P. R. penuria rei frumentariæ perurgeret » SPARTIEN, *Vit. Septimii Severi*, VIII. Ce fait est répété par le même écrivain, *Vie de Niger*, V.

CXL. « Rei frumentariæ quam minimam repererat, ita consu-

luit, ut exredens vita, septem annorum canonem P. R. relinqueret. » *Id.* in *Sept. Sev.*, VIII.

CXLI. « Moriens septem annorum canonem, ita ut quotidiana septuaginta quinque millia modiorum expendi possent, reliquit. » *Id. ibid.*, XXIII.

CXLII. *De magnitudine romana*, l. II, c. 10.

CXLIII. Voir les observations de M. Naudet, t. I, p. 175 de son ouvrage intitulé : *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain sous les règnes de Dioclétien, de Constantin et de leurs successeurs jusqu'à Julien*, in-8°, 1817.

Ce qui donne lieu de penser que le blé était distribué gratuitement ailleurs que dans Rome et sa banlieue, c'est un passage où Salluste conseille à J. César d'étendre les distributions aux vétérans rentrés dans leurs foyers, et établis dans les colonies ou dans les municipes : « Et frumentum id, quod antea præmium ignaviæ fuit, per municipia et colonias illis dare conveniet, quum stipendiis emeritis domos reverterint. » Epist. II, VIII.

CXLIV. « Commeatum populi romani sic adjuvavit, ut quum frumenta Heliogabalus evertisset, vicem de propria pecunia loco suo reponeret. » LAMPRIDIUS, *in Alexandro Severo*, XX.

CXLV. « Quippe omni Africa, quam delere statuerat, exhausta, omnibus insulis exinanitis infiniti temporis annonam congesserat. » *Panégyrique de Constantin*, par INCERTUS, p. 242, dans les *Panegyrici veteres*, in-4°, 1676.

CXLVI. *Cod. Theodos.* lib. XIII, titul. V, *de navicularis*, lex. 7, t. V, p. 56, ed. de 1665; lib. XIV, tit. XV; *de canone frumentario urbis Romæ*, l. 3, p. 228; lib. XIV, tit. XVI *de frumento urbis Constantinopolitanæ*, le titre entier, p. 233; même livre, tit. XXV *de frumento Alexandrino*, le titre entier, p. 267; et les commentaires de GODEFROI sur ces différents titres et lois.

CLAUDIEN, *de bello Gildonico*, mentionne la direction nouvelle de la flotte d'Alexandrie. Voici les paroles qu'il met dans la bouche de Rome :

Stabat certa salus : Memphis si forte negasset,
Pensabam Pharium Gætulis messibus annum.
Frugiferas certare rates, lateque videbam
Punica Niliacis concurrere carbasa velis.
Quum subiit par Roma mihi, divisaque sumpsit,
Æquales aurora togas; Ægyptia rura
In partem cessere novam... »

CXLVII. SYMMAQUE, lib. VII, *Epist.* 68.

CXLVIII. *De bell. Gildonico.*

CXLIX.

« Et tanto Libyam fructu majore recepit
Quam peperit. » *Stilichon*, lib. I.

CL.

« Hæc omnes veterum revocavit adorea laurus,
Restituit Stilichon cunctos tibi, Roma, triumphos. »
Id. ib. s b fine.

CLI. « Nam pæne, ut recordaris, cessante Africa, fames in limine erat, quam clementissimus et ad salutem publicam genitus superator prævenit ingestis alieni soli copiis. » SYMMAQUE, *Epist.* 55, lib. III, edit. 1604, in-4°.

Ex inopia namque publicus metus vertit in gaudia, postquam venerabilis pater patriæ Macedonicis commeatibus Africæ damna pensavit, *id. ibid. Epist.* 82.

CLII. « Quippe hactenus non sine comminatione ac vi frumentum ad nos convehebatur; nunc vero penna omni et cogitatione velocius sponte ac nullo jubente comportatur. Quin mare ipsum voluntati imperatoris obsequitur, atque hiberna navigatio, onerariis navibus æstiva commodior atque paratior est. Non igitur horrea situ atque araneis obsita, sed plena ac redundantia sunt. » THEMISTIUS, Logoi, *oratio* XVIII *de imperatoris audiendi cupiditate*, p. 221 A. B. C. — Edit. Pétau, in-f°, 1684.

CLIII. Il paraît que cette famine fut une des plus cruelles que Rome eût subies jusque là, grâce surtout aux accapareurs de grains. Voici le passage de ZOSIME qui rapporte ce fait : « Heraclianus vero cum omnes in Africa portus occupatos multiplici prœsidio teneret, neque jam frumentum vel oleum vel aliæ res ullæ ad victum necessariæ in portum romanum invehentur, fames in urbe gravior quam prius exstitit; dardanariis ea spe,

quidquid habeant, supprimentibus, ut omnium pecunias ad se averterent, eo potiti pretio quod ipsimet arbitratio suo statuerent. Adeoque redacta fuit urbs ad angustias, ut ab iis qui sperarent hominum quoqué corpora degustatum iri, vox hujusmodi circensibus ludis emitteretur : « Pretium pone carni humanæ. » Lib. VI, c. XI, p. 327, edit. de Boren, in-8°, 1837.

SOZOMÈNE, qui raconte les mêmes faits, dit que la population de Rome fut réduite à manger du pain de châtaigne et qu'on soupçonna même quelques individus d'avoir dévoré de la chair humaine. « Porro cum fames tanto pere crevisset, ut cives tritici loco castaneis uterentur et quosdam humanas carnes comedisse suspicio esset .. » *Hist. ecclesiast.*, l. IX, c. VIII, p. 810, in-f°, 1668.

CLIV. « Heraclianus interea Africa comes misus ...atque aliquandiu Africana annona extra ordinem retenta... » OROSE, l. VII, c. 42, p. 448, in-f°, 1677.

CLV. Un certain nombre d'inscriptions confirment les faits que nous venons d'énumérer. Nous n'en mentionnerons qu'une, parce qu'elle rappelle une période dont nous n'avons pas parlé. Cette inscription est rapportée dans le recueil de Reinesius *(Syntagma inscrip. antiq.* 1582) classis tertia, p. 307, n° 21. Elle consacre un hommage des chefs de la corporation du transport des blés à Antonin-le-Pieux.

CLVI. « Temperata apud transmarinas provincias frumenti subvectio. Et ne censibus negotiatorum naves adscriberentur, tributumque pro illis penderent, constitutum. » TACITE, *Ann.* l. XIII, 51.

CLVII. *Cod. Theod.* l. XIII, tit. V, *de navicularis*, ll. 5, 17, 24, 31.

CLVIII. *Ibid.* l. 16.

CLIX. *Ibid.* l. 9

CLX. *Ibid.* l. 7.

CLXI. *Ibid.* l. 35.

...ur, ...fut em- ...appendice ...quatre aux dép

CLXII. *Ibid.* lib. XI, tit. XXVIII, *de indulgentiis debitorum*, l. 8.

CLXIII. *Cod. Justinianus*, lib. XI, tit. XXII, l. 2 et 3.

CLXIV. *Ibid.* l. 1.

CLXV. *Cod. Theodos.* lib XIV, tit. XV, *de canone frumentario urbis Romæ*, l. 3.

CLXVI. *Ibid.* l. 6.

CLXVII. *Ibid.* lib. XIII, tit. V, *de naviculariis*, l. 33.

CLXVIII. *Ibid.* l. 28, et les commentaires de Godefroi sur cette loi.

CLXIX. *Ibid.* lib. XIII, tit. IX, *de naufragiis*, l. 3, et les comment. de Godefroi sur cette loi.

CLXX. *Ibid.* l. XIII, tit. V, *de naviculariis*, l. 27, et le comment. de Godefroi.

CLXXII. *Ibid.* lib XIII, tit. IX, *de naufragiis*, l. 2, et les commentaires.

Saint Augustin rappelle ces lois barbares dans le passage suivant : « Homines ad tormenta daturi erant, ut de submersione navis secundum consuetudinem quæreretur et torquerentur a judice qui essent de fluctibus liberati. » *Sermo* 355, cap. IV, t. V, col. 964, *opera omnia*, ed. des Bénédictins.

CLXXII. *Cod. Theod.*, liv. XI, tit. I, *de annona et tributis*, l. 13 et le commentaire.

CLXXIII. *Ibid.* et lib. XI, tit. VII, *de exactionibus*, l. 8.

(*A suivre*) FRÉDÉRIC LACROIX.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE SUR EL-KARAFI,

AUTEUR DU ZIL ED-DIBADJ.

Des deux écrivains qui ont complété le recueil biographique d'Ibn Ferhoun, intitulé Ed-Dibadj الديباج, un seul, Ahmed Baba le Tombouctien, a été mentionné dans la *Revue africaine*. L'autre, sur lequel je n'ai encore pu obtenir qu'un petit nombre de renseignements, se nomme Mohammed ben Yahia ben Omar ben Ahmed ben Yoûnes Bedr-eddin el-Karafi بدر الدين القرفي. Il naquit en Egypte, au mois de chaabân 939 (de J.-C. 1532), remplit les fonctions de cadi de la secte malékite, et mourut en 1009 (de J.-C. 1600). Par sa mère, il descendait de l'imam Mohammed ben Ahmed ben Charf el-Karafi et du naturaliste Ed-Damiry, auteur de l'Histoire des animaux. Le dernier était son grand-père, et c'est lui qui le surnomma Bedr-eddin, parce qu'il était venu au monde dans la dix-septième nuit du mois de Ramadan.

El Karafi suivit les leçons des docteurs Abd Errahman el-Adjhouri الاجهورى, et Zeïn-eddin ben Ahmed el-Djizi الجيزى; il étudia l'histoire de Mahomet auprès de Djemal-eddin Youcef ben Zakaria, de Nedjm-eddin el-Keïzhi الغيطى, et d'Abou Abd Allah ben Abi's-séfa el-Bekri de la secte hanéfite. Mais les deux professeurs auxquels il fait hommage de sa science, et dont il cite les noms en première ligne dans le Zil ed-Dibadj, sont Nâcer eddin el Lakkani اللقانى, et Abd el-Wahhab ech Cha'arani الشعرانى; auteur de la Balance ou Traité de droit comparé الميزان. (Voir *Journal asiatique*, nov. 1874, p 441.)

Il a composé plusieurs ouvrages, dont les plus connus sont :

1° L'Appendice au *Dibâdj* d'Ibn Ferhoun ذيل الديباج, formant huit cahiers et contenant trois cent quatre biographies parmi lesquelles figure une notice de Sidi Khélil سيدى خليل, dont j'ai communiqué la copie à notre regretté professeur, M. Reinaud. Ahmed Baba le Tombouctien, auquel j'ai emprunté presque tous ces détails, regardait sans doute l'appendice au *Dibâdj* comme un travail insuffisant, puisque, quatre ans déjà

avant la mort d'El-Karafi, il écrivait lui-même une première édition du livre qui devait plus tard ajouter six cent trente biographies au recueil d'Ibn Ferhoun. (Voir *Journal asiatique*, janvier 1853, p. 98.) Le bel exemplaire du ذيل الديباج qui a été mis à ma disposition fait partie de la riche collection de Si Hamouda ben Lefgoun ابن الفكون.

2° Commentaire du Mouwatta الموطا, de l'imam Malek.

3° Commentaire des deux *Tehdib* التهذيبين, ouvrage de jurisprudence dans lequel il n'a enregistré que les articles du droit les plus authentiques فيه المشهور خصوصا ما في التفييد من الخلاف Le seul des *Tehdib* que je connaisse est celui d'Abou Saïd el Berade'i البرادعي qui a pour titre *Tehdib el-Moudaouwana*.

4° الفول الهانوس على القاموس, le langage aimable, études lexicographiques.

5° تعليف على اوايل ابن الحاجب, annotations au traité de jurisprudence d'Ibn el-Hâdjeb.

6° عطاء الله الجليل الجامع لما عليه من شرح جيل على مختصر خليل études comparées sur le Précis de jurisprudence de Sidi Khelil.

Le Karafi auquel les biographes accordent l'épithète d'*ancien* الفربي الكبير, précéda celui-ci de plus de deux siècles. Il se nommait Ahmed ben Idris. Ses productions les plus estimées dans les écoles sont :

1° اليوافيت في احكام المواقيت

2° شرح الاربعين لفخر الدين الرازي في اصول الدين

3° الذخيرة في الففه من اجل الكتب الملكية

Il mourut en 604 (1285), et fut enterré à Karafa, qui est le cimetière des habitants du Caire.

A. CHERBONNEAU.

NOTICE

SUR LES

ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES

D'APRÈS LES HISTORIENS ARABES.

(Suite. Voir les n°s 69 et 71.)

CHAPITRE III.

Ibn-Toumert dit le Mehdi. — Il fonde la secte Almohâde. — Premières luttes entre les deux sectes. — Mort du Mehdi. — Abd el-Moumen chef des Almohades. — Mort d'Ali ben Youçof. — Tachefin ben Ali lui succède. — Victoires des Almohades.

Un jeune homme, originaire des Her'ga, fraction des Masmouda, nommé Mohammed ben Toumert (1), après avoir montré dès sa jeunesse la piété la plus édifiante, ce qui lui valut le surnom d'*Açafou* (l'éclaireur), quitta ses montagnes et ses compagnons berbères, pour aller s'instruire dans la science et la pratique de sa religion. Il se rendit d'abord à Cordoue, où il séjourna quelque temps, car cette ville était alors le flambeau des lumières de l'Ouest, et de là, partit pour l'Orient, afin de s'y retremper aux sources mêmes de la religion. Il y arriva au commencement du VIe siècle, c'est-à-dire au moment où le puissant chef des Almoravides cessait de vivre. Après avoir séjourné d'abord à Alexandrie, il se rendit aux *Villes Saintes*, pour accomplir le pèlerinage imposé à tout musulman; de là étant allé ensuite à Bagdad, en Irak, il entra en relation avec de savants docteurs Achârites, et demeura longtemps dans leur société, se perfectionnant dans l'étude des sciences et surtout de la religion. Il acquit bientôt une grande renommée de sainteté.

Il rentra alors en Magreb, où il se croyait appelé par sa desti-

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord sur sa généalogie, mais presque tous lui donnent le titre de descendant du Prophète, par Idris. Ce dernier est du reste l'ancêtre commun que revendiquent, encore de [illegible] presque toutes les tribus *chorfa* de l'Ouest. Le simple [illegible] justice de pareilles prétentions de la part de tribus qui, [illegible] cles, ont encore bien souvent conservé le type berbère pur. [illegible] Toumert. Il se forgea une généalogie pour ajouter, par le titre [illegible] une plus grande autorité à son caractère religieux.

née en exécution d'une prédiction annonçant l'avènement d'une nouvelle dynastie ; il se flattait que cette dynastie serait celle de ses compatriotes les Masmouda, et qu'à lui était réservé l'honneur de la fonder. Les docteurs ses amis et ses maîtres l'encouragèrent dans ses desseins.

Ibn Toumert avait adopté les doctrines des Achârites-Imamiens sous lesquels il avait étudié. Ce système avait pour base l'unité absolue de Dieu ; il admettait comme principe l'interprétation allégorique de certains versets du Coran dont le sens était équivoque, ne reconnaissait le droit au titre d'Imam qu'à un descendant de la famille de Mahomet, et imposait l'obligation de revenir aux croyances primitives de l'Islam, prises à un point de vue élevé, sans se tenir à la lettre de la loi, ainsi qu'il était coutume de le faire, surtout en Magreb.

Il composa plusieurs ouvrages sur ces doctrines, dont les principaux sont : *la mourchida* (directrice) et le Touhid (profession de l'unité de Dieu); dans un autre écrit appelé pompeusement : *A'azzou ma ioutlab*, (la chose la plus précieuse à rechercher), il proclama l'infaillibilité de l'Imam. Telles étaient les idées religieuses qu'il professait et qu'il voulait introduire chez les Berbères.

Ce fut donc en réformateur religieux et politique que Mohammed-ibn-Toumert reprit la route de l'Occident. Il arriva d'abord à Tripoli et séjourna quelque temps dans cette ville, où il commença à prêcher et à répandre ses préceptes. Non content d'entrer en controverse avec les docteurs qui ne reconnaissaient pas sa manière de voir, l'impétueux apôtre attaqua les coutumes locales et s'appliqua à combattre ce qu'il y avait de relâché et d'impie, à son point de vue, dans les mœurs. Par son éloquence et son exemple, il sut convaincre quelques adeptes, mais, par cela même, il s'attira des ennemis nombreux qui l'accablèrent de vexations et le forcèrent au départ.

Il passa alors à Bougie (511-1118), où régnait El-Aziz ben Mançour ben Hammad, chef de la dynastie sanhadjienne des Hammadites (1), que les disciples du réformateur devaient renverser

(1) Le siége de cet empire, autrefois à la Kalâa, avait été transporté en

avant peu. Là, sans se décourager par l'insuccès de sa première tentative, Ibn Toumert proclama hautement ses préceptes et combattit les pratiques usitées dans le pays. Il poussa même l'audace jusqu'à critiquer les actions du souverain, qu'il taxa d'hérésie. Il proscrivit l'usage du vin et brisa partout sur son passage les vases qui le contenaient. Son rigorisme s'étendit même jusqu'à la musique, dont les instruments étaient mis en pièces par lui.

Cependant le sultan El-Aziz, voyant ses propres actions commentées et traitées d'illicites par un fanatique obscur, dont l'influence grandissait chaque jour et se traduisait par des désordres dans la ville, résolut de mettre un terme à cette agitation, en supprimant son auteur. Mais Mohammed, prévenu à temps, put échapper à sa colère par une prompte fuite. Il se réfugia à Mellala, ville des Beni Ouriagol, située à une parasange (1) de Bougie, où il fut bien accueilli par ces indigènes qui refusèrent même de le livrer à El-Aziz, malgré les instances du roi et la menace de sa colère.

Mohammed put alors professer en paix ses doctrines. Il avait coutume, lorsque sa prédication était finie, de venir s'asseoir sur une grosse pierre à quelque distance de Mellala. Ce fut là qu'il rencontra Abd-el-Moumen, envoyé vers lui en députation par les étudiants de Tlemcen auxquels la renommée du réformateur était parvenue (2). Une grande sympathie valut de suite au nouveau venu l'amitié du maître ; de son côté, le jeune néophyte séduit par la science et le talent de Mohammed, entra complètement dans ses vues et lui jura une fidélité que rien ne devait ébranler.

Abd el-Moumen, auquel était réservé l'honneur de succéder à Ibn Toumert, appartenait à la tribu des Beni Koumi, dont les

483 (1090-1), à Bougie, par El-Mansour ben Naçer, à la suite des dévastations incessantes que commettaient dans le sud les Arabes de la deuxième invasion.

(1) La parasange, ancienne mesure persane, était la distance que peut parcourir un cheval en une heure. Cette mesure comprenait [illegible] milles arabiques.

(2) Selon une autre version, Abd el-Moumen se rendait [illegible] et ne rencontra que fortuitement Ibn Toumert ; mais [illegible] rapportons semble avoir plus d'autorité.

cantonnements étaient situés entre Tlemcen et Archgoul (1); sa famille, considérée dans le pays, habitait le château de Tagaret, situé à 13 milles de Nedrôma. Il quitta très-jeune sa tribu pour se rendre à Tlemcen, où il étudia sous la direction de savants docteurs dont il se fit bientôt remarquer par son assiduité et sa piété. Ce fut alors que ses compagnons le choisirent et l'envoyèrent vers Mohammed ibn Toumert, qu'on désignait sous le nom de l'Imam, ou de Elfakih es-Souci (le légiste du Sous).

Une fois la liaison opérée, Ibn Toumert fit part de ses plans au jeune Abd el-Moumen, et celui-ci s'étant engagé à l'aider de toutes ses forces, les nouveaux amis se mirent en marche vers l'ouest, accompagnés d'un petit nombre de partisans. En route, Mohammed qui continuait l'éducation de son élève, découvrait en lui le germe des réelles qualités qu'il devait montrer plus tard. Charmé de trouver chez lui tant d'aptitude, il lui dit un jour : « Je reconnais aux traits de ton visage que tu deviendras mon successeur. » Une autre fois, le chemin qu'ils suivaient les ayant conduit chez les Arabes Th'aleba (2), près de Médéa, ces indigènes offrirent à l'Imam un âne vigoureux pour lui servir de monture, mais voyant son cher disciple fatigué, il le lui céda, en disant à ses autres compagnons : « donnez-lui à présent un âne, en attendant le jour où il vous donnera de nobles coursiers. »

Parvenu au Djebel Ouancheris, en marchant ainsi à petites journées et en prêchant sur son chemin, Mohammed gagna à sa cause un certain Bachir, qui devint plus tard un de ses principaux disciples. Enfin la petite troupe arriva à Tlemcen. La renommée du *légiste du Sous* l'y avait précédé ; aussi, à son entrée dans la ville fut-il immédiatement conduit devant le cadhi Ibn Sah'ab es Selât, lequel, conservateur, en sa qualité de fonctionnaire, lui reprocha vivement de vouloir fonder [illegible] secte nouvelle, et essaya de le détourner de son [illegible]ais ce fut en

(1) Cette ancienne ville située à l'embouchure de la Tafna est désignée de nos jours sous le nom de *Rachgoun*.

(2) Ces Arabes Hilaliens, une des branches de la tribu de Makil, étaient arrivés, par conséquent, avec la deuxième invasion, et établis depuis peu dans le pays.

vain : le réformateur eut une réponse à tous ses arguments, et continua sa route.

De là, il se rendit à Fés puis à Mequinès. Dans cette ville, il s'éleva avec une telle violence contre certains usages traités par lui d'impiétés, que la foule ameutée contre lui, lui fit subir de mauvais traitements. Il gagna alors Maroc, où il continua son rôle de réformateur. La sévérité de ses principes, son audace à combattre les idées reçues ne tardèrent pas à indisposer contre lui des gens puissants. Mais que pouvait la colère des hommes contre un fanatique se croyant inspiré du souffle divin ; son audace ne fit même qu'accroître, et un jour il osa réprimander en pleine mosquée, le puissant chef des Almoravides. Une autre fois ayant rencontré en rue la propre sœur du sultan, sortant le visage découvert selon la coutume du pays, il lui adressa les plus violents reproches; selon Ibn el-Athir il aurait même frappé avec une véritable fureur la monture de la princesse, au point que celle-ci aurait fini par être jetée par terre.

Ali ben Youçof, irrité de cet excès d'audace, résolut de mettre un terme à l'agitation que causait le fougueux réformateur ; mais avant, par une sorte de déférence pour son caractère religieux, il voulut faire condamner ses principes par les docteurs de la loi.

Il réunit, en conséquence, toutes les notabilités religieuses et scientifiques et fit comparaître devant eux Ibn Toumert, pour expliquer sa doctrine. On vit alors l'accusé remplir le rôle d'accusateur, et une discussion mémorable s'engagea entre lui et ses juges. Selon le *Kartas*, la première question qu'Ibn Toumert proposa à ses adversaires fut celle-ci : « les voies de la science sont-elles en nombre limité ou non ? » Il expliqua ensuite que les principes du vrai et du faux étaient quatre : le savoir, l'ignorance, le doute et la supposition. Puis il entra dans la discussion religieuse proprement dite. La force de ses arguments et surtout son talent à les exprimer lui valurent une victoire complète sur ses adversaires ; aussi, à peine sorti de la séance, dut-il songer à la fuite, pour échapper à la vengeance de ses ennemis, dont la haine avait été portée à son comble par cette dernière humiliation.

Il se réfugia d'abord à Ar'mat, où il commença [illegible]

dication de ses réformes; mais ses leçons furent mal accueillies par les habitants qui écrivirent au kalife, pour le prier de les délivrer d'un homme aussi turbulent. L'*Imam* dut donc fuir encore avec le noyau d'adeptes qui l'accompagnait. Il se rendit alors dans les montagnes des Heutata, chez ses compatriotes les Masmouda, où il fut bien reçu par les chefs du pays, et notamment par le Cheikh Abou Hafs Omar (1). De là il alla à Aïguilin dans le pays des Herga (fraction des Masmouda), sa patrie, et s'y établit avec ses compagnons, 515 (1121). Sans se décourager du peu de succès de ses premières prédications, Ibn Toumert, avec cette ardeur infatigable des prophètes convaincus, redoubla d'efforts pour s'attirer des néophytes. Il construisit un *Rabta* (couvent), pour s'y livrer à la dévotion, et se mit à professer publiquement sa doctrine de l'unité de Dieu, en expliquant son *Touhid* et sa *Mourchida*, qu'il avait traduits en langue berbère, pour les mettre à la portée de ses auditeurs. Cette fois, la réussite couronna ses efforts; il fit de nombreuses conversions et de toute part, des partisans touchés par la grâce, vinrent se joindre à lui.

La nouvelle de ses succès eut un grand retentissement à la cour du fils de Youçof ben Tachefin. Les savants qui voyaient avec défiance ce rival, cherchèrent tous les moyens de lui nuire et persuadèrent au kalife que cet agitateur lui avait été désigné dans une prédiction sous le nom de l'*homme au dirhem carré* (2), lequel devait être un chef berbère et apparaître en Marg'reb lors de la conjonction des deux planètes supérieures, pour changer la forme du gouvernement.

Le kalife, pour conjurer ce danger, s'enquit de l'endroit où se trouvait le chef de secte, et envoya une troupe de cavaliers le chercher. Mais il avait négligé de l'écraser lorsqu'il le tenait entre ses mains, et Mohammed était réservé à d'autres destinées. Par une prompte fuite, l'*Imam* échappa au danger et évita aussi le glaive du gouverneur du Sous, qui avait gagné des gens de la

(1) Ce personnage fut l'aïeul de la dynastie Almohade Hafside.

(2) On sait que les monnaies almohades affectèrent plus tard cette forme, ou du moins, portèrent une inscription au milieu d'un carré.

tribu des Herga pour l'assassiner. Protégé par des amis qui mirent à mort les traîtres, il atteignit enfin une retraite inaccessible d'où il put braver impunément ses ennemis. Des émissaires furent alors envoyés par lui dans toute la tribu des Masmouda pour annoncer l'arrivée prochaine du *Mehdi* (1) prédit par les traditions, puis voyant les esprits préparés, Ibn Toumert pressa la tribu de se convertir à sa doctrine de l'unité et de l'immatérialité de la divinité, et d'entreprendre la *guerre sainte* contre ceux qui donnaient à Dieu un corps.

Son appel fut entendu, car le moment de la persécution était passé; celui de la victoire allait prendre sa place.

Les Hentata, les Tinmelil, la tribu entière des Herga, conduits par leurs chefs, vinrent se ranger sous la bannière de Mohammed; ils furent bientôt suivis des Guedmioua et des Guenfica, dont les principaux lui prêtèrent également le serment de fidélité. Ce fut alors qu'Ibn Toumert fut désigné universellement sous le nom d'*El-Mehdi* qu'il s'était appliqué à lui-même dans une allocution aux berbères. Il avait donné à ses premiers adeptes le nom de *Et-Tolba* (les étudiants); ceux qui entrèrent ensuite dans la secte, reçurent celui de *El-Mohâdin* (Almohades, ceux qui professent le culte d'un seul Dieu) (2).

Le gouverneur du Sous, Abou Bekeur, le lemtounien, inquiet des progrès rapides que faisait la secte, marcha alors contre elle, à la tête de ces mêmes lemtouna, qui, un siècle auparavant, étaient comme ceux qu'ils allaient combattre, les champions d'un réformateur. A l'approche du danger, tous les nouveaux sectateurs du Mehdi vinrent se ranger sous son étendard, et, pleins de confiance dans sa voix qui leur promettait la victoire, ils marchèrent à la rencontre de l'ennemi. Dès le premier choc,

(1) El Mehdi, c'est-à-dire : « celui qui est dirigé sur la voie droite, » est le nom qui fut donné au XIIe imam de la famille d'Ali, que les Chiites attendent encore, car il doit, selon eux, rétablir la religion dans sa pureté primitive.

(2) Ce nom avait été choisi pour déconsidérer celui d'Almoravides et le remplacer. Les Almohades appliquèrent, en outre, par mépris, à leurs adversaires, l'épithète de *djichen*, qui, en berbère, [illegible] de *maris trompés*, faisant allusion en cela à la grande [illegible] saient leurs femmes.

les Lemtouna furent vaincus; ayant alors essayé de se reformer et de se venger de ce premier échec, ils virent la fortune se tourner contre eux dans toutes les rencontres et finirent par être repoussés avec pertes.

Le Mehdi voyant le nombre de ses adhérents s'accroître sans cesse, transporta, trois ans après la prestation de serment des tribus, son quartier général aux montagnes abruptes des Tinmelel (1). Près de la ville de ce nom, il bâtit une mosquée où il célébra publiquement la prière, et, peu après, ayant invité les habitants à y assister, il en fit massacrer un grand nombre par ses partisans, tandis qu'ils étaient ainsi sans défense. Le but de cette sanglante mesure était sans doute d'inspirer la terreur au pays, en se débarrassant de voisins dont les sentiments étaient inconnus, et en même temps, de se procurer des ressources par la confiscation des biens des morts. C'était aussi un moyen de se faire de la place. Cette cruauté n'était, du reste, que le prélude d'une plus grande encore, car le caractère sanguinaire du Mehdi se révélait à mesure qu'il augmentait en puissance. Son plan bien arrêté était d'arriver à imposer ses doctrines, et comme tous les hommes qui se croient la mission de conduire leurs semblables, il devait faire peu de cas de la vie de ceux qu'il trouverait sur son chemin.

Après avoir distribué à ses adhérents les propriétés et les femmes de ceux qu'ils avaient si lâchement massacrés, le Mehdi s'établit à la naissance des eaux de l'Oued Nefis, où il fit construire une maison d'habitation et une chapelle pour y présider à la prière. La ville de Tinmelel, située sur une montagne inaccessible, fut en outre entourée d'une muraille et flanquée d'une forteresse qu'on éleva sur un rocher voisin. Aux environs, le pays était riche, renfermant, en grand nombre, des cultures, des jardins et des eaux courantes que les Almohâdes utilisèrent pour leurs besoins. S'étant ainsi solidement établi, Mohammed iben Toumert, combattit les fractions Masmoudiennes qui ne recon-

(1) Ce mot veut dire en berbère, la blanche; ces montagnes, de l'endroit le plus élevé de la chaîne de l'Atlas étaient, en effet, couvertes de neige une partie de l'année.

naissaient pas son autorité, et força à la soumission les Hezerdja et les Heskoura. Il fit aussi subir de grandes pertes aux Beni Ouazguit, qui avaient osé l'attaquer; puis il revint dans le pays de Rodjdama, où une révolte venait d'éclater, et en fit de nouveau la conquête.

Il rentra alors dans son cantonnement de Tinmelel, et s'occupa de la préparation de la guerre contre les Almoravides. Pour cela, il travailla à étendre son influence dans le pays afin de se créer des auxiliaires sur lesquels il put compter, car il ne voulait pas commencer les hostilités avant d'avoir à sa suite un groupe d'hommes dévoués jusqu'à la mort. Il fit en conséquence sonder les dispositions des habitants de la contrée et se procura les noms de tous les hommes douteux; cela fait, il réunit un jour toute la population masculine, et, par l'entremise de son fidèle Bachir l'Ouancherichi, auquel il fit exécuter une de ces scènes de jonglerie religieuse qui réussissent toujours aux yeux des ignorants fanatiques, les hommes qu'on lui avait désignés furent mis à part, et il ordonna à ses compagnons de les massacrer. Les farouches Almohâdes, fidèles à la voix de leur chef, mirent ainsi à mort tous ceux qui lui portaient ombrage, 519 (1125-26); sept mille individus furent, dit-on massacrés. Cette autre saint Barthélemy, appelée pompeusement « le jour du triage, » répandit la terreur dans la contrée, et força la population à se déclarer pour le Medhi (1).

Certain alors, de n'avoir plus que des partisans autour de lui, Ibn Toumert réunit toutes les forces dont il pouvait disposer, dans la tribu des Masmouda, et vint attaquer les Lemtouna chez eux. La première bataille eut lieu à l'endroit dit Guig. Cette fois encore, la victoire fut pour les Almohâdes, qui poursuivirent leurs ennemis en déroute, jusqu'à Ar'mat. Là, ils rencontrèrent de nouvelles troupes venues pour essayer de leur barrer le passage; mais l'élan était donné: ils culbutèrent de toutes parts

(1) Ces détails sont rapportés par Ibn el-Athir, car Khaldoun, [illegible] à la cour des Hafsides avait de trop bonnes raisons pour être partial envers le fondateur de la dynastie Almohâde. (Voyez t II, appendice [illegible].)

leurs ennemis, tuèrent un de leurs chefs et les forcèrent de rentrer au plus vite à Maroc.

Enhardi par ce succès qu'il était peut-être loin d'espérer, le Mehdi entreprit le siège de la capitale des Almoravides, et prit position à El-Bahira (le jardin), non loin de la ville. Son armée montait à peu près à quarante mille hommes, presque tous fantassins, car il n'avait pas plus de quatre cents cavaliers.

Mais la ville de Maroc était bien fortifiée et le chef de Almoravides pouvait disposer de troupes nombreuses et aguerries ; aussi, Ibn Toumert avait-il beaucoup de présomption en espérant enlever cette capitale, par un coup de main, comme il avait fait d'Ar'mat.

Ali ben Youçof, qui heureusement se trouvait à Maroc, eut bientôt réuni une armée imposante. Se mettant alors à la tête de ces troupes, il vint attaquer les assiégeants dans leur camp, quarante jours après leur arrivée ; une lutte acharnée s'engagea auprès de la porte d'Aïlan, mais malgré le courage des chefs Almohâdes, parmi lesquels brilla au premier rang Abd el-Moumen, le disciple du Mehdi, les assiégeants furent vaincus par les Almoravides, qui en firent le plus grand carnage. El-Bachir périt dans cette action. Les Masmouda qui purent échapper au massacre regagnèrent individuellement leurs montagnes. Ainsi finit cette campagne dont les débuts avaient été si brillants.

Le Mehdi ayant vu ainsi avorter tous ses plans d'ambition, ne put survivre à cette défaite ; il mourut quatre mois après, et fut enterré dans sa mosquée, à son habitation de Tinmelel, 522 (1128). Moins heureux qu'Ibn Yacin, avec lequel son histoire a tant de points de ressemblance, il ne put assurer le triomphe de sa doctrine, ni prévoir la réussite de la secte qu'il avait fondée.

Mohammed ibn Toumert, surnommé le Mehdi, était d'un caractère astucieux et violent. De même qu'à la plupart des réformateurs religieux, tous les moyens lui semblaient bons pour imposer sa doctrine, et si la réussite avait couronné ses efforts, on aurait sans doute vu se renouveler des cruautés dans le genre de celle du *triage*. L'influence de sa doctrine sur la pratique de de la religion musulmane dans le Magreb est incontestable, car

il importa, un des premiers, les idées des Achâarites. Grâce à lui ce beau principe de l'unité d'un Dieu invisible, le seul peut-être des dogmes de l'Islamisme qui mérite notre admiration, rayonne en Afrique d'un nouvel éclat ; par contre, son rigorisme augmenta cette foule de prohibitions dogmatiques, sous lesquelles disparaît l'esprit de la religion musulmane.

Selon Ibn Khaldoun, porté, on le sait, à la partialité, le Mehdi était d'une piété exemplaire et d'une entière pureté de mœurs. Il vivait en ascète, n'avait jamais de rapports sexuels avec les femmes, et portait pour tout vêtement une Obâa (1) en lambeaux, donnant lui-même l'exemple de la pauvreté et de la piété. C'était un homme profondément convaincu de la vérité de ses doctrines qui étaient celles professées par les Imamites (Chiites). La seule opinion par laquelle il différait de ces derniers, était celle de l'impeccabilité de l'Imam.

Le Mehdi, avant sa mort, avait désigné pour lui succéder son fidèle compagnon, Abd el-Moumen ben Ali, le Koumi, qui ne l'avait pas quitté depuis Bougie. Ce dernier ne pouvait prendre la direction de la secte dans des circonstances plus fâcheuses. En effet, après une honteuse défaite, il était bien à craindre que la foi chancelante des Masmouda ne s'éteignit tout à fait, en apprenant la mort de celui qui les avait convertis ; il était surtout permis de douter qu'ils continuassent de suivre la voix d'un étranger devenu chef de la secte. Mais Abd el-Moumen, à ses qualités de soldat et de général joignait la prudence avec laquelle on évite les difficultés et la patience qui les fait surmonter.

Il commença par tenir secrète la mort du Mehdi : on parla seulement d'un état passager de maladie, et la prière continua à être célébrée selon la forme qu'il avait établie, par ses disciples intimes, qui avaient concerté ce plan avec Abd el-Moumen. Ces derniers firent même croire au peuple que leur prophète avait, à eux seuls, donné le droit de l'approcher, et les membres de la secte s'habituèrent à entendre ses prétendues décisions de la bouche d'Abd el-Moumen. Cet état de choses dura trois ans,

(1) Sorte de chemise rayée, en laine, avec une ouverture pour la tête et deux autres pour les bras.

après lesquels les disciples voyant les esprits préparés, jugèrent le moment venu de jeter le masque. Ils dévoilèrent le secret caché pendant si longtemps, annoncèrent la mort du Mehdi et proclamèrent Abd el-Moumen pour son successeur. Le cheikh Abou Hafs, chef très influent qui avait, en grande partie, conduit cette affaire, obtint alors des Hentata et autres fractions masmoudiennes sur lesquels il avait de l'influence, leur assentiment à cette nomination. Les précautions étaient si bien prises, le moment si bien choisi, qu'aucune opposition ne fut faite et bientôt la tribu entière des Masmouda réunie à Tinmelel, prêta le serment de fidélité au nouveau chef, 524 (1130).

Peu de temps après cette reconnaissance officielle, Abd el-Moumen entreprit quelques expéditions lointaines, puis il vint attaquer le pays des Derâa et le soumit à son autorité, 526 (1131-2).

A l'annonce des événements survenus à Tinmelel, et des succès des Almohâdes, Ali ben Youçof, chef des Almoravides, comprit de suite la gravité de la situation et jugea nécessaire d'attaquer ces ennemis, pour les écraser s'il était possible. Mais la première condition pour arriver à ce but, était la tranquillité complète de l'Espagne où la guerre continuait toujours avec les chrétiens. Il créa, en conséquence, de grands commandements dans la Péninsule et les partagea entre ses fils et ses généraux : donna à son fils Tachefin l'ouest de l'Andalousie, avec Cordoue et Séville, et l'envoya prendre possession de son commandement, avec le général Zoubeïr ben Amar et un certain nombre de troupes ; l'Est, avec Valence pour capitale, fut confié à Abou Bekeur ben Ibrahim ; enfin, il nomma Ibn R'anïa, le Messoufi, gouverneur de Maïorque et des îles de l'Est (1). Cela fait, il se prépara à combattre vigoureusement les Almohâdes dont les succès allaient toujours croissant.

En effet, une fois la conquête du Derâa achevée, Abd el-Moumen conduisit ses compagnons vers le pays de Tachâbout qu'il

(1) Ce Yaïa ibn Ali ibn R'anïa est l'ancêtre des deux Ibn R'anïa qui devaient plus tard restaurer un instant le nom Almoravide en Afrique, et se rendre tristement célèbres par leurs excès et leurs dévastations.

enleva ; le chef de cette contrée fut mis à mort, ainsi que la plus grande partie de ses troupes. Ces victoires lui attirèrent de nouveaux partisans, et la plupart des tribus berbères vinrent se ranger sous sa bannière pour combattre les Lemtouna. Abd el-Moumen ne cessa alors de harceler les Almoravides, si bien que leur chef, Ali ben Youçof se vit dans la nécessité d'appeler son fils Tachefin à son secours, 533 (1138-39). Ce dernier, arrivé en toute hâte d'Espagne, se porta aussitôt contre les ennemis de sa dynastie ; mais les Almohâdes l'attendaient de pied ferme dans leurs montagnes abruptes, et la confiance avait abandonné les guerriers lemtouniens. Tachefin vit donc ses troupes prendre la fuite sans coup férir et ne put empêcher la tribu des Guezoula, qu'il avait disposée en avant-garde, de passer du côté des ennemis.

Ainsi le secours que le chef des Almoravides avait espéré de son fils, tournait à son désavantage, n'ayant pour résultat que d'augmenter la force de ses adversaires.

Abd el-Moumen, à partir de cette époque, put renoncer aux combats d'escarmouches, pour faire une guerre en règle à ses ennemis. Il quitta Tinmelel à la tête de ses troupes, et commença sa fameuse campagne de sept ans qui devait se terminer par la conquête des deux Magreb. S'étant porté d'abord dans le pays des Romara, il y commença ses opérations s'emparant de la contrée, pour ainsi dire sans combats, car Tachefin se contentait de suivre de loin sa marche, et n'osait l'attaquer, ne comptant pas sur son armée dont le nombre diminuait chaque jour par les désertions ; il se vit même bientôt cerné par les Amohâdes, et coupé de son centre d'opérations.

Sur ces entrefaites, Ali ben Youçof mourut (537, 1142-3), laissant à son fils un vaste royaume dans la situation la plus critique. En effet, si en Magreb l'anarchie était partout et l'ennemi aux portes, la position en Espagne n'était guère meilleure. A mesure que les évènements d'Afrique étaient devenus plus graves, les affaires de la Péninsule avaient été plus négligées, et les Chrétiens avaient profité de ces embarras de leurs ennemis pour redoubler leurs attaques ; déjà en plusieurs endroits, les frontières avaient été entamées, et les populations lasses de sup-

porter le joug des Almoravides, devenus impuissants à les protéger, se révoltaient contre eux, et refusaient d'acquitter les taxes qui leur étaient imposées.

(A suivre).

E. Mercier,
Interprète judiciaire.

DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'administration française en Afrique poursuit, depuis un certain nombre d'années, un but éminemment utile : répandre l'instruction parmi les indigènes. Elle a compris que pour détruire la superstition et l'ignorance, deux sources de calamités sociales, il fallait, sans toucher au terrain religieux, donner aux Arabes un enseignement assez solide pour élever leur niveau intellectuel et les amener à comprendre ces principes ordinaires de morale communs à tout être civilisé. Car faire surgir des hommes instruits, des esprits cultivés du milieu de ces populations si arriérées, n'est-ce pas se créer des amis nouveaux, des auxiliaires puissants pour cette œuvre si complexe de la colonisation ?

I.

Au point où en est venue cette question de l'enseignement des indigènes, Arabes, Maures et Kabyles, il n'est pas sans intérêt de rechercher les procédés ingénieux employés pour la réussite de cette œuvre ; car le problème posé, il y a quelques années, a été résolu à point nommé et, pour ainsi dire, dans un temps calculé à l'avance, par des professeurs habiles, mais complètement étrangers à la langue du pays. Il n'y avait qu'une voie à suivre : élever les musulmans jusqu'à nos idées par l'emploi d'un instrument plus précis, plus parfait, la langue française. Dans les colléges d'Alger et de Constantine, dans les quarante-deux écoles établies sur le territoire militaire, la transformation s'opère dans les conditions les plus heureuses, par suite de la précaution que l'on a prise de mêler les enfants européens aux enfants musulmans, dans une proportion à peu près égale, suivant que la localité le permet. Les élèves qui jouissent de l'avantage de faire leurs études dans les deux grandes institutions d'Alger et de Constantine ont été recrutés, en majeure partie, par l'inspecteur spécial.

Dès lors commence pour eux une éducation nouvelle. Dans le milieu plus civilisé où ils se trouvent placés, ils se dépouillent peu à peu des préjugés du douar et perdent cette teinte de superstition qui obscurcissait leur esprit. Les leçons affectueuses de leurs maîtres, les jeux agréables de leurs condisciples, autant que le travail réglé, achèvent bientôt l'initiation.

Le collége impérial arabe-français d'Alger, qui fut fondé en 1858, compte 105 internes, 68 externes et 2 élèves en médecine. Le collége impérial arabe-français de Constantine, dont la création ne remonte qu'au 1er janvier 1867, avait déjà en commençant un effectif de 112 pensionnaires, 40 demi-pensionnaires, de 12 externes et de 2 élèves en droit musulman.

Pour ne parler que de ces deux grandes institutions, l'enseignement y est divisé en deux parties bien distinctes : 1° les classes élémentaires ; 2° l'enseignement secondaire spécial, jusqu'à la troisième année inclusivement. La plupart des enfants admis dans les colléges savent déjà parler, lire et écrire le français d'une manière passable. Mais, comme leurs idées sont encore peu étendues, il est nécessaire de les confier à des maîtres qui les exercent graduellement à la conversation, tantôt en leur montrant ces tableaux intuitifs, si usités dans les écoles de l'Alsace, tantôt en leur faisant répéter des récits très-simples et moraux. C'est par ce moyen qu'on les prépare, sans les fatiguer, à passer d'une vie à une autre, de la vie musulmane à la vie française. Pour peu qu'on y réfléchisse, on comprendra qu'une modification dans le sens désiré ne s'effectuerait que lentement et très-imparfaitement avec l'usage de l'idiôme arabe, qui ne se prêterait pas à toutes les idées modernes.

Quoi qu'il en soit, les élèves font généralement un séjour de trois ans dans les divisions élémentaires, et ce n'est qu'après un examen sérieux, où leur habileté à s'exprimer en français et à écrire sous la dictée est reconnue, qu'ils sont admis dans le cours préparatoire, qui doit être considéré comme une transition nécessaire entre les études élémentaires et la première année de l'enseignement secondaire spécial. Avec les leçons du cours préparatoire s'ouvre devant leurs yeux un horizon nouveau. Les devoirs ne roulent plus sur des sujets familiers et seulement à la

portée d'intelligences encore naïves ; ils prennent un caractère plus sérieux, mais aussi plus attachant. A côté de l'analyse raisonnée de la langue française, on y développe tantôt le système métrique et le calcul, tantôt les faits saillants de l'histoire ancienne et les phénomènes les plus remarquables de l'histoire naturelle. La géographie physique, le dessin linéaire et les principes de la comptabilité ne laissent pas de jeter quelque variété sur les exercices précédents.

Ainsi, les jeunes indigènes ont quitté le Livre de l'adolescence, par M. Delapalme ; la Morale enfantine, par Grevin ; les Nouvelles lectures graduées, par Dupont ; les Secondes lectures, par Frétille, et les Contes du chanoine Schmidt, pour s'appliquer à l'étude de la grammaire et des exercices français de Michel et Rapet, de l'Histoire ancienne par Feillet, de l'Atlas raisonné de Le Réal, et de l'excellent livre intitulé : Prosateurs et poëtes. Ils récitent des leçons, rédigent de petites analyses, font des opérations arithmétiques et tracent des cartes géographiques. A part les explications qui nécessitent certaines expressions, certaines locutions appartenant plutôt au style écrit qu'à la langue usuelle, l'enseignement donné aux élèves, à partir de cette classe, jusqu'à la fin de leurs études, ne diffère en aucun point de l'enseignement professionnel de nos institutions.

Pour se former à la composition française, ils entrent en deuxième année, avec une connaissance assez solide du tour de phrase et du sens métaphysique des mots ; de plus, leur mémoire est ornée de bon nombre de fables, de récits, de morceaux choisis et des auteurs classiques.

Durant cette deuxième année, ils apprennent à rendre leurs pensées en français et à les revêtir d'une forme plus soignée, soit en écrivant des lettres, soit en rédigeant des narrations, développements et amplifications, d'après les canevas contenus dans les traités spéciaux de Filon, de Sommer, etc.

D'ailleurs, les rédactions de physique, d'histoire de France, de géographie et de mathématiques ne contribuent pas médiocrement à alimenter et à enrichir leurs essais de style. Les élèves de cette classe sont âgés de quatorze à quinze ans. On a remarqué que c'est le moment où leur curiosité se décide et cherche par-

tout un aliment. Les jours de congé et dans les moments de loisir que leur laissent les travaux graphiques, le dessin d'imitation et les cours de musique et de gymnastique, ils puisent avidement dans les bibliothèques des quartiers, lesquelles ne contiennent pas moins de deux cents volumes chacune. Leur préférence s'attache aux livres de voyages, comme s'ils voulaient déjà embrasser tout l'univers et le connaître dans toutes ses parties. Les contes de fées, les histoires de génies les font sourire, parce qu'ils ne sont plus enfants. Mais beaucoup d'entre eux lisent posément l'histoire populaire de France, par M. Duruy, dans le but de s'instruire et d'obtenir les premières places de leur classe.

En exposant le programme abrégé de l'enseignement qui se donne dans les classes spéciales des colléges arabes-français d'Alger et de Constantine, nous avons dit qu'il y avait une troisième année. Mais, comme les matières y sont très-nombreuses et d'une difficulté qui pourrait décourager même les studieux, on a pensé qu'il convenait de faire deux divisions de cette troisième année, c'est-à-dire deux classes distinctes qui exigent naturellement deux années d'études.

Un cours de morale privée et sociale alterne avec les exercices de composition littéraire; l'histoire de France y montre la transformation de l'ancienne société et l'établissement de la France nouvelle; on y examine, en géographie, la France considérée dans ses relations avec l'étranger. Les mathématiques, après la révision de l'arithmétique, enseignent les éléments de la géométrie. On s'exerce à construire des figures à l'aide de plans à charnières, et à établir les corps dans l'espace. On voit les premières notions de charpente, la coupe des pierres et la détermination des ombres. Les quatre premiers livres terminent ce cours. Le cours de physique, débarrassé toutefois des formules algébriques, expose les propriétés générales des corps liquides, pesants; la chaleur, l'électricité dynamique. Pour la chimie, le professeur se borne à des expériences sur la composition des corps démontrée par des réactions nettes. En dessin, les exercices se compliquent déjà; on trace des figures géométriques, des ornements, des paysages, des animaux.

Dès lors, les élèves tout imbus d'idées qui les séparent du Co-

ran, sans qu'on se soit occupé de le leur faire prendre en aversion, ne voient plus qu'une chose: le travail. En pourrait-il être autrement, lorsque les six plus belles de leurs années se sont écoulées sous le regard de professeurs auxquels ils sont redevables d'une nouvelle vie, selon une charmante expression que leur a inspiré la reconnaissance?

Le cercle des études que l'on fait dans les colléges arabes-français se termine par les matières de la première division de la troisième année. Ces matières embrassent, en dehors des compositions littéraires (discours, lettres, rapports, développements sur les vérités morales), des études sur l'histoire de la littérature, c'est-à-dire des notices biographiques sur les écrivains français et l'analyse sommaire de leurs principaux ouvrages. L'exposé des principes de la législation civile initie les élèves à l'intelligence des lois et au respect qui leur est dû. Ils acquièrent ainsi une idée de l'organisation administrative et judiciaire de l'Empire, de l'état civil des personnes, etc. L'histoire contemporaine, depuis 1789, captive leur attention, et ils la mènent de front avec la révision géographique des cinq parties du monde.

C'est vers la fin de cette année que le professeur dicte et fait apprendre par cœur un résumé de l'histoire d'Afrique. En mathématiques, on étudie l'algèbre jusqu'aux équations du deuxième degré à une seule inconnue, et la géométrie descriptive. En physique, on fait une révision rapide de la chaleur et de l'électricité dynamique, puis on étudie l'acoustique. En chimie, l'étude des métaux et des alliages; des essais de photographie, des expériences sur la coloration des matières textiles, etc., entretiennent la division dans ce cours. Les progrès obtenus dans l'art du dessin révèlent chez certains sujets une aptitude à reproduire la nature.

On s'est peut-être demandé si l'enseignement des langues étrangères est rayé du programme des colléges arabes-français. Nous n'avons pas tout dit. La langue arabe est enseignée sous deux formes. Les dialectes parlés en Algérie font l'objet d'une leçon par semaine, dans le cours préparatoire et dans la première année. La langue écrite, c'est-à-dire classique, est professée dans la deuxième année une fois par semaine, et dans les divi-

sions supérieures deux fois. Dans ces exercices de traduction de vive voix et par écrit, les jeunes indigènes puisent de nouvelles forces pour façonner leurs idées et atteindre le sens véritable des expressions qui se rencontrent dans les deux idiômes, et comme le professeur explique en français le texte et les règles grammaticales, il en résulte comme un bénéfice nouveau pour ceux qui l'écoutent.

On n'admettrait pas en Europe un lycée sans aumônier. Par conséquent, les colléges arabes-français, dont l'organisation est calquée sur celle des établissements d'instruction publique en France, ont reçu chacun un imam, qui est chargé de faire lire le Coran, cinq fois par semaine, et de faire la prière matin et soir.

Tel est le mode d'éducation à l'aide duquel s'opère sans détour comme sans mystère, à Constantine et à Alger, la régénération de la jeunesse musulmane.

II.

Que deviennent les jeunes indigènes en sortant des colléges arabes-français ? Les uns embrassent la carrière militaire, les autres remplissent, dans l'administration,, les fonctions de caïds, de khodjas ou secrétaires arabes, ou d'interprètes. Il y en a qui étudient la médecine, d'autres le droit musulman. Plusieurs arrivent à nos écoles de Grignon et de Cluny. C'est surtout vers des établissements de cette nature que nous voudrions voir les Arabes se diriger ; ce qui leur manque, ce sont des connaissances pratiques. Il ne faut pas oublier que l'Algérie est surtout un pays agricole. Mais les améliorations à l'enseignement des colléges arabes-français naîtront de l'expérience. En voyant deux cents écoliers indigènes dans les colléges d'Alger et de Constantine, et quinze cents dans les quarante-deux écoles du territoire militaire, on peut dire que l'essai qui a été tenté a pleinement réussi.

Quant au procédé d'enseigner le français sans le secours de la langue arabe, c'est la méthode naturelle, maternelle et certainement la plus rapide, la plus judicieuse. Elle étonne tout le

monde. Mais il faut se rappeler, en ce qui concerne les Berbères, qu'à l'époque de la seconde invasion arabe, leurs nombreuses peuplades ont été arabisées assez vite et sans peine par les missionnaires musulmans, qui ignoraient complétement l'idiôme africain. L'élément berbère de la population algérienne est surtout celui qui semble, par ses habitudes laborieuses, ses aptitudes ouvrières, devoir se mêler le plus vite à notre activité industrielle.

On s'est demandé si l'administration, en fondant ces institutions si libérales au profit des indigènes, ne travaillait pas un peu dans le vide ; en d'autres termes, si les races implantées dans le nord de l'Afrique pourraient arriver à un développement intellectuel, satisfaisant.

Dans l'étude des races humaines dont notre époque s'occupe particulièrement et avec succès, on a remarqué qu'à quinze ou seize ans le Sémite est parfait ; son intelligence a tout le dévement qu'elle peut acquérir. Depuis cet âge, le jeune homme ne fait plus de progrès, et pendant le reste de son existence, sa vie intellectuelle s'entretient sur ce fonds primitif auquel il ne peut plus rien ajouter.

« L'hiver dernier, dit M. Emile Burnouf, nous avons relevé ces faits dans tout le Levant de la Méditerranée, dont les grandes écoles ont successivement passé sous nos yeux. Au Caire, dans un magnifique établissement créé aux frais du vice-roi, les Frères de la doctrine chrétienne donnent l'instruction à des musulmans, à des grecs, à des juifs et à de catholiques. Les élèves arabes y sont d'abord classés, quant à l'intelligence, avant les Francs, mais ne tardent pas à être dépassés par ces derniers. A Beyrouth, où se rencontrent aussi des enfants de plusieurs races, les maîtres observent que chez les Sémites le progrès, qui est très-rapide dans les premières années, s'arrête à l'âge de dix-huit ans ; dès lors, ces élèves n'apprennent plus rien. De semblables observations ont été faites à Alexandrie, chez les Frères, à Ghazir, chez les Jésuites, à Antoura, chez les Lazaristes, à Jérusalem, à Alep, à Smyrne et dans beaucoup d'autres établissements. »

Il y a, sans aucun doute, des lois naturelles dans chaque race

humaine qui président au développement physique et moral des individus. Mais est-ce parce qu'on a cru constater chez les Sémites un arrêt de croissance cérébrale, qu'on n'essayerait pas de faire rendre à cette race tout ce qu'elle peut donner dans l'ordre intellectuel. Le passé des Arabes nous montre suffisamment qu'ils peuvent arriver à un degré de culture remarquable. Les mathémathiciens, les astronomes, les médecins illustres que le nord de l'Afrique a produits au treizième siècle à Maroc, à Fez, à Caïrouan, etc., suffisent pour nous faire connaître la force du du cerveau de cette race, sans avoir besoin d'interroger, en Orient, l'histoire des écoles scientifiques de Damas et de Bagdad, et l'époque si florissante de l'université de Cordoue. Nous savons que le niveau intellectuel des Arabes a considérablement baissé depuis qu'ils étaient à la tête de la civilisation du monde, soit sous les Abbassides, soit sous les Omeyades d'Espagne; mais n'oublions pas, nous, les maîtres de la civilisation moderne, que, plongés dans la barbarie, nous avons pu traverser les ténèbres du moyen âge, à l'aide de ce fil conducteur, de cet instrument de philosophie rationnelle que les Arabes, en disparaissant, ont eux-mêmes remis dans nos mains, au douzième siècle.

Certes, les fondateurs de la philosophie arabe s'étaient élevés à un haut degré de science. S'ils succombèrent sous les coups des théologiens, ils léguèrent du moins aux Européens cet esprit de recherche qui a permis plus tard à nos philosophes de remporter une victoire éclatante et définitive sur les théologiens.

Est-ce que les descendants de cette forte race arabe seraient incapables de recevoir de nous les enseignements de cette civilisation dont ils ont été les initiateurs? Il faudrait en dire autant des Romains et des Grecs modernes. L'infériorité accidentelle de ces races africaines est facile à expliquer; nous connaissons toutes les péripéties par lesquelles elles ont passé: vaincues, abruties par la théologie, persécutées en Espagne, dépouillées de leurs foyers d'études, de leurs établissements d'instruction, de leurs livres. N'avons-nous pas, nous-mêmes, dans ce siècle, bouleversé leur société? Peyssonnel raconte dans son voyage sur les côtes de Barbarie, qu'en 1724 on comptait à Alger dix grandes mosquées, trois grands colléges et une infinité d'écoles pour les enfants. On comprend alors pourquoi ces races ont continué à déchoir. Mais si malheureuses qu'elles aient été à travers tant de ruines, si courbées qu'elles soient sous le joug de la théocratie, il ne faut pas désespérer de les relever. Le milieu civilisé où elles vivent maintenant les sauvera; elles n'ont plus à redouter les rechutes.

Dans ce grand travail de résurrection des races asiatiques et africaines que la Providence semble avoir divisé entre les nations européennes, la tâche de la France est la plus ardue; mais il faut qu'elle en prenne son parti. Assise à Alger, elle doit installer la civilisation sur toute la côte barbaresque, en développant l'instruction des indigènes, en y introduisant nos découvertes, nos puissants moyens d'action, nos méthodes d'enseignement, nos engins de travail qui doivent y transformer la matière et l'esprit.

Aussi quand nous voyons le gouvernement, aidé par des hommes de science et de dévoûment, tels que M. le Dr Perron, ancien directeur du collége arabe d'Alger, M. Cherbonneau, le savant directeur actuel et M. Aublin, directeur du collége arabe de Constantine, fonder en Algérie, en faveur des indigènes, des établissements d'instruction publique, nous devons applaudir à ses efforts. N'est-ce pas par la diffusion de l'instruction que nous hâterons le rapprochement des peuples? Est-il bien loin le jour où toutes les races humaines s'uniront dans les mêmes conceptions morales et religieuses? Le flambeau de la science, en pénétrant dans ces cavernes de l'ignorance, en fera fuir les chauves-souris de la superstition.

GUSTAVE DUGAT.

OBSERVATIONS
SUR
LE DIALECTE ARABE DE L'ALGÉRIE.

Dans son *Histoire des langues sémitiques*, qui est un monument d'érudition, M. Ernest Renan écrit au chap. II, p. 382 : « L'arabe littéral ou l'arabe écrit, comme toutes les langues savantes, est sans dialectes ; l'arabe vulgaire, c'est-à-dire l'arabe de la conversation, parlé depuis le Tigre jusqu'au Cap blanc, ne pouvait manquer d'en avoir. Chaque province a ses expressions préférées, ses tours familiers, ses habitudes particulières de prononciation. Les divergences néanmoins sont assez peu considérables, et il faut avouer qu'une langue vulgaire, placée sur une si vaste étendue de pays et offrant un si grand caractère d'unité, constitue un phénomène surprenant. » Appliquée au nord de l'Afrique, et principalement à l'Algérie, l'opinion du savant académicien perd quelque chose de sa valeur. En effet, pour peu que l'on se mette en rapport avec les habitants de notre colonie, on ne tarde pas à découvrir, au milieu des inversions, des irrégularités et des incorrections qui caractérisent la langue usuelle, tout un système de vocables forgés en dehors des dialectes de l'Arabie, de l'Egypte et de la Syrie. Ce serait même un travail interminable que d'en dresser la liste.'

Je veux soumettre aux lecteurs de la *Revue africaine* quelques nouvelles observations, faisant suite à mon premier essai imprimé dans le numéro du mois de janvier 1868. Je ne citerai ici que les mots dont le type accuse une transformation notable dans le langage local, et qui tiennent leur consécration de la fantaisie ou de l'originalité d'une population essentiellement attachée à ses habitudes. Par ces exemples on jugera mieux de quelle nature sont les divergences, et combien il serait regrettable de les avoir soustraites à l'attention des philologues.

Le principe de la concrétion en est la base ; mais on n'y surprend presque aucune trace d'agglutination. Il serait difficile de trouver un verbe d'une formation analogue à celle de وشحل ouachhal, « demander à quelqu'un des nouvelles de sa santé, » qui est une contraction de la formule de politesse واش حالك ouach halek, « comment est ton état? » et de كساسى ksâça, futur, *iksaci*, « réduire à la mendicité, » qui est un mélange de la particule ك et de l'adjectif *sâci*, « mendiant. » Une prédilection marquée pour les paradigmes âpres, massifs et sonores, dirige l'opération dont j'ai étudié les procédés. C'est ainsi que par l'addition d'une ou de plusieurs lettres au radical, on a obtenu رنفط rangot, « nieller, » de la rac. رفط ; — كنبل kenbel, « encapuchonner un faucon, » racine كبل ; — عرقن arkan, « empêcher, embarrasser, » de عقل, transformé d'abord en عرقل, puis en عرقن ; — لعبن laaben, « baver, » de la racine لعب ; — تملصق temolsok, « se coller après quelque chose, » de la rac. لصق ; — هلوس helouess, « troubler complétement l'esprit de quelqu'un, » de la rac. هلس.

Quelques verbes doivent naissance à des substantifs ou à des adjectifs verbaux, comme نيشن neïchen « viser à la cible, » de la rac. نيشان.

Parmi les infinitifs de fabrication berbère, il faut signaler تسلاميت teslâmit, pureté des sentiments chez un musulman, du mot اسلام.

تحراميت tahramit, « propension au mal, » de la racine حرام. ; — تيهوديت teihoudit, « manière d'agir particulière aux juifs, » de l'adj. يهودي.

Les augmentatifs sont peu nombreux. Les plus usités sont :

كبرانية kebrania, « sotte vanité, fol orgueil, » de la rac. كبر.

نقصانية noksania, « peccadille » de نقصان, qui est un des noms d'action du verbe نقص.

بصايلة bsaïla, « gros oignon, » rac. بصل.

تخبانية takhbania, « cachotterie, » rac. خباء.

La classe des adjectifs comprend, entre autres, deux paradigmes qui se rattachent à la forme quadrilittère. Le premier prend un *élif* avant la première radicale ; le second met un *élif* après la deuxième radicale, et un *ïa* à la fin

1er paradigme. زروال zerouâl, « qui a un trait dans l'œil, » du verbe زرول.

زعباط raabât, « qui a l'habitude de ruer, » rac. زعبط.

كعوان kaouân, « qui marche clopin-clopant, » rac. كعون.

خلواط khelouât, qui n'a pas de suite dans les idées, » rac. خلط.

Quelques indigènes, notamment ceux de Bône, prononcent *kherouât*.

2e paradigme. فوارغي fouareri, « adonné à la fainéantise, » rac. فرغ.

برادعي bradéi, « fabricant de bâts, » rac. بردعة.

زرازحي zrazehi, « astucieux, » rac. *zerzah*.

زوالي zaouali, « pauvre, » rac. *zal* ?

تفاتفي tefâtefi, « qui s'occupe à des bagatelles, rac. *teftef*.

دخاخني dekhakheni, « fumeur, » rac. دخان.

فراكسي frakesi, « saltimbanque, » rac. فركس.

جغابلي djerâbeli, « rabâcheur, » rac. جغبل.

Il existe un troisième paradigme d'adjectifs qui intercale un *élif* et un *ia* entre la deuxième et la troisième radicale et place un autre *ia* à la fin. En voici des exemples :

فرايجي fraidji, « amateur de spectacles, curieux, » de la rac. فرجة.

صنايعي sanâ'ei, « industrieux, » du subst. صناعة.

نزايعي nezâi'ei, « querelleur, » rac. نزع.

ضلايلي delâili, « injuste, » de la rac. ضل.

كرايشي kerâichi, « qui sacrifie tout pour sa gourmandise, » rac. كرش.

حقايقي hekâïki, « juste, » rac. حق.

وجايهي oudjaïhi, « partial, » rac. وجه.

Les altérations du radical, qui ne sont pas moins fréquentes dans le dialecte arabe de l'Algérie que dans les patois de la France, se rapportent à différentes causes, comme le déplacement des lettres ou l'adoucissement d'une consonne. Ainsi personne ne

dit *la'an*, « il a maudit ; » *chems*, « soleil ; » *djouab*, « réponse ; » *saoua*, « il a fait régulièrement ; » *chetem*, « injurier ; » *chedjra*, « arbre. » La seule prononciation usitée pour ces mots est : *na'al*, *semch*, *oudjab*, *ouasa*, *chemet*, *sedjera* ; elle se trouve dans la bouche des Oulémas, aussi bien que chez les gens du peuple, à la ville comme sous la tente. Une des anomalies les plus frappantes est celle qui a changé le verbe دشدش dechchéche, « commencer à, essayer à marcher, » en ددش deddéche. Quant à la prononciation des lettres, il est à remarquer que le *noun* et le *lam* se substituent souvent l'un à l'autre, et que le *sâd* dégénère quelquefois en *zein*. Par exemple, on dit :

غلم relem « brebis, » au lieu de غنم

علوان eu'louan « étiquette, adresse » pour عنوان

ماجن madjen « citerne » pour ماجل

فنجال fendjal « tasse à café » pour فنجان

خرطال khartal « seigle » pour خرطان

فيجل fidjel « rue ; plante » pour فيجن

زدم zdem « s'élancer tête baissée » pour صدم

زفارة zeffara « sifflet » au lieu de صفارة

Le *ra* précédé d'un *kha*, se transforme en *lam*, par euphonie comme dans le mot :

خيلي khaïli « giroflée » au lieu de خيري

Le *djim* s'assimile au *zein*, quand il le précède. Exemple

يزي izzi « il suffit » pour يجزي

L'elif ne se soutient qu'à grand peine dans bien des cas. On le prononce comme un é dans le substantif امير émir ; il ne se fait sentir qu'une fois dans اولاد oulad « enfant » et disparait tout-à-fait dans أبريق qui sonne brik « aiguière, broc, » dans امراة mra « femme » et dans الافعى el-afa'a « la vipère » que l'on prononce lefa'a, comme si le lam de l'article faisait partie du mot. Par contre les Indigènes font entendre un élif devant un bon nombre de mots commençant par le mim, et ils disent *embarek*, *emcha* au lieu de *mbarek*, *mcha*.

Mais au lieu d'avoir un rôle purement euphonique dans les

verbes suivants, l'élif épenthétique indique un commencement d'action. Exemple :

رطاب retáb « devenir meuble (terrain): rac. رطب

مرار merár « prendre un goût amer » ; rac. مر

طوال touál « commencer à s'allonger, » rac. طال

خضار khedàr « verdoyer, devenir vert, » rac. خضر

قدام kdâm « devenir ancien, » rac. قدم

Je renvoie le lecteur à la liste détaillée que j'ai donnée de ces verbes dans le numéro de janvier 1868. C'est là que sont expliqués, par des exemples choisis, leurs différentes significations, ainsi que les nuances heureuses que leur formation a introduites dans le langage.

Le *ia* est aussi un élément essentiel de corruption dans le dialecte auquel je consacre cette étude. Les parties du discours qui en ressentent l'influence, sont : les pronoms, les substantifs, les verbes et les adverbes. Plus d'une fois même il s'y montre accompagné d'un élif de prolongation. Ainsi l'on dit : برية beria « lettre, missive » au lieu de براة bra. — مراية mraia « glace, miroir » au lieu de مراة mera, — انايا et انتايا anaia « moi, » entaia « toi » à la place de ana, enta. — مليان melian « plein » pour ملان melan — هنايا henaia « ici » — هكذايا hakedaia « comme cela » pour هكذا هنا hakeda hena. A l'aoriste des verbes défectueux dont la dernière radicale est un waw, il se substitue à cette lettre, et يغزوا ierzou « il fait une razzia » devient يغزي ierzi.

Le redoublement des consonnes, suite naturelle du penchant à forger des paradigmes lourds, a fait de *nemla* « fourmi » ***nemmala***; de *demla* « apostume » ***demmala***; de *belaredj* « cigogne » ***bellaredj***; de *istana* « il attend » ***istenna***, etc.

C'est ici le lieu de rappeler ce que j'écrivais au sujet de la huitième forme des verbes dans le langage africain (*Journal asiatique*, avril 1852, page 379). Le ت servile a été rapproché de l'élif, et en même temps redoublé par une opération semblable à celle de la huitième forme des verbes assimilés. D'où il résulte qu'à l'exception de trois ou quatre verbes, tels que *ihtamal*, *idjtama*, *ichteka*, tous les dérivés appartenant à ce

modèle prennent la syllabe *itt* devant leur première radicale. En outre, ils ont la propriété de rendre l'idée de possibilité, de facilité et de proclivité; ils se traduiraient dans notre langue par des verbes réfléchis ou par des adjectifs en able, ible, uble. Exemple : اتّشرب ittechrob « être potable, se laisser boire » انفهم itteffehm « se comprendre, être intelligible; » اتّرفد itterferd « être portatif; اتّباع itteba « se vendre aisément, être d'un débit facile. »

Cependant les divergences fondamentales consistant moins dans les infractions à la grammaire que dans le tour d'esprit des Africains et dans le nombre des expressions provinciales, je n'hésite point à abréger cette première partie pour exposer des arguments d'un intérêt saisissant. D'un côté, ce sont des locutions vives, elliptiques et souvent très pittoresques ; de l'autre, ce sont des familles de mots d'un type conventionnel, modelé à plaisir, quelquefois même n'ayant rien de commun avec le génie sémitique.

Les idiotismes communiquent à la conversation ce je ne sais quoi qui la nuance et en relève les allures ; mais personne n'en connait la source. Chaque individu a contribué à leur naissance, suivant la mesure ou la teinte de son imagination. J'en ai recueilli beaucoup dans mes fréquents entretiens avec les indigènes. A Tebessa, à Tlemcen, à Biskra, à Constantine, d'un bout à l'autre de l'Algérie, j'ai noté avec soin toutes les locutions qui avaient le goût du cru, et je ne crois pas avoir fait une chose complètement inutile. Il faut classer dans le nombre certaines locutions métaphoriques dans le genre de celles-ci :

حليب امه ما زال في سنانه en parlant d'un jeune homme sans expérience.

الجليد بايت يحلب « il a tombé du givre pendant toute la nuit. »

النو تصبّ خيطين من السما « la pluie tombe à verse. »

امراة فبيحة تطيّر الجنون من السما en parlant d'une femme qui a un mauvais caractère.

مزى روحه « il prit un air menaçant. »

نبيعوا على باب الله « nous vendrons à l'amiable. »

الحال حال الله « la misère est grande. »

هو في الماء en parlant d'un portrait ressemblant.

Pour dire inutilement, en vain, on se sert de la locution الريح في الشبكة « du vent dans un filet. »

Une infinité d'idiotismes proviennent de l'agencement des particules et des pronoms personnels affixes comme بيها بيها « tout droit, sans s'arrêter. » بيه بيه « tout de suite » منه فايد منه امين الفلاحة « il pourrait remplir les fonctions de caïd aussi bien que celles de prévôt des laboureurs; — ما ذا بي على وظيف « je voudrais bien obtenir un emploi (pour combien cela serait agéable à moi...) » ما ني شي فد ما هذا بي بعضي « je ne suis pas dans mon assiette. »

D'autres idiotismes empruntent leur valeur à la répétition des mots. Exemple: العسكر ماشيين زوج زوج « les soldats marchent deux de front; » يا هو يا انت « vous ou lui; » كما جاء كما راح « il s'en alla comme il était venu. »

Il y a encore des locutions adverbiales qui méritent d'autant plus d'être citées que l'analyse en est plus difficile. Telles sont les suivantes :

والله لا انت مهبول « en vérité vous êtes fou. »

خطاي واين يكتبوا العرب « les Arabes écrivent bien rarement. »

الهزيرة خنص للضربة « par bonheur il esquiva le coup. »

من حقك تخدم « vous devriez travailler. »

الي عينه في حاجة « celui qui se propose de... »

Il faut ajouter à ces constructions les deux suivantes que l'usage a consacrées :

جازت فيّ عيني « le sommeil s'est emparé de moi. »

ولينا فيها « nous ne nous entendons plus. »

J'arrive au trait caractéristique de l'arabe vulgaire, au registre interminable des termes créés en dehors du véritable arabe.

C'est par centaines qu'il faut compter les acceptions nouvelles, les racines de superfétation récente, ainsi que les emprunts faits à des idiomes étrangers. Sans parler des mots dont l'introduction remonte aux Romains, tels que دردروس et دردوس « grive » (turdus); برماس « abricot sec » (firmus); — فرّوش « chêne » (quercus); قطينة « chaîne d'or qui entoure le cou d'une femme » (catena), l'oreille surprend dans la conversation maint vocable nouveau, dans le genre de سرخ « partir subitement » (arme à feu); — سيّف « laver à grande eau les appartements »; — عرّوج « grand chapeau de palmier nain, recouvert de plumes d'autruche »; — بروم « brèche dent »; — هوّد « descendre »; — خزوط khezouét « faufiler un habit »; — خنتب « faire des démarches secrètes », d'où l'adjectif *khenâtebi*; — حترب « avoir un bourrier dans l'œil », d'où le substantif *hatrouba* « bourrier »; — كركب « trier »; — جلوح et شلوح, qui signifient tous deux « éventer, produire du vent en agitant l'air avec une étoffe ou un éventail »; — مزعوف « laid »; — زلّوب « agneau »; — متكلماني motekellemani « qui a de la hardiesse pour parler », adjectif dérivé de *motekellem*, qui est le participe de *tekellem*; — تسركب teserkeb « aller en pente (terrain) »;—*tekharkhib* par deux خ « crevasse », substantif tiré du verbe *kharab*; — *chati* « désireux », adjectif verbal de *cheta*, qui est une abréviation, ou pour mieux dire une altération de *icheteha* « désirer »; — *lati* « occupé », barbarisme dérivé du verbe *ilteha*.

La connaissance de l'arabe pur suffirait-elle pour comprendre le langage de l'Algérie? La pratique des dialectes de la Syrie et de l'Egypte donnerait-elle la clef de celui qui est en usage à Constantine, à Alger et à Tlemcen? Le contraire est démontré par d'innombrables séries de néologismes autant que par le mécanisme qui les fait mouvoir. J'ai noté, analysé, expliqué les particularités essentielles; j'ai essayé également de retrouver les moules dans lesquels avaient été coulées les expressions les plus hétéroclites. Que le lecteur ne repousse point la sécheresse de mes observations. En commençant, je m'étais proposé seulement

de lui soumettre des listes alphabétiques tirées de mon carnet. Peu à peu, le désir de rédiger une notice substantielle m'a conduit à donner à ces listes un ordre presque méthodique, et c'est en cela que j'espère avoir mérité l'indulgence de ceux qui s'intéressent à notre colonie.

Un espèce de dictionnaire, divisé en deux parties, complète mon essai. La première section contient des mots de tout calibre; la seconde ne renferme que des verbes modelés sur le type quadrilittère, qui est le caractère prédominant de ces formations modernes.

1° Néologismes de toute forme.

برش bérech, écailler un poisson, râper du sucre.

بزّولة bezzoula, pl. بزازيل, sein, mamelle.

بزينة bezina, bouillie faite avec de la farine, du beurre et du sucre (Tunis). Ce mets diffère de l'*acida*, en ce que celle-ci ne prend pas de levain.

بدرى bedri, le blé qu'on sème le premier.

بردى berdi, le jonc à quenouille.

بزّال bezzal, lascif, libidineux.

بغرير barrir, mets composé de farine cuite avec du beurre, du sel et du miel.

بقبافة bogbaka, gargoulette, vase à long col.

بكّش bekkech, réduire au silence, rendre coi.

بكوش bekkouch, muet, coi.

بلحوحة belhouha, luette, partie charnue à l'entrée du gosier.

بوّت bewet, se peler, perdre son poil.

بو كوّار bou kouwar, cloporte (Alger).

بو لقاز bou leggaz, tarentule noire du désert (Biskara).

تغشّش terachcheche, se mettre en colère; racine غش.

تبنبيز tefenfiz, hémorragie.

تلغودة telrouda, noix de terre, *bunium bulbo castaneum*.

توّز tewez, fournir la corvée des labours ou de la moisson; substantif, تويزة touiza.

جحبة djahfa, espèce de cylindre en terre cuite, fermé à l'une de ses extrémités par une feuille de parchemin et servant d'instrument de musique (Biskara). Synonyme de ***derbouka***.

جروسة djerrousa, herse.

جغلافة djour'lâfa, coquillage, coquille.

جغم djarem, boire à petites gorgées; جغمة djour'ma, gorgée.

حدبى heudbi, bossu; racine احدب.

حوّس haouwas, se promener.

حولى hauli, haïk (Bou Saada).

خلطي kholti, qui a de mauvaises fréquentations; r. خلط.

خمّم khammam, réfléchir, demeurer pensif.

خنفوف khanfouf, muffle; on dit aussi, خنشوش khanchouch.

خمّس khammes, cultiver une terre en se réservant le cinquième de la récolte; on appelle le fermier khammas.

خواشمى khouachemi, priseur; racine, خشم nez.

خون khouen, futur *ikhouen*, voler. Ce verbe est une altération remarquable du verbe خان (Bou Sâada).

درين derin, *aristida pungens*.

دعلة da'la, soufflure dans un plafond; bedaîne.

دغبوجة derboudja, recoin.

دلّس delless, recouvrir une hutte d'herbes ou de joncs.

دنّى denna, faire courir un cheval (Bou Saada).

ربّج rebbedj, dévaliser une maison : syn. *kachchache*.

راب rab, futur *irib*, s'écrouler.

رسم resem, louer un terrain, le plan en main.

زابشى zâbechi, habile à expédier les affaires.

زاز zâz, futur *izouz*, tricher au jeu. Les zein sont très-emphatiques dans ce mot.

زدرة zodra, rhume de cerveau.

زردة **zerda**, repas religieux en l'honneur d'un marabout.
زروف **zerrouf**, couronne de pierres précieuses à l'usage des femmes.
زغد **zer'ed**, grouiller, fourmiller, remuer.
زفّان **zeffan**, joueur de flûte.
زلا **zela**, fut. *izli*, nier; syn. de *nakar*.
زمزال **zemzal**, clou, abcès.
زمّم **zemmem**, dresser une liste, enregistrer; *zemam*, liste.
زنبوع **zenbou**, cédrat.
زنزو **zenzou**, clématite sauvage.
زنق **zennek**, prendre des faux-fuyants, employer des moyens détournés.
زها **zeha**, s'amuser; subs. *zahou*, plaisir.
ساطور **satour**, crête rocheuse en lame de couperet.
ساقاط **sakât**, infirme, estropié.
سالمة **salma**, fièvre cérébrale.
سخف **sekhaf**, avoir envie de...
سدّة **sedda**, tribune pour les chantres dans une mosquée.
سطّر **sattar**, causer des élancements; — سطر star, douleur lancinante.
سفساف **sefsaf**, blé peu nourri; au figuré, parleur dont la conversation est vide.
سكّش **sekkech**, dresser les oreilles.
سلام **selam**, galerie en bois qui sépare le premier étage du rez-de-chaussée.
شلفاطة **chelfata**, ampoule.
شليقة **cheliga**, pl. *chellaïg*, guenille.
شلّل **chellel**, argenter du cuivre, rincer des verres.
شنّافة **channâfa**, lippe.
شهّال **chehhal**, volage, inconstant.
ضبع **deba'**, devenir fou; *medbou*, fou (Bou Saâda.)
طابس **tabes**, se baisser.

طبّش **tobbech**, retrousser ses moustaches.
طبز **tobbez**, s'aplatir (objet gonflé).
عتروس **a'trous**, bouc.
عسلوج **a'sloudj**, tige de l'artichaut sauvage; tige en général.
عيشور **a'ichour**, feu d'herbes sèches.
غروشة **r'arroucha**, mite.
فانة **fana**, écheveau de soie.
فترة **fetra**, mesure en bois qui représente trois jointées.
فرّاي **ferraï**, indiscret.
فرخة **ferka**, mesure représentant trois saâs. Le saâ est de cent soixante litres.
قبجة **guebdja**, menton de galoche.
قزيرة **guezira**, mécontentement.
قرطوف **guertof**, lourdaud de campagne.
قرطلة **guertela**, manne en palmier nain.
قرنينة **garnina**, *scolimus hispanicus*, chardon d'Espagne.
قشش **kachchache**, enlever les effets et les meubles d'une maison, la dévaliser; racine قش, effets.
قطّاية **guettaia**, chignon, cheveux relevés derrière la tête.
قفقايفة **guefgaifa**, tremblement dans les membres.
قلّز **guellez**, éplucher en râclant.
قلوزة **guellouza**, monceau; capuchon de burnous.
قمّارة **guemmara**, figure en museau.
قنافقي **guenaguefi**, libidineux; impudique.
كشكارة **kechkara**, son choisi dont les paysans se nourrissent.
كعبوش **ka'abouch**, pelotte de farine.
كوسج **kaucedj**, qui est d'uue taille moyenne.
كيل **keiil**, acheter des céréales à la mesure.
لغموم **lekmoum**, double menton; synonyme de غبّة, qui se trouve dans le lexique de Freytag.

مازوزى mazouzi, le blé qui a été semé le dernier ; racine مز.
مرمز mermez, orge qui n'est pas tout-à-fait mûre.
مزّ العش mouzz el-e'uchch, dernier enfant né d'une nombreuse famille ; le plus cher du nid.
نخّارة nokkhara, trou, fissure, fente par laquelle il y a fuite d'eau.
نجم nedjem, pouvoir ; نجام nedjam, crédit, influence, pouvoir.
نغرة narra, timbale, instrument de musique.
نڨ negg, cueillir en faisant un choix.
نڨودة negouda, petite poule.
نقّاص neffad, le blé qui graine bien.
هتالة houtala, fétu de paille.

II. QUADRILITTÈRES DE FORMATION MODERNE.

1° Verbes quadrilittères, composés de quatre consonnes dissemblables.

بجعظ bedjr'et, parler d'une voix peu distincte ; synonyme *djar'bot*, qui est un verbe onomatopique, composé des mêmes consonnes ; indéfinitif, *tebedjr'it*.

برشط berchot, parler haut, parler sans ménagement ; infinitif, *teberchit*.

برقط bergot, nieller, orner de nielles.

بنطل bantol, dauber quelqu'un à bras raccourcis, avec *fi*.

بنقص bankos, renoncer à un projet ; avec *min*.

جغبط djarbot, faire entendre un langage peu intelligible (enfant) inversion du verbe bedjrot (voy. plus haut).

جغبل djarbel, revenir souvent et inutilement sur un même sujet, rabâcher ; adjectif *djerabeli*, rabâcheur.

حرقص harkos, tracer avec le pinceau une ligne de points noirs au-dessus des sourcils ; cette ligne s'appelle heurkaïs حرقايص ; racine harkous, insecte aux ailes ponctuées.

خربط kharbot, 1° s'embrouiller en parlant, ne pas savoir s'expliquer ; 2° se brouiller avec quelqu'un. Exemples :

بقوا مخربطين مع بعضهم « il y a de la fâcherie entre eux. » البلد راهى مخربطة « la ville est toute bouleversée. » Infinitif *tekharbitt*.

خنتب khantheb, tâcher de trouver dans son esprit un moyen de réussir, de se tirer d'affaire. Infinitif tekhantib.

خنشب khancheb, pousser tout en branches (arbre); nom d'action خنشوبة khanchouba, petite branche ; brindille ; racine خشب khachab, bois.

خنطل khantel, agir avec ardeur et avec énergie ; être de tout cœur à la besogne.

On voit ici des exemples de la tendance des Africains à assourdir certains mots par le *noun* épenthétique.

دربز derbez, mettre les fers aux pieds ; *derbiza*, les fers que l'on met aux pieds, entraves pour les pieds (compedes).

دربل derbel, être en lambeaux, en loques ; s'emploie surtout au participe passé, mouderbel — دربالة loque.

دلفق delfak, faire des épargnes.

رغدن rardine, se plaindre à tout venant, faire des jérémiades.

زبرج zebredj, gazouiller (garrire); se dit des oiseaux et des petits enfants ; nom d'act. tezebridje.

زرتل zertel, se sauver à toutes jambes ; s'esquiver.

زرڨد zergued, se grumeler (lait).

زلبح zelbah, et souvent زبلح zeblah, avec une inversion des deux lettres médiales, tromper, duper ; nom d'action, *tezelbiha*, tromperie. — *Tezelbah*, être trompé, se laisser duper ; adjectif *zelabehi*, trompeur زلابحى

زنجر zendjer, se moisir et prendre une teinte verte ; racine زنجار

سرنو sernef, passer un nœud coulant autour du cou ; nom d'act. سرنيفة sernifa, nœud coulant.

شنبط chanbat, grimper en s'aidant des pieds et des mains ; racine تشبط techabat, *adhæsit ramis.*

شنتر chantère, médire de quelqu'un, le déchirer à belles dents ; dans Freytag, *laceravit vestem.*

شنطو chantef, former la houpe (roseau, sorgho).

طرشق tarchak, faire craquer les membres d'une personne au bain ; *tetarchak*, éclater, d'où *terchâk*, allumette.

La deuxième forme a le sens neutre.

طلمس talmos, boucher ; *el-aïn moutalmeça*, la source a été obstruée.

عترس a'tros, faire des embarras dans une société ; se rendre désagréable par les embarras que l'on fait ; dérivé du mot عتروس a'trous, qui signifie bouc dans le dialecte algérien.

عزبر a'zbar, traiter avec sévérité ; infinitif *ta'azbir*, sévérité, rigueur.

برزع ferza, disperser, disséminer (voir *teferza*).

برقد fergued, émietter, réduire en miettes.

بركت ferket, faire des recherches, synonyme de بتش fettèche.

بركس ferkess, faire des tours de force, des culbutes ; faire de la gymnastique ; nom d'action *teferkisa*, une culbute ; adjectif verbal براكسى ferakesi, gymnaste, saltimbanque.

قربج guerbedje, fouiller dans une maison pour y commettre des vols ; adj. verb. قرابجى guerabedji.

قربع guerba, faire du bruit à une porte (voir *Journal asiatique*, décembre 1855, p. 454.)

قرمش guermèche, croquer à belles dents, possède à peu près le même sens que *guerguèche* et *gueroueche* (voir ces mots).

قرنز guernez, gronder, murmurer ; *teguerniz*, murmure.

قرنس guerness, épier, guetter, observer d'un point tout ce

qui se passe autour de soi ; racine قرناس, éminence (Freytag.)

قرطو kartaf, chercher à faire un bénéfice sur les objets qu'on est chargé d'acheter, comme les domestiques infidèles.

قعبس ka'abess, faire des contusions avec un corps dur.

قلفط kalfat, retrousser son burnous, sa gandoura ; *radjel moukalfat*, un homme dispos.

كردغ kerder, s'épaissir, se coaguler, se former en grumeaux (sang), nom d'act. *kourdâra*, bosse ; خرجت له كرداغة في جبينه « il a une bosse au front. »

كرطو kertef, garrotter.

كشلو kechlef, se gercer ; *moukechlef*, gercé.

كعبر ka'aber, former des boulettes de viande, كعبورة

كندر kender, avoir la respiration gênée et entrecoupée en dormant ; infinitif *tekendir*. Cette expression est plus forte que le verbe شخر

لكمت lekmet, ramasser des effets pêle mêle et avec précipitation ; chiffonner des effets.

مرقد mergued, causer de l'embarras ; تمرقيدة temerguida, embarras occasionné par suite de désordre dans les affaires, ennui général.

نقرز negrez, se livrer à une loquacité étourdissante ; étourdir quelqu'un par sa loquacité.

هترو hetref, extravaguer.

هربل herbel, avoir peur, trembler.

III. VERBES QUADRILITTÈRES FORMÉS DE LA RÉPÉTITION D'UNE SYLLABE ; VERBES ONOMATOPIQUES, FRÉQUENTATIFS, ITÉRATIFS.

بحبح bahbah, perdre la voix, se débattre en expirant ; nom d'act. تبحبيح tebahbih, aphonie ; racine بحبح bahbah, voix d'une personne qui expire (Freytag).

بعبع ba'ba, bêler.

بقبو bokbok, suinter goutte à goutte (plafond).

تفتو teftef, tâtonner, être incertain ; s'occuper de riens ; تفتيفة teftifa, chose de mince valeur.

جعجع djardjar, parler avec de grands éclats de voix.

خلخل khalkhal, ébranler, compromettre la solidité d'un édifice; dérivé du mot *khalkhal*, anneau de pied un peu large, et qui est toujours en mouvement.

دردر derder, mélanger des substances; délayer.

دعدع da'ada, secouer, ébranler; دار مدعدعة maison qui n'est pas solide.

زعزع za'za': évincer quelqu'un; chasser brusquement.

زفزف zefzef, siffler en passant (balle); tourner en criant (girouette.)

زقزق zagzag, craquer, en parlant des souliers neufs.

سرسر serser, couler, découler (farine, sable fin); son imitatif qui se retrouve dans le mot latin *susurrus*.

چكچك tchaktchak, produire un bruit semblable à celui du *tchaktchaka*, cliquette, crécelle. Le nom d'action est indiqué par Freytag.

قشقش kachekache, ramasser et enlever les folles herbes et le duvet des plantes (vent.) On appelle قشقش, un bas-fond rempli de débris volants de végétaux.

كحكح kahkah, plaisanter, débiter des drôleries, faire le farceur.

لطلط lotlot, avoir une prononciation vicieuse, comme les jeunes enfants qui donnent à plusieurs consonnes le son du ط; *letlout*, qui a ce défaut (voyez le verbe *lesles* dans le nº de janvier 1868, p. 74).

مصمص mosmos, rincer des vases, synonyme de شلّل *chellel*, qui est plus usité chez les citadins.

نزنز neznèze, marmoter entre ses dents, bourdonner en lisant.

هرهر herhère, avoir la diarrhée.

وزوز ouezouèze, picoter, causer des picotements; infinitif توزويز.

IV. VERBES QUADRILITTÈRES PRENANT UNE MÊME CONSONNE EN TÊTE DE CHAQUE SYLLABE

دردب derdeb, faire du bruit; دردبة derdeba, divertissement des nègres accompagné de danse et de musique; tapage.

دردك derdek, faire du bruit avec les pieds; infinitif, تدرديك piétinement.

زرزح zerzah, glisser, se laisser glisser; زرزيحة glissade: جبل مزرزح djebel mouzerzah, montagne schisteuse. Au figuré, زرازحي zerazehi, qui sait échapper par des faux-fuyants.

سبسط sefsot, avoir recours à des arguments captieux; employer des sophismes; racine *sophistès*.

سمسر semser, faire le courtage; سماسري semaseri, courtier.

شرشف cherchefe, avoir de la rouerie; adj. شراشفي.

شرشم cherchem, faire crever du riz dans l'eau bouillante.

شغشب chercheb, tourmenter quelqu'un, lui causer des tracas; turlupiner.

شغشف cherchef, faire perdre à quelqu'un l'usage de ses facultés. On dit familièrement الله يشغشفك « Que Dieu te fasse perdre la raison, qu'il te prive de la tranquillité d'esprit! »

طرطق tartak, faire craquer; broyer. Il est aussi neutre, comme dans cette phrase qui forme une allitération: يحرق ويطرطق « il brûle et pétille. »

طنطخ tantakh, vivre au sein de l'opulence.

قرقب karkab, faire du tapage en marchant avec des galoches de bois, قبقاب kabkab.

قرقش karkache, faire disparaître l'écriture par le grattage; infinitif, تقرقيش.

ڨرڨش guerguéche, être croustillant, craquer sous la dent; تڨرڨيش اللحم le croquant de la viande; on appelle ڨرڨوش guergouche, la partie de certains mets farineux qui reste au fond du vase où on les fait cuire, le gratin (voyez *guermèche*.)

ڨنڨف guenguéfe, être enclin à la luxure; ne rien respecter pour satisfaire sa lubricité; adject. verbal ڨناڨفي.

كركف kerkef, trier.

كمكر kemker, bouchonner, chiffonner des effets en les ramassant (voyez *lekmet*.)

لهلج lehledje, être toujours en l'air (*fam.*)

IV. VERBES QUADRILITTÈRES ADMETTANT AU NOMBRE DE LEURS LETTRES RADICALES UN ا, UN و, OU UN ى.

بعوق ba'ouk, aboyer.

حاوز hawez, expulser, renvoyer; rac. حاز.

خلوط khelouet, et plus souvent خروط kherouét, qui est une double corruption du verbe trilittère régulier, خلط khalat; jeter le désordre, la confusion dans les affaires, tenir un langage semé d'absurdités. On emploie aussi ce mot trivialement pour dire tripoter.

خورج khauredj, être hérétique; de خارجي, pl. خوارج; racine خرج.

خوشم khauchéme, priser, avoir la manie de priser; dérivé du substantif خشم khechem, nez. Expression plus familière que شم chemm, et نف neff, priser.

خونب khauneb, et تخونب tekhauneb, être volé, du verbe خنب, kheneb, voler.

دروز derouéze, fouiller dans une maison pour la dévaliser; synonyme de ربج rebbedj, qui manque aussi dans les lexiques.

دولش dauléche, se promener (usité plus particulièrement à Tunis), synonyme de حوّس hawess (dialecte algérien.)

رغون rer'ouén, écumer, mousser.

زريط zeriet, crier sur ses gonds (porte neuve.)

زروط zerouet, lancer un bâton dans les jambes d'un lièvre (terme de chasse); au figuré, renvoyer quelqu'un aux calendes grecques.

زرول zerouel, avoir un trait dans l'œil, dans le regard.

زلوز zélouèz, se montrer coulant dans les affaires, promettre beaucoup sans rien faire, temporiser, louvoyer en affaires par manque de ressources; tricher au jeu; — corruption probable de سَلِسَ saliça, être lisse, (adj. verbal سَلِسٌ saliçoun, doux, facile, aimable). Les Africains ont une tendance marquée à changer le ز en س, et même ils ajoutent au son de cette dernière lettre une certaine emphase.

زيبط zifet, et plus communément سيبط sifet (voyez ce mot).

سوجر saudjer, baillonner quelqu'un. La définition que donne Freytag est un peu différente; on lit dans son dictionnaire: سوجر, attacher au cou d'un chien un morceau de bois que les Arabes nomment ساجور.

سولم saulem, être atteint d'une fièvre cérébrale; rac. سلمة.

سيبط sifet, envoyer un émissaire, dépêcher quelqu'un avec des ordres (très usité dans la province d'Oran). A Constantine, il est employé dans une acception différente; comme dans cette phrase: من أين نروح يسيبط فيّ min eine nerouh isifet fi-ia, j'ai beau faire, il me renvoie aux calendes grecques. — Il n'est peut-être pas illogique de prendre سيبط ou زيبط pour une berbérisation du verbe trilittère زفت zefet, *impulit*, *repulit*, *removit aliquem*, *molestia affecit aliquem* (Freytag.)

شرول cherouel, couper de travers.

شونع chouna', crier à pleine tête, crier du haut de sa tête. Comme une personne qui crie, fait nécessairement des grimaces, il n'est pas douteux que شونع ne vienne de شنعة *deformis fuit* (qui se trouve dans le dictionnaire de Freytag.)

صوبر souber, lester; rac. صبر.

صيقل seikel, polir, lustrer; altér. de صقل

طاوش taouche, escarmoucher, tirer au hasard. Je trouve une grande analogie entre ce verbe et le trilittère طاش tâche, fut. i, qui signifie *a scopo aberravit sagitta*.

فورغ fourâr, s'abandonner à une oisiveté complète, n'avoir absolument rien à faire; dérivé du verbe فرغ farar, être vide.

فوضل faudel, être curieux; rac. فضول fedoul, indiscrétion, bavardage indiscret; curiosité (Freytag).

قوقل kaukel, engourdir les facultés (sommeil, diète).

قولب kouleb, mouler, couler dans un moule, قالب

كشلط kechlet, faire du bruit en passant dans les herbes sèches et dans les blés; infin. تكشليط; cette expression qui n'est autre chose qu'une onomatopée, a le même sens que le quadrilittère suivant.

كشوط kechouet, dont le nom d'action est تكشويت; racine كشط?

كوبخ kaubekh, frapper à tort et à travers, en parlant d'une personne que la colère emporte; dérivation probable de كبخ *percussit fuste aliquem*.

كوفر kaufer, saupoudrer de camphre, camphrer; racine كافور

كولف koulef, faire l'officieux; rac كلف

مغيب merieb, s'absenter fréquemment; au figuré chercher à détourner la conversation, avec على de l'interlocuteur; racine غاب râb, futur يغيب

نودر nauder, former des meules de foin ou de paille; du subst. نادر nader, pluriel نوادر nouader, meule, meulon.

هتور hétouér, et non هوتر comme je l'ai écrit dans mes observations sur la formation du langage africain (*Revue afric.*, janv 1868.) Avoir le délire, délirer; dérivé du verbe هتر qui signifie faire tomber en enfance.

هدرى hedra, procurer une fraîcheur agréable (vent).

هلوس heloués, engourdir (sommeil), donner des ennuis; altération du verbe هلس

V. **VERBES QUADRILITTÈRES DONT LES DEUX DERNIÈRES RADICALES SONT SEMBLABLES; CES VERBES SONT PEU NOMBREUX.**

برنن bernéne, faire un trou avec une vrille (bernina). Ce berbérisme, qui provient de la reproduction inexacte du mot berréme, برّم est fort usité à Alger. La prononciation régulière du nom de l'instrument est بريمة

دحنن dahnéne, faire des tendresses à une personne, à un enfant; adj. verb. *dahnane*, fém. *dahnâna*, chéri; rac. حنّ

دلفف delfefe, couvrir chaudement.

شرنن chernène résonner (métal).

غانن rânène, mettre de l'entêtement à ne pas accepter les raisons données par son interlocuteur, contester mal à propos et avec importunité, ergoter, مغانني mrâneni, ergoteur. Déviation probable de la racine غن (voyez Freytag).

غلفف ralfefe, envelopper une bouteille de jonc ou d'osier; racine غلف

قلفف kalfefe, flatter bassement.

كعرر ka'arere, fatiguer quelqu'un de redites, tomber dans des redites ennuyeuses; adj. كعررى

كونن kaunène, aimer à s'accroupir au coin du feu; racine كانون kanoune, fourneau en terre servant de brasero aux Indigènes pauvres, et sur lequel ils font aussi la cuisine.

لغبب larbeb; débiter des coq-à-l'âne; adjectif لغباب; racine لغب *rem aliter narravit quam se habuit* (Freytag.)

VI. **VERBES QUADRILITTÈRES DE LA SECONDE FORME, DONT LA PLUPART SE TRADUISENT EN FRANÇAIS PAR DES VERBES PRONOMINAUX**

تبربر teberber, se corrompre, se berbériser (langage). Cicé-

ron a dit: *barbare loqui* « faire des fautes de langage. »

تبركا tebarka, en avoir assez, avoir sa suffisance; dérivé de l'adverbe بركا barka, assez, qui est une corruption de بركة baraka, bénédiction.

تبندق tebandok, adresser des flatteries basses; flagorner.

تبهرج tebahradj, se donner des airs de grand seigneur.

تحضرى tehadra, devenir sédentaire, citadin; racine حضري *sédentaire*. C'est ainsi que des adjectifs براني berrani « paysan » et بلدى beldi « citadin, » on a fait les verbes تبرنى teberna, teberrena « devenir paysan, prendre les manières de campagnard » تبلدى tebelda « devenir citadin, se civiliser. » Le procédé consiste à placer un ت devant la première radicale et à changer le *ya* en *imala*.

تحيذق tehaïdek, déployer de l'esprit, se montrer spirituel; racine حذق hadak être fin, spirituel, ingénieux (Freytag.)

تخلبس tekhalbess, faire des pasquinades; adj. خلبوس; rac. خلبس qui signifie dans Freytag « séduire par des paroles doucereuses et mensongères. »

تدعدع teda'da', être ébranlé sur sa base; racine دعدع da'da' dont la signification est moins nette dans Freytag.

تزرقط tezergot, se jouer de la crédulité publique, faire le marabout; adj. زراقطى zeragueti, imposteur.

تزربط tezerbot, changer souvent d'avis; n'avoir aucune fixité dans les idées; rac. زربوط zerbout, toupie.

تزرقن tézerkane, être ébloui par une clarté trop vive; rac. إزرقّ neuvième forme de زرق changée en تفعلن

تزنجر tezendjer, moisir, se moisir; rac. زنجار vert-de-gris.

تطلمس tetolmess, être ébloui, être forcé de fermer les yeux en arrivant subitement devant une vive clarté.

تعرقن tea'rkane, être empêché, voix passive du verbe عرقن qui est un برعن de عقل. En Egypte on dit *té'arkal*.

تعولك te'oulek, être flexible, se ployer aisément; — être visqueux, gluant; racine علك e'ulk, glu.

تعيزب tea'izeb, mener la vie de jeune homme; racine عزب, être célibataire.

تبرزع teferza, se répandre, se disperser; exemple; تبرزعت عرمة القمح في الطرحة على قدّاش من جهة teferzr'et é'urmet el komeh fil'ttarha ala kaddache min djiha, le monceau de blé s'est répandu sur l'aire de tous côtés. Mais comme on dit: تبرزعت القومان « les goums se sont dispersés au moment du combat, » je crois que ce verbe n'est qu'un برعل de برزع, avoir une alerte.

تبرقع teferka', crever, se crever. Comparer le verbe برقع, dans le lexique de M. Freytag.

تبرقد teferguèd, se disperser dans tous les sens, être mis en déroute.

تفلشم tefelchem, dire des fadaises, des balivernes.

تقرقش teguerguèche, se durcir par la cuisson, devenir croustillant (pain, biscuit).

تقرقع tekarka', apostropher quelqu'un avec insolence: ad. قراقعي, grossier en paroles.

تقوبع tekaubé, se moquer de quelqu'un avec على.

تقيقد tekaïked, sécher.

تكسدن tekesdène, se laisser envahir par l'ennui. On dit souvent: رانى مكسدن اليوم je suis tout ennuyé aujourd'hui. Le participe متكسدن n'est pas usité. Faut-il voir dans ce verbe une corruption du verbe كسد kesed, *molesta fuit alicuit non emptores inveniens merx.*

تكعكس teka'kess, se déranger, se désorganiser; racine عكس devant lequel on a mis le ت de la forme objective et redoublé le ك.

تكولف tekaulef, se charger d'une affaire sans y être invité; altération évidente du verbe تكلّف tekellef, cinquième forme de كلف.

تكيهن tekeïhène, être fin, ingénieux, avoir de l'esprit naturel; racine كهن.

تمحكك temahkék, se frotter doucement et fréquemment contre quelqu'un, comme un enfant calin; racine حك. L'usage a placé, devant la racine arabe, deux créments dont je trouve l'application dans une de ces formes d'habitude, qui ont été signalées pour la première fois par M. Hanoteau (Essai de gramm. kabyle, p. 156); seulement les Berbères emploient le ث au lieu du ت préfixe, et ils disent زر zer, voir; مزر mzer, être vu, se voir; ثمزرى tsemezera, se voir réciproquement et habituellement.

Cette observation concerne également les verbes ci-après : تهغزز تهشدق تمزفل تمريل تمخرف تمنزه تمعاش تملصف

تمخرف temakhrag, parler de tout à tort et à travers; racine خرف

تمريل temeriel, mener une vie de débauché; adj. مريول; racine رول.

تمزفل temezkel, prodiguer des flagorneries; la racine est évidemment سفل ou صفل « lisser du papier, fourbir une arme », dont l's a pris le son du z, suivant la règle d'euphonie particulière aux Berbers.

تمسخر temeskhar, se moquer; d'où l'adj. مساخرى, racine سخر.

تمشم temechemème, exhaler une odeur agréable, comme un bouquet مشموم; racine شم dont les deux dernières radicales restent dédoublées. On dit en plaisantant : المشموم يتمشم شى, le bouquet sent-il bon?

تمشدق temechedek, avoir habituellement une conversation spirituelle, être fin dans ses reparties; rac. اشدق achedak, beau parleur.

تمعدن tema'adène, débiter des contes inventés à plaisir, s'amuser à des riens; racine معدن « mine d'où l'on extrait des métaux ou des pierres précieuses. »

تمعقل tema'akel, devenir raisonnable, rabattre de ses prétentions; racine عقل.

تهغزز temarzez, se mettre en rage contre quelqu'un, avoir un caractère irascible qui vous rend inabordable : racine غز et mieux اغز, *multis durisque spinis prædita fuit arbor* (Freytag).

تمعاش tema'ache, et تمعيش tema'iche, trouver ordinairement les moyens de se sustenter; racine عاش vivre.

تمنزه temenzèh, rechercher les distractions; dérivé de نزه, qui signifie à la cinquième forme s'amuser, se distraire.

تنهمر tenhemer, fulminer; racine نمر ?

VII. Adjectifs verbaux provenant de verbes quadrilittères peu usités ou tout-a-fait inusités.

مبحبح moubahbah, en bon état, en bonne santé; cossu.

مبلبق moubelbak, ruiné par l'humidité الحيط متاع هذه الدار مبلبق el-hait mta' had' ed-dar moubelbak, le mur de cette maison est miné par l'humidité.

مخشخش moukhachekhache, grossier, crêpé (tissu); on dit dans le langage des tisserands : ينوض الفلفولة كيف راس الوصيف inawed el-felfoula kif ràs el-ousif, crêpé comme une tête de nègre.

مرنقط mourangot, niellé; corruption de رقط — ارقط, dans lequel on a introduit un ن. On dit aussi برقط avec un ب devant la première radicale (voir plus haut).

مرونق merounek, coquet, prétentieux dans sa mise. Cette expression, qui est fort usitée à Biskara, où je l'ai entendue pour la première fois, est formée du mot arabe رونق, *nitor, splendor, pulchritudo.*

مزبرج mouzebredj, distingué dans sa tournure.

مزقرر mouzegrer, qui a le torticolis.

مزنبل mouzenbel, bombé, boursouflé; زنبيل « panier, corbeille », qui a remplacé l'expression arabe زبيل,

dans le langage barbaresque. Nouvel exemple de l'introduction du ن épenthétique dans un radical.

مشنتوف mouchentef, éfiloqué (étoffe); racine شنتوف qui lui-même est une corruption du mot شنظوف, « *vertex cujuslibet rei* » (Freytag).

معكلف moa'klef, gêné, embarrassé; exemple : ما زال لسانه معكلف, il ne s'exprime pas encore avec facilité racine عكف *reliquit*.

مغندف mourandef, qui a la conception lente.

مقبرج mouguebredj, en forme de galoche (menton).

مكسدن moukesden, brisé par la tristesse; en proie à l'abattement; rac. كسد.

مكشرد moukechred, crépu, frisé.

Ne considérer le présent mémoire que comme un blutage patient de vocables et de paradigmes inédits, c'est déjà en formuler la justification. Mais les conséquences qui en émanent, plus précieuses elles-mêmes que la matière, nous révèlent d'une façon presque inattendue l'existence d'un provincialisme bien tranché dans le domaine de la langue arabe; et c'est un fait curieux que je suis heureux de soumettre à l'appréciation de l'illustre auteur de l'*Histoire des langues sémitiques*.

A. CHERBONNEAU.

SOUR DJOUAB ET SES ENVIRONS.

—

NOTICE SUR LES RUINES.

Dans ses n[os] 19 et 20, publiés en octobre et décembre 1859 (1), la *Revue africaine* donne sur les ruines de Rapidi, et sous la signature de feu M. Berbrugger, d'intéressants articles que nous croyons devoir compléter à l'aide du résultat des recherches auxquelles nous nous sommes livré en avril dernier, sur les vestiges mêmes et aux environs de ce point de l'occupation romaine, situé, comme il a été dit, par environ 24' 45" est et par 37' sud du méridien passant par Alger, sur la grande route de Carthage à Alger, et celle moins importante de Castellum audiense à Usinaza.

Nous en sommes à regretter bien vivement de n'avoir pu, comme à Thubursicum Numidarum (2), disposer de quelques fonds pour faire exécuter des fouilles sérieuses qui eussent, sans nul doute, fait surgir de terre des documents d'autant plus précieux qu'ils eussent, peut-être, fixé d'une façon certaine le monde savant sur le véritable nom de cette cité, placée, dit l'honorable ex-Président de la *Revue africaine*, sur l'extrême limite du territoire romain, après la révolte de 297.

A défaut de ce, nous nous occuperons exclusivement de l'examen d'ensemble du pays et de l'exposé des vestiges qui couvrent le sol sur le vaste plateau du Djouab, aussi bien que dans ses environs, entr'autres celui de Temda. Nous assurons à l'avance les lecteurs de la Revue qu'aucune pièce de détail, qu'aucun document épigraphique n'a été donné à plaisir et pour la seule satisfaction du public; les épaves, du reste, sont là, gisantes sur l'emplacement où, il y a bien longtemps déjà, jointes à d'autres elles formaient de superbes monuments; elles peuvent témoigner en notre faveur.

(1) Voir les articles précités, pages 47 à 59 et 94 à 104.
(2) Voir la Revue archéologique de Constantine.

Après avoir quitté les Oulad Meriem, la route muletière d'Aumale à Médéa, par Bérouaguia (Auzia à Tirinadi), entre sur le territoire des Oulad Thane, qu'elle coupe sur une longueur d'environ 3 kilomètres, et passe ensuite, en formant limite, entre ces derniers et les Djouab, sur l'immense plateau du Sour dont les ruines nombreuses indiquent l'importance et la richesse passées. (Voir le plan d'ensemble, planche Ire.)

De Rapidi, la route formant toujours limite entre les Oulad Thane et les Djouab, aboutit à l'Oued Halleba qu'elle franchit pour pénétrer sur le territoire des Ouled Zemin, des Ouled Sultan et des Oulad Ziane, laissant à sa droite et à sa gauche des traces non équivoques de nombreux établissements, sans compter les ruines, comparativement très-étendues, qui sont au sud-est et à environ 1,200 mètres de l'Aïn Temda. (Ruines que certainement M. Mac-Carthy n'a pas vues, sans quoi, il n'eût pas dit d'elles ce qui s'applique exactement à celles de Temda, prises isolément: qu'elles n'annoncent qu'un établissement de peu d'importance.)

La voie romaine ne passe nullement à Temda, ce dont il sera facile de se convaincre par l'examen de la planche sus-indiquée; le chemin suivi par le savant géographe est un chemin arabe dans toute l'acception du mot, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il n'ait vu que les petites ruines qui y sont indiquées et qui sont bien loin d'égaler en importance celles dont j'ai pris soin de relever l'emplacement au nord et au sud du véritable chemin suivi jadis par les armées de Rome, alors qu'elle était la dominatrice du monde.

Les Oulad Ziane traversés, la route descend (haut Isser) à l'Oued Kherza, qui prend sa source au pied même du Kef Lakdar (dont nous avons parlé dans le no 74, mars dernier), et quitte, au lieu dit Teniet Soaki, le cercle d'Aumale pour pénétrer dans celui de Médéa, tribu des Rebaïa, fraction située au sud de la grande tribu des Beni Sliman d'Alger et au pied de l'immense montagne dite Scebbah.

Des routes nombreuses desservaient anciennement la cité qui nous occupe; il serait facile sur beaucoup de points d'en rétablir les tracés; les pentes, le pavage encore existants en maints endroits, ne permettaient pas le moindre doute à cet égard; et, si nous ne connaissions personnellement et depuis de longues années la profonde indifférence, qu'en dépit de leurs intérêts, les Arabes professent pour tout ce qui est route, et, par conséquent, nécessaire, nous aurions lieu de nous étonner de ne pas voir rétablir ces moyens de communication des anciens maîtres du pays qui, eux, ne travaillaient qu'à bon escient et toujours dans un but d'utilité générale.

Ces routes, ainsi que celles d'Auzia, sont indiquées par un double trait dont l'un est pointillé tandis que celles des Arabes sont complétement interponctuées.

Ainsi qu'on le verra dans les reproductions qui accompagneront mon travail, j'ai particulièrement cherché à faire revivre par la pensée le côté grandiose et l'importance de la cité qui nous occupe, et, c'est avec le plus grand soin que j'ai relevé les détails et l'ensemble des constructions apparentes près des chemins et sur les mamelons voisins; c'est ainsi, du reste, que je suis arrivé à produire un croquis général au 1/100,000, qui permettra mieux que toutes les narrations de se rendre un compte exact de l'étendue du pays colonisé sur ce seul point.

Avant d'entrer dans un exposé aussi complet que possible sur Rapidi ou Lamida, je crois devoir informer le lecteur des divisions que j'ai adoptées pour ce petit travail, sur le conseil que m'en a donné, de son vivant, le regretté M. Berbrugger :

1° Ensemble des vestiges apparents sur et autour de la route d'Aumale à Médéa, en passant par Bérouaghia (Planche I);

2° Détails des vestiges de la ville proprement dite, en tant qu'enceintes et conduites d'eau (Planche II);

3° Les deux portes primitives de Rapidi ou Lamida avec la troisième au sud (supposée) flanquées de deux bastions (Planche III);

4° Moulures, colonnades, baignoires, dessus, montants de portes, etc., grande inscription du bastion sud (Planche IV);

5° Vue d'un tombeau et de sa couverture, pierres tumulaires dites à sacrifices; reproductions d'inscriptions inédites (Planches V);

6° Sommet d'un mausolée antique, reproduction de l'inscription Catellius Marinus donnée jusqu'à ce jour d'une façon approximative, ruines de Choaïtia, plan et coupe (Planche VI) ;

7° Enfin, détails de diverses ruines (Planche VII).

(A suivre.)

CHABASSIÈRE,
Géom. ff. de Triangulat. à la Topogr. de l'Algérie.

MEMBRES DU BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE POUR L'ANNÉE 1869.

Dans sa séance de 13 juillet courant, la Société historique algérienne a procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents, par suite du décès de MM. BERBRUGGER et BRESNIER.

Le Bureau se trouve actuellement composé de la manière suivante :

MM. CHERBONNEAU, Président ;
LETOURNEUX, Premier Vice-président ;
RÉNÉ GALLES, Deuxième Vice-président ;
WATBLED, Secrétaire ;
SUDRÉ, Secrétaire-adjoint ;
ALBERT DEVOULX, Trésorier.

Ont été présentés comme membres titulaires de la Société :

MM. SAUTAYRA, Vice-président du Tribunal de première instance, à Alger ;
HASSAN BEN BRIHMAT, Directeur de la Medraça, Président du Conseil de jurisprudence musulmane, à Alger.

Une commission, composée de trois membres, est chargée de choisir un local pour les séances de la Société.

NÉCROLOGIE.

La Société historique algérienne vient d'éprouver deux pertes qui seront vivement ressenties par tous nos confrères, ainsi que par les nombreux amis de la science.

Dans la matinée du 21 juin dernier, M. BRESNIER, professeur à la chaire d'arabe, 1er vice-président de la Société, avait conduit à la campagne M. Berbrugger, qui revenait malade de France. Vers les midi, en entrant à la Bibliothèque, où il allait faire son cours, il a été frappé par une mort foudroyante.

Tous ceux qui l'ont connu, et le nombre en est grand, regretteront en lui l'homme distingué par son savoir, par son rare mérite, et par les hautes qualités qui le caractérisaient.

M. Cherbonneau, directeur du Collége arabe-français, vice-président de la Société, a prononcé le discours suivant sur la tombe de notre collégue, en présence d'une foule plongée dans le recueillement :

« Messieurs,

« Au nom de la Société historique algérienne, je viens rendre un dernier hommage à Louis Bresnier, l'un de ses vice-présidents, qu'une mort subite a frappé hier, dans l'accomplissement des devoirs de sa profession. Bresnier entrait à la Bibliothèque où l'attendaient ses élèves ; c'est là qu'il a rendu le dernier soupir. Par le choix du lieu, il semble que la Providence ait voulu signaler d'une manière plus éclatante les utiles services du maître que nous pleurons.

« Plein de ma propre affliction, mais non pas préparé à exprimer la douleur commune, je trouverai peut-être dans la sincérité des regrets la force de retracer une carrière qui vraiment, peut servir de modèle.

« En 1836, sur la demande du ministre de la guerre. M. de Sacy désignait un des meilleurs élèves de l'école des langues orientales pour aller fonder à Alger l'enseignement de la langue arabe.

« C'est alors que Bresnier, jeune encore, prit possession de la

chaire qu'il a occupé avec tant de zèle et de dévouement. Il ne sépara point de la science cette bonté intelligente qui en assure les fruits.

« Tandis que ses leçons, si méthodiques, si nettes et si faciles à retenir, formaient autour de lui les premiers interprètes, il consacrait la plus grande partie de ses loisirs à composer une grammaire, comme pour étendre sur la nouvelle colonie les bienfaits de sa mission ; car il pensait qu'un peuple vaincu par la force des armes n'est qu'imparfaitement conquis, tant que le vainqueur ignore sa langue. Pensée juste, puisque c'est par la langue seulement qu'on peut apprendre à connaître les usages, le caractère et la constitution d'une société, demeurée sans archives, comme au temps d'Abraham.

« Quelques années après son arrivée, le professeur dont nous accompagnons les restes, était nommé secrétaire-rapporteur du jury d'examen des interprètes militaires. Dans ces pénibles fonctions, qui l'obligeaient à parcourir les trois provinces, il sut se concilier la sympathie respectueuse des jeunes gens soumis à une inspection dont il savait adoucir la rigueur, sans en amoindrir l'efficacité. En 1853, il recevait la croix de la Légion-d'Honneur, récompense due à ses généreux efforts.

« Au commencement de l'année 1866, M. le Recteur le faisait nommer professeur d'arabe à l'école normale primaire d'Alger, et tout récemment encore, vers la fin de l'année 1868, le Ministre de l'instruction publique, lui décernait les palmes d'Officier d'Académie.

« On doit à Bresnier plusieurs livres devenus classiques : le *Cours pratique et théorique de la langue arabe*, la *Djaroumya*, l'*Anthologie*, la *Chrestomatie arabe* et les *Principes élémentaires de la langue arabe*, ce dernier ouvrage où il avait pour ainsi dire condensé les lumières de son enseignement.

« Tel fut le maître que vous avez connu. Jamais il ne refusa ses conseils ni les secours de son expérience à ceux qui venaient les lui demander ; car Bresnier possédait au plus haut degré une qualité précieuse entre toutes : il était naturellement bon.

« Par l'attrait et la douceur de son caractère, il se faisait des amis de toutes les personnes avec lesquelles il était en relation,

et la pratique rendait cette amitié de plus en plus solide. Partout où il y avait du bien à faire, on le voyait empressé, compatissant, animé surtout du désir de prodiguer les soulagements. Sa bonté, comme son intelligence, avait besoin d'un aliment. Il fut membre du Bureau de bienfaisance musulman et de la Société de la *Famille*.

« Tant de science acquise pendant plus de trente années de travail, tant de qualités aimables, voilées par une modestie que le moindre éloge effarouchait, ont à jamais disparu, et si tôt !... Désormais, il ne restera plus de cette existence consacrée à l'enseignement et au bien public, qu'un souvenir dans le cœur de ses amis et de ses élèves ; que des regrets ineffaçables dans l'âme d'une compagne, dont la vive affection était le plus grand bonheur de sa vie.

« Adieu Bresnier ! Le coup fatal qui te jette dans cette tombe a été si prompt, que la plupart de tes anciens camarades ignorent qu'à cette heure je t'adresse en leur nom le suprême adieu. Repose en paix ! »

La mort ne devait pas s'arrêter là.

Onze jours après, le 2 juillet, M. Berbrugger s'éteignait à la suite d'une longue maladie. Espérant que le repos apporterait quelque amélioration à sa santé, on lui avait conseillé un voyage en France, afin de l'éloigner de l'Algérie, l'objet constant de ses études. Il n'y resta que quelques jours. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il voulut rentrer dans son pays d'adoption, afin de mourir près de sa fille et entouré de ses nombreux amis.

Là encore, M. Cherbonneau, son plus intime ami, s'est trouvé chargé de la triste mission d'adresser quelques paroles d'adieu à notre bien regretté président.

« Messieurs,

« Pour la seconde fois, depuis douze jours seulement, nous sommes réunis devant une fosse, et, chaque fois, nous avons la douleur de confier à la terre les restes de l'un de ces Algériens de la première heure, qui, vaillamment, et surtout sans cesser d'être Français, sacrifiaient leurs années comme leur intelligence, au succès de notre belle colonie. Après Louis Bresnier,

le regretté professeur, la Providence, dont les arrêts sont un mystère, enlève à notre sympathie Adrien Berbrugger, l'éminent érudit. Une nature forte s'attend à de rudes épreuves, car les souffrances sont en raison directe de l'énergie de chaque individu. Mais aussi, plus la maladie de Berbrugger a été lente et cruelle, plus douce devait être la récompense réservée à son courage. Au moment suprême, il avait la consolation de revoir ses meilleurs amis, et c'est la main dans la main de sa fille qu'il a fait ses adieux à la vie.

« Lorsque s'éteint une personnalité de cette trempe, on considère comme un devoir de recueillir ses dernières pensées : tant il est vrai que la porte du tombeau est la pierre de touche des âmes. Dans certaines paroles, vous le savez, il y a des révélations. Hier, assis près du lit de Berbrugger, je l'écoutais pieusement. Tout d'un coup, ses yeux, où brillaient les dernières lueurs de cette belle intelligence, se fixèrent sur moi, et il me dit avec un accent que je n'oublierai jamais : « Voilà où mène l'excès de travail !... Ne faites pas comme moi !... » Tels sont les derniers mots qu'il a prononcés. La mort, contre laquelle il luttait en homme, l'étreignit de nouveau pour ne plus le rendre.

« Cher ami, tu as dit vrai. Nous avons maintenant le secret de ton indifférence pour les choses de ce monde. Combien de fois ceux qui ne jouissaient point du bonheur de te connaître, se sont demandé quelle était la source de cet innocent oubli de l'avenir ? Sans doute ils ne comprenaient pas que la science repousse tout partage et revendique ses adeptes pour elle seule.

« Messieurs, le savant dont la perte sera vivement sentie dans toute l'Algérie, était né à Paris, le 11 mai 1801. De solides études, faites au collége Charlemagne, l'avaient préparé à suivre les cours de l'école des Chartes. Son début dans la paléographie lui assignait déjà un rang dans la science. Il fut chargé, en 1832, par le gouvernement anglais, de recueillir les pièces originales relatives à l'occupation de la France au quinzième siècle. Vers le milieu de l'année 1834, comme averti par un de ces pressentiments auxquels nul esprit ne résiste, il abandonnait en quelque sorte la théorie pour la pratique, et venait en Afrique avec le maréchal Clauzel, dont il fut le secrétaire particulier. Il l'accompagna dans ses excursions, et suivit le maréchal Valée à Constantine. De ces expéditions militaires, il rapporta un grand nombre de manuscrits arabes qui formèrent le noyau de la bibliothèque d'Alger. De nouveaux horizons s'étaient ouverts devant la sagacité de Berbrugger.

« Admirant le pays que nos armes venaient de conquérir, il entreprit sans relâche de le faire connaître, dans l'espoir, sans doute, que la conquête en deviendrait plus assurée. C'est alors que, tantôt sous la tente, à côté des soldats qui pansaient leurs blessures ; tantôt dans le calme de la ville, il composait cet ouvrage important qui fut publié sous le titre de l'*Algérie historique, pittoresque et monumentale*.

« Non content de travailler, il aimait à répandre autour de lui le feu sacré qui l'animait. Doué d'une élocution facile, qui s'était exercée plus d'une fois en France, dans des conférences publiques, il possédait à un haut degré le talent de semer les idées et de les faire accepter. Dès qu'il eut remarqué que les premiers colons mis en possession du sol par une autorité aussi patriotique que vigoureuse, commençaient à exhumer avec la pioche les débris de la domination romaine, on le vit grouper autour de lui les chercheurs et les hommes d'étude. La Société historique algérienne était fondée. Douze volumes remplis de documents précieux, de cartes et de dessins, constituent le *Compendium* archéologique que nous devons, en grande partie, au Président de cette Société ; car il n'est pas un mémoire ou une notice qui ne porte l'empreinte bien marquée de cette critique éclairée dont chaque auteur respectait les décisions.

« On compte, en outre, parmi les écrits de Berbrugger, un Cours de langue espagnole, un Dictionnaire espagnol-français, la Relation de l'expédition de Mascara, les Époques militaires de la Grande Kabilie, une Notice sur les puits artésiens du Sahara, l'Histoire du martyr Géronimo, et la Notice sur le Tombeau de la Chrétienne, ce problème historique dont ses calculs patients ont dévoilé l'énigme après vingt siècles, enfin de nombreux mémoires insérés dans les journaux d'Algérie et de France.

« Heureux, notre Président, si les travaux de l'esprit avaient suffi à son désir d'être utile ! Mais il eût regardé sa tâche comme

incomplète, s'il n'avait pas apporté le fruit de son expérience dans les conseils où se traitent les intérêts du pays. En effet, il y trouvait plus de liberté pour faire le bien, et, par conséquent, plus de devoirs à accomplir. C'est que l'expérience, chez lui, ne résultait ni de l'intérêt personnel ni de l'esprit de parti, le progrès de la colonie étant son seul objectif. Hélas! un dévouement convaincu l'entraîna à d'autres sacrifices et fit accepter à l'archéologue émérite le commandement de la milice d'Alger, sans lequel il lui paraissait difficile d'entretenir parmi ses concitoyens l'esprit de confraternité bienveillante dont il était lui-même tout pénétré. Que de soucis dans cette position! Mais aussi que de services il a rendus avec cette simplicité qui en doublait le prix!

« Ce n'est pas en quelques traits, et surtout au milieu de l'émotion causée par une perte aussi douloureuse, qu'il est possible à son compagnon d'études, à son ami, de retracer l'existence si utile et si bien caractérisée d'Adrien Berbrugger. Certains hommes, d'ailleurs, ont eu la rare bonne fortune de se faire connaître de leur vivant, autant par leurs qualités que par leurs écrits.

« A défaut de fortune, les honneurs ne manquèrent point au savant conservateur de la bibliothèque. Pendant le voyage de Sa Majesté l'Empereur, au mois de juin 1865, il reçut la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur, en récompense de ses travaux littéraires. Précédemment, il avait été nommé membre correspondant de l'Institut.

« Adieu, Berbrugger! Sur le bord de cette tombe où vous allez dormir de l'éternel sommeil, nous avons du moins une consolation : vous laissez à votre fille chérie un nom sans tache et justement honoré. Les habitants d'Alger conserveront pieusement le culte de votre mémoire, et, lorsque la Société historique algérienne se réunira pour résoudre un problème des annales de l'Afrique, elle s'inspirera de votre érudition. »

Pour tous les articles non signés:
Le Président,
A. Cherbonneau.

Alger. — Typ. Bastide.

13e Année. N° 77. SEPTEMBRE 1869.

Revue africaine

LISTE DES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Président fondateur : S. Exc. M. le Maréchal comte Randon.

Président honoraire : S. Exc. M. le Maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Avezac (d'), Membre de l'Institut.
Beulé, Secrétaire perpétuel de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).
Broglie (le prince Albert de), Membre de l'Institut.
Brosselard, Préfet du département d'Oran (Algérie).
Chabouillet, Conservateur des Antiques à la Bibliothèque impériale.
Defrémery, Membre de l'Institut.
Delacroix, Recteur de l'Académie d'Alger.
Dulaurier (Édouard), Membre de l'Institut.
Durrieu (le général baron), Sous-Gouverneur de l'Algérie.
Egger, Membre de l'Institut.
Faré, Directeur général des Eaux et Forêts.
Frossard (le général), Gouverneur de S. A. le prince impérial.
Géry, Préfet du département de la Corse.
Guessard, Membre de l'Institut.

MM. Guigniaut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Président de la Société impériale de Géographie.
Huilard de Bréholles, Membre de l'Institut.
Lavigerie (Monseigneur), Archevêque d'Alger.
Leblant (Edmond), Membre de l'Institut.
Littré, Membre de l'Institut.
Longpérier (de), Membre de l'Institut.
Martimprey (le général de), Sénateur.
Maury (Alfred), Directeur général des Archives de l'Empire, Membre de l'Institut.
Miller, Membre de l'Institut, (Inscriptions et Belles-Lettres).
Napoléon (S. A. I. le Prince).
Périgot (le général), Commandant la province de Constantine.
Pourcel (le général), Commandant la Province d'Alger.
Renan (Ernest), Membre de l'Institut.
Renier (Léon), Membre de l'Institut, Administrateur de la Bibliothèque de l'Université.
Rougé (vicomte de), Membre de l'Institut
Sarlande, Maire d'Alger.
Saulcy (De), Sénateur, Membre de l'Institut.
Slane (le baron de), Membre de l'Institut (fondateur).
Taylor (le baron), Membre de l'Institut.
Toustain (de), Préfet du département de Constantine.
Waddington, Membre de l'Institut.
Wimpffen (de), Général, Commandant la province d'Oran.

MEMBRES RÉSIDENTS.

Baudicour (de), homme de lettres
Berard (Victor), Receveur de l'Enregistrement et des Domaines (fondateur).
Blasselle, Défenseur à la Cour impériale.
Boissonnet (le colonel), Directeur de l'Artillerie.
Bonnet, Chef de bureau à la Mairie.
Chabassière (Jules), Géomètre du service topographique, faisant fonctions de Triangulateur.
Cherbonneau, Directeur du Collége impérial arabe-français.
Depeille, Directeur de l'Ecole arabe-française.
Dérotrie, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

MM. Devoulx, Conservateur des Archives arabes du service des Domaines (fondateur).
Dormagen (l'abbé), Professeur au Petit-Séminaire.
Durand, Interprète assermenté.
Elmore, Vice-Consul d'Angleterre (fondateur).
Fenoux-Maubras, Chef de bureau à la Préfecture.
Galles, Sous-Intendant militaire.
Ginsburg, pasteur anglican.
Guiauchain, Chef du service des Bâtiments civils.
Hassan ben Brihmat, Directeur de la Médraça, Président du Conseil de Jurisprudence musulmane, à Alger,
Houdas, Professeur au Lycée impérial.
Jourdan (Charles), homme de lettres.
Latour, Artiste sculpteur, Alger.
Latour fils, Artiste sculpteur.
Lamothe-Langon, Membre rapporteur du Conseil supérieur du Gouvernement.
Letourneux, Conseiller à la Cour impériale.
Malglaive (le capitaine de), Membre du Conseil général.
Neyrand, Professeur au Collége impérial arabe-français.
Paysant (Louis), homme de lettres, Alger.
Perron, Inspecteur général de l'enseignement arabe.
Playfair, Consul général d'Angleterre.
Sautayra, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Alger.
Schousboë, Interprète principal de l'armée (fondateur).
Sudré, Directeur de l'Enregistrement et des Domaines.
Tellier, Secrétaire général de la Préfecture d'Alger.
Urbain, Membre rapporteur du Conseil supérieur du Gouvernement.
Vatonne, Ingénieur du service des Mines.
Ville, Ingénieur, Chef du service des Mines.
Vivien, Conseiller à la Cour impériale.
Watbled, Sous-Chef de bureau à la Préfecture.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Antoine, Directeur de l'école arabe-française à Constantine.
Arias (de), Consul d'Espagne à Cardiff (Angleterre).
Arnaud, Interprète de l'armée, rédacteur du Mobacher.

MM. Aublin (le capitaine), Directeur du Collége impérial arabe-français à Constantine.
Augereau (le colonel), Commandant la subdivision de Sétif.
Bataille, Géomètre du Service topographique à Sebdou.
Bernard, Maire de Tlemcen.
Boustetten (le baron de), à Tichenbuhl (Suisse).
Bordier, Sergent-Major au 1er Tirailleurs indigènes, Blidah.
Bouderba, Interprète de l'armée, à Médéa.
Bugnot (le capitaine), Chef du Génie à Djidjeli.
Carlier, à Vervins (Aisne).
Casamajor (de), faisant fonctions de Sous-Chef de bureau au Secrétariat général du Gouvernement.
Chanzy (le général De), Commandant la subdivision, Sidi-Bel-Abbès.
Charoy, Architecte de la ville, Aumale.
Clément (le Dr), à Soussa (Tunisie).
Combarel, Professeur à la chaire d'arabe, Oran.
Costallat, Sous-Préfet, à Miliana.
Crispin (général don), de Sandoval, à Madrid.
Crozet (de), homme de lettres, à Marseille.
Dastugue (lieut.-colonel), Directeur des affaires arabes, Oran.
Desor, à Neufchâtel (Suisse).
Desprez (Charles), homme de lettres, Alger.
Desvaux (général de division), à Lunéville.
Dévé (capitaine), Chef du Génie, Montpellier.
Dewulf (le capitaine), Commandant supérieur de Biskra.
Dupré de St-Maur, propriétaire, à Oran.
Durando, Secrétaire de l'École de Médecine, Alger.
Duval, homme de lettres, Paris.
Duveyrier, homme de lettres, à St-Germain-en-Laye.
Faidherbe (le général), Commandant la subdivision, à Bône.
Faure (le Dr), Médecin du Dispensaire, à Alger.
Féraud, Interprète de l'armée, Constantine
Fine (le capitaine), Commandant du Génie, Batna.
Flogny (le commandant), Commandant supérieur, Guelma.
Flüegel, Professeur, à Dresde (Allemagne.
Gantès (de), Sous-Préfet, à Bône.
Gaspary, Ingénieur, Tunis.
Gay, à Dion (Allier).
Gayangos, Membre de l'Académie des Sciences, Madrid.

MM. Germeix, Inspecteur des Bâtiments civils, Philippeville.
Ghisolfi, Négociant, Sétif.
Gluck-Mann, Professeur, à Dublin (Angleterre).
Hanoteau (le lieutenant colonel), Commandant supérieur de Fort-Napoléon.
Jordao, Avocat, à Lisbonne.
Judas (le Dr), Orientaliste, Paris.
Lagrange (Mme Émile de), à Fontainebleau.
Lallemand (le colonel), Commandant la subdivision, Orléansville.
Leclerc (le Dr), Médecin-Major au 43e de ligne, Amiens.
Leclerq, Chef de bureau au Ministère des Finances, Paris.
Le Gay, attaché au Consulat général de France, Alexandrie (Egypte).
Le Roux, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, Bône.
Lewis, Professeur d'architecture à l'Université de Londres.
Lhôtellerie (de), ancien conservateur du Musée de Cherchel.
Liébert (le général), Commandant la subdivision, Miliana.
Lirou, Interprète judiciaire, Alger.
Loche (Mme), Directrice de l'Exposition permanente, à Alger.
Maillefer (le Dr), ancien Médecin de l'armée, Alger.
Malte-Brun, homme de lettres, Paris.
Mangoin, Secrétaire général de la Préfecture, Constantine.
Martel, propriétaire, Oran.
Mercier, Interprète judiciaire, El-Arrouch.
Mercier, Pharmacien, Constantine.
Meyer, Interprète de l'armée, Sétif.
Monnereau, Employé à la Préfecture, Alger.
Neveu (le général De), Commandant la subdivision, Dellys.
Oukley (le Révérend C. E.), Gloucester (Angleterre)
Pein (le colonel), Commandant la subdivision, Batna.
Pelletier, juge de paix, Guelma.
Piesse, homme de lettres, Paris.
Pignon, Directeur de l'école arabe-française, Tlemcen.
Pommereau, Membre du Conseil général, Tenez.
duPotet (le commandant [redacted]), Maire de Cherchel.
Poulle, Vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines, Constantine.

MM. Reboud (le Dr), Médecin-Major au 3e tirailleurs algériens, Bône.
Renault (le général baron), Sénateur, Commandant la division, Rouen.
Renson (le général), Commandant la subdivision, Oran.
Richebé, Professeur à la chaire d'arabe à Constantine.
Roger, Directeur du Musée, Philippeville.
Rousseau, Consul de France, Beyrouth.
Séjourné (le capitaine), Chef de bureau arabe, Mascara.
Sériziat (le commandant), Commandant supérieur, Tebessa.
Sicard, à Soussa (Tunisie).
Sonis (le lieutenant-colonel de), Commandant supérieur de Laghouat.
Tauxier, Sous-Lieutenant au 74e de ligne, Lyon.
Tessier, Receveur Municipal, Toulon.
Tissot, Sous-Directeur des Affaires étrangères, Paris.
Trémeaux, propriétaire, Tipasa.
Tristam (le Révérend), Durham (Angleterre).
Vayssettes, Interprète assermenté, Constantine.
Viala de Sorbier, Architecte en chef du Département, Oran.
Vigneral (le capitaine), attaché au Bureau politique, Alger.
Vivien de St-Martin, Vice-Président de la Société géographique, Paris.
Zell, Professeur à l'Université de Heidelberg (Allemagne).
Zugasti (de), ancien Consul général d'Espagne à Alger, Madrid.

COMPOSITION DU BUREAU
Pour 1869.

Président,	MM. Cherbonneau.
1er Vice-Président,	Letourneux.
2e Vice-Président,	Sudré.
Secrétaire,	Watbled.
Secrétaire-Adjoint,	Neyrand.
Trésorier,	Devoulx.

AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX.

NOTES DU CHAPITRE
PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite. V. les nos 72, 73, 74, 75 et 76)

CLXXIV. Cette inscription est fort importante : elle prouve qu'un certain Titus Flavius Macer, flamine perpétuel de la ville d'Admedera, était chef de la tribu des Musulans (« prœfectus gentis Musulamiorum »), ce que nous appellerions aujourd'hui chef d'un bureau arabe, et qu'il était en même temps chargé des achats de blé pour la subsistance de Rome (« curator frumenti comparandi in annonam urbis. ») Il avait été nommé par Trajan (« facto a Divo Trajano »).

CLXXV. Voir, entr'autres, le titre I du livre XI du *Code Théodosien (de annona et tributis)*, et notamment le *paratillon* de Godefroi, et les lois adressées par les Empereurs, aux Proconsuls et Vicaires d'Afrique.

Il sera parlé plus au long de l'annone au chap. *impôts*.

CLXXVI. Dio Cassius, XLIII, 21, t. II, p. 130 et 132, éd. de Sturz, in-8o, LV, 26, t. III, p 400; LIII, 2, t. III, p. 168; LV, 10, t. III, p. 354; XXXIX, 24, t. I, p. 504 — Plutarque, *Vie de Crassus*, II, *Vie de J. César*, X. — Suétone, *in Cœs.*, XLI; *in Aug.*, XLII. — Spartien, *in Sept. Severo*, XXIII. — Vopisque, *in Aureliano*, XLVI. — Jul. Capitolin., *in Anton. Pio*, VIII; le même, *in M. Anton.*, XI, etc., etc.

CLXXVII. Tacite, *ann.* l. XV, 72,

CLXXVIII. Juste-Lipse, *de Magnitudine Rom.* lib. II c. X. — Voici le passage d'Asconius Pedianus : « Diximus L. Pisone et A. Gabinio Coss. P. Clodium, tribunum plebis, quatuor

leges perniciosas tulisse : annonariam, de qua Cicero hoc loco mentionem facit (fuit enim summe popularis) ut frumentum populo quod antea semis œris ac trientibus in singulos modios dabatur, gratis daretur. » *Commentationes in aliquot Ciceronis orationes;* pet. in-12, 1644, p. 159, 160.

CLXXIX. « His de causis Clodius sperans se eum celeriter posse opprimere si senatum prius equitesque et plebem sibi conciliasset, frumentum rursus ipsis gratuito distribui jussit ; (enim vero Gabinio jam et Pisone consulibus de frumento pauperibus dividendo retulerat). — *To gar metreisthai tois aporois, tou te gaouiniou èdè kai tou Pisonos upatenontôn esègèsato.* » Dio, l. XXXVIII, c. 13, t. I, p. 392, éd. de Sturz déjà citée.

CLXXX. Plutarque, *Vie de Marcus Crassus*, II.

CLXXXI. Dion Cassius, l. XXXIX, c. 24, t. 1, p. 504.

CLXXXII. Suetone, *in Cæs.* XLI. — Dion, l. XLIII, 21, dit simplement que César réduisit le nombre de moitié.

CLXXXIII, *Vie de César*, X.

CLXXXIV. « Viri etiam consulares frumento et pani præfecti fuerunt, ut certa quantitas cuique venderetur (*òste takton ekastô piprashesthai*). Dedit gratis etiam Augustus frumentum iis qui ex publico id alioquin accipiebant et alterum quidem tantum quantum iis alias dabatur. » Dio, l. LV, 26, t. III, p. 400.

CLXXXV. « Populo quadruplum frumenti prioris divisit. Dio, l. LIII, 2, t. III, p. 168.

CLXXXVI. Suétone, *in Aug.* XLII.

CLXXXVII. « Cæterum Augustus multitudinem prope infinitam eorum qui frumentum ex publico accipiebant, ad hominum CC millia redegit. » Dio, l., LV, 10, t. III, p. 354.

CLXXXVIII. Tacite, *Ann.* XV, 39.

CLXXXIX. L. LXII, 18, t. IV, p. 78.

CXC. Spartianus, *in Adriano*, VII.

CXCI. Jul. Capitolinus *in Anton. Pio*, VIII.

CXCII. *Le même, Vie de Marc Aurèle*, XI.

CXCIII. Theodoretus, *hist. ecclesiastica*, l. I, c. X, t. I, p. 551, des *Opera omnia* in-f° 1642.

St.-Athanase, *Apologia contra Arianos*, t. I, p. 138, E; éd. de 1698, in-f°.

CXCIV. Tous les négociants en blé, à Rome, avaient toujours des réserves considérables :

> « Principio, Hedylium, tecum ago, quæ amica es frumentariis, quibus cunctis monteis maxuma acervi frumenti sunt domi. »
>
> Plaute. *Pseudolus*, vers. 183.

(« C'est à toi, d'abord, que je m'adresse, Hedylie, l'amie de ces marchands de blé, qui tous en ont chez eux des amas gros comme des montagnes. »)

CXCIV bis. Plutarque, *Vie de M. Caton*.

CXCIV ter. Ciceron, *Verr.* IV, 9 ; *Verr.* V, 21 ; — *Verr.* III, 70 et 98. — Tacite, *Agricola*, XIX. — *Cod. Justin.* lib. X, tit. 27, leg. 1 et 2 ; lib. X, tit. XLVIII, l. 1. — Pline le jeune, *Panégyrique* XXIX. — Burmann, *de vectigalibus populi romani*, c. III, p. 29.

CXCV. « De nos jours, la France n'a que 58 millions d'hectolitres disponibles après le prélèvement de la semence. Si l'Italie romaine avait eu, comme nous, à nourrir 35 millions d'habitants, et qu'elle les eût traités comme ses esclaves, en leur octroyant 4 hectolitres et demi de froment à chacun, il lui aurait fallu un approvisionnement de 157 millions d'hectolitres, ou presque trois fois la récolte dont nous disposons..... Dans le cours des 70 ans qui séparèrent Varron de Pline, le froment, qu'on ne payait d'abord que 2 sesterces et demi, ou 3 tout au plus, le *modius* monta jusqu'à 12 et au-delà. En d'autres termes le prix quintupla et s'éleva de 5 et 6 francs l'hectolitre à 24 et plus. Dans aucun pays de l'Europe on ne voit une telle augmentation. Les variations de la valeur du blé se multiplièrent et

se perpétuèrent pendant toute la durée de l'Empire, et Julien (*Misop.* p. 36), dit que, de son temps, on avait pour un aureus, 5, 10 ou 15 modii de froment, selon les prix de l'année, qui, par conséquent, variaient de 1 à 3, c'est-à-dire qui doublaient et triplaient selon la récolte et l'importation. » ALEX. MOREAU DE JONNÈS, *Statistique des peuples de l'antiquité*, t. II, p. 467, 468.

CXCVI. APPIEN, *de rebus punicis*, 5, t. I, p. 310, éd. Schweigh, in-8° 1785.

CXCVII. TACITE, *Ann.* l. II, 52 et l. IV, 23. — AURELIUS VICTOR, *in Tib.* II; — VELLEIUS PATERCULUS, l. II, 129.

CXCVIII. Lib. I, vers. 324.

CXCIX. TAC. ANN.; AUR. VICT.; VELL. PATERCUL., *loc. cit.* note CXCVII.

CC. AMMIEN MARCELLIN, l. XXVIII, c. VI; l. XXIX, c. V. — ZOSIME, l. IV, 15, p. 190, Bonn., in-8°, 1837. — AUREL VICTOR, *epist.* XLV. — OROSE, l. VII, c. 33. — SYMMAQUE, l. I, *epist.* 58. — ST-AUGUSTIN, *contra Parmenionum*, l. I, c. 10, t. IX, p. 22.

CCI. ZOSIME, V, 11, p. 260. — CLAUDIEN, *de Bello Gildonico* et *Eloge de Stilichon*, l. I. — OROSE, l. VII, c. 36.

CCII. AUR. VICTOR. *in Diocletiano* XXXIX. — EUTROPE, 9. — Les *Quinquegentiens* sont les *Ilasguas* de Coripp, *Johannide*, l. V, vers 87, 102 à 104, 106, 108 et l. IV, vers. 822.

CCIII. HÉRODIEN, l. VII, c. III, IV, V, VI et IX, édit. Irmisch, Leipzic, 1789.

CCIV. TACITE, *Hist.* l. I, 7. SUETONE *in Galba*, XI.

CCV. ZOSIME, VI, 9 10, 11, p. 325, 326, 327. (Bonn, 1837).

CCVI. PROCOPE, *de bell. Vandalico*, l. I.

CCVII. HÉRODIEN, l. VII. c. IX, éd. déjà citée.

CCVIII. INCERTUS, *Panégyrique de Trajan*, p 242, dans les *Panegyrici veteres*, in-4°, 1676; AUR. VICTOR. *in Cæs* LX

CCIX. DION CASSIUS, l. XLIII, 9.

CCX. JUVÉNAL *sat.* VIII. — PLINE LE JEUNE, l. II, *epist.* XI.

CCXI. AMM MARCELLIN, l. XXVII, c. 9. — TILLEMONT, *Hist. des Emp.* in-4°, t. V, p. 25, 26, 27.

CCXII. HÉRODIEN, l. VII, c. III.

CCXIII. *Cod. Theod*, lib. XI, tit. XXVII *De alimentis quæ inopes*, etc...., l. 1 et 2.

CCXIV. JUL. CAPITOLINUS, *in Anton. Pio*, VII.

CCXV. *id. ibid.* V.

CCXVI. VICTOR VITENSIS, *Historia persecutionis Vandalicæ*, l. I, 1 apud RUINART, p. 3 et 4. — PROCOPE, *bell. Vandal.* passim. — ST-AUGUSTIN, *de Tempore barbarico* t. VI des œuvres compl. in-f° 1685, p. 608. — POSSIDIUS, *Sancti Augustini vita*, cap. XXVIII, p. 119, in-8° 1764, ou ap. RUINART *Histor. persec. Vand.* p. 427. (Possidius vécut du temps de St-Augustin, dont il fut le disciple. Il fut nommé évêque de Calama (Guelma) en 397). — PRISCUS, *excerpta de legationibus*, avec notes de Henri Valois, dans la Byzantine, in-f°, 1648, p. 42 A. — CAPREOLUS, dans RUINART, *hist. pers. Vand.* p, 428.

CCXVII. PROCOPE, *hist. Arcana*, c. 18, Bonn. 1838, rec. de Dindorf.

CCXVIII. Le même, *bell. Vandal.* l. II, 3.

CCXIX. *Id. ibid.* lib. II, 19.

CCXX. *Cod. Theod.* l. II, tit. XXX, *de pignoribus*, lex 1.

CCXXI. *Cod. Justin.* lib. XI, tit. XLVII, l. I.

CCXXII. *Cod. Theod.* lib. VIII, tit. V, *de cursu publico*, l. 1.

CCXXIII. *Cod. Justinian.* lib. IV, tit. LXI, l. 5.

CCXXIV.

« ....Vel sic locusta sub astris
Austro flante, cadit libycos diffusa per agros,
Vere sub extremo; vel cum notus æthere ab alto
In mare præcipitem magnoque a turbine raptam

Ire jubet. Dubiis horrescunt corda pavore
Agricolis, sejetes ne conterat horrida pestis,
Neu vastet fructus teneros hortosque virentes,
Mollibus aut ramis florentem lœdet olivam »

Corippus, *Johann.* l. II, v. 196.

— La maladie épidémique engendrée par les sauterelles dans l'année 627 de Rome, ou 125 avant J.-C, fit un nombre immense de victimes, au dire de Julius Obsequens, d'Orose, de saint Augustin et de Sabellicus.

— « Locustarum ingentia agmina in Africa; quæ a vento in mare dejectæ, fluctibusque ejectæ, odore intolerabili, Cyrenis mortifero vapore gravem pestilentiam fecerunt pecori; hominumque DCCC millia consumpta tabe, proditum est. » Jul. Obsequens, lib. *Prodigiorum*, XC.

— « M. Plautio Hypsæo et M. Fulvio Flacco Coss. vixdum Africam a bellorum excidiis quiescentem, horribilis et inusitata perditio consecuta est. Namque quum per totam Africam immensæ locustarum multitudines coaluissent, et non modo jam spem cunctam frugum abrasissent, herbasque omnes cum parte radicum et folia arborum cum teneritudine ramorum consumpsissent, verum etiam amaras cortices atque arida ligna perrosissent, repentino abreptæ vento atque in globos coactæ portatæque diu per aërem, Africano pelago immersæ sunt. Harum quum immensos acervos longe undis urgentibus fluctus per extenta late littora propulissent, tetrum nimis atque ultra opinionem pestiferum odorem tabida et putrefacta congeries exhalavit : unde omnium pariter animantium tanta pestilentia consecuta est, ut avium, pecudum ac bestiarum, corruptione aëris dissolutarum, putrefacta passim cadavera, vitium corruptionis augerent. At vero quanta fuerit hominum lues, ego ipse dum refero, toto corpore perhorresco; siquidem in Numidia, in qua tunc Micipsa rex erat, octingenta millia hominum, circa oram vero maritimam, quæ maxime Carthaginiensi atque Uticensi littori adjacet, plus quam ducenta millia periisse traditum est. Apud ipsam vero Uticam civitatem triginta millia militum, quæ ad præsidium totius Africæ ordinata fuerant, extincta atque abrasa sunt. Quæ clades tam repentina ac tam violenta institit, ut tunc apud Uticam sub una die per unam portam ex illis junioribus plus

quam M. D. mortuos elatos fuisse narratur. » Orose, lib. V, cap. II.

On a du remarquer, en lisant cette citation, l'exactitude avec laquelle Orose décrit les ravages des sauterelles.

— « Locustarum etiam in Africa multitudinem prodigii similem fuisse cum jam esset populi romani provincia, litteris mandaverunt. Consumptis enim fructibus foliisque lignorum, ingenti atque inæstimabili nube in mare dicunt esse dejectam; qua mortua redditaque littoribus, atque hinc aëre corrupto, tantam ortam pestilentiam, ut in solo regno Massinissæ octingenta hominum millia periisse referantur, et multo amplius in terris littoribus proximis Tunc Uticæ, ex triginta millibus juniorum, quæ ibi erant, decem remansisse confirmant. » St Augustin, *de civitate Dei*, l. III, cap. XXXI.

— Sabellicus, 5me *Ennéade*, l. IX, col. 1155, 1156, relate les mêmes faits, et porte à cent mille le nombre des Numides et des habitants de l'Afrique propre qui succombèrent aux attaques du fléau, sans compter les soldats romains.

— Tite-Live, au livre LX, qui est du nombre des œuvres perdues, constatait les mêmes faits, car on lit dans le sommaire : « Peste en Afrique, engendrée, dit-on, par des nuées de sauterelles qu'on extermine, et dont les débris restent sur le sol. » (Voir les commentaires de M. Phil Le Bas sur le Tite-Live de la collection Nisard).

CCXXV. Lib. VIII, c. XLIII (XXIX). Au livre XI, c. XXXV, le naturaliste dit que les sauterelles d'Afrique infestaient parfois l'Italie. Dans la Cyrénaïque, une loi obligeait les habitants à faire la guerre à ces insectes trois fois par an, en écrasant d'abord les œufs, puis les petits, enfin les grandes sauterelles. Celui qui contrevenait à la loi subissait la peine des déserteurs. *Id.*, *ibid.*

CCXXV. Diodore, l. III, c. XXIX.

CCXXVI. « Ceterum et imbre anni præteriti, quid commeruerit genus humanum, apparuit cataclysmum scilicet et retro fuisse propter incredulitatem et iniquitates hominum. » Tertullien, *ad scapulam* 3, p. 86, edit. Rigault, in-f°, 1634.

CCXXVII. Spartianus, *in Adriano*, XXI.

CCXXVIII. St. Cyprien, *in Demetrianum*.

CCXXVIII bis. Victor Vitensis, *Hist. persecutionis Vandalicæ*, l. V, c. XVII, apud Ruinart, p. 86 et suivantes.

CCXXIX. Corippe, l. VI, vers 325 à 332. La description des effets du sirocco sur l'organisation humaine est d'une exactitude frappante dans ce passage du poëte africain du 6e siècle. Nous la citerons textuellement au chapitre *climat*. Mais nous devons dès à présent faire observer que, dans tout le cours de ce poëme, on remarque une couleur locale d'une fidélité irréprochable. Dans aucun autre document, l'Afrique n'est peinte avec autant de vérité. Les scènes du Sahara, notamment, sont rendues avec une précision et un sentiment de la réalité bien rares chez les poëtes. Il serait à désirer que la *Johannide*, qui est peu connue, fût enfin traduite, avec les notes et commentaires que comporte le sujet. La bonne littérature y gagnerait fort peu, Corippe versifiant comme un Africain de la décadence et non comme un Romain du siècle d'Auguste; mais on y puiserait de bons renseignements sur des sujets très-variés, et l'ethnographie de l'Afrique en tirerait surtout grand profit.

CCXXX. Pline, l. XVIII, c. XIX.

CCXXXI.

« Hinc, qui stagna colunt Tritonidos alta paludis,
Qua Virgo, ut fama est, bellatrix edita lympha
Invento primam Libyem perfudit olivo. »

Sil. Ital. *Punic*. Lib. III, v. 322.

(*Virgo bellatrix*, c'est Minerve).

CCXXXII. « In Cyrenensi autem cupressus oleaque optime prodeunt. Oleumque plurimum fit. » Theophraste, *historia plantarum*, lib. IV, c. 3, in f°, 1644.

CCXXXIII. « Thermos aèr kai auchmèros tè elaia epitèdeios, kai esti touto idein, epi tès Libuès kai Kilikias, kai tôn en autais elaiôn. *Géôponika*, l. IX, c. III, t. III, p. 571, in-8°, 1781.
— *Ibid.*, lib. IX, c. XIV, t. III, p. 603.

CCXXXIV. « Maxima regionis pars olivis consita; unde uberrima fructus copia venundatum Carthaginem asportabatur. Nam

quia temporibus illis Africa nondum plantis consita erat, agrigentini territorii cultores ex permutatione opes immensas lucrabantur. » Diodore, l. XIII, c. 81.

CCXXXV. « ...ager partim vitibus, partim oleis erat consitus... » Id. lib. XX, 8.

CCXXXVI. Gibbon, *the history of the decline aud fall of the roman empire*, vol. I, ch. II, p. 69, in-8°, 1787.

CCXXXVII. Sainte-Croix, *de l'état et du sort des colonies des anciens peuples*, p. 47.

CCXXXIII. Voici le texte de M. Michelet : « Il (Annibal) ouvrit de nouvelles sources de richesse à sa patrie. Il employa le loisir de ses troupes (à la fin de la 2e guerre punique) à planter sur la plage nue de l'Afrique ces oliviers dont il avait eu lieu d'apprécier l'utilité en Italie. » *Hist. romaine*, t. II, p. 55.

CCXXXIX. Voici maintenant le texte d'Aurelius Victor; on va voir s'il est possible d'en inférer qu'Annibal *naturalisa* l'olivier en Afrique : « Namque ut illi (Annibal) oleis Africæ pleraque per legiones, quarum otium reipublicæ atque ductoribus suspectum rebatur, eodem modo hic Galliam Pannoniamque et Mæsorum colles vinetis replevit. » *Vit. Probi* XXXVII; c'est-à-dire : « De même qu'Annibal fit planter en Afrique une grande quantité d'oliviers par ses légions, dont l'oisiveté paraissait dangereuse à la chose publique et à leurs chefs, de même Probus couvrit de vignes la Gaule, la Pannonie et les coteaux de la Mæsie. »

CCXL. Voir Polybe dans son récit de la bataille de Trébie, l. III, 72, Tite-Live, l. XXI, 55, et Florus, l. II, c. VI.

CCXLI. Hirtius, *de bell. Afric.* XCII.

CCXLII. Aur. Victor, *in Cæs.*, XLI.

CCXLIII. *Vie de César*, LXXI.

CCXLIV. Dio Cassius, l. XXXVII, c. 51, t. I, p. 352; l. LXI, c. 21, t. IV, p. 44. — Jul. Capitolinus, in *Anton. Pio*, VIII.

CCXLV. « Moriens ...reliquit, olei vero tantum ut per quin-

quennium non solum urbis usibus, sed et totius Italiæ, quæ oleo egeret, sufficeret. Spartien, *Vie de Sept. Sévère*, XXIII.

CCXLVI. Lampride, *Vie d'Alex. Sév.*, XXI.

CCXLVII. « Ut quemadmodum oleum et panis et porcina gratuita præberentur. » Vopisque, *in Aurel.*, XLVI.

CCXLVIII. Aur. Victor, *Vit. Cæsar.*, XLI.

CCXLIX. *Cod. Theod.*, lib. XIV, tit. XV, *de canone frument. urb. Romæ*, l. 3.

CCL. Zosime, VI, 11, p. 327.

CCLI. Corippe, l. III, v. 32, 72 et 325.

CCLII.

« Ipse venafro piscem perfundit; at hic qui
Pallidus affertur misero tibi caulis, olebit
Laternam; illud enim vestris datur alveolis, quod
Canna Micipsarum prora subvexit acuta;
Propter quod Romæ cum Bocchare nemo lavatur,
Quod tutos etiam facit a serpentibus atris. »

Juvénal, sat. 5.

C. A. D. « L'amphytrion arrose son poisson d'huile de Vénafre; le chou flétri qu'il vous sert sent la lampe, car l'huile a été portée d'Afrique sur de rapides vaisseaux; c'est à cause d'elle que personne ne va aux bains quand Bocchoris s'y lave; c'est elle qui protège les Africains de la morsure des serpents. »

CCLIII. Corippe, chant V, vers 573, pour caractériser la région la plus ...inculte de l'Afrique, désigne spécialement l'olivier sauvage.

.....« foliisque oleaster amaris. »

On doit en conclure que, dans les localités moins abandonnées, l'olivier était greffé.

CCLIV. Lib. XV, c. III (II).

CCLV. *Id. loc. cit.* 4. — Macrobe mentionne aussi les olives d'Afrique, *Saturnal.*, l. II, c. XVI.

CCLVI. Pline, l. XVII, c. XIX. — Il parle également des beaux oliviers de Tacape, ville située au fond de la petite Syrte. L. XVIII, c. LI (XXII).

CCLVII. « Habitatus ante, ut indicat loci facies quondam

cultu exercita, in qua usque adhuc vitis et palmæ extat vestigium. » *Polyhistor*, cap. XXV.

CCLVIII. Lib. V, c. XXVI.

CCLIX. L. XX, 8.

CCLIX bis. L. III, c. L.

CCLX. « Un autre lieu appelé Charax (dans la Cyrénaïque), autrefois place de commerce, où les Carthaginois apportaient du vin, et recevaient, en échange, du silphium et de ce suc qu'on en retire. » Strabon, l. XVII, ch. II, p. 482, trad. de De la Porte du Theil.

CCLXI. *Id. ibid.*, p. 454.

CCLXII. *De re rust.*, l. III, c. XV, 4 et 5; l. V, c. V, 4. — Palladius, l. III, 10.

CCLXIII. Colum., *de re rust.*, l. III, c. II, 1.

CCLXIV.

« Juppiter omnipotens, cui nunc Maurusia pictis
Gens epulata toris Lenæum libat honorem. »

Œneid., lib. IV, v. 206.

« Jupiter tout-puissant, à qui les Africains, en prenant leurs repas sur des lits aux brillantes couleurs, font des libations avec du vin. » Il était, en effet, d'usage, après un sacrifice, de manger les restes des victimes, et de répandre, pendant ce repas, du vin en l'honneur des Dieux. (Lenæum honorem, c. à. d. *Bacchicum* honorem).

CCLXV. *De reb. pun.* 71, t. I, p. 396.

CCLXVI. « Vindemia foris premitur et profutura poculis in torcularibus uva calcatur. » *Epist.* XV.

CCLXVII. *De re rust.*, l. XI, 19.

CCLXVIII. Il sera plus longuement traité de l'impôt du vin au chapitre *impôts*. Nous nous contentons, quant à présent, de citer, pour toute autorité, Burmann, *de vectigalibus populi romani*, c. III, p. 35, 38, 39.

CCLXIX. L. XIV, c. III.

CCLXX. L. XVII, c. XXXV (XXI), 26.

CCLXXI. L. XVII, c. II (II), 9.

CCLXXII. L. XIV, c. XI (IX).

CCLXXII bis. L. XVIII, c. LI, (XXII).

CCLXXII ter. L. XIV, c. IX (VII).

CCLXXIII. « Ad summam quondam ubertatem vini, frumenti vero inopiam existimans nimio vinearum studio negligi arva, edixit ne quis in Italia novellaret, utque in provinciis vineta succiderentur, relicta. Ubi plurimum, dimidia parte; nec exsequi rem perseveravit. » SUÉTONE, *Vit. Domitiani*, VII.

— Philostrate, en mentionnant le même fait, dit que toutes les vignes durent être arrachées, et non la moitié seulement : « Prohibente sub idem tempus Domitiano Imperatore eunuchi ne fierent, neve ulterius vites plantarentur, et quæ ante plantatæ fuissent, eæ ut exscinderentur. » Lib. VI, c. XLII, *Vie d'Apollonius de Tyane*, in-f°, 1709.

CCLXXIV. AUR. VICTOR, *Epist.* XXXVII. — VOPISCUS, *in Probo*, XVIII. — EUTROPE, *Breviarium hist. rom.*, l. IX, c. XI.

CCLXXV. « Hic autem cum tanto felicitatis excessu legatione functus est, ut non solum impetrata vites plantandi licencia redierit, sed et mulcta non plantantibus constituta. » PHILOSTRATE, *Vitæ Sophistarum Scopelianus*, VI, p. 520.

CCLXXVI. CORIPPUS, l. III, v. 71 et 324.

CCLXXVII. Léon l'Africain, version française de Temporal, p. 41 a.

CCLXXVIII. Aurélien donna au peuple, entre autres objets, des tuniques de lin d'Afrique et d'Egypte : « Et lineas Afras atque Ægyptias puras (tunicas). » VOPISCUS, *in Aurel.*, XLVII.

CCLXXIX « Sed et arbor est malva in Mauritania, Lixi oppidi æstuario, ubi Hesperidum horti fuisse traduntur, CC passibus ab Oceano, juxta delubrum Herculis, antiquius Gaditano, ut ferunt. Ipsa altitudinis pedum XX, crassitudinis quam circumplecti nemo possit. » PLINE, l. XIX, c. XXII.

CCLXXX. *Dictionnaire des sciences naturelles*, art. *cotonnier*. — *Dict. Universel d'hist. natur.* de CH. D'ORBIGNY, même mot.

CCLXXXI. Ainsi, au livre XII, ch. XXI (X), à propos de l'île de Tylos dans le golfe Persique. Ici, Pline nomme positivement le gossypium « arbores vocant gossympinos ». Ainsi encore au livre XIX, ch. II (I), 6, en parlant de la haute Egypte, le gossypium y est également désigné par son nom, et la description du cotonnier y est d'une exactitude frappante. Au liv. XII, ch. XXII, il est question du cotonnier herbacé.

« Imas radices densis altisque repletas silvis incognito genere arborum, proceritatem spectabilem esse enodi nitore, fronde cupressis similes, prætcrque gravitate odoris; tenui eas obduci lanugine; quibus, addita arte, posse quales e bombyce vestes confici. » PLINE, l. V, c. I (I), 14. Nous avons suivi la leçon de SAUMAISE (*Plinianæ exercitationes ad Solinum*, c. XXIV). Le texte ordinaire est : « *frondes cupressis similes, præterque gravitatem odoris, tenui eas*, etc... » Avec la manière d'écrire du savant commentateur, les arbres dont il est question sont semblables au cyprès par le feuillage et, en outre, par l'odeur. SOLIN (*loc. cit.*) écrit ainsi : « *Quarum odor gravis, comæ cupressi similes.* » Suivant lui, donc, ces arbres n'auraient ressemblé au cyprès que par le feuillage et auraient eu une odeur particulière, ce qui ne résulte pas du texte de Pline. Le cyprès est connu par son odeur fortement aromatique; il est donc naturel d'admettre que l'arbre inconnu de Pline, s'il répandait aussi une odeur forte, lui ressemblât sur les deux points; et c'est pourquoi la leçon de Saumaise paraît être la véritable.

CCLXXXIII. Renseignement verbal de M. de JANCIGNY, qui a fait un voyage dans l'archipel indien et en Chine, par ordre du gouvernement.

CCLXXXIV. WILLIAM MARSDEN, *The History of Sumatra*, in-4°, 1784, p. 126.

CCLXXXV. L. VI, C. XX, 2. — VIRGILE, *Georg.*, l. II, v. 121 : « Velleraque ut foliis depectant tenuia Seres. » — Quant aux arbres dont parle ARRIEN, *Hist. Indica*, cap. VII et XVI, ce sont évidemment des cotonniers.

CCLXXXVI. *Encyclopædia britannica*, art. *Silkworm*.

CCLXXXVII. Note du docteur Guyon, présentée à l'Académie des Sciences, dans sa séance du 14 juillet 1851, dans le t. XXXIII des *Comptes-rendus* de l'Académie. — Observations de M. Duméril sur cette note, séance du 28 juillet 1851, dans le même volume.

CCLXXXVIII. « Le climat de Carthage est agréable, l'air y est pur, les fruits y sont bons et en grande quantité. Un des produits les plus utiles, le coton, est exporté à Kaïrewan. » IBN HAUKAL, *Description de l'Afrique*, trad. de l'Arabe, par G. de Slane, p. 19.

Msila est aussi désignée (p. 48) parmi les localités où l'on cultive le coton.

BEKRI, qui parle aussi du coton de Msila, fait l'éloge des cultures de Mostaganem et de la qualité des produits de Ceuta (Maroc). *Descrip. de l'Afr.*, trad. de l'Arabe par Quatremère, t. XII, p. 515, 526, 611 des *Notices et Extraits*.

Au 12e siècle, EDRICI (*Géographie*, trad. d'Améd. Jaubert, IIIe climat, 1re sect., t. I), cite Daï et Tâdla, dans le Maroc, Tobna et Cabsa, dans la régence de Tunis (p. 221, 240, 254).

Au commencement du 14e siècle, ABOU EL-FÉDA désigne Tobna (*Géogr.*, trad. de Reinaud, t. II, ch. III, p. 191, 192).

JEAN LÉON, n'indiquant aucun point du territoire barbaresque où le coton soit cultivé, nous adoptons volontiers l'opinion de M. FOURNEL, qui pense que cette culture disparut du Mogreb dans le 14e ou le 15e siècle (*Richesse minérale de l'Algérie*, t. I, p. 228).

CCLXXXIX. IBN HAUKAL, trad. de Slane, p. 71.

CCXC. PLINE, l. XIX, c. XV.

CCXCI. STRABON, l. XVII, p. 482. — VITRUVE, l. VIII, c. III. — APULÉE, *Métamorphoses*, l. X, t. I, p. 708, éd. Oudendorp, in-4o, 1786, et BEROALDI, *Commentarii*, t. III, de la même édition, p. 131, col. A. — THEOPHRASTE, *Historia plantarum*, l. VI, c. III. — DIOSCORIDE, l. III, c. XCIV. — *Geoponica*, l. II, c. 37, 1 ; l. V. 48, 5 ; l. XIII, 10, 6 et 9. — VÉGÈCE, *De arte veterinaria*, l. III, c. IV, 40 ; *Ibid.*, c. LX et LXV, 12. — CATON, *De re rustica*, c. CLVII, 8. — COLUMELLE, *De re rust.*, l. V, c. X, 15 ;

l. V., c. XVII, 7 ; l. XII, c. VII, 4, et c. LVII, 4 ; LE MÊME, *De Arboribus*, c. XXIII, 1. — PALLADIUS, l. IV, tit. X, 3 ; ces trois derniers auteurs dans l'édition de Gessner, déjà citée plusieurs fois. — LOUIS REYNIER, *De l'Economie publique et rurale des Egyptiens et des Carthaginois*, p. 491.

CCXCII. Sur le lotus, voir HOMÈRE, *Odyssée*, IX, 96 ; — HÉRODOTE, II, 92 ; — POLYBE, XII, 2 ; — THEOPHRASTE, IV, 4 ; — STRABON, XVII, 2, p. 478 ; — PLINE, XIII, c. XXXII (XVII) ; — D'ANVILLE, *Géogr. ancienne abrégée*, p. 73 ; — MANNERT, *Géogr. anc. des Etats barbaresques*, trad. franç. de Marcus et Duesberg, p. 150, 151, 170, 171, 178, 195 ; — SHAW, *Travels or observations*, etc., p. 225, in-fo, 1738 ; — DESFONTAINES, *Voy. dans les régences de Tunis et d'Alger*, t. II, p. 307 à 322.

CCXCIII. STRABON, l. XVII, c. II, p. 454.

CCXCIV. DESFONTAINES, t. II, p. 284.

CCXCV. STRABON, l. XVII, c. II, p. 454.

CCXCVI. Voir le *Dictionnaire des sciences naturelles* au mot *Scolyme*.

CCXCVII. « Certum est quippe carduos apud Carthaginem magnam... sestertium sena millia e parvis reddere areis. — PLINE, lib. XIX, c. XLIII.

CCXCVIII. *Id. loc. cit.*, c. XXIII (V.).

CCXCIX. *Id.*, l. XIX, c. XLVII.

CCC. *Id. ibid.*, c. XXII.

CCCI. « Thapsia est in Africa vehementissima.... Nero Cæsar claritatem ei dedit initio imperii, nocturnis grassationibus converberatam faciem illinens sibi cum thure ceraque, et secuto die contra famam cutem sinceram circumferens. » PLINE, l. XIII, c. XLIII.

CCCII. *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1842, 2me semestre, no 14, t. XV, p. 689.

CCCIII. PLINE, l. XIX, c. XI et XII — JUVÉNAL, *Sat.* V, fait dire par un de ses personnages :

« Tibi habe frumentum,.......
O Libye, disjunge boves, dum tubera mittas. »

C.-à-d. « Libye, dételle tes bœufs et garde tes moissons, pourvu que tu nous envoies tes truffes. »

CCCIV. Pline, l. XVIII, c. XXX (XII).

CCCV. *id.*, l, XIX, c. XXX.

CCCVI. Palladius, *De re rust.*, l. IV, 13.

CCCVII. *Id. ibid.*, l. VIII, 6, 8.

CCCVIII. Pline, l. XIX, c. VII (II).

CCCIX. *Id.*, l. XVI, c. LXX.

CCCX. *Id. ibid.*, c. LXVI.

CCCXI. « Agathocles igitur hanc animorum infirmitatem militibus eximere properans, copias ad Magnam, quam vocant, urbem ditionis Carthaginiensium, duxit. Regio autem intermedia, per quam iter faciendum, hortis et omni genere plantariorum exculta erat... Ager partim vitibus, partim oleis erat consitus, arboribusque cæteris quæ fructum gignunt, repletus. » Diod. Siculus, lib. XX, 8.

— « Sed quoniam Megara consita erant hortis et arbustis æstivos fructus ferentibus.... » Appien, *De reb. pun.*, 117, t. I, p. 471, éd. Schweighœuser.

CCCXII. « Offeret se camporum æquor patentium, scaturiens fontibus, qui amnes efficiunt ; tot pomaria, ut miraculo sint. Frumentum ac poma, quæcunque ibi proveniunt, tanto altero majora sunt, quam in reliqua Africa. » Procope, *Bell. Vandal.*, l. II, 13, in-8°, Bonn., 1833.

CCCXIII. Solin, *Polyhistor*, cap. XXV, p. 46, édit. de Saumaise, in-f°, 1629.

CCCXIV. Pline, l. XIII, c. VI.

CCCXV. *Id. ibid.*, c. XXXIV. — Caton, *De re rustic.*, VII et CXXVII. — Martial, en racontant un dîner de soixante personnes, se plaint de n'y avoir pas vu servir de ces belles grenades, vermeilles comme des roses :

« Aut imitata breves punica mala rosas. »
Épigr. l. 1, *ép.* XLIX.

CCCXVI. Pline, l. XVII, c. XI.

CCCXVII. Columelle, *De re rustic.*, l. V, c. 10, 11. — Macrobe, *Saturn.*, l. II, c. 16. — Varron, l. I, 41. — Caton, *De re rust.*, VIII.

CCCXVIII. Lib. XV. 19.

CCCXIX.

« Hos fastus animosque dat Sabello
Farris semodius, fabæque fressæ,
Et thuris piperisque tres selibræ,
Et Lucanica ventre cum falisco
Et nigri Syra defruti lagena
Et ficus libyca gelata testa.
Épigr. XLVI.

Et ailleurs :

« Parvæque cum canis venerunt coctana prunis,
Et Libycæ fici pondere testa gravis. »
Épig. LIII.

Et Martial ajoute :

« Vix puto trigenta nummorum tota fuisse
Munera, quæ grandes octo tulere Syri. »

Preuve que les figues d'Afrique avaient bien peu de valeur.

CCCXX. Tite-Live, l. XLIX, 5.

CCCXXI. Pline, l. XV, c. XX.

CCCXXII. Columelle, l. XII, 38. — Palladius, l. II, 18, et l. III, 27.

CCCXXIII. Columelle, l. XII, 47. — Varron, l. I, 60. — Palladius, l. II, 20.

CCCXXIV. Pline, l. XIII, c. XXIV (XV).

CCCXXV. *Id.*, l. XVI, c. LXXXIV. — Le poëte Martial parle aussi des tables de Citre :

« Ut Mauri libycis centum stent dentibus orbes. »
Lib. IX, *ép.* 23.

« Gemmantes prima fulgent testudine lecti
Et Maurusiaci pondere rara citri. »
L. XII, *ép* 66.

« Nobilius villosa tegant tibi lintea citrum. »
L. XIV, *ép.* 138.

« Non sum Crispa quidem, nec sylvæ filia mauræ,
Sed norunt lautas et mea ligna dapes. »
L. XIV, *ép.* 90.

— Pétrone également :

. . . . « Ecce Afris eruta terris
Ponitur, ac maculis imitatur vilibus aurum
Citrea mensa.
Satyricon, cap. 119, t. I, p. 722, in-4°, 1743, avec notes de Heinsius et Gœsius.

— Lucain est plus explicite :

. . . . . Tantum Maurusia genti
Robora divitiæ, quarum non noverat usum :
Sed citri contenta comis vivebat et umbra.
In nemus ignotum nostræ venere secures,
Extremoque epulas mensasque petivimus orbe.
Pharsale, IX, v. 428.

— Varron fait une simple mention :

« Libyssa citrus fasciis cingit forem. »
Satyre ménippée, éd. Œhler, 1844, XXXVII, 15, p. 134.

— Strabon fait croître le citre dans la Maurusie, c'est à-dire dans la région occidentale de l'Afrique ; l. XVII, c. II, p. 454.

CCCXXVI.... « Vasaque eluto auro, ebore, argento, citroque composita, atque etiam phallo vitroboli ex materie eadem. » Jul. Capitolin, *Vie de Pertinax*.

CCCXXVII. *Bell. Jugurth.*, XVII.

CCCXXVIII. « Invenis nuda omnia, pingues quidem campos, sed frumentarios, non olivetis fertiles, non cæteris nemoribus amænos. » *Sermo* XLVI, *De Pastoribus*, c. 39.

CCCXXIX. *Bell. Jugurth.*, LIV.

CCCXXIX *bis.* Pline, l. XVI, c. LXXIX.

CCCXXX. « Ab occasu Tritonis fluvii Ausensibus jam finitimi sunt agricolæ Libyes, et stabilibus domibus utentes, quorum nomen est Maxyes.... Regio hæc autem et reliqua pars Libyæ occidentem spectans, multo frequentior est feris silvisque quam Nomadum regio. — (Voilà une nouvelle preuve que la Numidie était moins boisée que la région occidentale). Nam orientalis Libyæ tractus quem Nomades incolunt, humilis est et arenosus usque ad Tritonem fluvium ; qui vero hinc ad occidentem vergit, qui agricolarum est, is montanus admodum et nemorosus et feris bestiis frequens. Herod., l. IV, 191, recens., de Dindorf.

CCCXXXI. L. XVII, c. II, p. 454, t. V.

CCCXXXII. *Ibid.*, p. 457.

CCCXXXIII. Lib. V, c. I.

CCCXXXIV. « Nemoribus inhorrescit. » *Polyhist.*, c. XXV. Cette expression annonce bien formellement de grandes et sombres forêts.

CCCXXXV.

. . . . « Frontemque immanibus umbris
Pinea silva premit ». . . . .
Punic., l. I, v. 205.

CCCXXXVI.

« Namque procul libyco venatu cingere saltus,
Et juga rimari canibus Gætula videbar. »
Bellum Gildon.

CCCXXXVII.

« Castraque munivit posuitque imperia silvis. »
Lib. II, vers. 5.

. . . . « Et celsis frondea silvis
Tecta latent ». . . . .
Ibid., v. 9.

. . . . « Celsis qui vivida silvis
Bella dolis metuenda parat. » . . . . . .
Ibid., v. 53.

. . . . « Et densis Ifera silvis, »
Ibid., v. 57.

. . . . « Macaresque vagi, qui montibus altis
Horrida præruptis densisque mapalia silvis
Objectæ condunt securi rupis ad umbram. »
Ibid., v. 62.

. . . . « Silvasque latentes. »
Ibid., v. 164.

. . . . « lucos silvasque sonoras. »
Ibid., v. 167.

« Descendisse feros silvis et montibus hostes. »
Ibid., v. 237.

« Et densæ radiant in nubila sylvæ. »
Ibid., v. 424.

« Necnon in mediis acies Maurusia silvis. »
Ibid., v 471.

« Constiterant nam signa jugis silvisque superba. »
L. III, v. 204.

« Silvarum in medio locus est nemorumque malignus. »
Ibid., v. 211.

« Et mediis tremuit Romanos currere silvis. »
Ibid., v. 304.

« Antra, nemus, fluvios, silvarum laxa, latebras. »
L. V, vers. 42.

CCCXXXVIII. « La montagne d'Atlas est fort froide et stérile, produisant peu de grains, étant par toutes ses parties chargée de bois obscurs et touffus. » Léon, p. 36 a.

CCCXXXIX. *Périple d'Hannon.*

CCCXL. Strabon, l. XVII, c. II, t. V, p. 455. — *Ibid.*, p. 463. — Pline, l. V, I; VIII, I. — Polybe, l. XII, 3. — Solin, *Polyh.*, c. XXV et XXVI. — Isidore, *Origines*, l. XIV, c. V.

CCCXLI.

. . . . « Putere videntur
Unguenta atque rosæ, latos nisi sustinet orbes
Grande ebur, et magno sublimis pardus hiatu,
Dentibus ex illis quos mittit porta Syenes
Et Mauri celeres, et Mauro obscurior Indus,
Et quos deposuit Nabatæo bellua saltu
Jam nimios capitique graves ». . . . . . .
Juvénal, *Sat.* XI.

— « Et valvæ libyci nobile dentis opus. »
Properce, l. II, *Éleg.*, XXXI, v. 12.

— « Et totum Numidæ sculptile dentis opus »
Ovide, *Pontiques*, l. IV, — *Epist.*, IX, v. 28.

CCCXLII. Polybe, l. I, 30, 32. Voir aussi même livre, 33, 34, 40, 41. — C'étaient des Indiens qui conduisaient ces éléphants, même dans les combats. *Ibid.*, 40 et 46.

CCCXLIII. Eutrope, l. II, 24; Florus, l. II, c. II.

CCCXLIV. *De reb. punic.*, 9, p. 314.

CCCXLV. Plutarque, *Vie de Pompée*, XX.

CCCXLV *bis*. *Variæ historiæ*, l. XII, c. LV, éd. Gronovius, in-4°, 1731, p. 820.

CCCXLVI. Appien, *De reb. pun.*, 71, p. 396.

CCCXLVII. Tite-Live, l. XLVIII, c. XXXIII.

CCCXLVIII. Appien, *De reb. Hispanicis*, 67, p. 181.

CCCXLIX. Tite-Live, l. LIII, c. XXVI.

CCCL. Polybe, l. III, 45, 46.

CCCLI. *Id. ibid.*, 74.

CCCLII. *Id. ibid*, 53.

CCCLIII. *Id. ibid.*, 55.

CCCLIV. *Id. ibid.*, 74.

CCCLV. *Id. ibid.*, 79.

CCCLVI. *Id.* l. V, 84.

CCCLVII. *Id.*, l. XV, 9.

CCCLVIII. Dion Cassius, fragm. CLV, t. I, p. 149, in-8°, Leipzig, 1824. — Tite-Live, l. XXX, 37. — Polybe, l. XV, c. II.

CCCLIX. Tite-Live, l. XLV, 13.

CCCLX. Silius Italicus, *Pun.*, lib. XVI, v. 174.

CCCLXI. Appien, *De reb. Syriacis*, 31, p. 582.

CCCLXII. Salluste, *Jugurth.*, XXIX; voir le même historien, *passim*.

CCCLXIII. *Id. ibid.* — Eutrope, lib. IV, c. XXVII.

CCCLXIV. App. *Bell. civil.*, l. II, 96, p. 307. — Dion, *in Cæs.*, l. XLIII, 3 et 4.

CCCLXV. *Julius Celsus. De vita et rebus gestis Jul. Cæsaris*, in-12°, 1697, p. 229.

CCCLXVI. Florus, l. IV, c. II.

CCCLXVII. Velleius Paterculus, l. II, LVI.

CCCLXVIII.

« Tum spicis et dente comas illustris eburno. »
Claudien, *Stilich.*, l. II.

— Montfaucon, l'*Antiq. expliquée*, t. III, p. 184.

CCCLXIX. On peut voir encore la dissertation de M. Duscate sur les éléphans d'Afrique dans les *Recherches sur la topographie de Carthage*, par M. Dureau de La Malle, p. 227.

CCCLXX. « Navicularios africanos, qui idonea publicis dispositionibus ac necessitatibus ligna convectant, privilegiis concessis dudum rursus augemus. » *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. V, *De naviculariis*, l. 10 (de Valentinien au Proconsul d'Afrique, an 364). — Voir aussi les commentaires de Godefroi sur cette loi. Comp. avec la loi 13, qui fixe le nombre des naviculaires chargés du transport des bois. — Voir également Symmaque, l. 10, *épist.* 58.

CCCLXXI. *Ibid.*, l. 13, et le comment. de Godefroi.

CCCLXXII. « Quanquam nuper ossa etiam in laminas secari cœpere penuria. Et enim rara amplitudo jam dentium, præterquam ex India, reperitur, cetera in nostro orbe cessere luxuriæ. » Pline, l. VIII, c. IV.

CCCLXXIII. Armandi, *Hist. militaire des éléphants*, p. 16 et 17.

CCCLXXIV. « Olim etiam et elephantis plena fuit (Mauretania), quos sola nunc India parturit. » Isidore, *Orig.*, l. XIV, c. V. (Isidore vécut de 595 à 636.)

CCCLXXV. « Quis autem crederet, quis timeret, Bonifacio domesticorum et Africæ comite in Africa constituto cum tam magno exercitu et potestate, qui tribunus cum paucis fœderatis omnes ipsas gentes expugnando et terrendo pacaverat, nunc tantum fuisse barbaros ausuros, tantum progressuros, tanta vastaturos, tanta rapturos, tanta loca quæ plena populis fuerant deserta facturos? Qui non dicebant quandocumque tu comitivam sumeres potestatem, afros barbaros, non solum domitos, sed etiam tributarios futuros romanæ reipublicæ? » St-Augustin, *Epist.* LXX. Cette lettre est adressée à Boniface; elle fut écrite vers la fin de l'année 427.

CCCLXXVI. Corippe, *Johann.*, l. I, v. 331 à 335.

CCCLXXVII. Salomon soumit la Mauritanie sitifienne. La Mauritanie césarienne était alors et resta entièrement au pouvoir

des Indigènes, à l'exception de sa capitale, Césarée (Cherchell), qui avait fait sa soumission à Bélisaire. Tout le pâté montagneux entre Sétif et la mer était si bien occupé par les Indigènes insoumis, qu'on ne pouvait aborder Césarée que par mer, la route de terre étant interceptée. Tout ceci résulte du passage suivant de Procope, *Guerre des Vandales*, liv. II, 20 : « Postquam Mauri, accepta quam dixi clade, e Numidia excesserunt, vectigalem Romanis fecit idem provinciam Zabam, trans montem Aurasium sitam. Mauritania hæc prima dicitur, habetque metropolim Sitiphin. Cæsarea vero princeps et caput est Mauritaniæ secundæ, quam cum suis Mauris Mastigas incolebat, totam habens sibi subditam ac vectigalem, præter urbem Cæsaream, jam ante a Belisario, ut supra narravi, restitutam Romanis; quibus iter mari ad illam patet, non item terra, propterea quod adjacentes oras obtinent Mauri. »

Un autre passage de Procope prouve qu'après l'expulsion des Vandales et les triomphes de Belisaire, les Romains d'Afrique émigrèrent ou périrent, de sorte que les Indigènes restèrent, à vrai dire, les maîtres du pays : « Tunc temporis magna erat in agris solitudo cum Afri quos ferrum reliquos fecerat, partim in urbes, partim in Siciliam aliasque insulas diffugissent.... Interea Mauri universi, nulla eruptione prohibiti, omnia impune vastabant. » L. II, 23.

Jean Troglyta, un des successeurs de Salomon, fut obligé de refouler les Indigènes au-delà des limites de l'occupation romaine, vers le Sud ; après quoi l'insurrection continua dans le Byzacium, et Jean fut vaincu par les rebelles, qui dévastèrent tout le territoire de Carthage. Enfin, battus par Jean, ils furent expulsés et repoussés dans le Sahara et les régions montagneuses. *Id. Ibid.*, l. II, 28.

CCCLXXVIII. « Tout ce vaste espace (de Tanger à Tripoli) n'était qu'un ombrage continu; les villes et les villages s'y touchaient, tant il était peuplé. Kahina détruisit tout cela. » Mohammed-ben-Ali-el-Raïni-el-Kaïrouani, *Hist. de l'Afrique*, trad par Pellissier et Rémusat, dans la collection de la Commission scientifique d'Algérie, liv. II, p. 25

— « J'ai déjà dit que ce pays, depuis Tripoli jusqu'à Tanger, offrait un ombrage continu, tellement il était boisé. » *Id.*, liv. II., p. 25.

— « Les gens versés dans la connaissance des anciennes chroniques, disent, d'après Abd-er-Rahman-Ebn-Ziad-ebn-Amau, que l'Afrikia, depuis Tripoli jusqu'à Tanger, était un ombrage continuel. » Moula Ahmed, *Voyage depuis la Zouia En Nasria jusqu'à Tripoli*, trad. de l'Arabe par Berbrugger, p. 237. — Dans la collection de la Commission scientif. d'Algérie.

CCCLXXIX. « Kahina détruisit tout cela après la défaite d'Hacen ben Noman el Krerrani. » Mohammed-el-Kaïrouani, p. 25.

— « Kahina ayant eu connaissance des préparatifs de cette nouvelle invasion, ordonna aux peuples qui lui étaient soumis de ravager les campagnes et les jardins, de couper les arbres, pour que les Arabes, ne trouvant de ressources nulle part, pas même dans les villes, que la guerre avait fait abandonner, ne rencontrassent rien qui pût les attacher à l'Afrique. » *Id. ibid.*, p. 54.

— « Alors elle (Kahina) envoya l'ordre de couper les oliviers et tous les arbres à fruit.... C'est Kahina qui a détruit les arbres auxquels on devait cet ombrage. » Moula Ahmed, p. 237.

(Kahina resta maîtresse de l'Afrique pendant cinq ans).

Frédéric Lacroix.

NOTICE

SUR LES

ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES

D'APRÈS LES HISTORIENS ARABES.

(Suite. Voir les nos 69 71 et 76.)

CHAPITRE IV

Tachefin est contraint de se réfugier à Oran. — Sa défaite et sa mort près de cette ville. — Prise de Tlemcen et de Maroc. — Chute de la puissance Almoravide. — Abd-el-Moumen souverain du Mag'reb. — Soumission de toutes les tribus à sa puissance. — Evénements d'Espagne. — Soumission de cette contrée à Abd-el-Moumen

Tachefin prenant les rênes du pouvoir dans des circonstances si malheureuses, vit sa position s'aggraver encore par la défection d'une partie des chefs des Messoufa, car la division s'était mise entre eux et les Lemtouna, ainsi qu'il arrive toujours dans une armée qui n'est plus victorieuse. Ces chefs, parmi lesquels se trouvait le gouverneur de Tlemcen, vinrent rejoindre Abd-el-Moumen, en entraînant avec eux le plus grand nombre des leurs.

Cependant le chef des Almohades qui avait tranquillement continué sa marche victorieuse jusqu'au rivage de la mer, vint mettre le siége devant Ceuta (Sebta), ville que le cadi Aïadi défendit avec le plus grand courage et avec assez de bonheur pour repousser l'ennemi.

De là Abd-el-Moumen alla faire la conquête du pays des R'iatha et des Batouia (1) ; puis il vint camper dans la vallée de la Moulouia, dont il enleva toutes les places fortes. Une démonstration, faite contre les Zenata, lui valut ensuite la soumission des tribus du Mediouna (2). Mohammed-ben-Yahia, gouverneur de Tlemcen, accouru en toute hâte, à la tête d'une armée almoravide, pour protéger ce pays, fut mis en déroute par les généraux d'Abd-el-Moumen. Ayant lui-même péri dans l'action, ses

(1) Ces tribus étaient cantonnées dans les montagnes de l'Est du Rif marocain.

(2) Montagnes au Sud d'Oudjda

soldats rentrèrent en désordre à Tlemcen, et Tachefin nomma pour le remplacer dans cette ville, Abou Bekeur ben Mezdali.

Tandis qu'Abd el Moumen poussait ses opérations dans le Rif, il reçut la visite des chefs des beni Oumannou, venus pour faire acte de soumission envers lui et lui demander son aide pour repousser les beni Abd el Ouad (1) et Iloumi, adhérents des Almoravides, qui se disposaient à les attaquer. Le chef des Almohades leur adjoignit le corps de troupes venant de Batouia, commandé par les généraux Jar'mor et Ibd Ouanoudin, et, avec ce puissant renfort, ils commencèrent la guerre contre leurs adversaires. Mais les Almoravides, sous la conduite de Zobertir, général de la milice chrétienne (2), se portèrent contre ces ennemis de leurs alliés, et vinrent camper à Mendas, point de ralliement où les rejoignirent bientôt les beni Iloumi et Abd el Ouâd commandés par leur chef Hammama ben Math'ar, ainsi que les beni Ourcifan, Iznacen et Toudjin. Toutes les forces dont ces tribus pouvaient disposer étant réunies, les Lemtouna se mirent à leur tête, attaquèrent vigoureusement les beni Oumannou et les mirent en déroute complète, après en avoir tué un grand nombre, ainsi qu'un de leurs chefs. Tout leur butin tomba aux mains des Almoravides et de leurs alliés.

Après cette défaite, les Almohades avec Ibn Ouanoudin se réfugièrent dans les montagnes de Sirat, s'y retranchèrent, et de là, appelèrent à leur secours Abd el Moumen. Celui-ci se porta en toute hâte vers l'endroit menacé, puis, après avoir mis en déroute l'armée des Lemtouna et des Zenata qui bloquait ses troupes, il revint vers Tlemcen, et prit position au-dessus de la ville, au lieu dit *Sakherateïn* (les deux rochers), montagne des

(1) Cette tribu, d'origine zénatienne, venue du désert, devait plus tard fonder à Tlemcen l'empire des Abd el Ouadites. Quant aux beni Oumannou, ils avaient eu, jusque-là, la prépondérance dans le pays occupé maintenant par la province d'Oran.

(2) Ali ben Youçof, qui aimait les chrétiens, en avait attiré à sa cour un certain nombre et avait pris à son service une milice chrétienne que son fils conserva. (Maroc, par l'abbé Léon Godard). Nous verrons sous les Almohades, les troupes chrétiennes jouer un grand rôle.

beni Ournid (1), tandis que Tachefin, chef des Almoravides, s'établissait sur les bords du Sâf-Sîf (Saf-Saf).

Pendant que les deux armées étaient ainsi en présence, celle des Almoravides reçut un puissant renfort de troupes sanhâdjiennes, envoyées par Yahia ben Aziz, roi de Bougie et allié de Tachefin Ce secours si favorable dans la circonstance critique où se trouvaient les Almoravides, dut relever leur courage et peut-être faire renaître en eux l'espoir d'écraser la secte rivale; mais cette lueur d'espérance ne put être de longue durée: la chute de la dynastie fondée par Youçof ben-Tachefin était résolue, et tous les efforts de ses partisans ne devaient servir qu'à la précipiter.

Le général qui commandait les troupes envoyées de Bougie, nommé Tahar ben-Kelab, après avoir opéré sa jonction à l'armée de Tachefin, alla reconnaître celle des Almohades. Il rentra au camp, ne rapportant que des paroles de mépris pour les sauvages montagnards qu'il avait vus, et, plein de présomption, sollicita du chef des Almoravides, la permission de les combattre seul, assurant qu'il allait les tailler en pièces et ramener Abd el-Moumen prisonnier. Fatigué de ces bravades, Tachefin, laissa ce corps d'auxiliaires marcher seul au combat Mais les Almohades prévenus de leur attaque, vinrent à leur rencontre et les mirent en déroute complète; il ne revint pas un bougiote au camp, ceux qui avaient pu échapper au désastre, ayant pris directement la route de Bougie.

Sur ces entrefaites, un corps assez considérable de troupes almoravides commandé par Zobertir, qui revenait chargé de butin d'une expédition dans les beni Snous (2), fut attaqué et défait par les Almohades. Le cadavre de Zobertir, tué dans l'action, fut mis en croix sur l'ordre d'Abd el-Moumen. Enfin, un autre détachement que Tachefin avait envoyé dans le pays des Beni Onamannou, fut détruit par ces indigènes. Les Almohades,

(1) Les beni Ournid sont, encore de nos jours, cantonnés dans la même localité.

(2) Cette tribu, de même que celle des Beni Ournid n'a pas changé de localité; elle occupe maintenant encore les riches vallées qui se trouvent entre la forteresse française de Sebdou et le Maroc.

vainqueurs sur toute la ligne, firent encore subir des pertes sérieuses aux débris de l'armée de Yahia ben el-Aziz, qui rentraient à Bougie.

Tachefin dut alors se renfermer dans Tlemcen, où ses ennemis ne tardèrent pas à venir l'assiéger. De nombreux assauts furent livrés à la ville, qui résista avec courage aux efforts des assaillants. Cependant Tachefin se voyant bloqué de toute part, jugea qu'il ne pourrait conserver longtemps cette position; renonçant donc à une lutte qui lui avait été si funeste, il envoya à Maroc son fils Ibrahim, en le désignant pour son successeur, 539 (1144-45); puis il partit lui-même pour Oran. De cette ville, il appela son amiral Mohammed ben Mimoun, qui se trouvait à Alméria avec la flotte, et lui amena, un mois après, six navires qu'il fit mouiller à peu de distance du camp. Tachefin profita alors du répit que lui laissaient ses ennemis, pour se retrancher et se fortifier, car il pensait les voir avant peu venir l'attaquer, et il voulait leur opposer une résistance sérieuse.

Quant à Abd el-Moumen, après le départ de Tachefin, qu'il n'inquiéta nullement dans sa fuite, il s'occupa de la réduction des tribus qui tenaient pour ce dernier. Ayant envahi le territoire des beni Iloumi, Abd el-Ouad, Ourcifen, Toudjin et autres tribus dévouées aux Almoravides, il les combattit jusqu'à ce qu'il eût obtenu d'eux une entière soumission. Certain ainsi de ne pas être inquiété sur ses derrières, et de ne pas perdre en s'éloignant ses récentes conquêtes, il marcha sur Oran à la tête d'une armée que les chroniques portent à plus de cent mille hommes.

En vain le chef des Almoravides avait essayé, par une abdication tardive, d'échapper au trépas, en vain il avait multiplié ses retranchements dans l'espoir de repousser ses ennemis. Ces derniers, arrivés par masses sous les murs de la ville, n'ont pas assez de leur nombre pour vaincre, et appellent la ruse à leur aide: ils pénètrent par surprise dans le camp, y portent le désordre, et Tachefin voyant ses troupes en déroute, doit bientôt prendre la fuite lui-même. Il se réfugie dans un petit fort ou *Rabta*, situé sur le bord de la mer, mais les Almohades l'y suivent et environnent la redoute. Le malheureux prince, se voyant perdu, se décide alors à tenter un dernier

effort pour sauver sa vie: la nuit venue, il sort sans bruit du *Rabta*, monte à cheval en prenant en croupe sa femme favorite, Aziza, et s'enfuit en suivant les collines qui longent le bord de la mer. Mais c'était en vain qu'il voulait disputer sa vie à la mort; poursuivi encore par ses ennemis, et sur le point d'être atteint il se jeta avec son cheval dans un précipice escarpé où il trouva le trépas, 540 (1146). Le lendemain, les Almohades étant venus relever les cadavres, décapitèrent celui de l'infortuné kalife, dont la tête fut envoyée à Tinmelel, en même temps que la nouvelle de la victoire.

Après la mort de Tachefin, les débris de l'armée almoravide, privés de leur chef se réfugièrent sous les murs d'Oran; mais, manquant d'eau et de vivres, ils durent se rendre à discrétion, après trois jours de blocus. Quelques fuyards seulement, qui purent échapper, vinrent porter à Tlemcen la nouvelle du désastre de l'armée et de la mort de son chef. Abd el-Moumen ne tarda pas à arriver à leur suite, et s'empara du faubourg de la ville, Tagraret, dont il passa tous les habitants au fil de l'épée. La prise de Tlemcen suivit de près ce succès.

Par extraordinaire, il usa de clémence envers les vaincus, et, après avoir séjourné sept mois dans cet ancien boulevard de la puissance almoravide, et avoir reçu l'hommage de Sidjilmassa et des contrées qui en dépendaient, il laissa un gouverneur à Tlemcen et partit vers l'Ouest, pour combattre les derniers partisans des successeurs de Youçof ben Tachefin, réduits maintenant à la possession de la capitale et de son territoire.

Il vint d'abord attaquer Fès, où s'étaient réfugiés les restes des défenseurs de Tlemcen, sous la conduite de Yahia es-Sah'araoui; puis, ayant laissé un certain nombre de troupes continuer le siége, il se porta sur Mequinès, dont il fit l'investissement. Il y était déjà depuis quelque temps, lorsqu'il apprit la chute de Fès, tombé aux mains de ses soldats par la trahison du gouverneur de la ville qui en avait, de nuit, ouvert les portes aux Almohades. Surpris à l'improviste, les Almoravides avaient été en grande partie massacrés; Yahia es-Saharaoui, leur chef, avait pu cependant échapper par la fuite, et s'était réfugié auprès d'Ibn Rania, à Maïorque.

Laissant alors à son lieutenant Yahïa ibn-Yar'mor, le soin de presser le siège de Mequinès, il revint à Fès où il établit un représentant de son autorité; puis il se mit en marche sur Maroc, autrefois la florissante capitale des Almoravides, et maintenant leur dernier rempart. Le descendant de Tachefin y régnait encore sur une population nombreuse, toute dévouée à son autorité; de solides remparts gardés par une armée imposante, défendaient la ville, enfin tout devait faire présager une lutte acharnée et un siège difficile, car c'était là le lieu où ce grand duel allait se terminer.

Avant de partir pour Maroc, le chef des Almohades, qui observait toujours l'excellente tactique de mettre ses ennemis dans l'impossibilité de s'aider mutuellement, envoya son lieutenant Abou Hafs, réprimer une révolte des Berg'ouâta, sans cesse portés à la sédition ; puis il se rendit lui-même à Ceuta et reçut la soumission des gens de cette localité. Après leur avoir laissé pour gouverneur Youçof ben Makhlouf, il se dirigea à la tête de forces considérables sur Maroc.

Ce fut en 541 (1146-7) qu'il arriva sous les murs de cette ville, où le rejoignit son général Abou Hafs, ramenant ses troupes, après avoir rempli la mission qui lui avait été confiée. Le siége commença alors par le massacre d'un grand nombre de Lamta, partisans des Almoravides, qui étaient venus se réfugier avec leurs troupeaux, sous les murs de la ville. Les assiégeants firent le plus grand carnage de ces nomades, et s'emparèrent des femmes et du butin.

Ainsi que nous l'avons dit, la ville de Maroc était très-bien défendue par les fortifications qu'Ali ben Youçof avait fait construire quelques années auparavant. Tous les débris des armées almoravides, toutes les personnes qui tenaient encore à cette dynastie, s'y étaient réfugiés, bien décidés à repousser leurs ennemis ou à s'ensevelir sous les ruines de la cité. A leur tête était un enfant, Is'hak' ben-Ali ben-Youçof, qui avait remplacé son neveu Ibrahim, mort peu de temps après avoir été envoyé à Maroc par son père Tachefin. De vieux conseillers dirigeaient le jeune souverain dans l'exercice du pouvoir, et conduisaient la défense de la place.

Abd el-Moumen, grâce à la grande quantité de troupes dont il disposait, commença par investir la ville et intercepter toute communication extérieure, tandis que les catapultes et autres machines de guerre battaient les remparts. Pendant de longs mois, le siége suivit son cours régulier, mais les assiégés, ne manquant pas de ressources, réparaient le lendemain ce que les assiégeants avaient démoli la veille, de sorte que l'avantage ne se prononçait ni pour l'un ni pour l'autre parti. Le chef des Almohades avait établi son quartier-général à l'occident de la ville, et fait bâtir de nombreuses constructions pour loger son armée; une mosquée avait été édifiée pour le camp, et une tour très-haute, construite sur un point culminant, servait d'observatoire au prince. Ainsi, une véritable ville s'était élevée à côté de celle qu'on assiégeait, et devait prouver à ses défenseurs l'intention bien arrêtée des assaillants de s'en emparer. Cependant le siége avançait peu, et cette situation aurait pu se perpétuer longtemps, si un puissant auxiliaire, la famine, n'était venu augmenter les forces des Almohades. Abd el-Moumen, en effet, faisant garder toutes les issues, l'effet de ce blocus finit par se faire sentir: les vivres s'épuisèrent et peu à peu les assiégés eurent à supporter les horribles privations de la famine. L'événement alors ne pouvait plus être douteux.

Après onze mois de siége, les Almoravides, décimés par la famine et à bout de forces, résolurent de se soustraire par un dernier et suprême effort, à cette triste situation. Une grande sortie ayant donc été résolue, les assiégés se précipitèrent à l'improviste sur le camp de leurs ennemis, renversèrent dans leur choc une partie des murailles qui l'entouraient, et pénétrèrent jusqu'au cœur de leurs établissements. Croyant tenir la victoire, ils commençaient déjà le pillage, au lieu de profiter de la terreur que leur attaque imprévue avait jetée partout, pour assurer le succès, lorsqu'Abd el-Moumen, qui avait eu le temps de faire mettre en ligne une troupe de réserve, lui donna du haut de son observatoire, l'ordre de charger sur les derrières des assaillants, qui se trouvèrent tout-à-coup séparés de la ville. Les gens du camp, à la vue du renfort qui venait les secourir, re-

prirent courage, et les Almoravides, enveloppés par leurs ennemis, furent bientôt enfoncés et mis en déroute. Les assiégeants en firent le plus grand carnage, et ceux qui purent échapper, pris d'une terreur panique, se ruèrent ensemble vers la ville, et s'écrasèrent mutuellement, en se poussant contre la porte, tandis que les Almohades les chargeaient encore par derrière.

Cette dernière défaite décida de l'issue du siège (1). Un des chefs de la ville et des conseillers du roi, Abd Allah Ibn Abou Bekeur, voyant toute résistance impossible, vint au camp d'Abd el-Moumen, solliciter aide et protection pour lui et sa famille. Ce lâche transfuge n'obtint la vie sauve qu'en désignant aux assiégeants les parties faibles des fortifications. Les machines, portées sur des tours, continuèrent leur œuvre de destruction sur la ville, en l'accablant d'une pluie de boulets de pierre, tandis que la famine décimait la population. Plus de cent mille individus avaient déjà péri ; les cadavres, restés sur place, remplissaient l'air d'émanations pestilentielles, et les malheureux assiégés, réduits à se nourrir de la chair des morts, étaient arrivés à la dernière extrémité.

Enfin, au mois de choual 541 (avril 1147), un corps de chrétiens andalous, servant dans la cavalerie almoravide, ne pouvant plus supporter les privations de ce long siège, ouvrit une des portes de la ville, sous la condition d'avoir la vie sauve (2). Ce fut par la porte d'Ar'mat que les Almohades firent irruption dans la ville. Sans tenir compte du courage et des souffrances des assiégés, les vainqueurs se répandirent dans la ville et firent le plus horrible massacre des habitants : tout ce qui portait le nom d'Almoravide fut passé au fil de l'épée. L'émir Ish'ack, qui s'était réfugié dans la citadelle avec les gens de sa maison et quelques chefs dévoués, en fut bientôt arraché et traîné devant

(1) Selon Ibn Khaldoun, les assiégeants entrèrent le jour même dans la ville, à la suite des fuyards de la sortie. La version que nous reproduisons est celle d'Ibn el-Athir, qui paraît plus véridique. (Voy. tom II, Append. V.)

(2) Il est peu surprenant que les historiens musulmans aient rendu les chrétiens responsables de ce fait ; leur impartialité à cet égard est connue. Ce qui est certain, c'est que la ville ne pouvait plus tenir, le siége étant arrivé à son terme.

le vainqueur. Abd el-Moumen ordonna froidement le supplice du roi et de ses adhérents, et présida lui-même à l'exécution ; en vain l'enfant, que le destin fit dernier souverain des Almoravides, supplie en pleurant son heureux adversaire de lui accorder la vie : le chef des Almohades resta inflexible, et la tête du vaincu roula sur celle de ses derniers partisans.

Pendant sept jours, la ville fut livrée aux fureurs de la soldatesque ; enfin, lorsqu'on fut las de tuer, Abd el-Moumen ordonna de cesser le pillage, et proclama une amnistie pour les habitants qui restaient encore, la plupart artisans inoffensifs qui n'avaient échappé à la mort qu'en se tenant cachés.

Avec Maroc tomba pour toujours la puissance almoravide, car les pays voisins, qui tenaient encore pour cette dynastie, s'empressèrent de faire leur soumission au vainqueur. Ainsi finit le puissant empire fondé avec une si merveilleuse rapidité par Youçof ben-Tachefin, pas même un siècle auparavant, empire qui réunissait sous un même sceptre l'Espagne musulmane, les deux Magreb et le Sahara. Quarante ans après la mort de son fondateur, ce vaste royaume tombait sous les coups d'un autre conquérant, et cet héritage, légué par Tachefin à ses descendants, allait être recueilli par une autre dynastie, qui devait être tout aussi éphémère : éternelle leçon donnée par l'histoire à ceux qui, pour assouvir leur ambition personnelle, érigent la force en droit et se servent du meurtre comme moyen ! Exemple frappant de la fragilité des empires dont les chefs ne règnent que par la tyrannie et ne s'appuient que sur le nombre de leurs soldats.

Le nom Almoravide, rayé pour un moment de l'histoire, devait cependant reparaître encore, pour causer de graves embarras aux Almohades, et jeter quelques lueurs funèbres, avant d'être pour toujours plongé dans l'oubli. Ce n'est en effet que par les excès et les dévastations des Ibn-R'anïa en Afrique, que ce souvenir doit être rappelé.

Cependant Abd-el-Moumen, ayant choisi Maroc comme capitale de son empire, commença par faire enlever les morts et débarrasser les ruines dont la ville était encombrée (les auteurs portent à 70,000 le nombre de personnes massacrées pendant le

sac de Maroc). Un des premiers actes de son autorité fut aussi de démolir la mosquée construite par Youçof ben Tachefin. Il remplaça cet édifice par une autre mosquée, qu'il fit construire dans la citadelle, sur des proportions grandioses, et s'efforça, tout en détruisant le souvenir de ses prédécesseurs, de rendre à sa capitale l'éclat qu'elle avait du temps de leur puissance. Ainsi, le résultat de longues années de guerres acharnées, qui avaient coûté la vie à des milliers d'hommes, et couvert le nord-ouest de l'Afrique de ruines, se réduisait à un changement de souverain, et au remplacement de quelques édifices publics.

Le kalife almohade exerçait depuis peu de temps son pouvoir, lorsqu'un événement imprévu mit de nouveau en péril une tranquillité si chèrement achetée : un agitateur, natif de Salé, nommé Mohammed Ibn Abd-Allah Ibn Houd, qui se faisait appeler « El-Hâdi » (le directeur), jaloux de la gloire des Jacin et des Toumert, parvint à soulever la province de Derâa. Bientôt, les gens de Sidjilmassa, les tribus de Dokkala, Regraga, Temesna et Houara, vinrent se grouper sous son étendard, et de là, envoyèrent des semences de ferment dans tout le Magreb. Il était urgent d'étouffer cette révolte, avant qu'elle prît de plus grandes proportions. Abd el-Moumen envoya donc un corps de troupes contre les dissidents, mais son armée ayant été vaincue dut rentrer au plus vite à Maroc. Il se décida alors à marcher en personne contre les rebelles, et, tandis qu'il préparait son expédition, avec sa prudence ordinaire, il envoya un certain nombre de troupes commandées par son lieutenant Abou Hafs, à Massa (1), pour contenir les ennemis. Ceux-ci, au nombre de 70,000 fantassins, vinrent bravement sous la conduite de leur prophète, à la rencontre des Almohades. La bataille fut livrée dans le mois de Hedja 541 (mai 1147), mais, cette fois encore la discipline triompha du grand nombre : les rebelles n[illegible] aguerris et mal armés, furent taillés en pièces, et leur chef Mohammed périt dans l'action.

Le cheikh Abou Hafs, après avoir rendu compte à son maître de cette victoire inattendue, revint prendre quelques jours de repos

(1) Rivière au sud du Sous.

à Maroc, puis il marcha contre les populations du Deren (Atlas), qui s'étaient prononcées pour l'agitateur. Il châtia si rudement les habitants de ces montagnes qu'il les força bientôt à la soumission ; il réduisit ensuite les Heskoura, et de là se porta à Sidjilmassa qui ne lui résista pas davantage.

Abd el-Moumen encouragé par le succès de son général l'envoya alors entreprendre une troisième expédition contre les Berg'ouata, mais cette fois, le sort des armes ne lui fut pas favorable : la campagne, après avoir traîné en longueur avec des chances diverses, finit par la déroute complète des troupes Almohades. Ce revers porta une grande atteinte à la puissance d'Abd el-Moumen, car la révolte se répandit aussitôt dans le Mag'reb, et les habitants de Ceuta ayant massacré leur gouverneur et les Almohades qui étaient avec lui, se déclarèrent indépendants. Un chef des révoltés, le cadi Aïad', que nous avons déjà vu défendre la place contre Abd el-Moumen, se rendit auprès d'Ibn R'anïa, le sultan almoravide de Maïorque et fit acte de soumission envers lui, au nom des siens. Ibn R'anïa envoya comme gouverneur à Ceuta, Ibn Sah'araoui, le même chef, qui ayant échappé aux Almohades après la chute de Fez, s'était réfugié à Maiorque.

A peine arrivé au Mag'reb Ibn Sah'araoui se porta chez les Berg'ouata pour les soutenir. Les Dokkala se joignirent à lui et bientôt leur exemple fut suivi par un grand nombre de tribus impatientes de secouer le joug des Almohades.

La situation devenait critique, il fallait agir au plus vite. Abd el-Moumen se mit donc à la tête de ses troupes et sortit, en 542 (1147-48), de sa capitale, pour combattre les rebelles. Il réussit pleinement dans son entreprise, car, de même que pour Ben Tachefin, la victoire semblait s'attacher à ses pas. Dans une campagne de six mois, il sut réduire successivement toutes les tribus révoltées, les sépara de leurs alliés de Ceuta et les força à la soumission. Etant alors rentré à Maroc, il se disposait à faire prompte justice des dissidents de Ceuta, lorsqu'il reçut de leur part des ouvertures de paix ; cédant aux sollicitations de plusieurs chefs influents de la tribu, il leur accorda le pardon ; les fortifications de la ville furent seulement rasées, mais les habitants eurent la vie sauve.

Par ces victoires bien opportunes, la paix fut enfin assurée dans le Mag'reb, qui fut entièrement soumis aux Almohades. Tranquille à l'intérieur, Abd el-Moumen put alors s'occuper d'une façon sérieuse de l'Espagne, où de graves événements venaient de s'accomplir. Déjà, quelque temps auparavant, malgré ses embarras dans le Mag'reb, il avait envoyé des troupes dans la Péninsule, mais, ne pouvant suivre les opérations, les succès obtenus, loin d'être décisifs, étaient compromis par la conduite imprudente de ses généraux.

Il est donc nécessaire de remonter un peu en arrière pour suivre la chaîne des événements : Pendant les luttes entre les deux dynasties et à mesure que la puissance almoravide, en perdant chaque jour du terrain, s'avançait vers sa ruine, les chefs qui dépendaient d'elle dans la Péninsule, après s'être d'abord affranchis de toute autorité, avaient ensuite fait la guerre à leurs voisins. Comme à l'avénement de Ben Tachefin, chaque principicule s'était mis à faire de la politique pour son compte, au grand détriment de l'action générale. Enfin, quelques chefs voyant l'ancienne dynastie perdue, s'étaient déjà déclarés pour la nouvelle. Quant aux populations, toujours victimes de l'ambition de leurs princes, elles tournaient les yeux vers l'avenir, prêtes à se soumettre à celui qui leur offrirait enfin un peu de tranquillité. A l'est, Ibn Rania, souverain de Maïorque, dont l'influence s'étendait sur plusieurs villes du continent, soutenait encore le prestige du nom Almoravide.

De leur côté, les chrétiens, ayant pour chefs Alphonse II, roi d'Aragon, à l'est, et le roi de Portugal à l'ouest, suivaient avec attention les événements, ne négligeant aucune occasion de profiter des dissensions intestines des musulmans pour les attaquer avec avantage.

On se rappelle qu'au moment où l'infortuné Tachefin se réfugia à Oran, son amiral Ali ben Meimoun était allé le rejoindre. Après la défaite et la mort de ce prince, Ali se rendit au camp d'Abd el-Moumen, alors sous les murs de Fès, et, lui ayant juré fidélité, il revint à Cadix, où il fit proclamer dans la grande mosquée la reconnaissance officielle de l'autorité Almohade. Plus tard, après la chute de Maroc, un des roitelets d'Espagne,

Ahmed ben Kaci (1), qui s'était vu dépouiller de ses états, dont la capitale était Mertola, par son voisin Seddraï ben Ouzir, roi de Badajoz, vint trouver le souverain almohade, lui fit sa soumission et l'engagea vivement à faire passer des troupes en Espagne, lui assurant que les populations de cette contrée n'attendaient que l'arrivée de ses étendards pour se déclarer pour lui.

Abd el-Moumen se rendant à ses assurances, lui confia un corps de troupes commandé par Berraz ben Mohammed, chef almoravide rallié, avec lequel il partit pour l'Espagne ; puis le kalife envoya encore successivement deux armées, l'une sous la conduite de Mouça ben Saïd et l'autre sous celle d'Omar ben Salah.

Ces troupes enlevèrent d'abord Xerès où régnait Abou l'Ramer Azzoun, puis Niebla et Mertola. Elles s'emparèrent ensuite de la forteresse de Silves, et de là se portèrent du côté de Badajoz et de Bedja, centre des états de Seddraï ben Ouzir. Ce dernier n'évita la honte d'une défaite, que par sa prompte soumission aux Almohades. De là, les lieutenants d'Abd el-Moumen conduisirent leurs soldats sous les murs de Séville, dont ils commencèrent le siège. Ayant bientôt enlevé d'assaut cette place, ils se mirent à la poursuite des Almoravides, qui avaient pris, dans leur fuite, la route de Carmona, et en firent un grand carnage (châban 541, janvier 1147). Les habitants de Séville envoyèrent alors à Abd el-Moumen, à Maroc, une députation pour l'assurer de leur dévouement, et le prier de leur accorder aide et protection pour leurs personnes et leurs biens. Accueillis avec bonté par le souverain, les chefs de l'ambassade rapportèrent à leurs frères l'assurance de ses bonnes dispositions pour eux.

Cependant les troupes Almohades s'étaient établies dans les pays conquis, en attendant des renforts. Dans leur inaction forcée, elles ne tardèrent pas à faire lourdement supporter le poids de leur présence aux habitants, en les accablant de réquisitions et de vexations de toute sorte. Deux frères (2) du Mehdi,

---

(1) Ce prince est désigné dans les chroniques espagnoles sous le nom d'Aben-Cosaï.

(2) Le mot frères est peut-être entendu ici dans le sens de parents, cousins.

nommés Abd el-Aziz et Aïssa, donnèrent l'exemple des plus violents déportements, ne gardant aucun respect pour la vie et la propriété d'autrui. Ils allèrent même jusqu'à tendre un guet-apens à Youçof el-Batrougui, roi de Niébla, qui s'était franchement rallié à la cause Almohade. Mais ce chef ayant découvert leurs machinations, rentra dans sa capitale, en expulsa les étrangers, et renouvela un traité d'alliance avec les Almoravides qui tenaient encore en Espagne. Ibn K'aci, le premier chef soumis, se révolta alors à Silves, et son exemple fut suivi par Mohammed ben Ali à Badajoz, et par Ali ben Mimoun à Cadix. Seul, Abou-l'Ramer Azzoun resta fidèle à son nouveau drapeau.

Sur ces entrefaites Ibn R'anïa s'étant emparé d'Algésiras, cet événement fut suivi d'une nouvelle révolte à Ceuta contre la domination d'Abd el-Moumen.

Les Almohades établis à Séville, se trouvèrent ainsi isolés au milieu de leurs ennemis, et virent leurs communications coupées avec la capitale. Ce triste résultat, après un si brillant début, n'était dû qu'à leur conduite imprudente. Au demeurant, il fallait à tout prix sortir de cette impasse en s'ouvrant un chemin par les armes. En conséquence, les deux frères du Mehdi s'étant mis à la tête de leurs troupes, parvinrent, après quelques combats, à opérer leur jonction à Ibn Azzoun, et vinrent alors mettre le siège devant Algésiras dont le blocus ne fut pas long; après avoir enlevé d'assaut la ville et passé la garnison au fil de l'épée, ils traversèrent la mer pour se rendre à Maroc.

A l'annonce des événements d'Espagne, Abd el-Moumen, qui venait d'achever la pacification du Mag'reb, envoya une armée dans la Péninsule, sous les ordres de Youçof ben Sliman. Presqu'aussitôt la plupart des chefs qui ne s'étaient révoltés que comme protestation contre la tyrannie des chefs Almohades, vinrent successivement faire leur soumission au lieutenant d'Abd-el-Moumen.

Tandis que ces dissensions occupaient une partie des forces musulmanes, Alphonse, roi d'Aragon, avait attaqué avec avantage Ibn R'anïa, l'avait rejeté dans Cordoue, puis, après lui avoir

ravagé ses états, lui avait enlevé Ubeda. De là, il s'était porté vers l'Ouest et avait arraché à la domination musulmane Lisbonne, Tordosa, Lerida, Sainte-Marie et quelques autres forteresses.

Ibn Ranïa qui avait certainement espéré pour lui seul l'empire de l'Espagne, se vit alors contraint, pour échapper à une perte certaine, de se jeter dans les bras des Almohades. Pour prix de leur alliance, ces derniers exigèrent la cession de Cordoue et Carmona contre Jaen, et comme Ibn Ranïa n'avait pas le choix, il accepta et se rendit dans cette ville. Le roi d'Aragon l'y suivit mais l'Almoravide, sur le point de tomber entre les mains de son ennemi, se débarrassa de lui par un stratagème, tel que la *bonne foi arabe* sait en inventer : il proposa au roi de lui remettre la ville, et l'engagea à se rendre secrètement chez lui pour régler les clauses de la capitulation; mais Alphonse, devinant un piège, n'envoya au rendez-vous que quelques-uns de ses officiers. Bien lui en prit, car le perfide Almoravide fit prisonniers tous ceux qui étaient venus chez lui sous la foi de sa parole. Après cette trahison, qui lui enlevait ses meilleurs guerriers, le roi leva le siège. Libre enfin, Ibn R'anïa se rendit à Grenade auprès de Mimoun Ibn Yedder, pour l'engager à se rendre, mais la mort le surprit dans cette ville, 543 (1148-49).

Croyant alors enlever facilement Cordoue, le roi chrétien marcha sur cette ville, mais aussitôt le gouverneur almohade de Séville envoya contre lui une armée, qui, renforcée bientôt par un autre corps de troupes, venu du Mag'reb, obligea les chrétiens à lever le siège et à rentrer dans leurs cantonnements.

Ces dernières victoires achevèrent l'établissement de la puissance almohade, car les quelques chefs dissidents, n'ayant plus l'appui d'Ibn R'anïa, s'empressèrent d'offrir leur soumission à Abd el-Moumen. Ils vinrent même à Maroc où ils furent assez bien traités par le Kalife, qui reçut leur serment d'obéissance. Enfin, pour constater la soumission officielle de l'Espagne à son autorité, il se rendit en 545 (1150) à Salé, et y reçut les députations venues de tous les points de la Péninsule pour lui rendre hommage. Plusieurs chefs qui résistaient encore [illegible]

lément vinrent, entraînés par l'exemple, jurer fidélité au vainqueur. Seul, le promoteur du passage des Almohades en Espagne, Ibn Kaci, soutenu par le peuple de Silves, refusa de se soumettre.

E. Mercier

Interprète judiciaire.

L'ODYSSÉE

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties;

par le sieur du Chastelet des Boys.

(Voir les nos 56, 58, 62, 67 et 72.)

XVIIIe RENCONTRE

Occupations et employs du Voyageur dans la maison de Car-Ibrahim.

La diversité des aventures, quoyque continuement malheureuses, ne laissent pas que de donner quelque soulagement imparfait, ainsi que le changement de postures adoucit les douceurs (1) des malades demy-désespérés sans en ôter le mal. Il est vray que si j'eusse préveu mon esclavage perpétuel, les chaînes de Beran et de Car Ibrahim m'eussent été également pezantes et insupportables, quoyque j'eusse souffert avec plus de patiance les menottes de l'un, que les entraves de l'autre ; c'est-à-dire, que l'esclavage et les prisons ne sont jamais agréables, quelques adoucissemens que l'on y apporte.

Le goust d'une demy-liberté avancé par le changement de patron me fust assez agréablement sensible dès le soir que j'entré chez Car-Ibrahim, me faisant passer les premières heures de la nuit avec quiétude et même insensibilité des maux passés, si le réveil chargeant ma mémoire des appréhensions de l'avenir, ne lui eust importunément fait craindre ou la volonté ambulatoire du sieur de Cahaignes, touchant mon expédition en terre chrétienne, ou l'humeur regrattière de notre patron commun dont le commerce principal consistoit dans les achats et vantes d'esclaves reconnus. Aussitôt que je fus introduit au baise-main, quatorze à quinze de différents âges, sexes et nations, desquels il espéroit rançon considérable, dont je vous entretiendrai cy-après, et devant que je sorte de chez ce maquignon d'hommes, y furent menés quant et quant.

---

(1) C'est évidemment *douleurs* que l'imprimeur Laboe a voulu mettre

L'un de ses plus anciens esclaves, nommé Campo, Portugais de nation, m'apprit d'abord le sujet du nom, origine, facultés et profession de notre commun patron. A l'égard du premier, il ne veut dire autre chose en langue turque, que Abraham le noir (*Car* en ce dialecte signifiant noir, et *Ibrahim* Abraham; de même que *Cardenis* signifie mer noire, la mer se nommant chez eux *denis)*. La raison du nom ou sobriquet, par lequel la plûpart des Turcs sont discernés, vient de son origine (qui étoit le second éclaircissement). Son ayeul sorti de l'une des anciennes familles de Marroc, alliée de celle d'Idris, ayant épousé une négresse de *Tombut* (1), dont son père issu avoit épousé ensuite une femme de Constantine, dont Car-Ibrahim étoit le puiné, ayant retenu ce nom tant à cause de son ayeule, qu'à cause de la couleur olivastre, qui le faisait discerner par sa couleur d'entre ses pères moins noirs que lui.

Il est à remarquer que les enfants des blancs et noirs mariés ensemble ne sont ny tout à fait blancs, ny tout à fait noirs. Ils sont olivastres, et sont appelés mulastres (ainsi que je vous ay dit cy-dessus) qui, quand ils s'allient avec des noirs ou des blancs, rechargent insensiblement ou éclaircissent cette teinture, la nature avec son pinceau broüillant les couleurs dans les hommes et les femmes, au lieu que dans les bestes brutes elles sont distinguées sans estre confondües, comme l'expérience nous le fait voir dans les pieds sortis des chevaux blancs et noirs, et autres animaux de poil différent qui s'accouplent : au lieu qu'il ne s'est point encore veü d'enfant, dont les pieds, les mains et autres parties doubles du corps soient distinctement blanches et noires, et le blanc et le noir séparés en échequier, l'un et l'autre étant distincts en couleurs.

Quant à ses facultés il possédait trois belles maceries ou bastides le long de la marine, et près le faubourg Babloüet, et faisoit un commerce considérable d'esclaves par luy achetés à bon marché, et revandus à d'autres, ou affranchis à haut prix. Il

(1) Tombut ou Tombou, zouzou, haoussa, katchna, Sonwi, Tombouctou, Bambara, Gourma, et Bornou étaient les villes ou villages du centre de l'Afrique qui alimentaient l'Algérie de Nègres.

réussissoit sans peine et sans risque, par les avis et intelligences des juifs de Ligourne (1). Sa profession dans le commencemant fut de peu d'importance, trafiquant des dattes avec les arabes; mais s'étant ensuite intéressé avec les juifs, il s'étoit rendu nécessaire parmy la milice, principalement dans les équipages et armemens de mer, la plûpart des armadors se pourvoyans chez lui, et ne l'ayans jamais trouvé dégarni de grains, de voiles et cordages.

Son accez facile, et sa douceur vers le sieur de Cahaignes diminuoient mon chagrin, sans en ôter le sujet, que l'arivée de quelque vaisseau chrétien au port d'Alger eût incomparablement mieux adouci, que l'entière liberté d'aller par la ville, à nous accordée par Car-Ibrahim dès le landemain de mon entrée dans sa maison, sous caution et parole dudit sieur de Cahaignes, en attandant mon passage en France, ou autre endroit de chrétienté.

La promesse de mon retour avec le prix des deux rançons, ou du moins, et en cas de non succez, ma présentation ayant facilité toutes choses, le sieur de Cahaignes ne doutoit point de l'assistance paternelle. J'espérois aussi, et me promettois, mais non si asseurément. Je dissimulé néansmoins, crainte de refroidir ses bonnes intentions, aimant mieux hasarder mon passage et retour, que de négliger une évasion qui me seroit plus glorieuse, et moins malheureuse, qu'elle ne le fût à Attilius Régulus.

Durant cet interstice, je m'informé soigneusement du destin de nos autres camarades d'esclavage, particulièrement du sieur Arthus Pens, dont je vous ay parlé cy-dessus, et qui durant sa disgrâce avoit été page du prince Edüard, et ensuite cornette dans le régiment de Bragance, dont ce prince étoit colonel. L'on m'apprit qu'il étoit dans le bain de Sainte-Catherine (c'est le nom d'une des conciergeries d'esclaves) retenu par le Bassa, sur l'espérance d'une grosse rançon. Après l'avoir cherché, je le trouvé environné d'une bande d'autres Portugais, pris un peu devant nous, s'en allant aux Indes, peu après la proclamation de Dom Joan IV, entre lesquels j'apperceu un père Jésuite fort âgé. La plûpart d'eux, ainsi que je fus informé par le dit sieur Arthus

(1) Livourne.

Pens, étoient officiers et cavaliers qualifiés, et qui après avoir traitté de leurs rachats, avoit encore intervenu pour celui dudit sieur Arthus Pens, et s'étoient obligés solidairement à la somme de six mille écus ou piastres. La mort subite et en mesme temps des dits Arthus Pens et père Jésuite firent naistre le soupçon d'un empoisonnement dans la persone de ces deux illustres malheureux, causé par l'impossibilité et de la part des cautions, ses camarades, obligés de payer la dite somme de six mille écus ou piastres outre et pardessus leurs rançons particulières. Je croy pourtant que les Castillans ou Mallorquins furent les auteurs de la calomnie, ayant reconnu les Portugais esclaves assez bien intentionnés pour la gloire de leur prince, et de ceux qui pouvoient avoir été à son service; comme je vous le diray cy-après, ayant voulu même répondre de ma rançon, sur le rapport du défunt sieur Arthus Pens, et sur le mien, ce que j'eusse volontiers accepté, sans l'expédient concerté entre le sieur de Cahaignes et moy.

Durant que la rigueur de mon esclavage étoit en quelque façon mitigée par une liberté apparente, et par la permission non contestée d'entrer et sortir chez Car-Ibrahim à toutes heures, et quand je le voulois, il se passa une petite avanture assez divertissante chez lui. Campo, esclave Portugais, intendant et plénipotentiaire du ménagement de ses maceries ou bastides, avoit extorqué quelques services de Barca, jeune négresse, à laquelle il prétendoit commander seul et sans ayde de persone. En effet si les anges peuvent être noirs, ainsi que les Calecuthains et Manicongeois les représensent, elle pouvoit facilement passer pour une messagère céleste, n'ayant rien que de divin, outre la couleur, les trante quatre beautés, vantées dans la gloire du monde de Chassanée, se trouvant éminamment en elle. La possession de tant de trésors obscürs coûta bien de la douleur à Campo, et la disgrâce à cet ange du Calecuth, qui n'ayant point sorti depuis l'acquest qu'en avoit fait notre patron, se consola de voir le jour en plain marché, où il la fit exposer en vante, sans espérer rien autre chose que la fin de l'amour et de l'amitié.

XIX[e] RENCONTRE

Des esclaves de Car-Ibrahim et arrivée d'une Sétie de Ligourne.

Campo et Fatima (1) ayant été vandus, il resta encore douze esclaves à Car Ibrahim, sans deux autres femmes, dont l'une étoit Espagnole et autant bien faite que Jean Nevisius d'Ast peignoit la sienne dans son élégie. La seconde étoit Sicilienne non moins belle, mais d'un ton de voix plus rude, et de démarche trop hagarde pour plaire longtemps. Elles servaient, ainsi que la malheureuse Fatima, de femmes subsidiaires à Car-Ibrahim, qui, quelque retenu qu'il passât, les traittoit du commencement en *Brisois*, mais à la fin faisoit céder l'amour à l'intérêt, en les revandant plus chères qu'il ne les avoit achetées.) Le commerce est commun entre les pirates d'Alger, Thunis et Tripoly, n'y ayant point de canton dans l'Europe et l'Asie, où l'amour (nonobstant sa divinité fantastique) exerce sa toute puissance avec si peu de durée que dans ces villes barbares. Il règne plus tyranniquement et plus longtemps chez les nations policées, et se divinise, nonobstant que l'on sache que

L'Error di Ciechi et miseri mortali
Per coprire il suo stulto et van desio
Finge ch'amor sia dio;
Ei naique d'otio et di lasciva humana
Nudrito di pensies dolci e soavi
Fatto Signor et Dio di gente vana.

Les Turcs entre autres ne sacrifient jamais à une divinité si volage, qu'après avoir encensé la gloire et l'amour propre ; et en avoir pris avis (2)...

... La signora Isabella et Clara, ainsi s'appelèrent les deux pauvres filles esclaves d'Ibrahim, qui étoient de ce nombre, n'ayant de liberté et de conversation avec nous autres que par intervalle, le soir et sur la terrasse du logis. Les pratiques de Fatima et Campo avoient bien retranché les entrevelles et les

(1) Barca dans la rencontre précédente.

(2) Ici nous supprimons une longue digression sur Irène décapitée par le sultan qui l'aimait.

conférences des uns et des autres. A l'égard des hommes, ils alloient le vendredy qui est le jour férié chez les Mahométans, où bon leur semble, sans en estre ampêchés par Car-Ibrahim, sinon que quelquefois par avis seulement il leur défendoit de trop fréquenter les esclaves des patrons décriés, crainte de mauvaise rencontre : l'exemple n'étant que trop fréquent de la perfidie des autres esclaves, qui ne se trouvant pas bien chez leurs maîtres, tuent, ou estropient ceux qu'ils croient en avoir de bons, afin de succéder à leur place ; le sujet du désordre est causé par l'impunité, n'y ayant point d'autre châtiment contre un esclave qui a tué ou estropié un autre, que la transmigration chez le patron d'un blessé ou tué.

Ces tragédies arrivent ordinairement sur le port à l'arrivée des navires de prises, chargés de vin d'Espagne ou d'autre canton, dont les esclaves en prenant démesurement, à l'imitation des Ilotes, s'enyvrent, puis se battent à coups de couteaux, se blessent et se tuent; les autres Turcs qui ne sont point intéressés, n'ayant point de leurs esclaves dans la meslée, font un de leurs plus agréables divertissements de ce qui donnerait de l'aversion au plus cruel misantrope. Je ne laissé pas, nonobstant les appréhensions, de pratiquer, soit pour instruction, soit par curiosité, la plupart des confrères d'esclavage. Je fis connaissance entre autres avec un nommé Rapion Pitoutée, originaire de Nantes, qui depuis deux ans sur un vaisseau s'en allant aux îles de Saint-Christophle, commandé par les sieurs chevaliers Du Parc, Du Pin et de La Chénardiére, qui tous trois, un peu devant notre malheureuse entrée dans Alger, furent rachetés par la négotiation et libéralité des états de Bretagne; le dit sieur Piroutée n'ayant pû recouvrer sa liberté qui longtemps aprés ma sortie, pour s'estre obligé à une rançon de si grand poids, qu'elle fut plusieurs années immobile, sans pouvoir passer de Nantes à Alger. Pendant que durant le cruel interstice il étoit attaché à une grosse pièce de bois par une chaîne de fer longue et pesante, je charmais mon impatience par la recherche de semblables habitudes, attendant incessamment avec pareille ferveur l'occasion de mon embarquement en France, ou autre terre chrétienne, conformément au dessain concerté entre le sieur de Cahaignes et

moy; lorsqu'un setie, dont le mas étoit ombragé d'un pavillon blanc, attire les yeux des soldats et bourgeois se promenant sur les terrasses des maisons. Les esclaves non moins impatians courent à la marine, et l'on fut incontinant informé, par l'approche, que c'étoit un vaisseau chrétien. Les gens de la setie ayant eu audience de l'Armin (1) et porté les voiles à terre pour les mettre en dépôt dans le magasin destiné, nous apprirent qu'elle étoit débarqué de Ligourne, appartenant aux Juifs de la ville, qui trafique et enlève par un privilége particulier la pluspart des marchandises de contrebande, qui se trouve à vil prix par le moyen de prise fréquantes dans les villes de Barbarie.

XXe RENCONTRE.

Irrésolutions et rupture de la négotiation du voyageur, et venue des RR. PP. Mathurins.

M'arrêtant aux dernières délibérations prises entre le sieur de Cahaignes et moy, je considérois la setie ligournoise comme un pont assuré, sur lequel je passerois le canal qui sépare l'Europe d'avec l'Afrique, pour repasser en terre chrétienne. Je m'en allé sans autre considération trouver Car-Ibrahim notre patron commun ; auquel ayant fait rapport de la nouvelle, et espérance qu'en conséquence des avis donnés, ensuite je pourrois commodément au plûtot passer en Italie, et de là en France, pour la sollicitation de la rançon de l'un et de l'autre. Il s'y montra assez disposé quant à lui, ne me demandant pas d'autre assurance que la promesse particulière de payer à mon retour, sans autre caution que celui qui étoit obligé, à Beran, avec offre de m'expédier les passeports et carte de franchise, aussitôt que mon camarade et moi le souhaitterions.

L'inquiétude de m'aboucher avec lui sur la conjuncture présente me fit bien tost prendre congé de Car-Ibrahim, pour aller chercher Beran chez le sieur Picquet, consul de France, me persuadant que chez les marchands de Ligourne nouvellement arrivés et rangés il pouvait être. Je ne me trompé pas, l'ayant

(1) L'Amin ou kaïd-el-Mersa, le kaïd ou capitaine du port, ayant dans ses attributions la visite des navires, à leur arrivée comme à leur sortie.

trouvé en conversation avec les Ligournois, desquels il avoit déjà apris les soins des amis du sieur de Cahaignes concernant son rachat, par le moyen d'une lettre d'avis, portant que les RR. PP. Mathurins, chargés de deniers procédans de l'aumône publique, et d'autres sommes appartenantes à particuliers, n'attendaient que le vent propre à Marseille et passage à la coste de Barbarie, en résolution de solliciter selon leur piété et institut la sortie des plus infortunés esclaves et destitués de secours domestiques, en facilitant le retour de ceux, qui sans être à la charge de la charité publique, pouvaient recouvrer leur liberté moyennant la négociation desdit révérens pères, secondé pourtant de l'assistance particulière des parants et amis.

Le dit sieur de Cahaignes prévoyant par la lecture attentive et redoublée de la lettre la brisure de ses chaisnes, et la fin de son esclavage, ne m'entretenoit plus si sincèrement de mon expédition outre marine, le rejettant comme une intrigue inutile ou peu fructueuse, soit à cause de l'assurance de la venuë de sa rançon, soit pour le peu de doute qu'il témoignait de la certitude de la mienne. S'il dissimuloit, je n'en faisois pas moins, n'ignorant pas la possibilité du compte de l'argent, et sçachant bien l'impossibilité de l'envoy, par les conjectures démonstratives d'un véritable abandonnement de ma personne par les miens, ou d'ignorance invincible du secours que je pouvois espérer, causé par le peu de correspondance.

La réflexion des choses passées, la considération des présentes, et la prévoyance des futures, m'ayant entièrement purifié l'esprit, je ne pensé plus qu'aux moyens de patiance dans mon esclavage. Je ne pus néaumoins m'empêcher de représenter à Car-Ibrahim le tort que le sieur de Cahaignes, son esclave, m'avait fait, m'ayant tiré de chez Beran, duquel j'espérais la liberté avec le temps, sans plus vouloir m'expédier et me députer ; au lieu qu'une seconde vante m'avait peut estre mis en état de n'être jamais secouru par l'aumône publique, qui se devoit bientôt apporter dans la ville. Car-Ibrahim adoucissant mon chagrin me promit aussi bon passage qu'eût pû faire Beran, sans vouloir tirer à conséquence la solidité d'entre le sieur de Cahaignes et moi, sinon à mon avantage.

Pour l'intelligence d'une solidité si apprèhendée, vous remarquerez, que m'ayant par son intrigue fait changer Beran pour Car-Ibrahim, il s'obligea vers lui d'abord, et répondit ensuite pour moy : nonobstant quoy, et peu de jours après, il se fit soumission nouvelle devant lui, tant de sa part que de la mienne, au sujet de la rançon de l'un et de l'autre; et arresté en sa présence que l'un de nous s'en irait en terre chrétienne la solliciter, pendant que l'autre resteroit chez lui à son choix, de même qu'il avoit été concerté devant ma sortie de chez Beran Odobassy : mais ma sortie n'étant pas de si grande conséquence que la sienne, Car-Ibrahim inclinait à mon départ, dont le dit sieur de Cahaignes n'était pas autrement d'avis, tant par le glissement d'une secrète et naturelle défiance, qu'à cause de la lettre par lui reçue des marchands de Ligourne, qui dès lors l'eussent bien rachetè, s'ils en eussent été par luy requis, et si Car-Ibrahim en eut eu connaissance.

La bizârerie de mon destin m'ayant entièrement déconcerté, et n'espérant plus recouvrer ma liberté par l'expédient proposé; je résigné sans plus examiner ma conduite à la providence divine; et sans penser davantage aux moyens extraordinaires, l'expériance, nonobstant ma jeunesse, me fit connoistre que les sensibilités muettes s'irritent plus qu'elles ne se diminuent par la rhétorique importune de l'ami de sa gloire et indifférant en notre mal. Je fis donc ce que je pûs, et une retraite de deux ou trois jours fut plûtot le dessain de la consolation de moy-même, que le manque de je ne sçay quels ressentiments inutiles de l'inconstance. Je repris néanmoins, et me promenant sur la digue du mole, un Turc en fort bon équipage, descendant d'une frégate montée de quatre pièces de canon de font, m'aborda assez confus, morne et pensif.

Après m'avoir salué en posture et langue française, il me tira à l'écart, et me demanda de quel canton de France j'étois, avec protestation de me rendre service et assistance dans la disgrace de mon esclavage. Je lui répondis, non sans grande inquiétude, que j'étais Angevin d'origine, sans désigner aucune ville de la province, et estre soldat de profession, sans particulariser autre chose. Après quoy m'ayant serré la main, me dit en me mon-

trant la frégate à l'ancre, que dans cinq ou six jours il ne tiendrait qu'à moy de m'en aller avec luy à Salé, où je resterais si bon me semblait : sinon, je m'en irois à Marroc, qui n'est pas fort éloigné, chercher l'occasion de retour et passage à la Rochelle, d'où il étoit; le trafic de la Rochelle à Saphie, Azamor, Salé, Marroc et autres villes de cet empire sur la mer océane fournissant abondamment occasion de correspondance.

Le discours d'Aly Alcaide, renégat Rochelois, qui était le Turc inconnu, m'eut persuadé dans la déroute de mes desseins, sans l'attante de jour en jour des RR. PP. Mathurins, dans lesquels j'avois grande confiance, attendu la modicité de ma rançon et les offres de rendre ce que j'aurois coûté à l'aumône publique, outre qu'il m'était impossible d'ajouter foy aux paroles d'un homme qui n'en avoit point : et en cette considération dernière je le remercié, sans rebuter ses offres crainte des conséquances.

Il étoit Rochelois, par sa propre confession, âgé de quarante ans, ou environ, assez accort et poli, créature d'Aly Calcris, l'un des capitaines et gouverneurs de la ville et chasteau de Salé, au nom de Muley Musmagnan Abdelmelek, empéreur de Marroc et roy de Fès.

L'arrivée des RR. PP. Lucian Herault et Boniface Duboys, religieux mathurins, de l'ordre de la très-sainte Trinité et Rédemption des captifs, impatiemment attenduë me consola du refus par moy fait, et me fit voir le débarquement de la frégate de notre renégat Rochelois sans regret, et non sans réflexion sur le passage de Virgile :

Timeo danaos et dona ferentes.

XXI[e] RENCONTRE.

Négociations différantes des RR. PP. Mathurins avec le Bassa et Divan d'Alger.

A peine les RR. PP. Mathurins étaient-ils descendus à terre, qu'ils se virent investis d'une foule nombreuse d'esclaves de toutes sortes de nations. Les François y étoient en plus grand nombre, au milieu desquels ils s'envolèrent dans la maison du sieur Picquet, consul de France, dans l'échelle de Barbarie, lequel en ce temps étoit plus occupé dans les affaires des marchands de Marseille, trafiquans au Bastion de France, près de Tabarque, que dans les négociations de la liberté des esclaves gémissant sous la pesanteur des chaînes : l'intérêt particulier, quoyque baptisé de différans noms, produisant toujours le même effet, en quelque canton de la terre qu'il agisse. Ledit sieur Picquet étoit associé avec les sieurs Constant et Hauterive, dans la maison desquels lesdits RR. PP. Lucien Herault et Boniface Duboys ayant pris logement, s'informèrent d'abord de la quantité et qualité des esclaves Français, des intentions du Bassa et Divan d'Alger, et ensuite lui présentèrent les lettres de Sa Majesté très-chrétienne Louis XIV. Incontinent après avoir fait les présens audit Bassa, à Aly Picheni, Général des Galères, et aux autres plus crédités de la milice. Mais comme le révérend Père Dan, religieux de l'ordre des dits Mathurins, a fait une relation particulière de cette négociation, imprimée il y a déjà longtemps, le lecteur y aura recours, aussi bien qu'à l'éclaircissement d'autres particularités (1).

Je reviens à mes avantures, dont la traverse et le desmélé m'ayant réduit à une espèce de désespoir de liberté, j'allé trouver les dits RR PP. Lucien et Boniface, comme consolateurs et non comme rédempteurs : au premier desquels ayant découvert par ma confession publique et secrète (2) le commencement de ma disgrâce, la continuation de mes persécutions, et l'inconstance de fidélité du sieur de Cahaignes, qui ne voulait plus me laisser aller solliciter notre liberté, me donna satisfaction entière de sa part, en recevant son absolution, qui me procura dans le même moment une solution de continuité ou brisure de fers par la fermeté ferrée de résignation à la providence divine.

Cependant le sieur de Cahaignes, assuré de l'assistance domestique par les patrons Mailland et Riboüillet (c'étaient les

(1) *Histoire de Barbarie et de ses corsaires, etc.*, par le R. P. François Pierre Dan — In-4°, Paris, 1637.

(2) Publique et secrète *Publique* est là pour *complète*. Ce n'est pas la première fois que du Chastelet emploie des mots impropres.

capitaines du navire sur lequel les RR PP. Mathurins avaient passé) porteurs de sa rançon, pressoit sa liberté avec Car-Ibrahim, lui offrant avec instance de payer les autres menus droits appartenans à l'ingénieur des fontaines, aux gardes du port, au Mesuar ou exécuteur des volontés subites du Divan, et autres droits percevables dans la sortie des esclaves rachetés ou renvoyés. Notre patron était assez bien intentionné, si j'eusse pû lui rendre avec profit ou intérêt ce que je lui avais coûté, lorsque par intrigue du sieur de Cahaignes, il me racheta de Beran, pensant par ma sollicitation et passage en France gaigner sur sa rançon, et ne perdre pas sur la mienne.

Ces bonnes dispositions firent continuer mes sollicitations, et prier les RR. PP. Mathurins d'avancer mon rachat sur l'aumône publique, avec telle assurance de ma part, qu'ils pourroient souhaiter de çà et de là la mer; avec d'autant plus d'instances que je commençais à désespérer de la continuation des bonnes intentions de mon camarade d'esclavage, dont la liberté s'avançoit néanmoins par le moyen des dits pères Lucien et Boniface, qui outre la bonne somme déposée entre leurs mains, avoient ample procuration conjointement avec les patrons Mailland et Riboüillet, de fournir le surplus, et faire les autres avances qu'ils jugeroient en conséquence et exécution de laquelle s'en étant allé trouver Car-Ibrahim, ils s'y abouchèrent, et n'eurent point d'autre difficulté pour le prix, ayant été cy-devant réglé, sinon que durant l'étalage et conte des deniers destinez pour la rançon dudit de Cahaignes, Car-Ibrahim en souriant demanda au R. P. Lucien ce que le dit de Cahaignes voulait faire de sa caution, se tournant vers moy dont il vouloit parler, parce que nous étions obligez solidairement, et qu'il ne pensoit pas que l'un s'en pût aller sans l'autre : lesdits RR. PP. et les patrons du navire bien étonnés, craignoient que Car-Ibrahim ne leur fit quelque avanie, ou querelle d'Allemand, dans la négociation présente, ce qui leur fit retarder la délivrance de l'argent, voulant devant que conclure sçavoir son dessain, qu'ils apprirent sans dissimulation, par la demande de neuf cents écus pour nos libertés, sçavoir huit cents pour le sieur de Cahaignes, et cent pour moy, protestant avec jurement de ne nous laisser point

aller qu'ensemble, et de retenir l'un et l'autre, faute que les rançons ne fussent prestes en même temps.

La résolution de Car-Ibrahim ébranla fort la fermeté dudit sieur de Cahaignes, qui ne sçachant de quel côté tourner, eut recours aux prières et lamentations qui ne firent aucun effet : je me tenois clos et couvert, ne me décelant qu'avec grande restriction aux dits patrons de navire; et voulant laisser agir mon camarade, qui enfin ne pouvant autrement faire, me proposa de répondre de ma rançon vers les patrons de Marseille, si je voulois pareillement répondre de la sienne : j'accepté d'autant plus volontiers l'offre, quoyque nécessité, sçachant son argent prest, sans en espérer sitôt de mon costé; nous allâmes ensuite, et sans tarder, trouver les RR. PP. et patrons Mailland et Riboüillet chez les sieurs Picquet, Hauterive et Constant, devant lesquels ayant passé l'acte d'obligation relative et solidaire, les marchands sur la caution tant dudit sieur de Cahaignes que des PP. Lucien et Boniface, nous rachetèrent sans délibérer davantage, sçavoir le dit sieur de Cahaignes pour huit cent écus, sans y comprendre les autres menus frais, qui se pouvoient monter à cent cinquante écus. Je ne coûté pas si cher, les patrons Mailland et Riboüillet ayant donné en payement de ma liberté pour cent écus d'opium, de corail et d'étoffes de laine, l'argent leur ayant manqué, et ne leur en restant que pour frayer aux dépenses de la doane, qui pouvoient aller à mon égard à la somme de soixante et tant de livres, les parties étant grosses, ou petites à proportion du total de la rançon.

Le recouvrement de notre liberté nous donna des joies si excessives dans les commencements, qu'il nous étoit impossible de dormir; l'impatiance de passer en terre chrétienne succéda, et ne fut pas moins violante; mais les pères Lucien et Boniface ayant rencontré beaucoup de traverses et d'obstacles, il fallut se résoudre à la patience, languir parmy les infidèles six semaines entières, et attandre l'occasion propre du passage.

L. PIESSE.

(La suite prochainement.)

LA MARINE DE LA RÉGENCE D'ALGER

C'est par sa marine que la Régence d'Alger a joué un si grand rôle dans l'histoire pendant trois siècles et qu'elle s'est rendue redoutable aux chrétiens jusqu'au moment où la France est venue venger tant d'injures et débarrasser la Méditerrannée du terrible fléau de la piraterie barbaresque. Il est donc intéressant de connaître au juste les forces navales dont disposait cet étrange état, qui avait pour politique le vol et le brigandage, et qui imposait des tributs à la plupart des nations européennes. Pour arriver à ce résultat, j'ai établi une petite statistique qui, malgré son aridité, me semble devoir présenter un vif intérêt aux personnes désireuses d'avoir des notions précises et exactes sur un passé si extraordinaire qu'il n'apparait plus que comme une légende fantastique.

J'ai puisé les éléments de cette étude dans diverses pièces inédites et principalement dans un document appartenant aux archives du consulat de France à Alger, cette mine inépuisable de matériaux historiques qu'il m'était réservé de retrouver et que j'ai eu le bonheur d'exploiter seul jusqu'à présent. Tout corsaire algérien qui allait appareiller, venait chercher au consulat des expéditions ayant deux objets distincts. D'une part, il recevait des pièces destinées à assurer tant à son navire qu'aux prises qu'il pouvait faire, la protection des bâtiments de guerre français rencontrés en mer. Ces pièces étaient : 1° Pour le croiseur algérien, un certificat de nationalité ainsi établi : « Nous ..., consul-général de France, chargé d'affaires de S. M. « T. C. en cette ville et royaume d'Alger; certifions et attestons « à qui il appartiendra, que le ... commandé par ..., armé de « ... étant de présent au port d'Alger, porteur des présentes, « appartient à cette Régence. Prions et requérons tous officiers « commandant les vaisseaux du Roi, de lui donner tous les se- « cours dont il pourrait avoir besoin. En foi de quoi nous avons « signé le présent certificat, revêtu du sceau accoutumé, et « contresigné par le sieur ..., chancelier de ce consulat-général

« à Alger, le ... » 2° Pour les prises, des passavants, presque toujours au nombre de deux, et rédigés comme il suit : « Nous « ... consul-général de France, chargé d'affaires de S. M. T. C. « en cette ville et royaume d'Alger, certifions à qui il appartien- « dra, avoir délivré à ..., commandant le ..., armé de ..., ap- « partenant à cette Régence d'Alger, le présent certificat, pour « servir de congé et de passavant aux prises qu'il pourra faire. « En foi de quoi nous l'avons signé, fait contresigner par le « chancelier de ce consulat-général, et sceller du sceau accoutu- « mé d'icelui. A Alger, le .... ». D'autre part, le chancelier remettait au raïs un exemplaire imprimé, en blanc, des passeports délivrés dans les ports de France, à nos navires marchands. La remise de cette formule imprimée, — ou modèle de congé, — avait pour but de donner aux corsaires les moyens de constater l'identité des bâtiments, arrêtés par eux, qui se prétendaient français. On confrontait les deux passeports, mais comme les Algériens étaient d'une ignorance crasse en toutes choses, la lecture n'entrait pour rien dans cet examen. On mesurait les deux pièces! Les corsaires comptaient les lignes imprimées, comparaient les bordures, plaçaient les passeports l'un sur l'autre et vérifiaient minutieusement s'ils s'ajustaient parfaitement. Plusieurs de nos navires ont été pillés, amarinés, traités en ennemis, — y compris l'esclavage de l'équipage, avec insultes, coups et bastonnade, — parce que l'un des parchemins dépassait l'autre de quelques lignes, les marges n'ayant pas été ménagées avec une exactitude rigoureuse. Malgré les vexations intolérables qu'une manière de procéder aussi défectueuse créait à notre marine marchande, les autorités de l'ouest de la France se servaient d'une formule différente que les Algériens considéraient comme nulle, ne la connaissant pas. Une incurie aussi forte est à peine croyable, mais il en existe de nombreuses preuves dans les archives. Les bâtiments des ports de l'Océan et de la Manche étaient toujours traités en ennemis par les Algériens, — à cause de leurs passeports, — causaient de grands ennuis à notre consul et amenaient souvent de graves complications dans nos relations avec la Régence.

La délivrance des expéditions françaises aux corsaires était

enregistré dans des cahiers ad hoc (dont nous possédons la série complète à partir de 1737). Jusqu'à preuve contraire, on doit supposer que ces cahiers étaient tenus avec régularité. D'un autre côté, il est certain que les raïs ne devaient pas négliger d'accomplir cette formalité, d'abord parce qu'ils étaient routiniers, et ensuite par la raison qu'ils tenaient essentiellement à vivre en paix avec les navires de guerre français. Nous connaissons donc avec certitude, au moyen de ces documents, — précieux en ce qu'ils indiquent l'armement exact de chaque croiseur, — les bâtiments algériens qui ont pris la mer chaque année. Il est vrai que cela ne donne pas toujours la composition totale de la flotte, attendu que quelques navires restaient quelquefois plus d'un an sans prendre d'expéditions, soit qu'ils naviguassent pas, soit qu'ils n'eussent pas trouvé à utiliser leurs deux passavants de prises (1). Mais il est facile, en comparant plusieurs années consécutives, d'arriver à former un total très rapproché de la vérité. J'ai cherché, d'ailleurs, à combler cette lacune en puisant à d'autres sources, indigènes ou françaises, et pour plusieurs années j'ai pu présenter la liste générale de la marine algérienne, non d'après un calcul approximatif, mais sur des données certaines.

* * *

Les Algériens armaient en guerre ceux des navires marchands, capturés par eux, qui leur paraissaient propres à la course. Ils avaient, en outre, un chantier de construction dans lequel ils employaient les bois tirés des environs de Bougie et ceux que leur procuraient les Européens. Ce chantier a produit un grand nombre de navires de toutes dimensions, — et même des frégates, — dont la construction était dirigée le plus souvent par des indigènes, et quelquefois par des chrétiens, esclaves ou libres. Quant aux mâts, vergues, cordages et autres objets indispensables pour l'entretien d'une flotte, ils étaient fournis, sous

(1) D'autres navires, au contraire, figurent plusieurs fois dans la même année. Cette répétition était causée soit par le changement du commandant, ce qui nécessitait un nouveau passeport, soit par le besoin de prendre de nouveaux passavants en remplacement des deux délivrés, lors du précédent voyage et utilisés par suite des prises opérées.

forme de tribut annuel, — comprenant aussi des munitions de guerre, — par les petites puissances de l'Europe, cherchant à s'assurer la paix sans y parvenir toujours. C'était, on peut le dire, offrir des verges pour se faire fouetter, car ces fournitures trouvaient ordinairement leur emploi contre les fournisseurs eux-mêmes.

Les Algériens ne donnaient qu'exceptionnellement des noms particuliers à leurs navires, lesquels étaient habituellement désignés sous le nom de leur commandant. Les noms particuliers qu'on peut relever étaient tirés : 1° de l'origine du bâtiment, comme la frégate américaine (cadeau des États-Unis), le brick portugais (provenant de prise portugaise), etc. ; 2° de la dimension : le petit chebec, la grande frégate etc. ; 3° de quelque circonstance particulière : le vieux chebec, le brick neuf, la polacre noire, etc. La nature du navire figure toujours dans ces appellations qui sont plutôt des épithètes.

Les véritables noms propres, sont très-rares. Nous en avons seulement constaté une douzaine : le *Coq du Port*, l'*Aile-verte*, la *Fortunée*, la *Victorieuse*, la *Victoire de l'Islam*, la *Clé de la guerre sainte*, les *Pléïades*, le *Guide d'Alexandre*, l'*Objet de la protection divine*, les *Grâces de la voie du salut*, la *Terreur des mers*, la *Gazelle*, etc. Les Européens donnaient souvent aux navires des Algériens des noms de leur invention, que ces derniers ignoraient, tels que le *Lion blanc*, la *Rose d'or*, les *Grandes gazelles*, etc...

* * *

Dans les commencements de la domination ottomane, les corsaires, — composés de chenapans de toute origine, — formaient un corps spécial très-jaloux de ses priviléges. Mais les Turcs réussirent bientôt à participer aux bénéfices de la course, et entrèrent, concurremment avec les andalous, kabyles, maures, biskris, renégats et gredins de tous pays, dans la formation des équipages, lesquels n'avaient pas de paie et naviguaient à la part.

Voici la nomenclature des matelots d'élite et des sous-officiers :

Les *oukil el-hardj*, dépensiers chargés des vivres ; [illegible]

au nombre de trois : un pour le kamera (état-major), un pour l'équipage et un pour les canonniers.

Kheznadji, chargé de la soute aux poudres.
Amberdji, cambusier, garde-magasin.
Kalafat, calfat.
Mesteurdach, charpentier.
Britadji, gabier de perroquet.
Garda-kapou, gabier de hune.
Demamdji, timonier.
Sandal-Raïs, patron d'embarcation.
Yarkandji, maître-voilier.
Bach-Demamdji, chef de timonerie.

La hiérarchie ci-après était établie dans l'état-major :

Ourdian.
Yakandji, chargé du détail.
Raïs el-Assa.
Bach-Raïs, second.
Raïs, commandant.

Chaque navire avait en outre : 1° des *raïs etterîk*, ou capitaines de prises ; ils ne faisaient aucun service à bord et leur mission était de prendre le commandement des bâtiments capturés ; 2° un bach-tobdji ou chef des canonniers, chargé de diriger le service des pièces ; 3° un khodja, ou savant, lequel remplissait les fonctions de secrétaire du commandant et d'aumônier, et tenait et interprétait le recueil des signaux, étant le seul, à bord, qui sut lire et écrire.

Les matelots se divisaient en deux sections : *bahri*, matelots d'avant, et *sotta raïs*, matelots d'arrière. Le quart se relevait de six heures en six heures à partir de minuit. Les chefs de quart étaient le *Bach-raïs* (second), ayant en sous-ordre le *Yakandji* et le *Raïs el-Assa* secondé par le *Ourdian*. Un détachement de janissaires, commandé par un aga, s'embarquait sur tout navire qui prenait la mer. Ces soldats avaient un cuisinier spécial et faisaient bande à part. Dans les combats, ils étaient plus particulièrement chargés du service de la mousqueterie.

Pour obtenir le grade de commandant de navire, il fallait être examiné et reçu par un conseil de raïs, assemblé sous la présidence du Koptan (amiral), dans le kiosque où est aujourd'hui logé le contre-amiral commandant la marine en Algérie. L'examen ne sortait pas du domaine de la pratique, les raïs étant aussi illettrés que les autres membres de l'état-major. Le plus ancien des raïs de la flotte recevait le titre de koptan ou amiral ; il ne naviguait plus et avait pour logement le kiosque dont je viens de parler. Il y avait un autre koptan, qui commandait à la mer et qui était nommé au choix. Pour occuper ces fonctions actives, on prenait, naturellement, le raïs, — quel que fut son âge, — que ses exploits avaient rendu plus particulièrement célèbre.

. ˙ .

Le vendredi 21 mai 1529, Kheir-Eddin, continuateur de l'œuvre de son frère Aroudj et véritable fondateur de la Régence d'Alger, réussit, enfin, à enlever le Pegnon, forteresse bâtie par les Espagnols, en 1510, sur un îlot sis en face et à portée de flèche de la ville. Il employa pour cette expédition 45 galères, fustes, brigantins et grandes barques, sur lesquels il avait placé autant de monde que possible. Il est certain que ces navires représentaient toute la flotte algérienne. Aussitôt après sa victoire, Barberousse fit établir la charpente du port que nous avons trouvé en 1830. Cette création, en assurant aux navires un abri relativement vaste et sûr, donna une vive impulsion à la piraterie. Aussi, la force des Algériens, s'élevait-elle à 60 bâtiments en 1530, en y comprenant, il est vrai, le contingent de plusieurs corsaires indépendants. Mais lorsqu'il revint de Tunis, — conquis par Charles-Quint, — Kheir-Eddin ne trouva à Alger, que 9 navires qui furent bientôt renforcés de 8 galères, immédiatement construites par son ordre.

En 1540, une flotte de 16 bâtiments fut battue par Bernard Mendosa, général des galères d'Espagne. Le 5 juillet 1553, Salah Pacha était en mer avec une escadre de 40 voiles et battit une flotille portugaise sur la rade de Velez. Trois ans plus tard, en 1556, ce même pacha, apprenant la prochaine arrivée du renfort que la Sublime-Porte lui expédiait pour l'aider à enlever Oran aux Espagnols, appareilla à la tête de 30 galères ou galiotes.

Le pacha Hassan fils de Barberousse employa une flotte de [illegible] galères, galiotes et brigantins dans son expédition contre [illegible]

Fez, en 1557. A l'occasion de sa tentative contre Oran, en janvier 1563, il fit partir une escadre de 32 galères et galiotes. Enfin, il prit part au siége de Malte, en 1565, avec 28 galères ou galiotes, laissant le reste de sa flotte à Alger.

En 1570, une flotte de 7 galères et 12 galiotes, que commandait El-Hadj Ali el-'Oldj, pacha d'Alger, s'empara de 4 galères de Malte : la *Patronne,* la *Sainte-Anne,* la *Saint-Jean*, et la capitane montée par Saint-Clément, général des galères. Divers trophées tels que bannières, étendards, boucliers etc., provenant de ces navires restèrent suspendus, pendant huit ans, à la voûte de la porte de la marine, aussi appelée *Bab-el-Djihad*, la porte de la Guerre sainte. Ils furent brûlés devant le pacha, au palais, sur la réclamation des ulémas qui trouvaient inconvenant qne des objets portant la croix ornassent l'entrée d'une ville mahométane.

Le 7 octobre 1571, le même El-Hadj Ali pacha prit part à la bataille de Lépante avec une escadre de 60 galères dont quelques-unes appartenaient à la marine algérienne. Le courage et le talent que le Pacha d'Alger avait montrés dans cette bataille, si funeste aux Turcs, lui valurent la dignité de koptan-pacha ou généralissime de la flotte ottomane.

D'après l'historien espagnol Haedo, les forces navales d'Alger se composaient, en 1581, de 35 galiotes, dont 2 de 24 bancs, 1 de 23 bancs, 11 de 22 bancs, 8 de 20 bancs, 10 de 18 bancs, 1 de 19 bancs, et 2 de 15 bancs; et d'environ 25 frégates (petits navires à rames et non pontés), de 8 à 13 bancs, y compris celles de Cherchel. Vers 1606, l'usage des vaisseaux ronds, introduit à Alger par un corsaire flamand nommé Simon Danser, contribua puissamment au développement de la marine des forbans et cette amélioration fut secondée par l'immigration des Morisques, ou Andalous, expulsés d'Espagne par Philippe III, en 1609. Les navires mieux construits, mieux équipés, mieux dirigés, ne craignirent plus de franchir les bornes de la Méditerranée et s'élevèrent dans l'Océan pour explorer les routes de l'Inde et de l'Amérique. L'Islande même, malgré ses glaces et sa pauvreté, ne fut point à l'abri de leurs ravages : en 1616, le fameux Mourad raïs promena son pavillon dans ces parages lointains. En 1617, les Algériens attaquèrent l'île de Madère, la ravagèrent, enlevèrent jus-

qu'aux cloches des églises et emmenèrent 1200 esclaves. Ils commirent aussi de grands ravages en Angleterre, vers 1631. La marine algérienne, trouvant des éléments de puissance dans le concours des Andalous et des nombreux esclaves chrétiens qui embrassaient le mahométisme, devint réellement redoutable au commencement du XVIIe siècle.

L'histoire de Barbarie du père Dan, nous fournit les indications ci-après : « En Alger, il n'y avait pas davantage de quatre galères en l'an 1634, deux desquelles estoient de 24 bancs et les deux autres de 23, avec un brigantin de 15 bancs et huict frégates de 5 à 6 bancs.... Dénombrement des navires ronds qu'ont les corsaires de Barbarie. En Alger, il y en a septante, tant de navires et polacres que grandes barques qui vont toutes en course, dont les unes portent 25 pièces de canon et les autres 35 et 40.... Le 7e d'aoust, l'an 1634, je vis partir une flotte de 28 de ces navires, les plus beaux et les mieux armez qu'il fut possible de voir. Ils firent voile en Ponant pour aller attendre les vaisseaux Bretons, Normands et Anglois.... A quelques huict jours de là, il partit du port une escadre de cinq autres navires qui prirent la route du Levant. Tout le reste estoit sur mer, il y avoit déjà longtemps.... Il s'est vu des années comme en 1615 et 1616 qu'ils ont fait des prises qui se montaient à plus de deux ou trois millions. »

De son côté, le chevalier d'Arvieux, qui a résidé à Alger, du 10 septembre 1674 au 4 mars 1675, en qualité d'envoyé du roi de France, nous a laissé, dans ses mémoires, les renseignements suivants : « Il n'y avait de mon temps que trois galères dans le port d'Alger... Il y avait environ trente vaisseaux de guerre à Alger, de différentes grandeurs. Le plus considérable n'était que de 50 pièces de canon et les autres en diminuant jusqu'à 10 ou 12... »

J'ai fait dans divers documents indigènes le relevé ci-après qui embrasse quatre années.

Année 1674. Les Algériens eurent en mer cette année, [illegible] navires, savoir : 1° deux saëttes (la *saëtte* ou *saëttie*, — saettia en italien, *saetya* en espagnol, *chitia* en arabe, — anciennement petit bâtiment à rames, très-léger, était devenue au XVIIe siècle un assez gros navire ne se servant d'avirons qu'exceptionnellement.

ment, comme les chebecs, et dont la mâture offrait un mélange de voiles carrées et de voiles triangulaires. Les plus grosses saëttes n'avaient une voile latine qu'au mât d'artimon ; les plus petites ne portaient de voiles carrées qu'au mât de misaine. Les archives du consulat de France à Alger donnent invariablement la qualification de *barques* à ces navires, dont quelques-uns recevaient jusqu'à 34 canons, et dans mon présent travail, j'ai adopté cette expression comme étant plus conforme au dernier état des choses); 2° un bateau mi-ponté; 3° deux frégates à rames; 4° vingt-un navires non spécifiés. En tout, 26 bâtiments. (D'après le chevalier d'Arvieux, deux corsaires brûlèrent, en octobre 1674, le vaisseau garde-côte de Portugal, armé de 36 pièces de canon et monté par 400 hommes).

Année 1675. 2 caravelles, 3 barques ou saëttes (chitia); 6 frégates à rames; 24 navires non spécifiés. Total : 35 bâtiments.

Année 1676. 2 caravelles ; 5 frégates à rames ; 21 bâtiments non spécifiés. Total : 28 navires.

Année 1677, (jusqu'au 26 février seulement). 11 navires non spécifiés.

Je puise dans les archives du consulat, des renseignements qui établissent authentiquement les excursions faites dans l'Océan par les corsaires algériens, à la fin du XVIIe siècle.

2 janvier 1690. P. V. constatant que la tartane française *Ste-Anne*, patron Louis Cauvignac, a été coulée par un vaisseau algérien, aux îles Canaries.

30 janvier 1693. Attestation que la flûte portugaise *N.-D. del Pilar*, armée de 6 canons et chargée de sel, a été prise et coulée par deux corsaires algériens sur le cap Finistère et à 15 lieues au large, 7 jours après sa sortie de Lisbonne.

15 janvier 1694. Le consul certifie que la corvette appelée *Nord Stard*, commandée par le capitaine Richard Dewig, anglais, a été prise par les Algériens, le 9 novembre précédent, venant de Guinée et allant à Cadix.

4 janvier 1695. Déclaration que le navire hollandais *Santa Clara*, de 63 hommes d'équipage, 24 pièces de canon et 12 pierriers, a été pris le 7 janvier précédent, par un vaisseau d'Alger nommé la *Rose*, capitaine Babaly, à 40 milles du cap St-Vincent-

13 mars 1697. Déclaration par le capitaine Antonio Falco, portugais, commandant le vaisseau *Nostra Segnora de Gloria St-Antonio*, qu'il a été pris dans l'Océan, par un corsaire d'Alger, le 2 novembre précédent.

26 juillet 1698. Déclaration que le vaisseau portugais *Nostra Segnora de Penha de França* a été pris, après combat, par un corsaire d'Alger, le 24 octobre précédent, sept jours après sa sortie de Lisbonne pour Hambourg, à 60 lieues en mer.

21 octobre 1698. Déclaration par George Tode, ci-devant commandant le vaisseau portugais *Ste-Anne*, qu'il a été pris, le 15 juillet, par deux corsaires d'Alger, que commandait l'amiral de cette ville, quatre jours après qu'il eut mis à la voile, avec un chargement de sucre, de tabac et de sumac, pour aller à Hambourg.

12 mars 1699. Le consul certifie que le navire portugais *St-Gaetan*, allant de Lisbonne à Hambourg, a été pris par un corsaire algérien, en août 1698.

26 janvier 1700. Le sieur Villem Hout Huisem, d'Amsterdam, ci-devant commandant la flute nommée *De Keysser van Affrica*, et actuellement esclave, déclare qu'ayant chargé à Salé des laines, amandes, etc., il en partit le 23 septembre dernier, pour aller à Amsterdam, *et que, faisant sa route, il a été rencontré à la hauteur des Berlingues, environ* 100 *lieues en mer, par le nommé Kalil raïs, commandant un vaisseau corsaire d'Alger, à la vue duquel* 6 *personnes de son équipage se sont sauvées dans la chaloupe et lui sixième avec quatre passagers juifs, faisant en tout* 10 *personnes, sont restés dans la flûte où ils ont été pris le* 7 *octobre.*

A cette époque, la plupart des capitaines d'Alger étaient des chrétiens rénégats, qui possédaient, dans la science de la navigation, des connaissances auxquelles ne pouvaient prétendre les raïs indigènes. C'est ce qui explique la longueur des voyages entrepris par les croiseurs algériens. Pour finir le XVIIe siècle, j'emprunte à un document indigène le renseignement suivant :

« L'an mil cent quatre, le douzième jour du mois de chaban (22 avril 1693), dix bâtiments de guerre ont été désignés pour sortir en escadre ; l'un d'eux porte des cadeaux au Grand Sultan. »

(Suit une liste qui ne fait connaître ni la nature ni l'armement des navires).

. .

Voici les renseignements que deux voyageurs, l'un français, l'autre anglais, nous fournissent pour le commencement du XVIIIe siècle, au sujet de la marine algérienne, laquelle était placée, à cette époque, sous les ordres du marseillais Sanson, qui avait embrassé l'islamisme sous le nom de *Mami Semsoum*.

1724. « Les Algériens entretiennent aujourd'hui 24 vaisseaux en course, les uns de 50 pièces de canon, les autres de 40, de 30, et quelques-uns n'ont que 10 pièces de canon. Ils ont outre cela quelques galiotes armées... (Peysonnel).

1732. « La force navale des Algériens a décliné depuis quelques années. Si l'on excepte leurs galères et leurs brigantins, ils n'avaient l'an 1732, que six grands vaisseaux de 36 à 50 pièces de canon, et pas trois bons capitaines... Leur manque d'expérience et le peu de batailles navales où ils se sont trouvés ont diminué leur réputation par rapport à la marine. Ils ont cependant une grande quantité de matériaux pour bâtir des vaisseaux, de sorte que s'ils voulaient reprendre courage et établir parmi eux une bonne discipline, ils pourraient beaucoup incommoder les Européens. » (Shaw).

Les archives du consulat vont nous fournir la preuve que pendant les 25 premières années de ce siècle, les Algériens continuaient à croiser dans l'Océan.

1er juin 1706. Le 24 février 1706, le corsaire français le *Girard*, de St-Malo, ayant 36 canons et jaugeant 300 tonneaux, attaqua sur le cap St-Vincent, le navire hollandais la *Marie*, de 120 tonneaux, capitaine Jan Brenghels, de Rotterdam; il allait s'en emparer lorsqu'il fut obligé de s'éloigner par l'apparition d'un bâtiment de guerre battant pavillon hollandais; mais le nouveau venu aborda la *Marie*, l'amarina et arbora ensuite pavillon rouge; c'était un corsaire algérien, de 36 canons et 350 tonneaux, nommé la *Rose* et commandé par le raïs Hamet Touïl; Guillaume Buisson, sieur Desbois, commandant de la frégate le *Girard*, revint alors sur le champ de bataille et réclama sa part de la *Marie*. Les deux corsaires ne se comprirent pas parfaitement; cependant le raïs consentit à ce que le sieur François Renouin s'embarquât sur la prise hollandaise, que les Algériens conduisirent immédiatement à Alger. A la date du 1er juin suivant, le consul de France dressa un long procès-verbal dans lequel il exposait les démarches qu'il avait faites pour arracher les Hollandais à l'esclavage, en quoi il avait complètement échoué, et pour obtenir au profit du corsaire français une portion du produit de cette capture.

15 février 1710. Le consul certifie que le vaisseau gênois le *César*, capitaine Hyacinthe Nata, a été capturé par deux corsaires algériens, le 29 juillet précédent, à la hauteur des Berlingues, allant à Lisbonne.

— 8 octobre 1717. Démarches du consul pour obtenir la restitution du brigantin français *Charles-François*, de 60 tonneaux, venant de la Martinique, et amariné par un corsaire algérien à 18 lieues N. et S. du cap Saint-Vincent et 60 lieues de Cadix, sous le prétexte que son passeport n'était pas conforme au modèle.

— 17 mars 1719. Le capitaine Martin Prins, hollandais, déclare qu'allant d'Amsterdam à Bordeaux avec sa flûte le *Jean*, il a été pris par une caravelle d'Alger, à 9 lieues de la terre d'Ouessant, près de Brest, le 13 juin 1718.

— 17 mars 1719. Jacob Janssen, capitaine hollandais, déclare qu'allant d'Amsterdam à Bordeaux, avec son navire appelé la *Dlle Anne-Marie*, il a été pris, le 21 juillet précédent, par un vaisseau corsaire d'Alger, à 5 ou 6 lieues de la terre de Bretagne près de Brest.

— 17 novembre 1719. Déclaration par le capitaine de la flûte hambourgeoise appelée *Lanne de Hambourg et Claas*, qu'étant parti de Hambourg pour Bordeaux, il a été pris par un vaisseau algérien, à 2 lieues 1/2 d'Ouessant, sur la côte de Bretagne, le 7 août de la même année.

— 15 février 1721. Le capitaine Jean Prudhome, commandant le vaisseau le *Maréchal d'Estrées*, du Havre-de-Grâce, déclare qu'étant parti de cette dernière ville, le 15 décembre précédent pour aller au Sénégal, il a été pris, le 9 janvier suivant, par deux vaisseaux corsaires d'Alger, à 90 lieues au Nord de Madère, ni-

tendu qu'il n'était pas muni d'un passeport semblable à ceux que les capitaines algériens ont en main.

— 20 août 1721. Déclaration par le capitaine de la flûte hollandaise le *Jeune-Jean-Adriam*, qu'étant parti d'Amsterdam pour Bordeaux, il a été pris, le 7 mai de ladite année, près d'Ouessant par la caravelle algérienne que commande Cara Mamet.

— 20 juin 1725. Rachat du français Banier, de Saint-Malo, pris dans le vaisseau l'*Impératrice-Élisabeth*, d'Ostende, à son retour des Indes.

Je vais maintenant aborder mes relevés annuels, d'après le système que j'ai exposé au commencement de cette étude.

Année 1737. 1 corvette de 18 canons. — 1 caravelle de 16 canons. — 1 gabarre de 8 canons et de 8 pierriers. — 3 pinques : 1 de 10 canons et 6 pierriers ; 1 de 8 canons et quelques perriers ; 1 de 8 canons et 14 pierriers. — 2 chebecs : 1 de 6 canons et 24 pierriers ; 1 de 4 canons et 14 pierriers. — 9 galiotes : 1 de 17 bancs, 6 canons et 14 pierriers ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 14 pierriers ; 1 (vieux chebec) de 19 bancs, 4 canons, 8 pierriers ; 1 de 20 bancs, 3 canons, 6 pierriers ; 1 de 14 bancs, 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 13 bancs, 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 10 bancs, 2 canons 4 pierriers ; 1 de 8 bancs, 2 pierriers ; 1 de 7 bancs, 1 pierrier. Total : 17 navires, 100 canons, 127 pierriers.

Année 1738. 2 caravelles : 1 de 24 canons (à la poupe de lion) ; 1 de 16 canons. — 2 gabarres de 8 canons, 8 pierriers. — 1 pinque de 8 canons, 14 pierriers. — 5 chebecs : 1 de 12 canons, 32 pierriers ; 1 de 10 canons, 32 pierriers, 1 de 6 canons, 14 pierriers ; 1 de 5 canons ; 10 pierriers ; 1 de 3 canons, 42 pierriers — 1 brigantin de 6 canons, 24 pierriers. — 1 tartane de 8 canons, 12 pierriers. — 2 galiotes : 1 de 18 bancs, 4 canons, 16 pierriers ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 14 pierriers. — 4 frégates (à rames) : 1 de 18 bancs, 3 canons, 14 pierriers ; 1 de 2 canons, 2 pierriers ; 1 de 9 bancs, 2 pierriers ; 1 de 8 bancs, 4 pierriers. — Total : 18 navires, 126 canons, 248 pierriers.

Année 1739. 2 corvettes : 1 de 18 canons (elle a été démolie en janvier 1740) ; 1 de 16 canons. — 1 caravelle de 16 canons. — 1 gabarre de 8 canons, 8 pierriers. — 1 chebec de 6 canons, 12 pierriers. — 2 brigantins : 1 de 6 canons, 24 pierriers ; 1 de

6 canons, 21 pierriers. — 3 barques (Saëttes) : 1 de 6 canons, 16 pierriers (prise par les Espagnols) ; 1 de 4 canons, 6 pierriers (prise par les Mayorquins, en août 1740) ; 1 de 4 canons, 16 pierriers (prise par les Mayorquins). — 1 tartane de 4 canons, 12 pierriers (s'est perdue dans le port, le 9 novembre 1740). — 3 galiotes : 1 de 13 bancs, 2 canons, 4 pierriers ; 1 de 12 bancs, 2 canons, 9 pierriers ; 1 de 9 bancs, 4 pierriers. — Total : 14 navires, 98 canons, 132 pierriers

Année 1740. 1 caravelle de 16 canons. — 3 chebecs : 1 de 10 canons, 32 pierriers ; 1 de 8 canons, 54 pierriers (le cheval blanc) ; 1 de 6 canons, 22 pierriers. — 1 brigantin de 6 canons, 24 pierriers (s'est perdu sur les côtes de Bougie). — 1 barque de 14 canons, 8 pierriers (s'est perdue à Marseille, en novembre 1741). — 8 galiotes : 1 de 19 bancs, 3 canons, 12 pierriers ; 1 de 18 bancs, 4 canons, 12 pierriers ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 12 pierriers ; 1 de 15 bancs, 2 canons, 12 pierriers ; 1 de 13 bancs, 2 canons, 4 pierriers ; 1 de 11 bancs, 6 pierriers ; 1 de 9 bancs, 2 pierriers ; 1 petite de 6 pierriers. — Total : 14 navires, 74 canons, 206 pierriers.

Année 1741. 2 vaisseaux : 1 percé pour 44 canons et armé de 40 ; 1 de 40 canons. — 2 gabarres : 1 de 12 canons ; 1 de 6 canons et 12 pierriers (elle n'est plus revenue ; on pense qu'elle a été prise par un coursier espagnol d'Oran). — 1 pinque de 2 canons et 8 pierriers. — 1 barque de 18 canons et 12 pierriers (a été prise par les galères de Naples). — 6 chebecs : 1 grand de 12 canons, 24 pierriers ; 1 de 8 canons, 43 pierriers (a été pris à Toulon par une galère d'Espagne, en août 1741) ; 1 de 8 canons, 54 pierriers ; 1 de 6 canons, 22 pierriers ; 1 de 6 canons, 14 pierriers ; 1 de 5 canons, 10 pierriers. — 6 galiotes : 1 de 19 bancs, 5 canons, 16 pierriers ; 1 de 19 bancs, 4 canons, 16 pierriers ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 12 pierriers ; 1 de 13 bancs, 2 canons, 4 pierriers (prise par les Espagnols) ; 1 de 9 bancs, 2 pierriers ; 1 de 8 bancs, 2 pierriers. — Total : 18 navires, 177 canons, 251 pierriers.

Année 1742. 2 vaisseaux : 1 de 42 canons (s'est perdu à Mahon, le 10 décembre 1742) ; 1 de 40 canons (perdu à Mahon, le 10 décembre 1742). — 1 caravelle de 34 canons et 200 hommes, nom-

mée l'*Aigle*. — 1 gabarre de 8 canons. — 7 chebecs : 1 de 18 canons, 24 pierriers ; 1 de 16 canons, 20 pierriers (coulé à fond par un vaisseau maltais, sur les côtes de Tarare) ; 1 de 10 canons, 16 pierriers ; 1 de 8 canons, 54 pierriers, appelé le *Cheval blanc* ; 1 de 6 canons, 14 pierriers ; 1 de 6 canons, 12 pierriers ; 1 de 4 canons, 12 pierriers. — Total : 11 navires, 192 canons, 152 pierriers.

Année 1743. 4 chebecs : 1 de 14 canons, 18 pierriers ; 1 de 10 canons, 16 pierriers ; 1 de 8 canons, 8 pierriers (coulé bas par un vaisseau maltais, près de terre) ; 1 de 6 canons, 12 pierriers. — 2 galiotes : 1 de 13 bancs, 2 canons, 2 pierriers ; 1 de 9 bancs, 14 pierriers. — Total : 6 navires, 40 canons, 70 pierriers.

— 5 juin 1743. Dépositions relatives à la prise par la caravelle de l'écrivain des chevaux, dans l'Océan, au large du cap Saint-Vincent, du vaisseau français le *Louis-Alexandre*, du Havre-de-Grâce, capitaine Daniel Coste, lequel croyant Saletin ledit corsaire, qui avait arboré en premier lieu les couleurs anglaises, s'efforçait de fuir et même de se défendre, sans comprendre ce qui lui était *crié par différentes personnes et en différentes langues*. Le second a été tué et le capitaine blessé ainsi que 4 matelots. Le chargement fut confisqué et le navire rendu. Parmi les témoins entendus figurent trois esclaves espagnols servant sur le navire capteur, et dont l'un embarqué comme chirurgien.

Année 1744. 6 chebecs : 1 de 24 canons, 26 pierriers ; 1 de 16 canons, 20 pierriers ; 1 de 14 canons, 18 pierriers ; 1 de 10 canons, 16 pierriers ; 1 de 8 canons, 54 pierriers (le cheval blanc) ; 1 de 4 canons, 12 pierriers. — Total : 6 navires, 76 canons, 146 pierriers.

Année 1745. 1 vaisseau de 40 canons, appelé le *Lyon*. — 1 caravelle de 34 canons, appelée l'*Aigle*. — 5 chebecs : 1 de 24 canons, 26 pierriers ; 1 de 16 canons, 20 pierriers ; 1 de 14 canons, 18 pierriers ; 1 de 8 canons, 54 pierriers (le *Cheval blanc*) ; 1 de 8 canons, 16 pierriers. — 1 galiote de 9 bancs, 4 pierriers. — Total : 8 navires, 144 canons, 138 pierriers.

Année 1746. 2 vaisseaux : 1 de 50 canons (la *Gazelle*) ; 1 de 40 canons. — 1 caravelle de 34 canons (l'*Aigle*). — 1 chebec de 8 canons, 16 pierriers. — 3 galiotes : 1 de 18 bancs, 3 canons ; 1 de 17 bancs, 4 canons, 10 pierriers ; 1 de 8 bancs, 4 pierriers. — Total : 7 navires, 139 canons, 30 pierriers.

Année 1747. 1 caravelle de 45 canons. — 3 chebecs : 1 de 16 canons, 20 pierriers ; 1 de 12 canons ; 1 de 8 canons, 16 pierriers. — 3 galiotes : 1 de 18 bancs, 3 canons ; 1 de 11 bancs, 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 9 bancs, 4 pierriers. — Total : 7 navire, 86 canons, 46 pierriers.

Année 1748. 3 vaisseaux : 1 de 50 canons (la *Gazelle*) ; 1 de 40 canons (le *Lion*) ; 1 de 40 canons. — 1 caravelle de 34 canons (l'*Aigle*). — 2 chebecs : 1 de 16 canons ; 1 de 8 canons. — 1 frégate (à rames) de 2 canons, 6 pierriers. Total : 7 navires, 190 canons, 6 pierriers.

Année 1749. 3 vaisseaux : 1 de 50 canons (la Gazelle) ; 1 de 40 canons (le *Lion*) ; 1 de 40 canons. — 1 caravelle de 34 canons (l'*Aigle*). — 1 corvette de 22 canons. — 4 chebecs : 1 de 16 canons ; 1 de 14 canons ; 1 de 12 canons ; 1 de 8 canons, 16 pierriers. — Total : 9 navires, 236 canons, 16 pierriers.

— Prise par des chebecs algériens du navire de guerre vénitien nommé *Sainte-Trinité-Saint-Jean*, que commandait le capitaine George Taraculli.

— Le 21 octobre 1749, le navire français, la *Marguerite*, de Vannes, capitaine Nicolas Gervaizeau, allant à la côte de Guinée, est pris par un vaisseau algérien, par les 40 degrés 40 minutes latitude Nord et par les 3 degrés 40 minutes longitude (archives du consulat.)

Année 1750. 2 vaisseaux : 1 de 58 canons (le *Dantzik*, d'après un document français) ; 1 de 52 canons (le *Château*, id.). — 1 frégate (à voiles) de 34 canons. — 1 caravelle de 34 canons. — 7 chebecs : 2 de 16 canons ; 1 de 14 canons, 20 pierriers ; 1 de 12 canons, 20 pierriers ; 3 de 12 canons. — 1 galiote de 9 bancs, 10 pierriers. — Total : 12 navires, 272 canons, 50 pierriers.

— 30 juillet 1750. Le brigantin français l'*Union* capitaine Jacques Anquetil, de Calais, abandonné par son équipage *vers les parages de Pharo en Portugal à la vue d'un corsaire algérien, que l'on appréhendait être Saltin, est pris par ledit algérien, lequel, le croyant portugais l'amena à Alger* (archives du consulat).

Année 1751. 4 vaisseaux : 1 de 58 canons (le *Dantzik*), 1 de 52 canons (le *Château*) ; 1 de 40 canons (le *Lion*) ; 1 de 34 canons (l'Aigle). — 1 corvette de 26 canons. — 2 barques (saëttes) de 14 canons. — 2 chebecs : 1 de 16 canons, 6 pierriers ; 1 de 12 canons. — 4 galiotes : 1 de 18 bancs ; 1 de 12 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 4 pierriers ; 1 de 9 bancs, 2 pierriers. — Total : 13 navires, 268 canons, 12 pierriers.

Année 1752. 1 frégate (à voiles) de 34 canons. — 1 corvette de 22 canons, appelée *Matchou* (macho, mulet). — 4 chebecs : 1 de 22 canons ; 1 de 16 canons ; 2 de 14 canons. — 2 galiotes : 1 de 15 bancs, 8 canons, 4 pierriers ; 1 de 18 bancs, 2 canons. — Total : 8 navires, 132 canons, 4 pierriers.

Année 1753. 1 frégate de 34 canons. — 1 corvette de 22 canons. — 4 barques (saëttes) : 1 de 16 canons ; 1 de 14 ; 2 de 12. — 8 chebecs : 2 de 26 canons, neufs ; 1 de 22 ; 2 de 16 ; 3 de 14. — — 1 gabarre de 2 canons, 8 pierriers. — 7 galiotes : 1 de 11 bancs, 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 15 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 4 pierriers ; 2 de 11 bancs, 2 pierriers ; 1 de 8 bancs. — Total : 22 navires, 266 canons, 28 pierriers.

— Le 20 octobre 1753, le vaisseau français l'*Assomption*, capit. Jean-François Prépaud, de la Ciotat, parti de Cadix pour le Levant, fut pris dans le détroit de Gibraltar par un corsaire algérien, venant du cap Spartel. Le capit. Prépaud mourut des suites de la bastonnade que le Dey lui fit administrer pour le punir de s'être défendu. (Archives du consulat).

— 25 octobre 1753. Dépositions relatives à la prise par deux chebecs et un senault algériens, le 21 septembre 1753, à l'E.-S.-E. de Ste-Marie (l'une des Açores), environ 60 lieues, et après un combat où plusieurs Français furent tués ou blessés, du navire français *St-Antoine*, cap. Jean la Fargue, de Bordeaux, parti de cette dite ville pour la Martinique (Archives du consulat).

Année 1754. 7 barques : 2 de 16 canons (dont 1 déclarée ensuite impropre à la navigation) ; 1 de 14 canons ; 3 de 12 canons ; 1 de 10 canons. — 7 chebecs : 3 de 26 canons (dont 2 neufs) ; 1 de 16 canons ; 3 de 14 canons (dont 1 pris sur les Mayorquins). — 8 galiotes : 1 de 16 bancs, 6 canons ; 1 de 18 bancs, 4 canons, 6 pierriers ; 1 de 11 bancs, 2 canons, 2 pierriers ; 1 de 18 bancs, 2 canons ; 1 de 15 bancs, 2 canons ; 1 de 12 bancs, 1 canon, 6 pierriers ; 1 de 12 bancs, 7 pierriers ; 1 de 11 bancs, 2 pierriers. — Total : 22 navires, 245 canons, 23 pierriers.

Année 1755. 2 barques : 1 de 14 canons ; 1 de 12 canons. — 10 chebecs : 4 de 26 canons ; 1 de 22 ; 2 de 16 ; 3 de 14. — 1 gabarre de 10 canons, 8 pierriers (a fait naufrage). — 8 galiotes : 1 de 16 bancs, 6 canons ; 1 en forme de chebec, de 16 bancs, 6 canons ; 2 de 18 bancs, 4 canons, 6 pierriers ; 1 de 18 bancs, 1 canon, 6 pierriers ; 1 de 12 bancs, 1 canon, 6 pierriers ; 1 petite de 10 bancs, 2 canons (cette galiote, prise par les Algériens sur les Ivicéens, s'est brisée à Bab-Azoun, le 20 mai 1755) ; 1 de 12 bancs, 2 pierriers. — Total : 21 navires, 260 canons, 34 pierriers.

Année 1756. 10 chebecs : 4 de 26 canons ; 2 de 16 canons (dont 1 a été condamné) ; 3 de 14 canons (1 a fait naufrage à la Calle ; 1 a été pris sur les Espagnols et amené à Alger, le 3 juin 1756) ; 1 de 8 canons (précédemment de 14). — 8 galiotes : 1 de 16 bancs, 6 canons ; 1 neuve de 14 bancs, 2 canons ; 1 de 18 bancs, 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 18 bancs, 2 canons ; 1 de 12 bancs, 1 canon, 6 pierriers ; 1 de 12 bancs, 2 pierriers ; 1 neuve de 8 bancs, 2 pierriers ; 1 de 9 bancs, 2 canons. — Total : 18 navires, 201 canons, 16 pierriers.

Année 1757. 9 chebecs : 4 de 26 canons ; 1 de 20 canons ; 1 de 14 canons (démoli ensuite) ; 2 de 8 canons ; 1 de 6. — 1 polacre de 16 canons (armement neuf provenant d'une prise). — 1 barque de 16 canons. — 1 gabarre neuve de 10 canons. — 10 galiotes : 1 de 16 bancs, 6 canons ; 1 neuve, de 15 bancs, 4 canons ; 1 de 11 bancs, 2 canons, 4 pierriers ; 1 de 18 bancs, 2 canons, 6 pierriers ; 1 de 16 bancs, 2 canons ; 1 de 14 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 2 canons ; 2 de 12 bancs, 1 canon, 6 pierriers ; 1 de 12 bancs, 2 pierriers. — Total : 22 navires, 224 canons, 24 pierriers.

Année 1758. 1 vaisseau de 48 canons. — 1 caravelle de 46 canons. — 4 chebecs : 3 de 26 canons ; 1 neuf de 16 canons. — 4 barques (saëttes) : 2 de 16 canons, 1 de 14 canons, 1 de 10 canons. — 13 galiotes ; 2 de 16 bancs, 6 canons ; 1 de 14 bancs,

2 canons, 8 pierriers; 1 de 18 bancs, 2 canons, 6 pierriers; 1 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 14 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons; 1 de 9 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 1 canon, 6 pierriers; 1 de 12 bancs, 6 pierriers; 1 de 11 bancs, 2 pierriers; 1 de 8 bancs, 2 pierriers. — Total : 23 navires, 271 canons, 30 pierriers.

Année 1759. 1 brick de 20 canons. — 11 chebecs : 2 de 24 canons; 6 de 4 canons; 3 de 2 canons. — 7 barques (saëttes) : 2 de 18 canons; 2 de 16 canons; 1 de 10 canons; 1 de 8 canons; 1 de 6 canons. — 11 galiotes : 1 de 13 bancs, 4 canons; 2 de 14 bancs, 2 canons, 8 pierriers; 2 de 18 bancs, 2 canons, 6 pierriers; 2 de 12 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons; 2 de 9 bancs, 2 canons; 1 de 8 bancs, 2 pierriers. — Total : 30 navires, 212 canons, 30 pierriers.

Année 1760. 2 caravelles de 44 canons. — 2 polacres : 1 de 18 canons; 1 de 16 canons. — 8 chebecs : 1 de 26 canons; 1 de 20; 1 de 14; 2 de 10; 2 de 8; 1 de 4. — 9 barques, : 1 de 16 canons; 1 de 14; 4 de 10; 3 de 6. — 6 galiotes : 2 de 18 bancs, 2 canons; 2 de 12 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 petits canons; 1 de 11 bancs, 2 petits canons. — Total : 27 navires, 322 canons.

Année 1761. 10 chebecs : 2 de 26 canons; 1 de 14; 4 de 8; 3 de 4 — 11 barques : 3 de 16 canons; 2 de 14; 3 de 12; 2 de 10; 1 de 8. — 1 tartane de 6 canons — 1 brigantin de 4 canons. — 4 galiotes : 1 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 9 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 petits canons; 1 de 11 bancs, 2 petits canons. — Total : 27 navires, 268 canons.

Année 1762. 2 vaisseaux de 52 canons. — 1 caravelle de 20 canons (prise napolitaine). — 1 brick de 16 canons (prise espagnole). — — 18 chebecs : 3 de 26 canons; 1 de 24; 2 de 16 canons (dont l'un lancé à l'eau à Alger, en 1762); 3 de 10; 3 de 8; (dont 1 construit à Alger, en 1762); 2 de 6; 4 de 4 canons (dont 1 provenant de prise maltaise). — 15 barques (saëttes) : 3 de 16 canons; 3 de 14; 3 de 12; 3 de 10; 3 de 8. — 2 pinques : 1 de 10 canons (« Cette pinque, construite à Marseille, commandée « par Chabroi, a été prise par Pascal Scarериche, corsaire anglais, « conduite ici, vendue aux enchères et achettée par le Dey, qui « en a fait un armement pour son fils. »); 1 de 6 canons, ci-devant tartane. — 4 brigantins : 2 de 6 canons; 2 de 4. — 4 galiotes : 1 de 12 bancs, 2 canons; 2 de 11 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs. — Total : 47 navires, 578 canons.

— 21 juin 1762. Le consul certifie qu'au commencement de mars précédent, le raïs Abdraman, commandant une barque appartenant à Ali Pacha, Dey d'Alger, conduisit en ce port un bâtiment portugais nommé *Nostra Senora de la Paz*, dont il s'était emparé à la hauteur de Lisbonne, 60 milles en mer.

Année 1763. 3 caravelles : 1 de 28 canons; 1 de 24; 1 de 20. — 13 chebecs : 1 de 32 canons (fait à Alger, en 1763); 3 de 26 canons; 2 de 24; 2 de 16; 1 de 8; 2 de 6; 2 de 4 (dont 1 est une prise maltaise). — 5 barques : 3 de 16 canons; 1 de 8; 1 de 4. — 5 galiotes : 1 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 1 canon, 4 pierriers; 1 de 12 bancs. — Total : 26 navires, 357 canons; 4 pierriers. (Il y a de plus 5 navires marchands, savoir : 2 pinques, 1 polacre, 1 barque, 1 tartane).

— 30 juin 1763. Déclaration au sujet de la prise par un chebec algérien, le 17 du dit mois, dans l'Océan, par 35 degrés 50 minutes de latitude nord et 9 degrés 10 minutes longitude méridien de Ténériffe, de la polacre française le *St-Antoine*, capit. Jean-Etienne Garcin, de la Ciotat, partie de St-Domingue pour Marseille avec un chargement de café, indigo et cuirs, laquelle croyant ce chebec saletin s'est défendue et a été enlevée à l'abordage après un combat de 3 heures et 1|2. Le navire fut pillé et *l'équipage maltraité à coups de cordes, de sabre, tant du tranchant que du plat, à coups de poings et soufflets*. (Archives du consulat).

Année 1764. 5 chebecs : 1 de 10 canons; 2 de 8; 2 de 6. — 1 barque de 8 canons. — 4 galiotes : 1 de 15 bancs, 3 canons (demi-galère construite à Alger, en 1764); 1 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons; 1 de 8 bancs, 8 tromblons. — Total : 10 navires, 53 canons.

Année 1765. 1 vaisseau de 52 canons. — 2 caravelles : 1 de 32 canons; 1 de 24. — 12 chebecs : 2 de 32 canons (dont 1 construit à Alger en 1765); 1 de 26; 2 de 24; 1 de 16; 3 de 10 (le passeport délivré par le consul de France pour l'un de ces chebecs,

le 12 septembre 1765, porte que « Mohammed raïs en a été « nommé commandant en remplacement de Hassan raïs, mort au « combat livré à la demi-galère d'Espagne prise par le dit che- « bec. »); 1 de 8 canons; 2 de 6. — 5 barques (saëttes) : 3 de 8 canons; 1 de 6 (neuve); 1 de 4. — 3 galiotes : 2 de 11 bancs, 2 canons (dont 1 neuve); 1 de 8 bancs, 2 pierriers. — 1 felouque de 10 bancs, 2 canons (prise napolitaine). — Total : 24 navires, 352 canons, 2 pierriers.

— 12 novembre 1765. Le capitaine Joseph Grau, commandant le brigantin catalan *Nostra Senora de Monserate*, déclare que faisant route des Canaries pour Cadix, il a été pris, le 12 juin 1764, à 50 lieues du cap Saint-Vincent, par un corsaire de la régence d'Alger appelé le *Saint-André* (sic).

Année 1766. 1 caravelle de 24 canons. — 6 chebecs : 1 de 30 canons (neuf); 1 de 22 (neuf); 1 de 20 (neuf); 1 de 16; 1 de 14 (appelé *Serdouk el-Mersa,* le coq du port); 1 de 6 (neuf). — 1 petit chebec de 11 bancs, 2 canons. — 1 polacre de 6 canons. — 1 barque de 8 canons. — 1 brigantin de 4 canons (felouque napolitaine allongée). — 3 galiotes : 1 de 12 bancs, 2 canons (neuve); 2 de 11 bancs, 2 canons. — Total : 14 navires, 158 canons.

Année 1767. 1 vaisseau de 52 canons. — 3 caravelles : 2 de 32 canons; 1 de 24. — 7 chebecs : 1 de 24 canons; 1 de 22 (neuf); 2 de 20; 1 de 8 (c'est une prise); 2 de 4. — 5 barques (saëttes) : 2 de 20 canons; 2 de 10; 1 de 8. — 5 galiotes : 2 de 12 bancs, 2 canons; 3 de 11 bancs, 2 canons (dont 1 neuve). — Total : 21 navires; 320 canons.

Année 1768. 1 caravelle de 42 canons. — 12 chebecs : 1 de 30 canons; 1 de 24; 2 de 22; 2 de 20; 1 de 16; 2 de 14; 2 de 12; 1 de 10. (D'après un document indigène, l'un des chebecs s'appelait *el R'oul,* la goule, l'esprit lutin, et le grand chebec a été pris). — 1 barque de 20 canons. — 4 galiotes : 1 de 15 bancs, 2 canons; 3 de 11 bancs, 2 canons. — Total : 18 navires, 286 canons.

— 23 janvier 1768. Le capitaine Roux, ci-devant commandant la tartane la *Vierge-de-Grâce*, déclare que faisant route pour Carthagène, il aurait été rencontré, le 15 décembre 1767, par un corsaire algérien, qu'il lui aurait fait *signal de fumée* et d'un coup de canon; qu'il se serait rendu tout de suite à bord du dit corsaire dont le raïs l'aurait reçu avec des coups et toute sorte de mauvais traitements, sans vouloir examiner ses expéditions; *que le dit raïs le retint pour qu'il eut à le piloter jusqu'à ce qu'il eut passé le détroit de Gibraltar, lui ordonnant de se faire suivre par sa tartane;* qu'ayant donné ses ordres en conséquence à son second de ne point se séparer du corsaire, celui-ci l'aurait exécuté jusqu'à la nuit du 19 au 20, que le mauvais temps l'obligea à prendre sa bordée à terre, le corsaire, qui était un gros bâtiment, la tenant au large; que sur cette séparation le raïs du corsaire voulait lui faire donner la bastonnade, mais que la *taïffe* (le détachement de janissaires) s'y opposa.

Année 1769. 6 chebecs : 1 de 30 canons; 1 de 24; 2 de 22; 1 de 16; 1 de 14. — 3 barques : 1 de 20 canons; 2 de 10 canons. — 6 galiotes : 1 de 14 bancs, 6 canons; 2 de 13 bancs, 4 canons; 2 de 18 bancs, 2 canons; 1 de 15 bancs, 4 pierriers. — Total : 15 navires, 186 canons, 4 pierriers.

Année 1770. 1 caravelle de 42 canons. — 5 chebecs : 3 de 22 canons; 2 de 10. — 2 barques : 1 de 32 canons; 1 de 20. — 1 senaut de 4 canons. — 4 galiotes : 2 de 13 bancs, 4 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 canons. — Total : 13 navires, 196 canons.

Année 1771. 5 galiotes : 1 de 13 bancs, 4 canons; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère); 1 de 13 bancs, 2 canons ; 2 de 12 bancs, 2 canons. — Total : 5 navires, 13 canons, 4 pierriers.

Année 1772. 2 chebecs : 1 de 32 canons ; 1 de 16. — 5 galiotes ; 1 de 18 bancs, 7 canons (demi-galère) ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère); 2 de 13 bancs, 2 canons ; 1 de 12 bancs, 2 canons. — Total : 7 navires, 64 canons, 4 pierriers.

Année 1773. 2 chebecs : 1 de 16 canons ; 1 de 10 canons (d'après des documents indigènes, 1 chebec s'est perdu sous la caserne Makaroun, aujourd'hui magasin de la pharmacie centrale, rue Macaron). — 2 barques : 1 de 20 canons ; 1 de 10. — 4 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons (demi-galère) ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère) ; 1 de 14 bancs, 2 canons ; 1 de

11 bancs, 2 canons. — Total : 8 navires, 70 canons, 4 pierriers.

Année 1774. 2 caravelles (leur armement n'est pas indiqué) — 5 chebecs : 3 de 32 canons ; 2 de 10. — 3 barques : 1 de 20 canons, 2 de 10. — 5 galiotes : 1 de 18 bancs ; 7 canons (demi-galère) ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère) ; 1 de 14 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 2 canons : 1 de 9 bancs, 1 canon. — Total : 15 navires, 171 canons, 4 pierriers.

— Le 26 octobre 1774. Prise d'un chebec de guerre espagnol, par un chebec algérien.

Année 1775. 6 chebecs : 1 de 18 canons ; 5 dont l'armement n'est pas indiqué. — 1 barque de 20 canons. 2 galiotes : armement non indiqué. — Total : 9 navires, 38 canons.

Année 1776. 5 chebecs : 2 de 32 canons ; 1 de 18 canons ; 2 de 10 canons. — 2 barques : 1 de 32 canons ; 1 de 10. — 12 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons (demi-galère) ; 2 de 18 bancs, 5 canons (demi-galères) ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère) ; 2 de 14 bancs, 2 canons ; 1 de 13 bancs, 2 canons ; 2 de 11 bancs, 2 canons ; 1 de 8 bancs, 2 canons ; 2 de 13 bancs, 1 canon. — Total : 19 navires. 178 canons, 4 pierriers.

— Le 6 septembre 1776, Prise d'une gabarre de guerre espagnole par une barque de 20 canons et un chebec de 18 canons.

Année 1777. 4 chebecs : 3 de 18 canons ; 1 de 10. — 2 barques (saëtes) : 1 de 32 canons ; 1 de 10. — 1 pinque de 7 canons. — 8 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons (demi-galère) ; 2 de 19 bancs, 5 canons (demi-galères) ; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers (demi-galère) ; 1 de 14 bancs. 2 canons ; 1 de 13 bancs, 2 canons ; 1 de 11 bancs, 2 canons ; 1 de 10 bancs, 8 tromblons. — Total : 15 navires, 139 canons, 4 pierriers, 8 tromblons.

— Le 11 avril 1777, prise par une saëtte algérienne du pinque de guerre napolitain la *Très-Sainte-Conception et Saint-Ferdinand*, de 18 canons, que commandait Don Stefano Berlingero. Les archives du consulat renferment sur cet évènement une pièce en italien que je traduis ainsi :

« Nous, soussignés, attestons et certifions que le vingt-six avril mil sept-cent-soixante-dix-sept, entra dans ce port d'Alger le pinque royal de Naples, de dix-huit pièces de canon, nommé la S^ma

Concepzione e S. Ferdinando (la Très-Sainte Conception et Saint-Ferdinand), commandé par don Stefano Berlingero, et que nous étant informés, les jours suivants, auprès de l'équipage dudit pinque, et particulièrement auprès de l'officier du régiment de Macédoine don Andrea Bezichi, du comptable don Vicenzo Pollicino, du prêtre don Tomaso Movaro et des autres officiers mariniers, pilote, maître d'équipage, gardien, chirurgien, *pruderi* (1) et marins, ils nous ont fait le récit suivant :

« Le onzième jour d'avril de ladite année mil sept cent-soixante-dix-sept, comme on se retrouvait dans les eaux du canal de Malte, le matin, vers la quatorzième heure, l'enseigne Giarusso, embarqué sur ledit pinque comme lieutenant, remit la garde au susdit commandant afin de récupérer le sommeil perdu de trois nuits entières de mauvais temps, car il n'y avait pas d'autre officier de marine et on ne pouvait, par un temps douteux, se fier au commandant, attendu que celui-ci n'avait aucune expérience de la navigation. Alors, il faisait jour et le temps était maniable ; ledit Giarusso alla se reposer. A cet instant, Pierre Marino, *prudero* qui était de vigie dans la hune du trinquet, aperçut un navire qui restait au Sud 1/4 S.-E., et il le dit au commandant, lequel voulant le reconnaître et diminuer autant que possible la distance entre les deux bâtiments, l'homme qui venait de prendre la vigie, lui dit que les allures du navire (aperçu), étaient celles d'un corsaire. Le commandant regarda avec la longue-vue et dit qu'il était français, qu'il venait du Levant et qu'il allait dans l'Ouest. La distance ayant encore diminué, les pruderi firent observer de nouveau au commandant que c'était un bâtiment corsaire. Mais ils furent repoussés par lui avec injures, et il ordonna au maître canonnier de faire *une fumée* (2), ce que celui-ci exécuta immédiatement. Alors, il fit hisser la royale bannière de S. M. Sicilienne, et ledit navire arbora bannière française. Comme celui-ci s'était encore plus rapproché, de manière que l'on voyait les sabords parfaitement fermés, un autre prudero, Pietro Salomone, qui avait pris la garde et qui se trouvait dans la hune du trinquet,

(1) Ce mot se trouve pas dans le lexique.

(2) Signal fait au moyen d'une petite quantité de poudre brûlée en plein air. Cela s'appelait aussi *brûler une amorce*.

descendit auprès du commandant, sur la dunette, et lui dit : « Monsieur, le bâtiment est un corsaire. » Le commandant donna l'ordre de mettre en batterie les deux canons de proue, sans prendre d'autres dispositions, continuant à rester appuyé sur le dos ; tous les autres canons étaient amarrés en dedans, les mantelets abaissés, et la moitié de l'équipage prenait du repos : à tel point que le comptable don Vicenzo Pollecino fit cette observation : « au moins, commandant, faites venir au lof, afin de ne pas perdre l'avantage d'être au vent. » Voyant que le commandant persistait dans son obstination, ledit Pietro Salamone descendit réveiller l'enseigne Giarusso, lequel s'étant levé de suite, examina le bâtiment et le reconnut pour un corsaire barbaresque ; il ordonna immédiatement de faire le branle-bas et de mettre l'artillerie dehors, et plaça sur la dunette la troupe avec son officier don Andrea Bezichi. Malgré cela, le commandant ne voulait pas, disant que c'était un Français. Pendant ce temps-là, le navire ennemi passa sous le vent du pinque royal, à une portée de pistolet, sans avoir pu donner la première bordée. Mais après avoir doublé le pinque à poupe il réussit à virer de bord, amena le pavillon français, hissa le pavillon algérien, mit en batterie trente-six pièces de canon et vint droit à la poupe pour l'abordage; par la rapidité de sa marche, l'Algérien se mit au vent. L'enseigne Giarusso voyant cela et l'état du pinque sur lequel nulle disposition n'avait été prise pour le combat et dont la voile latine avait été amenée pendant qu'il reposait, monta sur la dunette, prit le commandant par la poitrine, en présence du lieutenant Bezichi et d'autres, d'après ce qu'on raconte, et, l'épée à la main, lui dit: « Eh bien, monsieur le commandant, je me suis mis un peu « à dormir; et parceque je n'étais pas de service, vous me menez « ainsi sous l'ennemi ! » Avec une figure cadavéreuse, il répondit : « L'homme de vigie m'a trompé. » Malgré cela, ledit Giurusso l'encouragea ainsi que tout l'équipage et faisant crier trois fois *vive Marie*, il ordonna de commencer le feu sur l'ennemi. En outre, ledit Giarusso fit amener l'embarcation qui était à la poupe, afin de donner plus de marche au pinque, chacun continuant à faire son devoir contre l'ennemi. Mais tout fut inutile parce que le pinque ne marchait pas, et le susdit bâtiment, qui était une

saëtte (barque), aborda promptement le pinque par l'arrière, où la défense fut prolongée le plus possible. Il fallut céder à la force et à la supériorité de l'ennemi, toute autre défense étant impossible parce que rien n'avait été préparé. De plus, on dit que si l'enseigne Giarusso eut été réveillé tout d'abord, nous n'aurions peut-être pas été pris, tant à cause de l'expérience qu'il avait de la navigation que de la présence d'esprit qu'il a montrée et des bonnes dispositions (qu'il a ordonnées) dans cette surprise.

Tels sont les raisonnements, dires et paroles que nous avons entendus de la bouche des susdits officiers déjà nommés et de l'équipage, Et pour être la vérité telle nous avons signé la présente.

Alger, 1er septembre 1777.

(Suivent les signatures).

Année 1778. 3 chebecs : 1 de 18 canons; 2 de 10. — 8 barques (saëttes) : 1 de 34 canons; 2 de 32; 2 de 24; 1 de 18; 2 de 10. — 7 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons; 2 de 19 bancs, 5 canons; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers; 2 de 13 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons. — Total : 18 navires, 248 canons, 4 pierriers.

— Prise d'un bateau de guerre espagnol.

Année 1779. 2 chebecs : 1 de 18 canons; 1 de 10. — 11 barques : 1 de 34 canons; 2 de 32; 1 de 24; 2 de 22; 2 de 18; 3 de 10. — 6 galiotes : 2 de 19 bancs, 5 canons (demi-galères); 1 de 11 bancs, 4 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons; 2 de 11 bancs, 2 canons. — Total : 19 navires, 280 canons.

Année 1780. 9 chebecs : 4 de 18 canons; 1 de 14; 1 de 10; 1 de 14 bancs, 6 canons; 2 de 4 canons. — 10 barques (saëttes) : 1 de 30 canons; 1 de 28; 2 de 26; 2 de 22; 1 de 20 (neuve); 1 de 18; 1 de 16 (neuve); 1 de 10. — 9 galiotes : 1 de 18 bancs, 7 canons (demi-galère); 2 de 19 bancs, 5 canons (demi-galères); 1 de 14 bancs, 4 canons; 1 de 18 bancs, 3 canons, 4 pierriers; 2 de 13 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 canons; 1 de 11 bancs, 2 canons. — Total : 28 navires, 360 canons, 4 pierriers.

Année 1781. 4 chebecs : 1 de 18 canons; 2 de 14 bancs, 4 canons; 1 de 4 canons. — 8 barques : 1 de 30 canons; 1 de 28; 1 de 26; 2 de 22 ; 2 de 18; 1 de 10. — 4 galiotes : 1 de 14 bancs,

4 canons; 2 de 13 bancs, 2 canons; 1 de 12 bancs, 2 canons. — Total : 16 navires, 214 canons.

Année 1782. 7 chebecs : 1 de 34 canons; 2 de 24; 2 de 18; 1 de 10; 1 de 14 bancs, 4 canons. — 10 barques. 3 de 30 canons; 2 de 28; 1 de 26; 2 de 22; 1 de 18; 1 de 10. — 2 felouques de 10 bancs, 6 canons. — 4 galiotes : 2 de 14 bancs, 4 canons; 2 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 23 navires, 400 canons.

Année 1783. 6 chebecs : 1 de 34 canons; 2 de 24; 1 de 18; 2 de 14 bancs, 4 canons. — 6 barques : 1 de 30 canons; 1 de 28; 1 de 26; 1 de 24; 1 de 22; 1 de 18. — 1 felouque de 10 bancs, 6 canons. — 6 galiotes : 2 de 19 bancs, 5 canons (demi-galères); 2 de 14 bancs, 4 canons; 1 de 14 bancs, 2 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 19 navires, 284 canons.

Année 1784. 4 chebecs : 1 de 34 canons; 1 de 24 canons; 1 de 18; 1 de 14 bancs, 4 canons. — 6 barques : 1 de 30 canons; 1 de 28; 1 de 26; 1 de 24; 1 de 22; 1 de 18. — 1 felouque de 10 bancs, 6 canons. — 2 galiotes : 1 de 14 bancs et 4 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 13 navires, 240 canons.

Année 1785. 7 chebecs : 1 de 34 canons; 2 de 24; 2 de 18; 2 de 4. — 10 barques (saëttes) : 2 de 30 canons; 2 de 28; 1 de 26, 2 de 24; 2 de 22; 1 de 18. — 5 galiotes : 1 de 14 bancs, 4 canons; 1 de 14 bancs, 2 canons; 2 de 13 bancs, 2 canons; 1 de 9 bancs, 2 canons. — Total : 22 navires, 390 canons.

Année 1786. 7 chebecs : 1 de 34 canons; 2 de 24; 2 de 18; 2 de 4. — 6 barques : 1 de 30 canons; 1 de 28; 1 de 26; 1 de 24; 1 de 22; 1 de 18. — 5 galiotes : 3 de 14 bancs, 4 canons; 2 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 18 navires, 290 canons; plus, 2 chaloupes canonnières et 1 bombarde, parties d'Alger à destination de Tunis, le 16 février.

La goëlette portugaise *Nostra Segnora d'Acabo Piedade*, est capturée en vue du cap Saint-Vincent, par deux corsaires algériens.

Année 1787. 4 chebecs : 1 de 34 canons; 1 de 24; 1 de 16 (neuf): 1 de 4. — 6 barques : 1 de 30 canons; 1 de 28; 1 de 26; 1 de 24; 1 de 22; 1 de 18. — 3 galiotes : 2 de 14 bancs, 4 canons (dont 1 neuve): 1 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 13 navires. 36 canons.

Année 1788. 6 chebecs : 1 de 34 canons; 1 de 24; 2 de 16; 2 de 4. — 7 barques : 1 de 30 canons; 1 de 28; 2 de 26; 1 de 24; 1 de 22; 1 de 18. — 4 galiotes : 2 de 14 bancs, 4 canons; 2 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 17 navires, 284 canons.

Année 1789. 4 chebecs : 1 de 34 canons; 1 de 16 (neuf); 2 de 4. — 6 barques : 2 de 30 canons; 2 de 28; 1 de 26; 1 de 24. — 2 galiotes : 1 de 14 bancs, 4 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 12 navires, 230 canons.

— 30 juillet 1789. Le capitaine Jean-Charles Riouffe, de Cannes, commandant le brigantin le *Commissionnaire*, de Marseille, parti de St-Pierre de la Martinique, dépose... que sur le cap Spartel il aurait été visité par une escadre barbaresque composée de cinq galiotes, dont le commandant aurait trouvé ses expéditions justes et lui aurait demandé un peu de café et de sucre, que le déposant lui a tout de suite donné... (Archives du consulat).

Année 1790. 1 chebec de 4 canons. — 1 barque de 26 canons. — 2 galiotes : 1 de 14 bancs, 4 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons. — Total : 4 navires, 36 canons.

Année 1791. 1 frégate de 44 canons (bâtiment neuf, construit à Alger, en 1791, par un maître espagnol). — 1 corvette de 30 canons (construite à Toulon, en 1788). — 2 chebecs : 1 de 16 canons (neuf; reconstruit à Alger en 1790, ayant été commencé à Bougie); 1 de 4 canons. — 3 galiotes : 1 de 14 bancs, 4 canons; 1 de 13 bancs, 2 canons; 1 de 8 bancs, 2 pierriers. — Total : 7 navires, 100 canons, 2 pierriers.

Année 1792. 3 frégates : 2 de 44 canons; 1 de 38 canons, dite *El Merikana*, l'Américaine. — 2 corvettes de 30 canons. — 3 chebecs : 1 de 34 canons; 1 de 26 canons (neuf); 1 de 16. — 2 barques de 32 canons. — Total : 10 navires, 326 canons.

— La Régence envoya à l'escadre ottomane une division de cinq navires.

— 27 octobre 1792. Déposition au sujet de l'arrestation par une flotte algérienne de 3 frégates et 2 chebecs, du vaisseau le *Mars*, capitaine Bourdon, venant du cap Français et allant à Marseille. « ...le capitaine s'étant rendu à bord d'un des chebecs, le raïs le reçut à l'algérienne en le traitant de chien, en lui disant qu'il serait bien maître de lui donner la bastonnade; le

passeport fut trouvé juste, mais le raïs en montra un second qui était nouvellement décrété par l'assemblée nationale; le capitaine lui démontra l'impossibilité de lui en exhiber un pareil, attendu qu'il manquait de Marseille depuis huit mois. Le raïs ayant goûté ces raisons, *prit le passeport et lui jeta sur la figure en l'accompagnant avec quelque douceur algérienne et renvoya le canot pour lui aller chercher du sucre et du café...* Cependant, le commandant de l'escadre ayant réuni sur son bord les autres capitaines, le conseil examina de nouveau le passeport et décida que le *Mars* serait conduit à Alger, où le Dey jugerait la question.

Année 1793. 3 frégates : 2 de 44 canons; 1 de 38. 4 corvettes de 30 canons (1 venant du Levant, 1 de construction anglaise et 1 de construction française). — 2 bricks de 22 canons. — 1 polacre de 18 canons (prise gênoise). — 4 chebecs : 1 de 24 canons (c'est l'un des deux chebecs revenus de France; il avait précédemment 26 canons); 1 de 18 canons; 1 de 12; 1 de 10 (c'est l'autre des deux chebecs revenus de France; il avait 16 canons). — 4 galiotes de 2 pierriers, appartenant au Bey de Mascara. — Total : 18 navires, 372 canons, 8 pierriers.

Année 1794. 3 frégates : 2 de 44 canons; 1 de 38, dite l'*Américaine*. — 2 corvettes de 30 canons. — 3 bricks de 22 canons (1 appartenant à la fille du Dey; s'est perdu à Carthagène). — 2 polacres de 18 canons. — 6 chebecs : 1 de 24; 2 de 18 (dont 1 neuf, construit à Bougie); 2 de 12; 1 de 4. — 4 galiotes : 2 de 12 paires de rames, appartenant au Bey de Constantine; 2 du Ponant. — Total : 20 navires, 376 canons.

Année 1795. 1 frégate de 44 canons. — 4 corvettes de 30 canons. — 1 brick de 22 canons (s'est perdu). — 3 chebecs : 1 de 24 canons; 2 de 18. — 1 galiote de 12 paires de rames. — Total : 10 navires, 246 canons.

Année 1796. 1 frégate de 44 canons. — 5 corvettes de 30 canons. — 12 chebecs : 6 de 24 canons (dont 2 neufs); 2 de 18; 2 de 10; 2 de 6. — 1 corsaire (?) appelé la *Morticana* (?), de 4 canons, appartenant au Bey d'Oran. — 4 galiotes : 1 de 26 rames, 5 canons (demi-galère, au Bey du Ponant); 1 de 26 rames, 3 canons (neuve, au Dey); 2 de 12 paires de rames. Total : 23 navires, 418 canons.

— Prise d'un navire de guerre vénitien par deux corvettes de 30.

Année 1797. 1 frégate de 36 canons, nommée *El-Merikana*, l'américaine. — 2 corvettes de 30 canons. — 7 chebecs : 3 de 24 canons; 1 de 18; 1 de 16; 1 de 10; 1 de 6 (au Dey). — 1 cutter de 16 canons (au Dey). — 2 corsaires (?) : 1 de 16; 1 de 6. — Total : 13 navires, 256 canons

Prise d'un brick de guerre de 32 canons.

Année 1798. 2 frégates de 36 canons. — 3 corvettes : 2 de 30; 1 de 26. — 4 polacres : 1 de 22 canons; 1 de 18; 1 de 16; 1 de 6. — 2 goëlettes de 12 canons. — 1 cutter de 16. — 11 chebecs : 2 de 34 canons; 2 de 24; 3 de 18; 1 de 16; 1 de 10; 2 de 6. — 2 corsaires (?) : 1 de 6 canons; 1 de 4. — 1 demi-galère de 17 paires de rames et 5 canons. — 1 barque à trois-mâts, de 4 canons, au Bey d'Oran. — Total; 27 navires, 487 canons (plus, deux barques sans canons).

Année 1799. 2 frégates de 36 canons, dont 1 appelée *El-Merikana*. — 4 polacres : 2 de 22 canons; 1 de 18; 1 de 6. — 1 brick de 22 canons. — 6 chebecs : 1 de 34 canons; 2 de 32; 1 de 18, 1 de 16; 1 de 10 canons appelé *Kirlankotch*. — 2 goëlettes de 12 canons. — Total : 15 navires, 328 canons.

— Prise de deux navires de guerre portugais par le chebec de 34 canons.

Année 1800. 2 frégates de 36 canons (dont 1 nommée l'*Américaine*). — 1 brick de 22 canons. — 4 polacres; 2 de 22 canons; 1 de 18; 1 de 6. — 2 goëlettes : 1 de 16, 1 de 12. — 6 chebecs : 1 de 34 canons; 2 de 32; 1 de 18; 1 de 16; 1 de 10, appelé *Kirlankotch*. — 1 demi galère de 3 canons. — Total : 16 navires, 335 canons.

Année 1801. 1 frégate de 36 canons, dite l'*Américaine*. — 1 brick de 22 canons. — 2 chebecs : 1 de 32 canons; 1 de 10. — 1 galiote. — Total : 5 navires, 100 canons.

Année 1802. 4 frégates : 1 de 46 canons; 1 de 44 canons (elle a été prise sur les Portugais, le 8 mars 1802, par le célèbre raïs Hamidou, montant une frégate de 44 canons. Ce navire s'appelait le *Cygne*, et les Algériens lui donnèrent le nom d'*El-Portekiza*, la Portugaise); 2 de 36 canons, dont 1 dit l'*Américaine*. — 1 brick

de 22 canons. — 3 polacres : 1 de 22 canons : 1 de 18 ; 1 de 8 canons, à trois-mâts. — 3 goëlettes : 1 de 20 canons ; 1 de 18 ; 1 de 16. — 6 chebecs : 2 de 32 canons ; 1 de 28 ; 2 de 24 ; 1 de 10, appelé *Kirlankotch* (mis au rebut). — 2 demi-galères de 12 bancs, l'une de 4 canons et l'autre de 3 (appartenant au Bey de Constantine). — 1 felouque de 8 bancs et 2 canons (au même). — Total : 20 navires, 445 canons.

Année 1803. 3 frégates : 1 de 46 canons ; 1 de 44 ; 1 de 36 (l'*Américaine*). — 7 chebecs : 2 de 32 canons ; 1 de 28 ; 2 de 24 (dont 1 a été pris par un vaisseau portugais de 74 canons) ; 2 de 18 (dont 1 neuf). — 1 brick de 22 canons. — 2 goëlettes : 1 de 18 canons ; 1 de 16. — 4 polacres : 1 de 22 canons ; 1 de 18 ; 1 de 8 canons, à trois-mâts ; 1 de 4, à trois-mats. — Total : 17 navires, 410 canons.

Année 1804. 2 frégates : 1 de 44 canons ; 1 de 36 canons, appelée l'*Américaine*. — 2 bricks de 22. — 1 goëlette de 18. — 1 polacre de 22. — 4 chebecs : 2 de 32 canons ; 1 de 28 ; 1 de 24. — Total 10 navires, 280 canons.

Année 1805. 3 frégates : 1 de 46 canons ; 1 de 44 ; 1 de 36. — 1 brick de 22 canons. — 2 polacres : 1 de 22 canons ; 1 de 18 ; — 1 goëlette de 16 canons. — 3 chebeks : 1 de 32 canons ; 1 de 28 ; 1 de 8. — Total : 10 navires, 282 canons.

Année 1806. 3 frégates : 1 de 50 canons (neuve) ; 1 de 46 ; 1 de 44. — 2 polacres : 1 de 22 ; 1 de 6. — 1 goëlette de 16. — 5 chebecs : 1 de 32 canons ; 1 de 28 ; 2 de 6 ; 1 de 4. — 1 pinque de 4 canons. — 1 bateau de 2 canons. — 2 felouques de 1 canon Total : 15 navires, 268 canons.

Année 1807. 3 frégates : 1 de 50 canons ; 1 de 46 ; 1 de 44. 2 polacres : 1 de 18 canons ; 1 à trois-mâts, sans canons. — 2 chebecs : 1 de 32 canons ; 1 de 20. — 1 bateau à voiles latines, de 4 canons. — 1 spéronade à 1 mât, de 2 canons. — 5 chaloupes canonnières, à 1 mât et 1 canon (allant sur la côte de Tunis pour le service de la Régence). — 5 chaloupes canonnières ou bombardières, à 1 mât. — Total : 9 navires, 10 chaloupes canonnières, 221 canons.

Année 1808. 3 frégates : 1 de 50 canons ; 1 de 46 ; 1 de 44. 6 polacres : 1 de 22 canons ; 1 de 18 ; 1 de 16 ; 1 de 14 ; 1 de 10

1 de 4. — 7 chebecs : 1 de 32 canons ; 1 de 28 ; 1 de 22 ; 1 de 20 ; 1 de 16 ; 1 de 14 ; 1 de 12. — 2 bâtiments à voiles latines, de 4 canons. — 1 yacht expédié en courrier sur la côte d'Espagne. — 1 yacht marchand. — Total : 20 navires, 376 canons. Plus, 1° 10 chaloupes canonnières ou bombardières, mâtées pour un trajet de mer et pontées ; 2° une cinquantaine de chaloupes canonnières ou bombardières pour opposer à une attaque contre la ville ; 3° 2 galiotes de 2 canons, pour la garde du port.

Année 1809. 2 frégates : 1 de 50 canons ; 1 de 44. — 2 polacres : 1 de 16 canons ; 1 de 10, à trois-mâts. — 3 chebecs : 1 de 26 canons ; 1 de 14 ; 1 de 4. — 1 corvette marchande, de 4 canons. — Total : 8 navires, 168 canons.

Année 1810. 3 frégates : 1 de 50 canons ; 1 de 46 ; 1 de 44. — 1 corvette de 20 canons (présent du Grand-Seigneur). — 2 bricks : 1 de 22 canons ; 1 de 20 (prise portugaise). — 2 polacres : 1 de 18 ; 1 de 6 — 2 chebecs de 20 canons. — 1 demi-galère de 3 canons, à 36 rames. — Total : 11 navires, 269 canons.

— Une division, composée de 3 frégates et d'un brick et placée sous le commandement du raïs Hamidou, fit une croisière dans l'Océan.

Année 1811. 2 frégates : 1 de 46 canons ; 1 de 44 (prise aux Tunisiens, le 22 mai 1811, par le raïs Hamidou). — 1 corvette de 24 canons (polacre grecque confisquée). — 1 brick de 20 canons. — 1 chebec de 20 canons. — 1 sandal (bateau) de 1 canon. — 1 demi-galère de 36 rames et 3 canons. — Total : 7 navires, 158 canons.

Année 1812. Liste générale de la flotte algérienne.

5 frégates : 1 de 50 canons, appelée la *Grande frégate* ; 1 de 46 canons, appelée la frégate du raïs Hamidou, du nom de son commandant ; 1 de 44 canons, nommée la *Portugaise* ; 1 de 44 canons, nommée la *Tunisienne* ; 1 neuve de 38 canons. — 2 corvettes : 1 de 24 canons, appelée *Merzouk* ; 1 de 20 canons. — 2 bricks : 1 de 22 canons, nommé le *Portugais* ; 1 de 22 canons dit le *brick neuf*. — 1 goëlette de 4 canons (« provenant de Tunis, conduite à Alger par des soldats turcs insurgés. ») — 1 polacre de 16 canons. — 1 chebec de 20. — 1 demi-galère de 36 rames, 3 canons. — 2 sandals ou bateaux de 1 canon. — Total :

15 navires, 355 canons; plus : 8 chaloupes canonnières ou bombardières pontées et mâtées pour un trajet de mer, et une cinquantaine de chaloupes canonnières pour opposer à une attaque contre la ville (lorsque ces dernières chaloupes n'étaient pas nécessaires à la défense de la ville, on les déposait dans de vastes magasins ménagés sous le fort-neuf (*bordj el-djedid*, aussi appelé *bordj Ezzoubia*, le fort des immondices), bâti sur le bord de la mer, près de la porte Bab-el-Oued).

Année 1813. 1 frégate de 44 canons. — 2 corvettes : 1 de 24 canons; 1 de 14 (prise grecque). — 1 brick de 22 canons. — 1 brigantin de 8 canons (prise américaine). — 2 chaloupes canonnières de 2 canons. — 8 chaloupes canonnières à un mât, pontées, portant 2 canons. — 11 chaloupes bombardières armées d'un mortier et portant un mât; 25 chaloupes canonnières armées d'un canon et portant 1 mât. — Total : 7 navires, 46 chaloupes canonnières, 157 canons, 11 mortiers.

Année 1814. 3 frégates : 1 de 50 canons; 2 de 44. — 3 corvettes : 1 de 30 canons (prise grecque); 1 de 24; 1 de 20. — 2 bricks : 1 de 22 canons; 1 de 20. — 1 demi-galère de 36 rames, 5 canons. — Total : 9 navires, 259 canons.

Année 1815. 4 frégates : 1 de 50 canons; 1 de 46 canons (ce bâtiment fut pris, le 16 juin 1815, par une division américaine, placée sous le commandement de M. Decatur, et portant M. Shaller, envoyé des États-Unis. Le célèbre raïs Hamidou fut tué dans ce combat); 1 de 44 (la *Portugaise*); 1 de 44 (la *Tunisienne*). — 3 corvettes : 1 de 30 canons; 1 de 24; 1 de 20. — 2 bricks : 1 de 22 canons; 1 de 20. — 1 demi-galère de 36 rames, 5 canons. — Total : 10 navires, 305 canons.

Année 1816. En 1816, antérieurement à l'expédition de lord Exmouth, la flotte comptait les navires ci-après :

5 frégates : 1 de 50 canons, nommée la grande frégate; 1 de 46 canons, dite du raïs Hamidou (restituée par les Américains après la conclusion de la paix); 1 de 44 canons, nommée la *Portugaise;* 1 de 44 canons, nommée la *Tunisienne;* 1 de 38 canons. — 4 corvettes : 1 de 30 canons; 2 de 24 canons, dont une nommée *Merzouk;* 1 de 20 canons. — 3 bricks : 1 de 22 canons, dit le *Portugais;* 1 de 20 canons; 1 de 8 canons. — 2

goëlettes : 1 de 16 canons; 1 de 4 canons. — 1 demi-galère de 39 rames, 3 canons. — 6 bombardières portant chacune 1 mortier. — 8 canonnières pontées et mâtées pour un *trajet de mer.* — Une trentaine de chaloupes non pontées, *pour les opposer à une attaque contre la ville.* — Total : 15 navires et 14 chaloupes pouvant naviguer, portant ensemble 401 canons et 6 mortiers, plus 30 chaloupes environ, ne naviguant pas.

Le 27 août 1816, l'escadre anglo-hollandaise que commandait lord Exmouth, attaqua Alger et incendia la flotte algérienne. Sept jours après la rude leçon qu'ils venaient de recevoir, les Algériens s'occupaient déjà de mettre des navires en mer. Le 7 septembre 1816, le consul de France délivrait des expéditions : 1° à raïs Ahmed, pour un brick de 22 canons; 2° à raïs Mehemet, pour une goëlette de 18 canons, appartenant précédemment à M Francovich, et échangée contre un brick de la Régence. Je n'ai pu savoir si ces deux bricks avaient pu échapper à l'incendie de la flotte ou bien s'ils étaient absents au moment de l'attaque. L'année suivante va nous donner quelques détails sur la reconstitution de la marine algérienne.

Année 1817. 3 bricks : 1 de 22 canons (cité en 1816); 1 de 18 canons (venu de Livourne où il avait été acheté pour le compte de la Régence); 1 de 14 canons (appartenant précédemment à M. Cranzaz, qui l'a vendu à la Régence). — 2 polacres : 1 de 18 canons (présent du Bey de Tripoli); 1 de 16 canons, à trois-mâts (achetée à un capitaine napolitain). — 2 goëlettes : 1 de 14 canons (construite à Livourne pour la Régence, arrivée à Alger le 18 juillet 1817); 1 de 18 canons (citée en 1816). — Total : 7 navires, 120 canons.

— Un document indigène mentionne la prise effectuée dans l'Océan par une escadre de six navires, de quatre bâtiments, dont un hambourgeois.

Année 1818 2 frégates : 1 de 46 canons (envoyée par le Grand-Seigneur); 1 de 36 canons (envoyée au Dey par le roi du Maroc); 1 de 32 canons (construite à Alger et lancée le 30 mars 1818; ce n'est qu'une grosse corvette). — 1 corvette de 20 canons (démolie en 1820). — 4 bricks : 1 de 22 canons; 1 de 18; 1 de 16; 1 de 14. — 1 polacre de 16 canons, à trois-

mâts — 2 goëlettes : 1 de 18 canons; 1 de 14 canons. — Total : 11 navires, 252 canons

Année 1819. Je n'ai trouvé de documents d'aucune nature pour cette année.

Année 1820. 3 frégates : 1 de 46 canons; 1 de 36 canons; 1 de 32 canons. — 2 corvettes de 36 canons (dont 1 venue de Constantinople). — 5 bricks : 1 de 22 canons; 1 de 18; 1 de 16; 1 de 14; 1 de 6 (prise tunisienne). — 1 polacre de 16 canons. — 2 goëlettes : 1 de 18 canons; 1 de 14. — 1 chebec de 10 canons. — Total : 14 navires, 320 canons.

Année 1821. 3 frégates : 1 de 50 canons; 1 de 36; 1 de 32. — 3 corvettes : 2 de 36 canons; 1 de 32 (s'est perdue en entrant dans le port d'Alexandrie). — 5 bricks : 1 de 22 canons (a été démoli à Constantinople); 2 de 18 canons; 1 de 16 canons (s'est perdu en entrant dans le port d'Alexandrie); 1 de 16 canons (acheté de M. Bastien, constructeur à Livourne). — 1 polacre de 18 canons. — 2 goëlettes : 1 de 16 canons (est restée à Constantinople pour faire partie de l'escadre ottomane); 1 de 12 canons. — 1 chebec de 10 canons. — Total : 15 navires, 368 canons.

— Une division de huit navires fut envoyée à la Turquie pour l'assister dans sa guerre contre les Grecs. Six de ces navires dûrent subir d'importantes réparations à leur arrivée à Constantinople ; un autre fut démoli.

Année 1822. 1 brick de 8 canons.

— Une corvette, — appelée la *Bonne-Femme* par un document français et *Et-Toulounia*, la Toulonnaise, par les Algériens, — fut refondue à Toulon, sur les chantiers du commerce. Ces travaux, qui durèrent du 8 février au 12 octobre, occasionnèrent une dépense totale de 298,720 fr. 59 c., y compris 17,460 fr. 93 c. formant le prix de 30 caronades de 18 et de 14 caronades de 12, qui furent cédées par la marine royale.

Année 1823. 1 frégate de 62 canons. — 2 bricks : 1 de 16 canons, neuf; 1 de 4 canons. — 1 chebec de 14 canons. — Total : 4 navires, 96 canons.

Année 1824. 3 frégates : 1 de 50 canons, nommée *Meftah el-Djihad*, la clé de la guerre sainte; 1 de 45 canons, connue sous le nom de *Bel Houaz*, ou d'*Et-Toulouniya*, la Toulonnaise;

1 de 40 canons, nommée *Rehber Iskender*, le guide d'Alexandre. — 2 corvettes : 1 de 36 canons, nommée *Mashar Tawfik*, l'objet de la protection divine; 1 de 24, dite *Kara*, la noire. — 1 brick de 16 canons. — 3 goëlettes : 1 à trois-mâts, de 24 canons, appelée *Nser el-Islam*, la victoire de l'Islamisme; 1 de 14 canons, précédemment chebec; 1 de 12 canons nommée *Tsouriya*, les Pléïades. — Total : 9 navires, 261 canons.

Année 1825. 2 goëlettes : 1 de 12 canons, appelée *Tsouriya*, les Pléïades; 1 de 12 canons, appelée *Chahin deria*, la terreur des mers. — Une escadre de 8 navires fut expédiée à la flotte ottomane, à l'occasion de la guerre de l'indépendance grecque.

Année 1826. 2 goëlettes : 1 à trois mâts, de 24 canons, appelée *Mansour*, victorieux; 1 de 16 canons; 1 chebec nommé *Allah Ialladi*.

Année 1827. Liste générale des navires composant la flotte algérienne :

3 frégates : 1 de 62 canons, nommée *Meftah el-Djihad*, la clé de la guerre sainte (était à Alexandrie depuis près de trois ans lors de la prise d'Alger) ; 1 de 50 canons, appelée *Bel Houaz*, ou *Et-Touloniya*, la Toulonnaise ; 1 de 40 canons nommée *Rehber Iskender*, le guide d'Alexandre, (se trouvait à Alexandrie depuis plus de trois ans, lors de la prise d'Alger.) — 3 corvettes : 1 de 40 canons, nommée *Fassia*; 1 de 36 canons, appelée *Mashar tawfik*, l'objet de la protection divine; 1 de 24 canons, dite Kara, la Noire. — 2 bricks de 16 canons, dont 1 nommé *Ni'met el-Houda*, les grâces de la voie du salut. — 1 polacre de 20 canons. — 5 goëlettes : 1 à trois-mâts, de 24 canons, appelée Mansour, Victorieux, et aussi *Nser el-Islam*, la victoire de l'Islamisme; 1 de 16 canons, appelée *Fetihié*; 2 de 14 canons, dont 1 nommée *Chahin deria*, la Terreur des mers, et 1 nommée *Djeiran*, la Gazelle; 1 de 12 canons, appelée *Tsouria*, les Pleïades. — 2 chebecs : 1 de 10 canons; 1 de 4 canons (utilisé par les Français, qui l'appelèrent le *Boberach*). — Total : 16 navires, 398 canons.

Le dernier passeport délivré par le consul aux corsaires porte la date du 26 mai 1827. Le 4 octobre de cette année, une division algérienne essaya de forcer le blocus français ; elle se composait d'après des documents indigènes : « d'une petite frégate, « d'une corvette, de bricks et de goëlettes, en tout 11 navires »,

et, selon le rapport du commandant Collet, de « 11 bâtiments, « dont une grande frégate portant des canons de 18, 4 corvettes « de 20 à 24 canons de 18, et 6 bricks ou goëlettes de 16 à 18 « pièces de 12. » Cette dernière évaluation se rapprochait beaucoup de la vérité, car en consultant le relevé ci-dessus, on est amené à reconnaître que la division algérienne devait se composer des navires ci-après :

1. Frégate *Et-Toulouniya*, la Toulonnaise, dont les 50 canons, fournis par les Français, tonnèrent contre leurs anciens propriétaires.
2. Corvette *Fassia*, de 40.
3. Corvette *Mashar tawfik*, de 36.
4. Corvette *Kara*, de 24.
5. Polacre de 20 (ce navire à trois-mâts, a pu être compté comme une corvette par le commandant Collet).
6. Brick *Ni'met el-Houda*, de 16.
7. Brick de 16.
8. Goëlette *Mansour*, de 24.
9. Goëlette *Fetihié*, de 16.
10. Goëlette *Tsouriya*, de 12 canons (je tiens de l'ancien commandant de cette goëlette, le raïs Hassan, qu'il assistait à ce combat).
11. L'une des deux goëlettes de 14 canons.

Les Algériens se vantèrent d'avoir remporté une victoire éclatante, mais la vérité est qu'ils regagnèrent le port, en suivant la côte pour se mettre sous la protection de leurs batteries, et que leur seul mérite fut de ne pas se laisser prendre par l'escadre française qui ne comptait, en ce moment, que cinq navires : la frégate l'*Amphytrite*, la corvette la *Galathée*, le brick le *Faune*, le brick la *Cigogne* et la goëlette la *Champenoise* (1).

Cette tentative fut le dernier effort de la marine algérienne. Bloquée étroitement dans son repaire, la flotte des forbans ne devait plus sillonner ces mers où pendant si longtemps elle avait été l'effroi des chrétiens, et le 5 juillet 1830 termina son existence trois fois séculaire, la terreur et l'humiliation des petites nations européennes.

ALBERT DEVOULX.

---

(1) Pour plus amples détails, voir mon *Tachrifat*, page 17.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 1869.

(Président : M. Cherbonneau).

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Cherbonneau, Letourneux, Devoulx, colonel Boissonnet, Guiauchain, Sudré, Neyrand, Durando.

M. le Président, après avoir rappelé les pertes regrettables que la Société vient successivement d'éprouver, par la mort de MM. Berbrugger et Bresnier, Président et Vice-Président, expose qu'il ne sera plus désormais possible de disposer du local ordinaire de la Bibliothèque, et qu'il est essentiel de se préoccuper de la recherche d'un nouveau local.

Il est reconnu d'un commun accord que la Société doit pouvoir disposer au moins exclusivement d'une salle pour la tenue de ses séances et le dépôt de ses archives, et les membres du bureau sont chargés de rechercher une pièce qui réponde aux besoins de la Société et qui serait prise en location.

Il est ensuite procédé à la double élection destinée à combler les vides regrettables laissés par le décès de MM. Berbrugger et Bresnier.

M. Cherbonneau est élu Président, en remplacement de M. Berbrugger, MM. Letourneux et Réné Galles Vice-Présidents, en remplacement de MM. Cherbonneau et Bresnier.

M. le Président expose que dans le but d'être utile à la Société et pour alléger les frais de publication, M. Chabassière, offre de graver gratuitement sur pierre, les plans, cartes, dessins et inscriptions ayant fait l'objet de ses études et insérés au bulletin. Comme témoignage de la gratitude de la Société qui accepte cette offre, M. le Président propose d'admettre M. Chabassière comme membre titulaire avec dispense du paiement de la cotisation de 1869 et délivrance gratuite du diplôme. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Président invite l'assemblée à déléguer deux membres pour faire partie de la commission chargée d'examiner le mérite des ouvrages proposés au concours académique de 1869.

Sont désignés : MM. Cherbonneau et Sudré.

Sur la proposition de M. le Président, sont admis comme membres titulaires de la Société :

MM. Sautayra, Hassen ben Brimat.

M. le Président rend compte que sur son initiative, il a été pris des mesures pour opérer le triage des livres et manuscrits appartenant à la Société et qui se trouvaient au domicile de M. Berbrugger, au moment de sa mort. Tous ces objets sont restés en dépôt dans une des salles de la bibliothèque, et ils en seront retirés aussitôt que la Société pourra disposer d'un local spécial.

La séance est levée à 5 heures.

Nota. Dans la séance du 3 septembre, M. Sudré a été élu Vice-Président, en remplacement de M. Réné Galles, démissionnaire.

Le Président,
A. Cherbonneau.

CHRONIQUE.

Croquis de l'Algérie contenant l'occupation romaine. — Un de nos confrères, M. Chabassière, vient de publier sous les auspices de la Société Historique algérienne une carte à l'échelle de $\frac{1}{1300\,000}$ contenant l'occupation romaine. Ce croquis où les administrateurs auront l'avantage, ainsi que les archéologues, de retrouver toutes les synonymies restituées à la science, soit par de savants explorateurs, soit par le hasard, si souvent associé aux travaux des colons, marque toutes les ressources de la colonie, avec l'indication des différents services. On peut y voir inscrites les découvertes faites dans les ruines romaines, depuis la publication de l'excellente carte du capitaine Nau de Champlui (1864). En un mot, ce travail met le lecteur au courant des connaissances actuelles.

Histoire de l'Algérie. — Heureuse de la sympathie qu'elle rencontre chez les hommes d'étude, la Société Historique algérienne s'empresse d'annoncer aux lecteurs de la *Revue africaine* la prochaine pnblication de deux Mémoires intitulés :

1° Le Hodna. Géographie, archéologie, travaux hydrauliques des anciens, étude sur les barrages arabes, avec 72 croquis accompagnant les descriptions, par M. A. Mourland, capitaine d'état-major. — Une carte à l'échelle de $\frac{1}{200\,000}$ composée principalement au moyen de levés à vue, forme le complément indispensable de ce Mémoire ;

2° Esquisses historiques sur la Mauritanie césarienne et Iol Cæsarea (Cherchel), par M. L. de Verneuil, capitaine d'état-major. Ce Mémoire est suivi de plusieurs cartes, plans et dessins exécutés par M. Beugnot, capitaine du génie.

TOMBEAU D'ADRIEN BERBRUGGER.

Il appartenait à la Société historique algérienne d'honorer la mémoire de son fondateur par un souvenir durable. Dans ce but,

elle a ouvert une souscription dont le produit sera affecté à l'érection d'une pierre tumulaire, portant les titres et les fonctions du savant qui a su mettre son dévouement et son érudition au service de l'Algérie. Parmi les souscripteurs, figure Mgr Lavigerie, Archevêque d'Alger. En envoyant une somme de 200 fr. au trésorier de la Société, le digne Prélat lui écrit la lettre suivante, que nous sommes heureux de reproduire à cette place même où le maître regretté avait l'habitude d'apposer sa signature.

« Monsieur le Trésorier de la Société historique algérienne,

« C'est seulement aujourd'hui que j'apprends le pieux dessein d'élever un monument sur la tombe de M. Berbrugger.

« L'Église d'Alger a, dans cette circonstance, une dette de reconnaissance à acquitter envers la mémoire du savant bibliothécaire dont les travaux ont si puissamment contribué à la découverte des restes précieux du vénérable Géronymo, et à la constatation de leur identité.

« Je suis heureux d'acquitter cette dette, autant que me le permettent les charges si lourdes qui pèsent sur moi, en souscrivant pour une somme de *deux cents francs* que vous trouverez sous ce pli, au monument de M. Berbrugger.

« Veuillez agréer, etc.,

« † CHARLES, *archevêque d'Alger*.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

A. CHERBONNEAU.



Alger. — Typ. Bastide.

13e Année. N° 78. NOVEMBRE 1869.

Revue africaine

DOCUMENTS HISTORIQUES

sur l'hérétique

ABOU-YEZID-MOKHALLED-IBN-KIDAD DE TADEMKET

TRADUITS DE LA CHRONIQUE D'IBN-HAMMAD. (a)

INTRODUCTION.

En comparant l'histoire des Berbers composée par Ibn-Khaldoun, avec les ouvrages arabes qui traitent du même sujet, j'ai remarqué plusieurs chapitres dignes d'intérêt, auxquels il était possible d'ajouter des détails et des renseignements nouveaux. C'est ainsi que la curiosité m'a conduit à étudier l'histoire des schismatiques de l'Auress, et particulièrement celle d'Abou-Yezid-Mokhalled-Ibn-Kidad, qui, pendant longtemps, tint en échec les khalifes obeïdites avec une armée si redoutable, qu'on y comptait jusqu'à quatre-vingt mille chevaux, comme l'atteste El-Bekri, et cent mille tentes, suivant le témoignage du cheikh Et-Tidjani, cité par M. Alphonse Rousseau (1). Il m'est prouvé aujourd'hui que l'auteur des Dynasties berbères ne connaissait point l'ouvrage d'Ibn-Hammad. Les lecteurs de la *Revue africaine* accepteront peut-être avec plaisir la communication d'un fragment qui se rattache aux annales de l'Algérie et de la Régence de Tu-

(a) *Revue africaine*, n° 72, p. 464.

(1). Chaque tente « *khoss* » abritait trois ou quatre de ses partisans et quelquefois davantage.

nis. Les manuscrits A et B de ma collection, sur lesquels j'ai établi, non sans peine, le texte de cet article, m'ont été offerts par un thaleb de Constantine. Ils sont tous deux d'une écriture mogrebine ; mais le second, bien que fort soigné au point de vue calligraphique, est moins correct que le premier.

L'auteur s'appelle le cadi Abou-Abd-Allah-Mohammed-Ibn-Ali-Ibn-Hammad. Il annonce au folio 1, v°, l. 9, que son livre est, en partie, une compilation de plusieurs ouvrages rédigés dans le but de faire connaître la famille des Obeïd-Allah, et qu'il doit bon nombre de documents à des hommes dont la parole fait autorité (1).

TRADUCTION.

Le jour où mourut Obeïd-Allah, son fils Abou'l-Hassan Mohammed-el-Kaïem fut proclamé khalife. On l'avait surnommé Abou'l-Kâcem Ibn-Abd-Allah, et il était âgé de 42 ans lorsque le pouvoir lui fut déféré.

Les commencements de son règne furent signalés par la révolte d'Abou-Yezid Mokhalled-Ibn-Kidad, qui éclata en 332 (de J.-C. 943-944). Cet homme, dont Obeïd-Allah avait prédit les destinées futures, était de la tribu des Beni-Djâfar, fraction des Beni-Djana, que les Berbers appellent dans leur idiôme *Ajana*, autrement dit Zénat, d'où vient le nom de Zenata (2). Kidad, son père, habitait Takious, ville du territoire de Kastilia (3), et faisait le commerce

(1) وبعضها عرّفني به من وثق منه بالتعريف

(2) Les Zenata formaient une tribu guerrière qui donna des rois à Fez, à Tlemcen et à Sedjelmaça. Ibn-Khaldoun a écrit la généalogie des Zenata d'une manière explicite. Je renvoie les lecteurs au t. II, p. 1, l. 7 du texte publié par M. Mac Guckin de Slane.

(3) Quelques auteurs écrivent قسطبيلة *Kostobila* ; mais la leçon la plus généralement suivie est Kastilia. La ville de ce nom était située près du lac Melrir et fut la capitale d'un district. Edrisi fait une seule et même ville de Kastilia et de Tauzer. Quant à Takious, qui, suivant les voyageurs El-Aïachi et Moula Ahmed (Berbrugger, p. 123 et 286, vol. IX de l'*Exploration scientifique de l'Algérie*), doit s'écrire par un *dal* دقيوس, c'est une des plus grandes villes de la contrée ; elle se trouve entre la Zâouïah de Sid-Ahmed-bou-Helâl et Tauzer.

du Soudan. Ayant acheté à Tademket (1) une esclave nommée Sbika, il eut d'elle un enfant, qui était boiteux et avait un signe sur la langue ; il l'appela Abou-Yezid. Plus tard, il eût l'idée de l'emmener à Koukou (2) et de le présenter à un de ces devins que l'on nomme *ârrâf* (3). Celui-ci, après l'avoir examiné, dit : « Voilà un enfant auquel il arrivera de grandes choses ; un jour il sera roi. » Fier de cette prédiction, Kidad revint à Takious, où il mourut.

Au dire des historiens, le jeune Abou-Yezid passa son enfance dans le quartier des R'elâmeciin, qui est situé aux environs de Tauzer. Dès qu'il eût atteint l'âge de puberté, il étudia si bien le dogme des Ibâdhia (4), qu'il devint un des plus habiles docteurs de la secte. Alors il se rendit à Tauzer et y enseigna le koran aux

(1) Tademket doit être la Tadmekka dont parle Aboulféda (voir la traduction de M. Reinaud, t. II, 1re partie, p. 219) dans le passage suivant : « A l'extrémité occidentale de la montagne de Lounya, au milieu de gorges et de vallées, se trouve la ville de Tadmekka تادمكة. Cette ville est connue des voyageurs, et son nom est cité dans les livres. Les habitants de Tadmekka sont des Berbers musulmans, qui font un grand commerce, et qui se rendent dans le pays des nègres ; ils reconnaissent l'autorité du roi de Kanem. La situation de Tadmekka est au midi de la montagne de Lounya, et au nord du commencement du deuxième climat, sous le 44e degré et quelques minutes de longitude (et vers le 17e degré de latitude.) » Comme les noms écrits par Ibn-Hammad et par Aboulféda ne portent point de *techdid* sur le *kaf*, je pense qu'on est obligé de lire Tademket et Tademka ; une fois ce résultat obtenu, on n'aura pas de peine à confondre les deux mots en un seul, si l'on veut observer que leur forme est le féminin singulier de la langue berbère et prend à la fin un ت au lieu d'un ة.

(2) Koukou est la capitale d'une partie du pays des nègres, et se trouve hors du premier climat, du côté du midi (Conf. la traduc. d'Aboulf. par M. Reinaud, t. II, 1re partie, p. 221). Ibn-Batouta, qui visita cette ville, la place sur le Nil et la représente comme une des plus belles et des plus grandes du Soudan. (Voy. l'article de M. le baron Mac Guckin de Slane inséré dans le *Journal Asiatique*, p. 230, mars 1843).

(3) *Arrâf* veut dire *qui connaît* (l'avenir). Les gens qui exercent cette profession à Constantine sont appelés *hakim et guezzân*. Les *hakim* savent généralement lire et écrire ; ils vendent des talismans et amulettes. Les *guezzân* disent la bonne aventure.

(4) Les hérétiques appelés Ibâdhia tiraient leur nom d'Abd-Allah Ibn-Ibâdh, le Temimi ; ils étaient presque tous Berbers. On les désigne souvent par le mot *Kharedji* au pluriel *Khouâredj*, qui signifie schismatique, hérétique.

enfants. Son savoir lui ayant gagné la confiance des habitants, il en profita pour les exciter à la révolte contre Abou'l-Kâcem. A force de jeter du mépris sur la conduite de ce dernier, il finit par lier à sa cause trois cents partisans. Mais Ibn-Ferkân, qui était mokaddem (commandant supérieur) de la ville, ayant été instruit de ses manœuvres, le fit appeler et lui adressa de sévères menaces. Abou-Yezid se disculpa en niant résolument tout ce qu'on lui reprochait. Mais déjà l'alarme s'était emparée de ceux qui avaient embrassé sa doctrine; ils se dispersèrent. On n'assista plus à ses conférences, et puis on l'abandonna tout-à-fait.

Se voyant ainsi délaissé, il quitta le territoire de Kastilia et pénétra dans l'Auress (1), où il trouva des sectateurs chez les Beni-Kemlan, fraction de la grande tribu des Hawara. Il se posa parmi eux en apôtre, se forma une sorte de puissance et devint redoutable. Il avait alors soixante ans et son corps était épuisé par les infirmités.

Au nombre de ses compagnons les plus ardents se distinguait Abou-Omar-Ibn-Abd-Allah El-Hamidi El-Hadjeri, un des mokaddems de la secte des Ibadhïa, lequel était aveugle. Ce qui fit dire à Abou-Yezid, le jour où il entrait dans les murs de Kairouân : « Pourquoi ne prenez-vous pas les armes contre les Obeïdites? Voyez nous, mon compagnon et moi! Je suis boîteux, et Ibn-Omar est aveugle. Dieu nous a dispensés de combattre, et pourtant nous n'épargnons pas notre sang! »

Abou-Yezid avait amené avec lui sa femme Takhirit (2), une de ses prosélytes, ainsi que ses quatre fils, Yezid, Younès, Ayoub et Fadhl. Lorsque ces jeunes gens furent en état de porter les armes, il les mit à la tête des troupes, et leur fit faire des courses dans le pays. C'est dans une de ces expéditions que Ayoub culbuta un corps d'armée commandé par Ali Ibn-Hamdoun, gouverneur de

(1) La chaîne des monts Aurèss (Aurasius) commence à quelques milles de Baghaïa au Barïa et se prolonge à douze journées de chemin au Sud de la province de Constantine. Elle est habitée par des tribus puissantes.

(2) Takhirit est un nom féminin singulier de forme berbère; racine خير « bon, meilleur. »

Msila. L'engagement avait eut lieu dans une plaine qui avoisine la rivière d'Oudjra. Après une lutte sanglante, Ali Ibn-Hamdoun, mal secondé par un autre caïd nommé Abou'l-Fadhl Ibn-Abi-Silâss, s'enfuit à l'aventure et campa la nuit sur un terrain très-accidenté. Mais, tandis que lui et les gens de son goum étaient plongés dans le sommeil, il arriva qu'un des chevaux rompit ses entraves et se battit avec un autre cheval. Réveillée en sursaut par les hennissements de ces animaux, la troupe se crut surprise par Ayoub. Il y eut un sauve qui peut général. En dépit de l'obscurité, chacun s'élança sur sa monture et s'esquiva à travers les plis du terrain. Le malheureux Ali Ibn-Hamdoun tomba du haut d'une pente rapide et se brisa tous les membres.

Revenons à notre héros. C'était, un bâton à la main, vêtu de laine grossière, et avec le seul titre de cheïkh des musulmans, qu'Abou-Yezid avait commencé à prêcher l'insurrection. Plus tard, renonçant à ces habitudes simples, il adopta les habits de soie et ne monta plus que des chevaux de race. Il permettait d'épouser deux sœurs esclaves (1), et abandonnait à ses soldats les femmes des vaincus. Encouragés par l'exemple de sa cruauté, les Berbers de son armée massacraient sans pitié ceux qui tombaient en leur pouvoir. Ainsi, au blocus d'El-Mahdia, tous les habitants qui, fuyant la famine, sortaient de la ville pour implorer la clémence des assiégeants, eurent le ventre fendu, et on fouilla jusque dans leurs entrailles vivantes pour y chercher l'or qu'ils avaient, disait-on, avalé. Les femmes enceintes subirent le même sort.

Cependant Abou-Yezid ne put s'emparer d'El Madhia; mais une fois maître de l'Afrikia, il résolut de marcher sur Kairouan et vint, sous le règne d'El-Mansour, planter sa tente au *Moçalla-el-Aïdeïn* (l'oratoire des deux fêtes). Là, suivant la prédiction d'Obeïd-Allah, devait s'arrêter sa fortune. Effectivement, le reste de sa vie n'offre plus qu'une suite de revers; ses drapeaux n'obtinrent plus de succès, et la lutte qu'il soutint jusqu'à sa mort ne fut signalée que par des défaites.

Il avait surnommé ceux qui prenaient les armes pour défendre

(1) Ces sortes d'unions sont expressément défendues par le Koran.

a cause, *Azzâba* « les garçons » (1) tandis qu'il appelait *Eûddet el-Moslimîn* « la tourbe des musulmans » ceux qui, après lui avoir juré obéissance se détachaient de son parti.

Il lui arrivait assez souvent dans la conversation ou dans la discussion de faire des emprunts au koran. Un jour, entre autres, qu'on le blâmait d'avoir quitté la laine pour se couvrir d'habits de soie et de se pavaner sur des chevaux de luxe après avoir monté des ânes, il répondit par ce verset du livre saint : « Et vous leur permettrez de s'équiper richement et de se servir des chevaux de race.... » (2)

Il aimait aussi à citer des vers.

Les populations de l'Afrikia étant venues se plaindre des maux que lui et ses compagnons leur avaient fait éprouver, il leur récita les vers suivants :

Que manque-t-il à l'homme, quand il lui reste sa religion ?
La perte des autres biens n'est pas un malheur.

Ce fut dans le mois de ramadhan de l'année 334 (de J.-C. 946) qu'El-Kaïem-Biamr-Allah désigna pour son successeur et son héritier, son fils Abou-Taher-Ismaël. A cet effet il convoqua les notables et les principaux officiers de la tribu de Kétama (3), et leur dit : « Voici votre maître ; c'est lui que j'institue mon héritier et mon successeur au trône des khalifes, c'est à lui que je lègue le soin de combattre ce monstre d'Abou-Yezid et de l'exterminer, lui ainsi que toute sa race. »

El-Kaïem mourut un dimanche, 13 de Chauwal 335 (de J.-C. 946), à l'âge de cinquante et un ans, après un règne de douze ans et sept mois. Sa mort fut tenue secrète. Il ne laissait après lui que Abou-Taher-Ismaël avec Kérima, sa mère, qui était une esclave affranchie.

---

(1) Le mot عزابة est peut-être celui que M. le baron Mac Guckin de Slane écrit قرابة et غزابة à la page 18 du IIe vol. de *l'Histoire des Berbers* par Ibn-Khaldoun (texte arabe).

(2) Ce passage est emprunté du Koran.

(3) Les familles de cette tribu avaient établi leur demeure dans la montagne de Ykdjane, près de Sétif. Ce sont les Kétama qui, de concert avec Abou-Abd-Allah, le chiite, donnèrent naissance au parti des Khalifes fatimites.

Le nouveau khalife confia la direction des affaires à Djafar Ibn-Ali, qui avait été chambellan (hâdjeb) de son père. Ses cadis furent Ishak Ibn-El-Noshal qui mourut dans ce poste, Ahmed Ibn-Yahia et Ahmed Ibn-El-Oulid, lequel ayant été désigné à cet emploi par le suffrage de la population, y fut confirmé par le ministre des finances Aboul-Hassan Ibn-Ali-Ed-Daaï.

Abou'l-Abbâss-Ismaël Ibn-Abil-Kassem était né à El-Madhia, l'an 299 (de J.-C. 911-912), et selon d'autres en 302 (de J.-C. 914-915). Il était âgé de trente-deux ans lorsqu'il monta sur le trône. Aucun prince parmi les Obeïd-Allah ne peut lui être comparé. A la hardiesse, au courage, il joignait le savoir et l'éloquence ; il avait le don d'improviser la khotba. Voici, par exemple, un passage du discours qu'il prononça dans la grande mosquée d'El-Madhia, le jour de la fête des sacrifices : « Mon Dieu ! toi qui m'as investi du gouvernement de tes serviteurs dans ton empire, fais que je sois bon pour eux et qu'eux ils soient bons pour moi ! Seigneur ! accorde-moi la grâce de visiter ta sainte demeure ! » Il terminait la khotba par l'énumération des différentes cérémonies de pèlerinages. Ce jour là il ne se retira qu'après avoir fait servir aux fidèles un festin auquel ils furent tous conviés. On a aussi de lui des écrits sur la sainteté de cette fête et sur les bénédictions qui y sont attachées. La célébration de la fête des sacrifices fut pour les Obeidites une règle de conduite jusqu'à la chute de leur dynastie. J'ai vu dans un de leurs mémoires la note que voici : « Ce jour là, le khalife invitait mille vieillards et mille jeunes gens de Kaïrouân, et il leur donnait le choix ou de s'associer à lui pour la grande solennité, ou de se retirer. Il y en avait qui se rendaient à l'appel du prince, d'autres s'éloignaient. »

A l'époque où il attaquait Abou-Yezid dans le fort de Kiana (1), il célébra la fête de la rupture du jeûne *(Aïd el-fitr)* et prononça un sermon (khotba) où l'on remarquait entre autres les idées suivantes : « Mon Dieu ! c'est toi qui m'as arraché à mon lit et à mon oreiller ; c'est toi qui m'as dérobé au repos ; c'est par

---

(1) J'ai entendu dire, par des Kabiles de Kala'a que le mont Kiana est le même que Djebel Aïadh عياض. Ibn-Khaldoun, t. II, p. 21 établit l'identité des deux montagnes.

ton inspiration que je me suis voué à l'insomnie, c'est ta volonté qui me pousse dans des pays lointains. Mon Dieu ! fais moi triompher de Mokhalled Ibn-Kidad, cet enfant des Pharaons, inventeurs du supplice des pieux, qui opprimaient les nations et propageaient le mal sur la face de l'univers. Mon Dieu ! précipite-les dans le piège. Mon Dieu ! tu sais que je suis le descendant de ton prophète, le fils de ton apôtre, un lambeau de sa chair et une goutte de son sang. Rien de vain, rien de mensonger, n'est sorti de mes lèvres. Mon Dieu ! tu n'ignores ni d'où je viens, ni où je vais, ni quelles épreuves tu m'as fait subir. Mon Dieu ! j'ai prodigué mon sang et ma vie pour l'amour de toi ; en combattant ton ennemi, j'ai voulu venger ton prophète et mériter ton approbation. Tous mes efforts tendent à te faire adorer comme tu dois l'être et à établir sur la terre l'autorité de ta loi ; car tu es le dispensateur de la grâce et de la durée. » Après avoir ainsi discouru, il se retira dans sa tente et ordonna qu'on servît aux troupes un festin abondant (1).

A la suite d'un engagement qu'il eut avec Abou-Yezid, ses troupes prirent la fuite et l'abandonnèrent. Ne voyant plus autour de lui qu'une poignée d'hommes, il leur cria : « Patience, serviteurs du chef des croyants ! » Le lieu où la scène se passait fut dès lors appelé Sâbra ; auparavant il portait le nom de *Solb-el-Djemel* (la croupe du chameau). On le voit au Sud-Ouest et dans les environs de Kaïrouan, qui était la capitale des Obeïdites. Ce fut en l'an 334 (de J.-C. 945-946) qu'El-Mansour fonda la ville de Sâbra, qu'il nomma plus tard El-Mansouria. Les deux noms se sont conservés jusqu'à nos jours ; mais celui de Sâbra est plus connu. Le Khalife y fixa le siége de son autorité, et ses successeurs y maintinrent leur résidence, jusqu'au moment où, victime des catastrophes politiques, elle périt comme périssent les humains.

Les murs de la ville étaient en briques cuites au soleil. Quatre portes y donnaient accès : la porte du Sud ; la porte orientale, appelée Bab-ez-Zouïla ; la porte septentrionale dite Bab-Kétama, et la porte occidentale ou Bab el-Fotouh. C'est par celle-ci qu'il sortait pour aller en expédition. Les vantaux de chacune de ces portes étaient doublés de fer. Du reste, il n'y eut pas d'autres travaux exécutés à Sâbra tant que dura la révolte d'Abou-Yezid.

(1) *Ta'am* signifie proprement un mets ; mais dans le sud de l'Algérie, il désigne ordinairement le Kouskoussou.

Mais, une fois cette guerre terminée, on vit s'élever dans son enceinte des palais magnifiques, des édifices aux proportions gigantesques ; la ville s'embellit de plantations merveilleuses, et des aqueducs établis à grands frais y amenèrent les eaux des environs. Parmi les palais on remarquait le Péristyle des colonnes (El-Iwân), que le khalife El-Moezz-li-Din-Allah fit bâtir pour son fils ; la salle du Camphre, le Fleuron de la Couronne, le salon du Myrte, la pierre d'argent, le palais du Khalifat, le Khaouerneq et de nombreux établissements de bienfaisance.

Pour en revenir à Abou-Yezid, dès qu'il fut arrivé à El-Mahdia, il posa son camp et y fit la prière ; mais dans une bataille, qui eut lieu sous les murs de la ville, il essuya une défaite complète. A partir de ce jour, la fortune ne cessa de le trahir en dispersant loin de lui la plupart de ses compagnons d'armes. Ainsi, se vérifia la prophétie d'Obeïd-Allah, comme nous le verrons plus tard. Ce fut un lundi 27 de djoumâdi el-akhira de l'année 333 (de J.-C. 944-945), sous le règne d'El-Kaïem-Abou'l-Kassem, et, comme nous l'avons dit, un an avant la mort de ce prince, que l'hérétique vit son armée taillée en pièces.

Après cet événement, Ismaël El-Mansour quitta El-Madhia pour se rendre à Souça. Comme les habitants n'avaient point envoyé de députation à sa rencontre, il les questionna à ce sujet et leur demanda le motif d'un retard qui ressemblait à une défection. C'est la crainte, dirent-ils, qui nous a empêchés d'aller au-devant de vous. A cette réponse, il sourit et répliqua : « C'est sur moi qu'est tombé le choix du prince des croyants ; c'est moi qu'il a chargé de combattre à outrance cette horde de rebelles. Il a mis entre mes mains Zôû'l-Fikar, le sabre que portait jadis mon aïeul (1), et qui pend aujourd'hui à mon côté. Mais, en m'en permettant l'usage, il m'a fait un devoir de pardonner à tous les hommes, et particulièrement aux habitants de Kaïrouan. Il n'y aura de punis que les criminels. »

(1) Le prophète Mahomet.

De Souça, Ismaïl El-Mansour alla à Kaïrouan, où il laissa Moüdâm, un de ses lieutenants, avec ordre de ne rien faire sans consulter le cadi Mohammed Ibn-Abou Mansour.

Le 26 de rebi el-ouwel de l'année 335 (de J.-C. 946-947), il partit pour le Maghreb (l'ouest), et fit halte à Sakiet-Mems (1), où il fut rejoint par un renfort de combattants dévoués à sa cause, et parmi lesquels marchaient bon nombre des chefs de la tribu de Kétama (2), et environ mille cavaliers arabes de l'Orient. Ils venaient de Barka et lui amenaient, entres autres présents, des maharis, des chameaux de la race dite *bokhte* et des chevaux.

Ce soir-là le crieur public faisait savoir aux habitants de Kaïrouân, que l'émir n'appelait sous ses drapeaux que les hommes valides et les gens de cœur. A cette nouvelle, une partie de la population vint s'enrôler au camp.

Lorsque Ismaël El-Mansour se remit en marche, son hâdjeb Djâafar Ibn-Ali s'avançait à la tête de son état-major. La colonne ne fit qu'une courte station à l'Oued-er-Roumel; de là elle se porta vers Sbiba (3) où elle se ravitailla et reçut la solde; puis

---

(1) On lit dans le *Mounèss fi Akhbar Ifrikia ou Tounèss* (fol. 23 r. l. 17 de mon exemplaire), à l'article Koueila: ورحل عن قيروان ونزل على لميس وقيل ممس, il quitta Kaïrouân et alla camper à Lemis ou, suivant d'autres auteurs, Mems. Moula-Ahmed en parlant de Mems, que M. Berbrugger écrit Memês, dit: « Kacila fut vaincu et tué à Memês, qu'il ne put traverser. » Conf. le t. IX de *l'Expl. scientif. de l'Algérie*, p. 231), d'où il résulte que le Sakiet-Mems d'Ibn-Hammad peut être un canal dérivé de la rivière citée par Moula-Ahmed. Toutefois ce lieu paraît très-favorable à l'emplacement d'un camp, puisqu'il est dit dans le même ouvrage (Conf. le t. IX *supr. laud.* p. 230: « Nous irons à Memês où il y beaucoup d'eau et de quoi suffire aux besoins de notre armée. »

(2) Les Kétama, dont nous nous sommes occupé dans une des notes précédentes, formaient une tribu berbère issue des Cananéens. Quelques historiens la font descendre des familles du Yémen. Edrisi rapporte que, de son temps, il y avait des Kétama entre Sétif et la mer du côté de Collo القل, et entre Tétouan et Arzilla.

(3) Sbiba ou Sabiba est une ville ancienne, à une journée de Kaïrouân. Elle est bien arrosée, entourée de jardins, pourvue d'un bazar solidement construit en pierres, dont dépend le faubourg où sont les caravansérails (Voy. Edrisi, t. I, p. 271).

elle prit la route de Bâria (1) en passant successivement par Bernamdja et Moulâq. A peine eut-on aperçu les remparts de Barïa, que le kalife monta sur un mahri pour y faire son entrée à la tête de son état-major. Les habitants accoururent au-devant de lui et l'accueillirent avec enthousiasme. Sachant qu'ils avaient fermé leurs portes à Abou-Yezid vaincu et mis en déroute, Ismaïl El-Mansour les félicita de leur belle conduite, et distribua aux pauvres de la localité des sommes considérables. C'est dans cette circonstance que le poëte Abou-Iâla-el-Merouazi lui récita les vers suivants (2):

> Si nos cœurs se sont réjouis de ton avènement, nos yeux ont cessé de répandre des larmes, en voyant ton triomphe.
> La royauté est fière d'être occupée par un héros qui s'avance monté sur un chameau de race (3)

Ismaïl poursuivit sa route et visita successivement Abou-Hamil, Fahs-Thâqa, Belezma, Megaouss (4) et Tobna (5), où il s'arrêta pendant quelques jours. Ce fut dans cette dernière ville que Djâfar Ibn-Ali Ibn-Hamdoun, gouverneur de Msila (6) et du

---

(1) Barïa que l'on écrit aussi Baghaïa, est à quatre journées de Kastilia. On lit dans une note de l'Afrique sous les Arabes, par M. N. Desvergers, p. 150: « Bekri décrit ce lieu comme une ancienne forteresse construite en pierres et entourée d'un vaste faubourg qui l'environne de trois côtés, excepté à l'Occident. » Barïa avoisine les monts Aourèss (Conf. la note 7.)

(2)

لقد تاهت بطلعتك الغروب كما ابتهجت بدولتك القلوب
لقد هزت الخلافة اذ حواها نجيب راح يحمله النجيب

(3) Il serait impossible de reproduire en français le puéril jeu de mots que présente la fin du second vers.

(4) Mgaous, et suivant la prononciation du pays, Emgaous, est à quatre journées de Constantine. On y trouve beaucoup d'antiquités et des restes d'édifices en belles pierres de taille. A peu de distance coule l'Oued Barika, qui va se jeter dans le Chott-es-Saïda. C'est à Mgaous qu'est enterrée la mère du dernier bey de Constantine.

(5) Tobna, l'ancienne *Thubuna*, dans la plaine de Barika, près de la rivière du même nom.

(6) Ibn-Abou-Dinar-el-Kaïrouâni rapporte ainsi l'origine de cette ville: « En 315 (de J.-C. 927-928), l'héritier du trône El-Kaïem bamr-Allah, se porta vers l'Occident jusqu'à Tahart. Il bâtit une ville qu'il appela Mohammedia, et qui est Msila (suivant la prononciation commune Emsila).

Zab, lui fit parvenir une lettre par laquelle il lui annonçait qu'il tenait en son pouvoir un partisan, sous les ordres duquel s'étaient insurgés dans les monts Aourèss une multitude de Kabyles, des Zouaouas, des Sanhadjas et des Adjiças. Avant de quitter Tobna, le khalife solda les troupes, fit des largesses de toute espèce et éloigna de son drapeau les hommes invalides aussi bien que ceux qui ne lui montraient aucune sympathie.

Une fois ces dispositions prises il mit son armée en campagne, mais il ne tarda pas à être rejoint par Djàfar Ibn-Ali Ibn-Hamdoun, qui venait lui offrir, entre autres présents, vingt-cinq chevaux, vingt-cinq chameaux *nedjib,* une magnifique civette et quatre chameaux *bokhte.* Toutefois l'objet principal de sa démarche était d'amener, chargé de chaînes et monté sur un chameau le prisonnier au sujet duquel il avait écrit précédemment. Ce prisonnier était un beau jeune homme imberbe, qui portait en tête un grand bonnet *(tartour),* destiné à appeler sur lui tous les regards. Kaïrouan était sa patrie ; il y avait d'abord exercé la profession d'ouvrier orfèvre ; puis, changeant de voie, il s'était livré à l'étude des livres soufis (1) et les avait enseignés. A sa suite

Mounèss fi akbhar Ifrikia ou Tounèss, fol. 44 r. 1 3 de mon exempl.) de Msila à Tobna il a 24 parasanges.

(1) La doctrine des Soufis est en faveur depuis un demi-siècle parmi les habitants de l'Afrique septentrionale. On en trouve la substance dans les livres des Khouân, qui sont en réalité les vrais agitateurs du pays, ainsi que l'ont démontré les derniers événements de la province de Constantine (juin-1852). Prenons, par exemple, l'ouvrage si populaire dans notre ville sous le titre de المنح الربانية في بيان الرحمنية *les présents dominicaux,* ou *explication de la Rahmanïa,* code écrit en vers. Il y est dit à la page 4 (commentaire du 3e vers), qu'on ne peut plaire à Dieu ni obtenir sa protection, qu'à la condition de suivre le chemin indiqué par les Soufis يا من تريد التوفيق وسلوك اهل التحقيق اخدم هذه الطريق طريقة الصوفيا ; que le dogme des Soufis est le plus ancien, le plus pur et le plus authentique; que sa perfection a été consacrée par les paroles des théologiens les plus éminents, tels qu'El-R'azâli, El-Djonéidi et Ech-Chibli. Le dix-huitième vers décerne aux Soufis l'honneur et le privilège exclusif de la sainteté ; ils sont les coryphées de la vie spirituelle : يا من تريد السلوك وتنفي عنك الشكوك تبلغ مقام الملوك ساداتنا الصوفيا Mais en dehors du livre, où sont prêchés les préceptes de la vie spiri-

venaient quatre individus également enchaînés, que Djâfar avait pris dans un des forts voisins de l'Aourèss, avec une bande d'insurgés tellement dévouée au service du jeune partisan, qu'elle le proclamait le véritable imâm (1).

Ismaïl le fit écorcher tout vif ; il voulut que sa peau fut bourrée de coton et mise dans une bière, afin qu'on l'exposât sur une croix partout où s'arrêterait la colonne expéditionnaire. Tel était le supplice qu'il infligeait à ceux dont il voulait tirer une vengeance éclatante. Aussi fut-il surnommé l'écorcheur. Quant aux autres prisonniers, ils eurent les pieds et les mains coupés, et furent crucifiés.

tuelle, la tendance de l'institution des Khouân est d'attirer un grand nombre d'hommes ignorants et supertitieux sous la dépendance d'une personne qui se décerne le titre de *mokaddem*, de mettre à sa disposition le dévouement des initiés, d'exiger d'eux des pèlerinages annuels auprès du chef, et avec ces pèlerinages de bonnes offrandes. Ainsi il y a dans le commentaire de la *Rahmanïa* le chapitre de l'obéissance et celui des visites obligatoires. Les limites que m'impose cet article ne me permettant que de citer quelques unes des particularités, je m'en tiendrai à ce qui peut éveiller l'attention de notre gouvernement sur les directeurs d'une armée secrète et aussi merveilleusement disciplinée. Voici ce qui est dit à la page 59 : لا تذهب بلا اذنه — لا تفعل بلا امره — واعمل بكلامه ولوكان خاطيا et comme si ces commandements avaient besoin d'être expliqués, la glose ajoute : انّ المريد يجب عليه ان يسلم اموره كلها لشيخه « L'initié doit se démettre de toutes ses volontés entre les mains du cheikh. » Un autre passage exige plus encore; il ôte aux membres de la confrérie, leur volonté, leur âme, et il en fait des cadavres : حتى يكون في جميع حالاته كالميّت بين يدى الغاسل يقلبه كيف شاء. C'est peu que d'obéir il faut payer. Nous remarquons à la page 32, un paragraphe qui a prévu la chose : ومن شرايط الورد زيارة الشيخ ولو مرتين في السنة مرة في زمان النوار. Or le plus misérable des musulmans n'oserait pas visiter un marabout sans lui offrir un présent.

(1) Le véritable imâm. Sans revenir sur un sujet bien connu des Orientalistes, et qui a été raconté par Makrizi *(Chrest. arabe* de M. de Sacy, t. II, p. 92 et 93), je crois qu'il importe de dire que les gens de l'Afrique attendent encore le véritable imâm, sous le nom de مولى الساعة (le maître de l'heure).

Abou-Yala El-Merouazi a dit à ce sujet (1).

O le meilleur des princes qui accomplissent les traités avec la royauté,
O toi, dont la foi sincère reproduit à nos yeux la conduite de ton grand-père,
Nous n'avons pas vu sans surprise cet insensé que les suggestions de son âme
Ont précipité dans un abîme d'amères déceptions.
Il a osé, le misérable, s'ériger en ennemi de ta majesté; il a commis tant de sacriléges.
Que tu as dû le faire écorcher par la main du bourreau.

Ismaïl se porta en avant et entra à Biscara, où il fit plusieurs exemples en mettant à mort un certain nombre d'habitants. Après avoir distribué la solde aux troupes, il dirigea sa colonne sur Mokra (2). Sur ces entrefaites, Abou-Yezid enrôlait sous ses drapeaux les Beni-Zerouel, Kabyles du mont Selat, et avec eux de nombreux contingents. Cependant toutes les tribus ne suivaient pas cet exemple; une foule de gens venaient de tous côtés se soumettre au khalife, qui se conciliait leur dévouement en leur distribuant des vêtements et des vivres. Les mêmes largesses étaient faites à tous les hommes qui voulaient bien reconnaître sa souveraineté. En même temps, il écrivait à Ziri-Ibn-Menâd et à Maksène Ibn-Saâd et leur envoyait de l'or, de l'argent, une quantité considérable d'habits, des parures, des curiosités, en un mot tout ce qui peut séduire les âmes et captiver les cœurs. Ces bienfaits portèrent fruit : car les deux chefs lui

(1)

يا خير مَنْ وهب العهود بعهده
وحكى لنا بالعهد سيرة جَدّه
عجبا لمعتوه حدّثته نبسه
بوساوس فيها شفاوة جده
عاداك وانسلخ الشقى من الهُدَى
حتى امَرْتَ بسلخه من جلده

(2) Mokra, que l'on appelle aussi Mogra et Magra, est une ancienne ville du Hodna.

amenèrent une masse de guerriers choisis parmi les Sanhadjas et les Adjiças. De Mokra, Ismaïl se rendit à Msila, et le peu de jours qu'il y passa peuvent être comparés à des années, tant à cause des libéralités qu'il y fit, que de la forte organisation qu'il imprima aux affaires. Là comme dans toutes les contrées où il passait, il équipa les gens de bonne volonté et les incorpora dans son armée. Il ne négligea pas non plus d'écrire aux Hawara, qui étaient cantonnés à El-Gradir, en leur recommandant de s'emparer d'Omar l'aveugle, et de sa bande.

Précédemment Abou-Yezid avait essuyé une défaite grave à Aïn-es-Soudân, dans le massif des monts Kiâna; mais, quoique affaibli par la défection de ses partisans, il était parvenu à arracher aux Khazar une ville située sur la limite du désert.

Quant à ses lieutenants Abou-Omar et Abou-Medkoul, tous deux aveugles, ils furent faits prisonniers à El-Gradir.

Ismaïl était encore à Msila, lorsque Mohammed Ibn-Khazar lui envoya son fils Yakoub; il le traita avec distinction, lui fit présent d'un de ses chevaux tout harnaché et le renvoya avec dix mille dinars.

Ayant appris que Abou-Yezid s'était retiré dans le Djebel Selat, montagne escarpée et inexpugnable, dont le pied va mourir dans des landes stériles, sablonneuses, désertes, et qu'aucune armée n'avait encore violée par sa présence, il n'hésita pas à se lancer à sa poursuite. Il lui fallut onze jours pour traverser cette contrée, où des solitudes affreuses succédaient à des précipices sans nombre. Aussitôt qu'il eut planté ses tentes au bas de Selat, les montagnards accoururent en foule pour lui jurer soumission et obéissance. Ce fut en vain qu'il les interrogea sur Abou-Yezid, personne ne sut lui indiquer la position qu'il occupait. Par mesure de précaution, il leur enjoignit de le prendre, s'il venait à passer sur leur territoire, et mit sa tête à prix; il commença même par leur faire des présents.

Tournant ensuite ses vues vers le pays des Sanhadjas, il revint sur ses pas; mais dès la première nuit il se trouva sans vivres et sans eau. Les provisions de la troupe étaient épuisées, et les bêtes de somme n'avaient plus de fourrage. Enfin, il devint si difficile de se procurer les choses nécessaires à la vie, que le prix d'un

pain ou d'une tasse d'eau s'élevait à trois dirhems. Grand nombre de soldats périrent de soif ou de faim.

Sur ces entrefaites, on aperçut des feux allumés au pied de la montagne qu'ils venaient de quitter. Des éclaireurs envoyés à la découverte ayant annoncé que c'étaient les feux du bivouac d'Abou-Yezid, le khalife résolut de tomber sur l'ennemi au point du jour. Mais la division s'étant mise dans le camp, il rencontra une opposition si violente que l'armée en masse lui cria : « Prince, la plus belle victoire et le plus riche butin seraient de nous tirer de la position critique où nous sommes. » C'est ainsi qu'Ismaïl, forcé de renoncer à son plan, reprit la route des Sanhadjas, malgré la chute constante des neiges qui empêchèrent les soldats de planter leurs tentes, de se faire des abris et d'allumer les feux. Enfin il arriva à une extrémité du pays et descendit sous la tente de Tarek-el-Feta. De là, il partit pour Haïth-Hamza (1), où il s'arrêta pour distribuer la solde aux troupes et répandre des largesses. Ziri Ibn-Menad étant venu le rejoindre avec les guerriers de la tribu des Sanhadjas, il lui fit un accueil plein de cordialité et lui donna une grande partie de sa garde-robe. Il ajouta à ce cadeau des parfums et des objets de luxe d'un prix incalculable et d'une beauté impossible à décrire. Ensuite il le fit monter, lui, ses enfants, ses frères, ses cousins et les principaux personnages de sa suite, sur des chevaux de race parés de selles et de brides que rehaussait l'éclat de l'or et de l'argent. En un mot, il les combla, eux ainsi que tous les Sanhadjas qui les avaient accompagnés, de tant de richesses, que leurs yeux furent éblouis et leurs cœurs captivés. Aussi lui jurèrent-ils soumission, dévouement et fidélité du fond de leur âme. Après avoir reçu leur serment, il s'éloigna de Haïth-Hamza et alla bivaquer sur l'Oued-Lâlâ, où se renouvelèrent les mêmes cérémonies. Mais une maladie l'ayant retenu environ deux mois au bord de cette rivière, il perdit complètement la trace de l'ennemi, et prit le parti de se rendre à Tahart (2). Abou-Yezid profita de la circonstance, et,

(1) Haïth-Hamza, aujourd'hui Bordj-Hamza, entre les Biban et Sour-Gozlan (Aumale). Les Turcs y tenaient garnison.

(2) Tahart, ville située à l'Ouest de Sétif, fut à une certaine époque la

après avoir tourné les derrières du khalife, il alla mettre le siège devant Msila.

A cette nouvelle, Ismaïl revint sur ses pas, replia ses étapes et marcha jour et nuit avec une rapidité surprenante ; mais au lieu d'attendre son arrivée de pied ferme, l'hérétique s'esquiva dans les monts A'kar et Kiana. De retour à Msila, le khalife en fit le centre de ses opérations. Il dirigea Mesrour sur Setif et Khefif-el-Feta sur Mila, avec mission d'enrôler les Kétama. Il punit de mort Hebtoun Ibn-Mohammed, le secrétaire, pour avoir tué dans une embuscade Chifa-el-Feta. Dans cet intervalle, il recevait la visite d'un député d'El-Khair Ibn-Mohammed Ibn-Khazar, le Zénatien, accompagné d'un goum d'environ cent cavaliers, qui venait lui annoncer que son maître faisait respecter l'autorité royale dans la région d'El-Ar'ouath (1), et le priait de lui envoyer

capitale du Magreb-el-Aoussoth ; les Benou-Rostem y résidèrent jusqu'au moment où leur puissance fut renversée par les Khalifes fatimites. Aboulféda nous apprend qu'il y a eu autrefois deux Tahart séparées l'une de l'autre par une journée de marche. C'est sur les ruines de la plus ancienne, القديمة *El-Kadima*, que s'est élevé Takdemt, dont le nom est une reproduction berbère (féminin singulier) du mot arabe.

(1) Le nom de Laghouat (El-Arouat) est estropié par les nomades, qui, ne pouvant articuler le *raïn*, prononcent *El-Akouat*. C'est par la même cause que les Européens disent généralement *Lagouat*.

Cette ville est située à 438 kilomètres d'Alger, en suivant la nouvelle route. Elle s'appuie sur les versants opposés de deux mamelons rocheux et dans le vallon qui les sépare, et s'étend d'un point culminant à l'autre, dans une direction ouest-sud-ouest et est-nord-est. De vastes plantations de dattiers la couvrent au nord et au sud. Au midi, elle est précédée par des lignes de dunes. A l'ouest de l'oasis sont les Oulad-Serrin ; les Hallaf occupent le mamelon qui fait face à l'ouest ; les maisons descendent des deux versants en regard jusque dans la vallée intermédiaire. Cette partie basse de la ville s'appelle Delaa. Sur le sommet de chacune des hauteurs, il y a une forte tour, qui est une sorte de Kasba. Outre la muraille qui entoure toute la ville, les faces nord et sud de l'enceinte sont couvertes par des plantations de palmiers séparées les unes des autres par de petits murs en terre. L'Oued-Lekier, petit ruisseau qui a sa source à 2 kilomètres environ au nord-ouest, pénètre dans l'oasis. L'Oued-Mzi, qui descend du Djebel-Amour, passe près de la ville, au nord, puis coule dans l'est, pour aller se perdre, sous le nom d'Oued-Djedi, un peu à l'au sud-est de Biskara. Ibn-Khaldoun compte les Beni-el-Arouat parmi les plus fortes branches des Maraoua, tandis que Tinmezourki les range dans la race zénatienne

La notice la plus complète que nous possédions sur cet oasis, que l'ar

la formule de la ***Khotba,*** ainsi que le type de la ***Sekka,*** avec l'autorisation de réciter la prière et de battre monnaie au nom d'Ismaïl. Après avoir fait aux ambassadeurs une réception pleine de générosité, il écrivit à Ibn-Khazar une lettre dans laquelle il répondait favorablement à toutes ses demandes. Il lui ordonna de tenir la main à ce que les Zenata expédiassent des convois de vivres et de munitions pour Msila et Kaïrouan. En même temps il recommanda à Moudam-el-Feta d'accorder aide et protection à tous les Zenatiens qui lui arriveraient, de leur permettre d'acheter des armes et de ne faire peser sur eux ni imptôs, ni contributions (1).

Quoique bloqué à son tour dans le massif du Kiana, Abou-Yezid tirait ses subsistances, sans beaucoup de frais, de Sodrata (2) et de Bathious (3) oasis du cercle de Biskara (4).

Mais l'activité infatigable d'Ismaïl devait le priver de cette dernière ressource. Par son ordre, les Zenata firent irruption sur le pays des Sodrata, massacrèrent les hommes, enlevèrent les femmes et emportèrent un immense butin, après avoir semé la destruction.

Abou-Yezid et Ismaïl se rencontrèrent enfin dans la plaine de

---

mée française prit d'assaut, le 4 décembre 1852, a été rédigée par M. Adrien Berbrugger. (Voy. l'*Akhbar*, numéros du 29 novembre et du 2 décembre 1852). Nous en avons extrait plusieurs passages.

(1) Du mot قبالة recette, perception, nous avons fait gabelle.

(2) Il faudrait peut-être admettre avec M. Reinaud (trad. d'Aboulféda, t. II, première partie, p. 219), que Sodrata ou Sadrata, nom d'une tribu berbère, est le même que Medjalat-Sandarata, مجلات سندرة cité par Aboulféda ; mais j'ai entendu dire à des Arabes qui ont voyagé dans cette partie de l'Algérie, que Sadrata se trouve du côté de Bordj-bou-Aréridje.

(3) Batious est plus connu actuellement sous le nom de Bantious. Cette oasis avoisine celle des Ouled-Djellal et de Sidi-Khâled.

(4) Biskara, ville de l'Algérie, à 160 kilomètres sud-sud-ouest de Constantine, sur l'Oued-Djedi, qui descend des monts Aourèss. On lit dans le voyage d'El-Moula-Ahmed (traduction de M. Berbrugger, p. 216 et 217) : « Biskara produit une espèce de datte blanche et molle, qu'on appelle *el-bâzt*. Le chiite Obeïd Allah, avait ordonné aux gens de ce pays de ne vendre qu'à lui les fruits de cette espèce. Dans les environs est une montagne de sel d'excellente quantité. Obeïd Allah et ses enfants employaient ce sel pour leur cuisine. » La position de Biskara, entre le Tell et le Sahara, contribue beaucoup à sa prospérité.

Batna, autrefois Adna ou Edna (1), grande et belle ville située à douze milles de Msila, et qui depuis a été détruite. Le combat s'engagea et coûta à Abou-Yezid la perte d'environ dix mille hommes, tant fantassins que cavaliers, la plupart appartenant aux Benou-Kemlân et aux Mzâta (2). Ce jour-là fut appelé la journée des têtes, *iaum errououss*. Le chef des hérétiques éprouva une défaite signalée ; il eut un cheval blessé sous lui et tomba sur le champ de bataille. Ses compagnons d'armes lui en ayant procuré un second, il fut encore démonté par Ziri Ibn-Menad. Au même instant, son fils Youness, son neveu, ses parents et les officiers de son escorte mirent pied à terre pour lui faire un rempart de leurs corps. Cependant il reçut une large blessure dans les reins, et ce ne fut qu'à grand'peine et après une lutte meurtrière qu'on parvint à le sauver.

Sûr de sa victoire, Ismaïl écrivit à Moudâm, qui se trouvait alors à Kaïrouan, pour lui en faire part. En même temps, il l'informait qu'il avait reçu par un émissaire des lettres de Mohammed-Ali Ibn-el-Djerah et de Fadhl Ibn-Abbas, dans lesquelles ceux-ci lui annonçaient qu'ils soutenaient avec honneur son parti dans l'Irâq.

Tandis qu'Abou-Yezid se réfugiait dans le Kiana, Ismaïl sortait de Msila, un vendredi, premier du mois de ramadan de l'année 335 (de J.-C. 946-947) et venait planter ses tentes dans un lieu appelé par les uns En-Nadhour et par les autres Aroucène (3) sur le flanc du piton. Son dessein était de bloquer Abou-Yezid. En

---

(1) En 1844 les Français traversèrent au pied de l'Aourèss, sur la route qui conduit de Constantine à Biskara, et à 120 kilomètres de la première, un grand monceau de ruines portant le nom de Batna ou Betna. Ils y fondèrent une ville destinée à surveiller le passage des caravanes qui viennent dans le Tell, et à contenir les populations guerrières des montagnes voisines. A 10 kilomètres de là se déploie la magnifique vallée où l'on retrouve les ruines de Lambèse, appelée par les indigènes *Tezzoulet* ou *Tezzoult* « genêt. « Quant à la distance marquée plus haut entre Msila et Batna, elle est très-inexacte.

(2) Les Mzata sont appelés aujourd'hui Mzita. La principale industrie des Kabyles de cette tribu est la fabrication des nattes. Il y a un grand nombre de Mzita à Constantine.

(3) Aroucène ou Arouss, أروس Le mot n'est pas très-bien écrit dans les deux exemplaires.

effet, le samedi, second jour du mois de ramadan, il escalada le mont Kiana. Après une ascension des plus périlleuses à travers les rochers et les précipices, obligé le plus souvent de monter à pied, il atteignit enfin son ennemi. La rencontre fut terrible; Ismaïl ayant mis le feu à un grand nombre de gourbis, le combat fut surnommé la journée des flammes, *Ouqa'at el-hariq*. Avant le coucher du soleil, les compagnons d'Abou-Yezid étaient en déroute ou massacrés, les femmes et leurs enfants devenaient prisonniers du Khalife, et le vainqueur ramassait un butin incalculable tant en chevaux et en chameaux qu'en bétail de toute espèce.

Après ce déplorable échec, Abou-Yezid Ibn-Kidad gravit les hauteurs du Kiana et se jeta dans le fort de Tagarboucète (1), qui domine celui de Hammâd. Pendant ce temps-là, Ismaïl redescendait vers En-Nâdhour, et lançait Kaïçar-el-Feta et Ziri Ibn-Menad le Sanhadjiote, avec un gros détachement, contre la tribu des R'edirouân, dont nous avons parlé plus haut. R'edirouân est situé à quinze milles est du fort de Hammâd, qui a été bâti et fortifié par un chrétien, nommé Bouniache, esclave des Beni-Hammâd. Lorsqu'il eût passé au fil de l'épée les habitants de la localité, brûlé leurs maisons et emmené leurs enfants prisonniers, dans le but de leur faire expier l'accueil qu'ils avaient fait à Abou Omar l'aveugle, Kaïçar se porta sur Kalaat-el-Mri, qui est le fort de Kiana dans le masssif bien connu de Kalaa. Cette citadelle, qui d'ailleurs fait l'effet d'un drapeau arboré, fut surnommée par les Berbers El-Mri parceque dans l'antiquité elle était couronnée de miroirs destinés à faire des signaux (2). Mais il était à peine arrivé au pied de la montagne, que les tribus descendaient spontanément pour lui offrir leur soumission.

(1) Tagarboucète est la forme berbère (fem. sing.) du mot arabe قربوس *Karbouss* ou *Garbouss* « troussequin » pièce de bois cintrée qui s'élève sur l'arçon du derrière d'une selle.

(2) Les habitants de la Kabylie sont encore dans l'usage de faire des signaux sur la crête des montagnes; mais ils se contentent d'allumer de grands feux pour s'avertir entre eux de l'approche des ennemis. Il y a, sur le rempart de Constantine, côté occidental, un reste de tour romaine appelée Bordj-Açouss, d'où l'on correspondait avec la citadelle de Bougie, à l'aide d'un phare à miroirs.

Changeant alors de tactique, Kaïçar essaya une attaque contre Aouesedjit, village qui s'appuie au Nord sur la pente inférieure du pic de Kalaa et touche au pays des Aadjiças. Il était trop tard; car la population avait fui devant lui et s'était rendue à Abou-Yezid. Dans l'impossibilité de les atteindre il se jeta sur les Aousdja, fraction des Aadjiças, et leur livra bataille sur un terrain très-accidenté et au milieu de montagnes inaccessibles. La victoire qu'il remporta sur eux fût complète. Maître du champ de bataille, il tourna ses opérations contre le fort de Tenâkeur, que les Berbers appellent aujourd'hui Chikeur; mais la garnison capitula sans coup férir. De là, il vint occuper le versant occidental du Kiana et y commença une attaque vigoureuse, pendant que Ismaïl prenait l'ennemi par la pente qui regarde le le vant.

Quand on fut au jour du *fithr*, qui clôt le jeûne du ramadhan, le khalife fit la prière devant l'armée et improvisa la khotba que nous avons déjà citée. Ensuite il prit son temps et ses mesures pour cerner Abou-Yezid Ibn-Kidad. Un fossé fut creusé autour du camp au pied du mont Kiana; on désignait encore cette localité sous le nom de *Khandek-ed-dibadj* parceque le chef de l'armée s'y était abrité sous des tentes de soie. Ismaïl fit construire un immense fourneau au-dessus duquel fut fixée une poulie. Lorsqu'nn berbère était pris, on le garottait, on le hissait par les pieds au-dessus du foyer allumé et on le maintenait dans une position où il pût être tourmenté par l'ardeur des flammes; mais dès qu'il paraissait être sur le point d'expirer, on le relevait pour lui donner temps de se ranimer; puis on répétait cet affreux supplice jusqu'à ce qu'il rendit l'âme.

Outre ces instruments de torture, le khalife fit fabriquer une cage en bois, où furent enfermés un singe et une guenon. « C'est là dedans, dit-il à ses soldats, que je mettrai Mokhalled Ibn-Kidad et il aura pour société ces deux animaux. La cage fut placée de manière à être aperçue par Abou-Yezid. C'est à ce sujet que Mohammed Ibn-el-Menib a composé les vers suivants (1):

(1) حل البلاء بمخلد وجميع شيعته النواكر

Mokhalled est perdu, Mokhalled et sa colonne d'hérétiques !
Le voilà sur la terre de Kiana, loin de tout appui !
Il promène ses regards piteux, comme un homme bloqué regarde
l'ennemi qui l'assiège.
Son œil découragé voit nos soldats aussi nombreux que le sable et
les cailloux.
Holà, Mokhalled, fils de Sbika, la plus mauvaise engence de toutes
les tribus.
Viens goûter le fruit de tes forfaits et de tes crimes !
Viens expirer dans les tourments les cruautés que tu as commises
et le meurtre des malheureux que tu as éventrés !
O toi qui es la créature la plus monstrueuse du Kiana, comme le
peuple du Kiana est le plus pervers de la Berbérie,
Vois cette cage où il faut que tu viennes gîter ;
Vois quels liens y attendent tes mains, et quels camarades on t'y
réserve !
Ils s'impatientent tous deux après toi.... Accours donc leur faire
une visite, ô le plus exécrable des visiteurs !

Ismaïl ayant fait connaître sa situation à Abou-Yakoub Ibn-Khelil, celui-ci se mit en mer avec vingt-cinq bâtiments, et débarqua des troupes à Mers-ed-Dedjadje (1) (le port aux poules).

امسى بارض كيانة   فد بان منه كلّ ناظر
يرنو بطرف خاشع   نظر الحاصر للمحاصر
يرنو الى عدد الحصى   والرمل من تلك العساكر
يا مخلد بن سبيكة   يا شرّ بيت في العشائر
ذُقْ ما جنته يداك فبل من الكبائر والصغائر
ذُقْ هول شبكك للبطون   وما ارتكبت من الجرائر
يا شرّ مَنْ بكيانة   وكيانة شر البرابر
انظر الى القفص الذي   لا بدّ انت فيه صائر
وانظر الى يديك فيه   ومؤنسيك ومَنْ تجاور
فد طال شفواهما اليك   فزرهما يا شرّ زائر

(1) Mers-ed-Dedjadje n'est marqué que sur la carte hydrographique des côtes d'Afrique. Dans la *Description du Maghreb*, par Aboulféda (traduction de M. Reinaud, t. II, première partie, page 175), je le trouve cité

Avec ce nouveau renfort, il se disposa à en finir avec l'ennemi. On lui entendait dire : « Tant que je n'aurai pas exterminé l'auteur de la révolte, mon trône sera où je campe, et mon empire là où je guerroie. »

Ce fut le dernier dimanche de moharrem, l'an 336 (de J.-C. 947-948), qu'il fit une pointe sur le Kiana et poussa sur les hauteurs des corps de Zouïliens (1) et d'autres troupes qui cernèrent Abou-Yezid. On se battit toute la journée et les engagements furent très-animés. La nuit venue, Ismaïl fit allumer des feux et prit à son tour l'offensive. Il n'y avait plus moyen de reculer. Abou-Yezid sortit de ses retranchements avec ses partisans, et, tous se ruèrent, comme un seul homme, sur l'armée du Khalife. La mêlée fut atroce ; les insurgés, sauf un petit nombre, y trouvèrent la mort. Leur chef lui-même reçut deux blessures, l'une au front, l'autre à l'omoplate. Tandis qu'il gagnait le bas de la montagne, Ismaïl entrait en vainqueur à El-Kala'a (2), dernier asile d'Abou-Omar l'aveugle, et d'une partie des chefs de l'hérésie. Il les fit décapiter sans attendre le jour, et, le lendemain il envoya des soldats à la rencontre d'Abou-Yezid. Comme on ne réussissait pas à le trouver, il expédia un peloton de Zouïliens avec ordre de fouiller un ravin. Les premiers qui le prirent, sans savoir qui il était, s'apprêtaient à le tuer ; il se fit aussitôt connaître, et les gagna en leur abandonnant son sceau, ses habits et tout l'argent qu'il portait sur lui. Mais, à peine sorti de leurs mains,

---

en ces termes : « d'Alger à Marsa-aldedjadja il y a trente-huit milles ; ce port est à l'abri de tous les vents. » Mais comme Aboulféda n'explique pas de quel côté d'Alger il se trouve, M. Reinaud a dû s'appuyer sur le témoignage d'Edrisi, pour prouver qu'il est à l'Orient, entre Alger et Delis (Tedlès).

(1) Les Zouïliens sont les habitants de Zouïla de Mahdïa, suivant l'expression de Mochtarik. Cette localité, que l'on peut considérer comme le faubourg d'El-Mahdïa, fut fondée par Obeïd-Allah El-Madhi, qui fixa sa résidence à Mahdïa et assigna Zouïla pour logement au peuple. On dit même que le commerce se faisait pendant le jour dans la première de ces villes, et que les marchands se retiraient la nuit dans la seconde. Les Zouïliens, toujours dévoués aux Khalifes fatimites, les suivirent en Egypte, et ils donnèrent leur nom à une des portes du Caire.

(2) El-Kala'a, et quelquefois Galaa, appartient à la tribu des Beni-Abbès. La position de cette ville est inexpugnable. On fabrique à Kala'a des burnous très-renommés.

il tomba au milieu d'un autre détachement qui l'amena au quartier-général. Ismaïl donna mille dinars à ceux qui avaient contribué à cette capture importante ; chacun des autres reçut vingt mitkals d'or.

S'adressant ensuite au prisonnier, le Khalife lui dit : « Quel motif t'a poussé à cette guerre impie ? » — « J'ai voulu une chose, répondit Abou-Yezid, mais Dieu ne m'a pas secondé. » Après ce ce colloque, Ismaïl lui offrit des vêtements et ordonna qu'on lui prodiguât tous les soins qu'exigeait sa position, tant il était désireux de le mener vivant à Kaïrouân. Djâfar, le chambellan, fut préposé à sa garde. Malgré toutes ces précautions, il mourut de ses blessures dans la nuit du dernier jeudi de moharrem, au moment où il parlait au khalife. On prétend que c'est une perte de sang qui occasionna sa mort.

Ismaïl le fit écorcher, sa peau fut rembourrée de coton, et les jointures si parfaitement cousues qu'on aurait pu prendre ce spectre pour un homme endormi. Les chairs furent coupées par morceaux et salées, puis envoyées, avec les têtes de ses compagnons et une lettre adressée à Moudâm-el-Fetâ, qui, pour obéir à son maître, lut la missive du haut de la chaire de la grande mosquée, et fit promener ces horribles trophées dans les rues de Kaïrouân. Voici une strophe composée par un poëte de l'époque sur l'écorchement d'Abou-Yezid Mokhalled Ibn-Kidad (1).

> La révolte est étouffée, et l'auteur des forfaits a été écorché.
> Ce pauvre scélérat était Mokhalled, un vrai singe ; mais le voilà transformé en un monstre hideux.
> Ah ! c'était un beau spectacle que le lieu de son dépècement ! Comme les petits du milan criaient à l'envi autour de la curée.
> Vous connaissez les crimes tramés par cet esprit infernal ; notre émir, avec la grâce de Dieu, les a tous déjoués.

---

(1)

اما النفاق فقد نسخ　　وابو الكبايـر سُلِخْ
كان البويسق مخلدا　　قردا ولاكن فد مُسِخْ
لو قد رايتَ محلّه　　وبنو الحداية تصْطرخ
ارايتَ ما عَقَدَ اللعين　　بلطف ربّك قد فُسِخْ

Dans une autre kacida, un poëte fait dire au vainqueur (1) :

> Je l'ai dépouillé de sa peau ; sa peau, je l'ai rembourrée comme on rembourre un mezoued (2).
> La souillure que j'ai imprimée à ses restes est une leçon pour les peuples et pour les nations éloignées.
> Tel est l'abîme où l'ont poussé ses désirs ambitieux et ses funestes inspirations.

La guerre ainsi terminée, Ismaïl rentra à Msila, d'où il repartit pour se rendre à Tahart, le 24 de safar de la même année (336). Son premier acte, en arrivant, fut de faire déterrer les ossements de Meçâla et de Fadhl Ibn-Abouss, et de les jeter sur un bûcher avec la chaire du haut de laquelle ils avaient prononcé la khotba (sermon) au nom d'Abd-er-Rahman Ibn-Mohammed. Il resta peu de jours dans cette place, et, après y avoir installé un commandant, il reprit la route de Kaïrouân. Toutefois, il avait eu la précaution de se faire précéder d'une lettre, dans laquelle il déclarait que son père, Kaïem bamr-Allah, était mort au mois de chouwal de l'année 334 (J.-C. 945-946) ; que, s'il avait caché sa mort (3) jusqu'à ce moment, c'était uniquement à cause des troubles qui désolaient le pays, et pour empêcher que ses sujets ne prêtassent leur appui à Mokhalled Ibn-Kidad, le maudit. En outre, il ordonnait qu'on l'appelât à l'avenir El-Mansour bamr-Allah, et que ce nom fût brodé sur les drapeaux.

Le 22 de djoumad-el-Akhira, il passa la frontière de l'Ifrikia et fit annoncer son arrivée à Karthadjêna (Carthage). Sa lettre y

---

(1)

وسلختهُ من جلده　　وحشوته حشو المزاود
وضربته مثلًا يسير　　في الاقارب والاباعد
وردت بها اطماعهُ　　وظنونه شرّ الموارد

(2) Le *Mezoued* est une peau de bouc servant d'outre, et souvent même de coussin aux gens de la campagne.

(3) Ce fait est confirmé par tous les historiens. Ibn-Abou-Dinar dit au fol. 47 r°, l. 21 : « Il tint secrète la mort de son père jusqu'à ce qu'il eut triomphé d'Abou-Yezid. »

parvint un samedi, sept jours avant la fin de djoumad-el-akhira, et fut lue en chaire dans la mosquée principale.

On vint à sa rencontre avec les tambours (timbales), les drapeaux et les chameaux de parade. Le 28 du même mois, le cadi Mohammed Ibn-Abou-Manzhour sortit à la tête des notables de Kaïrouân pour le saluer et le féliciter de sa victoire. Ismaïl fit son entrée à Sâbra par la porte de la victoire, couvert d'un habit de soie couleur de coing foncé. Après avoir fait la prière de midi dans son palais, il alla au medjeless, mit pied à terre et se prosterna devant Dieu, le fort, le glorieux. Le lendemain qui était un vendredi, il y eut réception dans la salle d'audience; le cadi fut introduit le premier et accueilli avec autant de cordialité que de distinction. Ensuite, l'élite de la société fut introduite par groupes et offrit humblement ses éloges au souverain.

A peine la cérémonie fut-elle achevée et les visiteurs congédiés, qu'Ismaïl monta à une coupole élevée, où il s'assit au milieu des grands dignitaires de la cour, pour jouir du spectacle qui allait être donné à la population. A un signe qu'il fit, on retira Abou-Yezid de son cercueil; on l'affubla d'une chemise et d'un bonnet blanc terminé en pointe; puis, on le posa, jambe de ci, jambe de là, sur un chameau, avec un homme en croupe pour le tenir en équilibre. A droite et à gauche de la monture furent fixés deux bâtons, sur lesquels on attacha deux singes dressés d'avance à lui donner des soufflets et à le tirer par la barbe. Le cortège grotesque, ayant traversé Sâbra, sortit par la porte orientale et parcourut en tous sens la ville de Kaïrouân. Lorsque le peuple fut rassasié de cette exhibition, la peau d'Abou-Yezid reprit sa place dans le cercueil.

Ce jour-là même, le gouverneur de Constantine, accompagné de Serdaouss, vint trouver l'émir à la tête de trois cents hommes. Cependant Fadhl, fils d'Abou-Yezid, redoublait d'activité et se montrait avec des rassemblements formidables. Ismaïl se mit en campagne; il dispersa, écrasa et anéantit l'ennemi. Sa rentrée à Sâbra fut un triomphe; il était précédé de ses fils et de ses frères; on le vit même prendre des mains d'un serviteur un jeune enfant et l'asseoir sur le devant de sa selle. Il portait une

longue robe blanche, qui était garnie de franges jusque sur les manches, et il avait le milieu du corps entouré d'un tissu de soie rouge. Dans la main droite il tenait une lance, et. de la gauche, il saluait le peuple.

Quand ces solennités furent terminées, Ismaïl se transporta à El-Madhia avec sa famille et ses frères. Là il mit en liberté vingt personnes qui restaient de la maison des Aglabites, les gratifia chacune de vingt mitkals d'or et leur assigna l'Égypte pour lieu d'exil.

Un samedi 17 du mois de dhoul-kaada de l'an 336 (de J.-C. 947-948), un nouveau trophée était promené dans les rues de Kaïrouân: c'était la tête de Fadhl, fils d'Abou-Yezid, apportée par le fils de Bâthith Ibn-Yala, le Zénatien. Bâthith avait traîteusement (1) assassiné le rebelle dans les environs de Bârïa. Pour récompenser cette action, Ismaïl donna au fils un cheval et mille mitkals d'or; il traita aussi ses compagnons avec beaucoup de munificence.

Husseïn Ibn-Ali-Abou'l-Husseïn fut chargé de porter en Sicile (2) la tête de Fadhl avec la peau d'Abou-Yezid; mais le vaisseau ayant sombré, les restes d'Abou-Yezid purent seuls échapper au naufrage et furent rejetés par les flots sur la plage d'El-Madhia, où on les cloua sur une croix, à l'endroit appelé Bahr-el-Khabia.

Cette année-là mourut le cadi Mohammed Ibn-Abou'l-Manzhour, l'Ansari, qui était né en Espagne.

Ismaïl quitta El-Mahdia pour se rendre à Sâbra, où il fixa sa résidence et qu'il appela de son nom El-Mansouria.

Comme le pays était désolé par une grande sécheresse, il se transporta à Kaïrouân et célébra au milieu des habitants la prière

(1) Bathith, et non Mathith comme l'ont écrit quelques copistes, était un des compagnons de Fadhl, fils d'Abou-Yezid (Voy. le t. II, p. 22, de l'*Histoire des Berbers*, par Ibn-Khaldoun, édit. de M. le baron Mac-Guckin de Slane). Il l'assassina pendant le siège de Bârïa غدربة et envoya sa tête à Ismaïl-el-Mansour (Ibid)

(2) Hussein Ibn-Ali Ibn-Abou'l-Hussein venait d'être nommé gouverneur de la Sicile. Il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 353 (de J.-C. 965), ce poste, où sa famille fut maintenue après lui.

de l'Istika (pour demander à Dieu de la pluie.) Il fit d'abord une *ric'a* et un *tekbir ;* puis une seconde *ric'a* et cinq *tekbirs*. Ensuite il monta en chaire, retourna son *rida* (manteau) sur ses épaules, dirigea sa figure vers la Kibla et prononça cent fois de suite la formule *Allah akbar* (Dieu est très-grand). Du côté du Sud il récita cent fois le chapelet ; du côté du Nord, il psalmodia cent fois les paroles sacrées *la ilâha ill'Allah* (il n'y a de dieu que Dieu). Quand il se trouva en face des assistants, il improvisa deux *khotba* (sermons), dans l'intervalle desquelles il prit un moment de repos, et adressa au Seigneur une prière fervente, avant de sortir de la mosquée. Telle est, dit-on, la manière d'officier des pontifes de la Kaaba ; sur eux soit le salut !

Quant aux fils d'Abou-Yezid, voici quelle fut leur fin : l'aîné, Yezid, ayant entrepris en l'année 333 (de J.-C. 944-945) une attaque contre Bâria, fut défait et mis en déroute. Vers la même époque, son frère Ayoub, revenant d'Espagne, où il avait été envoyé en mission auprès d'Abd-er-Rahman Ibn-Mohammed, fut assassiné dans une embuscade par Abd-Allah Ibn-Bekkar. En 333 les Benou-Kemlân firent leur soumission et obtinrent du khalife l'autorisation de se fixer à Kaïrouân avec leurs familles.

En 340 (de J.-C. 951-952) mourut Abou-Kenâna Ibn-Abou'l-Kacem Ibn-Obeid-Allah. Ce fut cette année-là qu'Ismaïl fit circoncire ses enfants et avec eux mille garçons de la ville de Kaïrouân, auxquels on distribua des habits neufs et de l'argent pour la *nefka* (1). Les gens de Ketâma reçurent aussi l'ordre de faire circoncire les leurs.

Ismaïl mourut un vendredi, dernier jour de chouwal de l'an 341 (de J.-C. 952-953), ou selon d'autres 339 (de J.-C. 950-951), emporté par une affection au foie (2). Son règne avait duré sept ans et dix-sept jours. Il laissa cinq enfants mâles (1). Il avait eu pour chambellan Djâfar Ibn-Ali, et pour cadis Ahmar Ibn-el Maulid, Mohammed Ibn-Abou'l-Mansour et Abd-Allah Ibn-Hâchem.

A. Cherbonneau.

(1) On appelle *nefka* les dépenses et les extra que l'on fait dans une famille pour une fête, pour une cérémonie religieuse.

(2) Au rapport d'Ibn-Abou-Dinar, la maladie dont mourut El-Mansour Ismaïl était produite par l'insomnie. Il ne voulut pas suivre les prescriptions du médecin juif Ishak Ibn-Sliman, qui le soignait et lui avait défendu l'usage des bains. Son mal empira. Un second médecin qui fut appelé, ne put lui procurer le sommeil, et il mourut. (Conf. *El-Mounès, fi akhbar Ifrikia ou Tounès*, fol. 40 r°, l. 6).

(1) De son vivant, Ismaïl El-Mansour Bamr-Allah avait désigné pour son successeur, son fils El-Mo'ezz li-Din-Allah. Ce prince fut proclamé en Chouwal, d'autres disent en dhou'l-Kaada de l'année 341 (de J.-C. 951-952), le dimanche, septième jour du mois, à l'âge de vingt-deux ans.

NOTICE

SUR

SOUR DJOUAB ET SES ENVIRONS (1).

L'ensemble de la ville présente sur un sol complétement couvert de ruines immenses trois parties parfaitement distinctes qui sont :

1° L'enceinte militaire, ou *Castra stativa*, ou bien encore camp permanent. Elle est construite sur le point le plus élevé de la surface à défendre et sa figure générale, à part quelques inflexions de lignes nécessitées par le terrain sur le flan cNord, est celle d'un quadrilatère dont le côté Sud compte quatre bastions simples et un autre double au point G du plan. Un réduit fortifié couvrait le point culminant de l'angle N.-O. de ce quadrilatère; des édifices d'une très-grande importance laissent voir à intervalles réguliers leurs lignes dont le tracé serait facile à établir.

Trois portes et des rues tracées régulièrement donnaient accès dans cette enceinte essentiellement militaire, destinée à la défense de la ville et de la grande voie de *Carthage* à *Icosium*.

La première de ces portes, celle de l'Ouest, est d'une belle architecture, d'un style grave et de lignes parfaitement pures. Sa forme affectait intérieurement celle d'une circonférence; elle était en réalité composée de deux cercles concentriques de chacun 3m47 de rayon; les centres étaient distants entr'eux de 0m45 ; les quelques dimensions autres que nous avons mesurées sur les lieux sont: ouverture de la porte 3m90, longueur de l'arrière corps 4m22, avec des rentrées de 0m60. Une chambre ou casemate destinée à la surveillance de cette porte était construite entre la portion de cercle décrite par le mur et l'enceinte prolongée; puis immédiatement au-dessus, c'est-à-dire à l'Est, était le poste préposé à la garde de cette partie de la ville; c'est dans le mur même de cette porte que se trouve l'inscription CATELLIVS MARINVS que nous donnerons dans la planche VI.

(1) Voir le n° 76 de la *Revue africaine*, voir pl. II et III.

La deuxième, celle de l'Est, tout en fermant la première enceinte, se trouvait dans la seconde ; à peine visible aujourd'hui, elle nous a paru en raison de ses matériaux, être d'un travail de beaucoup supérieur à celui de la première, elle est plus coquettement travaillée ; ses débris qui ont servi lors de la deuxième occupation à réédifier le mur d'enceinte disent assez quelle était son importance, car, il est difficile, même de nos jours, et dans les plus beaux de nos édifices, de trouver un équivalent au fini de ses lignes et à la rectitude de son dessin dont nous donnons des fragments planche IV, n° 11.

La troisième, de moindre importance que les deux premières, ouvrait sur la ville. Elle était flanquée de deux bastions dont l'un d'eux, offre sur son parement extérieur un phallus de 0m46 de longueur, planche IV, n° 23, les dimensions de cette porte et de ses bastions sont: ouverture 3m50 et côtés 3m20 chacun. La rue qui ouvrait derrière cette porte dans la direction du Nord avait 8m20 de largeur.

Il est certain pour nous que des fouilles dirigées avec soin dans les débris et sous le sol actuel de l'une de ces portes, mettraient à découvert des documents épigraphiques qui jetteraient une grande lumière sur le véritable nom de cette cité.

Un mot maintenant aux lecteurs de la *Revue africaine* sur les réédifications que nous sommes permis de faire et d'offrir ave cune extrême réserve pourtant dans la planche n° III.

C'est avec un soin minutieux que nous avons tournées et retournées les pierres qui nous ont servi à établir notre croquis d'ensemble, c'est à l'aide de mesures prises dans tous les sens et d'appréciations architecturales que nous croyons justes que nous en sommes arrivé à cette reproduction toute idéale, mais, qui nous semble à nous être celle de la construction première.

Avant d'aborder la deuxième enceinte, disons que les murs existants ont encore sur certains points une hauteur de 2 et 3 mètres, leur épaisseur est de 0m60; ils étaient couronnés par un entablement dont la forme est donnée par le dessin n° 16 de la planche IV.

2° De même que pour celle que nous venons de décrire, rien n'est facile à déterminer comme la deuxième enceinte : celle

de la ville destinée au commerce et à l'industrie, pour la raison que les substructions de sa défense sont encore parfaitement visibles et atteignent même au point M du plan une hauteur de plusieurs mètres.

Un mur de séparation, délaissé sans doute, lors d'un agrandissement de la cité partait primitivement de la porte de l'Est; sur ce mur ont, par suite, été adaptées des constructions de toutes natures.

Des édifices nombreux et élégants dont l'un E orné de colonnes qui mesuraient 4m02 de longueur d'un seul bloc et de 1m67 de circonférence, et l'autre F destiné à Jupiter tonnant (sans doute) sont les seuls vestiges apparents que le temps laisse apercevoir aujourd'hui au milieu des ruines amoncelées de toutes ces splendeurs détruites.

Nous avons reproduit dans la planche IV sous le n° 12 ce qui reste de la statue en pierre de Jupiter et un specimen de onze colonnes qui gisent en partie brisées sous les terres et sous l'herbe.

Nous avons vu des baignoires qui mesuraient 2m53 sur 1m22 et 1 mètre, n° 21, d'autres de petites dimensions 1m05 sur 0m50 et 0m40, n° 10; mais nous n'avons pas trouvé, pendant tout le temps de nos recherches, le plus petit fragment de marbre.

Neuf fouilles faites aux points K.K.K.K.K.K K.K.K. du plan nous ont amené à cette certitude, que le sol sur lequel la ville a été fondée, n'est pas à une profondeur moyenne moindre de 2m30, planche IV, n° 19.

Nous ne nous étendrons que fort peu sur la banlieue de Rapidi pour la raison que nous n'avons pu voir là, que ce que nous avons vu sur maints autres points, des ruines nombreuses, importantes même, qui s'étendent fort loin, à l'Est surtout, dessinant sur le sol leurs lignes régulières qui dressent dans les airs leurs longues épaves et leurs blocs lourds et couverts de mousse.

Les nécropoles de Rapidi sont situées l'une à l'Ouest, très-vaste et parfaitement visible. Elle a été fouillée et retournée dans tous les sens. L'autre au Nord entre le mur d'enceinte de la ville militaire de l'Oued Chaïr.

NOTES RELATIVES A LA PLANCHE IV.

N° 1. Fragment de colonne milliaire trouvée au Teniet Soaki près des ruines d'un petit oppidum, longueur 1m70.

2. Fragment de moulure d'un tombeau dans la nécropole, 0m17 sur 0m60 et 0m50.

3. Fragment de moulure du temple de Jupiter, 0m31, 0m69 et 0m50.

4 et 5. Fragments de moulure du temple de Jupiter, 0m50, 0m65 et 0m65.

6. Fragment de moulure d'un tombeau dans la nécropole, 0m50 sur 0m75 et 0m60.

7. Spécimen des onze colonnes trouvées autour de l'édifice E du plan.

8. Conduite d'eau mesurant 0m18 de canal et 0m37 de dimensions extérieures.

9. Fer de lance trouvé dans la fouille K.

13. Fragment trouvé dans la construction E, 0m15 sur 0m37 et 0m42.

14. Fragment trouvé dans le mur d'enceinte, 0m50, 0m70 et 0m85 avec un retour de 0m56.

15. Fragment de moulure près de la porte de l'Est, 0m40, 0m60 et 0m60.

17. Fragment du couronnement d'une portion du mur d'enceinte, 0m50, 0m70 et 0m65.

18. 20. 22. Fragments de moulures de grand appareil autour du temple de Jupiter.

24. Grande inscription en partie fruste qui se trouve en face du troisième bastion; nous croyons devoir laisser à notre savant Président, le soin de déchiffrer ce qu'il pourra de cette inscription dont la longueur est de 1m20 sur 0m70 et 0m60.

25. Fragment d'une sorte de poignard en fer tellement oxidé qu'il n'a pu en être conservé que des portions très-petites.

26. Hache trouvée dans les mêmes conditions.

27. Boucles d'oreilles en verre bleu; trouvées complètement brisées dans un tombeau avec des tessons de poterie qu'on n'a pu rasssembler.

Les n[os] 10, 11, 12, 19, 21, 23 ont été précédemment décrits.

ERRATA DE LA I[re] PARTIE.

Page 315, § 3, 7[e] ligne au lieu de satisfaction du public lisez satisfaction de publier.

Page 316, § 1[er], 2[e] ligne, au lieu de Tirmadi lisez Tirinadi.

— § 2, 3[e] — Zemin — Zenim.

— § 4, 7[e] — Scebbah — Sœbbah.

Page 317, — 30[e] — flanquées lisez flanquée.

(A suivre.)

CHABASSIÈRE,
Géom. ff. de Triangulat. à la Topogr. de l'Algérie.

AUTRE ERRATUM.

N° 76, page 304, ligne 13 :
Au lieu de *susurrus*, lisez *susurrum*.

ENLÈVEMENT D'UN PACHA PAR LES KABILES.

Les indigènes observent peu et rendent imparfaitement leurs impressions. Cela tient à une instruction des plus incomplètes et à une méthode d'enseignement qui loin de donner de la vivacité à la pensée, de l'habituer à comparer et à juger avec promptitude et sûreté, et de l'exercer à se formuler avec netteté, l'engourdit dans une routine monotone et primitive.

Une conséquence regrettable de cette apathie intellectuelle, — que nos écoles arabes-françaises sont si heureusement appelées à secouer en offrant à l'intelligence des indigènes un aliment plus substantiel, — est l'absence presque totale d'ouvrages et de mémoires historiques. Dans une contrée où tant d'événements divers se sont succédé, pas un écrivain n'a entrepris de publier les annales de sa patrie, peu d'observateurs ont été tentés de consigner les faits dont ils étaient les témoins ou les acteurs.

Les principales des expéditions dirigées contre Alger ont seules trouvé des narrateurs qui, malheureusement, n'ont pas toujours présenté les garanties d'exactitude et de savoir désirables. Nous possédons aussi quelques chronologies de pachas, mais elles renferment bien des erreurs et on ne saurait les considérer comme le résultat de recherches sérieuses et intelligentes. Ces documents ne sont que des listes de noms, sèches et fautives, annotées de quelques mentions de pestes et de tremblements de terre, sans le moindre détail, ou de quelques indications historiques d'un laconisme plus que spartiate. Ainsi, au règne de Baba Hassan on trouve dans certaines de ces listes, cette mention peu instructive : « *Premier bombardement.* » On ne saurait être plus bref, mais il serait facile d'être plus clair. Si le lecteur n'est pas préparé par des études spéciales, il lui sera bien difficile de trouver dans ces deux mots le récit complet et détaillé de l'attaque dirigée par Duquesne contre Alger, en 1682, et de tous les faits qui s'y rattachent.

Dans cette pénurie d'ouvrages historiques d'origine indigène, j'ai considéré comme une bonne fortune la circonstance qui a

mis entre mes mains un manuscrit arabe rédigé, vers 1734, par le fils du muphti hanéfite Hossein ben Redjeb. L'auteur se place, il est vrai, à un point de vue tout particulier, ne s'occupant, en général, que des ulémas d'Alger, et spécialement des muphtis et des cadis; mais il donne, incidemment, quelques indications qui peuvent être utilisées dans l'intérêt de l'histoire. Ce manuscrit m'a fourni, notamment, de nouveaux détails au sujet d'un fait qui n'a pas été suffisamment éclairci. Voici de quoi il s'agit.

Il faut ranger au nombre des énigmes que nous ont léguées les fabricants de chronologies, cette mention donnée par l'un de ces documents à la date de 1707 : « Les Kabyles de Koukou enlèvent un dey à Tamentefous. »

Rappelons d'abord que Tamentefous est le cap Matifou, et que l'ancien royaume de Koukou, -- appelé *Cuco* par les auteurs espagnols et *Couque* par les traficants marseillais — correspondait à peu près à la confédération actuelle des Zouâwas. Faisons ensuite ressortir l'obscurité de cette laconique indication. Comment s'appelait ce Dey? Dans quelles circontances et dans quel but avait-il été enlevé? Comment et pourquoi se trouvait-il au cap Matifou? N'était-il pas difficile d'admettre que les gens des Zouawas fussent venus exécuter un pareil coup de main dans une localité si éloignée de leurs montagnes, dont ils s'écartent avec tant de répugnance? Ne serait-il pas préférable de supposer que l'auteur a commis une erreur et que l'endroit indiqué par lui est en réalité *Tamgout*, aujourd'hui crique de *Mers-el-feham* (port au charbon), qui servait autrefois de port au royaume de Koukou.

Un ouvrage français vient jeter quelque jour sur cet incident, mais il n'est pas complètement satisfaisant. Examinons-le.

« Hussein (chérif khodja), dit M. Sander Rang, dans son *Précis historique*, ne resta pas longtemps en possession de l'odjak ; dépourvu d'argent pour la solde de la milice, il vit le mécontentement s'étendre autour de lui et de nombreuses conspirations se former contre sa personne. En 1707, quatre turcs qu'il avait bannis de l'odjak et qui étaient secrètement rentrés, se présentèrent tout-à-coup devant lui et avec une audace qu'on ne peut comprendre qu'en supposant que tous ceux qui l'entouraient désiraient sa chute, ils le déposèrent et le bannirent à leur tour. Celui des conjurés qui les guidait, Paktache-Cogea, se fit élire à sa place, sans que le divan ou la milice y mit la moindre opposition. Hussein fut embarqué avec le Casnadar pour Bougie ; mais un coup de vent les ayant obligés à faire côte près de Ténès, les maures se saisirent d'eux et les entraînèrent à la montagne. »

Nous connaissons maintenant le nom du pacha enlevé et nous savons dans quelles circonstances l'enlèvement eut lieu. Mais il y a deux remarques à faire. D'abord, il est assez singulier qu'un navire parti pour Bougie, — 210 kilomètres à l'est d'Alger, — fasse côte à Tenez, — 170 kilomètres à l'ouest de la même ville. Cependant, les hasards de la navigation auraient bien pu occasionner une pareille déviation ; mais si nous admettons avec la chronologie que les gens de Koukou, soient les auteurs de l'enlèvement, il devient évident que *Tenez* figure par erreur dans le récit de M. Rang au lieu de *Tedelles*, forme berbère du nom de Dellys (Delles). En second lieu, nous ne savons pas davantage pourquoi les Kabyles ont commis ce rapt. Cette phrase de M. Rang : « *Les Mauree se saisirent d'eux et les entraînèrent à la montagne* », sans être bien explicite, laisse cependant à supposer que les ravisseurs avaient des desseins hostiles. Mais cette supposition est détruite par un document indigène que je vais faire intervenir et qui donne de nouveaux détails sur cet évènement. Je veux parler d'un manscrit arabe intitulé : *Ettahfa el-Mardia*, appartenant à la bibliothèque publique d'Alger. En voici des extraits que je puise dans une traduction par analyse qui a été publiée par M. Alphonse Rousseau.

« Chap. IV. En 1117 (1705-1706) Bakdache ayant refusé de régner accepte les fonctions de daftardar ; malgré l'obscurité de sa position nouvelle, Bakdache n'en demeure pas moins l'objet de l'estime et de l'attachement des troupes. Cette influence alarme le Pacha ; il redoute un retour de fortune, et guidé par sa propre crainte autant que par le conseil de ses officiers, il révoque Bakdache de ses fonctions de daftardar et le fait jeter dans une prison. Chap. V. Bakdache est embarqué à bord d'un navire disposé pour le recevoir.... Il arrive à Tripoli de Barbarie.... Il se décide à retourner à Alger.... des approvisionnements de tout genre

furent mis à sa disposition (à Tunis) et on le pourvut même de chevaux destinés à former le premier noyau de sa cavalerie. — Départ de Bakdache, à la tête de sa petite armée. — Arrivée à Alger. — Les troupes de Bakdache campent dans le Sahel. Le bruit de l'arrivée de Bakdache se répand bientôt dans Alger. Bakdache se détermine à faire son entrée dans la ville par la porte Neuve. Chapitre VI. Le vendredi 22 du mois de Kada 1118 (25 février 1707), avènement de Bakdache ; son parent, l'émir Hassan, est désigné pour être son khelifa et le Sid Hadj Mahmoud remplit les fonctions de Beit-el-Maldji. Au moment où l'avènement de Bakdache est proclamé dans la ville, le pacha déchu s'enfuit avec les siens et va se mettre sous la garde de divers marabouts. Cherif pacha choisit le marabout de Sidi Ouali Dada, où bientôt il est arrêté et de là conduit devant Bakdache. Celui-ci étend sa clémence sur Cherif et sur ses co-détenus. Il les fait embarquer sur un navire et les exile à Dellys. Arrivée des exilés à Dellys. Les Kabyles viennent à eux et leur offrent leur protection. Ils sont menés dans la tribu des Zouavas. Trente-neuf jours après y être arrivé, Cherif meurt et est enterré sur les lieux mêmes. »

Il semble peu admissible que Bakdache soit revenu à Alger, ostensiblement, à la tête d'une armée, précédé du bruit de son retour et faisant une entrée triomphale par l'une des portes de la ville. Dans de pareilles conditions, il est certain que le dey Hussein Cherif aurait envoyé une armée à la rencontre de son rival et n'eut été dépossédé du trône qu'après avoir perdu une bataille. Il est plus naturel d'admettre avec M. Rang et le fils du muphti Hossaïn ben Redjeb, que Bakdache revint clandestinement à Alger et procéda par surprise. Quoiqu'il en soit, nous voyons par le document indigène dont un extrait précède, que les Kabyles n'étaient nullement animés de mauvaises intentions à l'égard du dey banni Hussein le Cherif, comme l'avait fait penser le récit de M. Rang. Cela est confirmé par le passage ci-après du manuscrit du fils du muphti hanéfite Hossaïn ben Redjeb, lequel donne sur cet épisode de nouveaux renseignements restés inédits jusqu'à ce jour et qui offrent d'autant plus d'intérêt que l'auteur était contemporain des évènements qu'il raconte.

« Sidi Ahmed (muphti maleki) resta en exercice jusqu'au commencement du régne de Sidi Mohammed Baktache khodja. A cette époque, des intrigants le dénoncèrent à Baktache et à son beau-frère Ouzoun Hossaïn chaouch, qui assistait Baktache dans l'exercice du commandement et de l'administration. Voici à quel propos eut lieu cette délation. Lorsque Hossaïn Cherif khodja devint dey, il confia à Mohammed Khodja Baktache les fonctions de taftardar de l'armée victorieuse et celles d'agas du Beit el-Mal à Ouzoun Hassan chaouch et à un nommé El-Hadj Mahmoud. Au bout de quelque temps, Hossaïn Khodja (le dey), reçut des rapports secrets sur ces trois personnages et conçut des craintes sur leurs intentions. Il les fit jeter en prison et leur fit administrer mille coups de bâton à chacun, Baktache excepté. Puis, il les bannit et ils arrivèrent à Tripoli. Là, ils résolurent de mourir ou de parvenir au pouvoir. Ils revinrent donc à Alger, et dans la matinée du vendredi ils pénétrèrent dans le palais et s'y maintinrent. Ils convoquèrent les membres du Divan et installèrent Baktache comme doulateli (dey). Hossaïn Cherif (le dey) fut pris dans la chapelle de Sidi Ouali Dada. Il se trouvait dans sa maison (au moment de l'évènement) et n'avait pu se rendre au palais (ce jour-là), en ayant été empêché par une tumeur purulente qu'il avait entre les deux épaules. Il fut mis dans une barque de pêcheur et envoyé à Bougie, sous la surveillance de gardiens turcs. La mer devenant très-agitée, ils allèrent se mettre à l'abri sur un point de la côte sis près de Dellys. Les Kabyles habitant auprès des Zouawa, ayant appris la présence de Hossaïn Cherif, firent descendre une troupe de gens qui le tirèrent des mains des Turcs et le menèrent à Zouawa, le portant sur leurs cous en marque de considération et de respect. Il vécut encore quatre mois et mourut de cette tumeur. Leur affection pour lui provenait de ce qu'il n'aimait pas à tuer et qu'il respectait la loi. »

Cette nouvelle version me semble aussi explicite qu'on pouvait l'espérer. Elle nous indique clairement les circonstances de l'enlèvement et le mobile qui poussa les gens de Koukou à l'effectuer. Les Kabyles, craignant, sans doute, que les Turcs ne finissent par attenter à la vie du Pacha exilé, qui leur était cher par son humanité et par son équité, l'enlevèrent à ses gardiens

et le transportèrent avec des marques excessives de respect, au milieu de leurs montagnes, où, vraisemblablement, ils le considéraient comme étant à l'abri de toute entreprise hostile. Cet épisode est certainement des plus curieux. Il serait intéressant de rechercher si le tombeau de Hossaïn Cherif existe encore et si le souvenir de cet évènement a survécu dans la mémoire des montagnards Zouawas.

ALBERT DEVOULX.

MAHOMET (1).

Pour comprendre l'esprit d'une prédication, il est indispensable de savoir ce qu'était personnellement le prédicateur, et pour apprécier la valeur de ce prédicateur, il est indispensable d'étudier la matière humaine qu'il avait à remuer : tel est le but de cette rapide notice sur le dernier législateur des Arabes, sur le fondateur de la religion musulmane.

Le monde était plein de trouble au VIe siècle de l'ère chrétienne, vers le temps de la naissance de Mahomet.

En Europe, dans l'Espagne et dans la France méridionale, les Visigoths, ariens, luttaient contre Clovis et ses fils, catholiques, demandaient secours à l'Empereur d'Orient, Justinien, et étaient obligés de soutenir une nouvelle guerre pour se débarrasser des généraux qui avaient amené ce secours et prétendaient avoir conquis et non pas seulement protégé. Dans la France proprement dite, ces mêmes fils de Clovis s'entre-trahissaient, s'entre-assassinaient et la longue querelle de deux reines, la Gallo-Romaine Brunehaut et la Franke Frédégonde, fournissait à l'histoire ses pages les plus lugubres. En Angleterre, les Angles accouraient disputer aux Saxons les terres où ceux-ci étaient venus réduire en servitude les descendants des Kimris, les plus anciens envahisseurs de cette île qui aspire aujourd'hui au premier rang en science, industrie et puissance et n'était alors, qu'une arène où la force brutale s'exerçait dans les ténèbres. En Italie, le nom Romain, ce nom d'une valeur si surfaite, avait perdu son ancien prestige ; le dernier fragment, la tête du colosse brisé, Rome impatiente de n'être qu'une simple métropole épiscopale, s'agitait dans son antique orgueil de cité essentiellement religieuse : elle se préparait la papauté, puissance temporelle, telle que devait la constituer, deux siècles plus tard, la politique de Charlemagne. Mais, en attendant, elle ne pouvait refuser obéissance aux Hérules, aux Ostrogoths, aux Empereurs d'Orient, aux Lombards ses dominateurs successifs. La Grèce, encore plus étrangère à son passé, servait de parure babillarde à l'empire d'Orient. Le

(1) Notice extraite du *Koran analysé*. — Voir les nos 67, 69 et 70.

Nord pesait sur le Midi depuis les bouches du Rhin, à l'ouest, jusqu'à celles du Danube, à l'est. Scandinaves, Norvégiens, Danois, se pressaient sur les pas des Goths, des Huns établis par violence ou par suprise, en Thrace, en Macédoine, en Lombardie, en Italie. Déjà apparaissaient, sortant à leur tour des profondeurs de l'Asie centrale, ces Turcs qui bientôt resserreront l'Empire Grec dans les murailles de Constantinople. Le tableau si énergiquement tracé par M. Renan de la situation de l'empire Romain au I[er] siècle de l'ère chrétienne, n'a plus de rapport avec celui qu'on pourrait faire du vieux monde au VI[e]. Ce n'est plus de la pourriture Césarienne qui fermente, c'est de la barbarie guerrière qui s'ébat et se vautre.

L'Asie n'était pas plus calme que l'Europe.

Le Thibet, l'Inde, à qui les populations dominant actuellement la vieille Europe doivent leur génie, leurs idées générales et leurs langues, la Chine, le plus étrange des problèmes politiques et philosophiques, en un mot sociaux, étaient déhirés par des guerres civiles et des guerres étrangères compliquées de querelles religieuses. Le versant septentrionnal du haut plateau asiatique, propriété actuelle de la Russie, était alors absolument inconnu. La Perse, mêlée aux affaires de l'Occident depuis, surtout, l'expédition d'Alexandre de Macédoine, bataillait avec les Gréco-Romains de Constantinople, maîtres de l'Asie occidentale.

En Afrique, ces mêmes Gréco-Romains, ramassis de soldats, de marchands, d'administrateurs recrutés un peu partout, continuaient d'exploiter l'Egypte agricole et laissaient se momifier la vieille Egypte savante. Ils en usaient à peu près de même avec les cantons alors fertiles de la côte septentrionale qu'ils venaient de reprendre aux Vandales.

L'air était plein, partout, de vibrations farouches ; on comptait sur le mal plus qu'on ne se fiait au bien : les esprits n'étaient pas à la mansuétude. Les chefs qui obtenaient le plus de confiance étaient ceux qui poussaient le plus puissant cri de guerre. Une seule éloquence touchait les cœurs, faisait de vives mais passagères convictions : le butin, dépouille de nations, de villes, de seigneurs, d'hommes d'armes, de pauvres laboureurs, de simples mendiants.

Sans la petite lampe dont la clarté tremblait au fond de quelques cellules de cénobites, sans l'idée religieuse, sans la semence philosophique abritée des orages et transmise d'âme en âme par de courageux apôtres de l'avenir, la barbarie, accélérée dans sa marche par le luxe, par le reste des idées savantes mais faussées, d'un passé de moins en moins interrogé, serait devenue de la pure sauvagerie.

Cependant, un coin du monde restait étranger à ce mouvement, non pas à cause de la sagesse de sa population, mais à cause de sa situation en dehors des routes suivies par les nations dites civilisées. La péninsule Arabique n'entendait que de loin en loin et très-affaiblis, les plus forts éclats des tempêtes qui grondaient en Europe. Elle ignorait l'existence de l'Inde et de la Chine, ses rapports avec l'Asie ne dépassaient pas la Perse, et encore, celle-ci lui était-elle principalement connue par l'annonce des victoires ou des défaites rendant et retirant tour-à-tour aux Empereurs de Constantinople une suzeraineté nominale sur quelques-unes des vallées les plus proches de la Syrie. Cette contrée l'intéressait, elle allait y commercer, elle y comptait des fils se promenant le long du bord occidental de l'Euphrate et remontant d'étape en étape jusqu'à la Caspienne. Quelque chose de semblable à un mystère religieux la séparait de l'Egypte dont ses pasteurs avaient jadis envahi la partie méridionale et d'où ils n'avaient été complètement chassés que vers le temps où les Israélites, traités en esclaves par les indigènes revenus vainqueurs, s'étaient évadés sous la conduite de Moïse, Les Arabes n'étaient en relation qu'avec l'Abyssinie. Quant à cette côte septentrionale de l'Afrique qu'ils devaient envahir deux fois et que s'étaient si longuement disputé à côté d'eux les Romains, les Carthaginois, les Grecs-Bysantins et les Vandales, ils ne paraissent pas se douter de son existence.

« Chaque peuple à son tour a brillé sur la terre,
« Par les lois, par les arts et surtout par la guerre :
« Le temps de l'Arabie est à la fin venu....
« Il faut un nouveau culte, il faut de nouveaux fers,
« Il faut un nouveau Dieu pour l'aveugle univers (1) »

(1) Voltaire, *le Fanatisme* A. II. Sc. V.

La tâche entreprise par Voltaire n'exigeait pas, de la part de ce vaillant soldat de l'idée, une plus exacte précision. Les travaux des Fréret, des Montesquieu et d'autres interrogateurs du passé, n'avaient pas encore produit leurs fruits à la fin du xviiie siècle. On ignorait tout l'Orient ; l'Occident lui-même était loin, bien loin, d'être connu. Il fallait pour être compris de la foule vulgaire, et aussi de la foule lettrée, prendre pour point de départ les moitiés, les quarts de vérités historiques auxquels elles étaient accoutumées.

Mahomet n'a pas eu un seul instant le projet d'inventer un nouveau Dieu, d'instituer un nouveau culte. Il n'a prétendu, sémite d'abord, qu'à rétablir l'ancien monothéisme sémite et qu'à restaurer le culte d'Abraham, c'est-à-dire le culte mosaïque moins son corps sacerdotal et les pompes du temple de Jérusalem. Khoréischite ensuite, il n'a aspiré qu'à réunir en un seul groupe les nombreuses tribus arabes qui lui semblaient ne manquer que de cette condition pour tenir leur place dans le concert des nations.

Il devait se heurter à plus d'une difficulté en poursuivant l'une et l'autre partie de son œuvre.

Ses compatriotes y étaient fort mal préparés : nul sentiment de solidarité entre les familles et entre les tribus, absence de ces souvenirs vivifiants que nous appelons nationaux.

« La portion sédentaire des populations du Bahrein, de l'Irak, dit M. Caussin de Perceval (1) obéissait aux Persans; les Bédouins de ces contrées étaient, en réalité, libres de tout joug. Les Arabes de Syrie étaient soumis aux Romains. Les tribus de l'Arabie centrale et du Hedjaz, sur lesquelles les Tobba (chefs) Himyarites avaient exercé une autorité assez précaire et souvent secouée, étaient censées avoir passé sous l'empire des rois de Perse, mais elles jouissaient en effet d'une entière indépendance. »

Ils n'étaient pas mieux disposés, en tant que croyants à une religion quelconque :

« Au temps de Mahomet, dit M. Dosy (2), trois religions se partageaient l'Arabie : celle de Moïse, celle du Christ et le Polythéisme. Les tribus Juives étaient les seules peut-être qui fussent sincèrement attachées à leur culte, les seules aussi qui fussent intolérantes. Les persécutions sont rares dans l'ancienne histoire de l'Arabie, mais ce sont ordinairement des Juifs qui s'en sont rendus coupables. Le Christianisme ne comptait pas beaucoup d'adeptes et ceux qui le professaient n'en avaient qu'une connaissance superficielle.... Cette religion renfermait trop de miracles et de mystères pour plaire à ce peuple positif et railleur. Les idolâtres, enfin, qui formaient la majeure partie de la nation, qui avaient des divinités particulières à chaque tribu, presque à chaque famille, et qui admettaient un Dieu suprême, Allah, auprès duquel les autres divinités étaient des intercesseurs, les idolâtres avaient un certain respect pour leurs devins et leurs idoles. Cependant ils massacraient les devins si leurs prédictions ne s'accomplissaient pas ou s'ils s'avisaient de les dénoncer quand ils trompaient les idoles en leur sacrifiant une gazelle au lieu d'une brebis qu'ils avaient promise. et ils injuriaient les idoles si elles ne répondaient pas à leurs désirs, à leurs espérances. »

« Quelques-uns, dit M. Caussin de Perceval (1), rendaient un culte aux astres et surtout au soleil. Les Kinâna adressaient des hommages à la lune et à l'étoile Aldébâran (2) ; les Lakhen et les Djouhâm, à la planète de Jupiter ; les enfants d'Açad.... à celle de Mercure ; les Benou-Tay, à Canope ; les descendants de Cays-Aylan, à Sirius. »

Leur métaphysique était à la hauteur de leurs idées religieuses :

« Les uns pensaient que tout était fini pour l'homme quand la mort l'avait retranché de ce monde ; d'autres croyaient à la résurrection et à une autre vie. Ceux-ci, lorsqu'ils avaient perdu un de leurs parents ou amis, égorgeaient sur sa tombe une chamelle, ou l'y attachaient et la laissaient périr de faim, dans la persuasion qu'elle renaîtrait avec lui et lui servirait de monture quand il

(1) Histoire des Arabes.
(2) Hist. des musulmans d'Espagne.

(1) Histoire des Arabes.
(2) La *Brillante*, étoile de première grandeur, placée dans l'œil de la constellation du *Taureau*.

lrait se présenter au jugement d'Allah (1). Selon eux, l'âme en se séparant du corps, s'envolait sous la forme d'un oiseau qu'ils nomment *háma*, ou *sada*, espèce de chouette qui ne cessait de voltiger auprès de la tombe du défunt en poussant des cris plaintifs et lui apportait des nouvelles de ce que faisaient ses enfants. Si l'individu avait été victime d'un meurtre, l'oiseau criait : « *Escouni !* donnez-moi à boire ! » et il continuait de faire entendre ce mot jusqu'à ce que les parents du mort l'eussent vengé en versant le sang du meurtrier (2). »

Les mœurs privées se ressentaient d'une situation qui dénote des populations qu'on dirait sorties, à peine, de la première phase sociale, si les familles, bien plus que les tribus — ce point est à noter — n'avaient été curieuses de leur généalogie et si, chose plus singulière, la connaissance des lois et des richesses de leur langue n'avait été, de leur part, l'objet d'une attention toute particulière.

« Les Arabes, continue le grave auteur à qui nous avons emprunté la plupart des détails qui précèdent, les Arabes étaient très-adonnés au vice et d'anciennes poësies montrent qu'ils tiraient vanité de boire et de jouer.... Chacun pouvait épouser autant de femmes que ses facultés lui permettaient d'en entretenir, et les répudier selon son caprice. Une veuve était considérée, en quelque sorte, comme partie intégrante de l'héritage de son mari défunt. De là, ces unions fréquentes entre beaux-fils et belles-mères, unions qui, plus tard, interdites par l'Islamisme, furent flétries par le nom de mariage odieux ... Une coutume bien plus révoltante et plus contraire à la nature était l'inhumation des filles vivantes par leurs parents (3). »

(1) M. Caussin de Perceval aurait pu faire remarquer que la même coutume a existé chez toutes les nations dont la souche première se cache dans l'Asie centrale.

(2) Histoire des Arabes.

(3) A Sparte, les enfants nouveaux-nés, garçons et filles, n'étaient, d'après les lois de Lycurgue, conservés à la vie que lorsque des magistrats avaient constaté leur bonne conformation. Les sentiments du cœur ne prennent naissance, ne sont écoutés, que lorsque l'existence ayant cessé d'être une lutte contre des forces purement physiques, les instincts brutaux que l'homme partage avec les animaux peuvent être maîtrisés par la raison. Et celle-ci, à son tour, a besoin de s'observer pour se reconnaître.

Ce n'est pas à dire pourtant qu'il n'y eût aucun bon germe à développer chez ce peuple : il prisait très haut la libéralité, l'exercice de l'hospitalité.

Les quelques représentants de sociétés, plus avancées qu'on y rencontrait ça et là, étaient en infime minorité et ne paraissent pas s'être chargés du rôle de missionnaires. Les Juifs, imbus de l'esprit Chinois, Japonais, Égyptien, d'exclusivisme de race, n'appliquent, encore aujourd'hui, une remarquable faculté d'assimilation qu'à se ployer aux institutions des peuples à l'ombre desquels ils viennent travailler en finance. S'ils avaient fait quelques recrues parmi les Arabes, ce n'avait dû être que par le simple effet de la communauté de traditions historiques, communauté impliquant une proche parenté de race, proche parenté indiquée encore par une égale âpreté au gain, une égale disposition à ne reculer devant aucune ruse pour s'assurer un bénéfice. Il ne s'agit guère d'amélioration morale entre gens qui se reunissent par de telles considérations. Les chrétiens s'étaient, il est vrai, avancés de proche en proche pour fuir les persécutions qui s'exerçaient de secte à secte dans l'intérieur du christianisme depuis qu'elles avaient cessé de culte à culte dans l'empire Romain, mais les lumières qu'ils fournissaient ne pouvaient être très-intenses : les chrétiens Abyssins de nos jours en donnent une idée. Il ne suffit pas d'admettre la lettre des dogmes d'une religion pour avoir la notion des principes supérieurs auxquels ils se rattachent.

C'est dans ces tristes circonstances, c'est dans cette lourde atmosphère que Mahomet (Mohammed ben Abdallah) naquit le 29 août 570, à la Mecque. Là se trouve la Ka'ba, le sanctuaire du temple que la tradition veut qu'Abraham ait élevé et que tout fils d'Ismaël doit visiter au moins une fois en sa vie.

Soit dit en passant, il est bizarre que le plus fier de tous les peuples se soit choisi pour ancêtre le fils de la pauvre esclave Agar, l'enfant si durement repoussé par son père, et conserve de ce père un souvenir ressemblant à de l'adoration. C'est là un de ces démentis à la logique comme en présente fréquemment l'histoire légendaire.

Un point de réunion devient forcément un point commercial.

Les Arabes du Hedjaz, province sablonneuse et montueuse située le long de la mer Rouge, en face de la haute Egypte et de la Nubie, ceux surtout de la vallée de la Mecque, ont contracté, par suite de cette position, un caractère mixte qui les a rendus propres à être simultanément marchands, sectaires et valeureux conducteurs de caravanes. On reconnait de tout cela en Mahomet. Il appartenait, par son père et par sa mère, à deux des principales familles de la tribu des Koréïschites, maîtresse, depuis plus d'un siècle, de l'intendance de la Ka'ba, poste qui procurait des avantages matériels, puissants moyens de domination par tout pays.

Mahomet, orphelin de père au moment de sa naissance, et de mère à l'âge de six ans, et ne possédant pour toute fortune, malgré son origine aristocratique, que cinq chameaux et une négresse, avait été recueilli par son grand-père maternel, le très-respecté Abd-el-Mouttaleb et, à la mort de celui-ci, en 578, par son oncle, le non moins respecté Abou-Taleb. Les écrivains musulmans donnent d'infinis détails sur ses faits et gestes pendant son enfance : il convient de se défier de ces récits caressés par de pieuses imaginations. Deux traditions sont seules à conserver. Amina, la jeune mère du futur prophète, avait dû renoncer à l'allaiter. Elle était très-pauvre; elle n'était parvenue qu'à grand' peine à faire marché avec une Bédouine. Lorsqu'elle voulut reprendre son enfant, la nourrice la supplia de le lui laisser encore : le nourrisson accepté par charité avait porté bonheur à la tente. Mahomet n'oublia jamais ni sa mère, ni sa nourrice, ni sa négresse, ni la misère de ses premières années : on le sent à l'émotion avec laquelle il recommande, en maint endroit de son Koran, la reconnaissance aux enfants, l'amour de la famille aux parents, la justice et la générosité aux maîtres et, à tous, la charité envers les orphelins.

L'autre tradition est purement légendaire, mais elle est bien dans le génie de l'Arabe de la péninsule. Cet enfant *positif et railleur* n'admet que ce qui se perçoit par les sens, et, par manière de compensation, croit de temps en temps à ce qui est colossalement hors nature : Deux anges s'emparèrent de l'enfant, lui fendirent la poitrine, lui enlevèrent le cœur, en mirent un

autre à la place, rejoignirent les lèvres de la blessure et disparurent laissant l'opéré mieux portant, plus gai qu'auparavant. Déjà, d'ailleurs, il avait reçu pour signe visible de son prophétisme une loupe charnue logée entre les deux épaules.

Mahomet avait dû entendre ces deux contes et c'est probablement pour ne pas être, en fait de hardiesse, inférieur à ses inventifs admirateurs qu'il disait de lui : « Adam était encore entre le corps et l'esprit, entre l'eau et l'argile, que j'étais déjà prophète. La première chose que Dieu créa ce fut ma lumière (1). »

A treize ans, en 583, il accompagna en Syrie son oncle, commerçant comme tous les Koréïschites. La légende musulmane s'est emparée de ce voyage. Un moine chrétien, Djidjis, ou Sergius, à Basra, aurait, suivant elle, deviné un envoyé de Dieu dans l'enfant qui l'étonnait par sa science dans les choses saintes, l'aurait salué de ce titre et lui aurait conseillé de se garder des Juifs, ennemis de tous les prophètes nouveaux. La légende chrétienne n'a pas négligé non plus ce moine Sergius. Il n'a point deviné un prophète dans le jeune Mahomet, il n'a point admiré sa science, il s'est, au contraire, appliqué à lui donner la sienne propre, à le pénétrer de la doctrine évangélique, espérant préparer un nouvel apôtre pour l'Arabie centrale, un nouveau Saint Thomas, ce compagnon de Saint Paul que la tradition chrétienne fait pénétrer dans l'Hadramaut, le Mahrah et l'Oman.

Il y a, évidemment, de la part des chrétiens, désir de revendiquer ce que le Koran contient d'idées générales, dites chrétiennes, et de baser sur ce fait l'accusation d'imposture, presque d'apostasie qu'ils n'ont cessé de porter contre le législateur Arabe. Que celui-ci, nature éminemment religieuse, ait cherché à s'instruire auprès de tous les hommes qui pouvaient lui parler de Dieu et de ses œuvres, cela est incontestable ; le respect qu'il porte aux moines, aux prêtres chrétiens, prouve qu'il eut des rapports avec plusieurs d'entre eux, mais il est incontestable aussi qu'aucun d'eux ne le catéchisa sérieusement. On voit par

---

(1) Prolégomènes d'Ibn-Kaldoun, Traduction de M. de Slane, T. I page 2.

le Koran qu'il ne connut des évangiles que le récit de la nativité de Jésus-Christ et que le fait, sans aucun détail, de sa mort, à laquelle, d'ailleurs, il ne croit pas. Il ignore absolument les dogmes établis par l'Église, sauf celui de la Trinité, auquel il ne fait qu'indirectement allusion et sans en poser les termes, de sorte qu'on ne saurait dire s'il repousse l'idée brahmanique, ou celle platonicienne, ou celle catholique qui, toutes les trois avaient pu pénétrer en Arabie et y être également défigurées. Il est enfin à remarquer que lui qui répète si volontiers des paroles de Moïse, n'en emprunte pas une seule aux prédications de Jésus.

Quant aux musulmans, ils ont hérité de la vénération de Mahomet pour Jésus et sa mère ; ils se sont attachés à établir entre ce qu'ils appellent les deux grands prophètes le plus de similitudes qu'ils ont pu.

Ainsi la naissance de Mahomet a été prédite (1) et entourée de prodiges comme celle de Jésus ; Jésus a eu un précurseur, Saint-Jean, Mahomet en a eu quatre : un principal, Waraca, son cousin, puis trois autres, Othman, Abayd-Allah et Zayd, le plus convaincu. Il a, comme Jésus, institué douze apôtres et les a chargés de porter la lumière aux nations. L'antique égoïsme social Brahamanique et Mosaïque, l'antique égoïsme religieux Grec et Romain étaient décidément vaincus. Il est juste de tenir compte de cette largeur de vue que n'eurent pas immédiatement, on le sait par l'étude comparative des quatre évangiles canoniques, les premiers disciples du Christ.

Les fréquents voyages qu'il faisait pour aller commercer en Syrie, voyages qui ressemblaient, alors comme aujourd'hui, à des marches militaires, développèrent en lui, en même temps que

(1) Le v. 2 du Chap. XXXII du Deutéronome est interprété par les docteurs musulmans de manière à ce que des trois noms de localités qui y sont mentionnés, l'un, le Sinaï, désigne le point où Dieu parla à Moïse, l'autre, le Seïr, l'endroit où il donna l'Evangile à Jésus, le troisième, Pharan, la Mecque où devait naître Mahomet. Ces mêmes docteurs prétendent que le v. 7 du chapitre XVI de l'Evangile selon Saint-Jean a été altéré, que ce n'est point le Paraclitos, le doux, qui y est annoncé, mais le Paraclytos, e loué, c'est-à-dire Ahmed, nom donné, disent-ils, par Dieu lui-même à son prophète.

les dispositions méditatives, les instincts guerriers auxquels il céda plus tard. Ils furent aussi pour lui l'occasion de faire preuve d'habileté et, ce qui n'est pas commun parmi ses compatriotes, de haute probité.

Déjà, et longtemps avant que sa réputation pût s'étendre au loin, il avait mérité le surnom de El-Amin, le Juste. On raconte que lors de la reconstruction de la Ka'ba, il fut pris pour arbitre entre les tribus qui se disputaient l'honneur de remettre en sa place, à hauteur d'homme, dans la muraille, la pierre noire apportée par les anges pour servir d'échafaud mobile Abraham, en train de maçonner son sanctuaire Mahomet tran cha la question en homme sûr de lui : il prit dans ses mains la très-sainte relique et la scella lui même à l'endroit où elle est restée depuis.

Sa fidélité, son bonheur dans la gestion des intérêts d'une riche veuve, Khadidja, sa cousine, firent sa fortune. Il épousa, en 595, cette veuve qui n'avait pas moins de quinze ans plus que lui (1). Ce mariage, en lui assurant une position indépendante, lui permit de mûrir ses projets de réforme et il s'en montra reconnaissant. Tant que Khadidja vécut, il n'usa point de la liberté que lui laissaient les lois de son pays, si l'on peut appeler lois de simples coutumes sans sanction véritable. Il ne prit pas d'autre épouse, il n'eut aucune concubine, et quand il l'eût perdue, en 619, après une union de près de vingt-cinq ans, il voua à sa mémoire un respect dont il ne souffrit jamais que personne s'écartât, et une tendresse dont il n'admit pas qu'aucune des femmes qu'il se donna ensuite pût avoir la pensée d'être jalouse.

Les biographes orientaux n'ont probablement rien trouvé de digne de remarque dans cette conduite qui, au fond, ne heurte point les habitudes sémitiques, moins polygame qu'on ne se le

(1) La richesse personnelle de Khadidja et le second mariage qu'elle contracta par un effet de sa libre volonté, prouvent qu'en Arabie, comme en beaucoup de contrées en Europe où, à cette époque, les femmes étaient possédées et jouissaient sans posséder, il était dans les mœurs que les lois auxquelles étaient soumises les masses obscures, souffrissent des exceptions quand il s'agissait de certaines familles.

figure : ils l'ont mentionné sans commentaires. Les occidentaux, au contraire, voyant Mahomet s'attribuer, dans le courant des douze dernières années de sa vie, le privilège d'avoir dix épouses à la fois, tandis que le Koran n'en tolère que quatre, se sont grandement scandalisés (1). Ils ont fait voir dans le Koran les traces trop nombreuses des misérables embarras créés ainsi au prophète ; ils sont allés jusqu'à imputer à la multiplicité des charges assumées en dernier par lui, les prescriptions d'ordre intérieur imposées aux femmes et aux maris. Les plus retenus en leur langage se sont contentés d'accuser l'Islamisme d'être effrontément sensuel. Il n'est possible d'expliquer le privilège créé à son profit par Mahomet que par cette parole, aveu de sa faillibilité : « Je ne suis qu'un homme comme vous. » On sait assez dans notre Europe moderne, comme dans le fond de l'Asie, à quelles fausses, à quelles étranges conclusions peut arriver une volonté servie par une autorité qui se suppose indiscutable parce qu'elle n'est pas facilement discutée. Mahomet a expié l'erreur qu'il a commise en sa qualité d'homme et de souverain.

Cinq des dix épouses qu'il réunit autour de lui étaient veuves de fidèles morts en exil, à la suite des persécutions exercées par les Khoreischites, ou les armes à la main, et le sort des veuves, sans enfants, sans fortune, sans haute parenté, était très-triste en Arabie ; deux étaient des juives pouvant provoquer des conversions parmi leurs anciens coreligionnaires et une était la fille d'Omar, de l'homme qui avait déjà rendu de vigoureux services au prophète.

(1) Épouses :
En 620, Saouda, veuve d'un fidèle mort en exil ;
En 623, Ayésha, fille d'Abou-Beker à laquelle il s'était fiancé en 620, alors qu'elle n'avait que sept ans ;
En 624, Hafsa, fille d'Omar ;
— Zeïnab, fille de Khosayma, veuve d'un fidèle tué à la journée de Bedr (morte avant Mahomet) ;
En 626, Oumm Salma, veuve d'un fidèle mort en exil ;
En 627, Zeïnab, fille de Djash, femme répudiée de Zeid, fils adoptif de Mahomet ;
— Djouveyria, juive convertie ;
En 628, Safya, veuve juive convertie ;
— Oumm Habiba, veuve d'un fidèle mort en exil ;
En 629, Maymouna, veuve de deux maris.
Concubines :
En 628, Bihâna, juive non convertie ;
— Maria, la Copte.

Les calculs politiques furent donc pour une large part dans cette affaire, mais les calculs politiques pèchent toujours par quelque point oublié ou imprudemment dédaigné. Au surplus, la polygamie maintenue par Mahomet n'était plus qu'une polygamie mitigée, en comparaison de celle pratiquée de toute antiquité dans la péninsule. Moïse, le modèle choisi par Mahomet n'avait pas jugé à propos de la défendre d'une manière absolue, comme il avait prohibé tant d'autres coutumes (1). Longtemps après l'introduction du christianisme elle a persisté parmi les populations les plus proches de leur origine asiatique. Mahomet introduisit, sous ce rapport, deux considérables éléments de progrès social en Arabie, en empruntant à Moïse, qui le tenait probablement des Égyptiens, le régime de la dot, propriété de l'épouse et l'idée, Égyptienne aussi avant d'être chrétienne, de l'égalité de l'homme et de la femme devant Dieu (2). Si ces éléments ne se sont pas développés dans l'Islamisme, si la femme y est encore un simple attrait physique, un simple agent de propagation de l'espèce, une esclave, une chose, ce n'est pas le législateur qu'il en faut accuser. Cela tient à une multitude de causes, notamment climatériques, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Mais aucune de ces causes n'est plus invincible là qu'elle ne le fut partout ailleurs, au contact d'une civilisation tenant mieux compte que les anciennes des véritables conditions de grandeur et par conséquent de bonheur de l'humanité.

Reconnaissons, dans tous les cas, qu'il devait y avoir une singulière force de volonté chez l'homme qui, durant vingt-cinq ans, mari d'une femme qui aurait pu être sa mère (3), résista aux provocations des mœurs générales, à celles de son organisation personnelle. Ne nous scandalisons pas si, en vue de prévenir

(1) Salvador. — Institution de Moïse et du peuple hébreu. T. II, p. 158.

(2) Champollion-Figeac. — *L'Égypte ancienne*. — *Univ. pitt.*

(3) Tout le monde sait que les filles arabes sont nubiles beaucoup plutôt que les filles françaises.

les injustices, les cruautés de la passion ou du caprice du maître jusqu'alors absolu de la tente, il a réglé des détails intimes que n'ont négligé ni les lois de Manou (1), ni le Talmud, ni les casuistes catholiques, et, ces derniers, sans aucun droit à prendre la parole en pareille matière. Cette force de volonté qui dut avoir à se manifester dans plus d'une circonstance, établit certainement l'influence de Mahomet, que servirent aussi d'autres avantages précieux, particulièrement en Arabie, où la forme chez l'homme est aussi prisée que parmi nous chez la femme.

Il était de taille moyenne; sa charpente osseuse annonçait la vigueur. Il avait la tête grosse, le visage plein, uni et coloré; les yeux, la barbe et les cheveux noirs; le cou gracieux et blanc; mais les mains et les pieds rudes. Très-simple dans ses vêtements, il savait cependant en certaines occasions faire montre d'une sorte de coquetterie, se teindre en noir les sourcils et les paupières avec le cohl et les ongles en rouge avec le henné, passer le peigne dans ses cheveux et sa barbe et disposer avec soin son turban. Quelqu'un lui ayant adressé une critique à ce sujet, il répondit : « C'est faire une action agréable à Dieu et convenable envers les hommes que de soigner son extérieur quand on doit paraître en public (2). »

Il faut avoir visité l'Orient et l'Afrique septentrionale pour se faire une idée du prestige exercé sur des populations qu'on dirait vouées à la saleté, par un concitoyen un peu soigneux de sa personne. Cependant, si Mahomet n'avait eu que ce mérite, si son caractère, si ses manières n'avaient pas été ce qui convient chez l'homme qui a la confiance à mériter, le dévouement à conquérir, il n'eut pas réussi.

Ali, son fils adoptif, le mari de Fatima, cette fille aînée de Khadidja, de qui provient toute la descendance du prophète (3),

(1) Voir notamment le Livre II.

(2) Caussin de Perceval. — *Hist. des Arabes.*

(3) Mohamed eut de Khadidja trois fils et quatre filles. Les fils moururent en bas-âge; les filles virent l'Islamisme établi. Les épouses qu'il prit après Khadidja ne lui donnèrent point de postérité. Les huit qu'il laissa veuves ne se remarièrent pas et se contentèrent du titre de mère des croyants. Maria la Copte, sa dernière concubine, avait mis au monde un fils, mais il était mort en bas-âge.

Ali a laissé de son beau-père une peinture où l'on remarque les traits suivants : Il priait fréquemment; il était sobre de discours futiles et gardait volontiers le silence. Son visage annonçait la bienveillance; son humeur était douce, son caractère égal. Parents ou étrangers, faibles ou puissants, trouvaient auprès de lui une égale justice. Toujours soigneux de se concilier l'amour des hommes marquants et l'attachement de ses compagnons qu'il ne rebutait jamais, il écoutait avec une grande patience celui qui venait s'asseoir auprès de lui. Jamais il ne se retirait que l'homme auquel il donnait audience ne se fût retiré le premier; de même que si quelqu'un lui prenait la main, il la lui laissait aussi longtemps que celui-ci ne retirait pas la sienne. Il en était de même si l'on restait debout avec lui à traiter de quelque affaire; toujours, dans ce cas, il ne parlait que le dernier. Souvent il visitait ses compagnons, les interrogeant sur ce qui se passait entre eux. Il s'occupait à traire lui-même ses brebis, s'asseyait à terre, raccommodait ses vêtements et ses chaussures qu'il portait ensuite, tout raccommodés qu'ils étaient.

L'un de ses compagnons, Abou-Horaïra, dit qu'il sortit de ce monde sans s'être une fois rassasié de pain d'orge et que, quelquefois, sa famille entière a passé un ou deux mois sans avoir allumé du feu dans aucune des maisons où elle résidait. Des dattes et de l'eau, telle était, dans ces occasions, sa nourriture (1).

Il est permis, sans doute, de ne pas tenir ces témoignages pour être d'une impartialité absolue. Les Koréïschites qui firent une si longue et si rude opposition au destructeur de leur importance, les Juifs qu'il poursuivit avec tant d'acharnement, n'ont laissé aucun mémoire particulier; nous n'avons pas les épigrammes qui valurent aux poëtes, nombreux en Arabie (2), l'antipathie d'un poëte plus grand qu'eux tous, bien qu'il ne formulât pas sa pensée en vers; nous n'entendons que la voix ou des échos de la voix de ses admirateurs : cependant, ne l'oublions pas, on

(1) Noël Desvergers. — *Arabie*. — Univ. Pitt.

(2) Dr Perron : *Les femmes avant et depuis l'islamisme.*

ne se fait nulle part un parti sans avoir un plus grand nombre de qualités que de défauts et des qualités éminentes.

Écoutons donc encore des panégyristes. Il faut bien les croire quand ils produisent en preuve de leur véracité l'attachement de tout un peuple pour la personne de leur héros.

« Mahomet, sur la part qu'il recevait du butin conquis et sur les produits des terres qu'il possédait, ne gardait que le strict nécessaire pour lui et sa famille; le reste était distribué à ses compagnons et aux indigents. Il avait, suivant l'expression de ses historiens, reçu de Dieu la clé des trésors du monde et il avait préféré la pauvreté à l'opulence. Il aimait les pauvres et les honorait. Des hommes réduits à la misère, n'ayant ni famille, ni asile, dormaient la nuit dans la mosquée contiguë à sa maison (à Médine), et s'y abritaient pendant le jour. On les nommait *Alh-es-safa*, les gens du banc, parce qu'un banc, régnant le long de la mosquée, était, pour ainsi dire, leur domicile. Chaque soir, Mahomet, lorsqu'il allait souper, en appelait quelques-uns pour souper avec lui et il envoyait les autres à ses principaux disciples, pour que ceux-ci pourvussent à leur nourritnre. Plusieurs de ces gens du banc sont devenus célèbres comme rapporteurs de *hadith*, ou paroles recueillies de la bouche du prophète (1).

« Ami fidèle et dévoué, maître indulgent et facile pour ses serviteurs, il était pour ses filles et ses petits enfants d'une tendresse pleine de bonhomie. Souvent prenant par la main Haçan et Haçayn, nés du mariage d'Ali avec Fatima, il les faisait sauter et danser en leur répétant des paroles enfantines.

« Malheureux ! s'écria-t-il une fois en s'adressant à un nouveau converti qui s'étonnait de le voir carresser une petite fille et disait qu'il avait enterré les siennes vivantes à leur naissance, malheureux ! il faut que Dieu ait privé ton cœur de tout sentiment d'humanité. Tu ne connais pas la plus douce jouissance qu'il soit donné à l'homme d'éprouver. » (1)

(1) Les hadith tiennent une grande place dans l'islamisme à titre de loi du second degré. Ils sont l'arsenal où les jurisconsultes, les docteurs orthodoxes et aussi les fauteurs d'hérésies puisent leurs arguments en faveur de leurs opinions. Ils n'ont échappé, en effet, ni aux inconvénients des collections minutieuses amassées sans esprit de critique ni à ceux résultant du caractère, des préjugés et du degré d'intelligence du collectionneur.

Encore un coup, malgré la bonne foi incontestable de ces témoignages, confirmés par les Hadith, il ne faut pas en conclure que Mahomet fut un homme parfait, un homme plus grand que nature ; il était trop nerveux, trop impressionnable, trop plein de son importance, pour se posséder constamment et trop étranger à toute espèce de science pour être supérieur de tous points à ses concitoyens.

Aucun de ses biographes orientaux n'a signalé celui de ses mérites qui lui fut certainement le plus utile : Son talent poëtique Cette discrétion provient sans doute de la profonde piété de ces écrivains convaincus que ce n'est point lui, mais Dieu lui-même qui a dicté le Koran, qui en a animé le lyrisme d'un souffle si puissant.

Ce fut en 611 seulement, à l'âge de quarante et un ans qu'il déclara la mission que dans ses méditations solitaires, fréquemment suivies d'extases, il croyait avoir reçu de Dieu par l'intermédiaire de l'ange Gabriel. La dévouée Khadidja fut sa première croyante. Celui qui disait : « les choses de ce monde qui ont pour moi le plus d'attrait sont les femmes et les parfums, » devait être servi par les femmes. Ayescha, la troisième de ses épouses, dans l'ordre de ses mariages, mais la seconde dans l'ordre de ses affections sérieuses. aida puissammant Abou-Bekr, son père, à relever la cause de l'Islamisme un instant compromise à la mort de Mahomet par plusieurs concurrents prophètes. Ali, le cousin de Mahomet, Abou-Bekr, dont il vient d'être fait mention, Othman, Abd-el-Raman, Saad, Zobeïr et Talha, tous hommes de valeur parmi les habitants de la Mecque cédèrent ensuite au même charme que Khadidja. A cette première période de la prédication se rapportent les parties purement mystiques du Koran, notamment les chapitres LXXXI à CXII.

Mahomet lutta pendant onze ans contre les dédains des Koréischites qui ne comprenaient pas que l'un des leurs reniât les dieux de ses pères pour s'en tenir à celui de Moïse, rendit hom-

(1) Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*.

mage à ce chef d'un peuple qui a toujours eu moins de fougue guerrière, que d'amour du repos et du gain, moins de brillante et bruyante générosité que de solides qualités mercantiles. Ils ne lui pardonnaient ni son profond respect pour Jésus devenu le Dieu de ces Grecs qui les gênaient en Syrie et en Perse, ni ses préférences pour ces Chrétiens qui ne leur apparaissaient qu'à l'état de pauvres proscrits, timidement, humblement résignés. Ces hardis convoyeurs de caravanes, presque aussi ignorants des conditions de la vie sociale que les nomades dont ils étaient les agents, ne voulaient rien comprendre aux ardentes prédications du novateur. Ils se montrèrent intolérants, inflexibles pour ses adhérents dont ils obligèrent plusieurs à se réfugier en Abyssinie. Ils ne l'épargnèrent lui-même qu'en considération, disent les auteurs musulmans, du vénérable Abou-Taleb, son oncle, mais plutôt pour ne pas irriter le fils de ce vieillard, le fougueux Ali qui ne craignait pas de pactiser avec d'autres familles, leurs rivales, et pouvait ainsi créer de très-sérieuses difficultés, s'il était poussé à bout. Le vulgaire des Arabes de la Mecque ressemblait à celui de tous les pays, ressemblait aux oisifs qui font cercle autour des chanteurs en plein vent : la musique entendue, ils se dispersaient. Mahomet ne réussit à se créer un peu d'appui véritable que parmi les Arabes de la petite ville d'Yatrib qui allait devenir célèbre sous le nom de Médine.

La plupart des grands évènements ont leur cause dans une question d'amour-propre.

« Les Mecquois et les Médinois, très-semblables au fond, dit M. Dozy dans son histoire des musulmans d'Espagne, se haïssaient parcequ'ils appartenaient à des races ennemies.

« Il y en avait deux en Arabie, celle des Yéménites et celle des Maâdites. Les Médinois appartenaient à la première, les Mecquois joignaient le mépris à la haine. Aux yeux des Arabes qui jugeaient la vie pastorale et le commerce les seules occupations dignes d'un homme libre, cultiver la terre était une profession avilissante. Or, les Médinois étaient agriculteurs et les Mecquois marchands. Et puis, il y avait quantité de juifs à Médine ; plusieurs familles des Aus et des Khazradj avaient adopté cette religion que les anciens maîtres de la ville, maintenant réduits

à la condition de clients, avaient conservée. Aussi quoique la majeure partie des deux tribus dominantes, semble avoir été idolâtre, comme les Mecquois, ceux-ci regardaient toute la population comme juive et la méprisaient. Quant à Mahomet, il partageait les préventions de ses concitoyens contre les Yéménites et les agriculteurs. »

Cette dernière assertion est hasardée. Dans tous les cas, les préventions de Mahomet ne durent pas persister quand l'événement lui eut démontré que les agriculteurs venaient à lui plus volontiers que les marchands. Aussi, le Koran abonde-t-il en versets où figurent au nombre des plus grands bienfaits de Dieu et de ses plus éclatantes manifestations les produits de la terre. Il n'y est fait, au contraire, mention du commerce qu'en termes qui ont eu besoin d'être précisés par des commentateurs.

Quoiqu'il en soit, en mars 622, soixante-quinze croyants venus, tant de la Mecque que d'Yatrib, mais en plus grand nombre de ce dernier point, prêtèrent serment d'obéissance au prophète sur la colline d'Acaba, près de la Mecque. L'année précédente, il avait déjà reçu, au même lieu, le serment de douze fidèles, mais ce premier, serment, purement religieux et dit, à cause de cela, le serment des femmes, n'avait pas constitué, comme le second, qui obligeait à prendre les armes pour le soutien de la foi, Mahomet chef d'une association prête à devenir politique.

Ces associations n'étaient point chose nouvelle en Arabie. Il en existait notamment une qui avait pour objet d'assurer à chacun de ses membres et à leur famille, une égale protection contre tout acte de violence, contre toute injustice de la part de n'importe quelle puissance individuelle ou collective. Les idées, et, par suite, les institutions, sont plus vieilles qu'on ne le croit communément ; elles ne sont pas toujours spéciales au pays où on les a remarquées en dernier lieu. La chevalerie, même errante, n'est point si Espagnole qu'on le croit. Les compagnons du Visigoth Pelage, non plus que les preux du Frank Charlemagne ne prirent ni dans le nord, ni des Grecs, ni des Romains, le principe de leur association devenue plus tard la chevalerie. Le bon chevalier de la triste figure, victime du malicieux bon sens

de Michel Cervantes, n'est que la caricature d'un membre de cette association, ou fédération, du Fodhoul dont Mahomet tint toute sa vie à honneur d'avoir fait partie dans sa jeunesse. Les associations religieuses que, sous le nom de Khouan, nous trouvons florissantes encore dans notre Algérie, sont une preuve de la tendance des Arabes, et avec eux de tous les indigènes musulmans de l'Afrique septentrionale, à s'unir pour atteindre un but en commun. Viennent les lumières, et le but cherché ne sera plus exclusivement le service d'intérêts dévots qui ne peuvent plus rien fonder d'utile, de grand, de durable en ce monde.

Le moment où fut prêté le second serment d'Acaba était pressant, si pressant que le 18 ou le 19 juin de la même année 622, le futur maître de l'Arabie s'enfuyait nuitamment d'une ville où, depuis la mort de son oncle Abou-Taleb, ses jours étaient sérieusement menacés.

Cette fuite, cette *hégire*, est devenue le point de départ de l'Ère musulmane.

Le rôle assigné à Mahomet dans le drame humain se développe. La plupart des principes constitutifs de la religion, du culte, de la morale, sont promulgués : il reste à compléter l'organisation sociale, puis à jeter au cœur de la nation en voie de formation, l'étincelle qui l'animera.

Il est des personnages qu'on ne saurait juger avec trop de circonspection, tant les actes qu'ils accomplirent dépassent les proportions ordinaires, tant les sentiments dont ils furent ou sont encore l'objet, furent et sont restés empreints des partialités de l'admiration ou du mépris, de l'amour ou de la haine. Quelle conclusion indiscutable la critique historique la mieux pourvue de sang-froid, pourrait-elle tirer de témoignages contemporains et autres, quant à la persistance des convictions religieuses de Mahomet, passé des spéculations mystiques de l'apôtre aux combinaisons positivistes du politique ? Qui donc de médiocrement sensé penserait à regretter que, faute de documents hébreux et égyptiens, on ne puisse savoir si un grain d'ambition mondaine ne pourrait être découvert chez Moïse traînant après lui au désert les opprimés qu'il avait soulevés, affranchis ? Ne nous arrêtons pas à des misères en présence d'un spectacle dont les premières scènes ne furent pas sans majesté et dont l'effet s'est continué jusqu'à nos jours ; permettons même au fugitif de la Mecque, reçu en souverain à Médine, d'avoir, dans son étonnement, dans son exaltation, rêvé la domination universelle.

Il n'a point dit avec Jésus : « mon royaume n'est pas de ce monde. » Il ne pouvait, comme les victimes des brutalités de la civilisation de la Rome impériale, avoir l'idée d'un secours à chercher dans une absolue résignation, d'une vengeance à exercer contre les forts, les riches, les puissants en les soumettant dans le ciel à une égalité réparatrice. Il ne croyait qu'en la force pour consoler et venger. Aussi, à dater de son entrée à Médine, promet-il la force à l'Islamisme et par elle, « le royaume de ce monde. » Nous ne savons rien des révélateurs qui organisèrent les groupes Foïque, Védique, Brahmanique, Odinique, Celtique, Egyptien, mais il est très-présumable qu'il n'a pas été possible à tous de procéder avec le calme du Boudha Çakiamouni.

Mahomet n'avait été accompagné dans sa fuite que par Abou-Bekr. Parvenu à Yatrib après treize à quatorze jours de marches nocturnes qui ne furent pas toujours sans dangers, il y fut bientôt rejoint par son gendre Ali. Un certain nombre de Mecquois, ses partisans, l'y avaient précédé et lui avait préparé une prise de possession qu'il effectua immédiatement. Son premier soin fut de donner une espèce de charte aux habitants d'Yatrib (1) et de conclure des traités d'alliance avec les juifs du voisinage.

Tous ces traités impliquaient une clause non écrite mais d'au-

(1) Quelques-unes des dispositions de cette charte sont à remarquer ; on dirait que les Juifs furent les principaux contractants :

« Les Juifs qui s'attachent à nous seront à l'abri de toute insulte ou vexation : ils ont droit à notre assistance et à nos bons offices. Les Juifs les diverses branches d'Aus et de Khazradj, les Chatba, les Thâlabet-Ibn-el-Ghityoun et tous autres domiciliés à Yatrib, forment avec les musulmans un seul et même corps de nation. Ils professeront librement leur religion, comme les musulmans la leur. Les clients et amis de ces Juifs jouiront comme eux-mêmes, d'une entière sécurité... Les Juifs devront se joindre aux musulmans pour défendre Yatrib contre tout ennemi qui viendrait l'attaquer. Tant que les musulmans auront des ennemis à combattre, les Juifs contribueront avec eux aux frais de la guerre. Les protégés ou alliés des musulmans et des Juifs seront respectés comme eux-mêmes. Toute contestation qui pourrait surgir à l'avenir entre ceux

tant plus impérative, la guerre contre les Mecquois, afin de les dépouiller de leur suprématie.

Une première affaire que Mahomet ne dirigea pas en personne et qui n'avait pour but que l'enlèvement d'une caravane, resta sans résultat (juin 623). Mais six années après, à Bedr, le succès fut complet. Il s'agissait d'abord, comme la première fois, d'une caravane, mais les Mecquois étaient accourus en masse ; il y eut un combat sérieux.

En Europe, on surprenait une ville, en Arabie, on attendait une caravane ; ce n'était que des modes différents de déclarations de guerre. Ce qui sert de signe à notre plus haute civilisation, ce n'est pas l'objet et la forme de l'attaque, ce sont les justifications présentées à l'opinion publique par chacun des partis avant l'entrée en campagne.

« Le combat de Bedr, qui fonda, dit M. Noël Desvergers (1), la puissance de Mahomet et prépara le triomphe de sa doctrine, fut livré le 17 du mois de Ramadhan; dans la seconde année de l'hégire. Soixante-et-dix koréischites furent tués sur le champ de bataille. Les musulmans n'avaient perdu, en tout, que quatorze combattants : six Mohadjériens (2) et huit Ansariens (3).

« Les cadavres des Koréischites furent traînés, par ordre de Mahomet et en sa présence, auprès des puits de Bedr et jetés au fond de l'eau.

« Après s'être arrêté trois jours sur le champ de bataille à régler le partage du butin qui avait excité des querelles parmi ses soldats, Mahomet reprit le chemin de Médine. Arrivé à Safra il fit mettre à mort l'un de ses prisonniers nommé Nadhr-ben-Harith. »

qui acceptent la présente charte sera soumise à la décision de Dieu et de Mahomet. »

Même traité fut conclu avec les tribus juives de Corayzha, de Nadhir et de Caynocà, établies aux environs de Médine. (Caussin de Perceval).

(1) Arabie. — *Univ. pitt.*

(2) Les Mohadjeriens étaient les Mecquois qui avaient précédé Mahomet à Médine, qui l'y avaient suivi de près, ceux enfin qui reçurent le nom de Compagnons.

(3) Les Ansariens étaient les gens d'Yatrib, ou Médine, qui avaient les premiers accueilli le prophète.

Il y eut toujours de la jalousie entre ces deux groupes.

« Cet acte de cruauté, dit encore M. Noël Desvergers, semble être dans un désaccord complet avec le reste de sa conduite après cette victoire, car les autres prisonniers, traités avec une grande douceur, ne tardèrent pas à se racheter et ceux qui étaient connus pour être pauvres ou chargés d'une nombreuse famille, furent renvoyés sans rançon, sous la promesse de ne jamais porter les armes contre lui. »

M. Et. Quatremère, qui paraît avoir cherché à atténuer le crime de Mahomet, s'exprime ainsi au sujet de ce Nadhr-ben-Harith (1) :

« Ce Koréischite qui était bien supérieur à ses compatriotes, sous le rapport de l'esprit et des connaissances, avait voyagé hors de son pays, lu avec soin les monuments littéraires et historiques des Perses et des Grecs, et apportait ces ouvrages à la Mecque, où il avait introduit le goût de la musique. Se trouvant dans cette ville à l'époque où Mahomet se glorifiait d'avoir reçu la mission divine, Nadhr se déclara contre lui et lui fit, par ses discours bien plus que par son épée, une guerre cruelle. Fier de son érudition, il relevait avec aigreur l'ignorance du prophète, tournait en ridicule les contradictions et les erreurs dont fourmille l'Alcoran et empêchait ainsi la population arabe, dont il était l'oracle, d'accueillir les lois et les dogmes que Mahomet prétendait imposer à ces hommes simples et crédules. »

Lors même que Nadhr aurait été, ce qui est incroyable, le lettré raconté par M. Et. Quatremère, lors même que sa verve eût disposé, ce qui est plus incroyable encore, d'une érudition assez vaste, d'une logique assez sûre pour relever magistralement les preuves d'ignorance que renferme le Koran et les contradictions de détail auxquelles échappe difficilement celui qui combine au jour le jour l'organisation d'une nouvelle société, cela ne suffirait pas pour atténuer le crime de Bedr.

Les Mecquois mirent un an à prendre leur revanche, mais, dans l'intervalle un nouveau crime avait terni la gloire de Mahomet devant l'histoire.

(1) Journal asiatique. T. XVI. — Mémoire sur le *Kitab-Alagâni*, cité par M. Noël Desvergers — Arabie — *Univ. pitt.*

Une femme arabe avait été insultée en plein marché par un juif de la tribu des Benou-Kaïnoka. Une rixe s'en était suivie ; Mahomet était accouru, avait vaincu, avait fait grâce de la vie à ses prisonniers, à la prière instante de l'un de ses Moadjériens ou compagnons, mais avait condamné la tribu entière au bannissement, après avoir fait disparaître quelques individus qu'il tenait pour ses ennemis personnels (1).

De cette époque date sa haine contre les Juifs, haine passée presque à l'état de dogme dans l'islamisme et qui dut avoir une cause plus sérieuse : la tiédeur, par exemple, de ces trop circonspects alliés à servir les armes à la main, l'islamisme qui leur avait fait tant d'avances. On ne savait pas encore en Arabie qu'il y a moins loin entre deux étrangers qu'entre deux frères dont l'un prétend régenter l'autre.

Le 26 janvier 626 vit l'unique victoire remportée par les Mecquois.

Mahomet, menacé par une armée de trois mille hommes, dont sept cents guerriers converts de cottes de mailles et deux cents cavaliers, fut l'attendre dans un défilé du mont Ohod, à six milles de Médine. Abandonné au moment d'engager l'action par un de ses lieutenants, il n'avait plus à opposer que sept cents hommes dont deux cents seulement pourvus aussi de cottes de mailles et deux cavaliers. Une habile disposition suppléant à la disproportion du nombre lui donnait la victoire, mais la mort de son oncle Hamzà, l'un de ses meilleurs soldats, et celle de son porte-étendart qui fut pris un instant pour lui-même, mirent le désordre, puis répandirent la terreur parmi ses troupes. La déroute fut complète. Il serait resté couché sur le champ de bataille sans le dévouement d'une poignée de fidèles.

Cette défaite l'irrita plus qu'il ne le laisse paraître dans son Koran : la preuve en est dans le nouvel acte auquel il se laissa emporter l'année suivante.

Les Mecquois commirent la faute, si fréquente de la part des victorieux, celle de ne pas poursuivre à temps leur avantage. Mahomet leur échappa et courut se renfermer avec les débris de

(1) Caussin de Perceval. *Hist. des Arabes.*

son armée, dans Médine dont il assura la défense en l'entourant d'un fossé. Les Mecquois ne revinrent que vers la fin de la même année 626. Ils se croyaient sûrs d'écraser cette fois le monothéiste qui ruinait l'antique crédit de leur Ka'ba, meublée par eux de toutes les idoles inventées dans la péninsule. Ils poursuivaient de la noire jalousie de spéculateurs dévots le concurrent qui osant réunir en un tableau saisissant pour des imaginations méridionales, pour des tempéraments de feu, les détails réalistes épars dans les peintures paradisiaques et infernales propres aux cultes égyptien, hindou, persan, grec et romain, se rendait le maître de populations électrisées par ses promesses autant que terrifiées par ses menaces religieuses et confiantes dans une bravoure personnelle, contestée, bien à tort, par quelques critiques modernes, et dans une habileté de chef de guerre démontrée par des faits. Ils se trompaient. Ils se fiaient aux traités qu'ils avaient récemment conclus avec plusieurs tribus arabes et juives. Ils auraient dû savoir, en interrogeant leurs propres dispositions, que les races dont les diveres familles ne se sont pas encore groupées par grandes masses n'ont aucune idée de la solidarité, base de ce que nous révérons sous le nom de patriotisme. Les tribus arabes, idolâtres ou juives, semblables aux bandes qui, longtemps encore après le moyen âge, s'en allèrent par la France, l'Espagne, l'Italie, louant au plus offrant et pour une expédition déterminée, leurs bras et leur dévouement, ces tribus passaient le lendemain à la solde de l'ennemi de la veille.

Mahomet recourut à la ruse contre ce déploiement de forces. Il gagna du temps, sema la division parmi les chefs, brisa la coalition et se trouva bientôt complétement dégagé (février 627). Il se jeta alors avec rage sur la tribu juive des Benou-Korayzha. l'une de celles qui avaient rompu son alliance avec lui, l'écrasa, égorgea les cents prisonniers qu'il lui avait faits et vendit comme esclaves les femmes et les enfants.

« Les Koréïschites, dit M. Noël Desvergers, au lieu de poursuivre leur succès après la journée d'Ohod, s'étaient arrêtés sur le champ de bataille et s'y livraient aux actes les plus barbares contre les cadavres de leurs ennemis. Leurs femmes, venues à leur suite, luttaient avec eux de férocité. Tout le fiel amassé de-

puis la bataille de Bedr débordant à la fois, produisit en elle une excitation de cannibales. Non seulement ces mégères coupaient aux morts le nez et les oreilles pour s'en faire des colliers et des bracelets, mais Hend, la femme d'Abou-Sofian, l'un des plus implacables ennemis du prophète, Hend qui avait conduit ses compagnes au combat, ayant trouvé le corps de Hamza, lui ouvrit le ventre et en arracha le foie qu'elle déchira avec ses dents. Il ne faut pas perdre de vue des traits pareils lorsque nous voulons juger Mahomet avec sévérité, non-seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue politique. On n'a voulu voir souvent dans les succès du législateur des Arabes qu'un stupide enthousiasme, qu'un aveugle fanatisme inspiré à la multitude par des ravages et des mensonges. On aurait jugé sans doute avec plus d'impartialité si l'on avait examiné avec soin quels étaient les éléments dont Mahomet avait à disposer, et combien, malgré l'incohérence de sa doctrine, il est supérieur sous le rapport de la morale, à tous ceux qui l'entouraient. »

Ceci peut, à première vue, sembler plus acceptable que l'explication de M. Et. Quatremère à propos du meurtre de Nadhr; ce ne l'est, cependant, pas du tout. A quoi sert-il d'être un homme de génie si dans les grandes occasions on descend au niveau du vulgaire; comment ose-t-on se poser en vicaire de Dieu, quand on pense à se venger, quand on oublie le respect dû à l'humanité?

Mahomet, à cause de cela, notamment, doit être mis au-dessous des autres révélateurs, l'impitoyable Moïse excepté.

Il comprit mieux son rôle lorsque, deux ans environ plus tard, il rentra à la Mecque, à la tête d'une armée de dix mille hommes, et lorsque, dans le courant de l'année 630, il battit les idolâtres à Honayn et leur enleva la place forte de Taïf.

Avant ces deux dernières expéditions, enha[illegible] par les succès qu'il avait obtenus sur diverses tribus et, en dernier lieu, sur les Mecquois, à qui il avait imposé, en 628, un traité de paix pour dix ans, avec faculté pour lui et les siens d'accomplir le pèlerinage à la Ka'ba, il avait osé sommer, par ambassadeurs, l'empereur de Constantinople et le roi de Perse d'avoir à embrasser l'islamisme. Il ne fut point déféré à ces sommations que

nous avons le droit de trouver ridicules, mais elles n'en furent pas moins un fait immense dans l'islamisme, elles furent le développement des idées de force brutale qu'avaient réveillées chez l'habitué des caravanes les hostilités de ses concitoyens, elles furent la sanction donnée aux premières paroles guerrières du Koran et les musulmans les considérèrent plus tard comme un ordre de conquérir le monde. Et cet ordre, exécuté, on peut le dire, dans l'Asie occidentale et l'Afrique, a failli l'être également en Europe.

Une armée de trois mille hommes qu'il avait envoyée en Syrie pour intimer ses ordres au vassal d'Héraclius avait été battue le 1er septembre 629, à Monta sur la limite du désert de Syrie, après une lutte acharnée qui avait coûté la vie aux trois généraux qui l'avaient successivement conduite au combat. Cet échec n'avait pas fait pâlir l'étoile du prophète. La puissance des empereurs Grecs exerçait encore un grand prestige; on pouvait être vaincu par eux sans cesser d'être redoutable. De nombreuses tribus bédouines étaient donc accourues se ranger sous l'obéissance d'un chef qui ne montrait d'autre crainte que celle de manquer aux ordres de Dieu lui commandant de conquérir le monde. Mahomet se vit pour la première fois à la tête de dix mille combattants. Il pensa à sa vieille ennemi, la Mecque. Les prétextes ne manquent jamais aux politiques pour rompre un traité qui les gêne. Les Mecquois accusés d'avoir violé celui conclu en 628 furent attaqués et vaincus.

Mahomet, maître de la Mecque, le 11 janvier 630, n'est plus ni l'apôtre patient des premières années de sa mission, ni le chef venu s'arranger à Yatrib une petite indépendance : il est dans ses aspirations et dans ses actes, qui, tous, répondent à ses aspirations, l'âme d'une nouvelle nation. Par malheur, le sens organisateur est moins développé chez lui que le sens religieux; il est en ce point très-inférieur à Moïse, à qui il faut constamment le comparer pour le comprendre. Il est vrai, pourtant, que s'il pénétra moins profondément que son modèle dans le secret des combinaisons dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle un *gouvernement*, il ne tomba pas, comme lui, dans l'inconvénient d'établir un corps sacerdotal que l'instinct

de la conservation porte toujours à se saisir de tous les pouvoirs pour ne rien laisser se produire qui contrarie son autorité. On peut faire remarquer, en outre, que la science de Moïse n'est pas parvenue à former un peuple portant en lui-même le principe d'une durée constante comme peuple autonome, tandis que partout où le Koran a pénétré il a porté jusqu'à l'état de passion l'orgueil de l'autonomie. La cause de cette différence est, il convient de le reconnaître, dans les instincts de race autant au moins que dans les institutions. Moïse n'aurait pu faire des Arabes, proprement dits, une nation s'accommodant de l'ordre politique, abstraction faite de la volonté qui l'impose, de même que Mahomet n'aurait pu faire des Hébreux une nation préférant une indépendance sans profits matériels à la faculté de chercher ces profits aux dépens même de l'indépendance.

Ni l'une ni l'autre de ces dispositions s'exerçant seule, n'est, évidemment, la bonne : la famille arabe s'est fractionnée en groupe batailleurs dont la vanité excessive se targue même de l'ignorance qui les mine ; si les juifs sont partout comme individualités, et comme individualités très-souvent remarquables, ils ne sont nulle part comme corps politique. Fondre ces dispositions en les réglant les unes par les autres, constituer un peuple comprenant et cherchant le progrès, est un travail qui n'est possible qu'à l'aide d'une troisième partie intéressée, supérieure en civilisation aux deux autres.

Mahomet était, depuis deux ans, maître de la Mecque, où il n'avait séjourné que deux mois et demi en 630, le temps de nettoyer la K'aba de toutes ses idoles, lorqu'il s'y rendit une troisième fois pour le pélerinage.

Il ne devait pas pouvoir le renouveler.

Arrivé à la Mecque, le 3 mai 632, il rentrait malade à Médine vers la fin du même mois. Il souffrait depuis longtemps des effets du poison que lui avait administré, lors de la prise de Kaïbar, une juive à laquelle il avait généreusement pardonné (1).

Son état s'aggrava rapidement et il s'éteignit entre les bras d'Ayêscha le 8 juin de la même année. Il avait dit : Un prophète

(1) Noël Desvergers. — *Arabie*, Univ. Pitt.

ne laisse point d'héritage à sa famille. Ses biens appartiennent à la nation. » En vertu de cette déclaration, la maison bâtie par lui, son troupeau de chamelles et ses domaines de Fadar et de Zohara qui lui étaient provenus de sa part de butin dans deux des vingt-sept expéditions qu'il avait dirigées, devinrent la propriété de l'Etat. Abou-Bekr, son beau-père et son successeur immédiat, fit allouer sur le trésor public, des pensions convenables à ses veuves, à sa fille Fatima, à ses proches, à ses serviteurs, à toutes les personnes enfin à l'entretien desquelles il avait pourvu de son vivant (1),

Le dernier discours que Mahomet avait adressé, le 7 mars aux croyants assemblés autour de lui sur le mont Arafat, à la Mecque, avait été celui-ci :

« O hommes ! écoutez mes paroles ! Car je ne sais si une autre année encore il me sera donné de me retrouver avec vous en ce lieu.

» Soyez humains et justes entre vous.

» La vie et les biens de chacun doivent être sacrés pour les autres, comme ce mois et ce jour sont sacrés pour tous. Vous paraîtrez devant votre Seigneur et il vous demandera compte de vos actions.

» Que tout dépositaire restitue fidèlement le dépôt qui lui a été confié (2).

» Désormais plus d'usure : le débiteur ne rendra que le capital reçu. L'intérêt des sommes prêtées est supprimé à commencer par l'intérêt de toutes les sommes dues à mon oncle Abbas, fils d'Abd-el-Mottalib.

» Il est interdit de poursuivre la vengeance des meurtres commis dans le paganisme, à commencer par le meurtre de mon cousin Rabia, fils de Harith, fils d'Abd-el-Mottalib.

» O hommes ! vous avez des devoirs à remplir envers vos femmes et vos femmes ont des devoirs envers vous (3). Leur de-

(1) Caussin de Perceval. — *Hist. des Arabes.*

(2) Cette disposition est très-importante dans un pays où la plus grande partie de la population est nomade et est obligé d'entreposer chaque année, ses produits dans quelque lieu fermé

(3) M. Caussin de Perceval parle de *Droits* et non pas de *Devoirs* : MM. le Dr Perron et L. Bresnier font remarquer qu'il n'a pas pris garde

voir est de ne point souiller votre couche par un commerce adultère. Si elles y manquent, Dieu vous permet de ne plus cohabiter avec elles et de les battre, mais non jusqu'à mettre leur vie en danger. Si elles se conduisent bien, vous devez les nourrir et les vêtir convenablement. Traitez-les avec bonté et affection. Souvenez-vous qu'elles sont dans votre maison comme des captives qui ne possèdent rien en propre. Elles vous ont livré leur personne sous la foi de Dieu ; c'est un dépôt que Dieu vous a confié.

» Écoutez mes paroles et fixez-les dans vos esprits. Je vous laisse une loi qui, si vous y restez fermement attachés, vous préservera à jamais de l'erreur; une loi claire et positive, un livre dicté par le ciel.

» O hommes ! écoutez mes paroles et fixez-les dans vos esprits.

» Sachez que tous les musulmans sont frères. Nul doit s'approprier ce qui appartient à son frère, à moins que celui-ci ne le lui concède de son plein gré.

» Gardez-vous de l'injustice, elle entraînerait votre perte éternelle (1). »

Cette exhortation et l'allocution prononcée par Mahomet dans la mosquée de Médine (2), peu de jours avant sa mort, marquent la fin de la dernière des trois évolutions remarquées dans le cours de la prédication. Le prophète cède la place à l'homme d'État ; il n'a plus la pensée mystique de l'inspiré des premières années, la parole, souvent dure, du fondateur de la puissance temporelle, le ton impératif du maître qui a triomphé.

Il sent qu'il s'adresse à une société à qui il faut pour se maintenir et grandir des conseils pratiques immédiatement applicables, des préceptes puisés dans les conditions ordinaires mais vitales de toute société régulière. Il n'a plus rien du fanatisme de l'illuminé, des rancunes du politique, il recommande l'oubli des injures, celui des meurtres échangés ; il ne veut pas que rien retarde la pacification, l'unification du pays qu'il voit suffisamment compromises déjà par les sectes, par les compétitions qui n'attendent qu'un accident pour se manifester.

Cette œuvre a subi maintenant cette épreuve et y a résisté. Elle ne périra que d'après la loi générale de transformation qui régit la création, elle ne périra que comme périssent les civilisations, les religions elles-mêmes qui vont s'élevant plus pures et plus saintes à mesure que les sciences, et par elles la raison, progressent : Il importe peu qu'oubliant leurs ancêtres successifs elles se posent volontiers en produits spontanés.

JULES LA BEAUME.

---

que le mot arabe qu'il a traduit a les deux significations et que c'est dans le sens de *Devoirs* qu'il doit être pris ici, attendu les développements qui suivent.

(1) Caussin de Perceval. — Hist. des Arabes, t. III.

(2) « O vous qui m'écoutez, si j'ai frappé quelqu'un sur le dos, voici mon dos, qu'il frappe ; si j'ai nui à la réputation de quelqu'un, qu'il se venge sur ma réputation ; si j'ai dépouillé quelqu'un de son bien, qu'il se paie, et que, pour cela, il ne craigne pas de s'attirer ma haine : la haine n'est pas dans mon caractère. » — Noël Desvergers. — *Arabie*. — Univers pitt.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHERBONNEAU.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2

Sont présents : MM. Cherbonneau, Sudré, Devoulx, Urbain, Ginsburg, Chabassière, Hassen ben Brimat, Watbled, Sautayra, Neyrand, Durando.

M. le Président rend compte que M. René-Galles déclare ne pouvoir, en raison de ses occupations multipliées comme sous-intendant militaire, accepter les fonctions de Vice-Président. L'assemblée est donc invitée à procéder à son remplacement.

L'élection au scrutin secret donne pour résultat :

M. Sudré, Vice-Président, en remplacement de M. René-Galles ;

M. Neyrand, secrétaire adjoint, en remplacement de M. Sudré.

Sur la proposition de M. le Président, sont admis comme membres titulaires :

MM. Ch. Jourdan, Blasselle, F. Paysant, V. Berard et Colonel Playfair ;

Comme membres correspondants :

Mme Ve Loche, directrice de l'Exposition permanente d'Alger ;

M. Desprez, propriétaire et homme de lettres ;

M. Richebé, professeur d'Arabe à la chaire de Constantine ;

M. Lewis, professeur d'archéologie à l'Université de Londres ;

Mme de Lagrange, propriétaire à Fontainebleau ;

Latour fils, sculpteur à Alger ;

Comme membres honoraires :

MM. E Renan, Guigniant, Miller, Waddington, Egger, Defrémery, Dulaurier, Guessard, Littré, Vicomte de Rougé, De Saulcy — Membres de l'Institut.

Sur la proposition de M. Watbled, l'assemblée vote à l'unanimité une somme de 50 francs, qui sera prélevée sur le fond commun de la Société, pour souscription au monument funéraire à élever sur la tombe de M. Berbrugger.

M. le Président rend compte que M. Mac-Carthy, conservateur du Musée, lui a donné verbalement sa démission de membre de la Société.

La démission de l'auteur de la *Géographie de l'Algérie* est acceptée.

M. le Président expose que M. Chabassière a dressé une carte romaine de l'Algérie, contenant toutes les synonimies géographiques que les archéologues et les explorateurs ont restitué à l'histoire de l'Algérie.

De l'examen attentif de ce travail, les membres présents concluent qu'il y a opportunité à en favoriser la publication. Une somme de deux cents francs est allouée à notre confrère pour l'achèvement de ladite carte qui sera publiée dans un des prochains numéros de la *Revue africaine*.

M. le Président rend compte qu'il a été trouvé dans les cartons de M. Berbrugger un travail très complet de M. Bugnot, capitaine du génie à Djidjelly, et de M. le capitaine de Verneuil, du corps d'etat-major, intitulé : Esquisses historiques sur la Mauritanie Cesarienne et Iol Caesarea (Cherchel) ; qu'il leur a demandé l'autorisation de reproduire cet ouvrage dans la *Revue africaine*.

M. le Trésorier rend compte que M. le Ministre de l'Instruc-

tion publique a envoyé un mandat de 400 fr. comme subvention à la Société pour l'exercice 1869. C'est une augmentation de 100 fr. sur l'exercice précédent.

L'assemblée vote des remercîments à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
A. Cherbonneau.

Le Secrétaire,
Watbled.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHERBONNEAU.

Sont présents : MM. Cherbonneau, Sudré, Devoulx, Chabassière, Sautayra, Durando, Playfair, Ginsburg, Dr Maillefer, Watbled.

La question d'un local pour les archives de la Société et ses réunions mensuelles est agitée. M. le Président Cherbonneau met à la disposition de la Société une pièce vide du collége impérial arabe. Cette offre est acceptée, en attendant que les finances de la Société permettent de louer un local convenable.

Sur la proposition de M. le Président sont admis comme membres de la Société :

MM. Mourland, capitaine d'état-major, membre résident.
Robin, interprète militaire à Tizi-Ouzou, } Membres correspondants.
Gay, médecin de colonisation à Montenotte, }

M. le capitaine Mourland met à la disposition de la Société un travail fort intéressant, intitulé : *Le Hodna ; étude sur les travaux hydrauliques des Romains*, et il en autorise la publication totale ou partielle, dans la *Revue africaine*.

Des remercîments à M. Mourland sont votés à l'unanimité.

M. Chabassière annonce que sa carte romaine de l'Algérie a été achevée par lui-même ; que, par conséquent, l'allocation de 200 fr. votée par la Société dans sa précédente séance est désormais sans objet et qu'il n'entend pas en profiter.

Des remercîments à M. Chabassière sont votés à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Sudré, on décide que les 200 fr. disponibles par le refus de M. Chabassière seront affectés au tirage de 400 exemplaires de ladite carte, sur lesquels seront servis les membres de la Société. Les exemplaires restant seront remis à M. Chabassière, auquel il appartiendra d'en disposer suivant ses convenances.

Lecture est donnée de diverses lettres de MM. le général Lebœuf, ministre de la guerre, le maréchal de Mac-Mahon, Gouverneur général, Sarlande, maire d'Alger, qui remercient la Société de l'envoi gracieux de la carte romaine de M. Chabassière, et manifestent tout l'intérêt avec lequel ils ont pris connaissance de ce travail.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le capitaine Bugnot, qui annonce la découverte, aux environs de Djidjelly, de pièces d'or appartenant à l'époque Byzantine.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Dr Reboud, qui fait part à la Société de la publication par l'autographie de la collection complète des inscriptions libyques trouvées en Algérie.

M le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il a adressée, au nom de la Société historique algérienne, à M. le Maire d'Alger.

Alger, 15 septembre 1859.

Monsieur le Maire,

La Société historique algérienne, désireuse de rendre un dernier hommage à son fondateur, au savant qui, pendant 14 ans, a présidé à ses travaux avec tant de talent et de distinction, a pris l'initiative d'une souscription publique pour la pose d'une pierre funéraire sur la fosse de feu Adrien Berbrugger, conservateur du Musée d'Alger et colonel de la Milice.

Cet appel a été entendu et toutes les classes de la population ont apporté leur obole de sympathique souvenir à celui qui ne

fut pas seulement un savant, mais aussi un bon citoyen et un fils dévoué de l'Algérie.

Conservateur du Musée ou colonel de la milice, journaliste ou archéologue, qu'il suive les deux expéditions de Constantine et en partage tous les dangers ou qu'il précède nos colonnes expéditionnaires dans le Sud en posant, au péril de sa vie, les premiers jalons de l'exploration du Sahara, Nous voyons Berbrugger pendant 35 ans, consacrer toutes les ressources de sa haute intelligence, toutes les forces vives de son dévouement patriotique à une seule passion, à son amour pour l'Algérie.

Berbrugger n'était point poussé par le mobile qui fait agir la plupart des hommes, le désir de la fortune. S'il avait eu l'ambition de la richesse, certes il aurait trouvé bien des occasions de la satisfaire. Mais comme la recherche de la fortune est le plus grand ennemi du travail, Berbrugger est mort pauvre !

A tous ces titres, Monsieur le Maire, la Société historique algérienne a espéré que la municipalité d'Alger voudrait bien accorder la concession gratuite du terrain sur lequel sera élevé le monument funéraire dans le cimetière de St-Eugène. C'est ainsi que la ville viendrait elle-même joindre son témoignage autorisé à l'hommage public rendu au savant Bibliothécaire, au dévoué colonel de la milice, au citoyen qui a laissé à tous ses contemporains le plus noble exemple du dévouement et du travail.

J'ai l'honneur, etc., etc.

M. le Trésorier rend compte que la souscription publique ouverte pour le monument funéraire a dépassé 1,100 fr.

M. Watbled rend compte que MM. Latour père et fils, sculpteurs à Alger, ont été chargés de l'érection dudit monument, sur leur offre d'en faire gratuitement toute la partie artistique, ainsi que la gravure de l'inscription.

La séance est levée à 4 heures 1|2.

Le Président,
A. CHERBONNEAU.

Le Secrétaire,
WATBLED.

Lettre de M. L. C. Féraud au Président.

Constantine, le 31 août 1869.

Nous possédons une cinquantaine d'inscriptions funéraires recueillies dans les parties du Coudiat-Ali où s'élèvent de nouvelles constructions. A l'envoi de ces épitaphes je joindrai une note sur la statuette de Bacchus qui a été retirée des fondations de la maison de Si-Hamouda, rue Impériale. Ce spécimen de l'art grec a échappé à la destruction, comme par miracle. Vous voyez dans quel état nous sont parvenues les statues dont la ville de Constantine se faisait honneur.

Lettre de M. L. C. Féraud au Président.

Constantine, le 16 novembre 1869.

Trois nouvelles inscriptions latines ont été exhumées par suite des travaux de terrassement exécutés entre le Télégraphe et la porte Valée (rue impériale). Vous en recevrez des estampages. Mais là ne se bornent pas les découvertes de la semaine. Il nous est venu de Bougie une très-belle inscription qui fixe le nom de l'ancienne *Tubusuptus* (Tiklat) sous la forme de l'ethnique Tubusuctitana.

Dans peu de temps, on démolira la caserne des Janissaires pour construire un théâtre sur l'emplacement. J'espère que nous trouverons parmi les matériaux quelques débris de l'antiquité.

BIBLIOGRAPHIE.

CARTOGRAPHIE

Croquis de l'Algérie

PAR M. CHABASSIÈRE.

Nous voyons paraître, de temps à autre, de soi-disant nouvelles cartes de l'Algérie; mais dressées pour la plupart, d'après des documents identiques et vieux de quinze à vingt ans, elles ne sont en définitive qu'une même carte dont la date seule est changée !

Frappé de cet inconvénient, un de nos géomètres, M. Chabassière, entreprit, l'an dernier, de doter le pays d'une carte vraiment nouvelle et contenant, dans le cadre restreint de quarante-cinq centimètres de haut sur soixante-dix centimètres de large, toutes les indications relatives à la géographie physique et politique, à l'hydrographie, à la minéralogie, à l'archéologie, etc., de notre colonie africaine.

Dans ce but, il consacra d'abord plusieurs mois à compulser, pour en extraire la substance, les travaux du Dépôt de la Guerre, ceux du service de la Topographie, l'ouvrage de M Ville, Ingénieur des Mines, l'itinéraire de M. Piesse, le guide de M. Berard, et nombre de publications officielles.

Ses notes prises, il les appliqua sur les dernières levées de la topographie des trois provinces, et de ce labeur résulta une carte de l'Algérie aussi complète et surtout aussi exacte que possible. Des signes particuliers y marquent, outre les indications ordinaires de routes, de cours d'eau, de villes, de communes, les voies romaines apparentes, les chemins muletiers, les étapes et grandes haltes, les lignes télégraphiques, les mines, sources, puits, salines, les forêts, les cités anciennes, les évêchés du Bas-Empire.

Inutile, je crois, d'appuyer sur l'utilité d'un pareil travail. Le colon, le soldat, l'industriel, l'administrateur, le médecin, le savant, le touriste y trouveront chacun leur part d'intérêt et

d'enseignements. Et l'on ne saurait rien désirer, pour la lecture de Salluste, d'Apulée, de Procope, de Saint-Augustin et pour l'étude des ouvrages de MM. Berbrugger, Mac-Carthy, Muller, de Champlouis, Cherbonneau, Dureau de la Malle, Vivien de Saint-Martin, d'aide plus efficace et de guide plus sûr.

Malheureusement, la carte ou plutôt le croquis de M. Chabassière est assez difficile à lire. Les signes abréviatifs des haltes, des sources, des cités romaines, des oasis, s'y confondent au milieu du treillis des rivières, du réseau des chemins, de l'ombre des montagnes et du pointillé des forêts. Le côté calligraphique des noms laisse aussi quelquefois beaucoup à désirer. Quoi d'étonnant, après tout, pour qui saura que l'auteur, géomètre émérite mais peu lithographe, a dû, faute de moyens, graver lui-même son travail ?

Peut-être faut-il ajouter une autre cause à l'imperfection de la carte qui nous occupe. N'était-ce pas tenter un tour de force que de vouloir réunir dans un si petit espace un si grand nombre de documents? Et n'eût-il pas mieux valu opérer sur une plus grande échelle, quitte à faire un croquis à part pour chacune des trois provinces ?

Toutefois, tel qu'il est, le travail de M. Chabassière mérite beaucoup d'éloges, et j'engage fortement ceux de mes lecteurs que ce genre de publication intéresse, à l'aller examiner chez M. Bastide, imprimeur et dépositaire. Qu'ils ne se rebutent pas au premier abord ; l'œil se fait même aux ténèbres; et d'ailleurs n'ont-ils pas, pour s'aider au besoin, les lunettes, voir la loupe?

Mais le lecteur que surtout je convie, c'est le Gouvernement Général. Qu'il examine le croquis en question, et qu'il décide en sa sagesse s'il ne conviendrait pas de mettre notre géomètre à même d'exécuter comme il faut un projet que, réduit à ses seules ressources, il n'a pu vraiment qu'indiquer?

CHARLES DESPREZ.

LE CODE RABBINIQUE

DE JOSEPH KARO AU 16e SIÈCLE, TRADUIT DE L'HÉBREU

Par M. E. SAUTAYRA, vice-président du tribunal civil d'Alger,
et M. CHARLEVILLE, grand-rabbin à Oran.

—

On n'arrive jamais trop tard quand il s'agit de signaler de bons livres. L'ouvrage dont je viens d'indiquer le titre et les auteurs mérite certainement plus que cette simple qualification : il est digne d'une étude sérieuse et approfondie, non-seulement de la part des jurisconsultes, mais encore de tous ceux qu'intéresse l'histoire du progrès social. Nous ne croyons donc ne pas trop présumer de son avenir, en disant du livre de MM. Sautayra et Charleville, que, dès qu'il aura pénétré dans les bibliothèques de la Métropole et surtout dans celles de nos facultés de droit, il sera considéré, dans le monde savant, comme un des matériaux les plus intéressants et les plus utiles de l'histoire générale de la législation.

Aujourd'hui, les professeurs de nos Facultés, chargés du cours d'introduction générale à l'étude du droit, arrêtent à peine l'attention de la jeunesse sur la législation israélite, et tout leur semble dit quand ils ont indiqué que le Pentateuque renferme, à côté de notions historiques très précieuses, l'ensemble des règles juridiques et des préceptes religieux qui constituent ce que l'on appelle la loi mosaïque, que la Mischna est la codification méthodique des divers éléments de cette loi et qu'enfin le Talmud en représente le développement doctrinal. Certes, ces recueils offrent, déjà par eux-mêmes, un intérêt considérable, puisqu'ils représentent le travail de l'esprit humain, pendant vingt siècles, chez un peuple dont le caractère puissant et plein de constance a survécu à la destruction de la nationalité israélite ; mais, ce n'est là qu'une partie de la tradition juive telle qu'elle a été fixée par les docteurs les plus accrédités de la Palestine et de Babylone jusqu'à la fin du cinquième siècle de l'ère chrétienne. Depuis lors, la tradition mosaïque s'est continuée par les chefs d'école appelés Savoraïms, puis par les princes ou

chefs de la captivité appelés Gaonims (de 500 à 998), et enfin par les Rabbins (de 998 à nos jours.)

Dans l'espace de temps qu'embrassent les deux dernières périodes, des écoles ont été fondées en France, au Maroc, en Espagne, en Italie et en Allemagne, où l'enseignement public du Talmud s'est fait par des savants tels que Salomon Rachi, Isaac el Faci, Maimonide, Jacob Ascher et Léon de Modène. Aussi, dès le Xe siècle, la renaissance de l'hébreu était-elle devenue générale (1) ; c'est à partir de ce moment, qu'on voit apparaître une série de travaux remarquables qui, sortis des écoles que nous venons d'indiquer, ont eu pour but, les uns d'établir une concordance entre toutes les parties du Talmud, et les autres, d'en éclaircir des dispositions obscures au moyen de commentaires où s'étalent quelquefois les subtilités de la casuistique. Pour se faire une idée du travail intellectuel qui se produisit alors dans le monde israélite, il faut l'introduction historique que MM. Sautayra et Charleville ont donnée dans le premier volume du Code rabbinique : ils y ont condensé dans quelques pages bien écrites et classé suivant leur ordre chronologique, tous les faits se rattachant intimement aux travaux des rabbins, des érudits et des juristes qui, dès le Xe siècle de l'ère chrétienne, ont repris les opinions de leurs devanciers pour les développer et les mettre en harmonie avec les progrès de la civilisation.

Quand on a bien envisagé ce tableau historique et assisté ainsi aux principaux développements de la tradition mosaïque, il est facile de s'orienter dans l'étude des dispositions du code rabbinique, et, au moyen des notes marginales qui sont données dans chacun des articles de ce code, on peut se livrer à un travail de comparaison entre la législation israélite et celle des autres nations. Nous devons dire encore que les notes dont il s'agit et les documents cités à leur appui, sont présentés et coordonnés avec tant de savoir et de soin, qu'il est possible au juriste de bâtir une théorie raisonnée sur chacune des matières qui sont réglées

(1) Dans son histoire générale des langues sémitiques, pages 163 et suivantes, M. Renan a très-bien décrit le mouvement littéraire qui s'est fait à cette époque et qui a produit ce que l'on a appelé la langue rabbinico-philosophicum.

par le code rabbinique; bien plus, aidé des faits historiques consignés dans cet ouvrage, on peut rechercher en quoi le Talmud est en progrès sur la loi du Pentateuque, constater aussi les garanties destinées à assurer la conservation des biens de l'épouse israélite.

Il nous faut dire maintenant ce qu'est par lui-même le Code rabbinique, à quelles circonstances il doit son existence et quelle est son utilité actuelle.

Durant les cinq siècles qui s'écoulèrent depuis la renaissance de l'hébreu jusqu'au moment où Joseph Karo naquit en Espagne (1488), le mouvement d'études religieuses qui eut lieu dans le sein du judaïsme, amena un grand nombre d'écrits. « Les commentaires, les dissertations, les annotations, les réponses se » multiplièrent en se contredisant. Les controverses d'écoles, » soutenues par les subtilités de la casuistique la plus déliée, » altérèrent le sens de la loi, obscurcirent la tradition, et laissèrent encore une fois le monde israélite sans règles uniformes (Introduction de MM. Sautayra et Charléville, page 32).

Karo entreprit de rétablir l'unité de législation :

« C'est pourquoi, dit-il dans sa préface, j'ai composé un ouvrage *comprenant toutes les lois usuelles*, avec l'indication de » leur origine dans le Talmud et l'interprétation des divers auteurs. Pour ne pas m'exposer à répéter ce qui a été dit avant » moi, j'ai réduit mon ouvrage à un simple commentaire. »

Voilà ce qu'est l'ouvrage de Karo : il l'a intitulé SCHULCHAN ARUCH (table déployée.) Il renferme quatre codes, dont les deux premiers sont consacrés aux questions religieuses, le troisième au mariage, à la dot, au divorce, au lévirat, et le quatrième aux biens, tutelles, testaments, ventes, hypothèques, etc., etc. Ces deux derniers ont pour titre : Eben Haezer (pierre du secours), Hoschen Aamispath (pectoral de la justice).

La traduction de MM. Sautayra et Charleville n'embrasse actuellement que la partie qui a pour titre Eben Haezer; mais les matières qui sont contenues dans les deux volumes de cette traduction forment déjà 178 chapitres des codes rabbiniques.

Est-il besoin de dire que l'ouvrage dont nous rendons compte aujourd'hui et d'une manière bien imparfaite, présente en Algérie une utilité considérable. Chacun sait, en effet, que les indigènes israélites de ce pays vivent toujours sous l'empire des lois et coutumes qui, depuis les temps les plus reculés, régissent leurs familles, leurs propriétés et leurs successions. Or, ces lois et coutumes sont en langue hébraïque : d'où la nécessité pour les tribunaux français chargés d'en faire l'application, de consulter les rabbins et de se conformer à leur avis, puisqu'ils ne peuvent le contrôler.

Un pareil état de choses est une cause d'erreurs et de malentendus très fréquents. Ainsi, demande-t-on à un rabbin, quel est le régime habituel qui sert de base aux mariages entre israélites indigènes ? Le rabbin, s'imaginant avec raison qu'on se place au point de vue du droit dont il est l'interprète, répond catégoriquement que c'est le régime dotal. Mais, si pour s'entendre sur les termes, on disait au rabbin que, dans le langage du droit français, le régime dotal est celui dans lequel les biens constitués en dot à l'épouse au moyen d'une déclaration formelle, *sont frappés d'inaliénabilité*, lors même que les deux époux s'accorderaient pour les vendre, le rabbin répondrait qu'il n'en est pas ainsi dans le droit mosaïque et rabbinique, et, qu'il n'y a d'absolument inaliénable que la dot légale (ou Ktouba), constituée par le mari à sa femme, ainsi que les biens à elle propres (Tson Barzel), dont le mari a formellement assumé la responsabilité par l'acte de mariage.

D'autres questions, aussi intéressantes et nées de l'application de la même législation, se présentent journellement et créent une foule de difficultés que l'étude des textes fera seule disparaître ; nous ne mentionnerons, en terminant, que celles qui se rapportent à l'hypothèque légale de la femme juive, sauf à présenter, un jour, une théorie complète sur le régime matrimonial des époux israélites, sur la dot et sur la condition légale des biens de la femme : ce sera encore un bien faible témoignage de l'intérêt que nous inspire l'ouvrage éminemment utile qu'on doit au dévouement et au savoir de MM. Sautayra et Charleville.

A. POIVRE, *Avocat.*

TABLE DES MATIÈRES

DU TREIZIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1869 —

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

– Edition : N° 2082 —— 8 —— 85